This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Août.
H 73 i
30

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE METZ.

LETTRES, SCIENCES, ARTS, AGRICULTURE.

XXX^e^ ANNÉE. — 1848-1849.

30, 31
1848-1850

METZ.

AU BUREAU DE L'ACADÉMIE, RUE DE LA BIBLIOTHÈQUE,
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

PARIS.

CHEZ DÉRACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1849.

A 9.
Bayerische Staatsbibliothek MÜNCHEN
Digitized by Google

Digitized by Google

Acad.
73 i
(30

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE METZ.

XXX^e ANNÉE.

Digitized by Google

METZ. TYPOGRAPHIE DE S. LAMORT,

Rue du Palais, 10.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE METZ.

LETTRES, SCIENCES, ARTS, AGRICULTURE.

XXX^e ANNÉE. — 1848-1849.

ACADÉMIE D'A
BIBLIOTHÈQUE

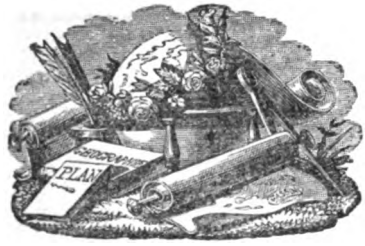

METZ.

AU BUREAU DE L'ACADÉMIE, RUE DE LA BIBLIOTHÈQUE,
ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES.

PARIS.

CHEZ DÉRACHE, LIBRAIRE, RUE DU BOULOY, 7.

1849.

Fol. L 59/233

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
MÜNCHEN

Digitized by Google

Bibliothèque

SÉANCE PUBLIQUE

DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE METZ,

DU 20 MAI 1849.

DISCOURS

DE M. EMM. MICHEL, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'industrie départementale vient d'étaler ses pompes et ses magnificences. La foule s'est pressée dans les salons de l'hôtel de ville, pour admirer ses utiles et élégants produits ; les ingénieux et habiles fabricants de la Moselle recevront aujourd'hui des palmes et des couronnes. Ce n'est pas à nous qu'est réservé le soin de signaler tout ce qu'il y a de génie et de perfectionnement dans leur fabrication. Permettez-nous seulement de vous entretenir de ce qu'était autrefois l'industrie messine. Nous vous la montrerons telle qu'elle existait, il y a cinq cents ans, lorsque la ville de Metz était dans toute la splendeur de sa constitution républicaine.

Au quatorzième siècle, la noble cité de Metz, car c'est

Digitized by Google

ainsi qu'elle aimait à s'appeler, était tout à la fois industrielle et guerrière. C'était la Venise continentale du moyen-âge. Entourée de voisins jaloux et puissants, elle avait à protéger son indépendance contre leurs attaques; tous ses habitants étaient soldats, et ses richesses lui permettaient en outre d'entretenir des troupes de soldoyeurs pour sa défense. Centre ancien d'activité et d'intelligence, elle portait au loin les produits de son commerce et de son industrie, fréquentait les foires de Bruges et de Francfort, et voyait dans ses murs des marchands de toutes les contrées de l'Europe, venir échanger leurs monnaies. Cette seule industrie occupait soixante changeurs, ayant leurs *étaux* ou comptoirs dans une grande halle, à laquelle conduisait une rue qui a conservé le nom de rue du Change.

Chaque industrie formait un corps particulier qui avait ses réglements et ses prérogatives. Tous les artisans étaient divisés en corporations, qui déléguaient sept de leurs membres pour les représenter, et que l'on appelait les *maitre et six* de chaque état.

Parmi les plus importantes de ces corporations, était celle des ouvriers travaillant les métaux; elle comprenait les maréchaux, les taillandiers, les serruriers et les cloutiers. Des forges existaient autour de Metz, et même l'une d'elles était établie dans l'île du Saulcy, qui bien des siècles plus tard fut couvertes d'élégantes constructions et devint la place de la Comédie. Aucun lieu particulier n'était affecté dans la cité messine à l'établissement des ouvriers en fer. Les uns occupaient les environs de l'église de Sainte-Ségolène; ils ont donné leur nom à la place des Maréchaux. D'autres façonnaient le fer à la place aux Febvres; les fabricants de clous affectionnaient la rue à laquelle ils ont laissé leur nom; quelques autres avaient leurs ateliers au Champ-à-Seille, où la caserne Coislin est maintenant établie.

Le commerce et la fabrique des draps ont existé à Metz

Digitized by Google

dès les temps les plus reculés ; on y fabriquait, il y a près de deux mille ans, des draps pour les troupes, des tissus de poils de chèvre et de grossières étoffes appelées *cilicia*. Cette fabrication s'était développée sous la république messine. Les drapiers ou *leniers* formaient une corporation nombreuse ; elle ne se confondait pas avec celle des foulonniers, qui formaient un corps à part. C'était dans les moulins de la ville que l'on allait fouler les draps. Cette séparation entre les drapiers et les foulonniers atteste assez l'importance qu'avait cette fabrication dans nos murs.

La corporation des tailleurs et des couturières jouissait d'une grande considération. Les couturières cependant ne s'étaient pas encore, à cette époque, élevées au haut degré d'importance et d'influence morale et politique qu'elles ont atteint aujourd'hui. Les couturières étaient simplement des ouvrières en linge. C'étaient les tailleurs qui avaient le monopole de façonner les habits des hommes et des femmes. Que l'on ne s'en étonne pas trop ! Il n'y a pas plus de cent ans, on distinguait encore à Metz les tailleurs pour hommes et les tailleurs pour femmes. De nos jours même, dans une grande partie de l'Allemagne, les tailleurs sont encore en possession du droit d'habiller le beau sexe. Les dames messines au quatorzième siècle employaient pour leurs vêtements de forts tissus de laine ou de lin, et dans les jours d'apparat elles portaient des robes de drap d'or ou d'argent, toutes étoffes compactes et solides que les mains robustes des hommes seuls étaient capables de façonner. Elles ne connaissaient guère ces tissus aériens qui peut-être ne protègent pas plus nos dames d'aujourd'hui contre les intempéries des saisons, que les ailes diaphanes du papillon ne le défendent contre les tristes froids de l'hiver. Les dames messines du quatorzième siècle ne portaient pas non plus ces armatures que l'on admire dans les vitrines de nos fabricantes de corsets, de ces fabricantes ingénieuses et recherchées qui essaient même, dans

Digitized by Google

leurs œuvres fantastiques, de surpasser les contours naturels et grâcieux de la Vénus du Capitole. Les belles dames d'aujourd'hui plaindront sans doute les dames d'autrefois. Quant à nous, en parlant des habitudes anciennes, nous n'avons pas besoin d'attaquer les modes et les inventions nouvelles; que Dieu nous en garde! nous sommes bien loin de partager la colère d'un certain médecin allemand contre l'usage du corset. Cet insolent médicastre n'a-t-il pas osé dire que les femmes qui avaient contracté l'habitude de porter cette cuirasse de soie ou de lin, ne l'avaient pas plus tôt quittée, qu'elles ressemblaient à ces mauvais couteaux de poche qui se courbent et se replient sur eux-mêmes? Nous ne dirons donc pas de mal ni des corsets ni des étoffes légères, ces bienfaits de l'industrie inconnus aux dames messines du quatorzième siècle. Nous respectons ces produits industriels qui font vivre maintenant des dentistes, des orthopédistes, des médecins, et même des bouquetières, chargées de tresser de blanches couronnes pour décorer la tombe des jeunes filles.

Au quatorzième siècle, les cristaux étaient presque inconnus, et la verroterie commune n'existait pas. Les riches citains de Metz buvaient dans des gobelets d'étain ou dans des coupes d'argent et de vermeil. Les moins fortunés se servaient de gobelets en terre fabriqués à Cologne. Ces petits vases étaient appelés *criques;* c'est de là que, par dérision, les lorrains appelaient les messins des *criquelins*. Quoi qu'il en soit, les vins des coteaux de la Moselle n'en étaient pas moins bons. Cependant on n'avait pas encore perfectionné, comme de nos jours, l'art de fumer les vignobles et de mélanger scientifiquement le jus de la treille. On surveillait avec rigidité la plantation et la culture des vignes, qui faisaient presque toute la richesse territoriale de la république messine; on arrachait impitoyablement les plants de mauvaise espèce, ce qui eut lieu notamment en l'année 1538.

Digitized by Google

Un atour de l'année 1360 (on appelait *atours* les décrets de la république), accordait de grandes franchises à ceux qui, par terre ou par eau, venaient enlever des vins de Metz. La corporation des meutiers, tonneliers et chauvretours, c'est-à-dire des fabricants de muids, de tonneaux et de charraux, était nécessairement puissante, en raison même du commerce considérable auquel leur industrie se rattachait.

Le temps ne change point les hommes, il modifie seulement leurs mœurs et leurs habitudes. Les musiciens messins du quatorzième siècle étaient excessivement glorieux ; la confrérie des ménétriers ne se contentait pas d'avoir, comme les autres corporations, un *maître* à sa tête, il lui fallait un roi. Le roi des violons était un personnage important ; il dirigeait la bande d'instrumentistes destinée à accompagner le maître-échevin et son conseil dans les solennités publiques.

Les barbiers surtout avaient la prétention de tenir le haut-bout de l'échelle ; ils maniaient à la fois le rasoir et la lancette ; ils n'étaient pas encore séparés des chirurgiens. Des *étuveurs mâles et femelles,* pour parler le langage des vieilles chroniques, composaient également une confrérie. L'usage des bains était alors général dans la population. Ces habitudes hygiéniques se sont perdues.

Pour encourager le commerce et l'industrie, l'évêque Herimann, à la fin du onzième siècle, avait établi dans la cité messine des marchés francs ou foires. De grands priviléges étaient accordés aux marchands qui les fréquentaient. L'abbaye de Saint-Arnould, située hors des murs, en avait aussi établi dans son faubourg, sous sa protection ; mais les marchands, et surtout les bouchers et les chandeliers payaient aux religieux une redevance en nature, appelée le droit de *la haquenée,* à cause du singulier mode de sa perception. Certain jour de l'année, un jeune religieux couvert d'un su-

Digitized by Google

perbe manteau et enfourchant à rebours une haquenée, c'est-à-dire une petite jument, venait à Metz faire sa perception de boutique en boutique, tout en tenant l'animal par la queue. Les percepteurs de nos jours ne sont plus aussi divertissants.

La noble cité de Metz, riche et puissante par son commerce et son industrie, était toujours appuyée sur la garde de son épée; elle était prête à la tirer pour défendre son indépendance et pour soutenir bravement sa devise: *Être ou n'être pas;* devise pleine de fierté, qui se traduisait dans ses armoiries, par son écu blanc et noir.

Les armes à feu, qui ont exercé une si grande influence sur les destinées du monde, étaient déjà connues. Metz avait des couleuvrines, des serpentines et des bombardes. Mais les ouvriers occupés à ces nouvelles armes de guerre, étaient peu nombreux.

Les armuriers messins, à cette époque déjà si loin de nous, se divisaient encore en deux grandes classes. Les *haubourjours* façonnaient les armes défensives, telles que les cuirasses; ils tiraient leur nom du mot *haubert* (cotte de mailles), l'une des parties nécessaires de l'armure. On appelait *forbixours* ou fourbisseurs d'épées, ceux qui fabriquaient les dagues ou autres armes offensives que tout citoyen portait dans ses voyages, à la chasse et à la guerre. Il y avait en outre des faiseurs d'arcs d'acier et des fabricants d'arbalètes. Les archers et les arbalétriers étaient terribles dans les combats, et l'on se servait avec une grande adresse de la flèche, pour atteindre les bêtes sauvages ou le nombreux gibier que recélaient les vastes forêts de la contrée Mosellane.

A défaut d'imprimeurs, on avait des calligraphes; mais c'est dans le fond des cloîtres, sous les solitaires abris des monastères, que l'on rencontrait les calligraphes les plus fameux.

Digitized by Google

Les selliers, les ciriers, les lanterniers et souffletiers, les potiers d'étain et les autres artisans, formaient des corporations distinctes. Celle des bouchers était nombreuse; la rue de la Vieille-Boucherie était son quartier-général. Les tanneurs, dont les produits avaient déjà de la réputation, étaient établis sur les bords de la Seille, où nous les voyons encore aujourd'hui. Des fabricants de piques, des huiliers, des parmentiers ou passementiers, des charrons se groupaient dans des lieux qui portent encore leurs noms.

Au-dessus de toutes ces corporations, il en existait deux autres, où les arts et les sciences avaient leur sanctuaire. Les orfèvres, ayant des rapports intimes avec les changeurs et les ouvriers monétaires de la cité, tenaient leurs hôtels ou comptoirs dans la rue Fournirue. C'est dans leurs ateliers que l'or et l'argent se fondaient, s'épuraient, se façonnaient, sous les mille caprices du dessin, en vases et en coupes ciselés pour les princes, en bracelets et en couronnes pour les dames, en calices et en ostensoires pour les églises, en ornements variés pour les splendides armures des guerriers. L'autre corporation était celle des maçons; elle comprenait les architectes et les sculpteurs en pierre. Son origine remontait mystérieusement à l'époque où l'art chrétien commença à élever dans toute l'Europe ces magnifiques cathédrales, œuvres monumentales d'une foi ardente et d'une luxuriante imagination. Cette confrérie des maçons a traversé les siècles; elle a déposé ses marteaux et ses truelles, tout en en conservant les images, pour arriver jusqu'à nous sous le nom symbolique de la franc-maçonnerie, et rendre encore hommage au grand architecte de l'univers.

C'est ainsi que les artistes, les artisans et les ouvriers messins étaient organisés au quatorzième siècle. Cette organisation par corporations appartient à un temps bien différent du nôtre; elle suffisait alors aux besoins de l'époque. La bonne qualité des produits industriels était garantie;

Digitized by Google

l'honnêteté des fabricants était sauvegardée par une active et rigide surveillance ; mais, il faut le dire, cette surveillance même, en éteignant tout esprit de concurrence déloyale et désastreuse, enchaînait souvent le génie d'invention et de perfectionnement. Cette organisation assurait, du reste, l'indépendance de tous ceux qui étaient membres des diverses corporations. L'homme puissant, dans ces temps d'humeur violente et habituelle, aurait pu tyranniser le simple artisan abandonné à ses propres forces ; mais la corporation était là pour le défendre, et l'équilibre se maintenait, en ne permettant pas à l'oppression de s'établir. Cependant, même à cet égard, ces corporations avaient, dans le principe de leur organisation, un grand vice : elles pouvaient devenir oppressives à l'égard de leurs membres, par l'abus des pouvoirs absolus qu'elles possédaient. Un décret de la république messine, en date du 27 mars 1382, voulut apporter un remède à ces abus tyranniques ; dans l'intérêt *des poures gens de mestier,* c'est-à-dire des pauvres artisans, elle enleva à toutes les corporations des droits de juridiction trop étendus, et les restitua aux Treize, qui étaient des magistrats indépendants, choisis et institués pour rendre la justice à tous, au nom de la république.

Les corps de métiers formaient des compagnies que l'on peut comparer à la garde nationale d'aujourd'hui. Metz était entourée d'une double enceinte de murailles crénelées et défendues par un grand nombre de tours ; ces tours étaient confiées à l'entretien et à la garde des différentes corporations ; pendant la paix, chaque corps d'état fournissait aux frais de réparation de la tour qui portait son nom, et en temps de guerre, lorsque le cri d'alarme retentissait dans la cité, les artisans se réunissant par professions, se rendaient aux postes qu'ils avaient à défendre. Il y avait les tours des vignerons, des maréchaux, des chandeliers de suif, des chandeliers de cire, des pêcheurs, des merciers,

Digitized by Google

des cordonniers, et des autres artisans. Cette organisation défensive était bien différente de celle de nos jours.

Les tours et les murailles, les portes même de la ville, qui étaient des châteaux forts dont on voit encore des vestiges à la porte des Allemands, et surtout les nombreux clochers des églises et des monastères donnaient à la cité messine un aspect pittoresque, tout autre que celui qu'elle présente aujourd'hui. L'intérieur de la ville ressemblait bien peu à ce qui est maintenant. Les rues étaient pavées, mais tortueuses et étroites : les maisons avec leurs balcons et leurs tourelles, leurs toits triangulaires et leurs entrées ogivales, avec leurs corps de cheminées en saillie sur la façade et leurs croisées bizarrement découpées, étaient serrées les unes contre les autres. Le Champ-à-Seille, entouré d'habitations à arcades, offrait seulement une large esplanade.

Dans une riante matinée du printemps, lorsque les cloches des couvents et des paroisses sonnaient l'angelus, il était beau cependant de voir la ville industrielle du moyen-âge se réveiller. Les châtelains des portes faisaient rentrer dans leurs coulisses les herses qui barraient le passage; les vignerons sortaient en foule pour se répandre sur les coteaux voisins; les soldoyeurs à cheval et les pélerins en sandales se croisaient dans les rues avec les porteurs d'eau; les marchands ouvraient leurs comptoirs; les médecins diligents, montés sur des ânes, allaient visiter leurs malades, et les artisans aux vêtements bariolés se dirigeaient gaiment vers leurs travaux. Metz prenait tout-à-coup l'aspect d'une vaste ruche où bourdonnait et s'agitait une population belliqueuse et commerçante.

Messieurs, nous avons essayé de vous retracer d'une manière fidèle l'état de l'industrie à Metz, il y a cinq cents ans. Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer un vœu qui part de notre cœur. Puisse dans cinq cents ans encore, lorsque la poussière des âges aura roulé sur la

Digitized by Google

génération actuelle, puisse la ville de Metz être toujours libre et prospère! Puisse alors une voix amie, mais plus éloquente que la nôtre, ne pas dédaigner les temps passés et accorder un souvenir aux industriels messins du dix-neuvième siècle!

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1848-1849,

PAR M. GEORGES BOULANGÉ, SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Les années s'écoulent, les révolutions passent, mais la société subsiste, et peu à peu le monument du progrès s'élève, quelque faible que soit l'apport de chaque génération. Un seul grain de sable eût-il été ajouté à l'œuvre pendant tout le cours d'une année, ceux qui l'auraient placé sur l'édifice auraient bien mérité des siècles à venir. Avons-nous satisfait à cette loi du progrès par les travaux de notre société pendant l'année qui vient de s'écouler? Telle est la tâche que m'impose l'honorable fonction à laquelle votre indulgence a bien voulu m'appeler lorsque j'avais à peine commencé à prendre part à vos travaux.

Agriculture, Commerce, Industrie.

Les commotions politiques, quelques désastreuses qu'elles puissent être, portent toujours avec elles une instruction; pensée que je formulerai d'une manière plus sensible en

Digitized by Google

disant que les révolutions sont à la société ce que les maladies sont au corps humain. Cette influence, excessivement sensible au point de vue spiritualiste, ne l'est pas moins au point de vue matériel. Revenus à la santé, après un instant de souffrance, nous songeons naturellement à nous précautionner contre de nouvelles atteintes. La tendance générale de vos travaux académiques dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, a prouvé que vous avez agi sous une impression semblable. L'agriculture est venue prendre la place de plusieurs de vos travaux favoris. Tout le monde a compris en effet que là est la principale richesse d'une nation, offrant sur toutes les autres, l'immense avantage d'inspirer aux populations des sentiments d'ordre et de paix intérieure qu'on irait en vain demander à toutes les autres industries.

Vous vous êtes emparés de l'importante question des engrais azotés; vous avez chargé MM. Langlois, André et Terquem d'en faire l'objet d'une étude spéciale.

M. André, travailleur infatigable, dont le nom se retrouve à chaque instant lorsqu'il s'agit de travaux agricoles, vous a présenté à ce sujet un rapport très-complet sur l'utilisation pour l'agriculture des produits des fosses, aujourd'hui jetés à la rivière; tandis que le traitement chimique de ces substances pourrait les transformer, à très-peu de frais, en un des engrais les plus riches et les plus puissants par la grande quantité d'azote qu'elles renferment. La combinaison de M. André offrait en outre le grand avantage de présenter une amélioration très-désirable au point de vue sanitaire pour les ouvriers occupés à la plus pénible des industries. Vous avez compris la portée de ces améliorations en chargeant une commission de rédiger une notice destinée à populariser chez les agriculteurs l'emploi des engrais azotés, afin d'arriver un jour à voir utiliser toutes les substances fertilisantes et enrichir ainsi le pays par la voie la plus vraie, la plus sûre et la plus facile, celle des progrès agricoles.

Digitized by Google

Vous avez même décidé qu'à l'avenir des distinctions honorifiques et des primes seront décernées par l'Académie aux cultivateurs qui travailleront à vulgariser l'emploi de toutes les natures d'engrais jusqu'ici non utilisées.

M. le docteur Dieu et M. Altmayer, de Saint-Avold, vous ont déjà adressé d'excellents rapports sur cette question.

M. André vous a également entretenu d'une maladie du froment non encore décrite jusqu'à ce jour, et signalée par M. Bach, président de la commission cantonnale du comice agricole de Boulay.

Vous devez à M. Bournier la communication d'énormes épis de blé de la nouvelle Zélande, dont votre collègue se propose d'essayer la culture sur une plus grande échelle.

M. le docteur Gillot vous a adressé un travail intéressant sur l'avantage que l'on pourrait tirer de la culture du mûrier pour l'amélioration du bien-être des campagnes.

M. Collignon, d'Ancy, vous a lu un mémoire tendant à établir l'avantage de l'emploi du fil de fer pour l'échalassement de la vigne, travail dans lequel l'auteur passe en revue d'une manière comparative tous les modes d'échalassement employés jusqu'à ce jour.

Comme complément au travail présenté par M. Collignon pour les deux communes d'Ancy et de Dornot, M. André vous a fourni un tableau général des produits de la vigne dans le département de la Moselle. Ce travail vous avait été demandé par M. le préfet de la Moselle pour être transmis, sur sa demande, à M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

Un ouvrage très-recommandable intitulé : *Esquisse d'une Topographie et d'une Statistique agricoles de l'arrondissement de Toul,* vous a été adressé par son auteur, M. le docteur Denis, l'un de vos membres correspondants.

Votre président, M. Michel, vous a fait part de différentes observations de M. Billiet, et des expériences auxquelles il s'est

Digitized by Google

livré sur une assez grande échelle, dans le département du Nord, relativement à la maladie des pommes de terre et à l'étude des moyens de les garantir à l'avenir de cette altération.

Vous avez constaté que la découverte annoncée par les journaux, et attribuée à M. Flandin, d'un procédé tendant à permettre de tirer parti de la fécule du marron d'Inde, avait été faite, il y a plusieurs années, par notre honorable collégue, M. le colonel Bouchotte. Les procédés employés par M. Bouchotte procurent de la fécule complétement dépourvue de principes amers, et offrent l'avantage de n'exiger l'emploi d'aucun agent chimique.

Vous avez compris, Messieurs, qu'il ne suffit pas, pour remplir complétement le mandat que nous impose notre devise *l'utile*, de s'occuper de l'amélioration des choses, qu'il faut aussi travailler à l'amélioration des hommes; c'est ce que vous avez fait en couronnant à Thionville le dévouement et la vertu éprouvée, dans la personne de Marguerite Wéber, ancienne servante de ferme, dont toute la vie a été un dévouement continuel à ceux chez lesquels elle se trouvait d'abord en qualité de servante, leur demandant ensuite comme une faveur de continuer à vivre avec eux sans salaire, en leur faisant partager sa petite aisance lorsque des revers de fortune les eurent frappés.

Comme complément à cette tendance humanitaire, vous avez provoqué à Thionville l'organisation d'une société de prévoyance et de secours mutuels, dont l'inauguration a été faite sous vos auspices à la séance publique tenue à Thionville par l'Académie le 29 octobre dernier pour la distribution des primes agricoles.

Vous avez également cherché à imprimer autant qu'il était en vous, un certain mouvement au commerce et à l'industrie si funestement atteints par les commotions politiques; car vous aviez décidé qu'une exposition départementale des produits de l'industrie aurait lieu à Metz cette

Digitized by Google

année, quelle que fût la détermination prise par le gouvernement relativement à celle de Paris. Le conseil-général du département et le conseil municipal de la ville de Metz ont bien voulu coopérer à cette œuvre nationale, en vous ouvrant les crédits nécessaires pour subvenir aux dépenses matérielles qu'entraînerait l'exposition.

Sciences.

Passant aux travaux scientifiques de l'Académie, je dois signaler les études comparatives de M. le docteur Hénot sur l'emploi du chloroforme et de l'éther sulfurique. A la suite de nombreuses opérations couronnées de succès, M. le docteur Hénot vous a donné communication de considérations générales sur le chloroforme. Après avoir exposé les phénomènes physiologiques et le mode d'action de cet agent chimique, il établit un parallèle entre le chloroforme et l'éther sulfurique, et il conclut que ces deux substances font désormais partie de la pratique chirurgicale. Que le chloroforme est plus actif que l'éther, mais que l'un et l'autre peuvent être employés utilement d'après des indications spéciales, et qu'en somme ces deux agents, administrés dans ces conditions par des chirurgiens expérimentés et suivant les règles de l'art, rendent d'admirables services à la science et à l'humanité.

M. Didion, que les exigences du service militaire ont éloigné de Metz, mais non pas irrévocablement, nous l'espérons, vous a prouvé qu'il n'oublie pas l'Académie de Metz, en vous adressant son savant *Traité sur la Balistique,* ouvrage complet et mis à la hauteur des connaissances mathémathiques de notre époque.

Vous devez à votre collègue, M. Emy, un ouvrage in-

Digitized by Google

titulé : *Applications de la métallurgie du fer au service de l'artillerie.*

M. Alfred Malherbe, qui depuis longtemps a dirigé tous ses travaux vers la description monographique des Pics ou Picinés, famille d'oiseaux grimpeurs, vous a adressé un *Essai de classification nouvelle* des individus de cette famille. Ce travail était devenu indispensable, par suite de l'insuffisance du cadre adopté par Linnée, pour classer le grand nombre d'espèces nouvelles connues aujourd'hui. On ne comptait guère en effet, en 1817, que 50 espèces de Pics connues ; en 1829, ce nombre était porté à 80, et il est aujourd'hui d'environ 240, grâces aux recherches de votre savant collègue dans toutes les collections d'Europe, et même dans celles des États-Unis et du Bengale.

M. Vincenot, professeur de mathématiques aux écoles municipales, vous a fait hommage de l'ouvrage qu'il a publié sous le titre : *Leçons de trigonométrie faites aux élèves des cours industriels de Metz.* Vous devez également à M. Vincenot une intéressante communication, relativement à la découverte faite par M. Steimer, mécanicien à Strasbourg, sur le moyen de donner aux machines électriques une puissance inconnue jusqu'alors.

L'examen de deux numéros des Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, a été l'objet d'un rapport de M. le docteur Dieu sur la Pellagre, maladie désastreuse, inconnue des médecins de l'antiquité et du moyen-âge, et qui, selon quelques auteurs, aurait succédé à la lèpre.

Je n'abandonnerai pas le domaine des sciences, sans citer le recueil des observations météorologiques de M. Schuster, pendant l'année 1848, recueil précieux pour les savants qui aiment à le trouver dans vos Mémoires.

Digitized by Google

Histoire, Archéologie.

L'histoire et l'archéologie, sa compagne, ont non-seulement occupé vos loisirs, mais encore fourni cette année des travaux sérieux que je suis heureux d'enregistrer. Je mentionnerai en première ligne le savant et consciencieux travail de M. Auguste Prost sur l'importance des usines de la cité de Metz, alimentées par les eaux de la Moselle, aux différentes époques de son histoire. Ce travail qui a donné lieu à d'immenses recherches, avait été demandé à l'Académie par M. le Maire de Metz, pour servir de base aux moyens de défense à invoquer relativement aux contestations survenues entre la ville et l'État, quant à l'existence légale des prises d'eau actuelles, pour alimenter les moulins de la ville. Je ne sais comment la question sera jugée, mais le mémoire de M. Prost est un levier puissant en faveur de la cité, et il fait voir de la manière la plus éminente les immenses services que peut rendre la science paléographique, lorsqu'elle est maniée par un savant interprète.

Passant du monde matériel au monde philosophique, je citerai d'abord le spirituel mémoire de M. de Saint-Vincent, que nous avons eu le regret de voir partir cette année. M. de Saint-Vincent s'est emparé des Chroniques Messines, et il tire de ce chaos les inductions les plus fines et les appréciations les plus spirituelles qu'il soit possible de joindre à l'idée sérieuse et philosophique qui domine toujours. Le dernier sujet traité par votre collègue absent, est la comparaison des dépenses de la ville de Metz en 1744, avec ses dépenses à l'époque actuelle, ouvrage dont il vous sera donné lecture.

MM. Michel et Dufresnes, infatigables collaborateurs, vous ont présenté un manuscrit in-4°, fruit de longues an-

Digitized by Google

nées de travail et de recherches, intitulé : *Recueil de mémoires, d'annales et de pièces inédites, relatifs à l'évêché de Toul.* Ce manuscrit comprend : 1° les mémoires de Jean Dupasquier, procureur-syndic de la ville de Toul, depuis l'année 1618 jusqu'en 1658, édition faite au moyen d'une copie du temps (dix-septième siècle), de la bibliothèque de M. Dufresnes, et d'un manuscrit plus moderne, mais beaucoup plus complet, de la bibliothèque nationale, avec addition de notes explicatives du texte ;

2° Les annales de Demange Bussy, bourgeois de la ville de Toul, de 1620 à 1670. Ces annales, complément indispensable des mémoires de Jean Dupasquier, étaient devenues fort rares. D. Calmet les cite, mais dit ne les avoir jamais vues. La copie de MM. Michel et Dufresnes provient du manuscrit de la bibliothèque des doyens de Saint-Gengoulf ; elle est complétée par des notes inédites et des pièces justificatives ;

3° Un recueil par ordre chronologique de notes historiques inédites sur la ville et l'évêché de Toul, de 1200 à 1784. Ce recueil est composé de toutes les pièces, titres et chartes, qu'il a été possible de réunir, en puisant à toutes les sources, tant dans les cartulaires de la ville et les registres des anciennes fabriques de Toul, que dans les archives du parlement et autres dépôts de la ville de Metz ;

Enfin, une série de lettres des rois et empereurs, ducs de Bourgogne et de Lorraine, à la ville de Toul, des grands dignitaires du clergé, etc., parmi lesquelles on remarque une correspondance de l'évêque Pourcelets de Maillane au bienheureux père Fourier, au sujet de la réforme des chanoines réguliers.

M. Dufresnes vous a également présenté une notice sur les antiquités trouvées à Toul et dans l'ancienne province Leuke, depuis 1822 jusqu'en 1848, accompagnée d'une dissertation sur l'état ancien de la cité, et son importance sous

Digitized by Google

les romains ; plus la copie d'une pièce d'un haut intérêt pour l'histoire lorraine, trouvée dans une caisse de parchemin, qui avait été expédiée de Douai à l'école de pyrotechnie de Metz. La pièce qui a ainsi échappé à une funeste destinée, est le compte de la dépense de la maison du duc de Bourgogne, Charles-le-Hardi, en son siége devant la ville de Nancy, le mercredi 25 octobre 1475, deux jours avant la reddition de la ville, où le duc, à la tête de sa noblesse, fit son entrée solennelle le 27 octobre.

M. Munier vous a lu une petite notice sur l'origine des mots la Grange-aux-Dames et Queuleu, qu'il fait provenir, au moyen d'une interprétation satisfaisante, basée sur la connaissance de vieux usages, de la Grange-aux-Dêmes et de Queue leu leu.

M. le colonel Mengin vous a offert quelques objets antiques, consistant surtout en bracelets de cuivre trouvés à Marsal.

M. Terquem vous a communiqué diverses trouvailles faites par les soldats du génie, en exécutant les travaux de sape aux abords de la lunette de Montigny, et recueillies avec soin par M. Ledoux, officier du génie. Ces objets consistent en lampes de terre cuite et urnes cinéraires appartenant à l'époque gallo-romaine. M. Ledoux ne s'est pas contenté de recueillir avec soin ces objets, il a constaté la présence de traces certaines de la voie romaine de Divodurum à Scarpone, dans différents points des glacis de la place, et les a rapportées sur un plan des lieux.

Votre commission d'archéologie a suivi avec beaucoup de soin les travaux de terrassement du chemin de fer à travers le Sablon et sur les glacis de la place, et vous devez à la sollicitude de M. Clercx, la conservation des objets les plus remarquables provenant de ces fouilles, débris de monuments gigantesques qui permettent à l'imagination de l'archéologue de rebâtir les immenses basiliques élevées par le peuple conquérant aux abords de notre ville.

Digitized by Google

M. Victor Simon, qui, depuis longues années, a recueilli une série d'observations fort intéressantes sur le Sablon, vous a adressé une notice archéologique relative à cette localité.

Permettez-moi également de vous rappeler la sollicitude avec laquelle votre Commission d'archéologie, autorisée par M. le Préfet de la Moselle et secondée par la Commission départementale des bâtiments civils, a suivi les travaux de restauration de notre magnifique cathédrale.

Votre secrétaire vous a adressé une petite note sur une trouvaille faite à Montigny, canton de Baccarat, de 344 petites monnaies Lorraines du treizième siècle.

Vous avez enfin pris l'initiative, sur la proposition de M. Félix Maréchal, de faire une démarche auprès du conseil-général du département, en vue d'obtenir l'autorisation de faire transporter dans le bâtiment de la bibliothèque de la ville, de manière à en permettre le classement et l'étude, la partie des archives déposées à la préfecture, provenant des anciennes maisons religieuses et renfermant les documents les plus précieux sur l'histoire du pays messin.

Je n'abandonnerai pas le domaine de l'archéologie sans signaler ici l'empressement avec lequel vous avez accueilli l'offre d'entrer en relations avec la société nouvelle qui s'est organisée à Nancy, sous le titre de Société d'archéologie lorraine.

Lettres.

Si la partie des lettres occupe habituellement peu de place dans vos travaux, vous avez du moins prouvé dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, que vous comprenez la portée de leur influence sur la société. Sur la proposition de votre honorable président, M. Michel, vous

Digitized by Google

avez décidé que des lectures publiques seraient faites pendant les longues soirées d'hiver, par des membres de l'Académie, de manière à faire participer la population messine aux beautés de notre littérature nationale. Je ne puis mieux faire, en vous rappelant cette décision unanime, que de citer les termes dans lesquels votre président appuyait sa proposition : « Loin de nous, disait-il, la pensée de faire » de ces réunions des occasions d'agitation politique ! c'est » à un rendez-vous de plaisirs paisibles et de jouissances » calmes que nous entendons convier des auditeurs ; c'est » à tous les sentiments élevés qui se trouvent dans le cœur » de l'homme que nous ferons appel. Une page de Bossuet, » une scène de Molière, une fable de La Fontaine, une description de Buffon, un récit de Dumont-d'Urville, une » ode de Jean-Baptiste Rousseau, un conte de Galland, » un passage d'Alexis de Jussieu ; ne voilà-t-il pas de quoi » exciter l'intérêt des auditeurs et soutenir leur attention ? » Les trésors de notre littérature sont immenses ; ils ne » sont connus actuellement que des hommes de loisir et » d'étude : qu'ils s'ouvrent enfin aux masses populaires. »

Je n'ai pas à insister, Messieurs, sur l'importance de cette œuvre éminemment honorable et utile ; le succès le plus complet dès l'ouverture de la salle de lecture, devenue immédiatement trop petite, et constamment remplie jusqu'au dernier jour, a prouvé qu'on ne fait pas en vain appel, dans la ville de Metz, aux idées généreuses, au sentiment du beau et du bien. L'Académie doit à cet égard des remercîments à M. le Maire de Metz, qui a bien voulu seconder de tous ses efforts la partie matérielle de cette organisation, à ceux de ses membres qui ont bien voulu se charger des difficiles fonctions de lecteur, et enfin au public messin, qui, par son attitude posée et intelligente, leur a tellement facilité la tâche, qu'ils attendaient avec bonheur le jour où ils étaient appelés au rôle de lecteurs. Je ne sais

Digitized by Google

quel avenir est réservé à ces lectures ; mais involontairement je les compare aux cours publics institués autrefois par l'Académie, dont les membres remplissaient gratuitement les fonctions de professeurs, et transformés aujourd'hui en une institution municipale qui fait l'une des gloires de notre cité. Peut-être deviendront-elles un jour, sous une forme plus régulière, un cours de littérature mis à la portée de tous, faisant suite à l'institution des cours industriels.

Passons à un ordre d'idées moins sévère : je vous rappellerai les bonnes et douces lectures de votre estimable collègue, M. Macherez, le délicieux conteur, maniant avec un égal succès la satire, soit qu'elle revête la forme cachée de la fable, soit qu'elle relève fièrement la tête en vers alexandrins ; la prose non moins poétique de M. Faivre, qui a tracé d'une main habile la silhouette de notre cité ; et aussi les vers spirituels et faciles de votre président, qui vous a fait part d'une petite Boutade archéologique inspirée par l'absence complète de style dans les monuments religieux qui s'élèvent de nos jours sur tous les points du département.

Personnel de l'Académie.

Messieurs, je me félicitais déjà de n'avoir pas à vous parler de la mort, qui vous avait épargnés jusqu'à la fin de l'année, lorsqu'elle est venue récemment vous frapper dans la personne de l'honorable colonel Culmann, dont le nom sera difficilement oublié parmi vous. Comme soldat, comme savant et comme représentant du peuple, il avait acquis votre haute estime, depuis longtemps il avait votre amitié, il serait superflu de vous parler de regrets. Si j'ai d'ailleurs à exprimer tous ceux que vous inspira le départ de MM. Cazalas et de Saint-Vincent, qui ont quitté la classe

Digitized by Google

des titulaires pour entrer dans celle des associés-libres non-résidants, il est au moins consolant de n'avoir à en accuser que leur mérite personnel, qui leur a valu des positions supérieures à celles qu'ils occupaient lorsqu'ils siégeaient au milieu de nous.

J'aurai également, et je m'acquitte avec bonheur de ce devoir, à souhaiter la bienvenue à M. Laveran, médecin en chef de l'hôpital militaire de Metz, l'un des membres les plus distingués de la médecine militaire de France; à M. Gautiez, architecte, le restaurateur de l'art ogival dans nos contrées, qui nous rappelle par ses harmonieuses conceptions les beaux temps de l'époque de foi religieuse qui caractérise le moyen-âge; à M. le commandant Rodolphe, qui, après nous avoir momentanément quittés par suite d'un changement de résidence, est revenu, à la satisfaction de tous, reprendre sa place de membre titulaire; à M. le docteur Haro, que ses occupations avaient momentanément éloigné de l'Académie, et que vous avez admis au nombre des associés-libres résidants; enfin, à notre savant collègue M. Robert, que nous voyons momentanément prendre part à nos travaux, en faisant des vœux pour que les exigences de son service lui permettent de reprendre définitivement sa place de membre titulaire.

J'ai à vous rappeler également que vous avez admis, dans la classe de vos correspondants, M. le docteur Wahu, de Paris, qui vous a fait hommage d'un petit Traité d'hygiène à l'usage des gens du monde et des maisons d'éducation; et M. Victor de Civry de Pont-à-Mousson, l'historiographe de la charmante abbaye de Sainte-Marie-aux-Bois, située près de Preny, et du vieux château de Mousson.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans reporter vos souvenirs à votre séance du mois de novembre dernier, où vous chargiez votre bureau de remercier M. le Préfet de la Moselle, de l'hommage qu'il a fait à l'Académie de Metz,

Digitized by Google

de la belle médaille frappée par l'Etat à l'occasion de l'inauguration du pont de Thionville ; hommage qui vous a été d'autant plus agréable, selon les expressions de votre président, que vous voyez figurer au revers le nom de l'un de vos collègues, auteur du projet de l'ouvrage à l'occasion duquel elle a été frappée.

Maintenant, Messieurs, ma tâche est accomplie. Elle est probablement incomplète ; mais j'ai cherché par dessus toute chose à me rendre compte de l'esprit de vos travaux, et je crois ne pas prodiguer l'éloge en concluant que l'année n'a pas été perdue, et que vous avez apporté cette fois, non pas un grain de sable, mais une pierre angulaire à l'édifice du progrès.

Digitized by Google

LETTRES.

SUR LE DIX-NEUVIÈME SIÈCLE,

PAR M. MACHEREZ.

Il faut en convenir, le siècle où nous vivons,
Est un siècle étonnant par ses inventions ;
Du train que va chez nous le progrès des lumières,
La nature bientôt n'aura plus de barrières
Capables d'arrêter l'imagination.
Oui, tout marche à grands pas vers la perfection,
Excepté la raison, qui rampe la dernière,
Et bien loin du génie est restée en arrière.
Il semble que le cœur perde en proportion.
En effet, pouvons-nous sans hésitation
Nous dire plus humains que du temps des Tibères?
Mais à ce prix, grand Dieu, qu'eussent été nos pères,
Si dans la tourbe immonde, où nous nous admirons,
A nos yeux aujourd'hui nous sommes des Catons?
Ce n'était, direz-vous, que crimes, que vengeances ;
Le pillage et le meurtre étaient leurs jouissances.
Hélas, pauvres humains, que valons-nous de plus?
Nous avons érigé les vices en vertus ;

Digitized by Google

Par eux régénérés, nous dédaignons la force ;
Mais de nos cœurs impurs en polissant l'écorce,
Nous cachons au dedans de plus cruels poisons
Que ceux de Frédégonde et de ses rejetons.
Non, depuis le larcin de la fatale pomme
Le temps n'a pas changé la nature de l'homme.
Vous avez beau limer, polir, dorer le dard,
Sous ce brillant éclat c'est toujours un poignard ;
La pointe moins grossière en devient plus aiguë ;
On ne renverse pas, mais sourdement l'on tue,
Et c'est ce grand secret, cet art mystérieux
Qui pousse la plupart de nos ambitieux.
Ce n'est plus en champ clos, de visière à visière,
Qu'un rival acharné combat son adversaire ;
Le baron ne va plus, le regard menaçant,
Au page commander de ramasser le gant ;
Un avide seigneur, nourri de brigandages,
Ne va plus dévastant les bourgs et les villages ;
Le sauvage envieux des fruits de son voisin
Ne vient plus l'attaquer la massue à la main.
Les peuples sont blasés ; on ne les voit plus guère
De sang et de carnage inonder notre terre.
De l'homme contre l'homme aujourd'hui les combats
Sont des luttes sans bruit qui ne l'exposent pas,
Mais dont la cruauté n'est pas moins sanguinaire :
Les grands soufflent tout bas l'émeute populaire,
Et du faible dupé recueillant la sueur,
Font retomber sur lui tout le poids du malheur.
On n'égorge plus l'homme, on lui permet de vivre ;
Mais quand au désespoir la misère le livre,
On le craint, on l'écarte, on le met sous l'écrou ;
Il faut mourir esclave, ou se faire filou.
O siècle de progrès où triomphe l'envie,
Où l'on voit encenser la sottise enrichie,
Et le gueux qui tantôt n'avait pas un jeton,
Engraissé tout-à-coup, rouler en phaéton !
Le riche Oronte est né d'un père sans fortune ;

Digitized by Google

C'est le plus pauvre esprit de toute sa commune ;
D'où vient donc ce trésor acquis si promptement ?
Il n'avait, je l'ai dit, pas le moindre talent
Que puisse sans rougir avouer l'industrie.
Non ; mais il a l'audace avec sa bonhomie
D'extorquer en prêtant, cinquante à cent pour cent.
Nos aïeux ignoraient ce noble expédient.
A travers les barreaux voyez-vous ce faussaire
Dans le cloaque obscur où la loi le resserre ?
Sans se souiller les mains du fer ou du poison,
Que de maux n'a point fait éprouver ce fripon ?
Vous le verrez pourtant secouant la poussière,
Recommencer un jour son infâme carrière ;
Et si par sa rapine il devient opulent,
Il vous écrasera d'un mépris insolent.
Ces rusés parmi nous on les compte par mille ;
Et du gros financier au petit mercantille
Que de subtilités, que de tours de scapin
Pour nous escamoter un peu plus de butin.
Au temple chaque jour, dès que la cloche sonne,
Voyez-vous à genoux au pied d'une colonne
Cet homme au front modeste, au regard de candeur,
Plus humble que Jacob, priant avec ferveur ?
Hé bien ! me direz-vous, ce doit être un saint homme.
Oui ; dans tous les salons c'est ainsi qu'on le nomme ;
Personne mieux que lui ne sait son chapelet.
Mais soulevez le coin du voile qu'il revêt,
Et vous reculerez d'horreur et de colère
En voyant à ses pieds plongés dans la misère
Cent pères de famille à la mendicité
Réduits par son usure et sa cupidité.
Avide, défiant, cruel à l'échéance,
Il ne pardonne pas un jour de négligence,
Et pour vous arracher le montant d'un billet,
Il irait de sa main vous traîner au gibet.
Mais, si de quelque somme il vous est redevable,
Gardez-vous envers lui d'être plus charitable ;

Digitized by Google

Il ne rougirait pas d'attendre le moment
De pouvoir vous nier la dette impunément.
C'est ainsi qu'aujourd'hui le débiteur s'acquitte.
Si la dette n'est pas exactement inscrite.
Que de procès, grand Dieu, pour un mot raturé.
Pour le doit ou l'avoir faussement contesté!
Nos ancêtres aussi convoitaient les richesses,
Et Colbert et Sully connurent leurs bassesses.
A leur rapacité pour avoir mis un frein,
Ces hommes vertueux n'ont pas eu belle fin;
Mais ces déprédateurs, malgré leur hardiesse,
Des nôtres n'avaient pas encore la souplesse,
Ni le puissant secret de fasciner les yeux.
Oh! que pour s'enrichir on est ingénieux!
Depuis que l'or est tout dans le siècle où nous sommes,
Qu'on fait si peu de cas du mérite des hommes,
C'est à qui de l'argent habile escamoteur,
Au risque de passer même pour un voleur,
Arrivera plus tôt à combler la mesure
Qui donne le pouvoir ou quelque sinécure.
Sur le bien mal acquis on n'est plus scrupuleux;
Tous les moyens sont bons, il suffit d'être heureux.
Voulez-vous de Plutus prendre la bonne route?
Gardez-vous de voler; mais faites banqueroute;
Cela s'appelle en terme admis dans le secret
Lancer sur les nigauds le grand coup de filet;
Jetez la poudre aux yeux aux grands capitalistes;
Faites parler de vous par tous les journalistes;
Etalez un grand luxe aux dépens d'un prêteur
Peu connu de la ville où vous faites fureur;
Flattez l'opinion, soulagez l'indigence;
A tous les hommes noirs faites la révérence,
Et vous verrez chez vous pleuvoir les capitaux,
Prêteurs petits et grands encombrer vos bureaux.
Laissez tranquillement couler quelques années,
Payant au jour échu les rentes réclamées;
Quel homme, dira-t-on! oh! quelle probité!

Digitized by Google

Peut-on offrir plus d'ordre et de sécurité ?
Puis un beau jour voyant à comble votre caisse,
Vous en laissez le quart, et sans que rien paraisse,
Pour un pays lointain partant secrètement,
Vous voilà libéré ; car plus le rapt est grand,
Plus la chose est facile en ce monde bizarre ;
Des grands spoliateurs le châtiment est rare.
Que de dupes pourtant ! combien de malheureux
A l'aumône réduits pour enrichir un gueux !
Et c'est ainsi chez nous que règne la justice !
Que diraient nos aïeux témoins d'un pareil vice,
Et surtout s'ils voyaient ce même scélérat
Reparaître au grand jour avec bien plus d'éclat,
Marcher la tête haute, et payant d'insolence,
Braver avec orgueil le mépris, la vengeance ?
Le brigand qui m'attaque un poignard à la main,
Est-il plus redoutable ? est-il plus inhumain ?
Et si je ne craignais de remuer la fange
Où se traîne aujourd'hui ce monstrueux mélange
D'égoïsme, d'orgueil et de présomption
Que fait dans tous nos rangs surgir l'ambition,
Dieu, quelle sale intrigue, et quelle turpitude !
A quêter les honneurs quelle sollicitude !
Après avoir juré le plus beau dévouement,
Pour un fleuron de plus l'un viole son serment ;
L'autre ne rougit pas de vendre son suffrage
Et de livrer ses droits conquis par le courage.
On dirait en voyant tous ces vampires-là
Que nous vivons encor sous les Caligula.
Oui, ce que nous étions nous le sommes encore :
Si d'un vernis plus fin le vice se colore ;
S'il sait avec plus d'art déguiser son dessein ;
Pour être moins grossier, est-il moins assassin ?
Ce n'est plus, il est vrai, de front qu'il nous assiége ;
Mais peut-on faire un pas sans rencontrer un piège ?
Là c'est l'agioteur qui calcule son gain
Sur la hausse ou la baisse, aux dépens de la faim ;

Digitized by Google

Ici c'est un tartufe à langue de vipère,
Qui détourne le bien d'une famille entière.
Le vice de nos jours est si contagieux,
Qu'à force de le voir, on devient vicieux,
Et partout où son dard fait la moindre piqûre,
Il semble y distiller sa méchante nature;
Telle est l'horrible effet de sa contagion,
Que sa subtilité nous fait illusion.
La probité n'est plus qu'une ombre ridicule:
Tel devant l'infamie hésite ou bien recule,
Qui passe pour un niais, un cancre, un insensé;
Et si dans l'indigence honnête il est resté,
C'est bien fait, lui diront ses habiles confrères;
L'imbécille n'a pas su faire ses affaires.
Depuis le fils ingrat du malheureux Adam,
C'est ainsi que le mal s'en va toujours croissant.
Dans ce cahos affreux aux gueux si profitable,
On ne se connait plus; je défierais le diable
De dire où nous conduit le chemin tortueux
Qu'ici-bas nous suivons derrière nos aïeux.

Digitized by Google

FABLES,

PAR M. MACHEREZ.

Le Lion et le Loup.

Un Loup poussé par la famine,
Criait à perdre haleine : il faut que j'extermine
Ce brigand de Lion,
Ce fléau de la nation.
Pour le salut de tous, oui, je me sacrifie :
De ce monstre je veux délivrer ma patrie.
Il dit, et, s'élançant
Vers l'antre redoutable,
Il s'y rue en ouvrant
Une gueule effroyable.
Le sire déjeunait entouré de monceaux
De toutes sortes d'animaux.
Sur qui pensez-vous que la rage
Du furibond se déploya ?
Sur un agneau qu'il dévora.

Du peuple pour venger l'outrage
Combien de défenseurs de ce calibre-là !

Le Héron et son fils.

Un jour maître Héron,
Docteur des oiseaux du canton,

Digitized by Google

Initiant son fils à sa noble carrière,
Lui faisait ainsi sa leçon.
Car il touchait à son heure dernière :
Mon fils, dit-il, je vous laisse en mourant,
Tout mon avoir, tout mon talent ;
Je vous lègue surtout brillante renommée.
Mais si vous ne suivez bien ponctuellement
Mes derniers avis, mon enfant,
Cette gloire bientôt ne sera que fumée ;
Ecoutez attentivement :
Lorsque vous sortirez pour aller dans le monde,
Ou bien pour faire votre ronde,
Marchez toujours à pas comptés,
Les yeux modestement vers la terre fixés,
Sans jamais détourner la vue,
Au risque d'ignorer même qui vous salue.
Il importe que les oiseaux
Pensent qu'on s'entretient sans cesse de leurs maux.
Toujours préoccupé de votre clientelle,
Quittez le monde brusquement,
Ou faites que souvent
A l'improviste on vous appelle ;
C'est un petit expédient
Qui m'a valu plus d'un client.
Pour traiter le même malade,
Ne souffrez aucun camarade ;
Ce mélange, mon fils, gâterait le métier.
De ma gloire digne héritier,
Faites le plus grand étalage,
Et surtout que votre langage,
Soit bien étudié, gonflé par ces grands mots
Qui font ébahir tous les sots ;
Ce qu'on ne comprend pas est toujours admirable.
Et si l'état d'un misérable
Périclite sous votre main,
Gardez-vous d'en rien dire ;
Mettez toujours l'espoir au lendemain.

Digitized by Google

Sans trop augmenter son martyre,
Tâchez d'en reculer la fin ;
Plus de visites, plus de gain.
Enfin n'attendez pas que la victime expire,
Repassez-l'à quelque nigaud
Sur qui retombe le fardeau ;
C'est ainsi que l'on s'en retire.
Adieu donc, mon cher fils,
Suivez bien mon avis ;
Car c'est avec cette sagesse
Qu'on acquiert en notre art la gloire et la richesse.
Ah ! ah ! s'écria de son nid,
L'aigle indigné qui l'entendit ;
Singulière doctrine.
Attends, je vais t'apprendre aussi ma médecine.
Il dit, et s'abattant sur eux,
Il les met en pièces tous deux.

Du cœur humain interprète fidèle,
Molière nous a peint Diafoirus et Purgon ;
Où donc a-t-il puisé l'un et l'autre modèle ?
Où l'on trouve celui de notre vieux héron.

Digitized by Google

BOUTADE ARCHITECTONOGRAPHIQUE,

PAR M. EMM. MICHEL.

1845.

Le Grondeur :

Oui, je les sanglerai du fouet de la satire,
Qu'ils sentent à leur tour les douleurs du martyre
Qu'ils me font endurer. Maudits démolisseurs,
Maçons de toute espèce, ignorants constructeurs,
Je vous fustigerai !

L'Indifférent :

Vraiment votre colère
N'est pas d'un bon chrétien ; un rien vous exaspère.

Le Grondeur :

Tout sait vous contenter. Vous mangez, vous buvez,
Et sans aucun souci gaîment vous digérez.
Quand les marchés sont pleins, quand le poisson abonde,
Pour vous tout est au mieux sur la machine ronde.
En voyant les chenils que dans Saint-Nicolas
On vient d'édifier, votre sang ne bout pas.
De la place du Fort les ignobles baraques,
Où bêtes et gens sont tassés comme en des caques,
Ne blessent pas vos yeux ; la plus belle moitié
De la ville est gâtée. Et puis pas de pitié

Digitized by Google

Pour ces pauvres chevaux qu'au rempart Serpenoise,
Dans un hangar humide et non couvert d'ardoise,
Grâce au long provisoire, on condamne à pourrir.
Cela ne saurait pas troubler votre loisir.
Vous êtes bon chrétien, moi je ne veux pas l'être.
Je veux gronder, pester, je veux rester le maître
De dire ma pensée et de crier tout haut :
Tel architecte ! eh bien, je le tiens pour un sot.

L'Indifférent :

Vous allez soulever une rumeur terrible.

Le Grondeur :

Mais je n'exige pas une chose impossible.
Je sais bien comme vous que les bons citoyens
Sont malheureusement bornés dans leurs moyens.
Si je disais aux gens : faites de belles filles,
Construisez-nous un peu quelques tailles gentilles ;
Ce serait trop vouloir. D'ailleurs je n'entends pas
Me mettre imprudemment les marchands sur les bras.
Je les respecte trop ; j'aime trop ma patrie
Pour aller entraver une honnête industrie.
Crinoline-oudinot, corsets et faux cheveux,
Tout cela doit se vendre et se placer au mieux.
Aujourd'hui vous pouvez, mon cher, être tranquille,
Je ne m'occupe pas des laideurs de la ville.

L'Indifférent :

Eh bien ! méchant frondeur, allez courir les champs.

Le Grondeur :

Oui, j'aime la nature. Aux brises du printemps
Je me plais à livrer ma course vagabonde.
Mais, hélas ! de nos jours l'architecture immonde
Détruit de tous côtés les monuments des arts,
Et de tristes débris afflige nos regards.

Digitized by Google

Il ne lui suffit pas d'entasser les décombres,
Dans l'église d'Olley de tourmenter les ombres,
Il lui faut doublement, profanant les autels,
Elever de son goût des témoins solennels.
D'architectes intrus, une impudente race
Fait adopter partout ses plans avec audace.
Tout tombe sous leurs coups, tout s'élève par eux.
Leurs ouvrages mesquins n'offrent plus à nos yeux:
Que du goût et de l'art le hideux ossuaire.
Horribles massacreurs! Si vous les laissez faire,
Ils s'attaqueront même à la voûte des cieux;
Ils la démoliront pour la construire mieux.
Crébleu! ces coquins-là, je voudrais les voir pendre.
De leur témérité que peut-on donc attendre?
Du sublime, ma foi, l'église de Conflans,
De Volmunster aussi les ridicules plans!!
Mais c'est à Novéant que l'on voit leur chef-d'œuvre,
Triste construction d'un maladroit manœuvre.
Sur un côteau battu par les froids aquilons,
S'alignent bêtement des masses de moellons.
Près d'un grand pigeonnier où l'on suspend la cloche,
Un bâtiment bâtard sur ses piédestaux cloche.
Puis s'accole un hangar d'une affreuse lourdeur,
Que l'infâme architecte ose appeler un chœur.
Enfin, pour compléter cette œuvre de lumière,
Un ignoble appentis couronne le derrière.
Sacristi! c'est trop fort. Irrité justement,
Le ciel paraît avoir maudit le monument.
Vainement protégé du nom de sanctuaire,
Il encourt chaque jour la céleste colère.
Le marguillier ne peut faire un signe de croix;
Le chantre a beau bien boire, il perd souvent la voix;
Les cerveaux enrhumés troublent toujours l'office;
L'on n'entend dans les bancs qu'un sourd: Dieu vous bénisse.
Le diable se glissant sous les ailes des vents,
A plus d'une dévote inflige des tourments;
Et le digne pasteur use en vain d'exorcismes,

Digitized by Google

Il voit ses paroissiens perclus de rhumatismes.
C'est bien fait, c'est justice. Ah ! profitons du moins,
Des exemples frappants dont nous sommes témoins.
Evitons désormais des équitables plaintes,
Et réconcilions l'art avec les choses saintes.
Non loin de la cité, dans les féconds Sablons,
Ce classique terrain des choux et des melons,
Des chrétiens animés d'une ferveur antique,
Désirent élever une humble basilique ;
Artistes, apportez vos dessins et vos plans,
Vous trouverez ici des cœurs reconnaissants.
Hommes de goût, venez fournir pour votre offrande
Vos conseils éclairés. Votre influence est grande ;
Elle peut embellir de simples matériaux,
Surtout donner du charme à d'utiles travaux.
La veuve et l'orphelin ont versé leur obole ;
Riches, donnez beaucoup, car la sainte parole
A besoin d'un abri digne de sa grandeur.
Les gens pieux et de goût verront avec bonheur
S'inscrire alors au front du nouvel édifice :
NOTRE-DAME CONSOLATRICE.

Digitized by Google

UNE SILHOUETTE,

PAR M. FAIVRE.

On aime le portrait de sa mère ; or la patrie, la ville natale, est une mère vénérable : pourquoi n'essaierait-on pas de reproduire ses traits, de fixer, fût-ce d'un léger crayon, son image sacrée ?

Pas plus qu'un homme ne ressemble à un homme, une ville ne ressemble à une autre ville. Metz diffère de Strasbourg, de Trèves ou de Nancy, comme Rouen diffère du Hâvre, de Nantes ou d'Amiens. Chacune de ces villes a une physionomie qui la distingue entre toutes ; physionomie qui se dessine dans son histoire, dans son esprit et dans ses mœurs. Une ville est un individu, une *personne*, qui a sa vie propre ; qui a son origine, ses accroissements, ses âges critiques ; mais qui, toujours une, toujours *elle*, malgré les phases de son existence et ses fortunes diverses, conserve fidèlement, à travers les siècles et les révolutions, son caractère distinctif, sa personnalité.

Essayons, en fils tendre et respectueux, de crayonner la face de notre bonne vieille cité. Encore un peu émue des dernières agitations, elle posera plus naïvement, et nous révèlera, sans y penser, le secret de sa nature intime, que nous voulons lui dérober.

Tout le monde sait que Metz est une très-ancienne ville :

Digitized by Google

son berceau se cache dans la nuit des temps. Quels sont les premiers qui sont venus bâtir sur le côteau anguleux dont les ondulations inclinent, à l'est et au nord, vers la Seille et la Moselle? Quels sont les premiers qui se sont fixés sur ses pentes grâcieuses, attirés soit par la fertilité du sol, soit par l'abondance de la pêche, soit par la facilité de se retrancher à l'abri des deux rivières, soit enfin par l'espérance éloignée de confier un jour à l'une d'elles les intérêts d'une industrie et d'un commerce qui n'existaient pas encore? Nul ne pourrait le dire.

Seulement, s'il est permis d'estimer ce qu'un homme a été dans son enfance par ce qu'il paraît être dans sa virilité, ces premiers-là ont été des gens d'ordre, laborieux et prévoyants, moins occupés d'anticiper sur le voisin que de se mettre en garde, à son endroit, contre toute velléité d'ambition et de conquête. Vaillants et fermes, mais surtout avisés et prudents, ils devaient avoir moins d'imagination que de raison, plus de simplicité que de goût, plus de réflexion que d'enthousiasme.

S'ils ont pris part à cette vie agitée et tumultueuse de la vieille Gaule, divisée, selon César, en une foule de cités jalouses et rivales, toujours en guerre, ils n'ont dû le faire qu'à regret, et, comme on dit, à leur corps défendant, toujours désireux de la paix, toujours prêts à faire des concessions pour en acheter le bienfait, et à suspendre le bouclier à la muraille pour rentrer dans la vie calme et laborieuse qui leur assurait le bien-être.

Est-ce à cette préférence native pour le travail pacifique et nourricier, à cette prudence un peu égoïste et flexible, mais patiente et courageuse, qu'ils durent l'importance croissante de leur cité? Voilà ce qu'on ne peut non plus que conjecturer. Toujours est-il qu'au temps où les Romains pénétrèrent dans la Gaule septentrionale, Metz était déjà pour ces contrées une ville du premier ordre.

Digitized by Google

Mais ici, où l'histoire commence, le caractère que nous lui avons supposé ne se dément pas. Toute la Gaule est en feu; les dissensions intestines favorisent l'ambition romaine; on s'agite en sens divers, comme entraînés par une sorte de vertige. Metz ne se passionne pas, elle ne se constitue pas tête de colonne dans cette mêlée confuse, elle ne jure pas héroïquement de s'ensevelir sous ses ruines fumantes. Dans son naïf bon sens, elle semble avoir prévu l'inévitable issue de la guerre et l'inutilité absolue de la résistance. Elle a cédé, et bientôt elle nous apparaît toute romaine. Les arts et les sciences que les conquérants apportaient aux Gaulois en dédommagement de leur liberté, l'avaient consolée. Elle se couvre de riches monuments; elle a des écoles, des gymnases, des théâtres; elle commence à penser, à écrire, à vivre de l'intelligence. Si elle n'a pas, comme Trèves, la gloire d'être appelée la *Rome du nord*, elle tient le second rang après cet illustre séjour des Césars. Elle aussi sera reine un jour; mais une immense révolution doit changer la face du monde avant que son front ceigne l'éclat du diadème. En attendant, Metz devient chrétienne.

L'époque de sa conversion est incertaine. Nous penchons vers l'opinion pieuse qui la fait remonter à Saint-Clément, disciple et envoyé des apôtres, conséquemment au premier siècle. Quoi qu'il en soit, on chercherait vainement dans ses annales, comme on les trouve dans celles de la glorieuse Trèves, ces saintes légendes de persécutions et de martyres dont Metz est à bon droit jalouse. Elle devint chrétienne, comme elle était devenue romaine, sans résistance et sans combats. Il y eut, selon toute apparence, peu de sang versé. Mais la foi chrétienne c'était l'avenir, c'était l'ordre, c'était la paix du monde : Metz, docile, courba sa tête sous l'eau sainte, et accepta le joug évangélique, sans regret, comme aussi peut-être sans passion.

Placée aux avant-postes de l'empire, elle essuya le pre-

Digitized by Google

mier choc des sauvages invasions du cinquième siècle. Fut-elle réellement détruite par Crochus, puis par Attila ? Et serait-ce à ces deux grands désastres qu'il faudrait attribuer l'origine des ruines romaines qu'on trouve partout à quatre ou cinq mètres sous le sol ? Que de plus savants en décident. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle reparut bientôt, avec une importance nouvelle, sous la domination des Francs, comme capitale du fier royaume d'Austrasie. Romaine, chrétienne et barbare tout à la fois, elle fut le point d'appui de la lutte de Brunehaut contre Frédégonde, de l'Austrasie contre la Neustrie, de l'héroïque France des Pépin contre la France abâtardie des descendants de Clovis.

Lors du triomphe définitif de l'Austrasie, par l'avènement des Héristal, Metz devint un des principaux centres de l'empire Carolingien, qui n'eut pas de capitale parce qu'il n'eut pas d'unité. Elle reçut les sépultures impériales, data les capitulaires, et parut devoir être un des anneaux qui uniraient la France germanique à la France gallique pour constituer le second empire d'Occident, si cette ambitieuse restauration du sceptre brisé des Césars n'eût pas été un rêve.

Du reste, que tout ce prestige de grandeur et de gloire ne nous fasse pas illusion. Tant d'éclat s'amortit au contact de nos mœurs honnêtes et débonnaires. L'illustre trisaïeul de Charlemagne, le grand et sage Arnold, maire d'Austrasie sous Clotaire II, quitte l'épée pour la crosse, et après avoir pacifiquement administré le diocèse de Metz, devient après sa mort l'un des patrons de la contrée, sous le nom vénéré de saint Arnould. Un fils du glorieux empereur, héritier des vertus chrétiennes du père de sa race, l'évêque Drogon, fait asseoir avec lui sur l'antique siége de saint Clément et de saint Arnould, la douceur, la justice et la charité. Ainsi se fait sentir l'influence locale ; Metz absorbe l'élément guerrier, elle calme l'humeur inquiète, elle transforme les vertus

Digitized by Google

mêmes, et leur donne une teinte modeste et pacifique qui les harmonise avec l'esprit général de ses populations.

Cependant l'empire de Charlemagne, élevé et fortifié par la guerre, devait subir promptement l'inévitable conséquence de sa violente origine. Fondé par l'épée, il devait périr par l'épée. Lors du brisement, Metz se trouva, par le fait de sa position géographique, dans la portion échue à Lothaire, cette informe agglomération de peuples hétérogènes, appelés à divorcer les premiers, laquelle se réduisant bientôt à la simple *Lorraine*, demi-allemande et demi-française, devait être longtemps un sujet de discorde entre la France et l'Allemagne.

C'est sans doute au caractère équivoque et incertain de ses affinités nationales, que Metz dut l'indépendance dont elle jouit jusqu'au milieu du seizième siècle. Depuis l'origine inconnue de sa constitution libre jusqu'à l'époque de sa réunion à la France, inclinant vers l'Allemagne comme ville impériale, puis vers la France par les mœurs et le langage, elle subit au dedans une lutte incessante entre l'aristocratie et la démocratie, entre le clergé et la population laïque, et surtout au dehors les attaques de ses ambitieux voisins, jaloux de sa prospérité commerciale et industrielle. Bornée à un territoire assez restreint, mais riche et populeuse, elle vivait surtout de son industrie, et par là touchait encore à l'avenir.

Dérobée par surprise, Metz, après quelque velléité de colère, se laissa faire tout doucement ville de France; et, grâce à son caractère facile, à peine le rapt était-il consommé, qu'elle payait généreusement sa bienvenue, comme eût pu faire Bourges ou Orléans, en associant son beau courage à l'impétueuse valeur de la noblesse française. Elle rompit pour toujours avec l'Allemagne en fermant ses portes à Charlesquint, et dès-lors ses destinées furent confondues avec celles de la première nation du monde.

Digitized by Google

Elle avait cédé à l'influence allemande en ouvrant l'oreille aux prédications de la Réforme; mais sa réunion à la France la sauva du péril, et l'élément catholique y vainquit peu à peu l'élément protestant. Il n'y eut ni massacres, ni guerres civiles, ni exécutions juridiques. La réforme vint, et y fit assez de partisans pour qu'à une certaine époque on ne sût dire s'il y avait plus de catholiques que de protestants; puis elle se fondit insensiblement et sans bruit.

D'une autre part, en devenant ville de France, Metz était devenue ville frontière; son importance militaire s'accrut au détriment de son importance industrielle. Le fils d'un imprimeur de la cité était mort Maréchal de France. Ses riches faubourgs avaient disparu; une citadelle s'était élevée dans son enceinte; le génie moderne l'entoura d'une triple ceinture de fossés et de bastions; au dedans ce ne fut plus qu'une vaste caserne. Sa population commença à recruter nos armes savantes.

C'est dans cet état que la révolution de 1789 la surprit avec sa noblesse parlementaire et ses innombrables couvents; mais l'humeur pacifique de ses habitants et leur facilité à se plier aux choses nouvelles, désarma les terroristes: l'orage passa sans avoir fait beaucoup de victimes. La république fut acceptée avec son sanglant despotisme; l'empire fut accepté avec son glorieux fardeau de ruineuses victoires; la restauration fut acceptée avec ses pensées d'un âge évanoui; la révolution de juillet fut acceptée avec ses promesses d'ordre constitutionnel et de prospérité financière; celle de février fut acceptée encore, malgré les souvenirs de 1793, follement réveillés par ses imprudents fauteurs.

La population semble comprendre d'instinct qu'après tout les modifications dans la forme du gouvernement sont pour elle des faits secondaires. Elle se passionne peu, aime avec tiédeur, et ne sait guère haïr. Elle travaille, elle étudie, elle cherche le mieux dans les divers modes de l'activité

Digitized by Google

humaine. Metz a des sociétés savantes sérieuses, des écoles populaires qui ont servi de modèle à une partie de la France, des associations pieuses et bienfaisantes qui l'ont fait appeler par excellence la *charitable,* un clergé éclairé et vertueux, objet des respects universels. Elle répare et achève sa magnifique cathédrale, trop peu connue; un moment nous avons cru qu'on dirait l'*école de Metz* comme on dit l'école de Venise ou de Florence; un beau talent poétique dont nous n'avons entrevu que l'aurore, eût suffi, sans le pur talent de M^me^ Tastu, à prouver que les échos de notre Moselle, depuis le temps d'Ausone, n'ont pas oublié la voix des muses.

Voilà sur notre vieux sol austrasien ce qui vit, voilà ce qui compte pour quelque chose, voilà ce qui est nous. Les révolutions politiques se succédent; Metz les subit, sans amour comme sans colère. Elle salue l'ordre nouveau, puis elle retourne au travail: c'est le fonds qui manque le moins. La politique ne donne ni pain, ni science, ni talent; elle promet beaucoup, elle tient peu: il ne faut pas se fier à ses mensonges dorés. Le travail qui nourrit l'homme, l'étude qui l'éclaire et le rend sage, la religion qui le console et élève son âme, voilà ce qui est essentiel, voilà à quoi il faut toujours revenir, parce que là sont les éternels éléments de l'ordre, de la paix et de la félicité terrestre.

Si Metz demeure calme au milieu de toutes ces évolutions sociales, c'est qu'elle sait avec le poëte que *les destins et les flots sont changeants;* et dédaigneuse de ce qui passe, elle s'attache au solide et au vrai. Son histoire est moins dramatique; mais il en est des peuples comme des gens: ce ne sont pas ceux dont on parle le plus qui sont les plus heureux.

Voilà Metz enfin, du moins comme elle nous apparaît dans nos rêves solitaires, où nous aimons à la contempler pieusement. Nous ne l'avons pas flattée, peut-être même

Digitized by Google

trouvera-t-on que nous aurions pu l'envisager sous un plus beau jour, nous n'avons pas voulu faire une peinture idéale. Ce n'est pas là pour nous le type du beau, c'est ce qui est. Nous concevons, dans notre âme chrétienne, une aspiration plus ardente vers la réalisation des principes d'ordre éternellement conçus au sein de Dieu ; mais nos désirs et nos espérances ne sauraient, sans nous faire mentir, se substituer aux réalités un peu froides que nous avons sous les yeux. Nous peignons Metz telle que nous la voyons, non telle que nous la voudrions ; nous la peignons telle qu'elle se reflète dans notre cœur filial, dévoué mais sincère. Louer sa mère, c'est se louer un peu soi-même; nous avons pris le parti de la franchise, qui est toujours le plus honnête et le plus sûr.

Digitized by Google

HISTOIRE. -- ARCHÉOLOGIE.

NOTICE

SUR

LE SABLON, PRÈS METZ,

ET SUR

LES SÉPULTURES QUI Y ONT ÉTÉ DÉCOUVERTES,

PAR M. VICTOR SIMON.

MESSIEURS,

De toutes les localités voisines de notre ville, il n'en est pas une qui offre plus d'intérêt que le Sablon. Ce lieu, considéré géologiquement, s'étend depuis Augny jusqu'à la bibliothèque de Metz, ce qui comprend un espace de dix kilomètres ; il est limité, à l'est, par la route d'origine romaine, située dans la vallée de la Seille et qui conduit de Metz à Magny, à l'ouest, parallèlement à la Moselle, par les éminences où se trouvent les fermes de Bradin, de Frescaty et d'Orly, ce qui donne une largeur d'environ quatre kilomètres. Cette plaine est composée d'un vaste dépôt d'al-

Digitized by Google

luvions siliceuses et granitiques, provenant des Vosges et reposant sur les argiles bleues du lias (lias moyen). Les eaux qui ont précédé l'arrivée de ces alluvions ont causé de grandes dégradations dans ces argiles, dont quelques lambeaux font saillie sous les sables. Ce vaste dépôt, dont la plus grande puissance est d'environ douze mètres, ne paraît point être le résultat d'une action violente; l'alternance de sables fins avec des galets ordinairement ovulaires et quelquefois pugillaires, indique que l'action qui a déposé ces alluvions a, comme de nos jours, été variable. Ce qui le confirme, c'est que quand on construisit, en 1838, le pont de la nouvelle route de Magny, on mit à découvert un barrage en argile que les galets les plus gros n'avaient pu franchir, et, en aval de cette digue naturelle, il n'y avait que des sables fins; ce qui le confirme encore, c'est que les ossements, et notamment les dents fossiles d'éléphants, trouvés parmi ces sables, étaient intacts.

Le Sablon offre du côté de la vallée de la Seille un autre sujet d'observation; ces alluvions s'abaissent par une pente très-sensible jusque vers la route de Magny, qui est presque dans le thalveg de la vallée. On a lieu d'être étonné de ce que les eaux qui les amenèrent ne les aient point charriées jusque dans le lit de la Seille, et de ce qu'il n'y ait pas eu un mélange ou une alternance des alluvions de la vallée de la Moselle, dont le Sablon, dépend et des alluvions de la Seille; vu surtout que ces alluvions sont contemporaines, si on en juge par les ossements d'éléphants et de rhinocéros que l'on trouve dans les alluvions anciennes de l'une et l'autre vallée.

Le Sablon, dans les temps antiques, dut offrir une bien grande aridité; il serait intéressant de savoir si déjà, à l'époque romaine, toute la partie qui est en plaine était livrée à l'agriculture; divers documents autorisent à penser que cette plaine était cultivée.

Digitized by Google

D'après les nombreux restes d'habitations que présente le Bas-Sablon, les monnaies qu'on y trouve, et l'existence de fontaines, dont on atteint l'eau à l'aide d'escaliers, et qui sont d'une construction semblable à une fontaine romaine découverte il y a peu d'années à Autun, on est autorisé à dire que cette partie était déjà, comme aujourd'hui, couverte d'habitations, et que c'est le long de cette pente qu'un des faubourgs ou *suburbana* de notre ville a dû exister. On est également autorisé à dire que le sol occupé par le village de Montigny étant dans des conditions favorables pour procurer des eaux, dut aussi être habité à l'époque romaine; des tuiles de cette époque semblent le confirmer en indiquant le nom de cette localité *mons Igniacus;* il en est de même des fermes de Bradin, de Frescaty et d'Orly; en effet, dans ces diverses localités, le sol est moins aride, on s'y procure facilement des eaux. D'après les renseignements qui m'ont été donnés par notre savant confrère, M. de Ladoucette, dont nous regrettons tous la perte, on trouva sur le sol de la ferme d'Orly, appartenant à sa famille, des conduits antiques en terre cuite.

Cette plaine du Sablon a, vous le savez, Messieurs, joué un rôle important aux différentes époques de l'histoire de Metz; une partie de cette ville est assise sur ce sol, et des fouilles pratiquées sur différents points nous attestent que déjà à l'époque romaine cette partie de la ville était décorée de grands monuments. A cette même époque, le Sablon était traversé par une route qui conduisait à Scarpone, et de là à d'autres localités plus importantes; un fragment de colonne milliaire, trouvé à peu de distance de Metz et que j'ai fait transporter dans votre collection archéologique, portait en abrégé ces mots: *Vias et Pontes vetustate conlapsos.* Cette inscription indiquait la haute antiquité de cette route, dont on trouva des restes, et dont une partie subsiste encore. En 1848, des soldats du génie

Digitized by Google

ayant exécuté des travaux de sape dans le glacis, au saillant de la lunette de Montigny, M. Ledoux, officier de ce corps, observa une couche de sable de $0^m,15$ sur un béton ou petit pavé dont le mortier fort dur était épais de $0^m,12$ à $0^m,15$; ce pavé était sur une couche de terre glaise de $0^m,15$ à $0^m,20$. Sur l'emplacement du débarcadère du chemin de fer, ces soldats trouvèrent le même pavé, mais le sable qui le recouvrait avait une épaisseur de $0^m,50$ à $0^m,60$; la largeur de ce pavé était d'environ 12^m, sa direction serait de la tour Serpenoise vers 30^m à droite du saillant de la lunette précitée. M. Ledoux a pensé que ces anciens travaux appartenaient à une route. Ce ne pouvait être que la route de Scarpone *. Une autre partie de cette voie existait encore il y a quelques années à environ 10 kilomètres de Metz; elle s'élevait de plusieurs mètres au-dessus du sol, et montrait à sa partie supérieure des pierres de dimensions assez grandes. Sur le ban de Sillegny une partie de cette route subsiste encore; lorsque je la vis, elle était recouverte d'une pelouse qui en assurait la conservation **.

Cette plaine était aussi traversée par l'aqueduc Romain qui conduisait des eaux de Gorze à Metz ; dans quelques parties de ce trajet les inégalités du sol étaient rachetées par

* M. Ledoux a consigné ces documents dans une notice communiquée à l'Académie ; ce travail contient d'autres détails intéressants et un plan y est joint.

** On m'a indiqué, il y a peu de jours, un ancien chemin romain qui de cette route traversait les prairies au-dessous de Féy, montait sur la côte de la Raque et de là continuait sur la plaine entre Lorry et Arry ; il paraît aussi qu'un embranchement de ce chemin descendait par Arry vers la Moselle, d'où l'on gagnait peut-être la hauteur de Preny, et se dirigeait sur Thiaucourt. Le bois de M. Curé-Spol, ban de Féy, sur le versant nord de la Raque, indique la largeur de cet ancien chemin qu'il recouvre.

Digitized by Google

des piles dont M. Edouard Jaunez et moi avons déterminé l'emplacement, le nombre et les dimensions.

En ouvrant la tranchée du chemin de fer, à droite en allant de Metz à Scarpone, on a découvert à plusieurs mètres sous le sol une construction en ciment, assise au milieu des sables, sur une couche d'argile ; on a pensé que c'était la fondation de l'aqueduc, mais on a été complétement dans l'erreur ; l'ancien aqueduc était parallèle à la route qu'il limitait, et il était dans le sol à une profondeur bien moins grande.

Au sud, les collines de Sommy et de Châtel-St-Blaise terminent très-agréablement cette plaine, et offrent de leur sommet un coup-d'œil magnifique sur les vallées de la Seille et de la Moselle. Un fragment de fût de colonne en syénite trouvé dans les maçonneries de l'ancien château, semble révéler qu'il exista sur le sommet de Châtel-St-Blaise quelques constructions élevées à grands frais.

Près de Metz, un amphithéâtre, des bains, peut-être même une naumachie et d'autres bâtiments inséparables de ces monuments, attiraient en ce lieu la population pour y jouir des fêtes et des moyens hygiéniques qu'on lui offrait.

Plus tard, ces lieux changeant de destination, on y établit de grands monastères qui y attirèrent aussi une fréquentation nombreuse. Le respect attaché à ces fondations pieuses était encore augmenté par le dépôt qui y fut fait des restes de personnages importants ; tels étaient ceux de Louis-le-Débonnaire, qui avait, à St-Arnould, un tombeau en marbre blanc fort remarquable par ses sculptures, dont il ne nous reste malheureusement que quelques débris, et dont un dessin nous est donné dans *l'Univers, Histoire d'Allemagne*, et se trouve aussi à la bibliothèque de Metz.

Enfin ces lieux sont encore éminemment historiques par le siége que notre ville soutint contre Charles-Quint, par le courage que la garnison et les habitants lui opposèrent,

Digitized by Google

en l'empêchant de pénétrer par la brèche qu'il avait pratiquée, et par le lieu où cet empereur avait fixé son séjour durant ces événements.

Indépendamment de ces grands faits historiques, il en est d'autres qui nous ont été révélés par des découvertes successives et qui doivent aussi fixer d'une manière toute spéciale notre attention. Je veux parler des sépultures découvertes sur différens points de cette localité. On sait que sous la domination romaine il n'était pas permis d'inhumer dans les villes, et que les tombeaux étaient ordinairement placés près des routes. A Metz, trois localités où l'on trouva des sépultures antiques semblent bien indiquer les limites de notre ville; telle est la pierre funéraire trouvée rue Vincentrue; telles sont les autres pierres funéraires découvertes au bas de la rue de la Tête-d'Or, dans la rue Neuve-Saint-Louis; telles sont enfin les sépultures qui occupaient une grande étendue près de la route de Scarpone.

Ce cimetière s'étendait sur une partie du glacis, entre la porte St-Thiébault et la porte de la Citadelle, et autour de la lunette d'Arçon, jusques et y compris l'excavation connue sous le nom de Sablière de Montigny, et il se prolongeait jusqu'auprès des dernières maisons du Bas-Sablon près la route de Magny. Ce serait ici le lieu de parler des découvertes de monuments funéraires faites dans les fortifications de la citadelle, et notamment de celles décrites par M. Devilly dans une notice publiée en 1823; mais nous nous bornerons aux faits postérieurs à cette découverte.

Près des fossés des fortifications, des corps étaient enfouis avec plusieurs vases en terre, et en verre; une urne en verre, trouvée dans le polygone du génie, a été déposée dans votre musée par notre confrère M. le général Audoy; près de la lunette d'Arçon, dite de Montigny, sur un emplacement couvert de charbons et de débris de poteries, on trouva des lacrymatoires en verre déformés par le feu; non loin de là

Digitized by Google

des ossements humains étaient enfouis dans des urnes ; ce charbon, ces urnes, ces lacrymatoires et ces ossements indiquaient évidemment que des corps avaient été brûlés en ce lieu. D'autres urnes furent trouvées en différentes autres places de ce vaste cimetière ; on en exhuma en ouvrant la tranchée du chemin de fer, non loin de la maison d'école de la commune du Sablon ; parmi les urnes qui furent découvertes, deux renfermaient des médailles, l'une était de Marc-Aurèle, l'autre d'Adrien ; celle qui contenait cette dernière médaille était ornée de plusieurs dessins en émail blanc.

A ces documents j'ajouterai ceux insérés par M. Ledoux dans la notice que j'ai déjà citée. Il indique que l'on trouva sur le glacis de la face droite de la lunette de Montigny, des urnes avec ossements, avec médailles, et dans leur voisinage des tas de cendres mêlés d'os humains ; de grandes pierres maçonnées recouvraient de grandes urnes couchées obliquement et anciennement brisées, et des débris de petits vases ; ces urnes avaient renfermé environ un demi-mètre de cendres. Un tombeau contenait un squelette que M. Ledoux a considéré, avec raison, comme romain. Dans ce même lieu, M. Collin découvrit aussi un squelette d'homme, à côté duquel se trouvaient deux lacrymatoires en verre, une amphore et plusieurs vases Romains ; de plus, un gros morceau d'ivoire aux formes bizarres ayant quelqu'analogie avec un encrier, et des plaques de cuivre qui paraissaient avoir appartenu à une serrure. Ce squelette était près de la Sablière de Montigny. Enfin on trouva d'autres urnes sur le glacis de l'ouvrage à cornes de la Citadelle.

M. Ledoux a aussi fait connaître que plusieurs lampes avaient été trouvées avec les urnes dont il parle ; l'une d'elles, qui était près d'une urne, était recouverte de deux morceaux de tuile. La première de ces lampes représentait un génie ;

Digitized by Google

sur la deuxième on voyait des guerriers combattant, l'un le bouclier au bras gauche, l'autre aux pieds et faisant un mouvement en arrière ; sur la troisième, un homme avait le genou droit à terre, la main droite appuyée sur la cuisse, le coude gauche était appuyé sur le genou du même côté et la main paraissait toucher la tête ; enfin on trouva au fond d'une des urnes une plaque en verre de couleur blanche et bleue.

Dans le jardin de M. Rouyer, mésoyer au Sablon, on trouva des auges monolites rectangulaires, dans lesquelles étaient des ossements. L'une de ces sépultures contenait des vases en terre rouge fort ordinaire, mais cependant ornés de dessins formés par des acupunctures ; une autre renfermait les restes d'un jeune enfant qui, ainsi que je l'ai dit dans une notice précédente, avait au col une bulle en argent avec belière en or ; elle était creuse et remplie de fer. On exhuma aussi de ce lieu plusieurs coffres d'urnes qui étaient vides ; l'un d'eux, de forme carrée, est en granit.

Non loin de là, les travaux du chemin de fer mirent à découvert des sépultures en pierre de taille et d'autres qui étaient formées avec des briques à rebords ; une sépulture également en briques existait dans la tranchée du chemin de fer, à environ un kilomètre en-deçà du pont qui traverse la Moselle près d'Ars. Cette sépulture contenait des vases en terre.

Près de la lunette de Montigny, au sud, on découvrit, m'a-t-on dit, les restes d'un cercueil en plomb ; et dans ce même lieu, des squelettes avaient simplement la tête appuyée sur une pierre.

Enfin, l'an dernier, sur le glacis nord de la lunette d'Arçon, les travaux du chemin de fer ont exhumé un assez grand nombre de cercueils rectangulaires peu profonds, dont les uns monolites et les autres composés de deux pierres réunies bout à bout ; d'autres étaient composés avec des

Digitized by Google

dalles. Le parement uni et les sculptures que l'on remarquait sur la plupart de ces pierres, attestaient qu'elles provenaient de monuments détruits, dont on voyait d'ailleurs les fondations à quelques pas de là, de l'autre côté de la route. Les armes que quelques-uns de ces tombeaux renfermaient, étaient identiques à celles trouvées dans des sépultures que l'on attribue aux Francs.

Quelques faits particuliers qui se rattachent à ce vaste cimetière, doivent être cités ici. On trouva, il y a peu d'années, près de la lunette d'Arçon, un squelette dont la tête était traversée par un long clou de fer, qui, évidemment, était l'indice d'une mort violente; près de ce même lieu, suivant la notice précitée de M. Ledoux, on trouva d'autres squelettes qui avaient eu un clou passé dans le col; enfin, l'an dernier, cet officier appela l'attention sur une autre sépulture renfermant des clous qui occupaient plusieurs places de la fosse; on a prétendu que ces clous avaient aussi servi à un supplice. Un autre squelette découvert il y a plusieurs années, avait, ainsi que je l'ai dit dans une notice précédente, une jambe passée dans un anneau en verre; et cette année on trouva, au sud de la lunette d'Arçon, un squelette qui avait un bras passé dans un anneau en bronze, auquel une chaîne de même métal était fixée. Enfin, M. Ledoux a, dans sa notice, signalé la découverte d'un squelette de cheval, qui était entre une urne et une pierre tumulaire sur laquelle des cœurs et une croix étaient sculptés. Il se pourrait que ce cheval ne révélât aucun usage antique; mais cependant il se pourrait aussi que là, comme dans d'autres localités, on eût immolé cet animal, usage qui existait surtout chez les Scythes, qui en immolaient au dieu Mars; il se pourrait également, qu'à l'imitation des empereurs Verus, Adrien, Auguste, et d'Alexandre-le-Grand, on eût donné les honneurs de la sépulture à ce cheval. On sait aussi qu'on honora d'inscriptions, des chevaux qui avaient remporté la

Digitized by Google

victoire dans le cirque ; et de nos jours nous voyons le cheval être pour nos généraux un signe d'honneur à leurs funérailles.

Parmi les débris d'inscriptions découverts récemment sur les glacis de la lunette d'Arçon, il en est un qui a fixé principalement l'attention de votre commission archéologique, dont je vais vous communiquer les observations. Cette inscription portait :

HONNUS . SEX . MASSIUS GEN
LIANUS . C . CELSIUS . MATTO
GUSTALES . AQUAM . AB ORIGIN
NT . ET . NYMPHOEUM . CUM . SU
PO .

Votre commission, après un premier examen, pensa qu'il convenait de la compléter.

Par suite de l'examen rigoureux d'une autre partie d'inscription, M. de Salis, qui avait été engagé à s'adjoindre à la commission, fit observer que ce fragment avait été détaché de l'inscription que nous venions d'examiner, et dès-lors il fut reconnu que cette inscription devait commencer par ces mots : *In honorem domus divinæ*. On sait que cette dédicace se plaçait souvent en l'honneur de l'empereur, par des magistrats qui élevaient quelque monument d'utilité publique.

Ces deux fragments réunis, il importait de se livrer à d'autres études. Il fallait savoir quel était le véritable sens du mot *augustales*, des mots *fontem ab origine* et *nymphœum* ; il fallait enfin savoir quels étaient les mots qui devaient venir à la suite de ceux *cum su* qui suivaient le mot *nymphœum*.

Augustales, ce mot fut bientôt expliqué ; les six noms qui le précédaient annonçaient suffisamment qu'il s'appliquait à six magistrats qui administraient la cité. C'étaient donc

Digitized by Google

des Sevirs Augustaux ; à défaut d'autres documents, des inscriptions qui ont été reproduites dans l'histoire de Metz, par des religieux Bénédictins, auraient seules suffi, ainsi que le faisait observer notre confrère M. Huguenin, pour amener à cette interprétation.

Fontem ab origine, cette inscription d'une très-belle exécution, trouvée près du lieu que l'aqueduc traversait pour se rendre à Metz, fit naître d'abord la pensée qu'elle pouvait se rattacher à ce grand monument. Mais on abandonna bientôt cette opinion pour adopter celle émise par notre confrère, M. Dufresne, que cette inscription était seulement relative à des sources du Sablon, dont les eaux avaient été recueillies dans un but d'utilité publique.

Cette opinion émise, il importait d'interpréter le mot *nymphœum*. L'idée générale que ce mot présente est celle d'une source, puisqu'on sait que ces eaux étaient consacrées aux nymphes ; mais le mot *nymphœum* était pris dans plusieurs acceptions, il signifiait des fontaines, des grottes, soit naturelles, soit disposées par la main de l'homme. Ces dernières étaient quelquefois magnifiquement décorées, et quelquefois leurs eaux étaient amenées pour alimenter des bains.

L'origine de ce mot *nymphœum* s'explique donc d'elle-même ; en effet les fontaines étaient considérées comme la demeure des nymphes et devaient par là même être vénérées ; c'était le culte des fontaines personnifié dans le paganisme.

Gruter et Spon nous ont conservé quelques inscriptions sur ce sujet ; je citerai les suivantes :

Numini . nympharum . aquar .
Augustalis aug . g . g . lib.

Nymphis loci, bibe, lava, tace.

Digitized by Google

Hujus. Nympha. loci. sacri. custodia. fontis.
Dormio. dum. blandæ. sentio.
Murmur. aquæ. parce. meum. quis quis. tangis.
Cava. marmora. somnum.
Rumpere. sive. bibas. sive. lavare. tace.

Notre *nymphœum* indiquait donc des eaux qui avaient été amenées dans le lieu occupé primitivement par l'inscription, dans un but d'utilité publique; mais quel but se proposait-on? Un bas-relief découvert il y a quelques années et dont j'ai donné un dessin dans un des volumes de l'Académie (année 1841-1842), semble indiquer la destination de ce monument. Ce bas-relief représentait une baigneuse se passant une main dans les cheveux; et en effet, d'après Spon, les bains étaient aussi consacrés aux nymphes, et on les appelait aussi bien *nymphœa* que *lavacra*. Ceci nous paraît confirmé par un passage de l'Histoire ecclésiastique de Nicéphore, livre XI, chap. 4.

Si, d'après le bas-relief que j'ai cité, on admettait que ces eaux étaient amenées pour des bains, cela autoriserait aussi à penser que la cuve de porphyre déposée à la cathédrale de Metz, aurait pu provenir de cet établissement; néanmoins d'autres bains auraient pu être créés à l'aide d'une prise d'eau dans l'aqueduc. Quel que soit le sens attaché au mot *nymphœum*, il est constant que certains *nymphœum* étaient des établissements importants. Vitruve nous enseigne que les eaux qui les alimentaient, passaient par plusieurs bassins d'épuration avant d'être employées.

Les *nymphœum*, de même que les thermes, ont été l'objet de l'attention spéciale de l'administration romaine; nous lisons dans le droit romain, au code liv. II, tit. 42, *de aquæductu: Malumus etenim prædictum aquæductum nostri palatii publicarum thermarum ac nymphœorum commoditatibus inservire.*

Digitized by Google

Ce mot *nymphæum* a été conservé du temps des premiers chrétiens ; ils donnaient ce nom au bassin, ou fontaine, placé sur le parvis des anciennes basiliques, servant aux fidèles pour s'y laver avant d'entrer. Paciaudi, cité par Guenebaud dans son Dictionnaire Iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen-âge, en donne divers exemples dans son livre *de Sacris balneis romanorum.*

Il restait, après l'interprétation du mot *nymphæum*, à chercher ce qui devait suivre ces syllabes *cum, su, po.* Devaient-elles se compléter en se préoccupant de la pensée qu'elles indiquaient des dépendances du *nymphæum*, ou de la pensée qu'elles indiquaient que les Sévirs avaient, en l'honneur de la maison divine, créé ce monument à leurs frais?

Adoptant le premier sens, on pouvait lire *cum suis porticibus*, ou *cum suo cultu*, ou *cum substructionibus*, ou *cum suo podio ;* toutes ces interprétations, tirées d'autres inscriptions, étaient admissibles.

Adoptant le second, on pouvait, d'après d'autres inscriptions, dire *cum suâ pecuniâ, cum suo œre posuerunt, ponendum curaverunt* ou *ponendum censuerunt.*

Ces différents points examinés, M. Dufresne a présenté un dessin dans des proportions exactes de ce qui restait de cette inscription, et, tenant compte des dimensions que ce monument avait lorsqu'il était entier, il essaya de le compléter ainsi qu'il suit :

IN . HONOREM . DOMVS . DIV .
ATHOVNVS . SEX . MASSIVS . GENTILIS .
IVLIANVS . C . CELSIVS . MATTOSINVS .
AVGTSTALES . AQVAM . AB . ORIGIN . DVXE
RVNT . ET . NYMPHAEVM . CUM . SVBSTRV .
POSVERVNT .

Votre commission a adopté cette interprétation.

Il nous reste maintenant à examiner quelle est l'époque

Digitized by Google

à laquelle appartiennent les monuments dont les restes ont été employés pour les tombeaux qui furent découverts sur le glacis nord de la lunette d'Arçon. Les pierres, qui sont presque toutes blanches et quelques-unes de couleur jaune, appartiennent à la formation oolitique ; les sculptures dont quelques-unes de ces pierres sont couvertes, indiquent un art dégénéré ; les fondations de ces monuments, situées à quelques pas de là, de l'autre côté de la route, contenaient des débris de monuments préexistans, entr'autres de moellons taillés semblables à ceux qui servent de revêtement aux Arches-de-Jouy ; ces fondations avaient la plupart été construites à l'aide de coffrage, ainsi que cela existe à Metz, au palais des rois d'Austrasie. Des coffres, formés avec des madriers placés horizontalement et fixés à des pièces de bois enfoncées verticalement de distance en distance dans le sol, furent remplis de pierres et de mortier.

Toutes ces circonstances, jointes à celle de la découverte d'armes semblables à celles qui ont été trouvées en grand nombre dans des sépultures attribuées aux Francs, nous autorisent à dire que ces monuments pourraient dater des derniers temps de la domination romaine dans nos contrées.

Un autre document historique résultant des médailles trouvées dans la terre où gisaient ces tombeaux, confirme dans cette opinion. Suivant la nomenclature qui m'a été procurée par M. Bing, numismatiste à Metz, elles sont : d'Auguste, Julia Mammœa femme d'Alexandre Sévère, Gordien le pieux, Valerien le père, Gallien, Salonine femme de Gallien, Posthume, Victorin père, Claude II, Tetricus père, Tetricus fils, Tacite, Probus, Diocletien, Maximien Hercule, Theodora femme de Constance Chlore, Galère Maximien, Licinius père, Licinius fils, Constantin le grand, Crispus, Constantin le jeune, Constant I, Magnence, Valentinien et Gratien.

Ainsi la date la plus récente indiquée par ces médailles

Digitized by Google

appartient au quatrième siècle, et permet d'admettre que les monuments dont nous voyons les restes auraient été renversés, soit lors de l'invasion d'Attila, soit lors de la conquête de notre pays par les Francs.

Je terminerai cette notice en exprimant le regret que l'on n'ait pas examiné et recueilli avec soin tout ce qui a été trouvé, depuis plusieurs années, dans ce vaste champ de sépulture : il aurait révélé beaucoup d'autres faits intéressants pour l'histoire de notre pays ; il aurait procuré beaucoup d'objets qui auraient révélé l'état des arts à différentes époques. Animé par ces pensées, j'ai recueilli le plus possible de documents sur cette intéressante localité, et j'ai, dans différentes notices, donné connaissance des découvertes qui y avaient été faites. Malheureusement il est arrivé là ce qui a lieu habituellement : ces découvertes sont faites par des ouvriers qui n'en apprécient pas le mérite ; et lorsque des personnes plus éclairées en ont connaissance, tout ou presque tout est déjà détruit.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LA GRANGE-AUX-DAMES,

ET ORIGINE DU MOT QUEULEU,

NOM D'UNE COMMUNE PRÈS DE METZ,

PAR M. MUNIER.

Sur les bords de la Moselle, à trois kilomètres nord de Metz, est une habitation isolée qui, dans le douzième siècle, fut occupée par des prémontrés. Ces moines l'abandonnèrent ensuite à des religieuses pour aller s'établir un peu plus loin, à Thury ou *Buris*. C'est depuis lors, dit-on, que cette ferme prit le nom de Grange-aux-Dames. Elle est désignée sous cette dénomination dans un manuscrit du treizième siècle, ainsi que sur un plan de la ville de Metz et de ses environs, publié en 1610.

Plusieurs personnes donnent à cette maison le nom de Grange-aux-Dîmes (*dixmes*); mais les habitants de la localité l'appellent tous, dans leur patois messin, *lè Gringe-aux-Dêmes;* ce qui n'est point, comme on pourrait le penser, la traduction de Grange-aux-Dames, car si cela était, ils prononceraient ce dernier mot *Dèmes,* en donnant à *è* un son ouvert et très-bref. Il y a plus: quand ils s'expriment en français, ils ne manquent pas de dire *la Grange-aux-Dêmes* et non *aux Dames*. Cette persistance est remarquable, et ce sont

Digitized by Google

peut-être ces cultivateurs qui ont raison, car nul ne doit savoir mieux qu'eux le véritable nom de leur demeure.

Oserai-je hasarder sur l'origine de ce mot *dême* une simple conjecture, que je soumets à l'appréciation de ceux d'entre vous, Messieurs, qui sont à portée de vérifier si elle a quelque valeur? Mais pour cela, il faut remonter le cours des siècles.

On sait que les Ioniens, un des quatre peuples helléniques, formaient dans l'Attique un ordre privilégié sous le nom d'*Eupatrides*. A eux appartenaient exclusivement tous les droits politiques; eux seuls pouvaient être investis des commandements militaires, de l'administration, de la justice, du droit d'interpréter les lois divines et religieuses.

Les guerriers ioniens, que la gloire des armes avait rendus triomphants et d'opulents propriétaires, vivaient séparés du reste des populations. Retranchés sur les lieux élevés, ils y menaient une vie à part, ne prenant souci que de leur lance et de leur épée. Comme *Arès*, dieu de la force, était leur divinité préférée, ils s'appelaient *Aristes* ou enfants de Mars. De là le nom d'*aristocratie* donné à leur puissance.

Tandis que les Aristes, en possession de l'autorité, dominaient orgueilleusement sur le pays, les *Démotes* ou gens du peuple, dépouillés de toute influence politique, humbles et méprisés, étaient mis à l'écart et dispersés dans les *dêmes* d'alentour, où ils exerçaient des professions plus ou moins rudes, telles que celles d'artisans, de pasteurs ou d'agriculteurs.

Ces faits historiques étant admis, il s'agit de s'assurer si des hellènes sont venus s'établir dans notre contrée. Nous ne savons si l'on doit accorder une entière croyance à la *Chronique*, peut-être un peu apocryphe, *de la noble ville et cité de Metz* *, mais on y lit que plusieurs

* Cette Chronique en vers est un monument des plus curieux à

Digitized by Google

personnages grecs, *tout riches d'or et de monoye*, vinrent résider dans notre ville, et que sept d'entre eux, *gens sages et gracieux*, firent agrandir la cité. Ils avaient à leur suite un grand nombre de gens, *lesquels* LABOUREURS, étaient nourris et payés largement. Parmi ces sept nobles, *vertueux et sages en conseils*, qui, à Metz, *régentaient*, on remarque les noms de Gournaldus et de Baudochus. Les anciennes familles messines des Gournaix et des Baudoches qui, pendant plusieurs siècles, ont administré notre cité, étaient peut-être, pour le dire en passant, des descendants de cette race troyenne *.

Metz compte aussi parmi ses évêques quelques grecs, entre autres saint Patient, dont le vrai nom était *Précor*. Enfin plusieurs inscriptions grèques trouvées dans notre pays sur d'anciens monuments, permettent de penser que des *Aristes* et des *Démotes* ont pu habiter ces contrées.

Remarquons que les noms de lieux particuliers se transmettent assez ordinairement sans altération sensible d'une génération à l'autre. C'est ainsi que sont parvenus jusqu'à nous un grand nombre de vieux noms d'anciens villages, dont l'étymologie ou l'origine se laisse facilement apercevoir.

consulter. Les auteurs de l'histoire de Metz la désignent sous le titre de *Chronique de saint Clément*. Elle a pour auteur Jean-le-Châtelain, de la porte Saint-Thiébault, que l'on a toujours confondu avec Jean-Châtelain, religieux augustin, né à Tournay, et qui fut brûlé vif, le 12 janvier 1525, pour cause d'hérésie. En 1698, la veuve Bouchard donna de ces Chroniques une édition qui est devenue très-rare quelques années après; car, en 1728, dont Calmet, qui avait toutes les bibliothèques des couvents à sa disposition, n'a pu s'en procurer un exemplaire. « On m'a assuré, dit-il, que cet ouvrage avait été imprimé, mais je ne l'ai jamais vu que manuscrit. » On n'en connaît aujourd'hui que deux exemplaires, dont l'un se trouve entre les mains de l'auteur de cette notice.

* Depuis l'an 1230 jusqu'en 1641, quarante-six personnages du nom de Gournaix ont été maîtres-échevins de Metz. De 1249 à 1549, vingt membres de la famille Baudoche y ont rempli les mêmes fonctions.

Digitized by Google

Or, n'est-on pas induit à penser que l'antique construction appelée Grange-aux-Dêmes, ou plutôt *au dême,* tire son nom de ce qu'elle a peut-être été habitée, à une époque très-reculée, par une de ces tribus laborieuses appelées *démotes ?*

Le nom de *Delme* (on prononce *Dême*), que portent également un bourg et une côte assez étendue du département de la Meurthe, n'aurait-il pas la même origine ?

Au surplus je soumets très-humblement ces questions à ceux d'entre vous, Messieurs, qui ont fait une étude approfondie de notre histoire locale; à eux seuls appartient le droit de juger jusqu'à quel point l'opinion que j'émets peut paraître plausible, et de décider si le mot *déme,* en passant par le monde romain, a pu, par tradition, pénétrer jusqu'à nous.

QUEULEU.

En sortant de la ville par la porte Mazelle, on se trouve bientôt sur une côte longeant la rivière de Seille, et d'où les yeux jouissent de l'horizon le plus pittoresque. Cette riche campagne, aujourd'hui parsemée d'un assez grand nombre de belles habitations, est appelée *Queuleu.* On ignore généralement l'origine et la signification de ce mot, qui ne figure dans aucune de nos chroniques.

Avant qu'on eût reculé les limites de Metz, et construit sa troisième enceinte, l'église Saint-Maximin se trouvait en dehors de la ville, entourée de vignes et de jardins; c'est pourquoi on l'appelait Saint-Maximin-lez-Vignes. La commune de Queuleu était alors, comme elle l'est encore aujourd'hui, annexée à cette paroisse.

Pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension, on voyait, dès le matin, la population laborieuse de ce faubourg sortir de son vieux moutier, s'avancer lentement bannières

Digitized by Google

en tête, et parcourir au loin la campagne en chantant, pour les biens de la terre, les prières des Rogations.

Dans ces promenades religieuses les fidèles marchaient *à la queue leu leu*, c'est-à-dire à la suite les uns des autres, comme marchent les loups, qu'on appelait autrefois *leux*, mot que La Fontaine a encore employé dans l'une de ses fables.

De là vient qu'on a donné le nom de *Queuleu*, abréviation de *queue leu leu*, au territoire où l'on marchait ainsi processionnellement à la file.

Aujourd'hui les gens de nos campagnes disent encore proverbialement qu'il ne faut pas compter sur un beau temps fixe, tant qu'on n'a pas été se promener en *queue leu leu*, c'est-à-dire, tant que la fête des Rogations n'est pas passée.

Il est remarquable qu'il y a peu de ces noms de lieux particuliers créés par le peuple, qui ne rappellent ainsi quelque souvenir historique.

Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR

LES MOULINS DE LA MOSELLE*,

PAR M. AUG. PROST.

Préambule.

§ 1. — Une partie des eaux de la Moselle, retenue successivement par la digue de Wadrineau et par celle des Pucelles, entre dans la ville, où elle embrasse une île dans laquelle sont bâtis aujourd'hui l'hôtel de la préfecture et la salle de spectacle. Cette île a porté jusqu'au dernier siècle le nom de *Saulcy*, que nous lui conserverons dans le cours de ce mémoire. Elle est coupée dans le sens de sa largeur par un canal, qui réunit ainsi les deux bras de rivière dans lesquels elle est enfermée. C'est sur ce canal et sur ces deux bras de la Moselle que sont établis les moulins de la ville.

§ 2. — Ces moulins forment quatre groupes :

1° *Le groupe de la porte aux Chevaulx* ou *des*

* Par suite des difficultés survenues entre l'état et la ville de Metz, à propos des usines de la Moselle, l'administration municipale demanda à l'Académie un tableau d'ensemble des renseignements historiques que peuvent fournir sur cette question les chroniques, les archives de la cité, et les collections particulières. C'est pour répondre à cette demande qu'a été fait le présent mémoire.

Digitized by Google

Quatre-Tournants, sur la rive droite du bras droit. — Le nom de porte aux Chevaulx lui vient d'une ancienne porte de la ville qui se trouvait autrefois dans son voisinage à la partie inférieure de la place de Chambre ;

2° *Le groupe du Terme*, sur la rive gauche du bras gauche. — On ignore l'étymologie de ce nom, sous lequel, du reste, ces moulins sont connus depuis la première moitié du XV^e^ siècle ;

3° *Le groupe de l'Etape*, situé dans l'île du Saulcy, vis-à-vis le groupe précédent et sur la rive droite du bras gauche. — Ces moulins doivent leur nom au voisinage de la maison de l'Etape, dans laquelle, au XVII^e^ siècle, on distribuait les vivres aux troupes ;

4° *Le groupe de la Préfecture* ou *des Trois-Tournants*, appelé jadis les *Moulins-le-Prêtre*. — Ce groupe est placé sur le canal transversal du Saulcy. Autrefois, et jusqu'au commencement du XVIII^e^ siècle, ce canal, formant un coude à angle droit au-dessous des Moulins-le-Prêtre qu'il alimentait de ses eaux, traversait la place actuelle de la préfecture, et allait retomber dans la Moselle à la pointe inférieure de l'île, à l'endroit où est maintenant l'abattoir. Il portait le nom de *Rut-le-Prêtre*. C'est vers 1735 que son cours fut modifié par la construction de l'aqueduc souterrain au travers duquel ses eaux débouchent aujourd'hui au-dessous des portières du Sas (ci-après § 103). Le nom des Moulins-le-Prêtre leur vient de ce qu'ils furent construits à la fin du XV^e^ siècle par un prêtre, messire François du Temple, grant géométricien et d'umg subtil engien, comme dit notre chroniqueur Philippe de Vigneulle. (Vign., dans la chron. de Huguenin, p. 677.)

Telles sont les usines que possède la ville de Metz sur la Moselle. On demande aujourd'hui quelle est leur origine, quelle est leur histoire ; c'est à quoi je vais essayer de répondre.

Digitized by Google

Les moulins de la Moselle avant 1425.

§ 3. — On pourrait se contenter de prendre l'histoire des moulins de la Moselle à l'atour de 1425, qui a fixé le régime sous lequel ils ont existé jusqu'aujourd'hui. Cependant il ne sera pas inutile de jeter un coup-d'œil rapide sur les époques antérieures, pour reconnaître dans quelle condition ces usines se trouvaient lorsque cet atour fut porté. Nous nous bornerons pour cela à l'examen d'une douzaine de pièces du XIV^e^ et des premières années du XV^e^ siècle, les seules qui nous soient parvenues sur les moulins de la Moselle antérieurement à 1425. Cet examen nous fera connaître les faits qui amenèrent graduellement la ville à entrer, à cette dernière époque, dans la jouissance exclusive des eaux de la Moselle.

§ 4. — Sans nous arrêter aux atours de 1328 et de 1347, que Paul Ferry ne fait qu'indiquer dans ses observations séculaires, et dont le premier règle *la mouture,* droit que la ville prélevait dans les moulins, et le second la *nomination des sept pour les moulins et le cours de Moselle,* magistrats dont les attributions sont suffisamment définies par leur nom ; arrivons de suite à l'atour de 1350, dont le texte mérite d'être cité, au moins en extrait. C'est Paul Ferry qui nous le donne dans ses Observations séculaires.

I. 2 septembre 1350. — « Nous li maistre eschauin....
» comme aucuns atours fuit jay fait et ordoneis sor le
» gouuernement et lou maintien des muniers gouuer-
» nans les moulins sus Mezelle et les autres apartenans
» à nostre citeit et sor l'usaige qu'il douoient auoir
» et wardier en uzant de lor mestier sor lou gouuer-
» nement des dis moulins.... des or en auant à tousiours
» maix om doit panre quatre maistres sus la riuière

Digitized by Google

» de Meselle en si com ont fait ansiennement et en doit
» on panre ung pour les molins de Saille et de S^t^-
» Julien.... et doit auoir sus chescune terre des molins
» dessus Mezelle une warde et le y doient mettre li
» treffondour des dite teire et en doient auoir acor à
» plus dous, et ad molins d'outre Meselle une warde
» et li doient mettre li treffondour à plus dous les
» quelles wairdes doient estre à despens de ciaulx ou de
» celles cui li molins sont et seront et as molins de
» l'ospital on Champ naimerit une wairde et az molins
» dou chapitre en Chaudelerue une et az moulin de
» S^t^-Julien une..... etc..... »

(Paul Ferry, Obs. sécul., XIV^e^ siècle, A. 39 et 100.)

Ces fragments suffisent pour établir que dans l'atour de 1350 il est question d'un état de choses déjà ancien ; que dans cet état de choses la cité semble posséder des moulins sur la Moselle et ailleurs ; et enfin que d'autres qu'elle en possédent aussi.

§ 5. — Les propriétaires ou *treffondeurs des terres de moulins*, profitant pour leurs usines des eaux qu'envoyait dans la ville la digue de Wadrineau, étaient assez justement tenus de contribuer aux dépenses d'entretien de cette digue. Cette obligation si naturelle semble avoir amené cependant des contestations vers l'époque dont nous nous occupons. Témoin ce passage recueilli par Paul Ferry dans ses Observations séculaires :

II. 27 juillet 1391. — « Sept commis pour la réparation
» de Wadrinowe et ce que la ville et les treffondeurs
» des moulins en doiuent faire et entretenir, nommés
» selon l'ordre des paraiges comme s'ensuit.... etc... »

(Paul Ferry, Obs. sécul., XIV, 437.)

Quelques mois après, les mêmes difficultés furent l'occasion d'un atour, dont l'original existe encore dans les archives de la ville ; en voici un extrait :

Digitized by Google

III. 28 février 1392 (1391 ancien style). — « Nous li » maistres escheuins.... faisons savoir que pour la rai- » son de ceu que on temps passeit descort et débait si » ait esteit entre nous les citains.... de Mets d'une part » et des treffondeurs de la riuière de Muzelle d'autre » part, pour le fait.... de la vanne de Waudrinowe que » tient et conduit la riuière de Muzelle en son droit » cours pour venir par notre citey.... et az molins » d'icelle.... pour ceu que li une des partie de noz » menans.... de Mes dixoient.... que li treffondours de » la ditte riuière douoient toute la ditte vanne ref- » faire.... et li treffondours de la dite riuière dixoient.... » lou contraire nous.... pour sauoir la veritey de cette » chose.... en auons heu pris.... VII proudomes.... et » sus lou raiport qu'il en ont fait auons establi.... enci » que toutes fois.... que la dite vanne de Waudrinowe » se romperoit.... li citeit et li citains de Mes en comun » doient retenir la venne de Woudrinowe des lou pal » ferrez de fer qui est mis pour bonne..... droit en » amont deuers Longeuille, et li treffondours de la » ditte riuière doient retenir d'or en auant.... toute la » remenance de la ditte vanne contreual tant avant » comme elle s'estant par deuer Mes..... dès lou dit » pal.... etc.... »

(Pièce originale, aux archives de la ville, section de la bibliothèque, carton 88.)

§ 6. — Cet atour réglait la difficulté, mais il lui manquait une sanction pénale pour assurer l'observation des mesures qu'il prescrivait. Cette sanction ne lui fut donnée, nous ne savons pourquoi, que plusieurs mois après, par un nouvel atour dont l'original se trouve, comme le précédent, aux archives de la ville :

IV. 30 juillet 1392. — « Nous le maistre escheuin.... » faisons sauoir.... pour retenir et maintenir que lai

Digitized by Google

» riuière de Muzelle soit et demoureit en son droit
» cours, et qu'elle waillet et dexancet parmey la citeit
» de Mes ensi com elle ait fait enciennement par
» coy li molins puixent moire et que la riuière n'en
» vaillet mie parmey les champs, et ausi pour ceu
» qu'il est escript et détermineit combien que la ville
» en doit retenir, et ausi combien li treffondours en
» doient retenir, et pourtant que li treffondours de
» lai riuière n'ont miez fait lour deuoir de retenir lour
» parties ency come li atour sor ceu fait lou dist....
» auons ordoneit.... que d'or en auant à tous jours
» maix quant li quatre maistre de lai rivière seront
» chascans reffais.... doueront tantost qu'il aueront fait
» lou sairement aleir sur la vanne de Wandrinowe pour
» veoir cyl y ait riens à retenir en la dite vanne de part
» les treffondeurs, et on cas qu'il y trouveroient alcuns
» deffault, les dis quatre maistre doient.... faire une
» cuilloite teille com boin lour semblerait la queille
» cuilloite qu'il feront une ou plosours se doit paieit
» dedans les sept neus après que le commendement en
» sereit fais.... sus poinne de vint sols de messains....
» et.... il (le treffondeur en défaut) doient auoir paieit
» dedans les autres sept neus apres, lour aduenant de
» la dite cuilloite et l'amande... (si non)... est assauoir
» que son molin et lou treffons serait et doit estre acquis
» pour tousjours maix en la main des quatre maistre
» de l'hospital Saint-Nicholas.... etc.... »

(Pièce originale, aux archives de la ville, section de la bibliothèque, carton 88.)

Par cet atour, les treffondeurs des moulins, ou plutôt de la rivière, étaient mis en demeure d'acquitter, dans un délai de sept nuits, sous peine d'une amende, la part de frais d'entretien de la digue à laquelle chacun d'eux avait été taxé; et après sept nouvelles nuits passées sans

Digitized by Google

que cette double obligation eût été remplie, le treffondeur voyait confisquer le port ou emplacement de son usine au profit de l'hôpital Saint-Nicolas. C'est ce qui arriva quelquefois. Nous possédons encore aujourd'hui des actes qui en font foi pour les années 1415, 1417, 1420, 1424. Ce sont des actes de vente des ports de moulins confisqués, pour le produit en être appliqué aux frais d'entretien de Wadrineau. Voici l'extrait du premier de ces actes :

V. 9 novembre 1415. — « Nous li maistre escheuin....
» faisons sauoir à tous que..... aiuons vanduit en
» héritaiges et en treffons à N..... N..... le port que
» ciet en la teire condit Baweteteire sus Muzelle....
» et le riuaige et appandixe qui aud^t port appartient
» et cest dit vandaige aivons nous fait az dessus nomeez
» par teilz et en teil manière qu'elles ni aultres pour
» elles ne doient d'or en avant à nulz jours maix paier
» nullez quilloitez ne nullez aultrez mission queilz
» concque con poront faire on tampz à aduenir ne pour
» tout le temp pesseit por causes de la venne de
» Waldrinowe à retenir jusques à tant qu'il aueroit
» ondit port ung molin mollant sans malenging. Et
» cestdit vandaige aivons nous faît..... parmey une
» sertenne somme d'argent.... laquelle.... nous auons
» mis et convertis on grant.... proffit.... de la dite
» venne de Waldrinowe c'est assauoir en la parties des
» héritiers des molins de Mezelle, que se perdoit et
» alloit à niant se par l'ergent cons ont heut et ressuit
» dou dessusd^t port et d'aultres que nous aivons van-
» duit parellement qui estoient en nous mains venus
» pour deffault de paiement des quilloitez du temp
» pessez on ne l'eust secouruz.... etc.... »

(Acte original, aux archives de la ville, section de la bibliothèque, carton 88.)

Cette vente par suite d'expropriation est bien évidemment

Digitized by Google

faite en vertu des dispositions de l'atour de 1392 (ci-dessus IV). Et quoique ce soit la plus ancienne de ce genre dont l'acte soit parvenu jusqu'à nous, les termes mêmes dans lesquels il est conçu prouvent bien que cette expropriation avait déjà été précédée de plusieurs autres semblables. Un autre acte de même date et de même teneur que le précédent concerne une vente analogue :

VI. « .... du port et riuaige et les appandixes que aud[t] » port appant..... que ciet sus Muzelle en la teire » com dit à la Stube aireis la venne defuer ver le » Salcis.... »

(Acte original, aux archives de la ville, section de la bibliothèque, carton 88.)

Une circonstance qui mérite d'être mentionnée, c'est que dans ces deux actes il n'est nullement question de l'hôpital Saint-Nicolas, à qui l'atour de 1392 (ci-dessus IV) attribuait les ports de moulins confisqués. D'où vient cette particularité et que signifie-t-elle? Nous ne saurions le dire; contentons-nous de reconnaître qu'elle est spéciale aux deux actes de 1415, et que dans ceux des années suivantes les faits se présentent d'une manière qui s'accorde complètement avec les termes de l'atour de 1392. Je citerai pour preuve de mon assertion un extrait d'un de ces nouveaux actes :

VII. 28 juin 1417. — « Nous les quatre maistres et freires » de l'ospitaulz Sainct-Nicollay on Nuefbourch par » lou greif consentement et voulenteit dou maistres » escheuings.... faisons savoir.... que comme.... les » quatre maistre de la riuièrez.... doient chascant alleir » veoir.... sus la venne de Wadrinowe pour.... etc.... » et.... que par deffault de paiement de certennes » cuilloites faites et geteez par les dis maistres de la » riuière pour la dite venne à retenir en tant come il » touchet la partiez des treffondours et héritiers de la » dite riuière.... nous soient acquis et venus en nos

Digitized by Google

» mains par deffault de paiement d'icelle dite cuilloites » lou port que ciet en la teire con dit en Xufel en la » riuière de Muzelle et lou riuaige et tout ceù qui » appant.... assauoir est que nous pour pluxieurs grant » proffeit d'iceluy dit port et riuaige.... l'auons ven- » duit.... à N.... parmei la somme de quaitre liures et » deix solz de messains.... la quelle somes nous auons » toute mises et conuertis on grant et apparent prof- » fey.... de la d^te venne, c'est assauoir en la partie des » dis treffondeurs.... etc.... »

(Acte original, aux archives de la ville, section de la bibliothèque, carton 88)

Les six autres actes analogues au précédent que possèdent les archives de la ville sont rédigés de la même manière ; ils sont des années 1417, 1420, 1424, et concernent :

VIII. 20 juin 1417. — « .... Lou port que ciet en Sonen- » neteire en la riuièrez de Muzelle.... lou port et lou » riuaige qui appant que ciet en la terre con dit la cour » à la Stuve en lad^te riuières.... »

IX. 20 août 1417. — « .... Le port que ciet en la teire con » dit en Sonenneteire en la reuière de Muzelle.... »

X. 20 août 1417. — « .... Le port que ciet en la teire con » dit en Longeteire en la reuière de Muzelle.... »

XI. 20 août 1417. — « .... Lou port que ciet de coste le » molin s^gr Jehan Cuer de Fer con dit au molin Gau- » guier et le riuaige qui appant... »

XII. 2 juillet 1420. — « .... Lou port que ciet en la » teire con dit Longeteire sus Muzelle.... (avec trois » autres ports en la même terre)....

XIII. 3 juin 1424. — « .... Lou port que ciet en » Sourainneteire en la riuière de Muselle et le riuaige » qui appant..... »

(Six actes originaux, aux archives de la ville, section de la bibliothèque, carton 88.)

Digitized by Google

Les moulins de la Moselle en 1425.

§ 7. — Tous les faits mentionnés précédemment s'étaient accomplis régulièrement, suivant la législation en vigueur depuis 1392, lorsqu'un désastre considérable arrivé à la digue de Wadrineau pendant l'hiver de 1424 à 1425 vint faire sortir de cet état de choses un ordre de faits tout nouveau. Laissons parler notre vieux chroniqueur, Philippe de Vigneulle, qui nous rend compte de l'événement. Son récit, qui donne aux faits leur véritable physionomie, sera le commentaire le plus significatif des actes authentiques que nous allons bientôt citer, et qui de leur côté témoigneront de la véracité de la chronique.

XIV. Mars 1425 (1424, ancien style). — « .... En ce » meysme temps advint ung grand deluge et une vilaine » enffondure en Mets ; car la vanne de Wauldrynawe » fut tellement rompue que depuis l'encommencement » de mars en jusques au jour S^t^-Christophe, les yawes » estoient tellement petittes en la cité, que on allait à » pied seiche depuis la dicte Wauldrynawe en jusques » au pont S^t^-Georges et plus. Et n'estoit mie en la » puissance des héritiers qui tenoient les mollins de » Mets, de la retenir ; car alors par deffault d'yawe, » il n'y avoit mollins mollans ; parquoy, quant les » seigneurs et gouuerneurs de la ville virent celle » chose, ils applicquairent dès lors les dits mollins au » prouffit et utilité de la cité, comme à présent ilz » sont.... »

(Chron. de Ph. de Vigneulle, exemplaire original, à la bibliothèque de la ville, T. 1, f°, 74, r°.)

Ainsi l'accident arrivé en 1425 à la digue Wadrineau devait entraîner des frais de réparations si considérables que les treffondeurs des moulins reculèrent devant une pareille dépense. Nous savons ce qui devait arriver dans ce cas ; les

Digitized by Google

moulins étaient confisqués, et il semble que jusqu'alors on les avait vendus pour appliquer leur prix aux dépenses de Wadrineau. Cette fois l'importance des faits amena une solution nouvelle, et les magistrats de la cité, au lieu de vendre ces moulins, se décidèrent à les conserver au profit de la ville. En prenant ce parti, ils faisaient il est vrai retomber à la charge de la cité le coûteux entretien de Wadrineau, mais aussi ils coupaient court à toutes les difficultés que cet entretien avait causées précédemment, et pouvait causer encore dans la suite, entre la ville et les propriétaires des moulins. On conçoit que, pour être efficace, cette mesure devait être générale : c'est-à-dire qu'il ne fallait pas que dès-lors il restât un seul moulin qui ne fût pas du domaine de la ville. Si en 1425 la plus grande partie des moulins était, comme nous en avons le témoignage certain, en assez mauvais état pour qu'il fût de l'intérêt bien entendu de leurs propriétaires de les abandonner, plutôt que de supporter leur part des frais énormes qu'allait entraîner la réparation de Wadrineau, il est vraisemblable aussi que toutes les usines de la Moselle n'étaient pas dans ce cas, et que quelques-unes au contraire méritaient les sacrifices que leurs propriétaires seraient appelés à faire pour les conserver. C'est avec ces derniers qu'il fallait entrer en arrangement pour obtenir d'eux, fût-ce à prix d'argent, l'abandon de leur propriété. C'est ce qui eut lieu en effet.

§ 8. — Cette négociation, et l'accomplissement des premières mesures qu'elle devait entraîner, furent confiés à trois commissaires spéciaux, chargés de voir quels étaient les meilleurs moulins de la Moselle, ceux qui méritaient qu'on entrât en arrangement avec leurs propriétaires pour leur accorder une indemnité. Dans la pièce que nous allons citer et qui est relative à leur commission, il faut remarquer qu'on les laisse libres de déterminer le nombre de ces moulins, ainsi que

Digitized by Google

de les choisir. Ils devaient ensuite veiller à leur mise en état, et leur donner un personnel de meuniers et d'administrateurs.

XV. 16 juin 1425. — « Les trois qui cy après sont » nommés sont prins.... pour aller veoir et regarder » par tous les moulins de la riuière de Mozelle de » nostre citeit, pour scauoir les quels de tous iceux » moulins sont les milleurs et en milleurs estat, soit » de pierres de muelles, de bues de mauennaiges, » comme autrement; comme pour en pranre et retenir » pour nostre cité en jusque à la somme d'une douzenne » ou plus selon leur semblet de tous les milleurs; les » quels douze molins.... ou plus.... doivent mettre en » ordonnance et ez lieux et pleces en ladite reuierre de » Muzelle où ils voiront estre expédient.... pour lesd^us » moulins moure.... et ordonner des gens ydoines... » meusniers.... clercs ou aultres pour entendre az dis » moulins et pour les moltures diceux recueillir.... et » d'aviser un grenier pour mettre la dite molture pour » nostre dite citeit.... tant pour le temps présent comme » pour le temps aduenir.... (etc.).... »

(Copie du XVII^e siècle de cette pièce [de la main de Paul Ferry?] indiquée comme tirée des recueils de Lahière, f. 447. — Collection Emmery, carton 126.)

(Cette pièce est imprimée dans les Preuves de l'Histoire de Metz par les Bénédictins, T. V, p. 23.)

§ 6. — L'expertise des trois commissaires nommés le 16 juin 1425 fut le préliminaire de l'important atour du 21 juin suivant, qui régla d'une manière définitive le régime des moulins de la Moselle, en les attribuant exclusivement à la ville, tant par suite de l'abandon qu'en avaient fait quelques-uns de leurs propriétaires, à défaut de payer ce qu'ils devaient pour l'entretien de Wadrineau, que, en conséquence des indemnités accordées à quelques autres, et *par accort*

Digitized by Google

avec tous, comme le dit formellement l'acte lui-même. Voici quelques passages, les plus significatifs de cette pièce :

XVI. 21 juin 1425. — « Nous le maistre escheuin les » treze.... etc.... comme débats.... fut en l'an 1391 » entre nous.... et les trefondours et héritiers des » mollin et des pors de la riuière de Muzelle.... por » deffaut de ce que la vanne de Wadrinau se rompait » souventes fois.... fut avisé que.... etc.... (rappel des » dispositions des atours de 1392 ci-dessus III et » IV).... (et).... pour deffaut de ce que lesdits tres- » fondours et héritiers n'ont mie leur partie de la dite » vanne de Wadrinau retenu.... sommes été contraints » de iceux tresfondours et héritiers à poursuivre de » lour partie de la dite vanne à refaire.... ou de re- » mercier et oter la main de lourdis molins et ports. » Lesquels.... considérant.... les grosses coustange.... » disants qu'ils n'etoient mis poissans de le faire, nous » ont.... exurié et acquittés les dis molins, et d'iceux » oté et levé la main.... pour en faire notre voullenteit » au profit de notre dite cité, ainsi que tous les ports » de ladite rivière de Mozelle sans ceu que eux ne » autrez pour eulx y puissent jamais reuenir ne niant.... » clameir.... à nulz journaix.... Et pourtant nous.... » hayant regairt aux.... coustange que les dis trefon- » dours et héritiers ont.... fait par le temps passé en » leurs dits moulins, nous.... lours auons payé et » donné de graice nonobstant qu'il nous semblait que » nous n'en estions de riens tenus, s'il ne nous plaisait, » la somme de vi^c xxxv^#.... c'est assauoir à Anelz » Faulquenelz et à Jehan Franssois pour lour molin » qu'il tenoient de la G^de Egl^se sceant à la teire à la » Stuve. . . . . 48^# » — It. au s^gr Verry de Toult l'aman pour son » molin séant à la dite teire. . . . . 70^#

Digitized by Google

» — It. à la d^te Anelz Falquenelz et aud^t Jehan
» Franssois pour lour moulin qu'il tenaient de la
» d^te Egl^se séant en celle meme teire. . . . . 43#
» — It. à Joffroy Daix pour son moulin.... à la
» teire az Airvolz. . . . . 45#
» — It. à l'hospitau de nostre citeit pour son
» moulin qu'il auoit à la d^te teire.. . . . . 54#
» — It. à la d^te Anelz Falquenelz, à s^gr Wiriat
» Noiron et aud^t Jehan Franssois pour lour moulin
» en icelle meysme teire. . . . . 74#
» — It. au s^gr Nicolle le Gournaix chl^r pour son
» moulin qu'il auoit sceant à la teire Xullefet.. . 52#
» — It. à Poincignon Gellin pour son moulin en
» celle meysme teire.. . . . . 38#
» — It. à Willemin Chauresson pour son moulin
» qu'il auoit seant en Boweteiteire. . . . . 64#
» — It. à Thieriat Despienne et à Bertrand le
» cherpenthier pour leur moulin..... en cette
» meysme teire. . . . . 42#
» — It. à Jaicomin le Hungre et aud^t Joffroy
» Daix por lor moulin qu'ils auoient que fut
» dame Peratte le Hungre que fut séant oultre
» Muselle daieir le petit S^t Jehan. . . . . 50#
» — It. à Colignon Perins l'escripuain à Vulfrans
» et à la d^e Anelz Falquenelz pour lour moulin
» qu'ils auoient séant au Chelne oultre Muzelle. 55#
» Toutes les sommes susdittes teil monnoie que dessus
» et parmey toute les chose dessus dites.... auons
» nous.... faite.... etablie.... par accort.... que dez
» or en auant à nulz jourmaix, ils ne soit nulz ne
» nulles de noz manans de Meis ne des bourch d'icelle
» clerc ne lais.... que faicent ne faicent faire ne hayent
» ne puissent auoir nulz mollin en la dite riuiére de
» Muzelle, c'est assauoir dez le pont de Mollins en

Digitized by Google

» venant à vault parmey nostre cité et en jusques au
» mollins de Mont forque notre dite cité et qu'il ne
» soit encore nulz.... qui vaillent point moudre à autre
» mollin fuer de notre dite citeit queil qu'il soient se
» par deffault dez mollins notre cité n'estoit..... l'an
» de grace 1425 le 21e jour du mois de Jung. »

(Copie du XVe siècle, sur papier, aux archives de l'hôtel de ville, carton E, 31, liasse 1.)

(Cette pièce est imprimée dans les Preuves de l'Histoire de Metz par les Bénédictins, T. V, p. 24.)

§ 10. — Cet atour du 21 juin 1425 est fort important; l'original en est malheureusement perdu, mais on en conserve aux archives de la ville une copie ancienne presque contemporaine de l'acte même, sur laquelle j'ai relevé les passages qui précèdent. Plusieurs de ses dispositions sont d'ailleurs confirmées par un témoignage dont l'autorité ne saurait être révoquée en doute. Il s'agit des comptes du changeur, ou receveur de la cité, que nous possédons encore en original, et qui, pour l'année 1425-26, portent en dépense les paiements mentionnés dans l'atour.

XVII. 1425-1426. — « Paiement fait a cialz et celle qui
» si après sont escript pour le fait des mollin de Muzelle.
» — Premier paiey à Anel Falquenel et à Jehan
» Fransoit l'amant à comandement des Tresez des Tre-
» sourier et du consoil pour la despoule de lour mol-
» lin desus Muselle dont la uille ait mis la main c'est
» assauoir pour les pierres de lourdj mollin 18# et pour
» le mairien * dudit mollin 30# vallent . . . . 48#
» — It. paiey à ladte Anel et audt Jehan Fransoit
» a comandt des dessusdit pr la despoille d'un altre
» mollin c'est assr pour lez pierres dudj mollin 17#
» et pour le mairien dudit mollin 26# valent. . . 43#
» — It. paiey encor à ladte Anel et à sgr Weriat

* Les pierres de meules et les bois, voir ci-dessus, XV.

Digitized by Google

» Noiron et adj Jehan Fransoy p^r lez pierre de lor
» molin 24^# et por le mairien dudi mollin 50 #
» vallent. . . . . 74#
» — It. paiey à s^gr Wery de Toult l'amant pour lez
» pierre de son mollin 30 # et por le mairien dudi
» mollin 40# vallent. . . . . 70#
» — It. paiey a Joffroy Dex pour lez pierre de son
» mollin 25# et pour le mairien dud^t mollin 20#
» vallent. . . . . 45#
» It. paiey a F^res de Lospitalt pour lez pierre de lor
» mollin 18# et pour le mairien dudit mollin 36#. . 54#
» — It. paiey ass. Nicolle le Gronaix pour les
» pierre de son mollin 16# et pour le mairien dud^t
» molin 36# vallent. . . . . 52#
» — It. paiey à Poinsignon Gelin pour lez pierre
» de son mollin 18# et pour le mairien dud^t mollin
» 20# vallent. . . . . 38#
» — It. paiey à Mastre Escheuin pour lez pierre
» de son molin 14# et pour le mairien dud^t molin
» 50# vallent. . . . . 64#
» — It. paiey à Theiriat Despienne et à Bertrand
» le cherpantier por lez pierre de lor molin 16#
» et por le mairien dudj molin 26# vallent. . . . 42#
» — It. paiey a Jaicomin le Hungre et à Joffroy Dex
» enduit amant pour lez pierre du mollin que fuit
» dame Peratte le Hungre que fuit c'est assauoir
» celui a la partie ver le petit S^t Jehan oltre Muzelle
» 20# et pour le mairien dudi mollin 30# vallent. 50#
» — It. paiey a Colignon Perin l'escripuain et à
» Valfranc pour lez pierre de lour mollin 9# et
» pour le mairien dudj mollin 46# vallent. . . . 55#
» Somme monte tous les dessusd^t molin à vj^c xxxv#. »

(Compte du changeur pour 1425-26. aux archives de l'hôtel de ville, carton C. 20.)

Digitized by Google

§ 11. — Les extraits donnés plus haut de l'atour de 1425 (ci-dessus XVI), suffisent pour établir qu'en vertu des dispositions qu'il renferme, la ville a dû se trouver dès-lors en possession de tous les moulins et ports de moulins situés sur la Moselle, depuis le village de Moulins jusqu'à celui de Mont. Sans déterminer exactement leur nombre, on peut dire qu'il s'élevait à plus de douze. Cela résulte évidemment, d'une part, de ce que, à la même époque, il y avait plus de douze moulins sur la Moselle, puisque les commissaires du 16 juin 1425 (ci-dessus XV) étaient chargés d'en choisir dans les meilleurs douze *ou un plus grand nombre*, s'ils le jugeaient à propos, et d'autre part, de ce que, après l'atour de 1425, personne autre que la cité ne pouvant plus avoir de moulins, il fallait bien qu'elle fût entrée en possession non-seulement des douze moulins dont elle indemnisa alors les propriétaires, mais encore de tous ceux qui excédaient ce nombre.

§ 12. — L'atour de 1425 n'établit pas seulement la *jouissance exclusive* des moulins de la Moselle au profit de la cité, il consacre aussi leur *banalité*, c'est-à-dire le droit que la ville eut depuis lors, d'obliger les habitants à y apporter tous les blés qu'ils voulaient faire moudre.

§ 13. — On comprend que dans de pareils termes, il n'est plus que d'un intérêt secondaire de savoir si la ville avait ou n'avait pas des moulins sur la Moselle avant 1425. L'atour de cette année l'avait fait succéder aux droits des treffondeurs de la rivière (ci-dessus III) qui semblent bien plutôt propriétaires du cours d'eau que d'usines déterminées (ci-dessus V), et lui avait attribué tous les moulins de la Moselle, quel qu'en fût le nombre. Cependant arrêtons-nous un instant à cette question, sur laquelle je dois le dire d'avance, on manque de renseignements suffisants, et que jusqu'à présent on ne peut résoudre que d'une manière très-hypothétique.

Digitized by Google

§ 14. — Nous avons admis précédemment (ci-dessus § 4) que de l'atour de 1350 (ci-dessus I) résultait une présomption que la ville avait au milieu du XIV^e^ siècle des moulins sur la Moselle. Convenons cependant qu'il ne doit y avoir rien d'absolu dans cette interprétation de ces mots de l'atour : « les moulins sus Mezelle, et les autres appartenans à nostre citeit.... » Rien n'empêcherait de voir dans les deux termes de cette phrase une antithèse qui pourrait s'expliquer ainsi : 1° *les moulins sus Muzelle*, c'est-à-dire ceux qui appartiennent aux trefondeurs de la rivière ; 2° *les autres moulins*, ceux qui appartiennent à la cité, c'est-à-dire, peut-être, ceux de la Seille dont jouissait l'hôpital, celui de Saint-Julien, etc. dont il est question à la fin du même atour ?

Admettons cependant l'hypothèse à laquelle nous nous sommes arrêtés d'abord, celle que la ville avait alors des moulins sur la Moselle. Il faut reconnaître que la mention très-peu explicite de l'atour de 1350 dont nous venons de parler, est le seul témoignage que nous en ayons. De 1350 à 1425 nous n'avons qu'un bien petit nombre de pièces concernant les moulins et la Moselle ; nous les avons toutes citées précédemment. Du silence qu'elles gardent à l'égard des usines que la ville pouvait avoir alors, on ne saurait inférer autre chose si non que, dans l'hypothèse où elle en avait en 1350, rien ne prouverait qu'elle les eût perdues avant 1425.

Si la ville avait des moulins avant 1425, ne doit-on pas s'étonner de voir, dans les instructions qu'elle donne à ses commissaires, au moment où elle va en acquérir de nouveaux à cette époque (ci-dessus XV), non pas qu'elle leur prescrive de se pourvoir de meuniers pour le service de ces nouveaux moulins, mais qu'elle soit même obligée de créer pour eux toute une administration nouvelle « .... clercs » ou aultres pour entendre az dits moulins.... » et même

Digitized by Google

de trouver des greniers pour loger le revenu qu'elle prélevait en denrées sous le nom de moutures. Tout cela n'est pas absolument inadmissible, mais suffit bien pour soulever quelques doutes dans l'esprit.

Une autre objection qui a plus d'importance, c'est qu'avant 1425 nous ne trouvons rien dans les comptes du changeur de la cité qui concerne les moulins. Nous n'avons pas, il est vrai, ces comptes pour le XIV^e^ siècle, mais leur série à peu près complète commence en 1407. Je les ai parcourus sans y rien trouver avant 1425 qui puisse se rapporter aux moulins, soit en recettes, soit en paiements. Je ne parle pas de deux courts articles relatifs à la perception des *six deniers des moulins,* dans le compte de 1418-19; cet impôt pouvait très-bien être établi sans que pour cela la ville fût elle-même propriétaire de moulins.

§ 15. — On voit que l'existence de moulins appartenant à la ville sur la Moselle, avant 1425 n'est rien moins que prouvée; mais le contraire ne l'est pas non plus. Nous avons fait d'ailleurs remarquer (ci-dessus §§ 11. 13) que dans la situation faite aux moulins de la Moselle par l'atour de 1425, c'était là une question d'un intérêt tout-à-fait secondaire. Si la ville avait des moulins avant cette époque, il est plus que prouvé, par les pièces citées jusqu'ici, que des particuliers en avaient aussi; tandis qu'après 1425 elle seule en a eu et a pu en avoir. La jouissance des eaux de la Moselle lui a appartenu dès-lors seulement, d'une manière exclusive. Tel est le résultat, très-significatif encore aujourd'hui, de l'atour de 1425.

Cet atour et les dispositions qui furent prises alors, forment pour nous le véritable point de départ de l'histoire des usines de la Moselle. Avant d'aller plus loin, avant de tracer, comme nous essaierons de le faire, la filiation des moulins, depuis cette époque jusqu'à nos jours, il faut nous

Digitized by Google

arrêter un instant pour tâcher de déterminer autant que possible la condition matérielle et les dispositions topographiques de ces moulins, au commencement du quinzième siècle.

Condition matérielle des moulins de la Moselle au commencement du quinzième siècle.

§ 16. — Il serait intéressant de savoir en quoi consistaient les moulins de la Moselle en 1425, à l'époque où la ville en devint propriétaire. Leur nombre nous est tout-à-fait inconnu. Nous ne savons à cet égard qu'une seule chose, c'est qu'il y en avait plus de douze (§ 11). Quant à ce qu'ils étaient en eux-mêmes, rappelons-nous, pour tâcher de nous en faire une idée, la manière dont ils sont mentionnés dans toutes les pièces précédentes.

Dans l'atour de 1392 (ci-dessus III), les propriétaires des moulins sont nommés *treffondeurs de la rivière.*

Dans les pièces de 1415 à 1424 (ci-dessus V à XIII), la propriété d'un moulin est ainsi désignée : *Le port qui ciet en la terre N... sur Muzelle et le rivage et appandixe qui audit port appartient.* Dans les mêmes pièces nous lisons : *Avoir audit port un mollin mollant.*

L'atour de 1425 (ci-dessus XVI), dit : *Les treffondours et héritiers des mollins et des ports de la rivière de Muzelle.*

Enfin, dans les instructions données alors aux trois commis chargés de s'occuper des moulins (ci-dessus XV), on voit que ces moulins étaient, selon toute apparence, des constructions légères, des édifices en bois peut-être, puisque dans l'appréciation qu'il s'agit d'en faire, on ne mentionne que *les pierres de Muelles et les bues (bois) de Mauennaiges;* ces instructions prescrivent un peu plus loin aux trois commis de *mettre ces moulins en ordonnances et ez lieux et pleces en ladite reuiere de Muzelle où ils voiront*

Digitized by Google

estre expedient. « Par où il semble, dit Paul Ferry (Obs. » sécul., XV^e^ siècle, 619), que les moulins de Moselle » estoient sur des basteaux. »

Sans nous prononcer d'une manière aussi formelle que Paul Ferry, sur cette question délicate, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître dans les différents passages que nous venons de rapprocher les uns des autres, l'apparence que la rivière, le port, le rivage, faisaient alors le fonds de la propriété des possesseurs de moulins, et que l'usine elle-même qu'on pouvait établir sur ce port était quelque chose de mobile et de variable, difficile à définir aujourd'hui. L'idée d'un bateau ou d'une baraque légère est, du reste, assez d'accord avec les notions incertaines que nous en avons. En tout cas les trefondeurs d'alors semblent bien plutôt les propriétaires de la rivière, que les possesseurs d'usines quelconques.

§ 17. — Maintenant, tout en nous rappelant qu'en 1425 la ville avait certainement plus de douze moulins sur la Moselle (§ 11), essayons de nous faire une idée de l'importance de ceux qui sont nommés dans l'atour de 1425, les seuls sur lesquels nous ayons quelques données. Les indications qui concernent ces douze moulins sont à la vérité bien imparfaites; cependant leur rapprochement et leur discussion peuvent donner quelques renseignements intéressants.

Les deux pièces citées précédemment n^os^ XVI et XVII, nomment ces douze moulins et déterminent la valeur des meules de chacun d'eux. Ces valeurs sont de 18^#^, 17^#^, 24^#^, 30^#^, 25^#^, 18^#^, 16^#^, 18^#^, 14^#^, 16^#^, 20^#^, 9^#^.

Un moulin ayant au moins une paire de meules; nous avons, dans les chiffres qui précèdent, un moyen de déterminer *un minimum* possible de la valeur d'une paire de meules en 1425. Ce minimum est, comme on le voit, de 9^#^, valeur des meules du dernier moulin mentionné.

Digitized by Google

Maintenant, si nous avions la *valeur maximum* d'une paire de meules à la même époque, nous pourrions, en comparant les deux chiffres de valeur maximum et minimum d'une paire de meules, avec les chiffres donnés ci-dessus de la valeur des meules de chacun des douze moulins, établir au maximum et au minimum, et par conséquent en moyenne le nombre probable de paires de meules de chacun de ces moulins.

Cette valeur maximum d'une paire de meules en 1425, nous la tirons d'un article du compte du changeur, pour cette même année, article concernant une meule achetée par la ville.

XVIII. 1425-1426. — « Item paiey à Mertin Roucel le » xviij^e^ jour dudj mois (juillet).... pour une pierre de » molin que la ville ait achiteit. . . . . xj^tt^

(Compte du changeur, pour 1425-26, archives de l'hôtel de ville, carton C. 20.)

Cette meule coûtait 11 livres, et elle était évaluée assez cher, si l'on compare son prix à celui de quatre autres meules achetées également par la ville, une vingtaine d'années plus tard.

XIX. 1453-1454. — « Payei (à un marchand), pour » quatre meules de moulins lxvj francs valant xxxix^tt^ xij^s^ » (9^tt^ 18^s^ par meule). »

(Compte du changeur, pour 1453-54, archives de l'hôtel de ville, carton C. 23.)

D'après cela, on est, je crois, fondé à admettre 11 livres comme maximum très-probable de la valeur d'une meule en 1425, et par conséquent 22 livres, comme celle d'une paire de meules. En comparant ce chiffre à celui de la valeur des meules des douze moulins, il est à présumer que chaque fois qu'il restera au-dessous de cette valeur, c'est que le moulin qu'elle concerne aura eu plus d'une paire de meules, et alors en disant que le moulin en avait deux, on sera certainement dans les limites du minimum de ce qu'il pou-

Digitized by Google

vait en avoir. Le chiffre de 9 livres, au contraire, comparé à cette même valeur, donnera le moyen de déterminer le maximum possible du nombre de paires de meules de chaque moulin. Voici le résultat de cette double comparaison :

MOULINS.	VALEUR de leurs meules.	NOMBRE de leurs paires de meules	
		en minimum.	en maximum.
1 Moulin à l'estuve. .	18#	1	2
1 d. d.	17	1	1
1 d. az arvolz. . .	24	2	2
1 d. à l'estuve. . .	30	2	3
1 d. az arvolz. . .	25	2	2
1 d. d.	18	1	2
1 d. en Xulfet. . .	16	1	1
1 d. d.	18	1	2
1 d. en Boweteterre	14	1	1
1 d. d. . . .	16	1	1
1 d. derrière St Jeàn outre Moselle	20	1	2
1 d. au chêne outre Moselle. . .	9	1	1
12 Moulins	225#	15	20

D'après le tableau précédent, on voit que les douze moulins mentionnés dans l'atour de 1425, pouvaient avoir un minimum de quinze paires de meules, et un maximum de vingt; ce qui donne, en moyenne, entre dix-sept et dix-huit paires de meules.

Pour avoir une idée du nombre total de paires de meules qui fonctionnaient alors sur la Moselle, il faudrait ajouter

Digitized by Google

à celles des douze moulins mentionnés, celles des moulins qui ne le sont pas, et il y en avait certainement comme nous l'avons dit (ci-dessus, § 11). Je crois que l'on pourrait, sans être taxé d'exagération, et en restant dans les limites probables de la vérité, évaluer à vingt environ le nombre minimum de paires de meules que la Moselle mettait alors en mouvement dans l'enceinte de la ville, et dont la cité se trouva en possession après l'atour de 1425.

§ 18. — On trouvera probablement bien insuffisant ce que nous venons de dire de la condition matérielle des moulins de la Moselle au commencement du quinzième siècle. De nouvelles recherches procureront peut-être un jour la connaissance de renseignements plus précis que ceux que nous avons maintenant à notre disposition. Obligés de nous en tenir à des hypothèses, nous les présentons avec toute la réserve qu'elles commandent. Nous allons maintenant donner, dans des termes qui, malheureusement, seront parfois aussi trop hypothétiques, quelques renseignements sur la disposition topographique de ces usines, et des vannes ou digues de la Moselle.

Les terres et ports de moulins.

§ 19. — Les moulins de la Moselle, jusqu'en 1425, étaient établis dans des lieux nommés *ports ;* ces ports appartenaient à divers territoires, nommés *terres,* et désignés par des noms particuliers. (Voir les pièces citées ci-dessus, I, et de V à XIII.)

Une même terre pouvait contenir plusieurs ports ou moulins, et ceux-ci appartenir à divers propriétaires. (Mêmes pièces.)

Ces expressions : *Lou port.... en la riuière de Muselle et lou riuaige et tout ceu qui appant* (ci-dessus VII), semblent indiquer que ces ports étaient une partie du lit même

Digitized by Google

de la rivière, avec une certaine étendue de rivage qui y correspondait.

Le grand nombre des ports de moulins (et on peut dire qu'ils étaient nombreux, puisqu'il pouvait y en avoir plusieurs en chaque *terre*, et que nous connaissons par leurs noms arrivés jusqu'à nous, une dizaine de terres environ); le grand nombre des *ports* semble peu conciliable avec l'hypothèse que les moulins fussent alors tous établis sur des écluses comme aujourd'hui. Cependant il faut admettre que quelques-uns au moins étaient dans ce cas (ci-dessus VI). Les détails qui précèdent semblent au contraire nous les montrer, pour la plupart, rangés le long du rivage de la rivière, et rappelant l'opinion émise par Paul Ferry, qu'ils étaient établis sur des bateaux.

Les terres de moulins nommées dans les pièces qui nous sont parvenues, sont: la *terre à l'Estuve*, la *terre Xullefert*, la *première terre*, ou *terre dessour*, la *basse terre*, la *dernière terre*, *Longeterre*, la *terre az Arvolz*, la *terre Meruolz*, la *terre devant le pont S^t^ Georges*, la *terre dite Embowetelterre*, *Sonenneterre*, la *terre derrière le petit S^t^ Jean outre Moselle*, la *terre au Chesne outre Moselle*, la *terre au moulin Gauguier*.

Je vais essayer de déterminer la position de quelques-unes d'entre elles.

§ 20. — TERRE A L'ESTUVE. — La terre à l'Estuve est mentionnée souvent pendant la durée du quinzième siècle. Nous avons déjà vu précédemment:

1415. — « La teire com dit à la Stube aireis la venne » de fuer ver le Salcis. » (Ci-dessus VI).

1417. — « La teire com dit la cour à la Stuve. » (Ci-dessus VIII).

1425. — « Trois moulins mentionnés à la teire à la Stuve. » (Ci-dessus XVI).

Digitized by Google

Citons encore, d'après les comptes du changeur qui sont aux archives de l'hôtel de ville :

XX. 1442-1446 et 1451-1459, 1472-1478 et 1484-1485. — « Les moulins et meuniers de la tire à la » Stuve. »

(Comptes du changeur pour 1442-1846 et 1451-1459 et 1472-1478 et 1484-1485, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 6, 5, 12, 13, 8, 25, 26.)

XXI. 1497-1498 et 1500-1501. — « Les molins de » la tire à l'Estuve. »

(Comptes originaux des gouverneurs des moulins pour 1497-1498 et 1500-1501, collection Emmery, carton 126.)

Pendant la première moitié du seizième siècle, je ne trouve plus mention des moulins de la terre à l'Estuve, mais celle des *moulins de la porte aux Chevaulx,* et enfin au compte de 1561-1562.

XXII. 1561-1562. — « Moulins.... assis à la tire de » Lestuve près de la grosse-vanne à la porte aux » Chevaulx.... »

(Compte du receveur pour 1561-1562, archives de l'hôtel de ville, carton C. 30.

Ce passage m'explique l'identité fort probable des moulins à l'Estuve avec les moulins à la porte aux Chevaux; il détermine, ce me semble, suffisamment la place de la terre à l'Estuve, vers l'endroit où est encore aujourd'hui le moulin de la porte aux Chevaux ou des Quatre-Tournants.

Du même passage rapproché de celui qui se rapporte à l'an 1415 (ci-dessus VI), semble résulter aussi que *la venne defuer ver le Salcis* (en 1415), est la même chose que *la grosse venne à la porte aux Chevaux* (en 1561-1562).

Cette terre à l'Estuve tirait sans aucun doute son nom du voisinage de quelqu'étuve établie fort naturellement auprès de la rivière de ce côté. En 1580, l'étuve des hommes était dans cet endroit.

XXIII. 1580. — Lais à loyer pour 50 ans « .... à Pierson

Digitized by Google

» Peltre.... la place qui est sur le pont du Saulcy à
» la porte aux Chevaulx entre l'étuve des hommes à la
» porte aux Chevaulx d'une part et les portières dudit
» Saulcy d'autre part.... »

(Pièce originale, aux archives de l'hôtel de ville, carton 35, liasse 15.)

Vers la même époque (1571), l'étuve des femmes était au poncel sur la Seille.

— § 21. TERRE XULLEFERT. — La terre Xullefert est mentionnée aussi plusieurs fois pendant le cours du quinzième siècle.

1417. — « La teire condit en Xufel.... » (Ci-dessus VII.)

1425. — L'atour nomme la teire Xullefet. (Ci-dessus XVII.)

Les comptes du changeur la mentionnent aussi assez souvent.

XXIV. 1442-1446 et 1451-1459. — « Les moulins et
» meuniers de la terre Xullefer (ou Xillefert). »

(Comptes du changeur pour 1442-1446 et 1451-1459, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 6, 5, 12, 13.)

XXV. 1500-1501. — « La tire Xillefer. »

(Compte des gouverneurs des moulins, pour 1500-1501, collection Emmery, carton 126.)

XVI. 1514-1515. — « Receu.... pour le viel bois du
» pont au bout de la terre Chillefer.... vanduz.... en
» l'an finissant comme dessus. . . . . xvj[s] »

(Compte du changeur pour 1514-15, archives de l'hôtel de ville, carton C. 29.)

Il s'agit dans l'article précédent des vieux bois d'un pont qu'on avait démonté avant 1514. Je rapproche de cette indication le passage suivant de la Chronique de Philippe de Vigneulle, qui me semble concerner ce pont au bout de la terre Chillefer, détruit avant l'année 1514 :

XXVII. 1512. — « En cette meisme année fut faicte la

Digitized by Google

» vanne là où a présent y ait ung pont qui fut fais
» en l'an après v^c et xiij (1513), c'est assauoir la vanne
» avec le pont par où l'on vait au Saulcis à Mets et
» auquel pont y ait à présent des mollins.... et fut
» faicte.... une rue comme à présent elle est pour venir
» du Saulcis, par celluy pont droit à la vieille porte
» qui est au debout de Chambre, car devant, l'on
» passait par ung pont de bois, à un ject de pierre
» plus bas.... »

(Philippe de Vigneulle, Chroniques. Exemp. original ms., à la bibliothèque de la ville, t. III, f. 97.)

Si le pont qui était à un jet de pierre au-dessous de celui des portières du Saulcy est le même que le pont au bout de la terre Chillefert, la position de cette terre est déterminée dans le voisinage et au-dessous de la terre à l'Estuve. Nous verrons cette hypothèse confirmée tout-à-l'heure (ci-après § 22) par de nouvelles preuves, et nous pouvons dès à présent l'admettre.

§ 22. — PREMIÈRE TERRE DESSUS ET TERRE BASSE. — Sur la première terre dessour (dessus) et sur la basse terre, les comptes du changeur me donnent les indications suivantes :

XVIII. 1451-1460. — « Paieit à N.... munier.... p^r la
» teire à la Stuve à N.... munier pour la terre Xille-
» fert.... à N.... pour le nuef mollin à bleif oultre
» Muzelle.... »

(Compte du changeur pour 1451-60, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 13 et 12.)

XXIX. 1460-1465 et 1467-1469. — « Les paiement
» fais pour les luier dez munier desur Muzelle.... à
» N.... munier du nuef mollin.... à N.... munier de
» la premiére tire desoure sur Muzelle..... à N....
» munier de la tire baixe.... »

(Comptes du changeur pour 1460-65, 1467-69, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 11 et 10.)

Digitized by Google

Le rapprochement de ces deux passages relatifs à une série d'années consécutives, me conduit à penser avec quelque vraisemblance que *la terre à l'Estuve* et *la terre Xillefert* sont la même chose que *la première terre dessus et la basse terre*. Le passage suivant, tiré du compte de 1465-66, éclaire tout-à-fait la question :

XXX. 1465-1466. — « Paiement az munier desus » Muselle.... à N.... munier du nuef mollin oultre » Muselle,... à N.... munier de la premier tire à la » porte az Cheualt.... à N.... munier de la baixe » terre. »

(Compte du changeur pour 1465-66, archives de l'hôtel de ville, carton C. 14.)

Si la première terre est à la porte aux Chevaux, c'est bien évidemment la même chose que la terre à l'Estuve, qui est, nous l'avons dit (ci-dessus § 20), au même endroit ; et alors de la comparaison des deux passages XXIX et XXX on peut conclure que la basse terre est très-probablement la terre Xullefert. Ces dénominations de *première terre dessus* et de *basse terre* données à *la terre à l'Estuve* et à *la terre Xullefert* établissent entre elles une relation de position qui vient confirmer ce que nous avions déjà admis (ci-dessus § 21), savoir que la terre Xullefert était située au-dessous de la terre à l'Estuve.

§ 23. — Dernière terre. — La dernière terre est mentionnée ainsi, dans le cours du XV^e^ siècle :

XXXI. 1449-1450 et 1451-1454. — « Ressu de N.... » pour le luwier du cop de Xepat qu'il tient desoubz » le nowier en droit la dairienne teire des mollins » dessus Muzelle.... »

(Comptes du changeur pour 1449-50, 1451-54, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 23 et 13.)

Où était cette *dernière terre* des moulins de Moselle? Je ne saurais le dire avec certitude, je me contenterai de

Digitized by Google

hasarder à cet égard une hypothèse. Nous avons vu que le nom de première terre était donné au milieu du XV^e^ siècle à la terre à l'Estuve, c'est assez dire qu'à cet époque il n'existait aucun moulin au-dessus de cette terre sur le bras droit du Saulcy : à partir de la terre à l'Estuve (à la porte aux Chevaux), les moulins pouvaient s'étendre le long de l'emplacement actuel du quai Saint-Pierre, et arriver jusqu'au pont Saint-Georges, où nous verrons tout-à-l'heure qu'il y en avait aussi. Au-dessous du pont Saint-Georges se trouvait le Rhinport, lieu connu sous ce nom depuis longtemps, et nous ne voyons nulle part qu'on y ait jamais mentionné des moulins. La dernière terre pourrait bien alors s'être trouvée dans le voisinage du pont Saint-Georges, et la région des moulins avoir été ainsi limitée sur ce bras de la Moselle entre les Roches près la porte aux Chevaux et le Rhinport. Si l'on admet cette hypothèse, on comprendra le sens absolu du nom de rue sur les Moulins donné à la rue qui conduisait de la porte aux Chevaux au pont Saint-Georges, et qui par conséquent longeait ainsi toute la région des moulins.

Au XIV^e^ siècle déjà, la plus grande partie des moulins était de ce côté de la rivière. On s'en convaincra si l'on se reporte aux dispositions de l'atour de 1350 (ci-dessus I) qui, ordonnant autant de gardes que de terres pour les moulins dessus Muzelle, ne prescrivait qu'une seule garde pour ceux d'outre Moselle.

§ 24. — Longeterre. — La terre « .... con dit Longeterre.... » est mentionnée dans deux actes de 1417 et 1420 que nous avons déjà cités (ci-dessus X et XII). Plus d'un demi-siècle après, nous trouvons l'indication suivante au compte des gouverneurs des moulins pour 1497-98 :

XXXII. 1497-1498. — « Item.... pour planter les gro » palz.... à long de la Longetire darier les Estuves.... »

(Compte des gouverneurs des moulins pour 1497-98, collection Emmery, carton 126.)

Digitized by Google

La Longeterre était, d'après cela, dans le voisinage de la terre aux Estuves, et probablement en aval, dans une partie quelconque du quai Saint-Pierre actuel; car on doit se rappeler qu'au XV^e^ siècle la terre aux Estuves était appelée la première terre, d'où nous avons conclu précédemment qu'il n'y avait pas alors de terre de moulins au-dessus d'elle (ci-dessus § 22. 23).

§ 25. — TERRE DEVANT LE PONT SAINT-GEORGES. — La terre devant le pont Saint-Georges ne nous est connue que par la mention suivante d'une pièce du XV^e^ siècle:

XXXIII. 2 novembre 1396. — « Nous li maistre es-
» chauins.... et nous li maistres et li freres de l'ospi-
» tault S^t^ Nicollay on Nuefbourch faisons sauoir... que
» nous..... auons venduit..... à N.... lou moulin.....
» séant sus la riuiere de Muzelle en la terre deuant le
» pont S^t^ George.... etc.... »

(Paul Ferry, Observations séculaires, XIV^e^ siècle, A. 166.)

Le nom de cette terre suffit pour établir approximativement sa position dans le voisinage du pont qui porte encore aujourd'hui le nom de pont Saint-Georges.

§ 26. — TERRE AZ ARVOLS. — La terre az Arvols nous est connue par deux pièces des XIV^e^ et XV^e^ siècle, et par quelques passages des comptes du changeur.

XXXIV. 1355. — « Nous li maistres de l'ospitaul Sainct
» Nicolay on Nuefzbourch faisons sauoir.... que nous...
» auons venduit.... à N.... douze vint huit liures et
» trez sols de messains de cens.... » (Sur les habits des morts, sur les quatre moulins de la Seille au Champ-Naimery) « .... et sus lou moulin que nostre
» dit hospital ait sus Muzelle qui ciet en la terre des
» Aruolz.... etc.... »

(Paul Ferry, Observations séculaires, XIV^e^ siècle, A, 161.)

L'atour de 1425, cité précédemment (ci-dessus XVI),

Digitized by Google

mentionne trois moulins à la *teire az Airuolz*, entre autres un appartenant à l'hôpital Saint-Nicolas ; c'est peut-être celui que concerne le passage précédent.

XXXV. 1442-1444. — « Pluss^rs paiement et ergent » paieit pour le fait dez molin desus Muzelle..... à » Collin dit le Camus le munier des iij molin de la » teire az Airuolz.... »

(Compte du changeur pour 1442-44, aux archives de l'hôtel de ville, carton C. 6.)

Où était la terre aux Arvolz ? Un passage de Paul Ferry ainsi conçu : « .... Moulins en la terre dez Aruolz deuant » le pont S^t George.... » semble trancher la question. Mais l'assertion de Paul Ferry n'est appuyée par lui sur rien. Elle n'est peut-être qu'apparente, car la courte mention qui l'établit se trouve dans la table seulement de ses observations séculaires, et renvoie à deux passages d'où il résulte que l'hôpital avait en 1355 un moulin à la terre aux Arvols, et en 1396 un moulin devant le pont Saint-Georges, sans que rien prouve que ces deux dénominations à quarante années de distance concernent la même usine.

Cependant Paul Ferry a pu voir dans le terme d'Arvolz (arc, arcade, voûte) une raison suffisante pour admettre que la terre aux Arvols dans le voisinage d'arcs ou arceaux, prenait son nom de ceux du pont Saint-Georges. Il dit : » Aruols de airx ou arcs et voltes ou maisons. » (Paul Ferry, Obs. sécul., XIV^e siècle, 161.)

§ 27. — Terre Meruolz. — Je ne connais qu'une seule mention de la terre Meruolz ; elle est dans les Observations séculaires de Paul Ferry (XIV^e siècle, 485) qui renvoie sans donner plus de détails à ses Mélanges, p. 41. Nous n'avons pas ce dernier recueil. Il serait possible que le nom de cette terre ne fût autre chose que celui de la terre az Aruolz mal lu dans une pièce du XIV^e ou du XV^e siècle.

Digitized by Google

§ 28. — Boweteterre. — La terre dite en Boweteterre est mentionnée à l'année 1400 par Paul Ferry dans ses Observations séculaires (XIV^e^ siècle, 485). Je la trouve encore nommée en 1415 et 1425 dans deux pièces que j'ai déjà citées (ci-dessus V et XVI). Je ne saurais rien dire de sa position, sur laquelle je manque tout-à-fait d'indications.

§ 29. — Sonenneterre. — La terre en Sonenneterre, qui se trouve nommée Sonenneteire et Sourainneteire dans trois pièces de 1417 et 1424 que j'ai déjà citées (ci-dessus VIII, IX, XIII), ne m'est connue par aucune autre mention. Faute de renseignements, il est impossible, comme pour la précédente, de déterminer où elle était située. Si on s'arrête à l'hypothèse présentée plus haut (ci-dessus § 23) que, sauf un petit nombre de moulins situés outre Moselle, la plupart étaient établis sur le bras droit de la rivière, entre la porte aux Chevaux et le pont Saint-Georges; on pourra admettre que Boweteterre et Sonenneterre étaient dans cette région sur un point quelconque de la rive occupée maintenant par le quai Saint-Pierre; mais c'est là une hypothèse fort hasardée.

§ 30. — Terre derrière le petit Saint-Jean outre Moselle. — La terre derrière le petit Saint-Jean outre Moselle est mentionnée dans la seconde moitié du XIV^e^ siècle, au commencement et à la fin du XV^e^.

XXXVI. 1367. — « Cognu chose soit.... que N.... ait » aquasteit en tresfons à tousiours maix.... lou tiers » qu'il auoit en ij moulins que gixent outre Muzelle » daier S^t^ Jehan lou petit.... »

(Paul Ferry, Observations séculaires, XIV^e^ siècle, 475.)

L'atour de 1425 et le compte du changeur de la même année cités plus haut (ci-dessus XVI et XVII) nomment un même moulin que l'un appelle : « séant oultre Muselle daieir

Digitized by Google

» le petit S[t] Jehan.... », et l'autre: « celui à la partie » ver le petit S[t] Jehan oltre Muzelle.... »

Au Compte du changeur pour 1482-83, nous lisons d'ailleurs :

XXXVII. 1482-1483. — « Paicit et deliurez.... p[r] » l'ordonnance desd[t] gouverneurs des mollins.... depuis » le xxv[e] jor d'aoust l'an iiij[xx] et ij pour le fait des » nuef mollins sur la venne deuers le petit S[t] Jehan » oultre Moselle prés du mollin à palpier.... etc.... »

(Compte du changeur pour 1482-83, aux archives de l'hôtel de ville, carton C. 26.)

La terre derrière le petit Saint-Jehan outre Moselle ne devait pas être loin de cette vanne devers le petit Saint-Jehan outre Moselle. Et celle-ci se trouvant, en 1482, d'après le passage précédent (XXXVII), dans le voisinage du moulin à papier, était fort probablement la même chose que la vanne du Terme près de laquelle ce moulin à papier avait été incendié en 1472 et rétabli avant 1479, comme les deux passages suivants en font foi :

XXXVIII. 1472. — « Le jour de la sainct More, en » febvrier, furent ars et brullez les grans mollins de » Muzelle sus le Terme, quon disoit les nuefz mollins, » le mollin au palpier, et le follant à draipz, par feu » de fortune.... »

(Chron. de Praillon, impr. dans la chron. de Huguenin, page 379.)

XXXIX. 1479. — (Recette des moulins). « Premier » Groz Jehan le Merchal pour le mollin à pappier pour » le foullant a draps et pour le mollin à enmolre tail- » lemens que sont fais de coste les mollins outre Mu- » zelle.... »

(Compte des gouverneurs des moulins, pour 1479, collection Emmery, carton 126.)

Je crois que, d'après cela, on sera fondé à admettre que la terre outre Moselle derrière le petit Saint-Jean, était peu

Digitized by Google

éloignée de la vanne du Terme qui existe encore aujourd'hui. La position de l'église du petit Saint-Jean, dans la rue Vincentrue et dans le voisinage du Saulcy, confirme encore cette opinion.

Il y avait à Metz, un petit Saint-Jehan-en-Chambre, maison des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, située en haut de la place de Chambre, et dans laquelle les religieuses de Sainte-Marie furent établies au seizième siècle, lorsque la construction de la Citadelle les chassa de leur première maison. Il y avait aussi un petit Saint-Jehan-outre-Moselle près le Saulcis, moins connu que le premier; c'est de celui-ci qu'il s'agit ici; il ne fut démoli qu'en 1557.

XL. 1557. — « .... En ceste mesme année fut abatue » une chappelle qui se nommoit le petit S^t^ Jehan outre » Mozelle auprès du Saulcy, qui estoit l'une des vielle » esglise de la cité comme on disoit; et fut une chose » bien faicte et à grand prouffit de la ville pour ce » que les chers ne pouuoient passer pour lad^te^ Esglise » qui empeschoit à passer par la rue de S^t^ Vincent » rue.... »

(Annales extraites du livre de maîtrise des drapiers de Metz, collection Emmery, carton 327, n° 20.)

XLI. 1559. — « La maison qui ciet en la place dudit » petit S^t^ Jehan outre Muzelle de coste une maison » que N.... tient par luyer de Jehan le Braconnier » le jeune le 9 decemb. 1559. »

(Paul Ferry, Obs. sécul., seizième siècle, 494.)

§ 31. — TERRE AU CHÊNE-OUTRE-MOSELLE. — La terre au Chêne-outre-Moselle est nommée pour la première fois dans l'atour de 1425 (ci-dessus XVI). Un des moulins acquis alors par la ville y était établi, et nous le retrouvons quelques années après désigné au compte du changeur de la cité, dans le passage suivant:

Digitized by Google

XLII. 1442-1445. — « Pluss^rs paiement et ergent paieit
» p^r le fait dez molin de Muzelle.... :
» à Willaume le munier des iij molins de la teire
» daieir les astuve.... ;
» à Colin dit le Camus le munier des iij molin de la
» teire az Airvolz.... ;
» à Collesson le munier des iij molin de la teire
» Xullefer.... ;
» à Gerardin condi le patourel, le munier du nuef
» molin az chene qui est oultre Muzelle.... »

(Compte du changeur pour 1442-1445, archives de l'hôtel de ville, carton C. 6.)

Des quatre groupes de moulins mentionnés dans ce passage, nous connaissons la position de ceux de la terre à l'Estuve et de la terre Xullefert (ci-dessus § 20, 21), et sans être aussi bien renseignés sur ceux de la terre az Airvolz (ci-dessus § 26), nous n'hésiterons pas entre eux et celui qui est désigné ainsi : le nuef molin az chene qui est oultre Muzelle, pour appliquer à ce dernier le passage suivant, relatif à un neuf moulin que la ville avait fait construire en 1430, et qu'il est trop naturel de trouver en activité en 1442.

XLIII. 1430. — « Ce sont les missions que la ville ait
» fait pour le nouel moullin mis et essis sus le Terme
» encommensant le premier paiement le prem^r jor de
» jullet l'an iiij^c et xxx. »

(Titre du registre original des dépenses de construction dudit moulin, arch. de l'hôtel de ville, carton E. 37, liasse 1.)

Ce rapprochement suffirait pour faire pressentir que la terre au Chêne-outre-Moselle était près du Terme. Pour confirmer cette opinion, nous citerons les passages suivants, dans lesquels est désigné le moulin à enmoudre, déjà précédemment nommé dans un autre passage qui concerne les usines établies près du Terme (ci-dessus XXXIX, § 30).

Digitized by Google

XLIV. 1448-1449. — « Ress. de Pieresson dj la paite » le coutelier pour lez luwier du nuef molin à enmoure » couteil qu'il ait fait faire sus la nueve Venne du » nuef molin al chene oultre Muzelle. »

(Compte du changeur pour 1448-1449, archives de l'hôtel de ville, carton C. 23.)

Ce moulin à enmoudre est désigné de la même manière aux comptes du changeur des années 1449, 1450, 1451, 1452.

(Archives de l'hôtel de ville, carton C. 23.)

Dans de nouveaux comptes de 1451 à 1460, il est nommé ainsi :

XLV. 1451-1460. — « Pieresson condit la pette cou- » telier pour le luwier du nuef mollin à enmolre » couttelz qui est sus la nueue Venne du nuef molin » oultre Muzelle. »

(Comptes du changeur pour 1451-1460, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 13 et 12.)

Nous conclurons aussi de la comparaison des passages précédents : XLIII, XLIV et XLV, avec ceux donnés plus haut : XXXVII, XXXVIII et XXXIX ; ainsi que de la similitude ou des conditions de voisinage que nous avons reconnues exister entre les lieux qu'ils désignent, que les diverses dénominations qu'on y trouve : de Vanne du Terme aux neufs moulins en 1430 et en 1472, de neuve vanne du neuf moulin au chene outre Muzelle en 1448, de neuve vanne du neuf moulin outre Muselle en 1460, de vanne devers le petit S^{t}-Jehan outre Moselle en 1482, doivent, selon toute probabilité, s'appliquer à une seule et même vanne, celle du Terme, qui existe encore aujourd'hui.

§ 32. — TERRE AU MOULIN GAUGUIER. — Nous n'avons qu'une seule mention de la terre au moulin Gauguier ; elle nous est donnée dans un titre de 1417, que nous avons déjà cité (ci-dessus XI). Nous ignorons complétement sa posi-

Digitized by Google

tion, et nous ne hasarderons à cet égard qu'une hypothèse, c'est que ce serait la même chose que le moulin Grangnier, sur l'emplacement duquel fut bâti, au quinzième siècle, le magnifique hôtel du Passetemps, dont le dernier reste, parvenu jusqu'à nous, consiste en une élégante tourelle polygonale, que l'on voit sur la rivière, derrière la salle de spectacle. Paul Ferry, dans ses Observations séculaires, nous donne l'inscription suivante, que Pierre Baudoche avait placée, en le bâtissant, sur la porte du Passetemps :

XLVI. « Passetemps pour gens solacier
» Est nommée ceste maison,
» Qui par auant longue saison
» Se nommait le *moulin Grangnier*. »

(Paul Ferry, obs. sécul., XV^e^ siècle 255.)

Les vannes de la Moselle.

§ 33. — Nous venons de passer en revue les diverses terres occupées aux XIV^e^ et XV^e^ siècle, par les ports des moulins. Nous avons déjà dit (§ 19) qu'il était difficile d'admettre que les nombreuses usines établies dans des localités si variées, se trouvassent toutes sur des digues ou vannes. Cependant, vers le commencement du XV^e^ siècle au moins, quelques-unes pouvaient être dans ce cas. C'est à cette époque que commence à se fixer pour nous la certitude de l'existence des vannes de la Moselle dans l'intérieur de la ville. Remarquons d'abord, quant aux deux vannes de *porte aux Chevaux* et *du Terme* qui, encore aujourd'hui, coupent chacune un des bras de la rivière, dans lesquels est enfermée l'île du Saulcy, que l'une ne saurait exister sans l'autre, en tant que vanne de moulin, c'est-à-dire donnant une chute d'eau. Ainsi, de la certitude que l'une des deux aura existé dans cette condition à une certaine époque, résultera une égale certitude pour l'existence de l'autre au même temps.

Digitized by Google

Ces deux vannes subsistent encore aujourd'hui, ainsi qu'une troisième, celle *du canal de la Préfecture, ou Rut-le-Prêtre,* dont les deux autres ont commandé de même l'établissement, du moment que le Rut-le-Prêtre a commencé à exister.

§ 34. — Nous ignorons l'origine de ces vannes ; un passage d'un atour de 1357, semble autoriser une sorte de présomption, que la vanne de porte aux Chevaulx et partant les deux autres n'existaient pas encore au milieu du XIV^e^ siècle ; voici ce passage :

XLVII. 1357. — « .... Que ne soit nul.... qu'achestent
» ne vancent dor en auant faigos ne bloquelz ne aultres
» laignes (bois).... faixins qui vingnent à mont l'iawe
» ni aual l'iawe que ne faicent peseir à pois que nous
» auons fait faire as Roches et à la porte en Anglemur... »
(Paul Ferry, Obs. sécul., XIV^e^ siècle, A. 19.)

Cet atour indique assez clairement qu'il n'y avait que deux points de débarquement pour les bois qui arrivaient à Metz par la rivière, qu'ils vinssent d'amont ou d'aval ; et ces deux points parfaitement connus aujourd'hui, Anglemur (vers le Moyen-Pont), et les Roches (où est la rue des Roches actuelle), sont tous deux en amont du lieu où se trouve la digue de la porte aux Chevaulx. Est-il naturel de penser que la ville n'ayant que deux ports de débarquement pour les bois, les ait placés tous deux de manière à ce que, pour arriver à l'un et à l'autre, la navigation venant d'aval eût à franchir un pareil obstacle ?

Trente ans plus tard, les comptes de la ville nous font connaître un troisième port qui, alors dans l'hypothèse de l'existence des digues, pouvait servir à la navigation d'aval, pendant que les deux premiers recevaient les bateaux venant d'amont.

XLVIII. 1386-1387. — « La malletoste d'Anglemur et

Digitized by Google

» des Roches.... La malletoste de la riue en Rinport.... »

(Registre de la vente des maltotes, 1373-1405, archives de l'hôtel de ville, carton C. 2.)

Le Rhinport était au-dessous du pont Saint-Georges. Les comptes du changeur de 1416-1427, à l'article : *Des menus deniers des portes et dez chozes d'icelle ordonnance,* citent comme lieu de perception de ces droits, sur les denrées arrivant dans la ville, les trois ponts (pont des Morts, pont Thieffroy, pont Rengmont); quatre portes, et deux rives seulement (Rimport et les Roches).

(Archives de l'hôtel de ville, carton C. 10.)

A cette époque il est certain que la vanne de porte aux Chevaux existait déjà. Nous en avons le témoignage dans un article déjà cité (ci-dessus VI), d'un titre de 1415, qui nomme la venne defuer ver le Salcis, et nous avons démontré (ci-dessus § 20) que c'était la vanne de la porte aux Chevaulx, qui était désignée ainsi.

L'existence de la vanne de la porte aux Chevaulx en 1415, entraîne celle de la vanne du Terme à la même époque, comme nous l'avons dit (ci-dessus § 33). D'un autre côté, un passage de Ph. de Vigneulle fixe à peu près au même temps la construction de cette vanne du Terme.

XLIX. 1516. — « Au mois de jung, avint ung grant » dopmaige pour la cité et qui cousta beaucoup : ce » fut d'une vanne ou aultrement dit une chaussée » rompue en la riuiere de Muzelle, derriere les mollins » à papier là endroit où est le mollin foullant. Laquelle » vanne y auoit justement cent ans qu'elle estoit faicte ; » mais ez jours devant dits elle fondit en l'eaue avec » ung grant pan de mur de la maison qui est au » jairdin qui est là scitué au bout du Saulcis, en l'en- » droit du mollin à vent.... »

(Ph. de Vigneulle, chron., exempl. orignal ms. à la biblioth. de la ville, T. III, f. 163, v.)

La position du moulin à vent à la pointe inférieure du

Digitized by Google

Saulcy est bien connue ; son voisinage indique suffisamment, dans le passage précédent, la digue du Terme, sur laquelle nous verrons d'ailleurs que le *foulant* fut toujours établi, depuis 1436 jusqu'aujourd'hui. C'est donc bien la vanne du Terme que Vigneulle désignait, en disant qu'elle avait été faite cent ans avant 1516, c'est-à-dire vers 1416 ; soit qu'il entendit parler d'une reconstruction ou d'un premier établissement. Nous pouvons assurer, en tous cas, que les vannes du Terme et de porte aux Chevaulx existaient en 1416 ; qu'il est au contraire probable qu'elles n'existaient pas en 1357 ; qu'elles ont donc pu être établies pour la première fois entre ces deux époques, vers la fin du XIV^e^ siècle.

Quant à la troisième vanne, celle qui se trouve aujourd'hui dans le Saulcy même, sur le canal de la Préfecture ou du rut le Prêtre, elle a dû commencer avec les deux autres, si le rut le Prêtre, dont nous ne connaissons pas du reste l'origine, est plus ancien qu'elles ; sinon, la vanne qui le coupe a dû être établie en même temps qu'on l'a creusé lui-même.

Les comptes du changeur pendant les XV^e^ et XVI^e^ siècles nous montrent que l'entretien des vannes de la Moselle était du ressort des gouverneurs des moulins.

§ 35. — VANNE DU TERME. — Nous avons cité précédemment (ci-dessus XLIII) le passage qui mentionne pour la première fois le nom du *Terme* à propos du moulin qui y fut construit en 1430. Nous avons vu aussi (§§ 30 et 31) que c'est à cette vanne du Terme qu'il faut appliquer les dénominations de *Neuve vanne du neuf molin al chêne outre Moselle* (§ 31, XLIV), de *Neuve vanne du neuf moulin oultre Moselle* (§ 31, XLV), de *Vanne devers le petit S^t^ Jehan outre Moselle* (§ 30, XXXVII). Au compte de 1657-1658 (Arch. de l'hôtel de ville, carton

Digitized by Google

C. 35) les moulins du Terme sont appelés moulins de la *Vanne outre Moselle*.

§ 36. — VANNE DE PORTE AUX CHEVAUX. — La vanne de la *porte aux Chevaulx* est, comme nous l'avons dit (§ 20), la même chose que la *vanne defuer ver le Salcis* du titre de 1415 (ci-dessus VI) nommée en 1561-62 la *Grosse venne à la porte aux Chevaulx* (ci-dessus XXII). Paul Ferry parle sans aucun doute de la vanne de la porte aux Chevaux dans les passages suivants qu'il donne comme extraits de l'autobiographie de Ph. de Vigneulle :

L. 1512. — « Messire François du Temple pretre....
» qui a fait faire au Saulcy le moulin dit le Pretre
» à cause de luy, fait faire les vennes vantaux au
» bout de la rue aux Roches, là où on passait l'eau
» de Moselle, et furent osteis les moulins qui aupa-
» rauant y estoient, et fut l'ouurage bien approuué.... »

(Paul Ferry, Obs. sécul., XVI^e siècle, 440.)

LI. — « Ouurages que Phil. de Vigneulle a veu faire:
» la tour de mutte.... le pont et la venne du Saul-
» cy.... etc.

(Paul Ferry, Obs. sécul., XVI^e siècle, 444.)

Le rapprochement de ces deux citations montre que c'est à la vanne de la porte aux Chevaux qu'il faut appliquer le nom de *vanne du Saulcy*.

§ 37. — LA VIEILLE VANNE. — Quant à la vanne du canal du rupt le Prêtre dans le Saulcy, nous savons que c'est là que se trouve aujourd'hui le moulin des Trois-Tournants ou de la Préfecture, du quel nous remontons, par la série non interrompue des comptes qui le mentionnent annuellement, jusqu'à l'usine nommée au compte de 1686 « .... les trois moulins a cuuel sur la vieille vanne qu'on » dit moulins le Pretre. »

(Arch. de l'hôtel de ville, carton C 35 bis.)

Digitized by Google

Un siècle avant, nous les trouvons déjà sous la même dénomination.

LII. 1561-1562. — « .... la maizon où il y ait trois » moulins à cuuel assis sur la vieille vanne qond^t le » moullin le Pretre.... »

(Compte du changeur pour 1561-62, arch. de l'hôtel de ville, carton C. 30.)

C'est, selon toute apparence, de la construction de ces moulins le Prêtre sur la vieille vanne, par messire François (ci-dessus L) qu'il s'agit dans les passages suivants :

LIII. 1478. — « .... Item peiez aussi à Fransoy Reffal » pretre pour sa paine qu'il a heu a deuiser et faire » faire lez nuef mollin sur la viez vanne de sur Mu- » zelle XX^#.... »

(Compte du changeur pour 1478, archives de l'hôtel de ville, carton C. 8.)

LIV. 1479. — « ..... (les) .... nuefs mollins à arcq » que ons on nouellem^t fait sus Muzelle et sus la vies » venne darier les gerdin.... »

(Compte des gouverneurs des moulins pour 1479, collection Emmery, carton 126.)

C'est encore la même vanne qui est indiquée par la mention suivante, qui se trouve dans plusieurs comptes du XV^e siècle :

LV. 1448-1449 et 1451-1462. — « Ressus.... » pour le luwier du nuef mollin à enmolre sairpes » et aultres taillement qui est fait sus la viez venne » endroit lez cloweirez dessus Muselle.... »

(Comptes du changeur pour 1448-49 et 1451-62, arch. de l'hôtel de ville, cartons C. 23, 13, 12, 11.)

§ 38. — Nous venons de parler des trois vannes des moulins dans l'intérieur de la ville ; nous ne pouvons passer sous silence celles non moins importantes qui, placées au dehors, envoient aux autres les eaux de la rivière : les vannes ou digues de *Wadrineau* et des *Pucelles*.

Digitized by Google

§ 39. — VANNE DE WADRINEAU. — La digue de Wadrineau, qui arrête et détourne le cours de la Moselle, à la pointe du pré de l'Hôpital, pour le forcer à entrer dans la ville, est au moins contemporaine et, selon toute apparence, antérieure aux vannes des moulins, qui sans elle n'auraient pas d'eau à retenir pendant les trois quarts de l'année. Son origine est inconnue, et nous nous bornerons ici à rappeler les deux atours de 1392, cités précédemment (ci-dessus III et IV), qui réglaient à la fin du XIV^e^ siècle le mode de son entretien. C'est à l'occasion de cet entretien, comme nous l'avons dit, et en en prenant à elle seule la lourde charge, que la cité fut amenée, en 1425, à s'attribuer exclusivement la jouissance de la force motrice de la Moselle.

Depuis lors, les comptes de la ville pendant le XV^e^ et le XVI^e^ siècle mentionnent de nombreuses dépenses faites par elle pour la digue de Wadrineau. Ces dépenses, presqu'annuelles et souvent assez considérables, se sont prolongées jusque dans les temps modernes.

Un petit cahier original, conservé aux archives de la ville (section de la bibliothèque, carton 88), concerne un emprunt contracté en 1557, par la cité, pour faire face à cette dépense spéciale. La somme des paiements qu'il constate s'élève à 13905^#^ 1^s^ 1^d^.

Dans les années 1657-1661 les paiements pour Wadrineau s'élèvent à plus de 20000^#^.

(Comptes du receveur pour 1657-58, 1658, 1660-61, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35.)

De 1697 à 1700, ils dépassent le chiffre de 46000^#^.

(Comptes du receveur, registres de 1697-98-99, 1700, aux archives de la ville.)

De 1711 à 1715, ils montent à plus de 48000^#^; en 1741 à 20000^#^; en 1750-1751 à plus de 24000^#^; en 1753 à plus de 10000^#^.

(Comptes du receveur, registres de 1711-1715, 1741, 1750-1751, 1753, archives de l'hôtel de ville.)

Digitized by Google

Enfin en 1771 nous trouvons une dépense de 6 651ᵗ 8ˢ 10ᵈ concernant les deux digues de Wadrineau et des Pucelles.

§ 40. — Il ne suffisait pas de détourner, au moyen de Wadrineau, les eaux de la Moselle à l'extrémité supérieure du pré de l'Hôpital, il fallait encore, pendant un assez long trajet, les retenir le long des berges de ce pré jusqu'à l'entrée de la ville. Ces berges, gazonnées et entretenues avec soin, comme en témoignent de nombreux passages des comptes de la ville, étaient continuellement attaquées par les eaux, qui y firent souvent des brèches pour se frayer un passage jusqu'au grand lit du pont des Morts.

Les comptes de 1584-1585, de 1607-1608, de 1712-1715, nous montrent, entre autres, quelles dépenses considérables ces désastres occasionnèrent souvent à la ville.

§ 41. — Vanne des Pucelles. — On voit d'après ce qui vient d'être dit que les rives du pré de l'Hôpital devaient présenter une suite non interrompue de digues ou levées plus ou moins fortes suivant les lieux. Mais il y avait surtout un point plus faible que les autres qui semble avoir demandé en tout temps à être protégé avec un soin particulier, c'est l'endroit où se trouve aujourd'hui la digue des Pucelles, qui oppose un dernier obstacle à la rivière, avant son entrée dans la ville par-desous le Moyen-Pont. La digue des Pucelles n'existe dans la condition de digue submersible où nous la voyons aujourd'hui, que depuis la formation du bras des Pucelles, alimenté par les eaux qu'elle laisse échapper. Ce bras des Pucelles a été creusé dans la seconde moitié du XVᵉ siècle, pour compléter le système de défense de la ville. Auparavant, la digue des Pucelles existait déjà, mais à l'état de simple levée, destinée à protéger contre l'envahissement de la rivière un petit saulcis qui se trouvait derrière elle, dans l'emplacement du fossé actuel.

Digitized by Google

Ces circonstances nous sont révélées par une série de pièces originales conservées aux archives de la ville, et relatives à une revendication que la cité eut à faire en 1497 contre l'évêque, pour la propriété de ce fossé ou canal des Pucelles. Pour établir son droit elle invoqua le témoignage de plusieurs individus qui avaient connu l'ancien état des lieux ; voici un passage de la déposition de l'un d'eux.

LVI. 31 décembre 1497. — « .... N. dit.... que depuis » l'espaice de 25 ans il a fréquenté allé et venu » plusours fois dairier les Pucelles au deffuer de la » porte du Pont des Morts et.... darier les dites Pu- » celles.... il y auoit ung petit saulcis depuis la vanne » de pierre qui est de coste les bairre (la vanne des » Pucelles près des grilles du Moyen Pont) en jusques » au foussez dudit pont des Mors, et appartenoit ledit » saulcy à la dicte cité. Lequel saulcis depuis la guerre » du duc Nicolay duc de Lorraine (en 1473)..... la » dicte cité a fait aruynez ledit saulcis et y a fait faire » ung foussel pour fortifier la dicte cité, et ne vit » jamais ledit.... que ledit saulcy et depuis ledit fous- » selz ne appartenissent à la dicte cité, ne qu'il y eust » point d'yawe synon ung petit ruit qui corrait par » dessus la dicte vanne de pierre quant la riuière estoit » grande.... »

(Pièce originale, archives de l'hôtel de ville, carton 34, liasse 5.)

Les comptes de la ville nous montrent les nombreuses dépenses que la cité fit, pour l'entretien de la digue des Pucelles, pendant le cours des XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècle. Rappelons que le nom de cette digue lui vient d'un monastère de femmes, qui a existé près de là jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, et qu'on appelait le couvent des Grandes-Pucelles-en-la-Vigne. Quant à la digue Wadrineau, l'étymologie de son nom est aussi peu connue que son origine

Digitized by Google

même ; peut-être doit-on la chercher dans la combinaison des deux radicaux warde, warder, retenir, et yawe, eau ?

Les moulins de la Moselle depuis 1425.

§ 42. — Les recherches qui précèdent nous ont conduits jusqu'à l'année 1425, époque de l'atour qui assurait pour toujours à la cité la jouissance absolue et exclusive des moulins établis sur la Moselle, depuis le pont de Moulins jusqu'au village de Mont (ci-dessus XVI). Nous nous sommes arrêtés un instant pour déterminer la condition matérielle de ces moulins au comment du XV^e^ siècle, et la position des terres et vannes sur lesquelles ils se trouvaient ; maintenant nous allons reprendre à 1425, où nous l'avons laissée, la suite des faits, pour examiner comment la ville a usé depuis lors jusqu'à nos jours de la propriété de la rivière qu'elle venait d'acquérir. Cet examen nous fournira le moyen de reconnaître la situation des moulins et usines pendant les quatre derniers siècles. Nous partagerons ce long espace de temps en trois périodes correspondant aux divers régimes politiques par lesquels la cité a passé depuis le commencement du XV^e^ siècle jusqu'aujourd'hui :

La première période de 1425 *à* 1552, pendant la durée de l'indépendance de la république messine.

La seconde période de 1552 *à* 1648, pendant le protectorat du roi de France.

La troisième période de 1648 *à* 1800, commençant à la réunion définitive de Metz à la France par le traité de Westphalie et venant jusqu'à nos jours.

§ 43. — La nécessité de conserver l'ordre chronologique dans ces recherches, en nous forçant à passer souvent des faits qui concernent une usine à ceux qui en regardent une autre, introduira peut-être un désordre apparent et un peu

Digitized by Google

de confusion dans notre travail. Pour obvier aux inconvénients qui résultent de cette méthode, nous plaçons à la fin du mémoire un tableau synoptique dont les colonnes verticales correspondant chacune à une même usine, et les lignes horizontales à une même année, permettront toujours qu'on se rende compte à ce double point de vue de la succession ou de l'ensemble des faits. De chaque point du tableau on pourra toujours recourir, par les numéros de renvoi qu'il porte, aux paragraphes du mémoire relatifs à l'époque ou à l'usine qu'indique ce point sur le tableau.

Premières périodes. — Pendant l'indépendance de la République. — 1425-1552.

§ 44. — Les moulins. 1425-1442. — J'ai dit précédemment qu'après 1425 la ville se trouva posséder un nombre de moulins supérieur à douze, sans qu'on puisse déterminer ce nombre exactement (§ 11), et que ces moulins contenaient environ vingt paires de meules (§ 17). Voici quels étaient ces moulins :

MOULINS.	PAIRES DE MEULES	
	en minimum.	en maximum.
3 Moulins à la terre à l'*Estuve*, pouv^{t} avoir	4	6
1 Moulin au *chene outre Moselle*. . id.	1	1
2 Moulins à la *terre Xullefert*. . . id.	2	3
3 Moulins à la *terre aux Arvols*. . id.	5	6
1 Moulin *derrière le petit S^{t} Jean outre Moselle*. . . . . id.	1	2
2 Moulins en *Boweteterre*. . . . . id.	2	2
? Moulins *indéterminés*. . . . . id.	2 (?)	3 (?)
	17	23

c'est-à-dire en total un maximum de 23, un minimum

15

Digitized by Google

de 17, par conséquent une moyenne de 20 paires de meules (§ 17).

J'ai déterminé la position approximative de dix de ces moulins :

Les trois moulins de la terre *à l'Estuve*, à la porte aux Chevaulx (§ 20).

Le moulin du *chêne outre Moselle*, au Terme (§ 31).

Les deux moulins de la terre *Xullefert*, au-dessous de la porte aux Chevaulx (§ 21).

Le moulin *derriere le petit S^t Jehan outre Moselle*, près du Terme (§ 30).

Les trois moulins *aux Arvolz*, probablement près du pont Saint-Georges (?) (§ 26).

La position des deux moulins de *Boweteterre* m'est tout à fait inconnue (§ 28).

§ 45. — Les dispositions de l'ordonnance du 16 juin 1425 (ci-dessus XV) montrent que la cité se mit dès ce moment en mesure d'exploiter les moulins pour son compte, au moyen de meuniers à ses gages et de clercs chargés de recevoir le droit des moutures, etc.

Les comptes des dix-sept années qui suivirent, ne renferment que des mentions très-irrégulières et très-vagues des recettes et dépenses, concernant les moulins pendant cette période. On pourrait en conclure que leur service fut lui-même irrégulier, ou bien peut-être avec plus de vraisemblance, que leur comptabilité n'était pas encore parfaitement fixée. Voici de courts extraits de ces comptes dont on peut tirer quelques renseignements :

LVII. Compte de 1425-1426. — (Aucune recette relative aux moulins.)

« Paiement fait à cialz et celle qui si après sont escript » pour le fait dez mollin de Muzelle.... somme monte » tous les dessusd^es molin à 635^#. » — (C'est le passage relatif aux indemnités accordées en 1425 aux

Digitized by Google

propriétaires des moulins, déjà rapporté ci-dessus XVII.)

LVIII. « Paiement fait pour pluss^rs ouraiges fait en lez » dessud^ts mollin.... somme de la despance dez dj » molin 540^#. »

(Archives de l'hôtel de ville, carton C. 20.)

LIX. Compte de 1426-1427. — (Manque la recette.) « Paiement fait dez ouraige des molin.... de Muselle.... » somme.... 221^# 4^s. »

(Archives de l'hôtel de ville, carton C. 14.)

Comptes de 1427 à 1430 (manquent).

LX. Compte de 1430-1431. — (Recette) « .... les » deniers des mollin.... 4322^# 6^s 6^d. » Paiement pour le fait dez mollin.... (en quatorze » articles).... somme .... 1576^# 2^s 4^d.... »

(Archives de l'hôtel de ville, carton C. 21.)

LXI. Compte de 1431-1432. — (Aucune recette pour les moulins.) « Paiement pour le fait dez molin. — Item paiey au » s^r Guercire Hurel l'escheuin.... a comandement des » tresez et fuit pour pluss^rs ouraige qu'il ait conuenus » faire tant por lez mollin por les venne à retenir » comme por pluss^rs altre chose.... (en six arti- » cles).... 574^#.... »

(Idem.)

Compte de 1432-1434. — (Aucune recette et aucun paiement pour les moulins.)

(Idem.)

LXII. Compte de 1434-1435. — (Aucune recette pour les moulins.) « Lez molins. — Item deliurez au s^r Wery de Toul » l'amant, le xxvij^e jour de decembre l'an xxxiiij et » fut pour pluss^rs ouraiges fait por les mollins de Muzelle » et pour pluss^rs aultre chose.... 80^#. »

(Idem.)

Digitized by Google

LXIII. Compte de 1435-1436. — (Aucune recette pour les moulins.)

» Lez molins. — Item paiey..... pour plusieurs » ouraiges et altres chose que ons ont fait pour le fait » dez mollin de Muzelle..... 140#. »

(Archives de l'hôtel de ville, carton C. 21.)

LXIV. Compte de 1436-1437. — (Aucune recette concernant les moulins).

« Lez moulin. — Item paiey ass^r Guercire Hurel tant à » lui comme à Mertin le rocel l'escripuain... l'an xxxvj » tant pour le fait du nuef mollin follant pour le paie- » ment dez munier comme pour altre ouraiges fait pour » le fait dez altre molin de Muzelle..... 520#. »

(Idem.)

LXV. Compte de l'an 1437-1438. — « Recette de la » vente des.... bleif dez molture dez mollin du grant » greney de la ville.... »

(Aucun paiement pour les moulins.)

(Idem.)

LXVI. Compte de 1438-1439. — (Recette pour la vente des blés des moutures.)

« Lez molins. — Item deliurey à s^gr Guercire Hurel » escheuin par la main de Pierson Mullat le xxiiij^e jour » de décembre l'an xxxviij pour le fait dez moullin de » Muzelle et pour aultre chose.... 80#. »

(Idem.)

Compte de 1439 (juin). — (Aucune recette, aucun paiement pour les moulins.)

(Idem.)

Compte de 1439-1441. — Recette des VI deniers des moulins..... 1910# 6s. Recette des blés des moutures..... 250#.

(Aucun paiement pour les moulins.)

(Idem.)

LXVII. Compte de 1441-1442). — (Recette des six deniers des moulins 1882# 3s 3ang.)

Digitized by Google

« .... Paieit à N... N... N... qui sont les iij commis » des moulins de Muzelle.... 200#. »

(Archives de l'hôtel de ville, carton C. 23.)

LXVIII. Compte de 1442-1443. — (Recette des six deniers des moulins 1112# 11ˢ 6ᵈ 1ᵃⁿᵍ.)

« Paieit à ij fois à N... et N... gouernours dez moulins » desus Muzelle.... pour paier lez luwiers de la mai- » xon* d'Aspremont et des compaignons munier pour » j an..... 136# 16ˢ. »

(Idem.)

Des extraits qui précèdent (LVII à LXVIII), il résulte, eu égard à la recette produite par les moulins, de 1425 à 1443, que la rentrée des six deniers et le produit des moutures n'apparaissent que très-irrégulièrement dans les comptes, pendant cette période. Quant aux dépenses occasionnées par les moulins, en faisant abstraction des trois années de 1427 à 1430, dont les comptes sont perdus, les paiements pour les quinze années restant, se sont élevés ensemble à 4067# 22ˢ 4ᵈ, indépendamment des 635# de l'indemnité payée en 1425 aux anciens propriétaires. Cette somme de 4067# est très-irrégulièrement partagée entre les quinze années en question, et rarement son emploi est motivé dans les comptes autrement qu'en termes généraux. Cependant si on remarque que les 136# 16ˢ portées au compte de 1442-1443 (ci-dessus LXVIII), ne représentent, pour cette année, que le prix du loyer des greniers et des gages des meuniers, c'est-à-dire les véritables frais d'exploitation des usines, en admettant hypothétiquement que ces mêmes frais ont dû se reproduire à peu près uniformément chaque année, depuis 1425, on aura quinze fois 136#, c'est-à-dire 2040# pour les frais approximatifs d'exploitation des moulins pendant les quinze années. Ces 2040# soustraites de la somme totale de 4067# dépensée pour les moulins pendant cette

* Greniers.

Digitized by Google

période, restent environ 2027#, qui représentent les dépenses d'entretien et de constructions nouvelles aux usines de la Moselle, de 1425 à 1443. Cette somme est assez considérable pour le temps; elle équivaut à environ 40 ou 50 000 fr. de notre monnaie actuelle.

§ 46. — On voit par ce qui précède, que les premières années de la possession des moulins de la Moselle par la ville, durent être signalées par d'assez notables changements dans le régime et l'organisation de ces usines. Ces changements, comme nous venons de le voir, ont pour expression, dans les comptes de la cité, une somme de 2027 livres. Malgré le peu d'étendue de nos renseignements sur cette époque, nous connaissons presque complétement l'emploi de cette somme.

Neuf moulin sur le Terme. 1430-31. — Nous avons cité précédemment (ci-dessus XLIII) le titre d'un cahier original contenant le détail des dépenses effectuées en 1430-31 pour la construction d'un nouveau *moulin sur le Terme*. La somme totale de ces dépenses s'élève à 1 251# 8ś 6ȝ qui forment la plus grande partie de la dépense des 1 576# portée au compte de 1430-31 pour le fait des moulins (ci-dessus LX).

Nous avons déjà établi (§ 31) la position du neuf moulin sur le Terme et son identité probable avec le moulin au Chêne outre Moselle de l'atour de 1426 (ci-dessus XVI) et du compte de 1442-45 (ci-dessus XLII).

Foulant sur le Terme. 1436. — L'extrait donné ci-dessus (LXIV) du compte de 1436-1437, mentionne en cette année, la construction d'un *neuf moulin foulant*, qui a pu absorber une bonne partie de la somme de 520 livres portée pour la dépense totale des moulins en cette année.

A propos du foulant nous lisons aux comptes de 1451-1460:

LXIX. 1451-1460. — « Recepte dou foulan a drept qui

Digitized by Google

» est au nuef mollin oultre Moselle venduit à Pierre
» de Frouhains et à Jehan Philippe ambduj conrour
» de drept pour x ans, encommansant à la Noiel l'an
» cinquante et j..... »

(Comptes du changeur pour 1451-60, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 13, 12, 24.)

Ce passage place le foulant à draps au neuf moulin outre Moselle que nous savons être sur le Terme (§ 31). Le foulant établi sur le Terme au XV^e^ siècle est resté au même endroit jusqu'aujourd'hui.

§ 47. — Les moulins. 1442-1448. — A partir de 1425 où les moulins sont nommés avec détail (ci-dessus § 44) dans l'atour déjà souvent cité, nous sommes obligés d'aller jusqu'au compte des paiements du changeur de l'an 1442-43 pour en trouver une nouvelle mention autrement qu'en termes généraux, comme la donnent les comptes de 1426 à 1442 (ci-dessus de LVII à LXVIII). J'ai déjà rapporté plus haut (ci-dessus XLII) un extrait de ce compte de 1442-43; en le comparant à l'énumération des usines de 1425 (§ 44), on voit que la ville n'avait conservé de ces usines, en 1442, que les *trois moulins de la terre à l'Etuve,* les *trois moulins de la terre aux Arvolz,* les *deux moulins de la terre Xullefert* auxquels un troisième avait été ajouté depuis 1425, enfin le *moulin au Chêne outre Moselle* reconstruit en 1430 (§ 46).

Quant au moulin derrière le petit Saint-Jean outre Moselle, et aux deux moulins de Boweteterre, ils avaient été vraisemblablement supprimés dans l'intervalle de 1425 à 1442.

Aux comptes de 1443-1444 et 1444-1445 figurent les mêmes moulins qu'à celui de 1442 (ci-dessus XLII).

Les trois moulins de *la terre aux Arvolz* disparaissent au compte de 1445, dans lequel l'article du paiement des meuniers est ainsi conçu :

LXX, 1445. — « .... à Collesson de Verdun le monier

Digitized by Google

» de la teire à la Stuve xij^{ff} et encor adj Collesson
» pour le nuef molin oultre Muzelle vj^{ff} et à Jaicominet
» pour lez mollin de la teire Xullefert xij^{ff}..... »

(Compte de paiements du changeur pour 1445, archives de l'hôtel de ville, carton C. 6.)

Les trois moulins de la terre az Arvolz ne reparaissent plus à aucun compte postérieur. Nous devons admettre qu'ils furent alors supprimés. Nous remarquerons de plus qu'à ce paragraphe du compte de 1445, le nombre de moulins de chaque localité n'est pas mentionné; cette indication de détail ne reparaît pas pendant plus d'un siècle, et nous ne trouvons plus que des indications sommaires relatives aux trois groupes de moulins : à l'*Etuve*, en *Xullefert* et au *Terme outre Moselle*. Elles sont rapportées ainsi au compte du changeur pour 1445 – 1448 (Archives de l'hôtel de ville, carton C. 4).

§ 48. — MOULIN A PAPIER SUR LE TERME. 1447 – 1460. — Au compte de 1445-1447 se trouvent les frais d'établissement d'*un moulin à papier*.

LXXI. 1445–1447. — « Paieit à Mertin George et à
» Nemery Renguillon gouuerneurs des moullins dessus
» Muselle à plusours foix.... (du 18 mars 1445 au
» 17 février 1447).... tant pour le neuf ouvraige fait
» on nuef moullin à faire pauppier comme pour les
» ouvraiges fait en retenant les aultres moulins dessus
» la riuiere de Muzelle.... v$^{c ff}$ xij^{s} ix^{d}. »

(Compte du changeur pour 1445-51, archives de l'hôtel de ville, carton C. 5.)

LXXII. 1448–1449. — « .... Paieit à Mertin George
» l'aman le xv^{e} jour de may l'an xlviij.... pour le rest
» à paier du compte que led^{t} Mertin fist à la citeit le
» vij^{e} jour d'apuril l'an xlviij pour le fait du pauppiet
» de la première année.... etc. »

(Idem.)

Digitized by Google

De ces deux passages il résulte que le moulin à papier fut établi en 1445-1447, et qu'il commença à fonctionner en 1447, puisque la première année de sa fabrication échut en 1448. Reste maintenant à savoir où était ce moulin à papier. Le compte de 1452-1460 le nomme ainsi :

LXXIII. 1452-1460. — « Mémoire que les s^grs..... » gouuerneurs des mollins dessus Mozelle ont vendut » à N.... (le 12 février 1452).... les iiij^c iiij^xx et iij » remes de plusours manierez de paupies questoient » deuant les mains que Waulthiez le paupellier du » nuef mollin à pauppier oultre Mozelle deliurait az » dit gouuerneurs on moix de novembre l'an xiiij^c et lij » quant il olt renduit compt pour le fait dudj pauppiez » et qu'il issit dud^t Mollin.... »

(Compte du changeur pour 1442-60, archives de l'hôtel de ville, carton C. 1.)

Le moulin à papier était outre Moselle, vraisemblablement dans le groupe du Terme près du foulant des Neufs-Moulins, avec lesquels il fut incendié en 1472, comme on le voit par un passage de la Chronique de Praillon que nous avons déjà cité (ci-dessus XXXVIII). Un article du compte de 1482-1483 (ci-dessus XXXVII) nous montre d'ailleurs le moulin à papier dans le voisinage de la venne devers le petit Saint-Jean-outre-Moselle que nous savons être la vanne du Terme elle-même (§ 30.31) et un autre (ci-dessus XXXIX) dit formellement qu'ils étaient près des moulins outre Muselle (ceux du Terme).

§ 49. — MOULIN A ENMOUDRE SUR LE TERME ET MOULIN A ENMOUDRE SUR LA VIEILLE VANNE. 1446. — Deux paragraphes du compte de 1446-1448 nous font connaître pour la première fois deux nouvelles usines : le *moulin à enmoudre coutel* et le *moulin à enmoudre serpes :*

LXXIV. 1446-1448. — « .... Item ressus de Pierson

Digitized by Google

» dit la Pette le couttelier pour le luwier du nuef
» mollin à enmolre couttelz qui est fais sus la nueve
» venne du neuf moullins oultre Muselle.... (sur 12ᵗᵗ
» par an).... ixᵗᵗ. »

LXXV. « Item ressut de Jehan Collin et de Pieresson
» Naigon ambduj freire pour le luwier du nuef mollin
» à enmolre sairpes et aultres taillement qu'il ont
» fait faire sus la viez venne, en droit les cloweires
» desus Muselle..... (à compte sur 12ᵗᵗ par an).....
» ixᵗᵗ.... »

(Compte du changeur pour 1446-48, archives de l'hôtel de ville, carton C. 23.)

Ce passage (LXXV) et un autre cité précédemment (ci-dessus XLIV) prouvent que ces deux usines étaient de création récente, puisqu'on y dit qu'elles avaient été établies par ceux à qui on les louait. D'un autre côté, nous savons que la neuve vanne du neuf moulin outre Moselle, sur laquelle était le moulin à enmoudre coutelz, est la vanne du Terme elle-même (§ 35), et que la vieille vanne sur laquelle était le moulin à enmoudre sairpes est celle du canal du Rupt-le-Prêtre, sur laquelle fut établi plus tard le moulin des Trois-Tournants (§ 37). La suite des faits nous montrera d'ailleurs les transformations successives de ce moulin à enmoudre serpes, aboutissant aux pilants à écorce qui sont encore aujourd'hui en cet endroit près des moulins de la préfecture.

§ 50. — Les moulins et usines. 1448-1460. — Au point où nous sommes arrivés (1448), nous connaissons en fait d'usines sur la Moselle les moulins de la terre à l'Estuve à la porte aux Chevaux, les moulins Xullefert un peu plus bas, le moulin à enmoudre serpes sur la vieille vanne dans le Saulcy, et enfin, au Terme, les neufs moulins outre Moselle, le foulant, le moulin à papier et le moulin à en-

Digitized by Google

moudre coutel. Nous les trouvons de même aux comptes annuels de la ville de 1448 à 1460.

(Comptes du changeur pour 1448-60, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 5, 23, 1, 24, 13, 12.)

§ 51. — J'ai déjà rapporté ailleurs (ci-dessus XXIX), un passage du compte de 1460-1465, qui donne aux moulins de la Moselle de nouvelles dénominations; j'ai dit aussi (§ 22) quelles raisons m'avaient porté à admettre que c'est le moulin de la terre à l'Estuve qui prit alors le nom de Moulin-de-la-Première-Terre-Dessur, et un peu plus tard (ci-dessus XXX), le nom de Moulin-à-la-Porte-aux-Chevaulx, tandis que le moulin de la terre Xullefert devint le Moulin-de-la-Baixe-Terre.

§ 52. — MOULIN A PAPIER SUR LE TERME. 1460. — Au compte de 1460-1462, je ne trouve plus mention du moulin à papier que tous les comptes précédents, depuis 1448, me montrent exploité pour la ville par un *papelier*. Ces comptes donnent fréquemment le chiffre des frais de cette fabrication et de ses produits. Je ne trouve plus rien postérieurement à 1460, qui y soit relatif; il est donc probable que cette fabrication, suspendue à cette époque, ne fut plus reprise par la ville.

(Compte du changeur pour 1448-1460, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 5, 23, 1, 24, 13, 12.)

L'usine de la papeterie ne fut pas, du reste, supprimée. Peut-être fut-elle, dès ce moment, unie au foulant avec lequel nous la trouvons louée quelques années après, en 1479.

LXXVI. 1479. — (Recettes). « Premier, Groz Jehan le » merchal pour le mollin à pappier pour le foullant » à draps et pour le mollin à enmolre taillements que » sont fais de coste les mollins outre Muzelle... xviij#. »

(Compte des gouverneurs des moulins, pour 1479, collection Emmery, carton 126.)

Digitized by Google

Elle est mentionnée comme louée de la même manière en 1497–1498, et en 1500–1501.

(Compte des gouverneurs des moulins, pour 1497-1498, et pour 1500-1501, collect. Emmery, carton 126.)

§ 53. — MOULIN A ENMOUDRE SUR LE TERME, 1446–1590, ET MOULIN A ENMOUDRE SUR LA VIEILLE-VANNE, 1446–1667. — Depuis 1446, les deux moulins à enmoudre ne cessent pas de figurer aux comptes annuels. En 1462-1463, je les trouve mentionnés ainsi :

LXXVII. 1462–1463. — « Pierson Naigon le feiure por » le nuef mollin de desoure (dessus) à enmolre sairpe... » .... N.... pour le nuef mollin de soubz à enmolre » coutel.... »

(Compte du changeur, pour 1460-1463, archives de l'hôtel de ville, carton C. 11.)

Ces deux nouvelles dénominations s'expliquent parfaitement d'après la position relative des deux moulins à enmoudre, par rapport au cours de la rivière. Le moulin à enmoudre serpes étant sur la Vieille-Vanne, au-dessus du moulin à enmoudre coutel, qui était sur le Terme (§ 49).

Du reste, au compte de l'année suivante, 1463–1464, le moulin à enmoudre coutel ne figure plus individuellement parmi les recettes.

(Compte du changeur, pour 1463-1464, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 11 et 24.)

Cette disparition dure jusqu'en 1590. Pendant cette longue période, le moulin à enmoudre coutel semble, comme le moulin à papier (ci-dessus LXXVI), avoir été loué avec le foulant sur le Terme, à côté duquel il se trouvait placé.

§ 54. — Le moulin à enmoudre serpes sur la vieille vanne, continue à figurer annuellement sur les comptes de la cité, depuis l'an 1446, sans paraître subir aucune modification avant 1667. Nous n'avons pas à en parler autrement avant cette époque.

Digitized by Google

§ 55. — Les moulins de 1460 à 1561. — J'ai dit précédemment (§ 51), quelles nouvelles dénominations sont appliquées aux trois anciens groupes des moulins à blé dans le compte de 1460–1465 : Le *moulin de première terre ou de l'Etuve ou de porte aux Chevaux*, le *moulin de basse terre ou Xullefert*, et le *neuf moulin outre Moselle au Terme*. Nous ne perdons pas de vue les deux derniers, dans les comptes de 1465 à 1471.

(Archives de l'hôtel de ville, cartons C, 14, 10, 9.)

Quant au premier, il s'efface aux comptes de 1468, 1469, 1471.

(Idem, cartons C. 10, 9.)

Je ne sais ce que signifie cette disparition, ni combien de temps elle dure, car à partir de 1471 jusqu'en 1561, les comptes cessent de détailler, comme ils le faisaient auparavant, les paiements faits aux meuniers, et ils les donnent sommairement en un seul bloc, ce qui supprime pour nous l'énumération des différents moulins que nous avions trouvée jusqu'à présent dans les détails de ces paiements. Cependant on peut croire que le moulin de la porte aux Chevaulx et celui du Terme n'ont pas cessé d'exister pendant cette longue période, puisque nous les retrouvons mentionnés l'un et l'autre au compte de 1561, et que d'ailleurs, les comptes intermédiaires de 1471 à 1561, nous donnent de temps en temps des indications qui les concernent et établissent la durée de leur existence pendant ces 90 années.

Il n'en est pas de même du moulin de la Terre-Basse ou Xullefert, que nous trouvons encore au compte de 1470–1471, mais que le compte de 1561 ne fait pas reparaître, et sur lequel nous n'avons aucune indication pendant le long espace de temps qui sépare ces deux dates. On peut croire, par conséquent, qu'il a cessé d'exister pendant les premières années de cette période.

§ 56. — J'ai dit que, malgré la longue interruption que

Digitized by Google

nous trouvons à la mention détaillée des moulins dans les comptes de la ville de 1471 à 1561, nous ne devons pas douter de la continuité d'existence des deux moulins des Etuves ou porte aux Chevaux, et du Terme outre Moselle, pendant cette période, et cela à cause des indications nombreuses que nous trouvons ailleurs sur eux pendant cet espace de temps.

§ 57. — Pour justifier cette assertion, je vais citer ces passages, d'abord pour le moulin des Estuves ou de la porte aux Chevaux :

LXXVIII. 1474-1477, 1478-1483. — « Ressus de » Thiebault le lenier de Diet de Bronval et de Jehan » le Castain tuitz lenier por le luier de la clowiere à » drapz sur Muzelle encontre les molin de la tire à la » Stuues..... xl sols.

(Comptes du changeur, 1474-1477, 1478-1483, arch. de l'hôtel de ville, cartons C. 25, 8.)

LXXIX. 1484-1491. — « Receu de Poincignon clerc » dez mollin et de s^gr Wautrin jaid^t curé de Wappey » por les gerdins.... en droit le pont dez mollins de » la tire à la Stuue.... »

(Comptes du changeur, 1484-1491, archives de l'hôtel de ville, carton C. 26.)

LXXX. 1497-1498. — « .... Pour planter les gro palz » deuant les molins de la tire à l'Estuve.... »

(Compte des gouverneurs des moulins, pour 1497-1498, collection Emmery, carton 126.)

LXXXI. 1511-1512. — « ... Receu de Jehan Mertin.... » grenethier pour une vielle piere des moulins de la » porte à Chevaulx minse jeu *, vandu à ung allement » de Bezains.... c^s. »

(Compte du changeur, 1511-1512, archives de l'hôtel de ville, carton C. 29.)

LXXXII. Vers 1520. — « En 1512... fut faicte la vanne

* Mise bas, réformée.

Digitized by Google

» là ou à présent y ait ung pont qui fut fait en l'an
» après v^c et xiij, c'est assauoir la vanne auec le
» pont par où l'on vait au saulcis à Mets, et au quel
» pont y ait à présent des mollins.... »

(Philippe de Vigneulle, Chronique, exemp. original ms. à la bibliothèque de la ville, t. III, f° 97.)

Philippe de Vigneulle, qui écrivait sa chronique vers 1520, parle, dans ce passage, des moulins qui étaient à cette époque au pont de la vanne du Saulcis (ci-dessus § 36), c'est-à-dire des moulins de la porte aux Chevaux.

LXXXIII. 1543-1544. « .... pour le reparaige de cinqz
» neufue piere de moullins qui estoient de prouisions
» tant enz moullins le P^tre, oultc Moselle, à la porte
» à Chl^x comme en la Grainge prés du moullins au Vent
» on Salcis, qui ont estee minses ensdis moullins.... »

(Compte du gouverneur des moulins pour 1543-44, collection Emmery, carton 126.)

Au mur du moulin de la porte aux Chevaulx est fixée encore aujourd'hui l'inscription suivante :

LXXXIV. 1547. — « Au mois de jung l'an mil cincqz cens
» Quairante sept par advis et bons sens
» Dung chevallier et de deux escuyers
» Ces beaux moulins très bons et singuliers
» Pour la cité furent du tout parfaicts
» Le chevallier fut Michiel de Gournaix
» Et Andruyn Roucel l'ung escuyer
» L'autre Robert de Heu et l'owrier
» Quy les parfeit en tel an et saison
» Estait nonmé maistre Jehan de Mouson. »

LXXXV. 1548-1550. — « Receu.... pour le luier.... de
» la maison emprés des mollins à la porte aux Chl^x.... »

(Comptes des gouverneurs des moulins pour 1548-50, collection Emmery, carton 126.)

Les citations précédentes suffisent, je crois, pour prouver que les moulins aux Estuves ou à porte aux Chevaux ont

Digitized by Google

existé sans interruption du milieu du XV^e^ au milieu du XVI^e^ siècle, et qu'ils ont été reconstruits à neuf en 1547.

§ 58. — Il résulte de preuves analogues une présomption semblable de la durée d'existence des moulins du Terme outre Moselle pendant le même temps, de 1471 à 1561.

1482-1483. Mention des neufs moulins outre Moselle. (Voir ci-dessus XXXVII.)

LXXXVI. 1528-1530. — « Receu de Bonneauenture » le merchampt et de Nicolay Dex et de leurs consors » pour ceu qu'il ont amodier les molins d'oultre » Mezelles.... »

(Comptes du changeur pour 1528-30, archives de l'hôtel de ville, carton C. 30.)

LXXXVII. 1533-1534. — « ..... pour le reparaige de » trois nouuelles pieres tant pour ung corrant pour les » mollins le P^tre^ come pour deulx lictz pour les moullins » oultrez Muzelle q. montent à..... »

(Compte des gouverneurs des moulins pour 1533-34, collection Emmery, carton 126.)

LXXXVIII. 1543-1544. — « Receu pour..... une » vielle piere de moullins minse jus des moullins oultre » Muzelle..... »

(Compte des gouverneurs des moulins pour 1543-44, collection Emmery, carton 126.)

§ 59. — Postérieurement à 1471, comme nous l'avons dit (§ 55), on ne trouve plus aucune mention directe ni indirecte des moulins de la terre Xullefert; nous en avons conclu, avec quelque vraisemblance, qu'ils ont été supprimés probablement dans les premières années qui suivirent cette date. C'est peut-être pour suppléer à leur défaut que furent établis deux nouveaux moulins dont les comptes de la cité nous indiquent la construction vers cette époque.

LXXXIX. 1476-1477. « ..... les moulins dessus Mu-

Digitized by Google

» selle, les moulins à Cheuaulx, le moulin à vent, et
» les neufs moulins que maitre Mengin a faits.... »

(Enumération empruntée au compte des gouverneurs des moulins pour l'an 1476-77, par Paul Ferry, Observations séculaires, XV^e siècle, 722.)

XC. 1478. — « Item paiez aussi à Fransoy Reffal p^tre
» pour sa paine qu'il a heu à deuiser et faire faire lez
» nuef mollin sur la viez vennes dessur Muzelle... xx^ti. »

(Compte du changeur pour 1478, archives de l'hôtel de ville, carton C. 8.)

Ces deux passages indiquent deux nouveaux moulins récemment construits, l'un, vers 1476, par maître Mengin, dans un lieu indéterminé; l'autre, vers 1478, par François le prêtre, sur la vieille vanne. Je leur applique un passage du compte de 1479 déjà cité (ci-dessus LIV) qui les appelle les neufs moulins à arcq ou à cuvel (voir ci-après § 60), les premiers sur Moselle, les autres sur la vieille vanne.

§ 60. — MOULINS LE PRÊTRE CONSTRUITS VERS 1478. — Des deux nouveaux moulins dont nous venons de parler, la position des derniers est déterminée par celle de la vieille vanne que nous connaissons (§ 37), au Saulcy sur le rut le Prêtre. Ce sont eux sans aucun doute qui, au compte de 1561-1562, paraissent sous cette dénomination: « .... la » maison ou il y ait trois moulins à cuvel assis sur la » vieille vanne qu'on dit le moulin le Prêtre..... » (ci-dessus LII). Ces moulins à cuvel sont donc la même chose que les moulins à arcq du compte de 1479 (ci-dessus LIV), et ce sont eux sans doute et leur inventeur, François Reffal le prêtre, qu'il faut reconnaître dans le passage suivant de la Chronique de Philippe de Vigneulle:

XCI. 1512. — « Or en celluy temps et de loing temps
» devant, y avoit en Mets ung prestre nommé messire
» François du Temple, le quel se nommoit ainsy pour
» ce qu'il demourait et se tenoit au temple, auprés

Digitized by Google

» sainct Pierre aux Dames ; homme subtil et ingenieulx
» estoit, et par le conseil duquel se faisoient et estoient
» acomencés et achevés plusieurs nouviaulx ouvraiges.
» .... parquoi les s^grs maistres des ouvraiges de la cité
» se gouuernoient en partie par son conseil ; et fut
» principal deviseur et inventeur du.... pont du Saulcis
» avec sa vanne et les vantalz et principallement des
» mollins, car sur tout aultres il estoit subtil en cest
» art. Et bien se monstra quant il fut premier inventeur
» des mollins à cuve, qu'on dit à celle occasion les
» mollins le Prestre ; car iceulx mollins à cuviaulx,
» il les devisa et fist.... »

(Philippe de Vigneulle, Chronique, exemplaire original ms. à la bibliothèque de la ville, T. III, f° 97.)

§ 61. — Les moulins construits sur la vieille vanne par maître François le prêtre, vers 1478, sont très-vraisemblablement les moulins le Prêtre, du compte de 1561. A partir de cette dernière époque nous ne les perdons plus de vue dans les comptes annuels de la cité jusqu'à nos jours, et nous les voyons prendre successivement les dénominations de *moulins le Prêtre, moulins des Trois-Tournants, du Saulcy, de l'Intendance* et *de la Préfecture.*

Entre 1478 et 1561, ils s'effacent sous les termes généraux qui pendant cette période servent à désigner aux comptes de la ville les dépenses faites pour les moulins. Mais leur existence est attestée durant ce temps par quelques mentions éparses que nous donnons ici :

XCII. 1482. — « Paiement fait au munier le prestre....
» paiement fait à Pieron clerc des mollin depuez le
» xxv^e jour d'aoust l'an iiij^xx et ij pour le fait des nuef
» mollin sur la venne et de l'ouvrage du Salcis.... »

(Compte du changeur pour 1482, archives de l'hôtel de ville, carton C. 8.)

XCIII. 1500. — « .... Item que tous lez argens que le

Digitized by Google

» deuand[t] Jehan de Gorse ait deliurez à pluss[rs] fois
» ausdis ss[grs] gouuerneurs desd. mollin sus Muselle
» pour pluss[rs] ouvraiges fait en retenant lesd. mollin
» et les appartenances.... et nommément pour reffaire
» les mollin desur la viez venne tout nuef.... »

(Compte des gouverneurs des moulins pour 1500, collection Emmery, carton 126.)

1533-34. — Passage déjà donné ci-dessus (LXXXVII).

XCIV. 1542-43. — « .... Pour le reparaige de une des
» neufue piere qui estoit de prouision enz moullins le
» Prebstre pour ung lict pour ung desd. moullins.... »

(Compte des gouverneurs des moulins pour 1542-43, collection Emmery, carton 126.)

1543-44. — Passage déjà donné ci-dessus (LXXXIII).

§ 62. — MOULIN DE DERRIÈRE SUR LE TERME? 1476. — En nous reportant à ce qui a été dit ci-dessus (§ 59), nous voyons que vers 1476 maître Mengin a fait construire sur la Moselle des neufs moullins à arcq ou à cuvel, et que vers 1478 M[tre] François le prêtre en a établi de semblables sur la vieille vanne.

Nous avons déterminé ce qu'était le moulin construit par maître François le P[tre] (ci-dessus § 60.61); il est plus difficile de dire où était l'autre. Postérieurement à 1476-1477, sauf le passage de 1479 (ci-dessus LIV), je ne trouve aucune indication spéciale qui puisse s'appliquer à ce moulin, et je suis conduit à penser que le travail de maître Mengin n'a pu être qu'une simple reconstruction d'une des usines connues, celles du Terme ou de la porte aux Chevaux, ou bien peut-être un addition à l'une des deux. Je vais présenter à cet égard une hypothèse qui me semble avoir quelque vraisemblance; c'est que le moulin à arcq ou à cuvel construit par maître Mengin, vers 1476-1477, est un des deux moulins à blé du Terme.

Le moulin du Terme, aujourd'hui, se compose de deux

Digitized by Google

usines, le moulin de devant et le moulin de derrière, entre lesquels se trouve le foulant. Ces deux usines ont ensemble quatre tournants. Les deux tournants du moulin de devant sont armés de roues verticales, les deux tournants du moulin de derrière ont des roues horizontales ou turbines. Le compte de 1585 mentionne l'existence de ces quatre tournants des deux usines du Terme :

XCV. 1585. — « .... Recette.... des quatre moulins et » leur appartenance assis sur le Terme oultre Mu- » zelle.... »

(Compte du changeur pour 1585, archives de de l'hôtel de ville, carton C. 31.)

Le moulin du Terme construit en 1430, dont les dépenses détaillées d'établissement nous sont parvenues (ci-dessus XLIII), ne semble, d'après ces détails, avoir consisté qu'en une seule usine, qui pourrait être le moulin de devant ; quant à la seconde, le moulin de derrière, le moulin à turbine, je trouve mention formelle de son existence des 1534 (ci-après § 74, CXX). N'est-il pas permis de supposer que c'est le moulin à arcq ou à cuvel (à turbine), construit en 1476-1477 par maître Mengin, et dont nous ne trouvons d'ailleurs pas d'autre mention ultérieure que celle-là ? Cette hypothèse admise, il faudra reconnaître ce moulin de derrière, construit en 1476, dans les moulins à cuvel joignant le Terme, du compte de 1561-1562 (ci-après XCVI).

§ 63. — Les observations qui précèdent (§§ 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62) me semblent conduire, avec assez de vraisemblance, la situation des moulins à blé de la Moselle de leur condition de 1460 résultant d'un passage cité plus haut (ci-dessus XXIX), à leur condition de 1561 telle qu'elle résulte du passage suivant du compte de 1561-62.

XCVI. 1561-1562. « .... Receptes.... pour la raison des » quaitres moulins leurs appartenance assis *sur le*

Digitized by Google

» *Terme outre Moselle* joingnantes aux *moullins à* » *cuvel,* assis *à la tire à l'Estuve* près de la grosse » vanne à la porte aux Chevaulx, à raison aussy de » la maizon où il y ait trois moulins à cuvel assis sur » la vieille vanne, qu'on dit *le moulin le P^tre*. Iseulx » moulins appartenant à la ville et admodiez.... »

(Compte du changeur pour 1561-62, archives de l'hôtel de ville, carton C. 30.)

§ 64. — A côté de ces moulins à blé nous avons vu naître successivement, en 1436, *un foulant à drap sur le Terme* (§ 46); en 1445, un *moulin à papier sur le Terme* (§ 48); vers 1446, *un moulin à enmoudre les coutels sur le Terme,* et un *moulin à enmoudre les serpes sur la vielle vanne* (§ 49.)

Il faut revenir à l'histoire de ces usines, pour la conduire jusqu'au point où nous avons amené celle des moulins à blé, vers le milieu du XVI^e siècle. Je rappellerai que jetant en avant un coup-d'œil sur l'histoire spéciale du moulin à enmoudre sur la vieille vanne, nous avons dit que jusqu'en 1667 cette usine ne semble éprouver aucune modification (§ 54).

§ 65. — FOULANT SUR LE TERME. — Nous avons laissé les trois usines établies sur le Terme réunies successivement à l'une d'elles, le *foulant;* la papeterie depuis 1460 (§ 52), le moulin à enmoudre coutel depuis 1463 (§ 53). Le *foulant,* la *papeterie,* le *moulin à enmoudre* continuent depuis lors (1460-1463) à être loués ensemble. Cette union, pour les deux premiers, a duré jusqu'à nos jours; le moulin à enmoudre en a été détaché en 1590, et a existé d'une manière distincte depuis cette époque jusqu'aujourd'hui: nous justifierons ultérieurement ces assertions (§ 76.77).

Pendant le temps de leur union ces usines figurent au compte du changeur sous le nom unique de *foulant;* mais il ne faut pas oublier que le changeur résumait la comp-

Digitized by Google

tabilité de la cité, qu'il le faisait en termes généraux, empruntant les éléments de ce travail aux comptes plus détaillés des magistrats et officiers chargés, chacun de leur côté, de la gestion des intérêts spéciaux. C'est ce qui avait lieu entre autres pour les moulins, dont l'administration était confiée à des magistrats nommés gouverneurs des moulins. Les comptes détaillés qu'ils rendaient annuellement, et sur lesquels le changeur prenait en bloc les chiffres de son compte général, nous donneraient sur les moulins bien des renseignements qui nous manquent. Malheureusement, les archives de la ville ne possèdent aucun de ces comptes des gouverneurs des moulins; ou du moins, si elles en possèdent, il faut attendre que de nouvelles recherches les fassent sortir de leurs cartons, car le catalogue n'en mentionne aucun. Une collection particulière, formée autrefois par M. Emmery, contient une douzaine de ces comptes des gouverneurs des moulins, et nous permet de comparer les deux articles qui concernent le foulant dans le compte du changeur et dans le compte des gouverneurs pour une même année. Ce rapprochement justifie ce que nous avons avancé sur la réunion des trois usines du Terme, et sur la nécessité qu'il y a de continuer à les reconnaître sous la dénomination abrégée de *foulant*, qui ordinairement les représente seule aux comptes du changeur depuis 1460-1463.

XCVII. 1479. — « Receu de Gros Jehan le merchaut » pour le luyer du foulant à drap sur Muselle.... xviij#.

(Compte du changeur pour 1478-80, archives de l'hôtel de ville, carton C. 25.)

XCVIII. 1479. — « (Recette du loyer des usines)..... » Premier Groz Jehan le merchal pour le mollin à » pappier, pour le foullant à draps et pour le mollin à » enmoudre taillemens que sont fait de coste les » mollins outre Muzelle..... xviij#. »

(Compte des gouverneurs des moulins pour 1479, collection Emmery, carton 126.)

Digitized by Google

§ 66. — Nouveau foulant. 1493. — Un second foulant à drap fut établi, vers la fin du XV^e^ siècle, sur le Terme, à côté de l'ancien foulant, qui était déjà, comme nous l'avons dit, dans cet endroit. Ce nouveau foulant paraît pour la première fois au compte de 1493-1494, qui mentionne en même temps l'ancien foulant comme il suit :

XCIX. 1493-94. — « Ressus de Gros Jehan le mer-
» chault pour le mollin du foullant à draps sur Moselle
» (ancien foulant) pour ung ans..... xxvj^#^.
» .... Ressus les maistres et vj des conrours de drapz
» pour le nuef foulant à drapz auz nuefz mollins
» cond. sur le Terme oultre Muzelle pour ung demey
» an finissant à Paisque iiij^xx^xiiij..... xij^#^ x^s^. »

(Compte du changeur pour 1493-94, archives de l'hôtel de ville, carton C. 27.)

Cette recette pour le second semestre seulement de l'année 1493-94 semble indiquer que l'usine du neuf foulant sur le Terme a été établie pendant le premier semestre de cette année, c'est-à-dire pendant le cours de 1493.

§ 67. — L'ancien et le nouveau foulant continuent à figurer d'une manière distincte aux comptes annuels du changeur, de 1493 à 1513. (Voir ces comptes aux archives de la ville, cartons C. 27, 28, 29.)

§ 68. — Les foulants unis, 1513. — En 1513 le *nouveau foulant* est uni à l'*ancien foulant*, ce dernier représentant en outre, depuis 1460-1463 la papeterie et le moulin à enmoudre (§ 65). Voici un passage du compte de 1513-1514 qui prouve cette union, et fait présumer en même temps qu'elle a commencé à Noël 1513.

C. 1513-14. — « Receu de Michel le taincturier et
» ses consors pour le molin à papier, pour le molin
» à enmoure taillements, et pour les deux foullans à

Digitized by Google

» draps oultre Mezelle pour demey an finissant à » Pasque 1514.... xlv^{ff}.... »

(Compte du changeur pour 1513-14, arch. de l'hôtel de ville, carton C. 29.)

En 1532-1534, cette union est encore prouvée par les termes suivants des comptes du gouverneur des moulins pour ces années.

CI. 1532-1534. — « Premier. Receu des maistre et » six des conreurs de draps pour le moullin à pappiers » pour le moullin à enmolre taillement et pour les » ij neufz foullant à drapz oultre Muzelle pour ung » ans.... iiij^{xx} x^{ff}. »

(Comptes du gouverneur des moulins pour 1532-34, collection Emmery, carton 126.)

En 1542 le loyer de ces usines est porté à 120^{ff} par an; il figure pour le même chiffre, et dans les mêmes termes, aux comptes des années 1542-1543-1544-1545.

CII. 1542-1545. — « .... Receu des maistres et six » des conreurs de draps pour les moullins à pappier » à enmouldre taillemens et pour les foullans à draps » oultre Muzelle pour ung ans.... vj^{xx}^{ff}. »

(Comptes des gouv. des moul. pour 1542-43-44-45, collection Emmery, carton 126.)

Au compte de 1546-1547 il faut, je crois, reconnaître les mêmes usines sous la dénomination abrégée de *foulants à draps outre Moselle*. Nous avons déjà signalé un exemple analogue de la désignation sous un seul titre, de plusieurs usines réunies (ci-dessus § 65). On remarquera d'ailleurs ici, que la nouvelle dénomination est employée dans un compte qui suit immédiatement pour l'ordre des années, celui où l'énumération détaillée des usines réunies se trouve encore rapportée (ci-dessus CII), et que dans ces deux comptes successifs il s'agit des mêmes fermiers, et des mêmes chiffres de loyer; ce qui permet de penser qu'il y est aussi question des mêmes usines :

Digitized by Google

CIII. 1546-1547. — Receu des maistres et six des » conreurs de draps pour les foullans à draps oultre » Muselle pour un ans finissant à Paicque mil v^c » xlvij.... vj^xx ff. »

(Compte du gouverneur des moulins pour 1546-47, collection Emmery, carton 126.)

Je trouve la même mention des foulants à drap outre Moselle, aux comptes des gouverneurs des moulins de 1548-1549, 1549-1550 que possède aussi la collection Emmery.

Le compte du changeur pour 1551-1552 fait reparaître une mention plus détaillée des diverses usines, louées encore aux mêmes fermiers et au même prix.

CIV. 1551-1552. — « Receu des maistres et six des » conreurs de draps pour les moulins à enmoure tail- » lements, les foullants à draps outre Muzelle p^r ung » an.... vj^xx ff. »

(Compte du changeur pour 1551-52, archives de l'hôtel de ville, carton C. 30.)

Le compte du changeur pour 1565-1566 reproduit la dénomination succincte de 1546-1547 (ci-dessus CIII).

CV. 1565-1566. — « Receu des maistres et vj des » conreurs de drap pour les moulins à fouler draps » pour ung an.... vj^xx ff. »

(Compte du changeur pour 1565-66, archives de l'hôtel de ville, carton C. 30.)

Enfin l'année suivante, avec le même chiffre de loyer, appliqué vraisemblablement aux mêmes usines, je ne trouve plus au compte du changeur que la dénomination pure et simple de foulant à draps.

CVI. 1566-67. — « Receu de C.... de G.... le lenier » pour le loyer du foulant à draps p^r ung an.... vj^xx ff. »

(Compte du changeur pour 1566-67, archives de l'hôtel de ville, carton C. 31.)

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les comptes du

Digitized by Google

changeur ou receveur de la cité, nomment cette usine tantôt le foulant, tantôt les foulants. Le foulant existe encore aujourd'hui, et représente, selon toute apparence, les anciennes usines du Terme (ancien et nouveau foulant, et moulin à papier) à l'exception du moulin à enmoudre sur le Terme, qui en fut, comme nous le verrons, détaché en 1590 (ci-après § 76).

§ 69. — Il faut parler maintenant de trois nouvelles usines dont nous rencontrons la mention pour la première fois dans la première moitié du XVI^e^ siècle, une *huilerie*, un *moulin aux armures* et une *poudrerie*.

§ 70. — Huilerie. — L'existence d'une huilerie sur la Moselle n'est, je dois le dire, qu'une hypothèse. En examinant les comptes de la cité, je trouve la perception du douzième de l'huile fabriquée pendant l'année, mentionnée durant tout le XVI^e^ et la moitié du XVII^e^ siècle, avec les autres recettes rapportées par les gouverneurs des moulins. Or, ces officiers n'avaient à s'occuper que des moulins de la Moselle et de leurs dépendances ; c'est ce qui m'a conduit à penser que la perception du douzième de l'huile effectuée par leurs soins, pouvait bien avoir pour cause l'existence sur la Moselle d'une usine destinée à cette fabrication. Je donne ici, extrait du compte des gouverneurs des moulins pour 1532-1533, l'article qui concerne cette perception du douzième de l'huile, précédé de la rubrique du chapitre dans lequel cet article est compris parmi les autres recettes relatives aux usines, aux jardins du Saulcy et autres choses dépendant du régime des eaux de la Moselle.

CVII. 1532-33. — « Sensuient les somes d'argent que » sont escheutes des louyers des moullins à pappier, » foullans à draps, moullin à enmolre taillemans des » meize et gerdins et vendaige tant des sorpoidz dez

Digitized by Google

» salz du Salcis sus Muzelle come de la pescherie.....
» .... etc....
» Receu de Jehan Mawée le mercier pour le xij^{e} de
» l'huille pour ung ans finissant à la S^{t} Vincent
» v^{c}xxxij..... l^{tt}. »

(Compte des gouverneurs des moulins pour 1532-33, collection Emmery, carton 126.)

Le changeur relevait cette recette sur le compte particulier des gouverneurs des moulins, et la portait sur son compte général avec les autres sommes provenant du loyer des usines, de celui de la pêche, etc.

C'est au compte de 1503-1504 que nous trouvons pour la première fois la mention de cette recette du douzième de l'huile :

CVIII. 1503-1504. — « Receu dez maistres et vj dez
» olliers pour le xij^{e} de l'olle pour ung ans finissant à
» Noël l'an mil v^{c} et trois.... l^{tt} xiij^{s} iiij^{d}. »

(Compte du changeur pour 1503-4, archives de l'hôtel de ville, carton C. 28.)

Cette recette figure de la même manière à tous les comptes annuels des changeurs ou receveurs jusqu'en 1661. Le compte de 1662-1663 manque. Au compte de 1663-1664 je ne retrouve pas la recette du douzième de l'huile, et à partir de ce moment elle ne reparaît plus. D'après cela je crois fondée, jusqu'à un certain point, l'hypothèse qu'il a existé sur la Moselle une usine consacrée à la fabrication de l'huile, louée aux huiliers, à la condition d'abandonner à la cité le douzième de ses produits. Cette usine a pu durer pendant tout le temps que dure la perception elle-même, c'est-à-dire de 1503 à 1662 environ. Maintenant, quant à savoir précisément dans quel lieu elle se trouvait, c'est ce qu'aucune indication, jusqu'à présent, ne permet même de soupçonner.

§ 71. — Moulin aux armures. — Le moulin aux ar-

Digitized by Google

mures, que son nom désigne suffisamment comme une usine destinée à la fabrication des armes, ne nous est indiqué qu'accidentellement par les comptes du changeur. En effet, ses produits ne pouvaient à aucun titre figurer parmi les recettes de la cité; et quant aux frais de son installation, de son entretien et de la fabrication à laquelle il était destiné, ils sont sans doute perdus dans les termes généraux des paiements faits aux maîtres des ouvrages, ou aux sept de la guerre, dans les attributions de qui son administration rentrait naturellement. Privés que nous sommes de renseignements sur son origine, nous allons donner deux passages qui montrent qu'il existait déjà au commencement du XVI^e^ siècle :

CIX. 1506–1507. — « Payez par l'ordonnance de mes-
» seigneurs à Martin d'Ingenheym clerc de mess^grs^ les
» sept de la guerre pour lez ouuraiges faitz au mollin
» aux armures à pluss^rs^ foys.... ccix^ff^ xv^s^ xj^d^. »

(Compte du changeur pour 1506–7, archives de l'hôtel de ville, carton C. 28.)

CX. 1511–1512. — « Paiet.... pour le rachat.... dez
» censes.... (dues sur).... deux maisons que mess^grs^
» les comis on faict de l'armurie ont acqueste pour la
» cité..... iiij^xx^iiij^ff^ xiij^s^ x^d^. »

(Compte du changeur pour 1511–12, archives de l'hôtel de ville, carton C. 29.)

La position de l'armurerie, ou moulin à armures, est déterminée sur l'emplacement même de la rue qui conduit maintenant de la place de Chambre au pont de la Préfecture, par le passage suivant, emprunté à Paul Ferry, qui y cite l'autobiographie de Ph. de Vigneulle :

CXI. 1513. — « En l'année après (1513) s'aduisèrent
» les seigneurs d'y (aux vantaux au bout de la rue
» des Roches) faire le pont qui y est à présent, et fut
» abbattue l'armurerie qu'ils auoient fait faire toute

Digitized by Google

» neufue au droit de la porte (aux Chevaulx). Et en » l'endroit en cest place fut fait le chemin qui va par- » dessus le pont et fut refaite la dite armurerie sur » la riviere plus bas en une place perdue où elle est » à présent *..... Ph. de Vigneulle en l'histoire de » sa vie, pages 330, 331.... »

(Paul Ferry, Observ. séculaire, XVI^e siècle, 440.)

Ce passage nous apprend que l'armurerie avait été bâtie à neuf peu d'années avant 1513, peut-être vers 1506 ou 1507 (ci-dessus CIX); qu'on la démolit en 1513 pour percer la rue qui conduit au pont du Saulcy, et qu'on la transporta alors plus bas, c'est-à-dire dans la rue des Moulins, sur une partie quelconque du quai Saint-Pierre actuel, où elle était encore du temps que Paul Ferry écrivait, dans la première moitié du XVII^e siècle. C'est donc très-probablement de cette armurerie qu'il s'agit dans le passage suivant du compte de 1617-18.

CXII. 1617-18. — « Reçu de N... et N... armuriers.... » pour loyer d'un an.... d'une maison et dépendance.... » seante sur la riviere de Muselle en la rue dict sur les » Moulins comme aussi la moitié par indiuis du moulin » à fourbir armes et harnoix scitué au Saulcy proche » des moulins le P^tre..... 6^ff..... de N.... armurier.... » pour loyer de l'autre moitié du susdit moulin à fourbir » armes..... 60^sols. »

(Compte du changeur pour 1617-18, archives de l'hôtel de ville, carton C. 33.)

D'après ces indications, il semble que l'armurerie, transportée dans la rue sur les Moulins en 1513, n'était plus en 1617 qu'une simple maison qu'on louait aux armuriers avec une usine, un moulin à fourbir, situé dans le Saulcy, près des moulins le Prêtre. Le moulin à fourbir du Saulcy, dont la position est ainsi déterminée près du moulin le Prêtre

* Paul Ferry écrivait dans la première moitié du XVII^e siècle.

Digitized by Google

ou des Trois-Tournants sur la vieille vanne, paraît remplacer réellement le moulin à armures de 1506, qui, après avoir été reporté en 1513 dans la maison de la rue des Moulins, l'aurait été à une époque postérieure, que nous ne connaissons pas, dans le Saulcy sur la vieille vanne.

La pièce suivante semble indiquer que cette seconde translation pourrait bien être de quelques années seulement antérieure à 1570 :

CXIII. 1570. — « Cognu chose soit à tous que je..... » maitre escheuin.... les XIII.... portant office de la » tresorerie.... ont laissé par loyer à N... le gerdin.... » situez.... au Saulcy.... depuis le mollin de batterie » et ediffice nouellement construit et que Jehan Moreau » maître forgeur d'armes thient de la d^e^ ville en jus- » ques au mollin à la poudre.... »

(Pièce originale de 1570, archives de l'hôtel de ville, carton 35, liasse 14.)

Le moulin à fourbir, construit vers 1570 au Saulcy (ci-dessus CXIII), et indiqué comme étant sur la vieille vanne en 1617 (ci-dessus CXII), figure annuellement aux comptes du receveur de la cité depuis cette dernière époque (1617) jusqu'en 1665 (Comptes du changeur de 1617 à 1665, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 33, 34, 35). Le compte de 1666 manque ; au compte de 1667 le moulin à fourbir est déclaré réuni au moulin à enmoudre taillements sur la vieille vanne, à côté duquel il était au reste établi (Compte du changeur pour 1667, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35 bis). Depuis lors jusqu'à nos jours, ces deux usines ne sont plus jamais séparées, comme les comptes du receveur de la cité en font foi.

§ 72. — MOULIN A POUDRE. — La poudrerie était vraisemblablement, comme le moulin à armures, dans les attributions des sept de la guerre. C'est probablement dans

Digitized by Google

leurs comptes qu'on trouverait des renseignements sur son origine et sur son histoire, renseignements qu'on ne doit pas s'étonner de ne pas rencontrer dans les comptes du changeur. Ces derniers mentionnent très-fréquemment, dès le commencement du XV^e^ siècle, des paiements pour achat de salpêtre. On voit par là que la cité faisait fabriquer alors de la poudre; mais à quelle époque a-t-elle commencé à se servir pour cette fabrication d'une usine sur la Moselle? C'est ce qu'on ignore. En tout cas on peut être certain que c'était avant 1533, témoin le passage suivant tiré du compte du changeur de 1533-1534:

CXIV. 1533-1534. — « Receu de Jeh. No. l'estuueur » pour le gerdins qui est en la clouson de cost le » mollins à la poudre on Saulcis pour ung ans..... » xvj^s^ viij^d^. »

(Compte du changeur pour 1533-34, archives de l'hôtel de ville, carton C. 30.)

Les comptes des années suivantes, en nous donnant la même mention, établissent indirectement qu'à cette époque il y avait un moulin à poudre au Saulcy. Même témoignage nous est fourni par le plan de Metz imprimé en 1552, et joint à l'édition originale de la relation du siége de Metz par Salignac. Ce plan est malheureusement exécuté avec trop peu de soin pour nous donner une représentation appréciable de l'état des lieux, mais sa légende dit en parlant du cours de la Moselle:

CXV. — « .... L'autre bras de la riuière entre dedans » la ville par dessoubs le haut pont des Barres: et après » se font quelques islettes au milieu de la ville, ap- » pelées du Saulcy, où y a plusieurs moulins à *pouldre* » et à bled.... »

(Légende du plan de Metz joint à la relation du siége de Metz par Salignac en 1552.)

La position du moulin à poudre dans l'île du Saulcy est déterminée par les pièces suivantes:

Digitized by Google

CXVI. 1583-1584. — « .... payé à N.... pour plusieurs » ouurages.... au moulin à pouldre au Saulcis deriere » la maison Jehan Moreau.... xiv^{tt} xi^{s}. »

(Compte du changeur pour 1583-84, archives de l'hôtel de ville, carton C. 31.)

La maison Moreau est celle où a été plus tard l'Etape, au coin du pont auquel elle a donné son nom (le pont Moreau).

CXVII. 1605. — (Concession à Abraham Fabert d'un terrein supplémentaire à côté de celui qu'il avait déjà obtenu de la cité pour y bâtir un hôtel) « .... à con- » dition encore que led. Fabert.... laissera libre l'entrée » du molin à poudre.... »

(Pièce originale du 26 août 1605, archives de l'hôtel de ville, carton 35, liasse 16.)

L'hôtel de Fabert était à la pointe inférieure de l'île du Saulcy où est actuellement le manége.

CXVIII. 1619-1620. — « Payé.... à Didier Guignaut » charpentier.... pour ouurages.... au pont du moulin » à pouldre joindant la vanne sur le Terme.... »

(Compte du changeur pour 1619-20, archives de l'hôtel de ville, carton C. 33.)

CXIX. 1655-1656. — « Payé p^{r} travaux: au Saulcy.... » à la poudrerie sur le Terme.... »

(Compte du changeur pour 1655-56, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35.)

Il résulte de tous ces passages la preuve que le moulin à poudre était à la pointe inférieure de l'île du Saulcy, dans la partie la plus voisine de la digue du Terme, c'est-à-dire entre cette digue et le canal du rupt le Prêtre, qui le séparait de l'emplacement où fut élevé au XVII^{e} siècle l'hôtel Fabert.

§ 73. — Les moulins et usines en 1552. — De tout ce qui précède il résulte qu'en 1552, à l'époque de l'occu-

Digitized by Google

pation de Metz par les Français, les usines de la Moselle comprenaient :

1°	Les moulins de la porte aux Chevaulx ou de la terre à l'Estuve (§ 57).....	2	tourn^{s}.
2°	Les moulins le Prêtre sur la vieille vanne (§ 61)..	3	d°
3°	Les moulins du Terme outre Moselle (§ 58).....	4	d°
4°	L'huilerie ? (§ 70).....	1	d°
5°	La papeterie sur le Terme		
6°	L'ancien foulant d°	réunis (§ 65. 68)	4	d°
7°	Le nouveau foulant d°		
8°	Le moulin à enmoudre d°		
9°	Le moulin à enmoudre sur la vieille vanne (§ 54).	1	d°
10°	Le moulin à armures (§ 71).....	1	d°
11°	Le moulin à poudre au Saulcy (§ 72).....	1	d°
	Ensemble.....	17	tourn^{s}.

Les moulins à blé étaient alors, selon toute apparence, déjà composés des éléments que nous allons bientôt y reconnaître pour l'année 1561 (ci-après § 74), c'est-à-dire qu'ils comprenaient ensemble neuf tournants. Pour les autres usines nous n'avons jusqu'à présent aucun moyen d'évaluer leur force, et en admettant l'hypothèse très-raisonnable qu'elles avaient chacune un minimum d'un tournant, elles représenteraient ensemble huit tournants, qui, ajoutés aux neuf tournants des moulins à blé, donneraient un minimum de dix-sept tournants alimentés par la Moselle en 1552.

Ainsi, depuis 1425, époque à laquelle la Moselle mettait en mouvement un nombre moyen de vingt tournants (§ 17), les modifications successives des usines jusqu'en 1552 avaient fait descendre ce chiffre à dix-sept.

Digitized by Google

Deuxième période. — Pendant le protectorat du roi de France. — 1552-1648.

§ 74. — Les moulins a blé en 1561. — Le paragraphe précédent indique dans quelle condition se trouvaient les usines de la ville sur la Moselle en 1552, au moment où la république perdait son indépendance, pour passer sous le protectorat du roi Henry II. Si l'on se reporte à ce qui a été dit précédemment (§ 55), on se rappellera qu'à cette époque et depuis longtemps (1471), les comptes du changeur ne donnaient plus régulièrement l'énumération détaillée des moulins à blé, et qu'il faut aller jusqu'à 1561 pour retrouver ces indications annuelles. Nous avons déjà donné (ci-dessus XCVI) le passage du compte de 1561-62 qui les renferme. En analysant ce passage, on trouve qu'il y avait alors :

3 Moulins ou tournants aux moulins le Prêtre,
4 d° d° aux moulins de porte aux Chevaux et aux moulins du Terme,
? d° d° moulins à cuvel joignt le moulin du Terme.

Il n'y a là d'indéterminé que le nombre de tournants des moulins à cuvel joignant le moulin du Terme. J'ajouterai qu'ils semblent, d'après la forme de la phrase (ci-dessus XCVI), être restés en dehors de l'admodiation des autres moulins. Je ne saurais dire pourquoi, mais toujours est-il que cette phrase indique suffisamment qu'ils existaient alors, et que la forme plurielle (les moulins à cuvel), qui les désigne, ne permet pas d'admettre qu'ils comprissent moins de deux tournants.

Je crois qu'on doit reconnaître dans ces deux tournants à cuvel joignant les moulins du Terme, les deux tournants à turbine du moulin de derrière sur le Terme, construits

Digitized by Google

selon toute apparence, vers 1476 (§ 62). Nous allons citer un passage d'un acte de 1534 qui donne déjà pour cette époque l'idée d'une disposition des usines du Terme, tout-à-fait analogue à celle qui existe encore maintenant, en nous montrant, dès ce moment, le foulant à draps établi comme aujourd'hui entre les deux moulins à blé, le moulin de devant et le moulin de derrière :

CXX. 1534. — (Bail du.....) « ..... foulant à drap.....
» seant outre Moselle de coste et *entre* les mollins à
» bled que la dicte cité a sur le Terme outre Mu-
» zelle..... »

(Pièce du 22 octobre 1534, citée par Paul Ferry, Observ. sécul., XVI, 488 § 12, et 484.)

D'après cela on voit qu'il faut interpréter ainsi le passage du compte de 1561-1562 (ci-dessus XCVI) relatif à l'énumération des moulins à blé :

3 Tournants aux moulins le Prêtre,
2 d° aux moulins de la porte aux Chevaux,
2 d° aux moulins assis sur le Terme (moulin de devant),
2 d° aux moulins à cuvel joignant les moulins du Terme (moulin de derrière).

9 Tournants.

Dans la suite les deux tournants du moulin de derrière semblent être rentrés dans l'admodiation générale des moulins à blé. Ils figurent ainsi dans le passage suivant du compte de 1609-1610, qui nous donne, comme celui de 1561, l'indication de neuf tournants répartis entre les trois groupes du Terme, le Prêtre et de porte aux Chevaux :

CXXI. 1609-1610. — Reçu de l'admodiateur « .... des
» *quatre* moulins et leurs appartenances *assis sur le*
» *Terme* oultre Moselle, aussi de la maison ou il y a
» *trois* moulins a cuuel assise sur la vieille vanne qu'on
» dit *les moulins du Prestre*, comme aussi des mou-

Digitized by Google

» lins qui sont à *la porte aux Chlx*, tous appartenants » à la dicte cité.... »

(Compte du receveur, pour 1609-10, archives de l'hôtel de ville, carton C. 32.)

Le texte du compte de 1616-1617 est encore plus explicite et détermine formellement le nombre des tournants de la porte aux Chevaux :

CXXII. 1616-1617. — Reçu de l'admodiateur « .... des » *quatre* moulins et leurs appartenances assis sur le » Terme outre Moselle, et aussi des *trois* moulins à » cuuel assis sur la vieille vanne qu'on dit les moulins » du Prebstre, comme aussi de la maison ou il y a *deux* » molins seantz à la porte aux Cheuaulx.... »

(Compte du receveur, pour 1616-17, archives de l'hôtel de ville, carton C. 33.)

§ 75. — Les quatre tournants du Terme, et les trois tournants du moulin le Prêtre fixés ainsi, selon toute apparence, on doit se le rappeler, dès la fin du XVe siècle (§ 59, 60, 62), ne semblent, d'après les comptes de la ville, avoir éprouvé aucun changement notable jusqu'au commencement du XIXe. Il en est de même des deux tournants de la porte aux Chevaux, auxquels on se borna à ajouter, en 1735, deux nouveaux tournants. Il en sera question plus loin (§ 103).

Ainsi, les trois groupes des moulins à blé n'ont éprouvé aucune modification pendant tout le temps qu'a duré le protectorat du roi de France sur la cité, de 1552 à 1648.

§ 76. — MOULIN A ENMOUDRE SUR LE TERME. CANONERIE. — Ce qui a été dit précédemment (§ 68) montre que les quatre usines du Terme (les deux foulants, le moulin à papier et le moulin à enmoudre) n'ont subi dans leur régime qu'un seul changement important, de 1552 à 1648, pendant

Digitized by Google

la période du protectorat du roi de France. Ce changement consiste en ce que le moulin à enmoudre les coutels en fut séparé, en 1590, pour être loué à part. Il n'y fut plus réuni depuis lors. On lit au compte de 1590 :

CXXIII. 1590. — « Reçu de N.... taillandier pour le » loyer du moulin à enmoudre situé sur le Terme, » pour un an.... 7# 4ſ. »

(Compte du receveur pour 1590, aux archives de l'hôtel de ville, carton C. 31.)

Cette mention de la location particulière du moulin à enmoudre sur le Terme, continue ainsi aux comptes suivants jusqu'en 1630-1631. Le compte de 1631-32 manque. Au compte de 1632-1633 nous lisons :

CXXIV. 1632-1633. — « Receu.... d'Estienne George » forgeur de canons.... pour le loyer de la maison- » nette située sur le Terme, où il y a une forge à forger » canons, ensemble une esmoullerie.... à luy.... laissée » pour 9 ans.... »

(Compte du receveur pour 1632-33, archives de l'hôtel de ville, carton C. 34.)

Ce passage nous révèle, pour le moulin à enmoudre sur le Terme, une condition nouvelle, qui n'a commencé que depuis 1630-1631, et dont la pièce suivante donne l'explication :

CXXV. 1631. — « ..... Que le sieur Jean Bachelet » recepueur général de ceste ville.... a.... cédé.... au » prouffit de la mesme cité..... tout tel droict des » années (en nombre de 35 ou enuiron) qu'aud.... ap- » partenait en la maisonnette scize aud. Metz sur le » Terme ou l'on a accoustumé forger les canons, en- » semble les esmouleryes.... et dépendance d'icelles, » conformément aux lettres d'adjudication qui cy » deuant en ont esté expédiées au prouffit dud. cedant » droict dès le 24 du moys de mai 1630.... par sub-

Digitized by Google

» hastation faicte des immeubles de... deffunct Mois-
» trier... (ancien fermier du moulin à enmoudre sur le
» Terme).... »

(Pièce originale du 8 août 1631, aux archives de l'hôtel de ville, carton E. 37, liasse 5, n° 1.)

Cette pièce nous apprend que le sieur Moistrier, admodiateur du moulin à enmoudre sur le Terme, moyennant bail qui lui en donnait la jouissance jusque vers 1666, y avait joint une maisonnette à forger les canons; que par suite de la subhastation de ses biens, faite après sa mort, Jean Bachelet était devenu, le 24 mai 1630, adjudicataire de cette maisonnette et des trente-cinq années restant à courir du bail du moulin à enmoudre; et qu'enfin ce même Jean Bachelet revendit le tout à la ville le 8 août 1631.

Voilà comment le moulin à enmoudre sur le Terme fut transformé en moulin à forger les canons ou *canonerie*. Il figure sous ce dernier nom aux comptes subséquents du receveur de la cité. Le passage suivant du compte de 1648-1649 prouve qu'il était resté dans l'emplacement du moulin à enmoudre sur le Terme auquel il avait succédé :

CXXVI. 1648-1649. — « Payé pour travaux de répa-
» rations à la canonerie dont une paroi était tombée sur
» le toit du moulin du Terme joindant.... 30ᵗᵗ.

(Compte du receveur pour 1648-49, archives de l'hôtel de ville, carton C. 34.)

§ 77. — ANCIENNE PAPETERIE. — Cette première modification du moulin à enmoudre sur le Terme, changé vers 1632 en moulin à forger les canons, fut suivie, à la fin du XVII^e siècle, d'une nouvelle transformation par le fait de laquelle la canonerie devint une *papeterie*. Voici un passage du compte de 1694 qui indique ce changement :

CXXVII. 1694. — « Ne sestant trouué personne depuis
» quelques années pour affermer le moulin à forger
» canons il a esté adjugé à Jacques Cragnier pour

Digitized by Google

» 9 années.... à charge d'y construire une papellerie » à ses frais.... »

(Compte du Receveur pour 1694, archives de l'hôtel de ville, registre de 1694.)

Cette papeterie n'a pas cessé d'exister depuis lors. Nous la trouvons mentionnée dans les comptes annuels du receveur de la cité, qui la nomment tantôt : *le moulin à forger canons où on a fait une papetterie ;* tantôt : *l'ancienne* * *papeterie* (cette dernière dénomination a cours à partir de 1722, époque à laquelle une seconde papeterie fut établie dans le Saulcy). L'ancienne papeterie sur le Terme a subsisté pendant toute la durée du XVIII^e^ siècle. En 1804 elle a été transformée pour quelque temps en *hollandaise*.

§ 78. — Scierie du Saulcy en 1615 et moulin a écorce vers 1645. — On voit que les usines de la Moselle ont subi peu de modifications pendant la période de 1552 à 1648. Le fait le plus considérable de leur histoire pendant ce temps est la création d'une usine tout-à-fait nouvelle : *la scierie du Saulcy* établie en 1615, comme en témoigne le passage suivant du compte de 1615-1616 :

CXXVIII. 1615-1616. — « Reçu de Claude Moistrier... » pour loyer... d'une place au petit Saulcy en laquelle » il a faict et dressé une scierie à eau et que luy a » esté laissée pour 30 ans..... (suivant bail passé le » 17 novembre 1614).

(Compte du receveur pour 1615-16, archives de l'hôtel de ville, carton C. 33.)

La position de la scierie du Saulcy est facile à déterminer. Nous verrons plus tard (§ 91. 92) qu'elle fut transformée en moulin vers 1684, et que le moulin devint à son

* Le nom d'*ancienne papeterie* donné au XVIII^e^ siècle à la papeterie fondée vers 1694, montre qu'on avait alors tout-à-fait perdu la trace et le souvenir de la *première papeterie* du Terme, établie en 1447 (§ 48) et réunie depuis 1460 au foulant (§ 52).

Digitized by Google

tour, en 1705, une usine à fabriquer la monnaie, supprimée vers 1714. Un plan de 1735, qui est conservé aux archives de l'hôtel de ville (carton E. 62), indique l'emplacement de cette ancienne monnaie, à peu près à l'endroit où sont aujourd'hui les bureaux de la Préfecture. C'est là sans doute que la scierie du Saulcy fut établie en 1615.

Cette place, occupée par la scierie, le fut aussi par un *moulin à écorce,* dont la connaissance nous est révélée pour la première fois en 1651, dans des termes qui ne permettent pas de douter qu'il n'existât déjà antérieurement (ci-après § 91, CXLVIII). L'époque inconnue de son établissement doit être comprise entre 1615, première année de location de la place où il fut construit (ci-dessus CXXVIII), et 1651, année où il est indiqué comme existant déjà depuis plus ou moins de temps. Sera-t-il permis d'admettre que la création de cette nouvelle usine appartient à l'année 1645, époque où le bail de 30 ans de 1615 fut prolongé (ci-après CXLVIII), peut-être dans de nouveaux termes? On ne peut dire d'après cela qu'à titre d'hypothèse, assez probable du reste, que le moulin à écorce de la scierie soit antérieur à 1648. Toujours est-il certain qu'il existait déjà avant 1651.

§ 79. — De 1552 à 1648 les comptes annuels du changeur continuent à mentionner les recettes du douzième de l'huile (§ 70), celles des loyers du moulin à enmoudre sur la vieille vanne (§ 54), du moulin à armures mentionné sous le nom de moulin à fourbir depuis 1617 (§ 71), et du moulin à poudre (ci-après § 84 à 88).

§ 80. — Ainsi, en 1648, quand le traité de Westphalie réunit définitivement Metz à la France, les usines de la Moselle étaient à peu près les mêmes qu'en 1552, à l'époque où finit l'indépendance de la cité (ci-dessus § 73). Le

Digitized by Google

moulin à enmoudre sur le Terme était devenu la *canonerie*, et le moulin à armures, le *moulin à fourbir;* enfin une nouvelle usine créée en 1615, la *scierie du Saulcy*, et un *moulin à écorce* annexé vers 1645 à cette scierie (ci-dessus § 78), avaient porté à *dix-neuf* le minimum des tournants mus alors par la Moselle.

Troisième période. — Depuis la réunion de Metz à la France en 1648.

§ 81. — Depuis la réunion définitive de Metz à la France, par le traité de Westphalie en 1648, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, tous les changements exécutés aux usines de la Moselle, sauf l'augmentation du moulin de la porte aux Chevaux en 1735, s'accomplirent dans le Saulcy. La période pendant laquelle ils se sont effectués, pour la plupart, comprend le dernier quart du XVII^e^ siècle et la première moitié du XVIII^e^.

§ 82. — Huilerie. — Avant d'arriver à cette époque, avant de tracer le tableau assez compliqué des transformations qui s'y produisirent, disons d'abord quelques mots de deux faits que nous avons déjà annoncés précédemment; le premier est la disparition subite et définitive, vers 1662, de la recette du douzième de l'huile qui avait figurée sans discontinuer aux comptes de la cité depuis 1503 (§ 70). Il faut, je crois, reconnaître, dans le brusque arrêt de cette perception, la suppression, ou peut-être la transformation (§ 90), de l'usine dont elle nous avait conduits à admettre l'existence.

§ 83. — Moulin a fourbir. — Le second fait qui mérite d'être signalé vers la même époque, est la réunion du moulin à fourbir au Saulcy avec le moulin à enmoudre sur la vieille vanne. Ces deux usines, comme nous l'avons déjà

Digitized by Google

remarqué (§ 71), étaient voisines l'une de l'autre. Le compte de 1667 contient la mention de leur réunion :

CXXIX. 1667. — « Le moulin à fourbir a este adjugé » avec le moulin à esmoudre taillements.... »

(Compte du receveur pour 1667, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35 bis.)

Il ne faut pas oublier qu'en 1667 il n'y avait plus d'autre moulin à enmoudre que celui de la vieille vanne; celui du Terme était devenu le moulin à forger les canons depuis 1632 environ (§ 76). Les comptes du receveur de la cité font foi que les deux usines, à fourbir et à enmoudre taillements sur la vieille vanne, sont restées unies jusqu'à nos jours.

§ 84. — MOULIN A POUDRE. — Le démembrement de l'ancien moulin à poudre, arrivé quelques années après, sera pour nous une occasion de reprendre d'un peu plus haut, pour la conduire jusqu'à ce point, l'histoire de cette usine dont nous nous sommes bornés précédemment à mentionner la première apparition dans quelques passages des comptes du commencement du XVI^e^ siècle, et à déterminer la position à la pointe inférieure du Saulcy, près de la digue du Terme (§ 72).

Le moulin à poudre dans le Saulcy existait encore lorsque Henry II fit occuper Metz par ses soldats en 1552 (ci-dessus CXV). Le roi de France en établissant, comme vicaire de l'empire, son protectorat sur la cité, prit par ses lieutenants la direction de tout ce qui concernait la guerre, et ne laissa aux habitants que le soin de fournir aux charges qu'elle entraînait, en payant les dépenses des fortifications et même le plus souvent celles de la garnison. Les poudres de guerre suivirent probablement aussi cette condition. Cependant il y eut vraisemblablement alors peu de chose à changer au régime de la poudrerie. Dans les derniers temps de son indépendance, et sans qu'on puisse dire depuis quelle époque, la ville faisait

Digitized by Google

fabriquer la poudre par des ouvriers à qui elle l'achetait, témoin le passage suivant du compte de 1552 :

CXXX. Juin 1552. — « Déliurés par l'ordonnance de » mess^grs et des commis de part le roys à trois compai- » gnons qui font la poudre pour la cité.... pour et » environ xxix cents de pouldre de canons come le » cas le peult monstrer ou il est chacune livre 1^s » monnaie de Mets.... 145^# 12^s.... »

(Compte du changeur pour 1551-52, archives de l'hôtel de ville, carton C. 30.)

Le roi de France n'eut autre chose à faire dans la suite que d'acheter la poudre aux ouvriers qui la fabriquaient, comme le faisait précédemment la ville ; encore n'est-il pas certain que celle-ci ne continua pas à faire de ses deniers les frais de ce service. On trouve au compte de 1626-1627 un article qui prouve qu'à cette époque elle avait encore des approvisionnements de salpêtre :

CXXXI. 1626-1627. — « Payé.... pour mener vij^xx » barils de salpetre qu'ilz ont chargés au grenier de » Cheuremont et menez.... au grenier de Chapel- » lerue..... »

(Compte du receveur pour 1626-27, archives de l'hôtel de ville, carton C. 33.)

§ 85. — Il semble constant que la fabrication de la poudre ne fut pas interrompue à Metz à la fin du XVI^e siècle (ci-après § 86) ; cependant en 1596 la ville voulant, je ne sais pourquoi, en avoir, la fit acheter à Strasbourg :

CXXXII. 1596-1597. — « ..... à N.... et N.... pour » paier es mains de messieurs de Strasbourg certaine » quantité de pouldre d'arquebouze et de mesches qu'ils » auoient acheptée desdits seigneurs à la foire de S^t » Jehan dernière passée suyuant la charge de commis- » sion qu'ils auoient de messieurs.... 2055^# 14^s 6^d. »

(Compte du changeur pour 1596-97, archives de l'hôtel de ville, carton C. 32.)

Digitized by Google

Cet approvisionnement, dont nous ne nous expliquons pas la cause fut déposé, peut-être pour en dérober la connaissance aux français, non pas dans les magasins à poudre, mais au palais même. Cette circonstance singulière nous est révélée par un autre article de compte, qui établit que cette poudre, restée pendant une dizaine d'années au palais, s'y gâta, et qu'il fallut ensuite la vendre comme on put pour s'en débarrasser :

CXXXIII. 1605-1606. — « Receu..... des mains du » sieur Fabert, le 6e jour de décembre 1605 pour le » paiement de quelques pouldres mesches, matières » et estoffes pour en composer feux artificielz que mond' » sieur le maitre escheuin et messieurs luy ont vendues » et faict déliurer par le concierge du palais, auquel » lieu du palais elles auoient esté mises et gardées dez » le mois de juillet 1596 qu'elles furent amenées de » Strasbourg.... lesquelles.... s'estoient bien fort em- » pirées et corrompues.... 600ff.

(Compte du changeur pour 1605-6, archives de l'hôtel de ville, carton C. 32.)

Postérieurement à cette époque, la ville achete fréquemment au poudrier du Saulcy de petites quantités de poudre, pour faire des feux d'artifice. Ainsi par exemple :

CXXXIV. 1607-1608. — « Payé..... à Dominique » Tout-le-Monde.... pr pouldre.... qu'il a fournie à » faire salus au Saulcis la veille St Jehan..... 60ff. »

(Compte du receveur pour 1607-8, archives de l'hôtel de ville, carton C. 32.)

Les comptes suivants présentent presqu'annuellement des articles de dépenses semblables.

Ce Dominique Tout-le-Monde louait de la ville le moulin à poudre comme le prouve l'article suivant du compte de 1616-1617 :

CXXXV. 1616-1617. — « Receu de Dominique Tout-

Digitized by Google

» le-Monde.... pour le loyer du moulin à faire pouldre
» d'harquebouze et aussy du jardin qui est joindant
» gisantz dans le grand Saulcy.... (pour la 10e année
» de son bail de 70 ans).... 18ff. »

(Compte du receveur pour 1616-17, archives de l'hôtel de ville, carton C. 33.)

§ 86. — Ainsi, après 1552, la ville n'avait pas perdu la propriété de l'usine du moulin à poudre. Voici quelques extraits des comptes de la fin du XVIe siècle qui justifieront complètement cette assertion :

CXXXVI. 1580-1581. — « Payé.... au Sr Salnève la
» somme de.... pour son remboursement de pareille
» somme que par ordonnance de messrs il a despensé
» à réfectionner le moulin à la pouldre appartenant à
» à ladte cité séant sur la riuiere de Muselle au
» Saulcis..... »

(Compte du receveur pour 1580-81, archives de l'hôtel de ville, carton C. 31.)

CXXXVII. 1583-1584. — « Payé.... à François Tout-
» le-Monde..... pour aider à réédifier et bastir le
» moulin à pouldre seant au Saulcy qu'il tient de la
» ville par admodiation lequel a esté naguère ruyné et
» du tout abbatu par feu.... 30ff. »

(Compte du receveur pour 1583-84, archives de l'hôtel de ville, carton C. 31.)

CXXXVIII. 1588. — « Receu de François Tout-le-
» Monde salpetrier pour le louer du Moulin à faire
» pouldre et place pour la dessécher gissantz au
» Saulcy.... 15ff 10ss. »

(Compte du receveur pour 1588, archives de l'hôtel de ville, carton C. 31.)

Le loyer du moulin à poudre continue à figurer à la recette de tous les comptes suivants. Le passage cité plus haut N° CXXXV, montre qu'en 1607 le moulin à poudre avait été pris à loyer pour soixante-dix ans par Dominique Tout-le-

Digitized by Google

Monde, sans doute fils et successeur de François Tout-le-Monde, le poudrier de la fin du XVI^e^ siècle (CXXXVII, CXXXVIII).

§ 87. — En voilà assez pour démontrer que la ville ne fut pas dépossédée de son ancienne usine du moulin à poudre après 1552, et qu'elle continua à en jouir pendant toute la seconde moitié du XVI^e^ siècle et la plus grande partie du XVII^e^. Cet état de chose n'avait pas, au reste, empêché le roi de France de régler de son autorité ce qui concernait les poudres de guerre, tout en respectant le droit incontestable de la cité sur les usines de la Moselle. Ainsi le roi avait appliqué au territoire de Metz, placé sous sa protection, les ordonnances relatives à la recherche du salpêtre, et avait accordé le privilège exclusif de fabriquer pour lui de la poudre, à ce Dominique Tout-le-Monde, fermier de l'usine de la ville. C'est ce qui résulte des deux pièces que je vais citer :

CXXXIX. 18 novembre 1606. — Ordonnance du roi Henry IV pour prescrire la recherche du salpêtre dans les propriétés publiques et privées des habitants des pays de sa protection : pays messin et pays de Gorze, malgré les privilèges prétendus par eux.

(Copie du temps, collection Emmery, carton 105.)

CXL. 4 septembre 1620. — « Copie d'arrest pour le » s^r^ Jacois qui s'ingérait de vendre de la poudre.
» Extrait des registres du Conseil d'Etat.
» Sur la requeste présentée au roy en son conseil par » Dominique Tout-le-Monde poudrier ord^re^ de sa Majesté en la ville de Metz, contenant que encore qu'il » ait esté commis par commission du s^r^ duc de Sully » grand maître de l'artillerie de France du 12 juillet » 1609 en conséquence des lettres patentes du feu » roy Henry le Grand que Dieu absolve, et que dé-

Digitized by Google

» fenses en soient faictes à toute personne de composer » vendre ny transporter des poudres à canon sans » expresse permission de sa majesté ou dud^t sieur » grand maistre sur les peines portées par les ordon- » nances, néanmoins Ch^phe Barrassiguet et J. Jacois » habitants de lad^te ville ayant entreprins déjà plus » de huit mois..... sans aucune commission..... de » composer vendre et débiter les dites poudres au pré- » judice du service de sa majesté et du suppliant..... » demande qu'ils soient assignés au conseil.... » (En conséquence de cette requête, ordonnance du roi qui les assigne tous trois à comparaître au conseil.)

(Pièce origin. du 14 nov. 1620, coll. Emmery, carton 105.)

Ces deux pièces, jointes à tout ce qui précède, montrent parfaitement quel était le régime de la poudrerie à Metz, depuis l'établissement du protectorat de la France. L'usine appartenait à la ville, et était louée par elle à un poudrier privilégié par le roi.

§ 88. — Les choses restèrent ainsi pendant les trois quarts du XVII^e siècle. Les comptes de la ville mentionnent annuellement la recette du loyer du moulin à poudre, jusqu'en 1669. Nous avons déjà vu (ci-dessus CXXXV) que le moulin à poudre avait été loué par la ville à Dominique Tout-le-Monde, pour 70 ans, commençant en 1607. Ce bail ne devait expirer qu'en 1677. Il semble cependant qu'il dut être résilié avant cette époque, d'après le passage suivant, extrait du compte de 1667 :

CXLI. 1667. — « La maison scituée au Saulcy auec le » jardin suiuant et le moulin à faire poudre à canon a » esté laissée .... à René Tout-le-Monde le 3 novembre » 1666 pour 3 ans à commencer au 1^er janvier 1667 » moyennant 40^ff messines pour chacune année.... »

(Compte du receveur pour 1667, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35 bis.)

Digitized by Google

En 1670, à l'expiration de bail de trois années, la maison du Saulcy est louée seule, et le moulin à poudre est mentionné formellement comme retiré de cette admodiation :

CXLII. 1670. — « La maison du Saulcy auec ses dépendances à la réserue du moulin à faire poudre situé audit Saulcy.... adjugée pour trois années à commencer au 1er janvier 1670. . . . 156ff.

(Compte du receveur pour 1670, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35 bis.)

Les comptes de la ville nous laissent ignorer ce que l'on fit alors de l'ancien moulin à poudre ; nous ne le retrouvons qu'en 1676, mentionné en ces termes :

CXLIII. 1676. — « L'usine de la poudrerie de cette ville a esté adiugée à Gabriel Arbaner pour 9 années qui ont commencé au 1er janvier 1676 moyennt cff de Metz par an.... »

(Compte du receveur pour 1676, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35.)

§ 89. — Les deux pilants du moulin a poudre. 1677-1685. — Au 31 décembre 1669 (ci-dessus CXLI), le moulin à poudre était encore loué par un membre de la famille Tout-le-Monde, qui avait donné les poudriers depuis la fin du XVIe siècle ; il sera peut-être permis d'admettre qu'il avait continué à exercer l'industrie de ses pères, et que la fabrication de la poudre ne cessa, dans l'ancien moulin à poudre de la cité, qu'après 1669, quand René Tout-le-Monde le quitta. J'ai dit que cette usine semble abandonnée pendant les six années qui suivirent, et quand nous la retrouvons louée en 1676 à Gabriel Arbaner (ci-dessus CXLIII), il ne s'agit plus d'y faire de la poudre, comme l'indique le passage suivant, d'une permission donnée à celui-ci, de transformer une autre usine de la ville, dans laquelle il avait une tirerie de fer (ci-après § 91) :

CXLIV. 26 février 1677. — « Nous mtre éch. et con-

Digitized by Google

» seillers éch[e] auons permis à Gabriel Arbaner de
» construire à ses frais et despens un moulin composé
» d'un seul tournant en la place de la tirerie de fer....
» Jouira aussy ledit Arbaner pendant ledit temps du
» lieu où l'on fabriquait cideuant de la poudre pour y
» transferer sa tirerie de fer.... »

(Pièce originale du 26 février 1677, archives de l'hôtel de ville, carton E. 32, liasse 21, n° 8.)

Ces expressions : *le lieu où l'on fabriquait ci-devant de la poudre,* indiquent que cette fabrication avait cessé déjà antérieurement. Je ne sais si Arbaner établit, en 1677, dans l'ancien moulin à poudre, la tirerie de fer qu'on l'autorisait à y transporter ; mais, en 1685, à l'expiration de son bail, cette usine était remplacée par *un pilant à écorce* et *un pilant à ciment,* loués cette année à un nouveau fermier :

CXLV. 1685. — « Le petit pillan construit en l'usine où
» cy deuant on faisoit de la poudre et le pilan à piller
» ciment a esté laissé.... à Pierre-de-la-Garde, pour
» trois ans, à commencer au 1[er] janv. 1685 moyen-
» nant 455[ff] messines par chacune année.... »

(Compte du receveur pour 1685, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35.)

Il n'est pas permis de douter que ces deux pilants n'aient été établis à la place même de l'ancien moulin à poudre, en comparant le passage précédent à celui qui suit, lequel est extrait du compte de 1691 :

CXLVI. — « Le pillant où l'on fabriquoit cideuant de
» la poudre au Saulcy a esté laissé le 11 aoust 1690
» à Nicolas Marchand pour trois années à commencer
» au 1[er] janvier 1691, moyen[t] 550[ff] messines par
» an. . . . . .
» Le pillant à escorce joignant la dame Fabert où estait
» cy deuant la poudrerie a esté laissé le 10 mai 1690

Digitized by Google

» à Bernard le Pallé pour 9 années à commencer » à la S[t] Jean 1690..... pour 750[ff] messines par » an.... »

(Compte du receveur pour 1691, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35.)

§ 90. — LE NEUF MOULIN ET LE PILANT SUR LE RUT LE PRÊTRE. 1676. — En 1676, vers le temps où le moulin à poudre avait été transformé en deux pilants, on établissait non loin de là un nouveau moulin à blé, dans l'emplacement d'un ancien pilant sur le rut le Prêtre. L'existence de ce pilant sur le rut le Prêtre nous est révélée alors pour la première fois, et nous ne saurions dire à quelle époque remonte sa création. Peut-être avait-il remplacé, vers 1662, l'usine de l'huilerie, supprimée alors sans laisser d'autre trace (§ 82). En tout cas, sa position sur la partie inférieure du rut le Prêtre nous est indiquée par cette circonstance, que le moulin qui le remplaça alors, se trouva plus tard faire partie du groupe des moulins de l'Etape. Voici la première mention que nous en avons :

CXLVII. 1676. — « Le moulin à bled nouuellement » construict dans l'usine du pilan à escorce situé sur » ledict rus le Prestre au Saulcy a esté laissé.... à » Claude Dombale pour 12 années.... qui ont com- » mencé au 1[er] janvier 1676 moyen[t] 1500[ff] mess. de » canon annuel.... »

(Compte du receveur pour 1676, archives de l'hôtel de ville, cartons C. 35 bis.)

Depuis 1676, les comptes annuels ne nous laissent pas perdre de vue ce moulin à blé, nommé tantôt *moulin construit dans l'usine du pilant à escorce sur le rut le Prestre*, tantôt *moulin du rut le Prestre près la maison Fabert*, ou bien *moulin du rut le Prestre, moulin près la maison Fabert, moulin près la maison de Courcelles* (après que M. de Courcelles eut acquis l'hôtel Fabert); jus-

Digitized by Google

qu'à ce qu'en 1739, il est compris dans le groupe de l'Etape, comme nous le dirons plus loin (§ 100. 102).

Ce moulin à blé construit vers 1676, dans l'usine du pilant à écorce, ne semble pas avoir mis fin à l'existence de ce dernier, qu'il faut sans doute reconnaître dans un des deux pilants mentionnés à la suite de ce même moulin, par une statistique messine pour l'année 1684, dont le manuscrit original est aujourd'hui entre les mains de M. de Mardigny, ingénieur des ponts-et-chaussées à Metz. On y trouve indiqué, dans l'énumération des usines de la Moselle: « Le neuf moulin près madame Fabert, compre-» nant deux tournants, et le pilant à écorce qui est derrière, » ensuite duquel est encore un pilant qui appartient au corps » des tanneurs. » De ces deux pilants l'un est « le pillant à » escorce joignant la dame Fabert, où estait cy-deuant la » poudrerie » signalé précédemment (§ 89, CXLVI); l'autre est, selon toute apparence, le pilant dans l'usine duquel le nouveau moulin à blé fut établi en 1676. On trouve mention de ce pilant dans plusieurs comptes postérieurs, jusqu'en 1713. Une pièce de 1714, qui est aux archives de la ville (carton E. 36, liasse 2e), nous dit, qu'en cette année, il avait cessé de marcher.

Le manuscrit de M. de Mardigny nous apprend que le neuf moulin près de madame Fabert avait, en 1684, deux tournants. Je ne sais s'il en fut ainsi dès son premier établissement, ni jusqu'à quelle époque cette disposition fut maintenue; mais elle doit avoir cessé avant 1739. C'est alors que fut constitué le groupe des quatre tournants de l'Etape, dans lequel entra le moulin du rupt le Prêtre, dont il est ici question, avec les deux moulins de l'Etape et de la papeterie. Ces deux derniers avaient l'un un tournant, l'autre deux; et pour compléter le nombre de quatre, il n'en reste qu'un seul à attribuer au moulin du rupt le Prêtre. En établissant ces faits ultérieurement (ci-après § 102),

Digitized by Google

nous citerons un plan antérieur à 1735, qui montre que tel devait être alors le nombre de roues de chacune de ces usines.

§ 91. — MOULIN DE LA SCIERIE ET LE PILANT JOIGNANT. 1684. — Nous avons parlé précédemment (§ 78) de l'établissement d'une scierie au Saulcy, en 1615. Cette scierie est mentionnée depuis aux comptes annuels du changeur. A celui de 1651-1652, nous lisons :

CXLVIII. 1651-1652. — « Le comptable n'apporte » rien pour la présente année du loyer de la place scize » au petit Saulcy où il y a présentement une scierie » à scier bois et un moulin à moudre de l'escorce, » ayant ledit comptable apporté en recepte au compte » précédent qu'il a rendu le prix de la d^re^ année des » six qu'on auoit prolongé à feu monsieur de Moulin, » n'ayant icelluy comptable aucune cognoissance que » ladite scierie et moulin ayt esté du depuis admodié...»

(Compte du receveur pour 1651-1652, archives de l'hôtel de ville, carton C. 34.)

La scierie fut cependant bientôt remise en location. Les comptes de 1652 à 1655 nous manquent, mais celui de 1655-1656 porte :

CXLIX. 1655-1656. — « Reçu du loyer de la place et » bastiment scitué sur le ruit le Prestre au petit Saulcy » où est la scierie et le moulin à moudre l'escorce.... »

(Compte du receveur pour 1655-56, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35.)

Cette usine ne cesse plus de figurer aux comptes annuels du receveur jusqu'en 1676 où elle est mentionnée ainsi :

CL. 1676. — « L'usine de la scierie du Saulcy et des » pillants joignants a esté laissée le 9 juillet 1675 à » Gabriel Arbaner en l'assemblée de mess^rs^ des 3 » ordres pour 9 ans à commencer au 1^er^ janvier 1676

Digitized by Google

» à charge d'y faire construire une tirerie de fer à
» ses frais au lieu de la dite scirie moyenn[t] la somme
» de 400[ff] messine pour chacune année.... »

(Compte du receveur pour 1676, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35 bis.)

J'ai déjà cité précédemment (ci-dessus CXLIV) l'autorisation qui fut donnée en 1677 à Arbaner de changer sa tirerie de fer en un moulin à un tournant; changement qui du reste ne semble avoir été effectué que vers 1684.

Il a été question au § 78 de l'usine accessoire à la scierie qui, dans les deux passages CXLVIII et CXLIX, appartenant aux années 1651-1656, est nommée le *moulin à moudre l'escorce*. Dans le compte de 1676 (ci-dessus CL) elle est nommée: *les pilants joignant l'usine de la scierie du Saulcy*. Nous avons dit que vers 1684, la scierie fut transformée en un moulin. Les pilants ne cessèrent pas pour cela d'exister. Le moulin de la scierie avec les deux pilants à écorce sont mentionnés dans l'énumération des usines de 1684 sur le manuscrit de M. de Mardigny que j'ai déjà cité (§ 90). Au reste ces pilants semblent avoir subi bientôt aussi une modification, car au lieu des deux pilants de 1684 les comptes du receveur de la ville, de 1685 à 1704, n'en nomment plus qu'un seul en ces termes: « L'usine de la scierie où » on a construit un moulin et *le pilant joignant*. »

En 1705, comme nous allons le voir, le moulin de la scierie fut transformé en monnaie. Le pilant à écorce qui y était annexé semble avoir duré encore une vingtaine d'années (ci-après § 101).

§ 92. — Monnaie. 1705. — Depuis 1684, nous suivons, d'année en année, aux comptes du receveur, le moulin de la scierie, jusqu'à l'année 1705 dont le compte renferme l'indication suivante:

CLI. 1705. — « .... led[t] moulin de la scierie a esté aban-

Digitized by Google

» donné à Joseph Quentin pour y fabriquer des pièces
» de 10 sols par ordre de monsieur l'intendant le
» 20 février 1705 pour deux années dix mois à
» commencer au 1er mars ensuiuant moyennant la
» somme de 850ff par année. »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1705.)

La fabrication des espèces dans cette usine dura jusqu'en janvier 1714, comme le prouvent les comptes de la ville, qui continuent à en mentionner le loyer de 1705 à 1713. En 1714, la fabrication de la monnaie ayant été suspendue, l'usine fut louée dans les termes suivants :

CLII. — « .... Le moulin de la scierie cy devant occuppé
» pour la fabrication des pièces de 30 deniers pour en
» jouir à condition que si le roy vient à fabriquer
» monnaye l'adjudicataire en sortira en l'auertissant
» 3 mois auparauant, a esté laissé le 16 juillet 1714
» pr trois années à commencer à la St Jean audt an
» à N.... moyennt 150 ff par année.

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1715.)

Je ne sais ce qui détermina la suppression de cette usine à l'expiration de ce dernier bail. Les comptes de la ville nous la montrent comme transformée en chantier de bois et abandonnée aux adjudicataires de la fourniture des bois de chauffage pour les corps-de-garde de la ville, lesquels durent en jouir conformément à leurs adjudications des 15 juin 1716 et 20 juin 1719 (Compte du receveur, archives de la ville, registres de 1719-1721). Elle est représentée ainsi et désignée par ces mots : « *Emplacement où estoit autrefois la monnaie,* » sur un plan du petit Saulcy dessiné en 1735 et conservé aux archives de l'hôtel de ville (carton E. 62).

§ 93. — Moulin de l'Etape. 1705. — Nous avons vu

Digitized by Google

(ci-dessus CLI) qu'en 1705 un ordre du roi avait fait transformer en monnaie le moulin de la scierie. Cette suppression d'une usine probablement indispensable au habitants de Metz, puisque les moulins de la cité étaient banaux (ci-dessus § 12), entraîna la construction d'un nouveau moulin, témoin les pièces suivantes :

CLIII. 6 mars 1705. — « Sur ce qui a esté remontré » par le procureur du roy que la ville par ordre de » monsieur l'intendant aiant esté obligée de laisser à » bail pour 2 années 10 mois qui ont commencé le » 1er jour du présent mois le moulin de la scirie ap- » partenances et dépendances pour y construire des » machines pour la fabrication de la monnoye, il estoit » nécessaire tant pour le bien du service du roy que » par l'intérest publique et de la ville de construire » un autre moulin, n'y aiant point de place plus com- » mode et de moindre depense que le jardin qui est au » derière de la maison appartenante à la ville destinée » pour la distribution de l'Etappe.... a esté arresté » .... (qu'un moulin sera construit audit lieu).... fait » à Metz en l'hotel de ville le 6 mars 1705. »

(Pièce originale, archives de l'hôtel de ville, carton E. 36, liasse 1, n° 2.)

CLIV. 30 septembre 1705. — « Devis des ouurages.... » qu'il conuient de faire pour l'establissement d'un » moulin à bled et d'une frisure de draps au jardin » de l'Estappe.... (ce devis monte à 5759# 10♂). » (Un plan annexé au devis montre les deux roues de ces usines, l'une derrière l'autre dans le même coursier.)

(Pièce originale, archives de l'hôtel de ville, carton E. 36, liasse 1, n° 3.)

CLV. 1705. — « Payé.... à Claude Tellier entrepre- » neur de la construction d'un nouveau moulin dans » le jardin de l'Estape prés le pont Moreau au

Digitized by Google

» Saulcy.... 5759# 10ˢ 8ᵈ (détails de la construction)
» .... 110# pour les deux grandes roues auec l'arbre
» d'une d'icelles.... etc.... »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1705, f° 291.)

Ces indications précisent suffisamment la position et les conditions d'établissement du nouveau moulin derrière la maison de l'Etape, avec ses deux roues à la suite l'une de l'autre dans un même coursier. Elles sont encore ainsi figurées sur le plan du Saulcy en 1735, dont j'ai parlé plus haut (Arch. de l'hôtel de ville, carton E° 62).

Nous avons déjà montré (ci-dessus CLIII) que ce nouveau moulin de l'Etape avait été établi pour remplacer le moulin de la scierie appliqué en 1705 à la fabrication de la monnaie. Voici une nouvelle pièce qui confirme cette assertion; c'est une réclamation du fermier de l'ancien moulin, qu'on avait dépossédé pour obéir à l'ordre de l'Intendant:

CLVI. Juillet 1705. — « Supplie humblement Dieu-
» donné Pillot cy deuant fermier du moulin de la
» scirye disant que dans le temps qu'il a cru se pou-
» uoir indemniser des premières années de son bail....
» il en a esté malheureusement expulsé par l'esta-
» blissement de la nouuelle monnoye.... et comme
» messʳˢ ont jugé à propos de faire construire un autre
» moulin pour remplacer.... qu'il luy importe de scauoir
» sur quel pied.... le moulin luy sera laissé.... »

(Pièce originale, archives de l'hôtel de ville, carton E. 33, liasse 25, n° 14.)

Le nouveau moulin de l'Etape ne cesse pas de figurer aux comptes annuels de la cité, depuis 1705, année de son établissement, jusqu'en 1739, qu'il devient, par l'adjonction des usines voisines, le noyau du groupe de l'Etape qui a subsisté jusqu'à nos jours (§ 102).

§ 94. — MANUFACTURE D'ACIER. 1705. — En 1705, au

Digitized by Google

moment où le moulin de la scierie était transformé en monnaie, et le moulin de l'Etape établi pour le remplacer, un industriel obtenait de la ville les concessions nécessaires à l'érection d'une nouvelle usine dans le Saulcy. Il s'agissait d'une manufacture d'acier. Voici une pièce qui expose les principaux traits de cette affaire :

CLVII. — « Il est à observer que sur la remonstrance » faite au roy par le sieur Jean Charles Castan disant » qu'il serait paruenu.... à scauoir le secret de con- » uertir le fer en assié.... aurait obtenu des lettres pat- » tentes de sa majesté.... qui permet au S^r^ Castan.... » destablir dans la ville de Metz.... une ou plusieurs » usuines pour y fabriquer de laissié, en conséquence » desquelles.... ledit.... a donné sa requeste à lhostel » de ville tendante à ce qu'il luy soit indiqué un ter- » rain conuenable pour y construire une usuine pour » y fabriquer de l'assié aux offres par luy faite de la » prendre à ferme pour un nombre d'année. Sur la- » quelle requeste sentence est interuenu le 14 janv. » 1705 qui indique audit Castant une place..... au » bout des 6 petits corps d'escuries du petit Saulcy du » coste de l'Estape entre lesdites escuries et le pont » Moreau, et qu'il luy est permis d'y construire un » moulin forge et fourneau à ses frais...., d'y faire un » canal de pierre en massonerie.... qu'il sera tenu » d'entretenir pendant 20 années...., pour rendre le » tout en bon estat à la ville comme propriétaire de » ladite usuine aprés lesdites 20 années, et à charge » par luy de payer à la recette du domaine de ladite » ville pendant les 9 premières années la somme de » 6^ff^.... et celle de 30^ff^ par chacune des autres 11 an- » nées par forme de loyer.... »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1706.)

Digitized by Google

Cette pièce suffit pour déterminer l'emplacement de la nouvelle usine à faire l'acier. Rapprochée du plan du petit Saulcy en 1735 (archives de l'hôtel de ville, carton E. 62), lequel nous montre les écuriès du petit Saulcy, à peu près sur l'emplacement de l'hôtel actuel de la préfecture, elle nous indique que l'usine à faire l'acier, située entre ces écuries et le pont Moreau, devait être dans l'endroit où, depuis, on a planté le jardin de cet hôtel.

Un autre plan antérieur à 1735, conservé aux archives de l'hôtel de ville (carton E. 62, liasse 5), confirme cette opinion, en nous montrant, dans la place que nous venons d'assigner à l'usine à acier, un coursier allant se décharger dans le rut le Prêtre, et qui ne peut avoir appartenu qu'à elle.

Les détails annuels donnés par les comptes du receveur de la cité, ne nous laissent pas perdre de vue la manufacture d'acier, jusqu'en 1720.

§ 95. Les deux pilants de la manufacture d'acier. 1721. — En 1720, disparaît la mention de la recette du loyer de la manufacture d'acier ; et à sa place nous trouvons au chapitre des dépenses, un article ainsi conçu :

CLVIII. 1720. — « .... Aux intéressés de la manufacture d'acier.... en indemnité du bâtiment de l'usuine » à fabriquer acier au Saulcy par eux faicte en 1705 » et abandonnement de 5 années qui restoient à escouler des 20 de leur traité, pour y construire aux » frais de la ville un pillant à escorce au lieu et place » de ladite usuine. »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1720.)

Cette transformation fut effectuée dans l'année 1721, comme l'indique l'article suivant du compte de cette année :

CLIX. 1721. — « Paiements.... pour la construction

Digitized by Google

» d'un nouveau moulin à tan dans l'usuine qui seruoit
» cy deuant à fabriquer acier au Saulcy.... 1332#
» 15ſ 10ª. »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville ; registre de 1721.)

L'année suivante, un nouveau pilant fut ajouté à celui qui venait d'être établi dans cet endroit :

CLX. 1722. — « Paiement.... pour la construction d'une
» nouvelle pappeterie au lieu et place du pillant près
» la portière du moulin du Terme et du transport du-
» dit pillant dans la place cy deuant à fabriquer acier
» près le pont Moreau..... 1300#.
» .... Pour diuers ouurages.... aux deux nouueaux
» moulins à tan construit où estoit autrefois l'usuine
» à fabriquer acier au Saulcy près le pont Moreau....
» 2623# 7ſ 3ª. »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1722.)

Ces deux pilants établis dans l'ancienne usine à faire l'acier, figurent aux comptes de la ville jusqu'en 1732. On n'en trouve plus après cela aucune mention, et on doit penser qu'ils furent alors supprimés, comme l'indique, ce me semble, la pièce suivante :

CLXI. 24 mars 1733. — « Remaniement de la couuer-
» ture de la grange où estoit cy deuant le pilant à
» ecorces vis à vis la maison de l'Etappe.... »

(Pièce originale, archives de l'hôtel de ville, carton E. 33, liasse 23, n° 47.)

Le plan du petit Saulcy en 1735, que j'ai déjà cité plusieurs fois, montre en effet, dans cet endroit, un bâtiment ainsi nommé : *Magasin à paille*. Nous citerons plus loin une pièce qui prouve du reste que ces pilants avaient certainement cessé d'exister avant 1738 (ci-après § 101).

§ 96. — LES DEUX PILANTS DU MOULIN A POUDRE. 1685-

Digitized by Google

1732. — Nous avons laissé précédemment l'ancienne usine de la poudrerie, transformée entre 1677 et 1685, en deux pilants, le *pilant du Saulcy,* et le *pilant près la maison Fabert,* plus tard *près la maison Courcelles* (§ 89).

Ces deux usines sont rappelées dans tous les comptes postérieurs de la cité, louées tantôt ensemble, tantôt séparément, jusqu'à ce qu'en 1732, une modification importante unit la première aux moulins à enmoudre taillements et à fourbir près des trois tournants, et transforme l'autre, devenue depuis dix ans une papeterie, en un moulin à blé qui, resté à l'ancien emplacement du moulin à poudre, ne tarde pas à se fondre dans le groupe de l'Etape (ci-après § 99. 100. 102). Je vais essayer de présenter la succession un peu compliquée de ces différents faits.

§ 97. — Le bail de Gabriel Arbaner, pendant lequel les deux pilants ont été établis, finit le 31 décembre 1684 (Compte du receveur pour 1684, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35). Les deux pilants sont loués ensemble, de 1685 à 1690 (Comptes du receveur de 1685 à 1690, archives de l'hôtel de ville, carton C. 35).

Le *pilant près la maison Fabert* est loué seul, de 1690 à 1717 (Comptes du receveur, archives de l'hôtel de ville, registres de 1690 à 1717).

Le *pilant du Saulcy,* loué seul, de 1691 à 1693, est uni en 1694 aux moulins à enmoudre taillements et à fourbir (ces deux moulins déjà unis antérieurement [§ 83]). Voici la mention de ce fait :

CLXII. 1694. — « Le pilant à écorce dans l'usuine où » on fabriquait ci deuant de la poudre au Saulcy, » auec le moulin à enmoudre taillements et celui à » fourbir laissés par M. de Seue intendant en pré-

Digitized by Google

» sence de Mess^rs des 3 ordres..... à N..... pour
» 3 ans..... à partir du 1^er janv. 1694..... »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1696.)

Cette union dure jusqu'en 1711.

De 1712 à 1717, le *pilant du Saulcy* est loué seul (Comptes du receveur, archives de l'hôtel de ville, registres de 1712 à 1717). De 1718 à 1720, le *pilant près la maison de Courcelles* (ci-devant *Fabert*), et le *pilant du Saulcy*, sont unis de nouveau, et loués avec les moulins à enmoudre et à fourbir (Comptes du receveur, archives de l'hôtel de ville, registres de 1718 à 1720). En 1721, les deux pilants sont séparés pour ne plus être jamais unis.

§ 98. — LES DEUX PILANTS DU GRAND SAULCY, PRÈS LE MOULIN DES TROIS-TOURNANTS. 1732. — Le *pilant du Saulcy*, après avoir été loué seul, de 1721 à 1732 (archives de l'hôtel de ville, comptes de 1721 à 1732), est uni définitivement en 1733, aux moulins à enmoudre taillements et à fourbir, où avait été déjà établi, l'année précédente, un premier pilant à écorce (ci-après § 101). Voici deux passages d'où résulte la preuve de ces faits :

CLXIII. 1732. — « Payé.... à Jacques Regnier entre-
» preneur de la construction.... d'un moulin à piler
» ecorces dans l'usine à éguiser taillements.... »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1732, f. 207.)

CLXIV. 1733. — « .... Ferme de l'ancien et du nou-
» veau pilant à ecorces construits a neuf dans le même
» canal dans le grand Saulcy près le moulin des 3
» Tournants.... laissé à Ant. Charo p^r 6 ans comm^t au
» 1^er janv. 1733.... »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1733.)

Digitized by Google

La mention de *l'ancien et le nouveau pilant à écorce, près des Trois-Tournants,* ou des *deux pilants à écorce dans le grand Saulcy,* se reproduit depuis lors jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, dans les comptes du receveur. Elle concerne cette nouvelle usine qui représente celles plus anciennes du *moulin à enmoudre sur la vieille vanne,* du *moulin à fourbir* et du *pilant du Saulcy,* ce dernier venant du démembrement de l'ancienne poudrerie. Les deux pilants du grand Saulcy ont duré pendant tout le cours du XVIII^e^ siècle, malgré quelques modifications qui y furent successivement apportées, surtout dans la dernière partie de cette période.

§ 99. — NOUVELLE PAPETERIE. 1722. — Le pilant à écorce près la maison de Courcelle, l'un des deux formés par le démembrement de la poudrerie, est loué à Nicolas Nicolas, pour neuf ans, commençant au 1^er^ janvier 1721.

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1721.)

Ce bail fut résilié l'année suivante pour la construction d'une papeterie à la place de ce pilant, dont la machine fut transportée dans l'emplacement de l'ancienne usine à faire l'acier, à côté d'un premier pilant qui y fonctionnait déjà depuis 1721. J'ai cité (ci-dessus CLX) un passage du compte de 1722 relatif à cette double opération. Le même compte (f° 397, r°) rapporte l'indemnité payée au fermier du foulant près la maison de Courcelles pour la résiliation de son bail.

La *nouvelle papeterie* se trouvait sur l'emplacement même de l'ancien moulin à poudre, à la pointe inférieure du Saulcy ; elle est ainsi désignée dans les comptes de cette époque : « La nouvelle papeterie près la portière du moulin » du Terme. »

Digitized by Google

Le bail de cette nouvelle papeterie et les recettes de sa location sont mentionnés aux comptes annuels de la ville, de 1722 à 1732 (Archives de l'hôtel de ville, registres de 1722 à 1732).

§ 100. — MOULIN DE LA NOUVELLE PAPETERIE. 1732. — En 1732, la nouvelle papeterie est transformée en un *nouveau moulin à blé à deux tournants*, comme le prouve ce passage du compte de cette année :

CLXV. 1732. — Payé « ... à Jacques Regnier, entrepreneur de la construction des moulins à bled dans la nouvelle papeterie. »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1732, f° 207, r°.)

L'année suivante nous lisons au compte du receveur :

CLXVI. 1733. — « .... les deux nouveaux moulins ou tournants établis au lieu et place de la nouvelle papeterie..... laissés (avec le moulin du rupt le Prêtre, le moulin derrière l'Etape et la friserie de ce dernier)..... à J. de Lasalle pour 6 ans commençant au 1er janvr 1733.... »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1733.)

§ 101. — LES PILANTS. 1645-1738. — Le compte du receveur pour 1738 indique une dépense de 1020# 8ʃ 8ᵈ pour la construction d'un nouveau pilan à écorce à la nouvelle papeterie, transformée, comme nous venons de le dire, en moulin depuis 1732 :

CLXVII. 1738. — « .... pour l'établissement d'un nouveau pilan à écorces dans l'emplacement où estoit la nouuelle papetterie.... 1020# 8ʃ 8ᵈ. »

(Compte du receveur, archives de l'hôtel de ville, registre de 1738, f° 300.)

Cette nouvelle construction semble avoir été déterminée

Digitized by Google

par une requête des tanneurs de Metz aux magistrats de la cité. Je citerai ici cette pièce qui sera pour nous une occasion de présenter un tableau d'ensemble de tout ce qui concerne les pilants de la Moselle :

CLXVIII. 23 mai 1738. — « .... Supplient les maîtres, » six, corps et communauté des tanneurs.... disant.... » que les moulins à tan..... ont subsisté jusqu'au » nombre de 5.... un derrière la maison de M^me^ de » Courcelle, un second au petit moulin de l'Etape, » 2 autres auprès du moulin des 3 Tournants, et le » 5^e^ enfin au Saulcy ; on a commencé premièrement » à supprimer celuy du moulin de l'Etape, quelque » temps après celuy de derrière la maison de M^me^ de » Courcelle, ceux des 3 Tournants l'ont été de même, » mais messieurs.... jugerent à propos d'en établir deux » autres vis-à-vis l'Etape.... Les différents changements » arrivés depuis quelques années ont encore occasionné » la démolition de ces deux moulins à tan, en sorte » que des cinq il n'en reste plus que deux.... celuy » du Saulcy.... en y ajoutant un second.... il vous » plaise ordonner que les moulins à tan seront..... » rétablis au même nombre qu'ils estoient ancienne- » ment.... etc. »

« Vu la présente requeste.... a esté arresté qu'il sera » incessament construit un pilan à écorce dans l'em- » placement où était ci-deuant la nouvelle papeterie » proche le radier du Terme.... 23 may 1738. »

(Pièce originale aux archives de l'hôtel de ville, carton E. 59, liasse 1, N° 63.)

Nous devons rappeler que nous avons reconnu successivement : 1° les deux pilants à écorce de la scierie construits vers 1645 (§ 78. 91) ; 2° un pilant d'origine inconnue situé sur le rut le Prêtre, où fut construit un neuf moulin en 1676 (§ 90) ; 3° deux pilants dits : près la maison Fabert

Digitized by Google

et du Saulcy, établis vers 1677 à la place du moulin à poudre (§ 89).

Ces cinq pilants sont nommés dans l'énumération des usines de la Moselle en 1684, sur le manuscrit de M. de Mardigny, dont nous avons parlé précédemment (§ 90). Plus tard la requête des tanneurs, en 1738 (ci-dessus CLXVIII), les mentionne encore en ces termes : 1° *un derrière la maison de M^me^ de Courcelle,* c'est le pilant près la dame Fabert, l'un des deux qui succédèrent vers 1677 à la poudrerie (§ 89) ; 2° *un second au petit moulin de l'Etape,* c'est le pilant d'origine inconnue du neuf moulin sur le rut le Prêtre (§ 90) ; 3° *deux autres auprès du moulin des Trois-Tournants,* ce sont les deux pilants de la scierie qui était près de là (§ 78) ; 4° le *cinquième enfin au Saulcy,* c'est le second de ceux qui remplacèrent vers 1677 le moulin à poudre (§ 89).

La requête des tanneurs donne un aperçu de l'histoire de ces cinq pilants, en nommant ceux qui ont été successivement supprimés : 1° *celui du moulin de l'Etape,* c'est le pilant du neuf moulin du rut le Prêtre, qui a dû finir vers 1714 (§ 90) ; 2° *quelque temps après celui de derrière la maison de M^me^ de Courcelle,* c'est le pilant près la dame Fabert venant du démembrement de la poudrerie et transformé en papeterie en 1722 (§ 99) ; 3° *ceux des Trois-Tournants,* ce sont les deux pilants de la scierie dont nous ignorons la fin (§ 91), et qui, d'après cela, semblent avoir dû s'arrêter vers 1722.

Les tanneurs, pour ne rien oublier, nomment encore les *deux pilants vis-à-vis l'Etape,* supprimés à leur tour ; ce sont les deux pilants établis à la place de la machine à faire l'acier en 1721-1722, et détruits en 1732 (§ 95). Ils ajoutent enfin que de tous ces pilants il n'en reste plus en 1738 que *deux au Saulcy ;* ce sont les deux pilants du grand Saulcy constitués en 1732-1733 (§ 98).

Digitized by Google

Voilà bien la reproduction sommaire de toutes les phases de l'histoire des pilants que nous avons données jusqu'ici. Nous trouvons ainsi la confirmation du résultat de nos recherches par le double témoignage que nous fournissent l'énumération du manuscrit de M. de Mardigny en 1684, et celle de la requête des tanneurs en 1738.

Depuis 1738, nous ne voyons plus que trois pilants sur la Moselle : les deux pilants du grand Saulcy qui, avec quelques modifications, durèrent pendant tout le cours du XVIII^e^ siècle (§ 98), et le pilant de la papeterie construit en 1738, dont je ne trouve plus aucune mention depuis lors, et dont j'ignore la fin.

§ 102. — LES QUATRE TOURNANTS DERRIÈRE L'ETAPE. 1739. — Les diverses usines dont il est question dans le passage CLXVI, et qui y sont mentionnées comme louées ensemble de 1733 à 1738 [le *moulin du rupt le Prêtre* composé d'un tournant (ci-dessus § 90), le *moulin de l'Etape* qui avec la friserie avait deux roues dans un même coursier (ci-dessus § 93), enfin les *deux nouveaux tournants* établis dans un même coursier à la place de la nouvelle papeterie], étaient toutes voisines les unes des autres, et comprises dans l'espace qui s'étend du pont Moreau à la grande portière du Terme. Elles sont représentées ainsi sur un plan de cette partie du Saulcy antérieur à 1735 (Archives de l'hôtel de ville, carton E. 62, liasse 5). Ce plan justifie la disposition de leurs roues telle que je viens de l'indiquer.

Leur voisinage, qui avait amené en 1733 leur location à un même fermier, produisit en quelque sorte leur fusion ; et à l'expiration de ce bail (en 1739), elles perdirent même les noms particuliers qui les distinguaient, pour prendre la dénomination commune de : *Quatre tournants du moulin au-dessous de l'Etape*. Elles sont nommée ainsi au compte de 1739 (compte du receveur, archives de

Digitized by Google

l'hôtel de ville, registre de 1739), et à tous ceux qui suivent jusqu'au commencement du XIX^e^ siècle.

§ 103. — DEUX NOUVEAUX TOURNANTS A LA PORTE AUX CHEVAUX. 1735-36. — Les années 1735-1736 furent signalées par une dernière modification importante aux usines de la Moselle : c'est la construction à la porte aux Chevaux de deux nouveaux tournants, qui, joints aux deux anciens, firent donner à cette usine le nom de *moulin des Quatre-Tournants* qu'elle a porté depuis.

Les devis de cette construction sont conservés aux archives de l'hôtel de ville (carton E. 34, liasse 2).

En même temps, s'exécutait un travail qui devait modifier complétement la physionomie du Saulcy. Le rupt le Prêtre était comblé dans la partie de son cours inférieur aux moulins le Prêtre, et les eaux de ces moulins ainsi que celles des deux pilants à écorce, placés à côté d'eux, étaient reçues dans un canal souterrain qui les conduisait directement au-dessous des portières de la porte aux Chevaux. Quelques annés après (1738), la construction de l'hôtel de l'Intendance, devenu plus tard celui de la Préfecture, achevait de donner à ce quartier l'aspect qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

§ 104. — LA CHAMOISERIE. 1756. — L'examen des comptes de la ville depuis 1739, point auquel nous sommes parvenus, prouve que les usines de la Moselle n'ont plus éprouvé de modifications importantes pendant toute la seconde moitié du XVIII^e^ siècle. Je ne mentionnerai à cet égard qu'une seule exception, c'est la création, en 1756, d'une usine nouvelle, entre la digue des Pucelles et le Moyen-Pont. Cette usine, connue sous le nom de *Chamoiserie*, établie par un particulier, avec l'autorisation spéciale des magistrats de la cité propriétaire du cours d'eau

Digitized by Google

de la Moselle, fut acquise par la ville en 1777. En 1794, la nation s'en empara pour le service de la République. Revendiquée plus tard par la ville, elle lui fut rendue, puis enfin fut vendue par elle à l'état dans ces derniers temps.

Résumé.

§ 105. — En résumant tout ce qui a été dit jusqu'ici, nous retrouvons, après les derniers changements que nous avons mentionnés aux années 1735-1739, les quatre groupes d'usines définitifs, indiqués dans le préambule de ce mémoire (§ 2).

§ 106. — 1° Le groupe de la porte aux Chevaux ou des Quatre-Tournants, dont le point de départ est formé par les *trois moulins de la terre à l'Estuve* de 1425 (§ 44); ces moulins appelés successivement moulins de la *première terre de dessus*, puis de la *porte aux Chevaulx* (§ 51), transformés en moulin à deux tournants, probablement au commencement, et certainement avant le milieu du XVI^e^ siècle (§ 74); enfin, complétés en 1735 par l'addition de deux nouveaux tournants (§ 103), qui leur ont valu la dénomination de *moulin des Quatre-Tournants*, sous laquelle ils sont connus aujourd'hui.

§ 107. — 2° Le Groupe du Terme, établi sur l'emplacement du *moulin au Chêne-outre-Moselle* de 1425 (§ 44. 46), et composé de quatre parties distinctes: deux moulins à farine (le moulin de devant et le moulin de derrière), un foulant entre les deux, enfin une quatrième usine établie au-dessous du moulin de devant.

Il faut rappeler ici que le *moulin de devant* a été construit, selon toute apparence, en 1430, et le *moulin de derrière*, en 1476 (§ 62), que tous deux étaient ap-

Digitized by Google

pelés ensemble *les Quatre-Tournants sur le Terme*, dans les comptes du milieu du XVI^e^ siècle (§ 74), et qu'ils ne semblent avoir éprouvé aucune modification importante depuis cette époque (§ 75).

Le *foulant* placé entre les deux moulins de devant et de derrière s'est formé, nous l'avons dit, de l'agrégation successive de trois usines : 1° Le premier foulant établi en 1436 (§ 46) ; 2° le moulin à papier établi en 1445 (§ 48), et réuni au foulant en 1460 (§ 52) ; 3° enfin, un nouveau foulant construit en 1493 (§ 66), et réuni aux deux usines précédentes, en 1513 (§ 68), époque depuis laquelle ces trois usines n'ont plus été séparées. Elles sont mentionnées depuis lors dans les comptes de la ville, sous le nom des foulants ou du foulant (§ 68).

Quant à la quatrième usine du groupe du Terme, située au-dessous du moulin de devant, c'est l'ancien moulin à enmoudre les coutels. Etabli sur le Terme vers 1446 (§ 49), uni pendant plus d'un siècle au foulant, de 1463 à 1590 (§ 65), il en est séparé de nouveau à cette dernière époque (§ 76) ; transformé en 1632 en canonnerie (§ 76), il subit en 1694 une nouvelle métamorphose, par suite de laquelle il devient une papeterie (§ 77). On en a fait, de nos jours, une hollandaise (§ 77), puis un moulin à blé, comme nous le voyons à présent.

§ 108. — 3° Le groupe de l'Etape constitué en 1739 (§ 102), par la réunion de trois usines voisines l'une de l'autre, et d'origines diverses :

1° Un moulant à un tournant, appelé le neuf *moulin du rupt le Prêtre*, construit en 1676, dans l'emplacement d'un pilant à écorce, dont l'origine nous est inconnue (§ 90) ;

2° Un moulin à un tournant, construit en 1705 dans le *jardin de l'Etape* (§ 93), en remplacement d'un ancien moulin de la cité, le moulin de la scierie, qui sous sa pre-

Digitized by Google

mière forme datait de 1615 (§ 78. 91), et qui, en 1705, avait été transformé en monnaie, pour le service du roi (§ 92);

3° *Un moulin à deux tournants,* dit *de la Papeterie,* établi en 1732 (100), dans une papeterie, laquelle avait succédé, en 1722 (§ 99), à un pilant à écorce construit, vers 1677, à la place de l'ancien moulin à poudre de la cité (§ 89). Ce moulin à poudre, comme nous l'avons dit, existait déjà dès le commencement du XVI^e^ siècle (§ 72), dans l'emplacement où furent accomplies dans la suite toutes ces transformations.

§ 109. — 4° Le Groupe de la Préfecture ou des Trois-Tournants, dans lequel sont compris deux pilants à écorce, et, à côté, trois tournants d'un moulin à blé. Ces derniers appelés aussi le *moulin le Prêtre,* remontent à 1478, époque de leur première construction (§ 60), depuis laquelle ils ne semblent avoir subi, jusqu'à nos jours, qu'une seule modification importante, par l'introduction qu'on y a faite d'un nouveau mécanisme dans ces dernières années.

Quant aux *deux pilants à écorce* voisins, construits en 1732-33 (§ 98), leur première origine remonte au moulin à enmoudre taillements établi, vers 1446, sur la vieille vanne (§ 49), auquel ont été réunis successivement, en 1667, (§ 71) un moulin à fourbir, qui datait du courant du XVI^e^ siècle, et en 1733 (§ 98) un pilant à écorce, lequel provenait du démembrement, opéré en 1677, de l'ancien moulin à poudre; ce dernier connu dès la première moitié du XVI^e^ siècle. Les deux pilants à écorce existaient encore à la fin du XVIII^e^ siècle.

§ 110. — Un coup-d'œil jeté sur le tableau synoptique qui accompagne le présent mémoire, expliquera plus clairement la suite de ces diverses transformations, et le développement graduel des usines de la Moselle, depuis leur

Digitized by Google

origine jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, époque à laquelle elles comptaient vingt tournants.

Conclusion.

§ 111. — En commençant ce mémoire nous nous proposions d'éclairer, autant que possible, l'origine et l'histoire des usines que possède la ville de Metz, sur la Moselle. Nous avons essayé d'atteindre ce but, en nous appuyant sur la discussion de pièces authentiques empruntées aux *archives de la ville*, et à une collection qui mériterait à tous égards d'y être réunie, la *collection de pièces manuscrites formée par feu M. le comte Emmery*. Nous avons ajouté à ces sources, des renseignements puisés dans les *Observations séculaires de Paul Ferry*, recueil précieux pour notre histoire, et qui nous a conservé la connaissance de bien des titres perdus aujourd'hui. Nous avons eu enfin recours, quand il a été nécessaire, au témoignage de nos *chroniques:* celle de *Ph. de Vigneulle*, dont l'original a été recemment acquis par la ville, à la vente de la bibliothèque de M. Emmery; celle de *Praillon*, qui est à Epinal; toutes deux d'ailleurs fondues dans le recueil des Chroniques de Metz, publié par M. Huguenin.

En terminant notre travail, voici, en peu de mots, les conclusions que nous croyons pouvoir en tirer.

§ 112. — En 1425, par suite de l'application des réglements en vigueur, et au moyen d'indemnités accordées aux *trefondeurs de la rivière*, c'est-à-dire aux propriétaires des eaux de la Moselle, la ville a acquis le droit *exclusif* d'avoir dorénavant des usines sur la Moselle, depuis Moulins jusqu'à Mont; ce droit est consacré par un acte authentique, l'atour de 1425. Depuis lors, la cité en a

Digitized by Google

usé à son gré, changeant, modifiant ses usines, les supprimant, en créant de nouvelles, selon ses besoins.

§ 113. — Ce droit à la jouissance exclusive des eaux de la Moselle a conservé son intégrité jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, époque où il a reçu une première atteinte par la construction de la *poudrerie actuelle* dans le pré de l'Hôpital. Cet établissement, comme nous l'avons reconnu (§ 84–89), fut bien réellement une création nouvelle, et non pas une continuation et un simple déplacement de l'ancienne poudrerie de la cité. Celle-ci construite dans l'île du Saulcy (île de la Préfecture) n'a pas cessé d'appartenir à la ville, et lorsqu'on eut arrêté, vers la fin du XVII^e^ siècle, la fabrication de la poudre qui s'y faisait, elle fut transformée en de nouvelles usines, qui modifiées elles-mêmes ultérieurement existent encore aujourd'hui.

La seconde dérogation au principe de jouissance exclusive des eaux de la Moselle par la ville, consiste dans la *prise d'eau* qui a été faite au XVIII^e^ siècle à la hauteur de la *digue de Wadrineau*, et qui aboutit aux fossés du Fort-outre-Moselle.

Je ne parle pas d'une *prise d'eau* analogue près de la *digue des Pucelles*, destinée à alimenter les fossés du front Saint-Vincent. Celle-ci date de 1604; elle fut faite par la ville elle-même à une époque où elle supportait encore les charges de construction et d'entretien de ses fortifications. L'établissement de cette prise d'eau est rappelé dans les comptes de la cité de 1604 à 1606, sous le titre de construction du canal de la Fausse-Braie-des-Pucelles.

§ 114. — J'ai vainement cherché dans les archives de la ville quelque pièce qui eût trait à l'établissement de la poudrerie dans le pré de l'Hôpital et de la prise d'eau de Wadrinau. Je ne sais si la ville fit entendre des plaintes ou

Digitized by Google

des réclamations à ce sujet, mais, quelle qu'ait été son attitude dans ces deux circonstances, on comprend très-bien que ces entreprises ont dû s'accomplir alors sans grande difficulté, au nom du service du roi, et qu'on ne songea pas pour cela à contester dans leur principe les droits de la cité sur les eaux de la Moselle.

Il est permis de le penser d'après l'issue d'un procès soulevé en 1738, à l'occasion de la banalité des moulins, dont on déniait le droit à la cité. La banalité des moulins avait le même fondement que le droit exclusif sur les eaux de la Moselle, et s'appuyait comme lui sur l'atour de 1425 (§ 12). Le parlement donna gain de cause à la ville, et il est probable qu'il en eût été de même, si, au lieu d'avoir à lui assurer le droit de faire apporter à ses moulins tous les blés que faisaient moudre ses habitants, il se fût agi de reconnaître que ses moulins étaient les seuls qui pussent exister sur la partie de la rivière qui traverse son territoire. Mais on ne pensait pas alors à soulever cette question.

§ 115. — Aujourd'hui il n'en est pas ainsi, et on demande à la ville d'établir l'origine de ses usines sur la Moselle, et leur condition aux différentes époques de son histoire. Pour répondre en peu de mots, on peut dire que le droit de la ville à la jouissance exclusive des eaux de la Moselle remonte en 1425, et qu'en 1552, époque de la perte de son indépendance, de même qu'en 1648, lors de sa réunion définitive à la France par le traité de Westphalie, ce droit incontestable n'avait reçu encore aucune atteinte; qu'en 1425 la ville avait sur la Moselle environ 20 paires de meules ou tournants (§ 44), qu'en 1552 elle en avait 17 (§ 73), et en 1648 19 (§ 80); que des 20 tournants qu'elle avait à la fin du XVIII^e^ siècle (§ 110), 16 remontent à une origine antérieure à 1552; qu'un autre a été créé entre 1552

Digitized by Google

et 1648; et qu'enfin, 3 seulement sont postérieurs à cette dernière époque (§ 106. 107. 108. 109).

J'ai arrêté mes recherches sur les usines de la Moselle, aux dernières années du XVIII^e^ siècle. Depuis lors elles ont subi encore quelques modifications récentes, sur la nature desquelles il ne peut y avoir aucune incertitude pour l'administration.

Digitized by Google

la fil à la fin du 18e. Siècle.

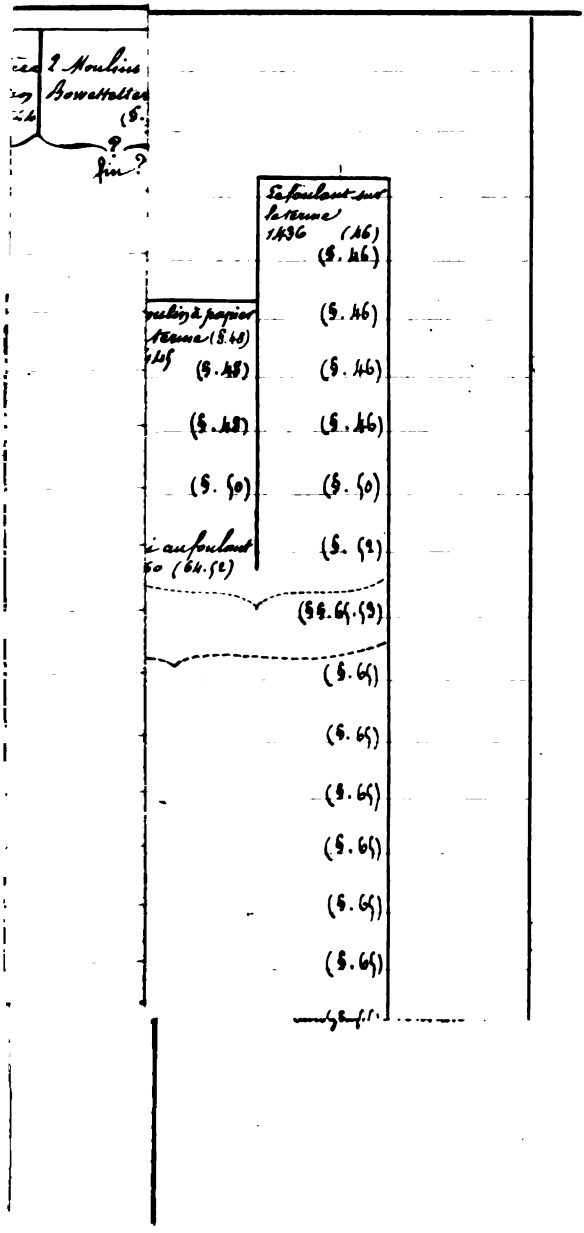

Digitized by Google

Digitized by Google

BUDGETS COMPARÉS

DE LA VILLE DE METZ

POUR LES ANNÉES 1744 ET 1840,

PAR M. DE SAINT-VINCENT.

Il peut être curieux, pour apprécier les changements survenus dans les choses et dans les mœurs, de mettre en regard deux budgets de la ville de Metz séparés par un intervalle de plus d'un siècle. L'année 1744 semble d'autant plus convenable pour cette étude que dans son cours a eu lieu le séjour à Metz du roi Louis XV, ce qui peut amener à diverses observations sur les circonstances qui ont accompagné cet événement.

Le traitement des employés de bureau, qui se monte aujourd'hui à 17 050 fr., était en 1744 à peu près nul. Il est vrai que les échevins étaient salariés ; mais leur traitement n'est que de 91 livres. Nous avons dit ailleurs combien avait toujours été modique le traitement du maître-échevin, premier magistrat de la cité ; cette simplicité républicaine n'était peut-être surpassée que par celle de la cité de Verdun. Le réglement de 1574 alloue à titre de gages au maître-échevin 60 fr. par an et 40 fr. au procureur-général. Le

Digitized by Google

varlet des négoces, malgré la modestie de son titre, recevait les mêmes gages que le maître-échevin pour, ajoute naïvement l'ordonnance, *qu'il soit homme d'esprit et de service,* ce que répète au surplus l'article 306 du réglement ; *pour varlet des négoces sera choisi quelque homme d'esprit en la cité.* Ceci prouve que déjà à cette époque l'esprit était chose commune à Verdun, puisque c'était une qualité requise et idoine aux simples varlets.

Les traitements des employés de la cité de Metz étaient presque aussi modiques et aussi singulièrement répartis que ceux que nous venons de voir. Ainsi, en 1744, nous trouvons classés, l'un après l'autre, immédiatement et pour la même somme, l'avocat de la ville, 36 livres ; le procureur au parlement, 36 livres, et le sonneur de la retraite des bourgeois, 36 livres. Les frais d'impression et de fourniture de bureau sont cotés à 310 francs en 1744, à 3300 en 1849 ; le chauffage, tout en bois en 1744, à 194 fr., et en 1849, pour chauffage en bois et houille, 750 fr. Le concierge de l'hôtel de ville, 86 fr. en 1744, et 800 fr. en 1849.

Mais on voit en 1744 des articles qu'on aurait peine à comprendre aujourd'hui. Ainsi il est alloué 280 fr. à Messieurs du clergé, de la noblesse et du tiers qui ont assisté à l'audition du compte des dépenses rendu à l'hôtel de ville. A la chambre des comptes, pour épices aux magistrats chargés de la vérification du compte, 1611 livres.

Il y avait à l'hôtel de ville *une buvette* qui coûtait 300 livres. De plus on donnait tous les ans aux maîtres tonneliers un repas qui coûtait 110 fr., et ce, en vertu d'un ancien atour, pour récompense des secours portés en cas d'incendie.

L'époque de la nouvelle année était chose dispendieuse pour la ville. Le vin d'honneur présenté à M. le maréchal de Belle-Isle, coûtait 170 livres. Les étrennes aux secré-

Digitized by Google

taires de M. l'Intendant, 550 livres. La ville ne négligeait pas même de se recommander aux bonnes grâces des suisses du Gouverneur, du premier Président et de l'Intendant, lesquels suisses recevaient de sa munificence chacun dix livres d'étrennes. Quant aux hauts fonctionnaires qui, malgré l'éclat de leur rang, daignaient recevoir avec bonté les présents de la cité, on conçoit qu'on ne pouvait les traiter aussi modestement que MM. leurs Secrétaires et MM. leurs Suisses. Aussi nous trouvons 3259 fr. pour les *confitures* destinées aux étrennes et présents d'honneur.

Les frais de police se montent aujourd'hui à 31175 fr. répartis entre trente-six agents; en 1744, ils étaient d'un millier de francs, réparti entre cinquante sergents, messagers et bannerets. C'était une manie des cités, d'avoir un grand nombre d'officiers de police, tous fort mal payés. Ainsi, nous trouvons à Verdun, dans le réglement dont nous avons parlé, et comme pourvus d'offices en titres, des vergiers, des bariers, des messagers à pied, des messagers à cheval, et d'autres menus offices.

Le pavage est coté, à Metz, pour 3538 fr., en 1744, et pour 26000, en 1849. L'enlèvement des boues et immondices coûtait, en 1744, 11105; le même article, augmenté de l'arrosage des places et promenades, ne coûte, en 1849, que 10890 fr., de laquelle somme il faut déduire 6010 fr., perçus pour la ferme des boues, dont on ne tirait absolument rien il y a un siècle. Sur cet article, notre époque présente donc une très-notable économie, encore bien que l'état actuel soit loin d'être satisfaisant, car, comme dans beaucoup d'autres grandes villes, l'enlèvement des boues devrait se solder en recette, au lieu de constituer finalement une dépense.

L'éclairage, supporté pour la plus grande partie par les particuliers, coûtait à la ville 4148 fr.; aujourd'hui il coûte à la cité, qui en est seule chargée, 45800 fr.

Digitized by Google

Si le chapitre des étrennes et confitures était un peu trop élevé, en revanche celui de l'instruction publique qui se monte aujourd'hui à 66744 fr., était extraordinairement simplifié, *car il se montait* à zéro. La protection accordée par les villes libres impériales, à l'instruction publique, avait toujours été fort mesquine. La collection des nombreux atours de la ville de Metz ne nous en offre aucun sur cet objet. Nous trouvons dans la cité impériale de Worms, un règlement qui empêche les maîtres de maltraiter les élèves; mais cette pièce atteste que le métier d'écolier avait ses désagréments et même ses périls. Il y est dit que si le maître *brise les os* à son élève, l'élève aura le droit de changer d'école sans payer la rétribution scolaire due à son ancien maître. Ainsi, dans les jours qui suivaient le paiement de la rétribution, l'indemnité pour os brisés, se bornait à ce droit de *changer d'école* et de chercher un instituteur moins robuste ou moins emporté.

L'instruction secondaire, qui coûte aujourd'hui 4888 fr., ne coûtait que 761 fr. pour quatre régents de théologie et de philosophie, aux jésuites ou aux jacobins.

Le chapitre de 9165 fr. pour les beaux-arts, ne brillait, au siècle dernier, que par son entière absence.

Celui des cultes, aujourd'hui de 4750 fr., se bornait à 100 fr., pour gages du chapelain et du marguillier de la chapelle de la ville, et à 110 fr. pour le prédicateur de l'avent et du carême, à la cathédrale. Les établissements de bienfaisance et la maison d'asile, qui coûtent aujourd'hui plus de 60000 fr., n'avaient aucune place dans le budget du dix-huitième siècle. Il en est de même des pensions et secours pour les anciens employés. On doit ajouter que la ville supportait pour l'armée 30000 fr. de dépenses, qui sont aujourd'hui à la charge de l'état.

En résumé, le budget qui était alors de 222441 fr., est ujourd'hui de 468363 fr., déduction faite de 153685 fr.,

Digitized by Google

montant des frais de perception; et l'octroi, pour se conformer au mode de comptabilité de 1744, ne portait en recette que le produit net des fermes et maltôtes, sans porter en dépense les frais de perception, lesquels étaient au compte des traitants qui avaient affermé. Si l'on fait réflexion que l'argent avait alors beaucoup plus de valeur qu'aujourd'hui, et que les objets les plus importants du service public étaient alors complétement dépourvus de dotation, on se convaincra que les dépenses ne sont aujourd'hui guères plus considérables, mais qu'elles sont beaucoup mieux employées.

L'examen des recettes offre aussi de l'intérêt, notamment pour la comparaison du produit des usines et locations; mais nous craindrions de fatiguer l'auditeur par la monotonie de ce rapprochement continu de chiffres de deux époques différentes. Toutefois nous devons mentionner qu'en 1744, la ville percevait, des juifs, un droit dit de péage, par la porte Saint-Thiébault.

Nous continuerons par divers détails relatifs au séjour du roi Louis XV, dans la même année 1744, séjour fameux par la maladie du prince, par l'affaire de M^me^ de Châteauroux, et par les fâcheuses et inintelligentes restaurations de la cathédrale, qui furent la suite du voyage princier.

La ville dépensa, pour les fêtes relatives au séjour du roi, environ 30000 fr. Les principaux articles de dépenses furent :

2476 livres pour vin et présents d'honneur aux roi, princes et seigneurs;
283 Id. pour le vin des fontaines publiques;
6873 Id. pour deux arcs-de-triomphe;
3832 Id. pour feux d'artifice;
2893 Id. pour illuminations;
2886 Id. pour le journal du séjour du roi.

On conçoit qu'un pareil journal devait avoir peu d'abonnés; on y trouve en effet bien des niaiseries. On y lit à quelles

Digitized by Google

dates mesdames les abbesses de Sainte-Marie et de Saint-Pierre ont été admises à l'insigne honneur de baiser le bas de la robe de la reine et de Madame de France. On y voit que l'un des arcs-de-triomphe portait pour inscription : HERCULI GALLICO, idée particulière d'appeler Louis XV l'hercule gaulois. On y lit que le jour de l'arrivée du roi, au dîner, M. le Maréchal, duc de Belle-Isle, s'étant placé debout derrière le fauteuil du roi, pour le servir, fut invité à se mettre à table, événement glorieux pour le chevalier de Geyren, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, qui dut à cette circonstance l'honneur de servir le roi, et ce, *pendant toute la durée du repas,* ainsi que l'annaliste le relate avec soin.

Les israélites prièrent le roi d'agréer le spectacle qu'ils voulaient lui donner, d'une cavalcade suivie d'un char de triomphe. Cette cavalcade fut composée de quatre compagnies, chacune de quarante hommes à cheval. Chaque compagnie était précédée de deux trompettes en habits rouges, et de deux officiers en habits de velours noir et en vestes de drap d'or. Il y avait en outre plusieurs compagnies à pied. Il serait trop long de décrire toutes les magnificences du cortége et du char triomphal.

Le grand-rabbin fut admis à l'honneur de haranguer le roi ; on pense bien qu'il ne pouvait avoir, comme mesdames les abbesses, le fol orgueil d'aspirer à baiser le bas de la robe des princesses. Aussi, il déclare au roi que les hébreux se prosternent pour baiser la terre où sont les vestiges de sa grandeur suprême ; il lui souhaite que son trône soit élevé à tel point que les Ethiopiens viennent se prosterner devant lui, que tous les rois de l'univers lui soient soumis, etc. Au surplus les orateurs chrétiens étaient de même force et débitaient avec un sang froid imperturbable de semblables balivernes.

Le dirai-je, une seule figure m'intéresse dans toute cette

Digitized by Google

cour vaine et dissolue, c'est celle de la vertueuse reine Marie Leczinska.

En visitant à Metz le couvent de Claristes et voyant toutes les mortifications cruelles que s'imposaient ces saintes filles, elle fit un retour triste et amer sur elle-même et sur sa position, et déclara qu'elle s'estimerait heureuse d'échanger son sort contre celui de ces religieuses.

Elle avait déjà traversé Metz en 1725, alors qu'elle venait pour épouser le roi, qu'elle avait encore l'espérance et ses illusions. A cette époque elle avait vu les mêmes momeries; mêmes illuminations, mêmes discours. Un berceau de vermeil, accompagné d'un vase en cristal de roche, lui avait été offert par les israélites de Metz, qui, dans leur harangue, l'avaient galamment comparée à la reine de Saba. Heureusement pour l'Académie de Metz, elle n'existait pas encore dans ces temps de harangues délirantes, où une des conditions du dévouement semblait être d'extravaguer. Mais l'Académie messine avait été précédée par l'Académie de Verdun, dont les membres s'intitulaient *chevaliers académiciens de l'ordre social.* Ces chevaliers de l'ordre social étaient poètes, et Dieu sait quels poètes. Au lieu de réserver à l'industrie, qui a fait la célébrité de Verdun, l'utile emploi de leurs facultés poétiques, ils s'imaginèrent de versifier aux dépens de la nouvelle reine. Ils l'appréhendèrent dès la ville de Strasbourg, où un des leurs harangua la reine en vers au nom de tous les chevaliers. La princesse ne put, à plus forte raison, échapper à ces chevaliers lors de son passage à Verdun, où elle subit encore plusieurs dithyrambes. La postérité nous saura gré de conserver le refrain d'une de ces cantates chevaleresques :

Triomphez, vertueuse reine,
Goutez le fruit de nos souhaits,
Sur l'heureux peuple de la Seine
Régnez à jamais.

Digitized by Google

Hélas! hélas! vingt ans après, la reine se retrouvait sur les mêmes lieux. Elle avait goûté le fruit de ces souhaits, et elle l'avait trouvé bien amer. Elle préférait être religieuse Clariste, et elle avait bien raison *.

J'ai montré combien le siècle présent avait progressé sur son aîné, combien, chez nous, on était, il y a cent ans, avare pour les choses utiles et en même temps prodigue d'argent pour des inutilités, en paroles pour dire des fadaises. Et pourtant, pour marquer que le progrès est réel et continu, et aussi, pour ne pas être injuste envers le dix-huitième siècle, je dirai qu'il avait lui-même beaucoup gagné sur celui qui l'avait précédé. Lorsque Mme de Lavalette vint à Metz, en 1625, sa réception avait été encore plus étrange et d'une courtisanerie plus extravagante. Un des arcs de triomphe portait cette galante inscription: *Cynthiæ Galaticæ*. Sur une autre on lisait ces mots: *Ave orbis gloria*. Salut ô vous la gloire de l'univers. On lit dans une des harangues: « Où vous luisez, il ne faut point d'autre » soleil, si on ne veut voir deux soleils au monde en même » temps. »

Indépendamment de la garde bourgeoise, l'enfance fut associée à cet élan d'enthousiasme, et quatre cents enfants de douze à treize ans, revêtus d'un uniforme pittoresque, s'organisèrent militairement pour fournir une troupe d'honneur à cette grande dame.

La relation imprimée raconte que les « capitaines enfants, » comme autant de petits Achilles, montraient un nouveau » cœur à l'aspect des armes, comme s'ils eussent été nourris » de *moëlle de lion*. »

* Il est digne de remarque que le couvent des Claristes de Pont-à-Mousson produisit un effet semblable sur la célèbre Philippe, reine de Sicile, laquelle, n'étant pas empêchée de réaliser son désir, mourut dans ce monastère à quatre-vingt-cinq ans, après y avoir séjourné vingt-sept ans.

Digitized by Google

L'un de ces capitaines était Louis Goffin, auquel son nom, dit l'auteur, promet autant de victoires que de regards. L'historien affirme que ce jeune nourrisson de moëlle de lion ne peut manquer d'égaler un jour Annibal, César et Tamerlan, ajoutant toutefois, par une réserve assez judicieuse, « s'il prend jamais l'exercice des armes. »

Un autre de ces capitaines, Jean de Goyse, est comparé par l'auteur à Fabius surnommé le grand. Mais malgré les pronostics, César et Tamerlan ont échappé à l'éclipse dont leur gloire était menacée par Louis Goffin et Jean de Goyse, lesquels ont eu probablement un plus utile éclat comme huissier ou tabellion que comme destructeurs de l'humanité.

L'Académie excusera cette rapide digression par laquelle nous avons voulu la reposer un instant de l'aridité des chiffres. En résumé, les finances urbaines ne sont pas plus mal administrées que par le passé, et quant aux fêtes publiques, j'aimerais autant celles qui réunissent aujourd'hui, avec une notable partie de la population, tantôt les élèves des écoles municipales, tantôt les membres des sociétés de prévoyance. Ces fêtes populaires ont plus de tenue et une utilité plus grande que les fontaines de vin pour le peuple, les harangues aux deux soleils et les soi-disant poésies des chevaliers académiciens de l'ordre social.

Digitized by Google

NOTE

SUR UNE

TROUVAILLE DE MONNAIES LORRAINES

DU TREIZIÈME SIÈCLE,

Faite en 1849, à Montigny, canton de Baccarat, département de la Meurthe,

PAR M. G. BOULANGÉ.

Au mois de mars 1840, on trouva dans un jardin de la commune d'Ancervillers, 2000 pièces d'argent que M. de Saulcy classa aux règnes de Mathieu II et de Ferri III, ducs de Lorraine, à l'exception de 52 pièces dont 9 furent attribuées à Simon II et à Ferri II, et les 43 autres reconnues appartenir à Metz, Toul, Luxembourg et Trèves.

Les monnaies de Ferri, jusques-là très-rares, devinrent alors des plus communes; et si on se rappelle la rareté des monnaies des règnes précédents et suivants, on serait tenté de croire que les deniers de Ferri devinrent le type usuel de la monnaie de Lorraine, au treizième siècle. Peut-être même furent-ils frappés sous ses successeurs, ou reproduits à un grand nombre d'exemplaires par les petits princes voisins.

On sait, d'ailleurs, que Ferri IV imita lui-même la monnaie de France, et qu'à cette époque les contrefaçons étaient le plus beau revenu des ateliers monétaires des petits princes.

Une nouvelle trouvaille faite à la fin du mois de février

Digitized by Google

1849, à Montigny, canton de Baccarat, à environ quatre kilomètres d'Ancervillers, a mis au jour 344 deniers d'argent, appartenant exactement à la même époque que le trésor d'Ancervillers.

Ces pièces ont été découvertes dans un champ près du village de Montigny, enveloppées dans un morceau de toile, sous les fondations d'un mur restant d'une ancienne masure, par des ouvriers occupés à la démolition de cette construction.

M. Bing, antiquaire à Metz, se rendit acquéreur de toute la trouvaille, et il lui restait encore 316 pièces lorsqu'il eut l'obligeance de me les communiquer. Tous ces deniers sont aux types des monnaies de Lorraine, du temps de Ferri III, à l'exception de trois, dont l'un appartient à Henri de Fénétrange, évêque de Trèves, qui a siégé de 1260 à 1286, et les deux autres à Jacques de Lorraine, évêque de Metz de 1238 à 1260.

Regardant comme une œuvre utile d'enregistrer avec soin tous les documents qui peuvent servir à l'étude de l'histoire, je donne ci-dessous la description de tous ces deniers, présentant 48 variétés au type du cavalier, parmi lesquelles 28 sont déjà décrites par M. de Saulcy.

Cavalier; dessous, FERI. — ℞ Ecusson de Lorraine; au-dessus, une croisette accostée de deux points; à droite, NAN; à gauche, CEI (de Saulcy, planche 35, figure 2). Trois exemplaires.

Mêmes types; au-dessus de l'écu, une étoile entre deux points (de S., pl. 35, fig. 4). Cinq exemplaires.

Cavalier; dessous, F. — ℞ Au-dessus de l'écu, .N.; à droite, .EN.; à gauche, .CI. (de S., pl. 35, fig. 6). Six exemplaires.

Cavalier; dessous, une étoile. — ℞ Au-dessus de l'écu, .N.; à droite, .AN.; à gauche, illisible. Un exemplaire.

Digitized by Google

Cavalier, sans légende. — ℞ Au-dessus de l'écu, .NA.; à droite .NC.; à gauche, .EI. (de S., pl. 35, fig. 9). Seize exemplaires.

Mêmes types; au-dessus de l'écu, .N.; à droite, .EN.; à gauche, .CI. (de S., pl. 35, fig. 10). Vingt-deux ex^res.

Mêmes types; au-dessus de l'écu, .NE.; à droite, .NC.; à gauche, .EI. (de S., pl. 2, fig. 15). Un exemplaire.

Mêmes types; à droite, .NE.; à gauche, .NC.; au-dessus, .I. Un exemplaire.

Cavalier; dessous, FERI. — ℞ Epée en pal, accostée d'une fleur de lys et d'une croisette; autour, NAN-CEI (de S., pl. 2, fig. 27). Dix-huit exemplaires.

Mêmes types. — ℞ Epée en pal accostée d'un croissant et d'une étoile; à gauche, NA-N; à droite, C-EI. Quinze exemplaires.

Mêmes types; l'I final du nom de FERI est placé au-dessus de la queue du cheval (de S., pl. 35, fig. 23). Un exemplaire.

Mêmes types; N-AN-CE-I. Deux exemplaires.

Mêmes types; à droite, NAN; à gauche, CEI (de S., pl. 2, fig. 25). Un exemplaire.

Mêmes types. — ℞ Epée en pal, accostée de deux croisettes; NAN-CEI (de S., pl. 2, fig. 23). Six exemplaires.

Cavalier, sans légende. — ℞ Epée en pal, accostée d'une fleur de lys et d'une croisette; à gauche, NAN; à droite, CEI. Huit exemplaires.

Mêmes types; à gauche, N-E; à droite, N-CI. Dix exemplaires.

Mêmes types; avec le C de NENCI retourné (de S., pl. 35, fig. 13). Deux exemplaires.

Mêmes types; à gauche, N-AN; à droite, CE-I. Deux exemplaires.

Mêmes types; à gauche, N-A; à droite, C-EI. Un exemplaire.

Digitized by Google

Mêmes types. — ℞ Epée en pal, NAN-CEI. Six exemp^res.

Cavalier; au-dessous, une étoile. — ℞ Epée en pal entre deux roses; NAN-CEI (de S., pl. 36, fig. 1). Trois exemplaires.

Cavalier; au-dessous, une fleur de lys. — ℞ Epée en pal, accostée d'une fleur de lys et d'une croisette; N-AN-CE-I (de S., pl. 35, fig. 14). Un exemplaire.

Cavalier; dessous FERI. — ℞ Bras armé; à gauche un croissant; à droite une étoile; N-AN-CE-I (de S., pl. 2, fig. 19). Vingt-six exemplaires.

Mêmes types; N-AN-CEI (de S., pl. 2, fig. 21). Douze exemplaires.

Mêmes types; NA-N-CEI. Treize exemplaires.

Mêmes types; NA-N-C-EI. Cinq exemplaires.

Mêmes types; NA-NC-E-I. Un exemplaire.

Mêmes types; NA-N-C-E-I; l'I final du mot NANCEI est sous le bras. Un exemplaire.

Mêmes types. — ℞ Bras armé; NAN-CEI (de S., pl. 36, fig. 5). Huit exemplaires.

Cavalier. — ℞ Epée en pal; ME-RI-CORT (de S., pl. 36, fig. 3). Quatre exemplaires.

Cavalier; dessous une étoile entre deux points. — ℞ NOVC-ASTRI; croix pattée; la légende commence par une étoile entre deux points (de S., pl. 36, fig. 12). Un exemplaire.

Mêmes types; NOVI-CASTRI. Trois exemplaires.

Mêmes types; NOVOCATRI; la légende commence par une étoile (de S., pl. 36, fig. 13). Cinq exemplaires.

Mêmes types; NOVOCATR. Un exemplaire.

Mêmes types; NOVOCATI. Un exemplaire.

Mêmes types; NOVOCATRI; la légende commence par une croisette (de S., pl. 3, fig. 13). Quarante exemplaires.

Digitized by Google

Mêmes types; NOVICASTRI. Deux exemplaires.

Mêmes types; NOVCATRO (de S., pl. 36, fig. 16). Quatre exemplaires.

Mêmes types; NOVOCATROI. Deux exemplaires.

Mêmes types; NOVOVOCAT (de S., pl. 36, fig. 17). Un exemplaire.

Cavalier; dessous IA. — ℞ Epée en pal; NVEF-CHA (de S., pl. 36, fig. 19). Trois exemplaires.

Mêmes types; mais au revers bras armé, accosté d'un croissant et d'une étoile (de S., pl. 36, fig. 20). Onze exemplaires.

Cavalier; dessous AI. — ℞ Epée en pal; NVEF-CHA (de S., pl. 36, fig. 22). Un exemplaire.

Cavalier; dessous A. — ℞ Epée en pal, accostée de deux points; NVEFC-HATEL (de S., pl. 36, fig. 24). Onze exemplaires.

Mêmes types; NVEF-CHAT (de S., pl. 36, fig. 26). Cinq exemplaires.

Mêmes types; NVE-CHAT. Un exemplaire.

Mêmes types; NVEFC-HATL (de S., pl. 36, fig. 25). Un exemplaire.

Cavalier; dessous une fleur de lys. — ℞ Bras armé; à gauche un croissant; à droite une étoile; NV-EF-CHA. Dix-huit exemplaires.

HANRICVS. Buste de l'évêque Henri de Fénétrange, crossé et mitré. — ℞ Clef de saint Pierre; à gauche S; à droite P; TREVE-RENSIS; poids, 12 grains. Un exemplaire.

IACOB-VS. Buste de l'évêque Jacques de Lorraine, crossé et mitré. — ℞ METENSIS; dans le champ une croix pattée, cantonnée de deux étoiles et de deux croissans; poids, 14 grains. Deux exemplaires.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

TROUVÉES

DANS L'ANCIENNE PROVINCE LEUKE

(ÉVÊCHÉ DE TOUL),

DEPUIS 1832 JUSQU'EN 1847,

PAR M. A. DUFRESNE.

INTRODUCTION.

L'histoire politique et ecclésiastique ainsi que les événements remarquables de la ville de Toul nous sont assez connus (1)*: cette cité, demeure des évêques pendant 1 400 ans, capitale d'un des plus vastes diocèses du royaume (2), se trouvait riche d'un nombreux clergé (3); aussi plusieurs savants de ce corps studieux se sont-ils empressés de donner à leurs concitoyens des détails très-circonstanciés, tant sur l'histoire des prélats que sur le développement de la puissance de l'église dans cet évêché.

Malgré leur zèle, une question historique était constamment restée en arrière; nos écrivains, s'appuyant sur les

* Les chiffres placés entre parenthèses renvoient aux notes qui se trouvent à la fin de cette notice.

Digitized by Google

écrits des géographes anciens, se bornaient presque tous à répéter que Toul, lors de l'invasion romaine, était chef-lieu d'une province gauloise; ils crurent peu nécessaire de justifier de nouveau un fait reconnu par une étude plus approfondie des richesses archéologiques qui couvraient le sol de la cité; l'archéologie fut donc bien longtemps ou totalement négligée à Toul, ou regardée comme une science purement personnelle.

Une seule fois, et dans une circonstance remarquable, un grand nombre de débris précieux se sont offerts aux recherches des curieux; il est à déplorer qu'on n'ait pu utiliser ces rares monuments, et qu'une simple liste de quelques médailles soit tout ce qui nous reste d'une découverte qui aurait pu jeter un si grand jour sur les annales romaines ou celtiques de notre vieux Tullum.

Le père Benoit Picard, capucin, historien de l'évêché *, nous rapporte que, lorsqu'en 1700 on démolit l'ancienne enceinte de la ville, on trouva une telle profusion de médailles, que les enfants en firent leurs jouets : il ajoute que les plus précieuses furent par lui envoyées à Paris. Dans sa Dissertation, il signale une vingtaine de têtes (médailles romaines) dont les revers mal décrits n'offrent aucun intérêt; au reste, point de commentaire, nulle description monumentale (4). Depuis l'œuvre du savant capucin, personne ne s'est occupé d'une étude si intéressante pour notre histoire locale; les trouvailles, vouées à l'oubli, étaient le plus souvent brisées, ou vendues à des étrangers, ou fondues par nos orfèvres.

Jadis un médaillier avait été formé dans une des salles de la bibliothèque de l'ancien séminaire; domaine exclusif de quelques adeptes, les raretés qu'il pouvait renfermer

* Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul, par le révérend père Benoit Picard, prêtre, capucin de la province de Lorraine. (Toul, 1707.)

Digitized by Google

nous sont toujours restées inconnues. Il fut entièrement pillé lors de la tourmente de 1793, et on n'a retrouvé aucun renseignement sur l'importance, sur l'ordre et le classement de ses diverses séries.

Désirant, autant qu'il est possible, combler cette lacune, je vais tenter de jeter quelque jour sur la longue occupation romaine, en donnant, à partir de 1832, un précis sommaire, ou des trouvailles que j'ai faites, ou de celles qui m'ont été communiquées.

Heureux si je puis exciter l'intérêt de mes concitoyens sur le peu de monuments que le hasard nous a conservés, et provoquer ainsi de nouvelles recherches.

N° 1.

Causes de la rareté des monuments antiques dans l'enceinte de la ville de Toul.

Bien que Toul * soit une des plus anciennes cités des Gaules, il est extrêmement rare d'y trouver quelques objets dignes d'être mentionnés. Des tuileaux, des briques romaines dispersées sur le sol, quelques rares médailles du haut empire ** sont en partie les seuls indices caractérisant l'emplacement d'une cité classique; cette absence de monuments s'explique facilement.

Toul, assiégé, pris et ravagé plusieurs fois, fut toujours immédiatement rebâti ***. Deux causes capitales amenèrent ce prompt rétablissement: d'abord la situation avantageuse

* *Tullum, Tullum lemorum, leucha civitas,* ville d'origine celtique; l'étymologie de son nom nous est inconnue.

** Principalement Auguste, Tibère, Néron; M. B. Antonin, Marc-Aurèle, Faustine; G. et M. bronze, Gordien III; billon, Tétricus père et fils; P. B. Constantin, etc., etc., jusqu'à Valentinien Ier.

*** Benoit Picard, Histoire de Toul; D. Calmet, Histoire de Lorraine, etc., etc.

Digitized by Google

de cette ville dans un vallon fertile, sur la rive gauche de la Moselle, position tout à la fois commerciale et stratégique ; en second lieu et principalement, le grand nombre et la réputation de sainteté de ses établissements religieux, car là existait le *caput* ou chef-lieu consacré du gouvernement ecclésiastique.

Ces deux motifs réunis durent, sans aucun doute, engager les habitants à réédifier leurs demeures où elles avaient précédemment été construites ; loin de nuire à l'extension de la cité, les désastres qu'elle avait éprouvés servirent au contraire au développement de son enceinte. En effet, plusieurs églises et monastères * s'élevaient autour de ses murs ; à l'avenir, et pour mettre en sûreté ces édifices sacrés, on les rallia progressivement au corps de place (5) : la ville fut donc forcée, par suite de ses revers, à augmenter le rayon de ses remparts (6).

L'ancien sol, jadis très-restreint et depuis toujours agrandi, fut continuellement fouillé ; par un motif d'économie, les débris des constructions primitives servirent d'auxiliaires aux nouvelles bâtisses ; ainsi, ces matériaux plusieurs fois taillés et appropriés pour d'autres destinations, perdirent leur type originaire, et leur témoignage fut alors muet pour l'histoire des siècles passés **.

En admettant cette hypothèse, nous justifions l'impossibilité de rencontrer aujourd'hui à Toul des fragments ou débris annonçant une haute antiquité. D'un autre côté, si autrefois des statues, des inscriptions ou des autels votifs, apparaissaient dans les fouilles, le zèle des chrétiens du moyen-âge, sujets d'une ville épiscopale, les portait à briser

* Les paroisses de Saint-Aignan, de Saint-Amand, l'abbaye de Saint-Léon, le couvent des Cordeliers, etc., etc.

** Ce système de dévastation fut encore suivi en 1705 pour élever l'enceinte actuelle.

Digitized by Google

à l'instant même tout ce qui pouvait rappeler l'empire du paganisme.

N° 2.

Emplacement présumé du Temple des Leuks.

Nos ancêtres, si zélés observateurs des pratiques religieuses, ont dû sans contredit avoir élevé à Toul un édifice consacré à la divinité protectrice de la province ou de la cité *.

La Moselle était depuis longtemps regardée comme un fleuve sacré **. Aussi, lorsque Mansuy vint, au quatrième siècle, prêcher l'évangile aux peuplades leukes, il respecta les anciens préjugés et bâtit son oratoire sur les bords de la rivière ***.

Plus tard, la morale de l'apôtre détruisit les anciennes croyances, et les serviteurs du Christ s'établirent victorieusement où les dieux de l'Olympe avaient régné si longtemps (7), et transformèrent le temple en basilique chrétienne.

Ce fut, on ne peut en douter, sur l'emplacement de cette basilique, plusieurs fois détruite et réédifiée, que saint Gérard, trente-troisième évêque, jeta, au dixième siècle, les fondements de notre magnifique cathédrale. Cette conjecture, qui a pour elle la tradition, est confirmée par les découvertes suivantes :

En 1826, en creusant le puits d'une maison touchant au cloître de la cathédrale, on trouva, à une profondeur d'environ 8 mètres, un chapiteau romain (8) où l'on voit sculptés Cérès et plusieurs personnages de sa suite; la colonne qui le supportait devait avoir, y compris sa base, $7^{m},20$ **** de

* Bacchus était la principale divinité des Leuks.

** Ausone (poème de la Moselle).

*** Historia episcop. Tullensis.

**** Vitruve.

Digitized by Google

hauteur ; l'entablement $1^m,24$, et si l'on ajoute un piédestal qui pouvait ou non s'y trouver, et dont la hauteur aurait été de $2^m,40$, on trouvera que cette colonne faisait partie d'un portique de $19^m,84$, ce qui suppose un édifice d'une vaste étendue. Plusieurs tronçons de colonnes en granit des Vosges *, dont le diamètre s'adapte aux dimensions que je viens de citer, servent encore de bornes à plusieurs maisons avoisinant le même cloître.

L'opinion de saint Grégoire, le bas-relief, le voisinage du fleuve, les fûts de colonnes dispersés autour de l'église, tout m'engage à signaler ces restes comme l'indice le plus certain de l'emplacement du temple romain.

N° 3.

Bas-relief romain.

Lors des grands travaux de fortification en 1700, on avait conservé, comme symbole chrétien, un bas-relief qui a été plaqué dans le revêtement du rempart, à l'angle du bastion de Saint-Mansuy. Il représente le buste d'une jeune fille, vêtue d'une robe à larges manches : elle tient à la main une boule ou bulle ; au bas on lit cette inscription :

CAROSAE
MLINDI. FIL.

A Carosa fille de Mlindus.

N° 4.

Fauteuil de saint Gérard.

Dans une des chapelles latérales de la cathédrale, construite par Hector d'Oilly, soixante-quatorzième évêque, on conserve avec vénération un ancien siége en pierre, vul-

* Le grès en est gris tacheté de noir, comme celui qu'on a employé pour les temples de Trèves.

Digitized by Google

gairement nommé fauteuil de saint Gérard. Ce fauteuil, sorti des carrières du pays, est orné de sculptures à grand relief; les bras, soutenus par deux petites colonnes corinthiennes, sont entourés d'une guirlande mêlée de feuilles de vigne et de chêne *; la même guirlande borde le dossier, large de $0^m,79$, haut de $1^m,02$; l'assise porte $0^m,35$ de profondeur sur $0^m,17$ seulement de hauteur. L'intérieur du siége est fort usé; le frottement des mains a altéré et poli la partie supérieure des reliefs ornant les bras et le dossier.

Le nom donné à ce monument, sa vétusté et les usages auxquels il a servi, tout nous engage à lui assigner une origine romaine, justifiée par les faits suivants : sous la domination du peuple-roi, la justice fut administrée à Toul par des comtes relevant de la préfecture de Trèves; le prétoire, à cette époque, était situé sur la place publique. La chaire curule où s'asseyait le préteur, était placée dans un endroit élevé, au-dessus des juges, qui étaient assis plus bas sur des bancs **. Les rois mérovingiens respectèrent l'organisation romaine; seulement le tribunal fut plus tard transporté devant la porte de la principale église.

L'empereur Othon ayant, en 974, confirmé à saint Gérard, trente-troisième évêque, la plénitude des droits régaliens ***, ce prélat peut à juste titre être regardé comme le premier ecclésiastique, prince souverain de l'évêché de Toul. Gérard joignit aux vertus de l'apostolat la sagesse du législateur; il publia divers réglements; quelquefois, monté sur l'antique prétoire réédifié alors devant la porte de la cathédrale, il rendait la justice à ses sujets.

La plupart des coutumes suivies ou établies par notre

* Le chêne était le symbole des fonctions civiles; la vigne était consacrée à Bacchus, principale divinité des Leuks.

** Cicero 1, de orat., n° 168.

*** Depuis lors la nomination des comtes appartint aux évêques.

Digitized by Google

saint * servirent de modèle à ses successeurs au siége de Toul ; lors du transfert des tribunaux dans une salle publique, nommée *mallum publicum*, le fauteuil, symbole de sa puissance, fut conservé avec soin et placé à la droite du maître-autel. A chaque intronisation d'un nouvel évêque, l'antique chaire des comtes était, comme autrefois, rétablie devant la porte de la grande église ; le prélat s'y asseyait et y recevait l'hommage de son clergé. Cette cérémonie était le vrai simulacre du renouvellement de la prise de possession du temporel selon les anciennes coutumes.

Ce siége prétorial, après avoir échappé aux destructions des barbares, passa du sanctuaire de la justice dans celui de la divinité. Dédié à saint Gérard et considéré ensuite comme meuble sacré, on le conserva pour servir de protestation contre le temporel usurpé, lors de la prise de possession par un nouveau prélat (9).

N° 5.

Abbaye de Saint-Epvre (ordre de saint Benoit).

L'abbaye de Saint-Epvre, fondée au sixième siècle par notre septième évêque, était située à Toul dans le faubourg auquel elle avait donné son nom ; c'était la plus ancienne maison religieuse du diocèse, plusieurs prélats y avaient choisi leur sépulture : la règle de saint Benoit y fut introduite par l'évêque Frotaire, vers 820. Saint Gozelin fit réparer les bâtiments en 937 ; en 1364 l'abbaye fut brûlée par les aventuriers. A peine sortie de ses ruines, on la renversa de nouveau ainsi que l'église, en 1552, pour mettre la place à l'abri des entreprises de Charles-Quint.

Ce monastère fut entièrement rebâti par les soins de Jacques de Tavagny, son abbé ** ; la dédicace de l'église

* Quelques-unes existent encore.

** D. Calmet. Bibl. lorraine. Art. Tavagny.

Digitized by Google

fut faite le 30 août 1651. Déclarés propriété nationale lors de la révolution, l'église et les bâtiments furent vendus et démolis.

En 1836, en creusant une cave sur l'emplacement de l'ancienne église, on a trouvé un cercueil en plomb, renfermant deux vases en verre à col allongé, de la forme de ceux qu'on nomme *lecythus:* leur hauteur est de $0^{m},2$; mais on n'a recueilli ni inscriptions, ni médailles qui puissent donner une date.

On voit au cabinet national, sous le numéro 179, une belle agate antique représentant l'apothéose de Germanicus. Pendant 700 ans, les bénédictins de Saint-Epvre vénérèrent en elle l'image de saint Jean l'évangeliste, enlevé au ciel par un aigle et couronné par un ange; mais désabusés de leur pieuse erreur, ils s'empressèrent, en 1684, de faire hommage à Louis XIV du précieux camée que je viens de signaler *. Le cardinal Humbert, ancien moine de Saint-Epvre, l'avait, dit-on, apporté de Constantinople, où il était allé par ordre du pape Léon IX (Brunon, trente-huitième évêque de Toul).

N° 6.

Abbaye de Saint-Mansuy (ordre de saint Benoit).

La garde de l'oratoire où s'était retiré notre premier apôtre, fut d'abord confiée aux soins de quelques religieux; sur son emplacement, saint Gauzelin, trente-deuxième évêque, fonda, en 930, le célèbre monastère connu sous le nom de Saint-Mansuy. Il y fit entrer d'abord des moines de Saint-Epvre; en 963, saint Gérard l'érigea en abbaye.

* Voyez Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. 1, p. 276.

Le roi fit don de 7000 liv. à la sacristie du couvent. — D. Calmet, Notice de la Lorraine.

Digitized by Google

Eudes, comte de Champagne, le brûla sous l'épiscopat de Brunon (le pape Léon IX). Peu de temps après, on le rétablit; détruit de nouveau en 1378 par les aventuriers, il ne sortit de ses ruines qu'en 1448, au moyen de quêtes faites dans le diocèse.

En 1552, lors du siége de Metz, Montarlot, gouverneur de Toul, rasa l'église et l'abbaye. En 1618, M. de Malliane, évêque de Toul et abbé de Saint-Mansuy, éleva les constructions dont une partie existe encore aujourd'hui *.

Les restes de saint Mansuy ont été religieusement gardés jusques et après la suppression du couvent en 1790. On en fit six translations : la première eut lieu avant saint Gérard ; la deuxième, sous l'épiscopat de cet évêque, de 963 à 994 ; la troisième, sous l'évêque Pibon, en 1104 ; la quatrième, sous Louis d'Haraucourt, en 1444 ; la cinquième, sous Hugues des Hazards, en 1506 ; enfin, la sixième, par M. Lalande, évêque du département de la Meurthe, le 6 août 1792.

Ce fut à l'occasion de cette avant-dernière translation que l'on construisit le cénotaphe en pierres, conservé jusqu'à nos jours dans un caveau voûté que l'on prétend avoir servi de première retraite et de sépulture à notre saint ; le chœur de l'ancienne église occupait la partie supérieure. Sur le couvercle de ce tombeau on a représenté l'image de saint Mansuy, vêtu de ses habits pontificaux et du surhuméral ; les pieds sont appuyés contre un animal hideux figurant le monstre de l'idolâtrie ; à gauche est un jeune enfant en prières ; sur une bande, autour du col de l'évêque, on lit : PATER . FILIVS . SPIRITVS . SANCTVS.

En 1618, lors des réparations effectuées sous M. de Maillane, en fouillant le cimetière près l'ancien oratoire, on trouva un grand nombre d'antiquités romaines **, consistant

* Vendues également en 1793 ; l'église et les sept-huitièmes du cloître ainsi qu'une des ailes principales du monastère, ont été abattus.

** Benoit Picard, Histoire de Toul, page 194.

Digitized by Google

en tasses vernies, lacrymatoires, épitaphes, et en plusieurs inscriptions. M. Maimbourg, chanoine de la cathédrale, consulta le savant père Sirmond, qui reconnut tout de suite dans ces débris l'œuvre du quatrième siècle et des monuments constatant la piété des premiers chrétiens envers leurs morts. Cette simple note, que nous venons de citer, publiée par le père Benoit dans son Histoire de Toul *, est tout ce qui nous reste de cette découverte.

Au mois d'avril 1846, en creusant le canal de la Marne au Rhin, on exploita de nouveau l'antique cimetière ; environ à 2 mètres au-dessous du sol actuel, on rencontra plusieurs tombeaux en pierre (V. Pl., Fig. 1), creusés en forme d'auge, plus larges à la tête qu'aux pieds, fermés par un couvercle à demi-bombé et tournés vers l'Orient **; la plupart ne contenaient que des ossements ; dans un seul cependant, aux pieds du squelette d'une jeune fille, on avait placé trois vases (Pl., Fig. 2).

Le premier de ces vases est en verre : le goulot, assez étroit et alongé, est soutenu par deux anses, d'une pâte très-fine et filée, qui s'appuient sur un cercle ; le corps du vase est orné de huit cercles également en verre, placés quatre en haut et quatre en bas ; sur le fond on a coulé en relief l'inscription suivante : T. ROREM. J'ai cru devoir completter ainsi cette phrase : *tullit rorem.* Il porte la rosée, l'eau céleste, l'eau bénite. En effet, on voit tout d'abord que ce vase appartient à cette classe des *ampulles*, destinés par les premiers chrétiens à mettre l'eau bénite qu'on renfermait dans les tombeaux. Cette opinion m'est confirmée par l'inspection du vase lui-même, car il ne contenait aucun dépôt qui annonçât la présence d'un corps gras ou décomposé (Fig. 3). Hauteur totale, $0^m,22$; diamètre, $0^m,10$.

Le second, également en verre, a la forme d'une tasse

* Benoit, Histoire de Toul, page 194.

** Symbole de la résurrection chez les premiers chrétiens.

Digitized by Google

ordinaire ; il a dû servir au même usage que le précédent (Fig. 4). Hauteur 0m,065.

Le troisième est en terre jaune, la partie convexe est ornée vers le milieu de cinq petites cavités ; il paraît avoir contenu de l'huile ou des parfums (Fig. 5).

L'absence de médailles ne nous permet pas d'assigner une date fixe à cette trouvaille ; elle est évidemment du quatrième siècle, ce mode de sépulture lui étant spécial.

En prolongeant les fouilles, parmi plusieurs fragments de débris antiques, on trouva :

1° Un nouveau vase en verre d'une conservation parfaite et d'une facture remarquable (Fig. 6) ; la partie bombée est formée par la réunion de deux masques qui se joignent aux oreilles ; au goulot à rebords est jointe une anse plate en verre fin et filé, s'appuyant à la chevelure des figures ; la couleur du verre est nuancée de parcelles bleues. Hauteur, 0m,20 ; diamètre, 0m,12.

2° Un bas-relief en pierre représentant deux figures debout : à gauche l'abondance, les cheveux séparés sur le front (Fig. 7) ; la tête nue, tenant de la main droite une patère et de la gauche une corne remplie de fruits ; la déesse est vêtue d'une robe longue et montante serrée au corps par une ceinture ; les bras sont à demi nus.

A droite, Mercure nu, coiffé du pétase, tient une bourse de la main droite, la main gauche est mutilée, l'épaule droite est couverte d'un manteau tombant sur la poitrine, jusque sous le bras opposé ; entre ces deux divinités on remarque la figure d'un lièvre *.

3° Plusieurs petits vases en terre rouge ou brune (Fig. 8), environ 50 médailles romaines en bronze peu intéressantes : Auguste, Tibère, Claude, Néron, Galba, Domitien, Trajan,

* Ce bas-relief était sans aucun doute une consécration locale. Le lièvre est le symbole de la prudence et de la sécurité nécessaires au commerce.

Digitized by Google

Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Faustine mère et jeune, les Tétricus, les Constantin jusques et y compris Valentinien Ier.

4° Débris de fibules, verroterie, etc., etc. Les travaux du canal et de terrassements, qui se continuent avec activité, nous procureront sans aucun doute de nouvelles curiosités.

N° 7.

Prétendu fragment de l'enceinte romaine.

On aperçoit dans la rue des Tanneurs les soubassements de deux tours que l'on voudrait faire remonter à l'enceinte bâtie vers 370, sous Valentinien Ier. Là en effet devaient exister les murailles romaines. En examinant avec soin les constructions actuelles, il est aisé de reconnaître l'œuvre du moyen-âge. Au reste, ces ruines n'offrent aucun intérêt.

N° 8.

Villa de Dommartin-lès-Toul.

A trois kilomètres de Toul, on remarque à droite et à gauche de la chaussée allant à Nancy, les vestiges d'une vaste fabrique romaine : des débris de tuileaux, de ciment et de briques couvrent le sol sur une superficie de près de 2 kilomètres.

Le bâtiment principal pouvait avoir été établi sur le versant de la colline, en face de Toul, dans une position très-pittoresque ; la tradition désigne ce canton sous le nom de l'Ancien-Couvent, sans donner aucune solution.

Sur cet emplacement on a exhumé, il y a vingt ans, un autel quadrangulaire en pierre, décoré d'un bas-relief sur chaque face. Le propriétaire du champ l'utilisa comme support à la porte de sa grange, sise à Dommartin-lès-Toul * ;

* On peut encore voir cet autel à Dommartin.

Digitized by Google

trois côtés furent abattus, le quatrième représente les bustes de deux sénateurs ou patriciens, sous une arcade; les corps sont revêtus de la toge; les inscriptions ont disparu. J'y ai recueilli une quantité de morceaux de marbre de toutes couleurs, des parcelles de peinture à fresque, des poteries fines, des tuiles, des médailles, des fibules, enfin tout ce qui peut servir à reconnaître une demeure somptueuse.

MÉDAILLES.

Auguste. M. B. ℞ Autel de Lyon.

Néron. M. B. ℞ Fortune de Rome, légende barbare gravée à rebours.

Constantin. P. B. ℞ *Votis* dans une couronne.

Le peu de médailles trouvées et le manque d'inscriptions ne me permettent pas de préciser l'époque de la construction de cet établissement; on peut cependant le regarder comme contemporain des beaux jours de Grand et de Nasium, à raison de la similitude de ses débris avec ceux de ces deux dernières villes.

La position de ces ruines sur le versant d'une colline, près de la ville et au bord de la Moselle, la voie romaine qui y aboutissait, la richesse des matériaux, le peu d'espace qu'ils couvrent, tout m'engage à les considérer comme les restes de la *villa* d'un riche patricien, ou peut-être la résidence d'été du *comes* des Leuks.

N° 9.

Fort ou signal romain sur le mont Saint-Michel.

Au sommet du mont Saint-Michel, qui domine la ville de Toul et le cours de la Moselle, on voit les ruines d'un fort romain; elles présentent un parallélogramme formé par quatre courtines flanquées aux angles, chacune, d'une tour ronde.

Digitized by Google

Les deux grands côtés faisant face à l'est et à l'ouest ont chacun 100m de long; les deux autres 65m. Le mur de l'est était principalement défendu par l'escarpement de la montagne du côté de la ville; les trois autres murailles s'avançaient sur le plateau, et étaient entourées par un fossé large de 15m et dont la profondeur est encore de 1m à 1m,50.

Le logement militaire, appuyé au mur du sud, se reconnaît facilement à un amas plus considérable de décombres; il suffirait de quelques déblais pour en déterminer les dimensions et obtenir, sans doute, de précieuses trouvailles.

Ce château, trop peu important pour avoir pu contribuer à compléter les fortifications de la cité, devait appartenir à la suite du grand système de défense organisé par Gallien, sur les rives du Rhin et de la Moselle, contre les invasions des barbares. C'était une ligne de forteresses et de camps stationnaires, reliés entre eux par une chaîne de postes d'observation placés sur les hauteurs en vue les uns des autres. Ainsi Toul, bâti dans la plaine et sur la grande voie militaire de Trèves en Italie, communiquait avec Metz (Divodurum) par le fort du mont Saint-Michel, le camp stationnaire de Jaillon *, la ville de Scarpone, les châteaux de Mouzon, de Prény et de Saint-Blaise; il se rattachait à Langres par le même fort du mont Saint-Michel, les châteaux de Blenod, de Bagneux, etc. Cette ligne, à la fois stratégique et télégraphique, éclairait la route de Trèves à Rome par Metz, Scarpone, Toul, Solimariaca (Soulosse), Langres, etc.

Ces divers postes militaires étaient placés à peu près à égale distance les uns des autres **, environ un myriamètre; les signaux par le feu, en usage chez les anciens, pouvaient facilement être compris de l'une à l'autre de ces redoutes;

* Voyez l'article Jaillon.

** Leurs ruines sont encore visibles sur tous les points culminants qui avoisinent les deux fleuves.

Digitized by Google

par leur moyen la province était immédiatement prévenue du moindre mouvement des peuples germains ou ennemis.

Le fort du mont S^t^-Michel, construit au troisième siècle par les Romains, dut suivre la fortune de ces conquérants: il fut édifié pour protéger les frontières de la Gaule contre les attaques des Franks; ces derniers, maîtres du pays, n'eurent plus besoin d'entretenir cette ligne de fortins. Aussi l'importance politique de celui-ci fut tellement négligée, que nos plus anciennes chroniques n'en font aucune mention. En 971, S^t^-Gérard, évêque de Toul, construisit sur cette montagne appelée alors côte de Bar, et avec les débris provenant du fort romain, une chapelle qu'il dédia à S^t^-Michel; le prélat fit ensuite don de l'église, de la côte et de toutes les propriétés qui en dépendaient, à Faribert, abbé de Saint-Mansuy *.

Encore bien que la chapelle ait été bâtie avec les matériaux et dans l'enceinte de la citadelle romaine, il n'est nullement question de cette dernière dans l'acte de donation; en effet, depuis longtemps la fortune et la politique de la Rome guerrière devaient être oubliées (10). Ruinée vers 1750, cette fondation religieuse avait presque entièrement disparu, lorsqu'en octobre 1838 le propriétaire du terrain situé au-dessous du mur qui regarde la ville, fit enlever les décombres qui gênaient la culture de sa vigne; il découvrit un beau groupe gothique du quatorzième siècle, servant de dessus de porte à l'ancienne chapelle, des futs de colonnes, des fragments d'ogives, des figurines de saints, des médailles, enfin des massifs de maçonnerie romaine employés à la construction de l'édifice du moyen-âge.

MÉDAILLES.

Constantin, P. B. ℞ Sarmatia devicta. 306 à 337.
Louis IX (billon), frappé à Tours... 1226 - 1270.

* Benoît Picard, vie de Saint-Gérard.

Digitized by Google

Beaudoin, archevêque de Trèves (bill.) 1307 - 1354.
Charles IV, duc de Lorraine (id.).. 1624 - 1675.

N° 10.

Francheville (franca villa).

Le village de Francheville est situé à huit kilomètres nord-ouest de Toul, à gauche de la route de Metz; il est nommé, dans les chartes de nos évêques, *Franca* et souvent *Liberta Villa*. On peut en conclure que Francheville était originairement une terre libre, franche, un *franc-alleu*.

Il y a quelques années, un propriétaire de cette commune, entravé dans son labourage par une énorme pierre, la fit arracher.

Ce bloc était la partie principale d'un monument funèbre, il portait 1^m,30 de haut sur 1^m de large; sur chaque face on avait sculpté un personnage allégorique; cette pierre ayant été convertie immédiatement en une auge pour le service de l'étable, a perdu le relief d'un de ses côtés.

Au mois de juin 1838, j'obtins du propriétaire qu'il en fît la cession au musée de Nancy *.

Ce tombeau, de la belle époque romaine, était élevé à environ 2 kil. ouest du village de Francheville et à 4 kil. de celui de Jaillon. Sur un des côtés on avait représenté un sénateur vêtu de la toge; sur l'autre, un Bacchus; enfin, sur le troisième, un Apollon. Chaque figure devait avoir 1^m,50 de haut; les têtes manquent; les reliefs ont 1 décimètre d'épaisseur. La pureté du dessin et du ciseau, les médailles recueillies annoncent le siècle des Antonins, le deuxième de l'ère chrétienne. Nous avons fait fouiller l'emplacement du tombeau, et nous en avons exhumé une partie du couron-

* Il y a été déposé par les soins de M. Roguet, alors conducteur des ponts et chaussées, employé d'un haut mérite qu'une mort subite a enlevé trop tôt à ses amis et aux arts.

Digitized by Google

nement du monument funèbre, un fragment de chapiteau, des débris de patère, de vases en terre rouge, et une douzaine de médailles, moyen bronze, d'Auguste, de Faustine, d'Antonin et de Marc-Aurèle, mais aux revers frustes ou communs.

Francheville devait être une station avancée du camp de Jaillon, aussi y trouve-t-on fréquemment des monnaies romaines en tous métaux.

N° 11.

Le camp de Jaillon, village à 12 kilomètres nord-est de Toul.

Les romains ne connaissaient point l'usage de mettre garnison dans les villes; les légions occupaient des camps stationnaires, reliés entre eux et quelquefois fortifiés de murailles et de tours. Il reste peu de débris de celui de Jaillon, qui, sans aucun doute, était destiné à couvrir les villes de Toul et de Scarpone et à éclairer la voie militaire de Metz à Langres.

La route moderne de Toul à Dieulouard ou *Scarpone*, suit identiquement les traces de la chaussée antique; la voie romaine passait dans la vallée, lieu dit au pont de Jaillon, la partie de cette chaussée décrivant une courbe pour joindre les deux côtes, est parfaitement conservée.

On connaît sur le camp de Jaillon, plusieurs dissertations publiées à Nancy. En 1840, j'y ai fait quelques fouilles dont j'ai obtenu :

Bague de femme en or, ornée d'un camée en pierre grise et blanche, représentant un amour ailé, debout, le coude appuyé sur une colonne.

Une lance en fer, une flèche barbée en bronze, plusieurs flèches en fer, huit bracelets, quatre colliers et une fibule, le tout en bronze, un bracelet en verre.

MÉDAILLES.

Monnaies leukoises, P. B. Tête barbare — ℞ Sanglier.

Digitized by Google

Alexandre Sévère. Arg. — ℞ *Spes publica*, l'espérance debout.

Maximin d'Aza. M. B. — ℞ *Genio populi romani.*

Enfin, plusieurs Tétricus, Constantin, Constant, Constance, Valence et Julien. P. B.

N° 12.

Blénod (Beleni ara, Blenodium*), bourg à 11 kilomètres, sud-ouest de Toul.

Tout annonce à Blénod une origine gauloise; André du Saussaye, quatre-vingt-cinquième évêque de Toul, dit, dans une note rapportée par D. Calmet, que de son temps, c'est-à-dire vers 1650, on découvrit dans ce bourg une statue d'Apollon avec des colonnes et des débris d'un temple; c'est de ce temple que Blénod a dû tirer son nom, car Apollon ou le soleil était appelé *Belenus* chez les gaulois. Hugues des Hazards, soixante-douzième évêque de Toul, bâtit, en 1509, à Blénod, dont il était originaire, la belle église que l'on voit de nos jours, il la dota richement et y choisit sa sépulture. Le tombeau de cet illustre prélat, placé à la droite du maître-autel, a échappé aux dévastations de 1793. Hugues fit élever la forteresse dont nous voyons aujourd'hui les ruines, et sur la porte de laquelle est sculpté l'écusson des armes de la famille des Hasards **.

A l'extrémité de la colline qui domine Blénod, on aperçoit les traces des murailles de la station romaine; ce signal ou fortin était isolé du plateau par un large fossé; le diamètre de son enceinte était d'une dimension aussi restreinte que celui du mont Saint-Michel; son peu d'étendue nous confirme sur la destination que nous lui avons précédemment attribuée.

* Voyez Notice sur le bourg de Blénod-lès-Toul, par l'abbé Guillaume. Nancy, 1843.

** D'azur à la croix d'argent, cantonnée de quatre dés de même.

Digitized by Google

Lors des fouilles qu'on y a pratiquées il y a quelques années, je m'y suis procuré quelques médailles.

Agrippa. M. B. — ℞ Mars debout dans le champ S. C.
Néron. M. B. — ℞ Fortune de Rome.
Titus. M. B. — ℞ La providence.
Constantin. P. B. — ℞ Le soleil tenant de la main gauche un globe. Lég. *Soli invicto comiti.*

N° 13.

Gondreville (Gondulfi villa).

Ce village, à 6 kil. (nord) de Toul, doit sa formation à l'une de ces grandes fermes où les premiers rois francs tenaient leur cour, et qu'ils préféraient aux plus belles villes de la conquête. M. de Valois, dans sa Notice des Gaules, fait dériver le nom de Gondreville de Gondulfe, maire du palais d'Austrasie (600 à 612). Ce serait sous l'administration de ce haut dignitaire que la *villa regia Gondulfi* aurait été créée.

Thiery III y donna, en 737, une charte en faveur de l'abbaye de Morbach.

Louis le Débonnaire l'habita.

Charles le Chauve, en 873, y réunit les évêques et les seigneurs de la monarchie pour lui prêter serment de fidélité.

Louis, Carloman et Charles le Gros y tinrent une diète en 880.

Dans la plaine qui s'étend entre Toul et Gondreville, Théodoric II, roi de Bourgogne, défit complètement Théodebert son frère, roi d'Austrasie (612). Le théâtre de la déroute des Austrasiens s'appelle encore aujourd'hui le *champ des Allemands;* on y a trouvé des fers de

Digitized by Google

lances, des débris d'armes et des pièces d'or au coin de Théodebert *.

Au printemps de 1835, un cantonnier, en creusant pour extraire les cailloux d'un terrain situé entre les villages de Fontenoy et de Gondreville (environ à 2 kilomètres de ce dernier), rencontra à peu près à un mètre de profondeur, plusieurs tombeaux gallo-romains; ces tombeaux étaient formés de fosses carrées, entourées de murs construits à sec et recouvertes de larges pierres plates. Ils renfermaient les restes d'une vingtaine de corps paraissant avoir appartenu à des individus d'un âge et d'un sexe différents. La plupart portaient des bracelets, des armillaires et des colliers; quelques-uns avaient le bas de la jambe passé dans des anneaux de bronze; on a recueilli également des fibules et des débris de chaîne; malheureusement on n'a trouvé aucune médaille qui pût préciser l'époque de l'inhumation.

Les parures que je viens de signaler font partie de mon cabinet **. Elles sont en bronze, de formes variées, du poids total de 6 kilogrammes, et ornées d'élégantes ciselures en spirale; la patine qui les recouvre est d'une couleur verte remarquable par son éclat. Les bracelets, colliers et armillaires sont en général variés de forme, quelques-uns sont composés de boucles ovales espacées également, d'autres n'ont qu'un cercle plus large à leur extrémité.

N° 14.

Pierre (Petra).

Le village de Pierre, à 6 kilomètres sud de Toul, est bâti sur la rive gauche de la Moselle, dans une position

* Voyez Benoît Picard, vie de saint Gérard.

** Plusieurs paires de colliers et de bracelets ont été déposés par moi au cabinet de la bibliothèque nationale; l'ornement qui les entoure n'était pas connu des conservateurs.

Digitized by Google

très-pittoresque ; il existait déjà au neuvième siècle, puisque nous lisons que Frotaire, vingt-septième évêque de Toul, accorda aux religieux de Saint-Epvre le droit de pêche pendant deux nuits, à la *villa Petra ;* ce nom de *Petra* (Pierre) lui est sans doute advenu des belles carrières qu'on y exploite.

Au printemps de 1835, un entrepreneur de travaux sur la Moselle ayant fait l'acquisition d'un terrain connu de temps immémorial sous la dénomination de *Champ-au-Cercueil,* y fit ouvrir une carrière ; le nom seul du lieu aurait pu faire naître quelques soupçons sur son antiquité, car il est situé derrière le village, sur un plateau qui le domine, et où l'on remarque des traces d'anciennes fortifications dont les fossés sont encore assez profonds.

A peine eut-on déblayé le sol à un mètre de profondeur, que l'on découvrit quinze à vingt squelettes, portant à leurs côtés une épée et un poignard (11) ; ils étaient rangés autour du cercueil d'un chef, parfaitement clos et qui avait échappé jusques-là à toute spoliation.

Ce tombeau, tourné d'Orient en Occident, était taillé dans un bloc de pierre tendre, plus large à la tête qu'aux pieds, fermé par un couvercle légèrement arrondi et fixé sur la partie inférieure par des agraffes en fer, scellées en plomb. Il renfermait les restes d'un guerrier jeune encore, à en juger par la force et la beauté de ses dents ; il avait aux bras un anneau de bronze d'un décimètre de diamètre, et à l'index de la main droite une bague en argent d'un travail assez grossier, ornée d'un onyx sur lequel est gravé Apollon ou Mercure debout, le bras droit étendu vers un autel ; à la droite du guerrier étaient placés une large épée courte et un petit poignard *, tous deux en fer, tranchant d'un seul côté et passés dans des boucles également en fer à larges rebords, attachées par des charnières

* Longueur de l'épée, 45 cent. ; celle du poignard, 28 cent.

Digitized by Google

à des plaques ovales ornées d'incrustations en argent d'un style assez barbare, et conservant en partie les trois clous à tête ronde assez proéminente qui les fixaient au ceinturon. Au reste, aucune médaille, nulle inscription.

Les armes de la forme de celles que je viens de décrire se trouvent fréquemment enfouies sous le sol de l'ancienne Belgique.

Ces longs couteaux à un seul tranchant étaient-ils de fabrique gauloise, romaine ou franque ? Cette question purement classique paraît présenter peu d'intérêt, aussi jusqu'alors l'a-t-on traitée assez légèrement ; il est cependant nécessaire de la résoudre et de restituer à chaque siècle les arts qui lui sont propres.

Le nom de *boucles gauloises,* donné aux garnitures que j'ai signalées, pourrait faire supposer que les inhumations de *Pierre* seraient antérieures à la conquête de César. Plusieurs antiquaires ont considéré ces ornements comme devant appartenir à l'époque celtique ou en provenir ; cette hypothèse admise jetterait un grand doute sur la véracité des auteurs anciens *, car nous y lisons que les épées dont les gaulois faisaient usage étaient généralement longues, à deux tranchants, minces et faciles à ployer ; or, rien de semblable ne se rencontre dans les fouilles du Champ-au-Cercueil. Toutes les lames sont courtes, épaisses et tranchantes d'un seul côté. Une médaille en or ** trouvée postérieurement dans un tombeau voisin, puis les découvertes de Rogeville dont je vais parler, me permettent d'avancer avec certitude que la boucle de ceinturon, l'épée et le poignard placés dans le tombeau de *Pierre,* datent du quatrième siècle, et proviennent d'un gallo-franck, auxiliaire des Romains.

* Tite-Live, César, etc.

** Médaille en or de Valentinien Ier (364-375), déposée au musée de Caen (Calvados).

Digitized by Google

N° 15.

Rogeville (Rogeri villa).

Ce village, situé à 20 kilomètres nord de Toul, était une station entre le camp romain de Jaillon et la ville de Scarpone; en 1780, en creusant les fondations de l'église, on découvrit un assez grand nombre de tombeaux en pierre, renfermant des vases, des armes, etc.; aucun de ces objets n'a été conservé. En octobre 1836, le sous-préfet de l'arrondissement de Toul désira continuer les fouilles, j'accompagnai ce magistrat *. Voici le résultat de nos investigations:

Nous fîmes ouvrir plusieurs tombeaux construits en pierre sèche et semblables à ceux de Gondreville; chaque réduit renfermait un squelette, des vases en terre rouge ou noire, une épée et un poignard en fer à lame courte, large, épaisse, des boucles de ceinturon ou de baudrier avec incrustation en argent; les lames n'avaient toutes qu'un tranchant. Au col d'un des squelettes se trouvait un collier en verroterie assez grossièrement travaillé, au milieu duquel était suspendue une médaille en moyen bronze de l'empereur Gratien. Au droit, tête de Gratien. — ℟ Barbare à genoux, *reparatio reipublicæ*. Les grains du collier, au nombre de vingt de diverses formes et de diverses couleurs, étaient enfilés dans une chaînette en cuivre et entremêlés de vertèbres de serpent, emblème de la prudence, et de cinq petites massues en corne, emblème de la force. C'était sans doute le signe distinctif d'un chef de ces tribus franques que Constance-Chlore avait vaincues vers la fin du troisième siècle et établies dans l'intérieur de la Gaule; ou de ces francs saliens, à la solde de Rome, qui, dans les plaines de l'Alsace, firent triompher Gratien d'une formidable in-

* M. de Vincent.

Digitized by Google

vasion d'Allemands (377). Les temps étaient bien changés, en effet, sous Constantin Ier. L'empire, parvenu à l'apogée de son immense étendue, laissait déjà présager une ruine prochaine. Les faibles successeurs de ce prince étaient trop occupés à se disputer la pourpre pour que le bien public fût l'unique mobile de leur politique; aussi les voyons-nous employer, non la force pour repousser les barbares leurs voisins, mais la honte ou la séduction, soit en leur faisant des concessions territoriales, soit en les déclarant amis et alliés du peuple romain.

Les francks, autrefois l'effroi de l'empire, en étaient alors le plus ferme appui; pour les réduire ou se les attacher, Gratien leur accorda des terres sur la rive gauche du Rhin; il fit plus, il organisa leurs soldats en légion, et confia à leur bravoure la garde de cette frontière. Depuis lors, les fondateurs de notre monarchie ne sortirent plus de leur conquête; le reste des Gaules fut bientôt soumis à leurs lois, et à peine quatre siècles s'étaient-ils écoulés qu'un de leurs rois, Charles-le-Grand, ceignit la couronne des Césars dans l'antique capitale du monde connu.

Le collier dont nous venons de parler mériterait une dissertation toute particulière; il tranche de plus la question traitée précédemment, relative à l'enfouissement de ces débris, et détermine le siècle auquel ces diverses armes ont dû appartenir. La médaille commémorative de Gratien, jointe au collier, classe évidemment le tout au règne de cet empereur.

Je conclus donc, des trouvailles de Pierre et de Rogeville, que les épées et les poignards en fer à lame courte, épaisse et large et à un seul tranchant, que l'on rencontre dans les tombeaux anciens, sont d'origine franque, et qu'elles ne remontent pas au-delà du troisième siècle de notre ère *.

* On conserva l'usage de cette épée sous les rois de la première race et au commencement du règne des Carlovingiens.

Digitized by Google

N° 16.

Boucq (Boscum), village à 14 kilomètres nord-ouest de Toul.

Nos légendaires ne nous fournissent aucun document sur l'histoire et sur l'origine de ce village. Cependant on trouve assez fréquemment des médailles romaines sur l'étendue de son territoire. Voici la description de celles que je m'y suis procurées :

Domitien. Arg. IMP. C. DOMIT. AUG. GERM. P. M. T. P. XI. Dans le champ tête nue de Domitien. — ℞. Minerve appuyée sur une lance. COS XV. CENS. P. P. P.

Adrien. Arg. Tête d'Adrien. HADRIANUS. AUG. COS. III. P. P. — ℞ L'Egypte personnifiée sous la forme d'une femme couchée tenant un sceptre de la main gauche, à l'exergue : AEGYPTOS.

Othon. Grand bronze. Dans le champ tête nue d'Othon. IMP. OTHO. CAESAR. AUG. TRI. POT. — ℞. Femme debout drapée, tenant de la main gauche un sceptre et de la droite une couronne. SECURITAS dans le champ. S. C.

Mionnet et le plus grand nombre des numismatistes prétendent qu'il ne peut exister de médailles en bronze au coin de l'empereur Othon ; leur principal argument est que ce prince n'a pas été reconnu par le sénat, qui seul était en possession de faire frapper les monnaies de bronze. Suétone prouve le contraire * ; il faut donc chercher une autre cause au manque absolu des monnaies d'Othon en ce métal.

J'ai soumis ma médaille à l'investigation de plusieurs savants, qui tous lui ont reconnu les caractères de la vérité. Sa patine est d'un vert jaune, très-dure, épaisse ; enfin

* Histoire des douze Césars, article Othon.

Digitized by Google

la gravure de la pièce est identiquement pareille à celle qui caractérise les médailles des premiers empereurs.

N° 17.

Savonières (Saponaria), à 6 kilomètres nord-ouest de Toul.

Cette *villa regia* des rois austrasiens était bâtie sur le versant d'une colline de la vallée de l'Ingressin, environ à 1 kilomètre du bourg de Foug ; l'emplacement qu'elle occupait se nomme encore La Salle, en mémoire probablement de deux grands conciles qui y furent tenus en 859 et en 862, auxquels prirent part Charles le Chauve, Lothaire, roi de Lorraine, Charles, roi de Provence, et les évêques des douze provinces ecclésiastiques de la Gaule. Dans le premier, on promulgua treize canons et l'on régla plusieurs points de discipline cléricale ; dans le second, on fit jurer aux trois rois de maintenir entre leurs peuples la paix et l'union *. La voie romaine de Toul à Rheims, passait sous les murs de la *villa* de Savonières **, qui était en ruine depuis plusieurs siècles, lorsque Henry II, comte de Bar, utilisa ses débris, en 1215, dans les constructions du château de Foug ***, où fut signé, en 1419, le contrat de mariage de René d'Anjou avec Isabelle de Lorraine.

Au commencement du siècle dernier, on voyait encore sur l'emplacement de la *villa*, une chapelle dédiée à saint Michel-Archange, mais elle n'existait plus quand D. Calmet écrivait sa Notice sur la Lorraine. Savonières était totalement oublié lorsqu'en 1838 la construction du canal de la Marne au Rhin obligea de percer un tunnel sous l'em-

* Mabillon, dans sa Diplomatique, cite plusieurs chartes royales datées de Savonières.

** Sous l'emplacement du château on en voit encore des parties bien conservées.

*** Le château de Foug fut détruit par ordre de Richelieu en 1634.

Digitized by Google

placement de la *villa regia;* la colline fut donc tranchée. Sur le sommet on découvrit un cimetière romain ou franck joignant les ruines de l'ancien palais : on en exhuma des lames d'épées et de poignards en fer, de la même forme que ceux que j'ai décrits précédemment, des poteries en terre grise et noire, des boucles et garnitures d'épées en fer et en bronze, des bagues en or et en bronze, des épingles en or, des médailles du haut empire, une boucle de cheveux en bronze, provenant d'une statue, un petit buste d'homme drapé et à tête radiée également en bronze, enfin un petit coffre rond de même métal, renfermant un anneau ; cet amulette était suspendu par une petite chaîne au cou du squelette d'une jeune fille. Les médailles du haut empire établissent que Savonières était une station romaine, devenue plus tard résidence royale, sous les deux premières races de nos rois ; sa destruction doit remonter à la chûte des Carlovingiens.

N° 18.

Scarpone (Scarpona ou Sarpona), actuellement Dieulouard, bourg sur la rive gauche de la Moselle, à 25 kil. nord de Toul.

Scarpone était une des principales cités des leuks. L'itinéraire d'Antonin la place à 12 000 pas romains de Metz et à 10 000 de Toul. Agrippa, affranchi et gendre d'Auguste, la ferma de murailles, fortifia le sommet de la montagne de Cuite (au nord-ouest de Dieulouard), et fit construire la voie romaine qui allait de Metz à Langres par Scarpone et Toul. La porte de Metz, d'où partait cette voie, était nommée porte Serpenoise ou Scarponoise.

Des légendes et des traditions merveilleuses environnent l'origine de Scarpone.

Notre chroniqueur Philippe de Vigneulle veut que cette ville ait été fondée par Serpanus, prince troyen, tellement

Digitized by Google

preux, disert, généreux et bon clerc, que les Divoduriens lui déférèrent la magistrature suprême de la cité. Serpanus justifia de son haut renom; il fit régner la justice, et employa ses immenses trésors à clore sa patrie adoptive de bons murs crénelés; il les perça de onze portes, dont une fut en son honneur appelée *porte Serpenoise*.

La vie de saint Livier, noble citain de Metz, nous apprend qu'au temps où « Troye la grande fust destruiste, » s'empartirent plusieurs nobles seigneurs emmenant avec » eulx grosse multitude de gens et moult de finances d'or » et d'argent par lesquelles on faict ses plaisirs..... que » cinq d'entre les nobles seigneurs chevaulchèrent tant qu'ils » vinrent à une rivière nommée Muzelle où ils rencontrèrent » un val avecque pré et bois: Vecy dist l'un d'eulx, un trèz » bel propris et une trèz belle rivière, et l'oisel de Serpanus » se prenant à volleter tant qu'il rompist son las et s'alla » seoir sur un arbre, Serpanus dit à son frère Leupart-» le-Bleu: Frère si bien vous agrée, nous ferons illec une » cité que nous nommerons Serpane? — Bien m'agrée, » respondit Leupart-le-Bleu, et les deux frères bastirent en » cestuy lieu, au plein haut du grosse roche, une trez grande, » trez forte et trez terrible cité; mais il advint qu'avant » que l'an fut passée Leupart-le-Bleu mourrust, luy, sa » femme et ses enfants, par ainsy Serpanus demeura seul » de sa lignée. Quand il vit sa cité tant forte, il dist qu'il la » tanroist seul et à nul n'obeisroist, fors à luy, car il se » sentoist homme trèz puissant et estoit trèz terrible en » faict d'arme. »

La célèbre Brunechilde (Brunehault), qui périt dans la lutte de la civilisation romaine contre la rude indépendance des Francks, ne pouvait être oubliée dans les souvenirs populaires. Elle gouvernait l'Austrasie d'une main ferme, fondait des monastères, élevait des forteresses, bâtissait des villes, jetait des ponts, créait des routes ou rétablissait les

Digitized by Google

anciennes voies romaines *. Les peuples, frappés des merveilles de ce règne, les attribuèrent à une puissance surnaturelle, et publièrent que les rivières se durcissaient, et que des routes se formaient à la voix de la puissante enchanteresse. Nos traditions la nomment *Dahou*, *Idotte*, *Hardal* et *Gilette*, et racontent que, se rendant un jour de Metz à Scarpone, dans un char traîné par quatre bœufs, elle fut arrêtée par les eaux de la Moselle; dans l'orgueil de son pouvoir, elle cria à son cocher: *Passe toujours, veuille ou non veuille;* le cocher obéit, mais bêtes et gens disparurent sous les flots. Le corps de la reine fut retrouvé à Metz, près de l'écluse du moulin du Therme, où l'on montre contre l'un des piliers du pont la statue de la téméraire Gilette.

Si nous fouillons les annales romaines, nous lisons dans Ammien Marcelin, l. 27, ch. 12, qu'en 366, les Allemands essuyèrent une grande défaite sous les murs de Scarpone. Ils avaient franchi le Rhin sur la glace, et après avoir vaincu Carietton, franc d'origine, qui commandait dans les deux germanies, ils menaçaient de leur camp de Loisy, Metz, Toul et Scarpone. Jovin, maître de la cavalerie de Valentinien Ier, fut envoyé contre eux; il s'avança par les vallées de Fauquemine et de Hollanbois **, surprit les barbares, tandis que les uns se baignaient dans la Moselle et que d'autres buvaient, et en fit un effroyable carnage. Une croix, qui a subsisté jusqu'en 1793, fut élevée sur le lieu où la bataille se donna; elle portait le nom de *Mattirion;* ce nom est dérivé, dit-on, de *Mactatorum*, des égorgés. Les morts furent enterrés dans un champ qui s'appelle encore aujourd'hui l'Atrée des Allemands ***.

* Plusieurs chemins portent encore aujourd'hui son nom; on les nomme chemins Brabant ou de Brunehaut.

** Aujourd'hui couvertes de bois.

*** Atrée ou aitre, cimetière.

Digitized by Google

Un passage de Paul Diacre, cité par Dom Calmet, prouve qu'Attila et ses 300 000 huns ne purent enlever Scarpone, qui, lors de l'établissement des grands fiefs, devint le chef-lieu du comté scarponais ; ce comté s'étendait de Lyverdun à Gorze, et échut à Charles le Chauve, dans le partage de la Lorraine, en 870.

En 960, Scarpone fut brûlée par les Hongrois ; sa destruction ne fut pas complète, puisque cette ville est citée en 984 comme un des boulevards de la Lorraine. Lothaire, fils de Louis d'Outremer, ayant envahi le comté de Scarpone et fait prisonnier Godefroy le vieux, comte de Verdun et de Scarpone, le célèbre Gerber, archevêque de Rheims et pape en 1003, sous le nom de Sylvestre II, écrivit à Mathilde, femme de Godefroy, chercha à relever son courage et l'engagea à défendre la forteresse de Scarpone et d'Hattonchatel, avec le dévouement qu'elle devait à un époux et au père de ses enfants. Mathilde obéit ; mais il paraît que Scarpone fut enlevée d'assaut et livrée aux horreurs du pillage, du meurtre et de l'incendie.

Frédéric, fils de Godefroy et de Mathilde, embrassa la règle de saint Benoît dans le monastère de Saint-Vanne, et fit don, en 997, des comtés de Verdun et de Scarpone, à Heimond, évêque de Verdun (988 à 1024). Scarpone avait tellement souffert de l'invasion de Lothaire que Heimond transporta le siége du comté au château de Dieulouard, autour duquel vinrent se grouper les Scarponais échappés au sac de leur ville. Le temps et les guerres féodales achevèrent l'œuvre de destruction ; vers le milieu du quatorzième siècle un prieuré de Prémontrés s'éleva au milieu des ruines de Scarpone ; ce prieuré fit place à son tour à trois ou quatre chaumières qui constituent aujourd'hui le hameau de Charpagne. Le père Bonnetier, dernier prieur et curé de Scarpone, avait ramassé un grand nombre de notes sur l'histoire et les découvertes archéologiques qui y furent

Digitized by Google

faites *. Je vais essayer de reconstruire la cité leukoise à l'aide des travaux du savant prémontré.

Quand le père Bonnetier arriva à Scarpone en 1748, il existait, sur les bords de la Moselle, deux masses de maçonnerie appelées la *grande Roche;* selon la tradition, elles provenaient d'un obélisque élevé en l'honneur de Constantin. La victoire de ce prince sur Maxence, et son entrée triomphale dans Rome, étaient représentées sur les deux faces principales du monument, dont la base est encore enfoncée dans le gravier; on entreprit de démolir entièrement ces débris, qui gênaient la navigation de la Moselle, mais ce fut avec bien de la peine que l'on parvint à les enlever, tant le mortier avait acquis de dureté. Le père le Bonnetier remarqua à 60 mètres de l'obélisque, les fondations d'une pyramide construite en carreaux de petit appareil, semblables à ceux de l'aqueduc de Jouy. Il nous apprend que l'on trouve fréquemment à Scarpone des haches celtiques en pierre, de diverses nuances; il avait recueilli plus de deux mille médailles, tant gauloises que romaines. Les principales étaient: Jules César, Néron, Galba, Claude, Domitien, Néron, Adrien, Antonin, Faustine, Didier Julien, etc., etc., Constantin, Julien II, etc., etc. (12). Il décrit soigneusement les quatre portes de Scarpone et sa division en cinq quartiers: la partie Leukoise, le Château, la Rochotte, le Vieux-Pont et le Champ-Jo.

1° Partie Leukoise. — Elle était située sur la rive gauche de la Moselle et occupait environ trois hectares, c'est le Scarpone des leuks et le quartier le plus riche en antiquités (13). On en a exhumé à diverses époques des haches celtiques, des armes, des urnes cinéraires, des poteries en terre rouge ou brune, des figurines en bronze,

* Le manuscrit est déposé à la bibliothèque de la ville de Nancy. Voyez aussi, Mémoires des antiquaires de France, t. 8, p. 172; Notice de M. Lamoureux.

Digitized by Google

des statues et bas-reliefs en pierre, des médailles du haut et bas empire en tous métaux ; on a reconnu des vestiges de bains publics, l'emplacement d'un temple et de beaucoup de maisons particulières. Les plus grands appartements avaient à peine cinq mètres carrés ; ils sont pour la plupart pavés en béton d'un beau poli ; les murs étaient également enduits de ciment, ornés de peintures à fresque, ou revêtus à hauteur d'appui, de petits carreaux en marbre de diverses couleurs.

En 1765, une déviation subite de la Moselle mit à découvert une élégante mosaïque, formée de petits cubes en marbre noir et blanc, incrustés dans un bain de mortier posé sur un pavé en pierres de roche.

Au mois d'octobre 1778, en réparant le pont dit à la *Croix-Saint-Nicolas*, on a déterré une colonne milliaire, portant l'inscription suivante :

I . MAR . ANT.
AVRELI .
PIO . FELIXI .
AVG . P . MAX .
CON . II . PP . CE .
CMLX .

A l'empereur Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, auguste, grand pontife, consul pour la seconde fois, père de la patrie, censeur,
9060 (pas romains).

Cette colonne de $1^{m},20$ de hauteur sur $0^{m},33$ de diamètre, avait été dressée au point où la route se courbait pour entrer dans Scarpone ; il y avait donc encore quarante pas de ce point à la ville, puisque l'Itinéraire d'Antonin place Scarpone à dix mille pas de Toul.

C'est au milieu des ruines de la partie leukoise, *au plein haut de la grosse roche* du Légendaire de saint Livier, que

Digitized by Google

l'évêque Haimond fit bâtir, au commencement du onzième siècle, le premier château de Dieulouard, ou Dieu le Wart (*Dei custodiâ*).

2° Le Chateau d'où ce quartier tirait ce nom, était un parallélogramme de 100 mètres de long, en œuvre, sur 20 mètres de large, flanqué d'une tour ronde à chaque angle; ses murs de 4 à 5 mètres de fondation, en avaient encore 3 ou 4 hors de terre en 1748; ils portaient 3 mètres d'épaisseur. La route de Metz à Toul traversait ce Castrum, qui était bâti dans une île de la Moselle, et formait par conséquent deux têtes de pont. Les fouilles faites dans ce quartier ont donné: une petite statue de Jupiter, un autel et plusieurs inscriptions en l'honneur de ce dieu, un bas-relief représentant Esculape, et un petit Mercure en bronze d'un beau travail. On a découvert les fondations d'un temple de 5 mètres carrés, et un *sacellum* de $4^{m},30$ sur chaque face; on a exhumé de ce temple quantité d'ossements de bêtes à cornes: on a trouvé dans le *sacellum* un petit Cupidon, un autel et une table ronde (*ancalabris*) en pierre de Norroy, des débris de poterie, des cendres, des charbons, des serrures, des clefs, des clous de diverses grandeurs, deux fourches en fer, une coupe en marbre gris de $0^{m},30$ de diamètre, quantité de médailles du haut et du bas empire.

Le père Bonnetier signale ensuite trente-sept pierres sépulcrales, dont il transcrit les épitaphes.

3° Le quartier de la Rochotte. — Il était de l'importance de 2 hectares 75 ares, et devait son nom à des *culées dures comme de la roche*. Le père Bonnetier en fait une place d'armes et indique cinq grosses bornes plantées sur le bord de la voie romaine, lesquelles, selon lui, servaient aux cavaliers pour monter à cheval.

4° Le Vieux-Pont. — Ce quartier, d'environ 75 ares, s'étendait de celui de la *Rochotte* à la Moselle, sur une

Digitized by Google

longueur de six cents pas; on n'y a pas rencontré de traces de constructions anciennes.

5° Le Champ le Jo (*campus Jovini*). — Il est situé au ban de Loisy, sur la rive droite de la Moselle et près de l'ermitage de Saint-Firmin. On y a trouvé des médailles du haut empire, des fondations de murs très-épais, des fragments de corniches, et une colonne en marbre de 0m,54 de diamètre; elle faisait sans doute partie d'un monument élevé en l'honneur de Jovin, et en souvenir de la victoire qu'il remporta sur les Allemands, en 366.

J'ai recueilli à Scarpone:

Plusieurs fibules en bronze, dont une de forme ronde, de 0m,06 de diamètre, représente une tête de Méduse, entourée de serpenteaux; cette pièce est d'une excellente exécution et couverte d'une belle patine;

Un Mercure également en bronze, de 0m,06 de haut, coiffé du pétase, revêtu de son manteau et tenant une bourse à la main;

Un petit grattoir en fer, à manche de bronze, travaillé à jour et orné de ciselures;

Des poteries, des amphores et des tuiles romaines;

Des monnaies gauloises et romaines du haut et du bas empire, en argent et en bronze;

Cinq médailles d'Indutilli-German, chef gaulois, portant au droit une tête de guerrier imberbe, la chevelure entourée d'un bandeau. — ℞ Un taureau. Ce type avait été faussement attribué à Induciomare, chef des Trévirois.

Figurine en bronze, de 0m,09 de hauteur, représentant un prêtre de Jupiter, drapé d'une robe bordée, la tête ceinte d'une bandelette sacrée, tenant de la main droite une patère et les pieds posés sur un socle rond, creusé au milieu, les rebords guillochés.

Digitized by Google

N° 19.

Nasium, aujourd'hui village de Naix (Meuse), 48 kil. sud-ouest de Toul.

A Saint-Aubin, village du département de la Meuse, traversé par la route nationale de Paris à Strasbourg, on trouve une ancienne voie romaine qui conduit en trois heures à un joli vallon arrosé par l'Ornain. C'est dans ce vallon et sur les versants de ses côteaux, que s'élevait, il y a quatorze siècles, l'opulente cité de *Nasium;* elle fut détruite lors des invasions successives des Huns et des Vandales. Le village de Naix, qui lui a succédé, est petit, mal bâti et décèle cependant son antique origine; à chaque pas vous apercevez des débris de constructions du meilleur style, jetés au hasard ou servant de soutien à des chaumières.

Nasium, centre d'une haute civilisation romaine, ne se releva jamais de la ruine à peu près complète que les Vandales ou les Huns lui firent éprouver : la province, ruinée et dévastée par les diverses irruptions des peuples du Nord, fut bien longtemps pour pouvoir cicatriser des plaies aussi saignantes; de plus les démêlés sans cesse renaissants, survenus entre les chefs des nombreux états féodaux qui s'élevèrent sur les ruines du grand empire, contribuèrent encore à entretenir ce malaise, qu'un gouvernement stable et vigoureux eût pu seul faire disparaître pendant cette longue période de troubles. Les habitants de la plaine choisirent des lieux de sûreté, où ils purent plus facilement se défendre contre leurs ennemis; les villes ouvertes furent en partie abandonnées, on se fortifia où la nature et l'art offraient le plus de ressources : telle fut aussi, je crois, une des causes de la décadence de Nasium.

Depuis la ruine de cette ville, au cinquième siècle, son histoire se perd dans la nuit du moyen-âge; voici le peu que nous avons pu en recueillir.

Digitized by Google

Sous les premiers rois francs, une forteresse fut construite au milieu de ses ruines; Frédégaire, qui écrivait vers l'an 658, nous apprend que Thierry, roi de Bourgogne, dans son expédition contre Toul, s'empara de la forteresse de Naix. Depuis le septième siècle, Naix fit constamment partie du temporel de l'évêché de Toul; en 667, Bodo (dix-septième évêque), donne à son église de Toul, Nasium et le pays situé sur l'Ornez; en 830, Frotaire (vingt-septième évêque), détache, du territoire de Naix, un moulin qu'il donne à l'abbaye de Saint-Epvre-lès-Toul, donation que Charles le Gros ratifia en 884; en 994, Saint-Gérard (trente-troisième évêque), donne à son église le moulin et la ville de Naix.

Nous lisons dans la charte de fondation de l'abbaye de Bouxière-aux-Dames, par Saint-Gauzelin (936), que l'on donnait à Nasium le titre de cité; cette dénomination lui a été conservée fort longtemps; car, en 1750, ce village comptait à peine quatre-vingts habitants, cependant il était toujours désigné dans le pays sous le nom de *cité de Naix*.

Ptolémée, dans sa géographie, place Tullum et Nasium en tête des villes leukoises.

Nasium, placée sur la voie de Reims à Metz, était divisée en ville haute et ville basse: l'une renfermait les monuments publics, le cirque et les principaux temples; l'autre occupait, dans la vallée, les deux rives de l'Ornain, sur une très-grande étendue; sur ses bords, on voit encore les vastes ruines des bains. Les maisons étaient presque toutes, dans leur intérieur, revêtues en marbre; de précieuses mosaïques en formaient les pavés; journellement on y déterre des médailles en tous métaux, des statuettes en bronze, des pénates, des fibules, des bagues et autres bijoux, enfin tout ce qui constituait le luxe et la richesse chez les anciens.

En 1704, un habitant de Naix trouva une petite statue en or massif, dont la vente enrichit son heureux inventeur*.

* Dom Calmet, Notice de Lorraine, art. Naix.

Digitized by Google

Le célèbre dom Mangeart recueillit dans les ruines de l'antique Nasium, un grand nombre de médailles, de clefs, de figurines et d'objets d'art, dont il fit hommage au prince Charles de Lorraine, frère de l'empereur François Ier. En 1775, des ouvriers découvrirent une statue colossale en marbre blanc, qui fut immédiatement mise en pièces.

En 1808, Pierre Maulan, cultivateur à Naix, en arrachant quelques racines d'une haie, trouva un coffret renfermant plus de deux mille médailles en argent, des médaillons en or, des bracelets, des colliers, des bagues du même métal. M. Marchand, ancien maire de Metz, fit l'acquisition des médailles; les objets précieux furent achetés par le cabinet national, moyennant 1 680 francs*.

Peu de ruines, dans l'Est de la France, offrent à l'investigateur autant de richesses que celles de *Nasium;* à peu de frais on y opère des fouilles; à peine les édifices sont-ils enfouis à un mètre de profondeur : l'étage inférieur des bains, leurs fourneaux et les étuves existaient encore il y a quelques années, et s'élevaient à près de deux mètres au-dessus du sol; malheureusement, ils sont en possession de fournir des briques aux villages environnants; il est à craindre que bientôt l'œuvre de destruction complète ne soit consommée. On trouve dans les décombres amoncelées sur l'emplacement des temples, des parcelles de leurs bas-reliefs, des chapiteaux et des colonnes qui les décoraient; on m'a assuré que plusieurs de leurs bases étaient encore en place, cachées sous les débris. Plusieurs belles mosaïques, servant de pavé à de grands édifices, ont été recouvertes de terre. D'aussi heureux résultats auraient dû engager le conseil-général du département de la Meuse à s'occuper sérieusement de faire compléter les fouilles de Nasium.

M. Denys, homme de lettres, ancien rédacteur du Journal

* Biblioth. nationale, Garde-meuble, n° 189, A. 6.

Digitized by Google

de la Meuse, avait entrepris cet immense travail; chargé, pendant plusieurs années, de diriger les fouilles, ce savant laborieux a reconnu l'emplacement des temples, le tracé des rues, les bains et les mosaïques; les plus précieuses découvertes ont été dessinées et gravées à ses frais: nous craindrions, par un plus long détail, d'anticiper sur l'œuvre de M. Denys. Espérons que nous serons à même de jouir un jour du travail du doyen de nos archéologues.

Je possède dans ma collection, provenant de Nasium: Des camées et une bague en or trouvées dans un tombeau, des clefs, des figurines et des bagues en bronze, des éperons et des ligules également en bronze, des patères, poteries et urnes en terre noire et rouge, des styles et des épingles de tête en os, des carreaux de marbre provenant de revêtement ou de dalles d'appartement, des fragments de mosaïque, des fers de lance, des haches et des mors de brides en fer; un grand nombre de monnaies leukoises en argent et en cuivre, et des médailles romaines en or, argent et bronze, du haut-empire exclusivement (14), un fragment de poterie fine en terre rouge portant, dans un cartouche entouré de colonnettes, l'inscription (*Germane Servator*). A côté, figure d'un jeune homme représenté nu, debout, les cheveux hérissés, les bras étendus, soutenant de chaque main une boule.

(1838, 18 novembre.) Un autel votif, quadrilatéral, inédit, en pierre, d'un mètre de haut sur 45 centimètres de large, consacré par un officier de la 22e légion (l'Antonénienne), à la déesse Epone et au génie des leukois (15). Sur la face principale on lit:

DEAE * EPONAI *
ET * GENIO * LEVC *
TIB * IVSTINIVS *
TITIANVS
LEG. XXII
ANTONINIANAE
EX * VOTO. *

Digitized by Google

Les caractères de l'inscription sont gravés avec soin, et le dessin des bas-reliefs décèle l'œuvre d'une bonne époque. Ils représentent, d'un côté, la déesse Epone revêtue d'une robe traînante, nouée lâchement sur les hanches, la main droite posée au sommet de la tête d'un jeune cheval, tandis qu'un autre cheval, placé à sa gauche, la regarde et semble l'invoquer; du côté opposé, se trouve un guerrier, sans doute Titianus (16), couvert de la lorique, peut-être aussi du *padulamentum* qu'il tient de la main gauche; son bras droit est étendu vers un autel; il est chaussé de bottines ou *caligules*.

Il nous reste à déterminer la date présumée de cet autel.

Instituée en Egypte, sous Auguste, nommée tour à tour *Primigeria Augusta, Primigeria pia, fidelis, Antoniniana, Severiana, adjutrix*, la vingt-deuxième légion fut l'une des six qui, sous l'empire de Vespasien, s'emparèrent de Jérusalem; peu après, elle vint dans les Gaules. On connaît des autels votifs élevés par ses soins sur le Necker, le Rhin, le Rhône, la Moselle, à Cunstadt, à Soleure, à Genève, à Clèves (près Stuttgard), à Mayence, Cologne, Lyon, et jusques dans nos environs. Ces monuments se rapportent aux règnes de Diocletien, Trajan, Caracalla, Héliogabale et Alexandre-Sévère. Au commencement du 3e siècle, la vingt-deuxième légion prit la dénomination d'Antoninienne, nom qu'elle conserva sous le règne d'*Antoninus* Caracalla. Ce corps d'élite, après un séjour assez long à Mayence, dont il avait réparé le pont bâti sous Drusus le Germanique (17), vint à Metz, où plusieurs des siens reçurent les honneurs d'une sépulture monumentale*. Il occupait en même temps les villes leukoises voisines de la circonscription médiomatricienne; parti ensuite pour Soleure, il s'y trouvait

* Pierre sépulcrale extraite au Sablon en 1829. D. M. *Cariatus. Miles.* LEG. XXII.

Digitized by Google

en 219. Ainsi la date de notre autel ne saurait être ni antérieure à l'année 190, ni postérieure à l'année 220*.

(1841, septembre.) Une urne en verre, de forme conique, de 15 centimètres de haut sur 20 centimètres de large, contenant des cendres, des os calcinés, et un lacrymatoire également en verre. Cette urne était recouverte par un tesson d'amphore et enfermée entre deux pierres, dont celle qui servait de base était carrée et la partie supérieure prismatique.

N° 20.

Boviolles (Bovis aula), 45 kil. sud-ouest de Toul.

Le village de Boviolles était, dans l'origine, un faubourg de Nasium; il offre, par lui-même, peu d'intérêt à l'archéologue, encore sous l'impression des richesses de la grande cité leukoise; mais Boviolles est dominé par la côte de Chaté, sur laquelle s'élevait un camp retranché, de près de 3 kilomètres de développement et dont l'enceinte, parfaitement conservée, étend ses ouvrages avancés jusqu'aux bords de l'Ornain. Cette citadelle, d'origine gauloise, devint plus tard la principale défense de la ville romaine; il paraît que ce camp n'était occupé que temporairement, car les fouilles pratiquées dans son intérieur n'ont rien produit qui puisse rappeler le séjour des conquérants: tout y est gaulois. J'y ai recueilli plus de cinq cents monnaies, dont trois cents au moins appartiennent à la province leuke, et les autres aux peuples voisins (18).
Quarante rouelles métalliques, dont neuf variétés**.
Style en fer, — lampe en bronze (forme barbare).
Une centaine de douilles de javelots également en fer.

* Voyez lettres de Bégin, Revue d'Austrasie, 1843, et Rues de Metz. T. I, p. 103.

** Voyez Revue d'Austrasie, 1839, mon article sur les rouelles métalliques.

Digitized by Google

N° 21.

Soulosse (Solimariaca), 36 kil. sud de Toul.

M. Beaulieu, dans son savant ouvrage sur l'Archéologie lorraine, nous a décrit tous les principaux monuments et les découvertes importantes faites à Solimariaca (aujourd'hui village de Soulosse), cette troisième ville du *Pagus leucorum*. Le plus grand nombre des tombes qu'il a signalées ont été achetées en 1839 par l'Académie de Metz, et font partie du musée messin*. Depuis la publication de M. Beaulieu, on a découvert un bas-relief funéraire, représentant un gaulois vêtu d'un sayon et tenant à la main un étendard appuyé sur un dé, dont le côté principal porte l'empreinte d'une roue; ce bas-relief a été également acquis par l'Académie **. Un de nos confrères a aussi acheté une belle conque en pierre, sculptée en forme de coquille marine, destinée à recevoir de l'eau. Je n'ai de Solimariaca que deux monnaies en argent, portant, de face, une tête barbare; au revers, un cheval, et pour légende, Solimariaca; le nom de cette déesse se trouve sur plusieurs monnaies des provinces gauloises. Je pense que c'est à tort qu'on a attribué cette médaille aux leuks exclusivement ***.

La voie romaine de Toul à Langres passait à Soulosse; la route actuelle suit en partie l'ancien tracé, dont il reste encore des parties considérables et parfaitement conservées.

Près de Soulosse, on voit, au sommet d'une montagne, les traces d'un camp retranché, que la tradition attribue à l'empereur Julien II; elle lui a conservé le nom de Camp de Julien.

* Archéologie lorraine, par Beaulieu, Paris, 1840, t. 1.

** Voyez aussi D. Calmet. Notice de Lorraine, article Soulosse.

*** Plusieurs monuments provenant de Soulosse ont été transportés également au musée d'Epinal (Vosges).

Digitized by Google

N° 22.

Gran (Granis civitas, urbs grandis), bourg à 60 kil. sud de Toul (Vosges).

Une question, assez embarrassante pour les archéologues, a été celle de décider ce qu'autrefois avait pu être l'importance politique de la ville de Gran, et même quel était son nom pendant la conquête romaine, car cette cité n'est mentionnée ni dans Ptolémée, ni dans l'Itinéraire d'Antonin, ni dans la Notice des Gaules publiée sous Honorius. Le bourg moderne, élevé au milieu de la ville antique, porte aujourd'hui le nom de Gran; serait-ce par dérivation de celui de *Granus*, l'Apollon des gaulois, ou plutôt de *Gradivus*, l'un des surnoms du dieu Mars? Les romains respectaient ordinairement les noms propres des vaincus et se bornaient à les latiniser; quant à Gran, son nom vient évidemment de celui de Granis que lui donne le moine Rupert, légendaire du douzième siècle; toutefois, cette ville a dû exister avant la conquête, les objets gaulois qu'on y découvre fréquemment en sont la preuve évidente.

L'étendue et l'importance des ruines de Gran nous révèlent l'existence d'une vaste cité: la position de cette ville sur un plateau aride, généralement dépourvu d'eau, accessoire principal de la vie intérieure chez les romains, éloignent de nous la pensée que ces conquérants l'aient choisie comme centre politique.

Placé au milieu d'une contrée fertile, sur la frontière de deux peuples agricoles, les leuks et les lingoniens, Gran était sans doute un établissement tout à la fois militaire et d'approvisionnement; là a dû être organisé un vaste dépôt ou grenier d'abondance pour la subsistance des légions campées dans la province. Les cohortes stationnées à Gran occupaient leurs loisirs à édifier son vaste amphithéâtre: le fait est justifié

Digitized by Google

par l'inscription DEO . MARTI, trouvée sur une pierre servant de clef à une des portes de ce monument. Moi-même, j'ai recueilli sur les lieux une figurine de Mars, en plomb, de 8 centimètres de haut; le dieu est représenté debout, revêtu du costume militaire, sa main gauche est étendue sous le manteau, la droite est appuyée sur la tête d'un coq placé à ses pieds. Une inscription trouvée à Gran par M. Denys, et qu'il a bien voulu nous communiquer, nous apprend que les soldats d'une légion venue de la Sarmatie avaient tenu garnison à Gran, et y auraient épousé des femmes gauloises:

CONNVBIO IVNCTI DIVERSIS GENTIBVS
UT GALLAE CVM PARTHIS MONIMEN
TVM SIC STATVERVNT BALISIDAE
CVNITIS ET SIBI NON DVBITANTES INFAVS
TA OMINA NOSCERE NI VRSA TVMVLET ORBEM.

« Les Basilidiens *, unis, par le mariage, à diverses » nations, comme les Gauloises le sont aux Parthes, ont, » par ce motif, érigé ce monument, tant pour eux que » pour leurs concitoyens, ne prévoyant dans l'avenir aucun » funeste événement, à moins que l'Ourse ne bouleverse » le globe. »

Les légendaires prétendent que l'empereur Julien II habita quelque temps la ville de Gran, et qu'il y fit souffrir le martyre à saint Elophe et à sainte Libaire.

Il paraît que Gran fut en partie ruiné, au cinquième siècle de notre ère, par la grande invasion des barbares; une charte de Charles le Chauve, de l'an 886, est datée de Gran: *Actum in Granis villa in die nomine.*

L'abbé Rupert, dans la vie de saint Elophe, écrite au douzième siècle, désigne ainsi l'état ancien de cette ville:

* C'étaient les Sarmates d'Oppien; il y avait deux Sarmaties, l'une européenne (la Pologne), l'autre asiatique (portion de la Turquie).

Digitized by Google

Urbem tunc longitudine maximam, turribus et muris munitam, nomine Grandem.

Les ducs de Lorraine en tinrent la moitié en fief des comtes de Champagne, de 1220 à 1463, époque à laquelle Louis XI fit la remise de l'hommage au duc de Calabre.

En 1323, Ferry promit à Raoul, son fils, duc de Lorraine, la terre de Gran en faveur de son mariage.

Gran passa plus tard sous la domination des rois de France, sans que les historiens puissent assigner une date à cette cession.

En 1642, le maréchal du Hallier, contraint de lever le siége de La Mothe, se retira à Gran, d'où Charles IV le débusqua avec perte de plusieurs centaines d'hommes.

Ce bourg était, avant la révolution de 1793, le chef-lieu d'une prévôté royale qui dépendait du baillage de Chaumont en Bassigny; il compte aujourd'hui environ 1 200 habitants.

Des auteurs ont prétendu que Gran avait été le chef-lieu d'un évêché que saint Euchaire aurait gouverné; cette question, soulevée au commencement du dernier siècle, a été l'objet de violents débats plus politiques que religieux.

Dans plusieurs cartulaires, saint Euchaire est désigné comme évêque de Gran. Dans un bréviaire de 1512, imprimé par ordre de Hugues des Hazards, soixante-douzième évêque de Toul, la septième leçon commence ainsi: *In ea siquidem urbe Grandi nomine, præclarius vir Eucarius deo dilectus, dei disponenta gratiâ, fuerat episcopus ordinatus.*

L'abbé de Riguet, grand prévôt de Saint-Diez, et Charles Hugo, abbé d'Etival, historiographe et conseiller-d'état du duc de Lorraine, voulant affranchir leurs monastères de la juridiction des évêques de Toul, profitèrent de cette désignation d'évêque donnée à saint Eucaire pour donner quelque poids à leurs prétentions. Ils essayaient de démontrer que le siége épiscopal des leuks avait d'abord été établi à Gran,

Digitized by Google

et que seulement après la ruine de cette ville, arrivée au cinquième siècle, il avait été transféré à Toul. C'était entrer dans les vues du duc Léopold, qui, tout à la fois, jaloux de la puissance spirituelle des évêques de Toul sur une partie de ses états (19), et voulant se débarrasser de l'influence française qui en résultait, cherchait à miner le prestige attaché au berceau de la mission apostolique de saint Mansuy, et à arriver plus facilement à l'érection d'un évêché lorrain. M. Clément, né à Toul, bibliothécaire de Louis XIV *, se chargea de venger sa ville natale; il réfuta victorieusement les deux détracteurs, et mit au néant l'accusation banale de falsification de texte que l'abbé d'Etival avait osé porter contre lui.

Gran a pu, dans l'origine du christianisme, avoir eu plusieurs évêques; certes cette ville était assez importante pour avoir obtenu cet honneur, mais ce siége primitif a dû être supprimé, comme tant d'autres, lorsque la société chrétienne se développa, et fut organisée sur une base forte et régulière. Plusieurs voies romaines aboutissaient à Gran; entre autres celle qui conduisait de *Nasium* (Naix), à *Novimagus* (Neuf-Château). L'enceinte romaine de la ville est facile à reconnaître. Les tours et les murs de défense sont encore, sur plusieurs points, de plus d'un mètre hors de terre, sur deux mètres d'épaisseur. L'isolement de Gran a dû être une des causes premières de la conservation des monuments antiques; les débris de la vieille cité couvrent au loin les campagnes environnantes. Il suffit de creuser le sol, à un mètre de profondeur, pour retrouver les fragments de ses rues; des parements entiers de murs romains servent encore d'auxiliaires aux constructions modernes.

Il existe dans plusieurs caves des portions d'un aqueduc ou d'un égout; cet ouvrage a en œuvre un mètre sur tous

* Voyez Biographie universelle (son article).

Digitized by Google

les côtés, il est construit en pierres de taille dont chacune forme une des faces du conduit.

En 1808, un habitant, faisant opérer des fouilles dans son jardin, découvrit, à sept mètres de profondeur, une chambre voûtée, de cinq mètres de long sur cinq mètres vingt-cinq centimètres de large; cinq squelettes gisaient sur le sol, et près d'eux se trouvaient des chaînes, des menottes en cuivre, des vases en terre cuite renfermant des monnaies du haut empire: c'était probablement une prison *.

Les pierres de la partie inférieure de la tour de l'église proviennent des ruines du théâtre; dans plusieurs maisons du village, on a employé les débris noircis de ce vaste monument pour servir de dessus de porte ou de marches d'escalier; ce mélange de la grandeur passée avec la misère moderne offre un singulier rapprochement.

Tous ces restes précieux pour l'archéologue sont effacés par les ruines imposantes de l'amphithéâtre qui pouvait servir tout à la fois d'arène et de théâtre lyrique. Vingt mille spectateurs pouvaient facilement tenir place sur ses gradins. M. Jollois, alors ingénieur en chef du département des Vosges, a publié le plan et la description des monuments de Gran **. Voici quelques extraits de ce rapport.

Amphithéâtre. — Avant les fouilles opérées à cette époque (1822), l'amphithéâtre n'offrait qu'un amas énorme de décombres, à l'exception des deux arcades encore debout et construites avec d'énormes matériaux; on remarque seulement qu'on a profité, comme les anciens l'ont toujours fait en pareille circonstance, d'une colline ou cavité que présente naturellement le terrain pour asseoir la partie circulaire de l'édifice, et obtenir des remblais naturels. On ne peut décider tout d'abord si l'on a sous les yeux les restes d'un théâtre ou d'un amphithéâtre; il a fallu des fouilles nombreuses

* Elle sert maintenant de cave.

** Jollois. Antiquités de Gran, in-folio.

Digitized by Google

pour démontrer, jusqu'à l'évidence, que cet édifice avait servi à cette double destination.

Lorsqu'on se place en face du monument, on remarque à droite et à gauche des ruines de grandes constructions ; celles de droite offrent les deux arcades dont nous avons parlé, bâties en pierres d'énormes échantillons *, taillées en pointe de diamant et assemblées par la justesse de leur coupe, sans aucun secours de ciment. La plus élevée a trois mètres soixante centimètres d'ouverture, la moins haute a deux mètres quatre-vingts centimètres ; près de celle-ci, on en a reconnu une troisième, beaucoup plus large que la première, mais dont il ne reste que les pieds-droits ; enfin, une quatrième arcade était contiguë à la plus élevée de celles que nous avons indiquées, et devait ainsi la surpasser en hauteur. Tout porte à croire qu'elles se prolongeaient sous l'amphithéâtre pour en soutenir les gradins. Dans le massif de maçonnerie dont elles font partie, il existe des chambres intérieures de quatre mètres quatre-vingts centimètres de long sur quatre mètres de large ; elles ont été vidées jusqu'à sept mètres de profondeur, on y a remarqué dans le fond des couches de cendres mêlées de charbon. Ces pièces avaient leur entrée sous un grand corridor qui traversait l'édifice dans toute son étendue, du sud-ouest au nord-ouest. Ce corridor a cinq mètres cinquante-huit centimètres de largeur, sur une longueur de quarante-neuf mètres. Des escaliers, placés obliquement sur les parois de ce corridor, débouchaient sur l'amphithéâtre vers le *podium ;* dans les fouilles qui les ont mis à découvert, on a trouvé une médaille d'Antonin le Pieux, quatre-vingts pièces de monnaie de billon des rois de France de la troisième race, frappées à Tours, un fer de javelot et un anneau en argent.

Le massif de maçonnerie de gauche présente des différences avec celui de droite, surtout à l'extérieur. Cinq pièces

* Quelques-unes ont deux mètres cinquante centimètres de long.

Digitized by Google

intérieures ayant à peu près les mêmes dimensions que celles déjà indiquées, leur sol est de 7m,40 de profondeur au-dessous de la surface supérieure des ruines. A la partie la plus élevée du mur étaient pratiqués des soupiraux évasés en entonnoir, pour donner du jour dans l'intérieur; les parois de toutes ces pièces offrent un appareil parfaitement régulier de moellons tous égaux en longueur et en épaisseur. La face du mur latéral du corridor est percée de grandes portes cintrées avec de doubles archivoltes formées de voussoirs alternativement de pierres minces et de briques. Toutes les portes ont leur issue dans le grand corridor dont nous avons parlé. Ces chambres servaient probablement à renfermer les bêtes destinées aux combats de l'arène.

Au-dessous du sol de l'orchestre, à deux mètres et demi de profondeur, on a trouvé un aqueduc parfaitement conservé, il porte 1m,60 de haut, sur 1m,60 de large, il est recouvert partout de grandes dalles de pierres posées à plat, si ce n'est à sa sortie, du côté de la campagne, où il est voûté. C'était peut-être un égout de la ville.

C'est dans les fouilles entreprises pour la découverte de cet aqueduc qu'on a trouvé une pierre avec cette inscription: DEO MARTI. Aux deux extrémités de l'inscription, sont sculptés deux boucliers, et au milieu de la pierre s'élève un bouclier de forme elliptique.

Deux murs de 2m d'épaisseur sur une longueur de 36m, et perpendiculaires à la courbe des gradins, traversent l'amphithéâtre; l'intervalle compris entre ces murs et la grande enceinte circulaire est occupé par le sol naturel et un système de maçonnerie en pierres sèches, formant un massif sur lequel on avait établi les gradins.

L'amphithéâtre, dans le sens de son petit axe, est partagé en trois espaces inégaux soutenus par des murs exécutés suivant des courbes parallèles. Le premier mur, celui qui

Digitized by Google

termine du côté de l'arène la première enceinte des siéges ou le *podium*, suit une courbe elliptique dont le grand axe est de 50^{m} et le demi-petit axe de 17^{m},40. Le second mur formant ce que l'on appelle la première précinction, ou le premier palier, suit une courbe également elliptique, dont le grand axe a 64^{m},50 et le demi-petit 24^{m},50. Ces précinctions, ou ceintures, qui occupaient en largeur l'espace de deux gradins, établissaient les séparations entre les diverses classes de citoyens et facilitaient le passage aux spectateurs. Le grand axe de la courbe qui suit le troisième mur, formant la seconde précinction, a une longueur de 101^{m},70, et le demi-petit axe est de 42^{m},80; enfin le mur extérieur, qui forme la troisième enceinte des gradins et enferme tout l'édifice, suit une courbe elliptique dont le grand axe est de 137^{m},60 et le demi-petit de 61^{m}.

Le mur d'enceinte est percé de huit cages d'escaliers par lesquels on arrivait de l'extérieur aux gradins; les marches ne sont pas encastrées dans les murs latéraux, mais simplement posées sur le terre-plein.

On n'a retrouvé en place ni les banquettes des gradins, ni les marches des petits escaliers qui devaient les traverser en plusieurs endroits; c'est en déblayant le grand corridor qu'on a rencontré des pierres qui ont appartenu à ces gradins. Ceux-ci avaient 0^{m},31 à 0^{m},32 de hauteur, dimension de ceux des principaux théâtres de l'antiquité.

Une terrasse, soutenue par un mur de 2^{m},30 d'épaisseur, règne autour de l'enceinte de l'édifice et s'élève à la hauteur des premières marches des escaliers extérieurs. C'était par là qu'arrivaient ceux qui fréquentaient le théâtre.

Les fouilles entreprises dans l'emplacement du *podium* ont fait connaître à son entrée une chambre de 3^{m},05 de long sur 2^{m},67 de largeur; deux autres chambres de même dimension ont été reconnues aux extrémités du *podium*, ayant

Digitized by Google

leur entrée sur le grand corridor; il en existe encore une plus petite, sans jour, qui paraît avoir été un vide réservé dans l'épaisseur de la maçonnerie.

Plusieurs amphithéâtres romains, notamment celui de Néris, avaient comme celui de Gran une double destination; il résulte de la comparaison que, comme théâtre, l'édifice de Gran l'emporte sur tous les théâtres connus par la grandeur de ses dimensions; ceux de Marcellus à Rome et de Syracuse sont les seuls qui en approchent; comme amphithéâtre, ses dimensions sont à peu près égales à celles des amphithéâtres de Nismes et de Capoue, mais sa superficie est de moitié moindre, parce que son arène n'est pas entièrement enveloppée par les gradins.

Ces belles ruines sont maintenant converties en carrière publique et disparaissent chaque jour; elles méritent cependant une attention toute particulière de la part de tous ceux qui s'occupent de nos antiquités nationales; un gardien devrait y être établi: mais pourra-t-on les sauver entièrement des vandales modernes?

Bains. — Un propriétaire de Gran, en creusant dans son jardin, découvrit les restes d'un vaste établissement de bains.

Les objets principaux trouvés dans les fouilles sont, des colonnes, des chapiteaux d'ordre dorique provenant d'un portique, des tuyaux en terre de diverses formes, plusieurs fourneaux voûtés, encore remplis de cendre, et présentant à leur partie supérieure l'emplacement de la chaudière, un grand nombre de médailles du haut empire, des lampes de toutes dimensions, enfin quantité de plaques de marbre, de porphyre ou de granit servant de pavés ou de revêtement de murailles.

Principaux objets d'art trouvés a Gran. — Parmi le grand nombre d'antiques recueillis journellement à Gran nous signalerons *:

* La plupart de ces objets sont au musée d'Epinal.

Digitized by Google

Des fragments de bas-reliefs et notamment une belle frise sur laquelle est sculpté un oiseau, des statuettes et des masques scéniques en bronze, deux très-belles têtes de Jupiter et d'Apollon, le torse d'une petite statue de Vertumne, portant dans sa chlamyde des raisins et des fruits; un morceau de vase sur lequel sont figurés deux centaures; deux autels, l'un votif, l'autre consacré à la fortune domestique, *deæ fortunæ domesticæ;* débris d'une table en pierre sur laquelle sont indiquées trois lignes terminées par ces mots: *Victoriæ.aug.genti;* corniche au-dessous de laquelle on lit le nom de l'empereur Antonin, l'inscription publiée par M. Denys, deux pilastres de 0^{m},50 de haut, couronnés d'une espèce de corniche sur laquelle est gravée une consécration à Cérès: la déesse est représentée la tête à demi voilée et ceinte du diadême, tenant de la main droite une corne d'abondance remplie de fruits, une femme élégamment drapée lui présente des épis de blé.

Grand nombre de vases et d'urnes funéraires en terre et en verre, quantité de médailles du haut empire en tous métaux, enfin un beau camée dont malheureusement la partie supérieure est brisée; il représente une femme à demi nue et un homme dans l'attitude de la belle statue d'Antinoüs; il est armé d'une massue et porte une chlamyde relevée sur son bras gauche, un trophée d'armes suspendu à un arbre est placé entre l'homme et la femme. L'artiste a employé un onyx dont la couche intermédiaire est d'une teinte rosée qui produit le meilleur effet, le travail est digne du burin grec; etc., etc.

Au mois d'avril 1843, informé qu'à 2 kilomètres de Gran les eaux pluviales avaient mis à découvert plusieurs sépultures gallo-romaines, nous avons fait opérer une fouille qui nous a produit environ vingt débris de corps ayant tous une pierre sous l'épaule gauche; j'ai recueilli dans les fosses deux lames d'épée en fer et à un seul tranchant, un collier

Digitized by Google

d'ambre, un autre formé de petits cubes en pâte de diverses couleurs séparés par des anneaux en verre, un bracelet de femme en bronze, une fibule également en bronze aux extrêmités de laquelle sont enchassées deux plaques rondes en verre rouge, une autre couverte d'un filigrane d'argent orné de pierres bleues ; enfin un vase en terre noire de forme conique de $0^m,20$ de haut.

A la même époque, le propriétaire d'une maison située près la place du Bourg, en défonçant son jardin, découvrit à 2 mètres de profondeur le péristyle d'un temple. L'édifice devait avoir 60 mètres de long sur 10 de largeur, les murailles ont $1^m,25$ d'épaisseur et étaient consolidées par des contreforts. On s'était procuré dans les fouilles deux colonnes cannelées d'ordre corinthien de $0^m,75$ de diamètre ; elles étaient placées devant un pilastre également corinthien et supportaient les angles du fronton ; l'entablement était soutenu par des pilastres d'ordre toscan de $0^m,35$ d'épaisseur sur chaque face et de 4 mètres de haut * ; le monument était couvert en dalles de pierre de $0^m,40$ centimètres carrés sur $0^m,4$ d'épaisseur ; le pavé du temple était en mosaïque ; sur la frise était plaquée une inscription en lettres de bronze doré de $0^m,16$ de haut, en l'honneur du dieu Mars **, DIVO MARTI.

En 1845 on trouva dans un jardin de Gran une figurine de Mars en bronze de $0^m,4$ de haut, deux bagues en or, dont l'une était ornée d'un onyx sur lequel est représenté un lézard ; dix-sept pièces d'or, un Auguste, trois Domitien, quatre Vespasien, un Nerva et huit Trajan ***.

Dans les différents voyages que j'ai faits à Gran, je m'y suis procuré plusieurs clefs romaines, bagues et patères en

* Ces pilastres n'étaient que dégrossis.

** Je possède deux de ces lettres ainsi qu'une cuillère à encens trouvée dans le temple.

*** Le tout a été acheté par le musée d'Epinal.

Digitized by Google

bronze, un joli petit trépied supportant une cassolette également en bronze de $0^m,6$ de diamètre, hauteur totale $0^m,10$ *; un petit coffret de forme ovale avec incrustation en émail, propre à renfermer des odeurs, longueur $0^m,3$; une figurine de Mars, des marbres antiques de diverses couleurs, des vases en verre et en terre de couleur rouge ou noire, des flèches en silex et des monnaies gauloises, environ deux cents monnaies romaines depuis Auguste jusques et y compris Valentinien Ier, un onyx pour bague du meilleur style **, sur lequel est gravé un chasseur portant un lièvre au bout de son épieu; une tablette en marbre blanc qui devait avoir $0^m,15$ de long, sur chaque face au milieu on lit:

GIAMI
LVS. FEC.

Enfin une autre plaque en marbre blanc d'une plus petite dimension, indiquant sans contredit la demeure d'un empirique:

TVSSIT
ORGANA
ET OMASA.

N° 23.

Monnaies des évêques de Toul. — Causes de leur rareté.

Malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de de me procurer des monnaies épiscopales dans le ressort de l'évêché. En vain me suis-je adressé à Blénod, à Brixey

* Un pareil trépied est gravé et décrit dans le premier volume, page 259, de l'Utilité des Voyages, par Beaudelot.

** Cette pierre a été décrite par M. Jollois dans ses Antiquités de Gran.

Digitized by Google

et à Liverdun, officines ordinaires des prélats, je n'y ai rien trouvé, et personne, je crois, n'a été plus heureux que moi.

Pour remplir cette lacune de notre histoire métallique, on avait été forcé jusqu'à présent de se servir des très-rares pièces possédées par des cabinets étrangers, ou des *fac-simile*, assez imparfaits, publiés dans le manuscrit de Mory d'Elvange*; le hasard nous a indiqué les vraies sources où il fallait puiser.

En 1832, lors du choléra, le conseil de salubrité publique fit curer un égout dans la commune de Tronville (Moselle), on en retira un pot de terre rempli de petites médailles en argent, aux effigies des ducs de Lorraine et des évêques de Metz, Toul et Verdun**. Plus tard, M. Rollin (de Nancy) découvrit à Charmes-sur-Moselle, plusieurs pièces frappées par Pierre de Brixey, quarante-troisième évêque de Toul (1167 à 1192); cette dernière trouvaille me démontra qu'il fallait chercher les monnaies touloises hors du centre de l'évêché.

Dom Calmet, dans son Histoire de Lorraine, nous donne les causes premières de la rareté des médailles touloises (Tome III, page 27); il cite d'abord une ordonnance de Philippe le Bel, donnée par lettres-patentes à Poissy, du samedi d'après la Théophanie de l'an 1313, qui interdit l'usage de la monnaie de Toul comme étant de peu de valeur et de mauvais aloi. Ducange fait observer que cette monnaie était fort décriée et qu'on la rebutait dans le commerce***. Dom Calmet ajoute que nos évêques, dans l'espoir de remédier à leur mauvaise réputation *monétaire*, se seraient parfois servis des coins des ducs de Lorraine. Enfin lors de la réunion définitive des trois évêchés à la couronne,

* Ce manuscrit existe à la bibliothèque de Nancy.

** Cette trouvaille a été en partie achetée par M. de Saulcy, membre de l'Institut.

*** Glossarium ad scriptores, etc.

Digitized by Google

sous Henry II (1552), la monnaie française d'un titre supérieur eut seule cours dans l'évêché de Toul ; aussi le savant bénédictin, dans sa dissertation, se plaint-il du manque absolu des monnaies touloises ; il ajoute :

« Il est étonnant que je n'aie pu trouver des pièces de » ces prélats, bien que j'aie fait par moi-même ou mes » amis les plus instruits, toutes les recherches possibles pour » m'en procurer dans le pays. »

Ces divers motifs réunis nous donnent la conséquence naturelle que bien avant et depuis 1552, dans un but d'économie, le toulois dut chercher à se débarrasser de tout ce qui lui restait de ses anciennes valeurs ; par suite, son voisin le pays messin dut frauduleusement en recueillir une partie, et cela à raison de la similitude des types avec ceux des évêques de Metz, dont les monnaies d'un taux plus élevé eurent cours bien longtemps après l'interdiction des pièces touloises *.

Ainsi rien d'étonnant que Dom Calmet, qui écrivait en 1728, c'est-à-dire cent soixante-seize ans plus tard, n'ait plus rien trouvé dans le pays, c'était dans l'évêché voisin qu'il aurait dû diriger ses investigations ; cette vérité nous est démontrée par les trouvailles récentes, car dans tous les enfouissements un peu considérables de monnaies messines, on reconnaît des pièces touloises qui y sont mêlées en très-petite quantité.

N° 24.

Cour Albo (ancien palais des évêques de Toul).

Dans un précis consacré exclusivement à la haute antiquité, on doit omettre tout ce qui a rapport au moyen-âge ; cependant cette période, qui a légué à notre cité leuquoise

* Les monnaies épiscopales de Metz eurent cours jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

Digitized by Google

plusieurs monuments, chefs-d'œuvre des arts et du génie, mériterait une description toute particulière.

Les artistes de cette époque confiaient alors à la pierre les inspirations qu'ils puisaient dans leur talent ou dans la pensée religieuse qui les dominait.

Les cloîtres si remarquables de la cathédrale et de Saint-Gengoulf, notre magnifique basilique, sa grandeur, ses richesses architecturales, nous offrent tout ce que le caprice du goût a pu créer de plus beau et de mieux entendu. Je crois devoir cependant rappeler ici une construction historique, d'un aspect bien modeste et dont l'origine remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne.

L'ancienne demeure de nos prélats existe encore, et témoigne de la simplicité et du peu de luxe des premiers comtes de Toul, princes du Saint-Empire.

Construite en 515 par Albaud, huitième évêque, cette maison se nomme toujours la cour Albo (*curia Albaudi*). Vendue par l'état en 1793, elle est maintenant habitée par plusieurs familles. Nous ignorons le siècle où cette *curia* fut abandonnée par les évêques, qui ont constamment occupé depuis un hôtel situé un peu en avant et sur l'emplacement du nouveau palais.

En 1750, l'évêque Bégon fit construire l'immense et lourd palais épiscopal qui sert de mairie depuis la suppression de l'évêché. Dom Calmet, dans sa Bibliothèque Lorraine, article Bégon, dit que l'on éleva celui-ci parce que l'ancien était *par trop indécent*.

Je m'abstiens de toute réflexion et signale la cour Albo comme une des preuves les plus authentiques de la modestie évangélique.

Digitized by Google

NOTES.

(1) Toul, ville de 7200 habitants, actuellement chef-lieu de sous-préfecture du département de la Meurthe, a été considéré pendant huit siècles comme centre d'un état assez important.

Les intérêts particuliers de cette petite république étaient confiés à peu près également, d'un côté aux évêques, seigneurs suzerains * d'une partie de son territoire, et de l'autre à la sagesse des dix justiciers et magistrats de la cité ; de là une source continuelle d'agitation causée par une double influence, d'abord l'influence du parti lorrain ou allemand, et enfin celle de la politique des rois de France qui, depuis longtemps, convoitaient la Lorraine comme un des plus brillants apanages de leur couronne.

Soit qu'ils fussent ou lorrains ou français, les évêques adoptaient généralement les maximes des princes promoteurs de leur exaltation.

Les magistrats, dont l'unique intérêt a presque toujours été celui de la cité, résistèrent constamment aux exigences des prélats, qui, sous le prétexte du bien public, voulaient leur faire partager ou adopter les passions qui les dominaient.

L'histoire assez volumineuse de ces troubles est essentiellement liée à celle de la monarchie ; la réunion à la couronne, en 1552, mit fin à ces luttes et fut un bienfait pour les habitants de l'évêché.

(2) Le diocèse contenait plus de 1 700 paroisses et comprenait dans son ressort une partie des états du duc de Lorraine. Les princes lorrains tentèrent vainement de se soustraire à cette dépendance et d'obtenir l'érection d'un siége épiscopal à Nancy.

* Charte de Henry l'Oiseleur, 928.

Digitized by Google

Ce ne fut qu'après la mort de Stanislas, duc usufruitier, que le démembrement eut lieu. En 1775, on érigea avec ses débris les évêchés de Saint-Dié et de Nancy *.

(3) Rozières; Clément, bibliothécaire de Louis XIV; Benoit Picard, capucin; Broulier; Dom Calmet; enfin, le plus grand nombre des écrivains de l'ancienne Lorraine.

En 930, sous saint Gauzelin, les écoles épiscopales de Toul étaient déjà célèbres; le collége Saint-Claude, fondé en 1769 par l'évêque Drouas, détruit en 1791, pouvait être mis en parallèle avec les établissements scientifiques les plus renommés de la France et de l'étranger.

(4) On déterra également une quantité de pierres tombales, de bas-reliefs et d'inscriptions; toutes ces raretés furent immédiatement employées pour servir de matériaux aux fondations des nouveaux remparts. Un seul bas-relief, consacré à la mémoire d'une jeune fille, a été conservé et placé dans le revêtement de l'angle d'un bastion.

(5) Toul, surnommé la Sainte, en mémoire du grand nombre de ses évêques promus aux honneurs de la canonisation, était, avant 1790, divisé en six paroisses. On y comptait douze établissements religieux, savoir: trois abbayes, trois couvents d'hommes, quatre de femmes, un séminaire, un collége ou séminaire Saint-Claude, une commanderie de Malte et un hôpital général.

(6) Toul eut primitivement une enceinte romaine garnie de tours; au huitième siècle on réunit à la cité le bourg de Saint-Amand; en 1338 l'évêque Roger fit démolir une partie des anciennes murailles et joignit à la ville le faubourg de Notre-Dame, qui s'étendait jusqu'à l'hospice de la maison Dieu; en 1700, Vauban fit abattre ces fortifications et construire les remparts que nous voyons aujourd'hui. A cette époque, le diamètre de la ville fut encore augmenté d'un tiers. L'enceinte était achevée en 1708. En 1717, les ouvrages furent continués on fit les terrassements.

* En 1790 l'évêché de Toul fut supprimé et le siége épiscopal transféré à Nancy.

Digitized by Google

En 1720, on construisit la demi-lune de Saint-Léon et les portes de la ville. En 1705, des partis ennemis sortis de Tarbac mirent le feu aux villages de Francheville et de Dommartin; sans la nouvelle enceinte, la ville n'aurait pu éviter pareil malheur lors de la course que fit, en 1712, M. de Klovestein. (Extrait des Archives de l'Intendance.)

(7) Les premiers historiens ecclésiastiques nous apprennent que les temples anciens furent appropriés, autant qu'il était possible, aux besoins du culte nouveau : le pape saint Grégoire recommande spécialement aux fidèles d'adopter cette coutume.

(8) Ce chapiteau, savamment décrit par M. Beaulieu, tome 9, page 353, Mémoires des Antiquaires de France, a été déposé au musée de Nancy.

Hauteur de la partie supérieure.	0m,60.
Diamètre à la base	0m,60.
Tailloirs sur chaque face.	0m,70.

(9) Cet usage a été suivi sans interruption jusqu'en 1823, époque à laquelle M. Forbin de Janson fut nommé et intronisé évêque de Nancy et de Toul.

Voyez ma Notice sur le fauteuil de saint Gérard. Mémoires des Antiquaires de France, tome 15.

(10) Ysraël Sylvestre, célèbre graveur lorrain, nous a laissé une vue de cet hermitage. Les anachorètes qui l'habitaient y cultivaient un petit jardin dessiné en labyrinthe; les sentiers en sont encore très-visibles : la croyance populaire désigne ce labyrinthe sous le nom de Tour-du-Diable; les légendaires prétendent que saint Michel, poursuivant le diable, lui fit faire tous ces détours, etc., etc. (Voyez Revue d'Austrasie, 1843.)

(11) Les lames des épées ont généralement de 30 à 50 centimètres de long sur 5 à 6 centimètres de large; celles des poignards sont de forme et de longueur très-variables; quelques-uns ressemblent à des couteaux de table, d'autres à de petits greffoirs. Epées et poignards sont en fer, mais les gardes, qui ont disparu, étaient en bois.

Digitized by Google

(12) Lors de la révolution de 1793, la collection du père Bonnetier fut dissipée, la plupart des monuments en pierre ont été transportés au musée de Nancy.

(13) En 1832, M. de Saulcy, officier d'artillerie, alors en station à Dieulouard, fit faire quelques fouilles; une partie des objets trouvés ont été donnés au musée de Metz.

(14) L'absence presque complète des monnaies romaines, depuis Valentinien Ier, sur le sol des villes de Gran, Nasium, Solimariaca et Scarpone, est la preuve la plus authentique de la ruine de ces villes, arrivée au cinquième siècle de l'ère chrétienne.

(15) L'inscription au génie des leuquois était encore inédite; la représentation de la déesse Epone est la seule image aujourd'hui connue de cette déesse. C'était la divinité tutélaire de la race chevaline et des ânes; on la plaçait ordinairement à la porte ou au fond des écuries.

Les prairies de la Meuse ont toujours été recherchées par les éleveurs de chevaux; sous Louis XIV, la cavalerie légère se remontait dans les Trois-Evêchés.

(16) Une incription trouvée récemment à Mayence, consacrée à Mercure en 210, fait connaître que Titianus était né à Augsbourg et qu'il était bénéficiaire de la 22e légion. (Communiqué par M. de Florencourt, de Trèves.)

(17) Au pied d'une des piles du côté de Cassel, on a découvert, en 1819, une pierre carrée ayant pour inscription LEG. XXII, et sur la partie latérale un bœuf paré pour le sacrifice, emblême militaire de la 22e légion.

(18) La manière la plus rationnelle de classer les monnaies propres à chaque province, consiste à rassembler celles qui se rencontrent en plus grand nombre dans la localité qu'on veut étudier. Ainsi, dans l'enceinte du camp de Chaté, on a extrait plusieurs boisseaux de médailles en bronze, portant de face une tête barbare coiffée d'un casque, et au revers un sanglier au poil hérissé; ce type est assez commun et se trouve dans toute l'an-

Digitized by Google

cienne Lorraine ; on peut donc en conclure que cette monnaie était celle des Leuks, puisqu'elle est rare hors de leur province.

(19) Depuis 1656, la nomination aux bénéfices des Trois-Evêchés appartenait au roi de France. (Indult du pape Alexandre VII. Bulle de Clément IX, 1667.)

RÉSUMÉ.

Introduction.

N° 1. Causes de la rareté des monuments antiques dans l'enceinte de la ville de Toul.
2. Emplacement présumé du temple des Leuks.
3. Bas-relief romain.
4. Fauteuil de saint Gérard.
5. Abbaye de Saint-Epvre.
6. Abbaye de Saint-Mansuy.
7. Prétendus fragments de l'enceinte romaine.
8. *Villa* de Dommartin.
9. Fort ou signal romain sur le mont Saint-Michel.
10. Francheville.
11. Camp de Jaillon.
12. Blénod.
13. Gondreville.
14. Pierre.
15. Rogeville.
16. Boucq.
17. Savonnières.
18. Scarpone.
19. Nasium.
20. Boviolles.
21. Soulonne.
22. Gran.
23. Monnaies des évêques de Toul, causes de leur rareté.
24. Cour Albo, ancien palais des évêques.

Digitized by Google

1er Couvercle.

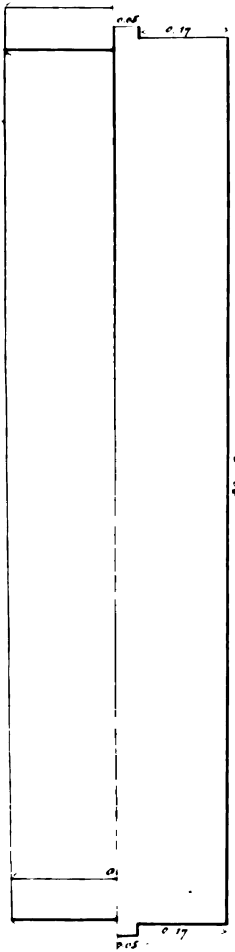

Coupe selon I. K.

Coupe selon N. O.

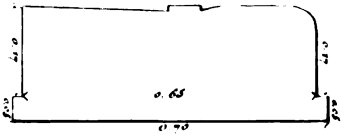

Coupe selon P. M.

imp.ie et lith. de Nouvian. Metz

Digitized by Google

Digitized by Google

2e Couvercle.

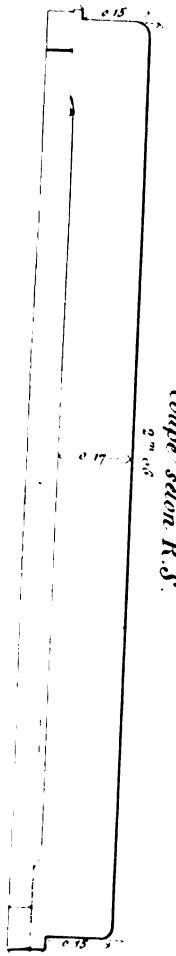

Coupe selon R.S.

Coupe selon A'B'.

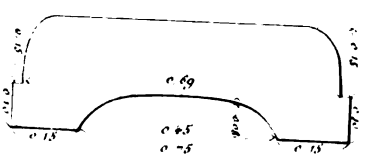

Coupe selon X.Y.

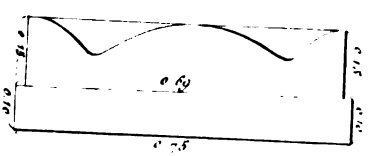

Imprimerie de Nouvian

Digitized by Google

Digitized by Google

III.

Moitié de Grandeur *naturelle.* (*Verre.*)

Inscription du *fond du Vase.*

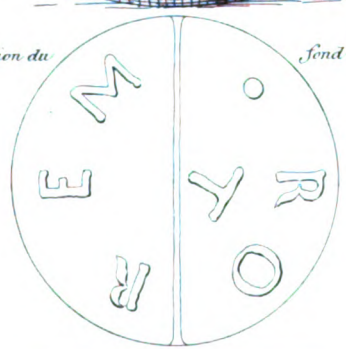

lith. de Nouvian. à Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

IV.

Grandeur naturelle (Verre.)

V.

⅔ de Grandeur naturelle.

(Poterie grise.)

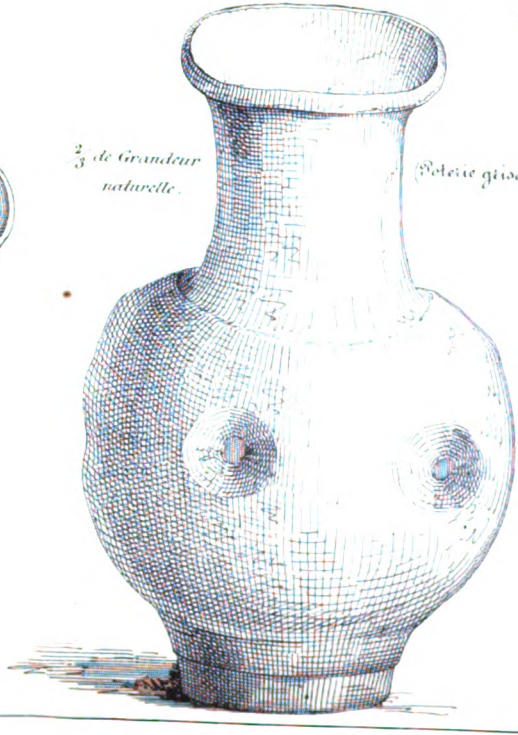

lith. de Nouvian, Metz.

Digitized by Google

Digitized by Google

Moitié de grandeur naturelle.

(Verre.)

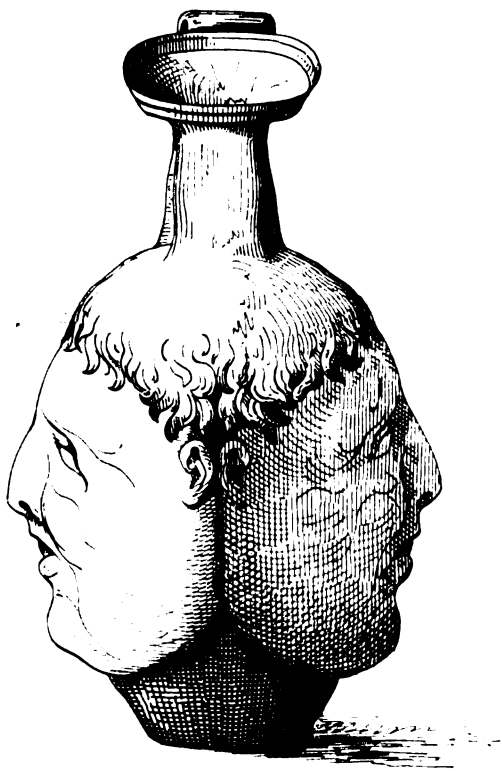

Digitized by Google

Digitized by Google

Grandeur naturelle, 86 centimètres. (Pierre.) VII.

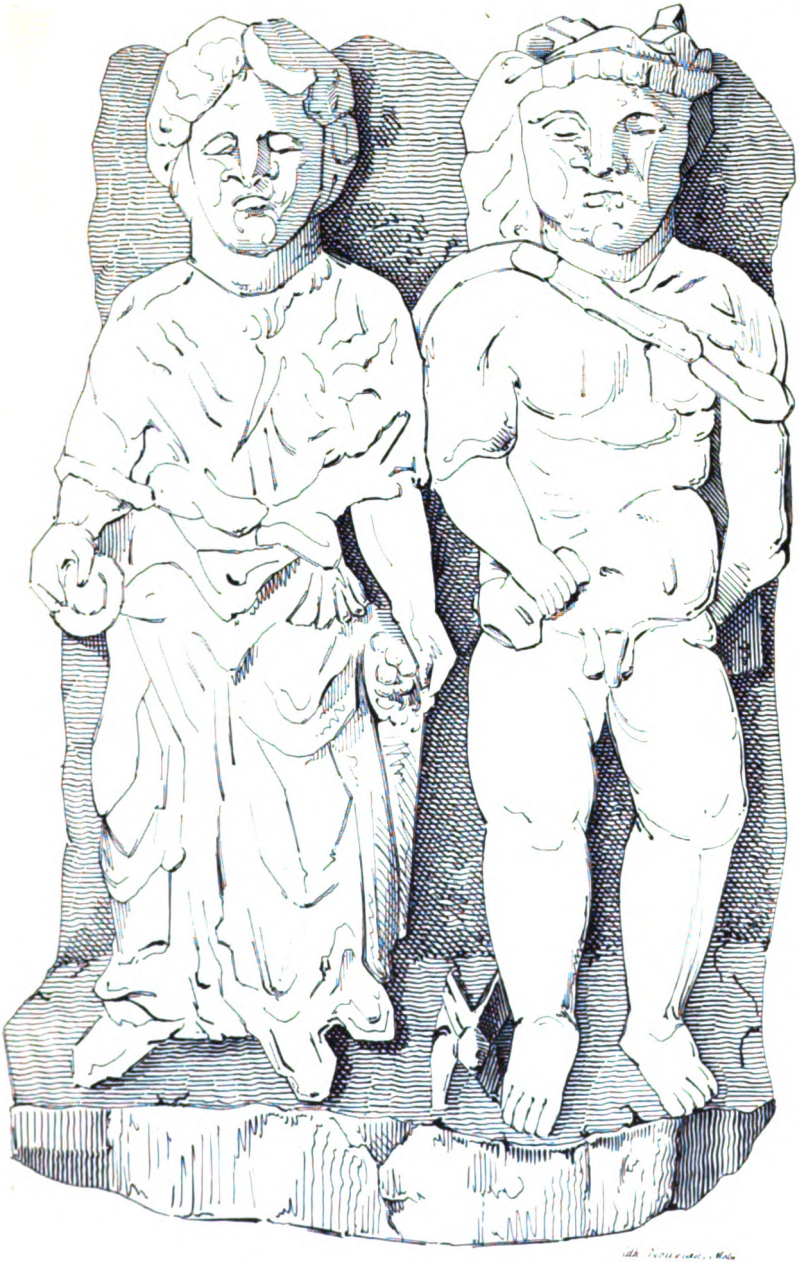

Digitized by Google

Digitized by Google

VIII.

Moitié de Grandeur naturelle.

Poterie rouge.

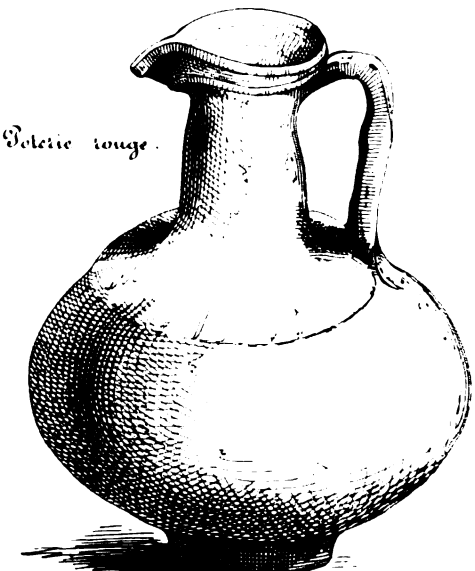

Poterie grise.

Imp.ie et lith. de Nourrian

Digitized by Google

ÉTAT DE LA DÉPENSE

DE LA

MAISON DU DUC DE BOURGOGNE,

Le mercredi 25e jour d'octobre l'an 1475,

EN SON SIÉGE DEVANT LA VILLE DE NANCY,

PAR M. A. DUFRESNE.

En 1473 on pouvait considérer Charles de Valois, duc de Bourgogne, comme un des princes les plus puissants de l'Europe; cependant l'étendue de ses vastes états, le nombre et la richesse de ses peuples étaient loin de satisfaire son ambition.

Confiant en sa valeur, Charles aspirait depuis long-temps à reconstituer l'ancien royaume de Bourgogne, et à échapper ainsi à la suzeraineté de la France. Dans ce but il était parvenu à capter la confiance de l'empereur Frédéric III, et à lui faire adopter une partie de ses projets, en lui proposant l'union de Marie, sa fille unique, avec Maximilien, fils et successeur de Frédéric. Tout était convenu, le couronnement de Charles, comme roi de Bourgogne, devait avoir lieu à Trèves au mois d'octobre suivant; déjà l'empereur s'était rendu dans cette dernière ville, lorsqu'un agent de l'astucieux Louis XI lui fit comprendre combien il aurait à redouter lui-même la puissance et l'esprit aventureux de Charles quand celui-ci serait tout-à-fait indé-

Digitized by Google

pendant. Frédéric, effrayé, quitta Trèves précipitamment et refusa d'exécuter sa promesse.

Au moment où ces faits s'accomplissaient, un prince jeune et éclairé venait de ceindre la couronne ducale de Lorraine; le roi de France s'empressa de nouer des négociations avec le nouveau duc et lui proposa une étroite alliance contre la Bourgogne. René accepta ces offres avec d'autant plus d'empressement qu'il connaissait les vues intéressées de son redoutable voisin.

En effet, la Lorraine placée entre les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, entravait ou coupait les communications nécessaires entre deux provinces obéissant à un même souverain; pour obvier à cet obstacle, Charles était parvenu, à force d'intrigues, à faire nommer évêque de Toul, en 1460, un enfant de douze ans, Antoine de Neufchatel, fils du grand maréchal de Bourgogne, sur l'esprit duquel il avait toute influence*.

Le duc de Lorraine parvint à faire casser l'élection; mais les Bourguignons intervinrent, Antoine fut rétabli et les places de l'évêché furent occupées par leurs troupes.

Charles, outré de l'insuccès de l'arrangement de Trèves, chercha à obtenir une compensation non moins brillante; l'envahissement de la Lorraine fut résolu, et Nancy désigné comme la capitale future de ses états. La conquête du pays se fit sans grands obstacles; Nancy seul se distingua par une résistance digne de la fidélité de la garnison et du courage de son chef, Jean de Calabre, fils naturel du duc Jean d'Anjou.

Au mois d'octobre 1475, l'armée bourguignonne parut devant Nancy. Ne pouvant l'enlever de vive force, le duc fit bloquer la place, distribua ses troupes par quartier et prit le sien dans la commanderie de Saint-Jean.

* Les deux tiers de la Lorraine et le duché de Bar relevaient en partie du temporel de l'évêché de Toul.

Digitized by Google

Pressée par la famine, la ville se rendit le 27 octobre. Le lendemain, Charles, à la tête de sa noblesse et de plusieurs illustres étrangers, fit une entrée magnifique dans une conquête qu'il devait garder bien peu de temps, car à peine quatorze mois s'étaient-ils écoulés que les mêmes lieux furent témoins de la mort du *téméraire* et de la chute de son empire.

Nous avons eu le bonheur de trouver un compte* de la dépense de la maison du duc Charles, au siége devant Nancy, le 25 octobre 1475, deux jours avant la prise de la ville; nous donnons une copie textuelle de cette pièce curieuse, qui fait connaître les usages du quinzième siècle, et quelques détails historiques relatifs à la Lorraine.

* Les comptes des ducs de Bourgogne issus de la branche royale des Valois, et faisant partie de ma collection, sont au nombre d'environ deux cents; ils comprennent une période de 1404 à 1567.

ILS SONT RELATIFS A

Jehan de Bourgogne, comte de Rhetel, — Philippe, comte de Charolois, — Philippe, duc de Bourgogne, — Charles, comte de Charolois, — Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, — Louis, dauphin de Viennois (Louis XI, roi de France), — Charles, duc de Bourgogne, — Robert, comte d'Estampes, — Adolphe IV, comte de Clèves, — M^lle^ Marie, duchesse de Bourgogne, — M^me^ Marie, duchesse de Bourgogne, — Comtesse de Charolois, — Isabelle de Bourbon, — M^lles^ de Bourbon, — Marguerite d'Yorck, duchesse de Bourgogne, — Jeanne d'Espagne, duchesse de Bourgogne, — Philippe le Beau, duc de Bourgogne, — Blanche, Marie de Milan, duchesse de Bourgogne, — Eléonore d'Autriche, fille de Philippe le Bel, — Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, — Charles-Quint, duc de Bourgogne, empereur, etc., — Marie d'Autriche, reine de Hongrie, — Etc.

ILS SONT DATÉS DE

Malines, — Mildebourg, — Beaumont, — Gand, — Bruxelles, — Bruges, — Anvers, — Flessingue, — Liège, — Arras, — Valenciennes, — Le Quesnoy, — Lille, — Saint-Omer, — Siége de Nancy, — Siége de Mousson, — Hesdin, — Abbeville, — Bois-le-Duc, — Arlon, — Luxembourg, — Ypres, — Courtray, — Rurémonde, — Oudenarde, — La Haye, — A la chasse, — Devant Calais, — Etc.

Digitized by Google

MERCREDI XXV^e *jour d'octobre, l'an* mil IIII^c *soixante et quinze*, monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant, tout le jour avec son ost et compaignie en son siége devant la ville de Nancy où estoient devers lui le prince de Tarente et ambassadeurs de Napples, d'Arragon, de Venize, de Milans et austres. Escu vingt sols à la valeur de quarante gros monnoye de Flandres.*

PANNETERIE PAR MICHAULT DAMAS.

	francs.	sols.
Gillet pour LXVIII XII^e** de pain blanc.....	VIII	X
A lui pour LX XII^ne*** de pain bis.....	»	LXXV
P. Donlieu pour sa façon d'oublies.....	»	II
Hacquinnet le Maire pour moustarde.....	»	IIII

Somme.... XII^francs XI^sols.

ESCHANÇONNAIE PAR PHILIPPE DE VILLERS.

Vin de garnison compté le XIX^e jour de ce mois dont on a huy despensé V muids II septiers demi.

Le maitre a payé pour XII queues de vin de Bourgoingne contenant ensemble XXXVI muids IV septiers jauge franchise, au pris de XVIII^f la queue, faisant.... II^c XVI^f.

A lui qu'il a payé pour avoir fait deschergier des chariots des marchants et mettre en cest office sur les jantes au dit siége iceux vins.... XVIII sols.

Desquels a huy esté despensé III septiers.

Somme du vin despensé VI muids VI septiers demi.

Argent II^c XVI^f XVIII^sols.

CUISINE PAR JEHAN RODRIGUES.

	francs	sols	den.
Anthoine du Val pour l'achat d'un bœuf..	VI	V	»
A lui pour demi porcq.....	»	XVI	»
A lui pour XX livres de gresse.....	»	XX	»
A lui pour XLVIII livres de lard.....	»	LVI	»
A lui pour l'achat d'un veau.....	»	XVIII	»

* 1475. ** 68 douzaines. *** 60 idem.

Digitized by Google

	francs	sols	den.
A lui pour l'achat de XXVI moutons....	XXVI	»	»
A lui pour VI cochons.....	»	XXXXII	»
A lui pour IIII commues.....	»	XII	»
A lui pour IIII perdrix.....	»	XII	»
A lui pour XVIII volilles.....	»	XVIII	»
A lui pour VI chappons de paille.....	»	XVIII	»
A lui pour LXIIII poullailles.....	IIII	V	IIII
A lui pour XII paires de pijons.....	»	XIII	»
A lui pour III[e] demi d'œufs.....	»	XXIIII	VI
A lui pour ung frommaige de Peronne...	»	»	XII
Le maistre a payé pour II truites, I quarreau, IIII brochets à fendre, VIII autres, VI carpes, X bares, brésinets, perches, blanc poisson, IX desinchés	VII	IIII	»
Berthelemy pour II molins.....	»	XII	»
A lui pour herens.....	»	X	»
Gilet pour une grant tarte pour monseig[r].	»	IIII	VI
A lui pour XXII autres de chambellain..	»	LV	»
A lui pour la façon de XXIV pastés de chappon et poules.....	»	XVIII	»
A lui pour fleur	»	»	VI
Pierre Quin pour potaige et sel.....	»	XII	»
A lui pour lait.....	»	IIII	VI
A lui pour XXVI livres de beurre.....	»	XXVIII	II
A lui pour coings à confire.....	»	IIII	»
Le maistre a payé pour XXVIII lots de beiche et vinaigre.....	»	XXII	»
Yngle pour ses verdures et vinaigre de Nappes.....	»	V	»
P. Gallet pour bois et charbon despensé ce jour en cest office, cencre et espins de garnison.....	»	XXXIII	»
Somme.... LXVII[f] XIII[s] VI[d].			

FRUICTERIE PAR TROTET.

Cire de garnison comptée le XXVIII[e] jour d'aout derniere.

Digitized by Google

ment passé huy despensé en torches grandes et petites VIII livres X onces.

Et en chandelles, mortiers et flambeaux.. IIII X

Le maistre a payé pour XXXIII liv. de chandelles de suif LIX^{s} VI^{d}.

Somme de la cire despensée XIII livres VI onces.

Argent LIX^{s} VI^{d}.

ESCUIERIE PAR JACQUES DU MAES.

	francs.	sols.
Le maistre a payé pour la journée de LXXVI chevaux..	IX	X
A lui pour avoine à faire XVI sincroix mesure de court.	»	XVI

Humbert Butel, charton attelé en II chariots de XII chevaulx.

Gillet de Venre de X chevaulx.

Goubbelt de IX chevaulx.

Jehan Vaulx Hape de VIII chevaulx.

Chartons à VI *chevaulx.*

La Marche.
Cortemberghe.
Henry Pierard.
Clars Delchels.
Jehan Peppin.
Gillequin de Bruges.
Gerard de la Cuisine.

Chartons à V *chevaulx.*

P. Simonnet.
Richhard de Larmogere.
P. de Braussault.
Jehean Sacesse.
Gabel.

Chartons à IV *chevaulx.*

P. de Bos.
Sincoult.
Rosembert.
Jehan van Lenne.
Jehan Gauthier.
Philippe Destimues.
Philippe de Fœnig.
Philippe de Lamoine.
Philippe de Saint-Hubert.
Erart de l'Oratoire.
Colart de Merbais.
Henry de la Parde.
Jehan Balle.
Henry Pougels.
Lambert Esbelart.
Guille de Mol.
Philippe Gaulin.
Gaspard Mater.
Hamin Poisson.
Jehan Hornes.
Jehan Cuppes.
Monneau Larcher.

Digitized by Google

Tous les quels chartons et chevaulx mainent et conduisent les bagues de mon dit seigneur à IV sols chascun par jour..... XXVIIIIf XVIs.
Somme.... XLIXfrancs XIsols ».

FOURRIERE PAR PIERRE PIPPE.

	fr.	sols.	den.
ce jour pour mon dit seigneur..	»	X	»
Huguemin de Bregilles pour torteaux à faire le falot.....	»	III	VI
Le maistre a payé pour bois.....	»	XX	»
A lui pour fagos.....	»	IIII	»
Pierre Michiel pour II livres d'espins de chambre	»	XX	»

Somme.... LVIIs VI deniers.

Somme de la dépense.. IIIcent LIIIfrancs Isol VI deniers.

Somme du jour..... gaiges sens..... comptés par les sire de Clary, de Lamarche, de Bergincourt et bailli de Touremonde..... VIIc LXXIIIIf IIIs X deniers.

J. DESFORGES.

RECHERCHES

SUR

LA VALEUR DES MONNAIES DE FLANDRE EN 1475.

Les systèmes monétaires de la Flandre et de l'Artois sont très-difficiles à apprécier ; il y avait dans ces deux pays, à l'époque dont nous nous occupons, beaucoup de désordre dans la valeur des espèces ; on y opérait ordinairement sans trop s'inquiéter du rapport des monnaies locales avec

Digitized by Google

celles des autres pays : souvent même on y était très-embarrassé pour apprécier la différence qu'avaient entre elles les diverses monnaies de compte qui y étaient usitées. Aussi les estimations que nous donnons ici ne sont-elles pas mathématiquement exactes.

Avant d'aborder ce calcul, on doit se demander si par le mot de *francs* on doit entendre une pièce de monnaie usuelle, ou une monnaie de compte équivalente à la monnaie *tournois* ou à la monnaie *parisis*.

Je m'appuyerai ici de l'opinion d'un homme dont l'érudition archéologique est justement appréciée, M. Cartier, d'Amboise, principal rédacteur de la Revue numismatique.

Le *franc*, m'écrivait-il il y a quelque temps, était une monnaie d'or que le roi Jean * (1360), avait émise concurremment avec le *royal*. Son type était un cavalier armé et courant. On l'appela *franc*, je crois, à cause de ce type ; mais comme il valait alors 20 sols, ou une livre, il en résulta, dans l'usage commun, qu'on désigna cette livre par le mot *franc*. Cet usage se perpétua sous les règnes suivants : les francs se nommèrent *francs à cheval* et les royaux prirent le nom de *francs à pied*.

Louis XI ne fit frapper aucune espèce de *francs ;* il émit seulement des écus d'or, mais il y avait encore dans la circulation beaucoup de ces anciennes pièces, et une ordonnance de 1470 évalue à 30 sols les *francs* à pied et à cheval, ainsi que les royaux et les vieux écus d'or.

Maintenant que peuvent signifier 352 francs 1 sol 6 deniers ? A moins de preuves contraires, il est à croire qu'il s'agit ici de 352 livres *parisis ou tournois* et non de 352 pièces d'or de la valeur de 30 sols **.

* Leblanc. Traité des monnaies de France ; page 257.

** Leblanc. Traité des monnaies de France. Les écus d'or taxés, en 1470, à 26 sols 6 deniers, le furent, en 1473, à 30 sols 3 deniers ; le 2 novembre 1475, à 33 sols. Pages 307 à 311.

Digitized by Google

Prenons donc comme probable qu'il s'agit de 352 livres 1 sol 6 deniers tournois, et comme le marc d'argent valait 10 livres au lieu de 54 francs prix de son cours actuel, il faudrait multiplier 352 par 5 francs 40 centimes, pour connaître approximativement la valeur que représenterait aujourd'hui la dépense du 25 octobre 1475, évaluée en notre monnaie; ce calcul donnerait pour résultat 1 900 francs, sauf de légères fractions *.

La monnaie parisis valait un quart de plus que la monnaie tournois, 12 deniers parisis étaient l'équivalent de 15 deniers tournois **. Si donc les comptes ont été donnés au contraire en monnaies parisis, on arrivera, par une opération analogue, à trouver que la somme qui nous occupe ferait aujourd'hui 2 375 francs.

Enfin, si contre les probabilités, il était question de pièces d'or appelées *francs*, comme l'ordonnance de Louis XI les appréciait à 30 sols, il faudrait ajouter aux résultats précédents moitié en sus puisque ces pièces représentaient 30 sols au lieu de 20.

Maintenant que nous avons opéré d'après le tarif des monnaies françaises, nous devons observer que la livre bâtarde de 40 gros, employée en Flandre et en Artois, à partir de l'administration de Philippe-le-Bon (1419), était, avec les parisis, dans la relation de huit à neuf ***, c'est-à-dire d'un neuvième plus faible; il faudra donc encore réduire

* Le mot *franc*, étant l'équivalent de livre, représente toujours 20 sols, et le sol 12 deniers, soit tournois soit parisis.

** Ces deux dénominations de tournois et de parisis n'étaient plus guère en usage sous Louis XI, cependant le fisc se servait encore de la monnaie parisis pour se faire payer les anciennes redevances, et de la monnaie tournois pour acquitter les nouvelles dettes, mais les subdivisions étaient les mêmes: les livres parisis et tournois valaient chacune 20 sols.

*** Cette proposition a été admise par M. Hermand, de Saint-Omer, auteur du beau travail sur la Numismatique de l'Artois.

Digitized by Google

d'un neuvième le chiffre obtenu d'après le calcul précédent, pour obtenir un résultat exact en monnaie de compte flamande.

Avant d'abandonner la question numismatique soulevée par le compte qui précède, nous devons naturellement nous demander ce que signifie la note placée en tête et portant cette indication : *Escus* 20 *sols à la valeur de* 40 *gros monnaie de Flandres*. Cette note était évidemment destinée à faciliter l'évaluation des monnaies flamandes en monnaies françaises. En effet, la différence de 20 à 40 venait originairement de ce qu'il y avait en Flandre une monnaie courante de plus bas aloi que la notre *, ou de plus petite valeur qu'on appelait *gros*, et que pour payer une somme stipulée en livres *tournois* ou *parisis* il fallait payer 40 *gros* de Flandre au lieu de 20 sols de France.

Si notre compte eût été rendu en monnaie de Flandre, il y aurait eu à la fin une évaluation ou conversion calculée des 20 *sols* à 40 *gros ;* cette évaluation n'existant pas, il est évident qu'on a stipulé en monnaie française et qu'on a pu payer en monnaie flamande, sur le pied de 40 gros pour 20 sols, car la somme de 352 *francs* veut plutôt dire 352 *livres* que 352 pièces d'or nommées *francs*.

* Les ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, avaient, depuis Jean sans Peur (1404), frappé de très-mauvaises monnaies ; leur système monétaire est encore bien plus obscur que le nôtre ne l'était en 1475. Quelque jour peut-être on parviendra à traiter ce sujet complétement, lorsque des documents plus précis seront à la disposition de la science.

Digitized by Google

EXTRAIT

DES

MÉMOIRES DU CHEVALIER DE BELCHAMPS (1),

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE

PAR M. EMMANUEL MICHEL.

La compagnie des Cadets à la citadelle de Metz.

Au mois de décembre 1726, la nouvelle arriva à Metz qu'on venait de créer six compagnies de cadets, composées de cent hommes chacune; on annonçait qu'on ne recevrait dans ces compagnies que des fils de gentilshommes ou d'officiers; que les capitaines seraient des brigadiers des armées du roi et seraient en même temps chargés de l'inspection de la milice.

L'ordonnance qui créait l'établissement de six compagnies de cadets était du 16 décembre 1726. Ces compagnies devaient être casernées dans les citadelles de Cambray, Metz, Strasbourg, Perpignan et Bayonne, et dans le château de Caen.

Digitized by Google

La compagnie de Metz devait se composer :

De 20 cadets pris dans les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun ;
26 — dans la Champagne ;
25 — dans la généralité de Paris ;
10 — dans l'Auvergne ;
15 — dans le Limousin ;
et de 4 lieutenants réformés choisis pour sergents ou maréchaux-des-logis.

Total 100.

Voici quels étaient les appointements accordés par mois :

Au capitaine, brigadier des armées du roi...	150	livres.
Au lieutenant, choisi parmi les capitaines réformés.	90	id.
A l'aumônier.	75	id.
Aux deux sous-lieutenants, choisis parmi les lieutenants réformés, chacun	45	id.
Au maître de mathématiques.	90	id.
Au maître d'armes.	75	id.
Au maître à danser	60	id.
A chacun des quatre sergents	30	id.
A chacun des six cadets caporaux..	21	id.
A chacun des six cadets anspessades	18	id.
A chacun des quatre-vingt-deux autres cadets	15	id.
Et à chacun des deux tambours.	15	id.

Le roi s'était en outre chargé de l'habillement des sergents et des cadets. Leur uniforme était éclatant. Ils portaient un juste-au-corps de drap bleu avec doublure écarlate et boutons de cuivre doré, une veste et une culotte de drap écarlate, des bas rouges et un chapeau bordé d'un galon d'or fin.

Pour être reçu cadet, il fallait être gentilhomme ou fils de capitaine ou autre officier supérieur de troupes, et justifier

Digitized by Google

dans ce dernier cas du service actuel de son père ou de sa mort au service. On était à cet égard d'une très-grande sévérité, car un jeune homme qui n'était ni gentilhomme, ni fils d'officier, mais qui possédait vingt mille livres de bien, s'adressa vainement à M. Leblanc, secrétaire-d'état de la guerre (2), pour entrer dans la compagnie des cadets de Metz. M. Leblanc lui répondit qu'il pouvait jeter ses mesures ailleurs, que les places de cadets étaient réservées aux gentilshommes.

M. Antoine Dubochet, brigadier des armées du roi, fut nommé capitaine de la compagnie de Metz; M. Henry de Biragues, parent de M. Leblanc et ancien mousquetaire, fut nommé lieutenant, et un nommé Alison fut nommé maître à danser.

Au mois d'avril 1727, on vit arriver de Paris plusieurs coches extraordinaires qui amenèrent quarante-huit cadets à la citadelle. Chacun d'eux eut son lit particulier et dut mettre huit sols à l'ordinaire.

Cette jeunesse était turbulente, et au mois de juin suivant, pendant que l'on était à table, un cadet lança un soufflet à un de ses camarades, qui tira son épée et donna à l'agresseur deux lardons. Il fut condamné, par ordre de la cour, à vingt ans de prison.

Le 24 du même mois, il y eut un grand désappointement pour beaucoup de bourgeois qui avaient l'habitude, le jour de la saint Jean, d'assister aux offices de l'église de Saint-Jean et Saint-Vic (3); l'entrée de la citadelle leur fut refusée. Les messins éprouvèrent une autre contrariété : les servantes n'eurent plus la permission d'entrer à la citadelle pour chercher de l'eau à la fontaine des Forçats.

M. Dubochet était un galantin qui donnait le bal aux dames et en donna surtout un fort beau à M^lle^ de Schelincourt (4). Pendant les jours de carnaval, il avait quelquefois vingt-cinq dames à sa table. Il fréquentait en outre une petite

Digitized by Google

fille de l'opéra, ce qui lui valut un jour une semonce de M. l'évêque de Coislin.

En 1729, les compagnies de cadets furent réduites à deux, devant se composer chacune de trois cents cadets; l'une devait être à Metz et l'autre à Strasbourg. M. Dubochet fut chargé du commandement en chef des deux compagnies, et le commandant de la compagnie de Strasbourg fut renvoyé, tout en conservant ses appointements. Les autres officiers des compagnies supprimées furent réformés.

Les compagnies autres que celles de Metz et de Strasbourg étaient fort indisciplinées.

M. Dubochet n'avait demandé pour chacune de ses deux compagnies qu'un sous-lieutenant de plus.

Les cadets des compagnies licenciées arrivèrent à Metz le 12 mai de la même année 1729, et firent leur entrée dans la citadelle par la porte de secours. Deux sous-lieutenants des compagnies réformées avaient été chargés de les conduire ici; leur mission remplie, ils furent remerciés. L'un d'eux reçut une pension de quatre cents livres, outre ses appointements, et l'autre obtint une pension de trois cents livres. Enfin tous deux touchèrent cinq cents livres pour leur voyage.

La nouvelle compagnie de Metz ne dépassa jamais le nombre de deux cents.

M. Dubochet, qui continua à rester à Metz, s'était fait fort de bien gouverner cette masse de jeunes gens; elle lui donna bientôt de l'embarras. Le 14 juillet, trois cadets de la citadelle tuèrent un sergent du régiment du roi, qui avait tiré l'épée contre eux. M. Dubochet fut fort intrigué pour cela; il commença par mettre les trois cadets en prison.

Au mois de septembre 1730, il y eut par toute la France de grandes réjouissances pour la naissance du Dauphin. Ce fut le 22 de ce mois que les deux cents cadets de la citadelle firent leur fête. M. Dubochet leur avait fait distribuer un

Digitized by Google

dindon et un gigot par chambrée et une bouteille de vin par tête. Le soir, ils jouèrent la comédie, et donnèrent une représentation publique du Joueur, de Regnard. Ils firent ensuite une illumination magnifique; la porte, la courtine et une face du bastion, du côté de la Moselle, furent illuminées par une double rangée de lampions, et des pots à feu placés dans les arbres, au haut des remparts, éclairèrent toute la citadelle. Il y a une relation imprimée de toutes ces réjouissances, qui durèrent plusieurs jours.

Ce fut le 8 octobre suivant que M. du Fay, commandant de la citadelle, se signala, toujours à l'occasion de la naissance du Dauphin, en donnant une charmante fête, à laquelle les cadets furent invités. A huit heures du soir, une très-belle illumination éclaira toute la façade de la terrasse de la citadelle, du côté de la rivière. C'était un coup-d'œil magique pour tous les habitants de la vallée.

On se mit ensuite à table; elle fut servie des mets les plus exquis (5). Messieurs les officiers et Messieurs les cadets gentilshommes y avaient été admis. Les nombreuses santés qui y furent portées étaient annoncées chaque fois par une salve d'artillerie. Le repas fut très-gai, M. du Fay ayant choisi tout son monde d'âge et d'humeur propres à la joie et aux plaisirs. Cette fête se termina par la représentation de plusieurs pièces de comédie que donnèrent au public Messieurs les cadets de la citadelle.

Parmi ces jeunes gens, on remarquait M. de Magna, qui, au mois d'août 1731, voulant servir plus activement, quitta son grade de sous-lieutenant dont les appointements étaient de quarante-cinq livres par mois, pour prendre une enseigne dans le régiment de Tournaisis qui ne rapportait que vingt-deux livres. M^me^ de Cuvry y avait deux de ses fils; l'un d'eux acheta, en 1731, une lieutenance dans le régiment de Bassigny, moyennant mille cinq cents livres. L'autre fut tué à la citadelle en 1732.

Digitized by Google

A la fin de 1731, on parlait déjà de supprimer définitivement les compagnies de cadets, et d'incorporer ces jeunes gens comme sous-lieutenants dans les différents régiments.

Un accident malheureux avait attristé, cette année, les cadets de la citadelle. L'un d'eux, M. d'Abochon, avait été mordu par un chien enragé appartenant à une dame ; il avait été obligé d'aller à Saint-Hubert.

Ces cadets gentilshommes tourmentaient souvent leur commandant par leur mauvaise conduite. Pendant le carnaval de 1732, la nuit du 17 février, ils cherchèrent querelle à des bourgeois et en blessèrent plusieurs.

Parfois ils se contentaient de tourmenter leur commandant par leurs espiègleries.

M. Dubochet était très-intéressé. Il avait été blâmé par le ministre de la guerre pour avoir retenu les appointements d'un cadet qui s'était absenté pendant quatre mois, et il avait été obligé de faire le décompte de cette somme. Il soignait particulièrement la basse-cour nombreuse qu'il entretenait chez lui à la citadelle. Un jour qu'il quittait son hôtel, il recommanda au cadet qui faisait faction devant sa porte de ne pas laisser sortir les dindons. Les dindons se présentèrent pour sortir, le cadet leur cria inutilement : Halte-là. Les volatiles voulurent forcer la consigne; le cadet, exécutant ponctuellement les ordres du commandant, fit feu sur les récalcitrants et en tua plusieurs.

Une autre fois, M. Dubochet faisant la ronde, était accompagné d'un cadet portant le falot. M. Dubochet dit avec sa grande voix de commandement : Falot, marche. Le cadet posa à terre le falot, en répétant : En avant, marche.

Le commandant Dubochet punissait rigoureusement les violences ou les espiègleries de ses cadets ; il en faisait mettre souvent à la Grillotte (6).

M. de Melun, sous-lieutenant des cadets, était un des jolis officiers du corps. En 1730, on avait parlé de son ma-

Digitized by Google

riage avec M^lle^ de Cuvry; mais il avait le cœur autre part. Dans un bal que M. du Fay, commandant de la citadelle, avait donné le 12 janvier 1729, M. de Melun avait beaucoup dansé avec M^lle^ de Rostaing, qui avait trente-six mille livres de dot. M^lle^ de Rostaing avait été la reine de la fête et M. de Melun en avait été le plus aimable cavalier. M. et M^me^ de Belle-Isle favorisèrent leurs amours et en arrangèrent le mariage, qui fut célébré avec pompe, au mois d'août 1732 (7).

La compagnie des cadets gentilshommes de Metz fut licenciée au mois de décembre de la même année.

M. Dubochet avait été nommé commandant de la citadelle au mois d'avril précédent, en remplacement de M. du Fay, décédé. M. de Birague, lieutenant des cadets, obtint un brevet de lieutenant-colonel; les sous-lieutenants eurent des brevets de capitaines, et les sergents ou maréchaux-des-logis eurent des brevets de lieutenants.

Au mois de juillet de l'année suivante, on parla de reformer des compagnies de cadets, d'en envoyer huit cents à Metz et de former même une compagnie de cadets bombardiers.

Digitized by Google

NOTES.

(1) *Chevalier de Belchamps.*

Le chevalier Laurent de Belchamps, seigneur de Talange, était fils de M. Balthazar de Belchamps, mort en 1721, conseiller au parlement de Metz.

Laurent de Belchamps fut reçu, en 1730, chevalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem.

Le manuscrit, qui se compose de plus de six cents pages d'une écriture très-fine, appartient à notre confrère M. Dufresne, dont le cabinet renferme de nombreux et intéressants documents sur l'histoire de la Lorraine et de l'ancienne province des Trois-Evêchés.

(2) *M. Leblanc, secrétaire-d'état de la guerre.*

M. Claude Leblanc avait été, pendant quatre ans, conseiller de la chambre des requêtes au parlement de Metz.

(3) *L'église de Saint-Jean et Saint-Vic.*

Cette église, située dans l'intérieur de la citadelle, a été entièrement détruite; il n'en reste plus le moindre vestige.

(4) *Mademoiselle de Schelincourt.*

A cette époque vivait à Metz M. Georges, sieur de Schelincourt, conseiller au parlement de cette ville, d'une famille considérée qui existe encore.

(5) *Elle fut servie des mets les plus exquis.*

Nous avons trouvé dans le manuscrit du chevalier de Belchamps

Digitized by Google

le menu de deux dîners qui furent servis à Metz en 1726 et 1730. Ils pourront donner une idée de l'état de la gastronomie dans nos murs à cette époque.

« Le 26 janvier 1726, Périn des Almons, nommé syndic de » la ville, a donné son repas à l'hôtel de ville, en bougie. Il y » avait vingt-neuf personnes, toutes les puissances. Il lui coûte » bien cent pistoles (plus de mille livres, somme énorme pour le » temps). Il y avait huit soupes, seize entrées, quarante plats de » roti, soixante d'entremets, etc.

» Le 2 mai 1730, un nommé Buchos, admodiateur de la com- » manderie de Saint-Jean de Malte, neveu à Mlle Coresche, s'est » marié. Il y avait trente-six personnes à la noce.

» Au premier service on a donné une tourte d'innocents de pi- » geonneaux, grande comme un fond de tonneau, deux terrines » de saumonneau. Il y avait douze entrées.

» Le deuzième service, un agneau, une longe de chevreuil, » une longe de veau, des poulets, six dindonneaux, deux levreaux » entourés de bécassines et lapreaux et quatre salades.

» Le troisième service, un pâté, un dindon en gelée, une oie » à la daube, une hure de saumon, deux plats d'écrevisses, des » crêmes brûlées et quatre salades.

» Le dessert, neuf corbeilles de confitures sèches avec toutes » les autres assiettes, vins de Champagne, de Moselle et de » pays. »

(6) *La Grillote.*

On appelait ainsi la prison militaire de la citadelle.

(7) *Au mois d'août* 1732.

Messire François-Nicolas Arbaleste de Melun, chevalier, seigneur de la Boissière, épousa, le 16 août 1732, dans l'église Saint-Martin de Metz, Marie-Ange-Catherine de Rostaing, fille de défunt messire Germain-Michel de Rostaing, chevalier, seigneur de Poisly, chevalier de Saint-Louis, lieutenant du grand-maître de l'artillerie, commandant en chef au département et écoles de Metz.

Dans un opuscule intitulé : *Quelques heures de temps perdu*, et publié en 1847, M. Gustave Dufour, conseiller à la cour

Digitized by Google

de Metz, a spirituellement raconté l'histoire archéologique du mariage d'un vicomte de Rostaing, lieutenant d'artillerie, avec M^lle^ de Longueil. Ce vicomte de Rostaing, qui se mariait à Metz en 1780, était sans doute de la famille de M^lle^ de Rostaing, qui épousa, en 1732, M. de Melun.

Digitized by Google

SCIENCES.

MÉMOIRE

SUR

LE CHLOROFORME,

APPLIQUÉ, COMME AGENT D'INSENSIBILITÉ,

A DIVERSES OPÉRATIONS CHIRURGICALES,

PAR M. LE DOCTEUR HÉNOT.

Le chloroforme réalise la fiction du rameau magique de Robert.

La précieuse découverte des propriétés bienfaisantes de l'éther, après avoir soulevé l'incrédulité, puis le doute inséparables des innovations, était enfin consacrée par l'expérience depuis un an à peine, comme un des plus grands soulagements que la science ait pu donner à l'humanité souffrante, lorsqu'un nouvel agent chimique susceptible de suspendre la douleur, plus puissant encore que l'éther sulfurique, et qui paraissait devoir être préféré à celui-ci, vint fixer l'attention des chirurgiens et exciter l'intérêt public.

Digitized by Google

Cette substance, due aux recherches de M. Soubeiran, est le chloroforme, qu'il obtint en distillant de l'alcool avec de l'hyperchlorite de chaux.

Le chloroforme ne diffère pas essentiellement de l'éther, parce que le perchlorite de chaux, dont la réaction sur l'alcool détermine sa formation, agit à la manière des acides, dans la production des éthers.

On peut donc le considérer comme un liquide éthéré dont les effets stupéfiants rentrent directement dans le domaine de l'éthérisation.

M. Flourens constata d'abord les propriétés singulières du chloroforme par des expériences sur les animaux : mais ce fut le docteur Sympson, d'Edimbourg, qui employa le premier cette substance chimique sur l'homme. Il pratiqua avec son assistance plusieurs opérations sans douleur, et la proposa comme devant remplacer avantageusement l'éther sulfurique.

Cet habile chirurgien, pour défendre le chloroforme contre les attaques passionnées dont il fut l'objet lors de son application à l'art d'opérer, attribua une origine divine à l'anesthésie *, en invoquant l'autorité de la Genèse qui rapporte que Dieu endormit Adam pour lui enlever sans douleur la côte dont il fit la femme. *Notandum Adam profundo sopore fuisse demersum ne ablationis costœ dolorem sentiret.*

Depuis la publication des travaux importants du docteur Sympson, un grand nombre d'expériences sérieuses et de faits chirurgicaux recueillis de toute part, ont confirmé l'efficacité de ce produit éthéré.

Ayant obtenu des succès remarquables de l'éther sulfurique dans une série d'opérations graves, un nouveau devoir m'était imposé par la découverte du chloroforme : il était

* Anesthésie, expression médicale synonyme du mot insensibilité.

Digitized by Google

essentiel, pour les malades qui me sont confiés, de m'assurer du mode d'action de cet anesthésique ; de reconnaître s'il était égal ou supérieur en puissance à l'éther, et s'ils pouvaient être employés tous les deux avec autant de sécurité ; d'apprécier, enfin, laquelle de ces substances méritait la préférence d'une manière absolue ou relative à des indications particulières.

Les résultats favorables de ces nouvelles observations m'ont paru susceptibles d'intéresser l'Académie : les communications que j'ai eu l'honneur de lui faire à ce sujet ont été la conséquence des études précédentes sur l'éther sulfurique, et le complément de mes recherches sur ces deux agents d'insensibilité, qui se partagent aujourd'hui les suffrages des praticiens.

Avant de faire usage du chloroforme pour les opérations, il fut employé d'abord sur deux personnes qui se prêtèrent volontairement à ces expériences.

MM. E. et P., adultes, de tempéraments différents, l'un lymphatique et l'autre nerveux, se soumirent aux inhalations du chloroforme, au moyen d'une petite éponge imbibée de quatre grammes de ce liquide et placée sous le nez, la bouche étant fermée. Une minute après cette application, les phénomènes suivants se manifestèrent : pâleur de la face, dilatation progressive des pupilles, clignotement puis occlusion des paupières, attitude propre au repos, et sommeil d'apparence naturelle ; la circulation et la respiration d'abord accélérées se ralentirent ensuite ; la sensibilité s'affaiblit graduellement, puis elle fut suspendue, de sorte que les sujets engourdis et immobiles ne parurent pas sentir les piqûres et les pincements de la peau. Ces phénomènes physiologiques cessèrent après trois minutes et trente secondes de durée.

A leur réveil, ces personnes déclarèrent que bien qu'endormies, elles avaient entendu les paroles prononcées en leur présence, ainsi que des battements artériels dans les oreilles

Digitized by Google

et les tempes ; qu'elles n'avaient pas rêvé ; enfin elles affirmèrent qu'elles n'avaient pas perçu les excitations douloureuses de la peau.

Aucun accident ne suivit ces premiers essais, faits avec la prudence que commande l'emploi des substances actives. Ils furent caractérisés par un sommeil artificiel, accompagné d'insensibilité, et démontrèrent à priori l'analogie d'action du chloroforme et de l'éther sulfurique. Ces expériences m'engagèrent à utiliser le nouvel agent anesthésique, et à comparer ses propriétés à celles de l'éther.

J'ai recueilli avec soin *cinquante-cinq* observations d'opérations que j'ai pratiquées sans douleur à l'aide du chloroforme. Ces faits, la plupart intéressants, sont cependant de nature à exciter moins vivement la curiosité que les premières observations qui ont été publiées sur l'éther, soit parce qu'ayant beaucoup de ressemblance avec celles-ci, ils n'offrent plus l'attrait de la nouveauté, soit à cause de l'uniformité que présentent les effets provoqués par le chloroforme, d'où résultent des répétitions inévitables et de la monotonie dans la description des caractères particuliers à cette anesthésie, bien que ces caractères se rapportent à des formes diverses.

Il suffira, pour le but que je me suis proposé, de récapituler ces faits chirurgicaux assez nombreux, et de présenter par séries, les variétés de phénomènes physiologiques qu'ils ont offertes au point de vue de la chloroformisation.

Ces considérations générales seront l'expression ou le résumé des observations particulières.

J'exposerai ensuite :

Le mode d'action du chloroforme ;

Le parallèle de ce nouvel agent d'insensibilité et de l'éther sulfurique ;

Leurs indications et leurs contre-indications respectives sous le rapport chirurgical ;

Digitized by Google

Enfin, les règles à suivre (conditions de sécurité et de succès) dans l'administration du chloroforme.

1° RÉCAPITULATION DES FAITS.

Les opérations chirurgicales pour lesquelles j'ai employé le chloroforme comprennent :

14 amputations ou résections diverses.
13 ablations de tumeurs variées (osseuses, lymphatiques, graisseuses, enkystées).
6 extirpations de cancers de seins, ou de sarcocèles.
7 opérations de fistules anales.
7 extractions d'ongles incarnés.
3 cautérisations actuelles, deux pour des tumeurs blanches de genoux, l'autre pour une carie du pied gauche.
1 restauration de la paupière supérieure gauche profondément déchirée et paralysée chez un enfant.
1 ouverture d'abcès siégeant dans l'intérieur de l'œil droit (hypopion).
1 cathétérisme pour une rétention d'urine causée par un rétrécissement profond et spasmodique de l'urètre.
1 réduction de hernie inguinale étranglée.
1 redressement des doigts de la main droite pour la rétraction simulée de ces organes, dans le sens de la flexion.

55

Ces faits, au nombre de cinquante-sept, y compris les deux expériences qui ont précédé les opérations, se groupent en trois séries distinctes, sous le rapport des effets anesthésiques obtenus.

Première série, contenant trente-cinq faits, dans lesquels l'insensibilité a été accompagnée d'immobilité plus ou moins complète et de sommeil ordinairement profond.

Seconde série, renfermant dix faits caractérisés par l'anesthésie coïncidant avec des mouvements involontaires plus

Digitized by Google

ou moins prononcés, la congestion cérébrale et quelquefois du délire.

Troisième série, relative à douze faits d'une nature mixte pendant lesquels l'insensibilité et l'immobilité ont été compliquées momentanément d'agitation ou de contractures musculaires.

2° PHÉNOMÈNES PHYSIOLOGIQUES.

Les effets immédiats et visibles, provoqués par le chloroforme, consistent dans un ensemble de phénomènes physiologiques qui se manifestent dans les fonctions de relation et dans celles des organes internes, sous l'influence d'une modification instantanée et profonde du système nerveux. Ces phénomènes appréciables présentent les trois aspects indiqués selon la nature de la perturbation des fonctions, produite par les vapeurs anesthésiques.

Première forme. — Insensibilité, immobilité et sommeil profond.

Les malades restent calmes, et respirent facilement les inhalations du chloroforme ; bientôt leurs sensations extérieures s'affaiblissent, deviennent confuses, puis elles sont suspendues ; ils entendent, en même temps, dans l'intérieur du crâne, des bourdonnements, des bruits insolites de canon, de timbales, etc. La face perd son expression vitale, ordinairement elle pâlit ; les yeux deviennent humides et présentent un aspect terne ; ils sont fixes ou se renversent en haut dans leurs orbites ; les pupilles se dilatent à divers degrés ; les paupières se ferment ou elles sont entre-ouvertes ; les angles des lèvres laissent échapper de la bouche béante une petite quantité de salive ; un engourdissement général s'empare des opérés, qui paraissent plongés dans un profond sommeil, pendant lequel ils restent inertes et im-

Digitized by Google

mobiles, les muscles volontaires privés de leur contractilité tombant instantanément dans un état de relâchement et de résolution.

La peau conserve sa chaleur naturelle, assez souvent elle se refroidit et devient humide; la sensibilité de cette membrane s'éteint complétement, les excitations artificielles ne peuvent la ranimer.

Ces phénomènes extérieurs coïncident avec des changements remarquables que subissent les fonctions internes. La respiration devient moins fréquente, profonde, bruyante; souvent elle s'accompagne de ronflements qui caractérisent un sommeil parfait. Les mouvements respiratoires s'exécutent quelquefois par l'action isolée du diaphragme; ils sont alors faibles, irréguliers, intermittents ou momentanément suspendus.

La circulation, accélérée d'abord, se ralentit ensuite d'une manière sensible; le pouls bat moins et plus faiblement qu'à l'état normal.

L'apparence cadavéreuse que présentent quelques individus lorsque cette forme d'éthérisme est très-prononcée, serait effrayante si l'expérience ne rassurait les chirurgiens sur les suites inoffensives de cet aspect sinistre, qui se dissipe dès qu'on cesse l'inhalation chloroformique.

SECONDE FORME. — Insensibilité et excitation musculaire.

Dans la variété physiologique dont je viens de tracer le tableau, l'agitation qui précède parfois l'insensibilité obtenue par l'éther sulfurique n'a pas été produite par l'usage du chloroforme. Les partisans exclusifs de celui-ci ont beaucoup exagéré cet avantage, en avançant que cette agitation ne s'observait jamais lors de son application.

Les faits de cette série se rattachent à des opérés qui ont été en butte à une excitation musculaire aussi vive

Digitized by Google

par l'influence de l'éther que par celle du chloroforme, bien que l'un et l'autre aient été employés avec toutes les précautions convenables.

Dans cette forme d'anesthésie les vapeurs du chloroforme sont moins facilement supportées que dans la précédente, la respiration est moins régulière, les malades s'engourdissent, l'insensibilité se joint à une agitation plus ou moins violente, les muscles volontaires se contractent instinctivement, et leur irritation est portée quelquefois jusqu'à l'état spasmodique ou à la raideur tétanique.

Cette excitation musculaire est concomittante d'une congestion cérébrale : la face est très-colorée, les yeux restent ouverts, ils s'injectent et rougissent ; les pupilless ont contractées ; la bouche et les lèvres sont souillées par de la salive blanche et écumeuse ; la peau conserve sa température naturelle, elle n'est pas humectée de sueur froide.

Il survient un état de somnolence causé par l'engorgement sanguin du cerveau, plutôt que du sommeil. Pendant cet engourdissement les malades se plaignent, se livrent à des divagations et sont parfois en proie au délire.

La respiration est fréquente, haute et anxieuse ; jamais elle n'est accompagnée de ronflements. La circulation reste accélérée pendant toute la période d'insensibilité.

Lorsque cette variété d'éthérisme s'associe à de l'agitation convulsive ou à une raideur extrême, elle peut apporter des difficultés à pratiquer certaines opérations.

Troisième forme. — Insensibilité et immobilité, complication passagère d'agitation ou de contractures.

Dans quelques cas les deux premières formes d'anesthésie se confondent : l'insensibilité et l'immobilité se prononcent, mais celle-ci est devancée, interrompue ou suivie par une agitation plus ou moins vive, ou bien elle coïncide avec des

Digitized by Google

contractures limitées à quelques régions musculaires et d'une durée variable.

Les phénomènes physiologiques qui appartiennent à cette forme mixte, se rapportent aux particularités des tableaux précédents.

Ces différents effets du chloroforme dépendent des tempéraments, des dispositions individuelles, de l'état moral des malades au moment de l'opération ; ils résultent surtout du plus ou moins de pureté de ce liquide, de ses doses et des degrés d'intensité de l'anesthésie, dont le summun est caractérisé par l'insensibilité profonde et l'inertie absolue de la motilité.

Quels que soient les phénomènes apparents de l'éthérisme, les opérés deviennent *toujours* insensibles à la douleur : toutefois la sensibilité générale s'éteint à divers degrés.

Dans une nuance imparfaite d'anesthésie, ils conservent une vague perception d'impressions extérieures ou internes, bien que les sensations douloureuses soient suspendues : ainsi il y a persistance de l'ouïe, appréciation confuse du toucher, du bruit de la respiration, des battements artériels, etc.

Dès qu'ils sont réveillés, ils disent avoir senti le contact des aides, avoir entendu les mots échangés près d'eux, le bruit léger de certains instruments tel que celui des ciseaux, et cependant ils affirment qu'ils n'ont pas souffert.

La perte complète de la sensibilité des tégumens et des organes des sens indique un état plus avancé d'anesthésie, pendant lequel d'obscures sensations internes peuvent encore subsister et se traduire par des rêves incohérens.

Lorsque se manifeste le degré extrême, non-seulement toute sensation est abolie, mais les sujets sont immobiles et plongés dans un profond sommeil accompagné de bruyants ronflements.

Le chloroforme réalise merveilleusement dans ces cas la fiction poétique du rameau magique de Robert-le-Diable.

Digitized by Google

Le réveil des opérés est souvent subit et parfait, ils recouvrent instantanément leur intelligence; d'autrefois il est progressif, gradué par une transition d'agitation et d'ébrieté apparente, qui s'exprime par de la loquacité, de la gaieté, un délire passager.

Dans des circonstances rares, ils restent affaissés, taciturnes, appesantis pendant quelques moments, recueillant avec peine leurs idées et leurs souvenirs.

Cet engourdissement plus ou moins prolongé est différent de la faiblesse avec concentration du pouls qui suit les opérations pratiquées sans le chloroforme.

La plupart des malades n'ont pas rêvé; ou s'ils ont eu des songes, ceux-ci ont été tristes, pénibles et n'ont laissé qu'une impression confuse dans leur mémoire.

Tous déclarent qu'ils n'ont pas senti la douleur des opérations; plusieurs sont saisis d'étonnement en s'apercevant que ces opérations ont été faites pendant leur sommeil, la satisfaction se peint sur leurs figures, puis ils témoignent d'une manière affectueuse et expressive leur reconnaissance au chirurgien qui les a délivrés de leurs maux sans souffrances.

Les suites de la chloroformisation sont généralement sans importance: quelques malades ressentent un malaise vague, de la pesanteur de tête; ils conservent une saveur sucrée dans la bouche, une odeur pénétrante dans les narines; ils pâlissent et éprouvent parfois de la salivation, des nausées, des vomissements muqueux ou bilieux, des selles.

Chez trois de ces malades, il y a eu après leur réveil persistance de l'agitation et du délire pendant quelques minutes. Un quatrième a été pris d'une syncope momentanée.

Dans tous les cas ces phénomènes consécutifs, peu sérieux, se sont dissipés dès le premier jour.

En résumé, le succès du chloroforme a été constant dans les cinquante-sept faits observés, sous le rapport de l'insensibilité plus ou moins parfaite, ou de l'abolition de la

Digitized by Google

douleur: son application réitérée a donné, dans ces circonstances, les résultats statistiques suivants:

Durée moyenne de l'inhalation chloroformique pour obtenir cette insensibilité, une minute quarante-cinq secondes: extrêmes de cette durée, dans deux cas, trente secondes, et dans deux autres cinq et six minutes.

Durée moyenne de l'anesthésie, trois minutes et quelques secondes: extrêmes de cette anesthésie, dans un cas, trente secondes, et dans un autre sept minutes et demie.

Ainsi la durée de l'insensibilité a été à peu près double de celle de la période d'inhalation.

Moyenne de la dose de chloroforme pour obtenir ces résultats, six grammes trente centigrammes.

Durée moyenne de temps pour pratiquer les cinquante-cinq opérations indiquées, une minute trente-cinq secondes.

Durée moyenne pour vingt-cinq des opérations les plus graves et les plus longues, telles que les amputations de membres, les extirpations de cancers, de tumeurs diverses, etc., deux minutes quarante secondes.

Le temps consacré aux opérations a toujours été d'une durée moindre que la période d'insensibilité, et conséquemment suffisante pour atteindre ce but utile: *Opérer sans douleur*.

Toutes ces opérations ont été faites publiquement, en présence de confrères et d'un grand nombre d'élèves, sur des individus d'âges, de sexes et de tempéraments différents; le plus grand nombre cependant étaient des hommes adultes.

Presque tous ces malades ont guéri; cinq d'entre eux ont succombé à des époques plus ou moins éloignées des opérations qu'ils avaient subies, à des complications graves de leurs affections primitives: ainsi le chloroforme a été complétement étranger au développement de ces complications mortelles.

Ces faits ne laissent aucune incertitude sur les propriétés anesthésiques du chloroforme. Cette substance, proposée par le

Digitized by Google

docteur Sympson pour remplacer l'éther sulfurique, jouit comme celui-ci de la puissance bienfaisante d'annihiler les souffrances pendant le cours des opérations chirurgicales.

Mes expériences démontrent son efficacité sous ce rapport important ; elles viennent confirmer les observations analogues que la publicité médicale a fait connaître.

3° MODE D'ACTION.

Le chloroforme agit essentiellement sur le système nerveux, soit qu'il produise l'insensibilité avec immobilité, soit que l'anesthésie s'accompagne d'excitation musculaire ou de congestion cérébrale.

Les vapeurs de ce liquide, absorbées promptement par la surface étendue des canaux et des vésicules des poumons, paraissent agir par l'intermédiaire de la circulation sanguine sur le système nerveux, sur le cerveau en particulier, qu'elles modifient soudainement d'une manière spéciale encore inconnue dans sa nature. Le résultat de cette modification suspend momentanément toutes les fonctions de la vie de relation et exerce une influence très-sensible sur les fonctions internes.

La rapidité bien connue de l'absorption pulmonaire et de la circulation donne à cette théorie, du mode d'action commun à l'éther et au chloroforme, la force d'une démonstration.

En effet, la grande circulation sanguine accomplit son cours dans tout le corps en *cinq minutes*.

La petite circulation, chargée des vapeurs du chloroforme, parcourt en *quelques secondes* le trajet des poumons au cœur, et le sang artériel que lance celui-ci arrive au cerveau en moins d'une *demi-minute*.

Les effets presque subits des anesthésiques s'expliquent ainsi par leur action directe et simultanée sur le sang et le système nerveux.

Digitized by Google

Les rapports très-étroits de la circulation et de la substance cérébrales permettent aux principes actifs et subtils de ces vapeurs éthérées d'agir instantanément sur les centres nerveux, et tout l'organisme subit secondairement, en fort peu de temps, l'influence de leur puissance stupéfiante. Les effets énergiques de l'acide hydro-cyanique se produisent par un mécanisme analogue.

Telle est l'explication physiologique qu'il est possible de donner du mode d'action des agents anesthésiques sur l'économie humaine; quant aux modifications intimes et spéciales qu'ils impriment à certains organes, la science les ignore. Ce mystère est aussi difficile à saisir et à interpréter que le principe vital qui nous anime, et il ne sera sans doute jamais permis à l'homme de soulever ce voile impénétrable.

L'insuffisance de lumières sur ce sujet obscur a fait comparer l'action propre aux anesthésiques, à celle qui appartient à l'asphyxie, à la syncope, au narcotisme ou à l'ivresse profonde.

Il y a en effet dans les diverses formes d'éthérisme un mélange de trouble dans la respiration et la circulation pulmonaire, d'affaiblissement de l'innervation et de la contractilité du cœur, de sommeil artificiel avec suspension de la sensibilité, anéantissement ou exaltation des mouvements volontaires.

Les vapeurs éthérées pénétrant dans les poumons, raréfient l'air respirable et altèrent la circulation, en rendant moins complet le changement de sang noir en sang rouge, ce qui constitue un premier degré d'asphyxie.

Le sang artériel peut se foncer en couleurs, surtout au moment de l'anesthésie, par le fait de cette asphyxie et non en vertu d'une propriété particulière au chloroforme.

L'affaiblissement de la puissance nerveuse, et consécutivement des mouvements volontaires et des contractions du cœur,

Digitized by Google

s'ajoutent dans la majorité des cas au trouble de la respiration et offrent l'apparence de la syncope.

L'insensibilité, l'immobilité, le sommeil ordinairement profond, d'autre fois l'agitation et le délire, se rattachent à des effets semblables à ceux que provoquent les opiacés ou les alcooliques. Ils se rapprochent cependant beaucoup plus des caractères de l'ivresse complète que du narcotisme.

Ces divers états portés trop loin sont susceptibles de déterminer des accidents funestes : les expériences sur les animaux ont démontré que les substances éthérées, le chloroforme particulièrement, peuvent causer la mort de trois manières :

1° Par la suspension brusque de l'influx nerveux qui paralyse subitement, comme la foudre, les fonctions de l'innervation.

2° Par une véritable asphyxie, quand on se sert d'appareils qui empêchent l'entrée de l'air dans les voies de la respiration : l'asphyxie et l'insensibilité marchent alors simultanément.

3° Par une syncope que produit la cessation soudaine des mouvements du cœur.

Le premier genre de léthalité n'a pas été remarqué chez l'homme, les deux autres ont été observés fort rarement dans des circonstances accidentelles malheureuses : en conséquence on peut assurer que le chloroforme appliqué avec prudence et méthode, et dans des limites de temps peu prolongées, est sans danger dans l'immense majorité des cas.

4° PARALLÈLE DE L'ÉTHER SULFURIQUE ET DU CHLOROFORME.

Les effets physiologiques et le mode d'action du chloroforme étant connus, ainsi que ceux de l'éther sulfurique, que j'ai exposés dans un mémoire particulier, il est opportun d'exa-

Digitized by Google

miner les avantages et les inconvéniens respectifs de ces deux agents, afin d'apprécier leur utilité relative, et le choix qu'il convient de faire de l'un ou de l'autre sous le rapport des indications chirurgicales.

J'établirai ce parallèle en comparant pour chacun de ces anesthésiques :

Le temps nécessaire à l'obtention de l'insensibilité.

La durée de cette insensibilité.

Les caractères et la nature de leurs phénomènes physiologiques.

L'innocuité ou le danger attachés à leur emploi.

A. La période d'inhalation de l'éther est plus longue, l'insensibilité se manifeste plus lentement, la durée moyenne pour l'obtenir est de *cinq minutes* environ.

La période d'inhalation du chloroforme est plus courte, l'insensibilité arrive plus promptement, la durée moyenne pour la provoquer est d'*une minute quarante-cinq secondes.* La rapidité d'action du chloroforme est donc supérieure des deux tiers à celle de l'éther.

Les effets prompts du premier sont produits par une dose moyenne de six grammes trente centigrammes; les effets plus lents du second sont déterminés par une dose moyenne de quarante-cinq grammes.

B. L'anesthésie éthérée agit d'une manière moins profonde sur l'organisme; elle est aussi persistante que celle du chloroforme; sa durée moyenne est de *trois minutes:* elle est toujours moindre que celle de la période d'inhalation comme trois est à cinq.

L'anesthésie chloroformique exerce une action aussi prolongée et plus complète sur l'économie que celle de l'éther : sa durée moyenne est de *trois minutes* environ : temps double de celui de la période d'inhalation.

Ainsi, ces deux agents, à part la différence de leur rapidité d'action, amènent une insensibilité d'une égale

Digitized by Google

durée, seulement l'insensibilité déterminée par le chloroforme est plus énergique que celle de l'éther.

C. Les phénomènes physiologiques dépendant de ces anesthésiques présentent des ressemblances notables et des différences assez sensibles.

Le chloroforme, doué d'une saveur douce et sucrée, d'une odeur agréable moins fixe que celle de l'éther, n'inspire pas, comme ce dernier, de répugnance aux malades ; il est moins irritant pour les organes de la respiration, il cause rarement de la toux ou de la suffocation ; cette impression locale du chloroforme, facile à supporter, est un des motifs qui le font préférer à l'éther, surtout pour les enfants et les femmes.

Ces substances chimiques produisent des phénomènes analogues d'anesthésie, d'immobilité ou d'excitation musculaire ; mais ces effets ne sont pas toujours identiques, ils ne se terminent pas de la même manière ni avec une égale promptitude : ils présentent donc des modifications dans leur nature.

Indépendamment de la différence indiquée dans la manifestation de l'insensibilité, on remarque les dissemblances suivantes :

L'anesthésie chloroformique étant généralement plus parfaite que celle de l'éther, on observe plus rarement, pendant sa durée, le phénomène bizarre de la persistance de certaines sensations, bien que la faculté de percevoir la douleur soit suspendue.

Quand l'insensibilité survient brusquement par l'inspiration du chloroforme et qu'elle est incomplète, elle se dissipe de même avec une grande rapidité.

Celle que l'éther amène lentement est parfois insuffisante, mais elle est plus durable.

Le sommeil chloroformique est plus profond, il coïncide ordinairement avec des ronflements ; les opérés ont rarement des rêves et ils n'en gardent qu'une impression confuse.

Digitized by Google

Le sommeil éthéré est moins lourd, les songes sont à-peu-près constants, empreints d'imagination et d'une nature riante ; lors du réveil, les malades, qui sont gais, expansifs et affectueux, en conservent souvent le souvenir.

Ainsi, le chloroforme provoque mieux l'anesthésie, mais il la rend moins agréable que l'éther.

En général l'immobilité se manifeste plus tôt et plus complètement par le premier de ces agents que par le second : elle est portée quelquefois jusqu'à l'abolition de tout mouvement volontaire.

Cette immobilité a été considérée comme un phénomène constant de l'usage du chloroforme, tandis que l'excitation musculaire a été admise comme fréquente par l'emploi de l'éther.

L'espèce d'antagonisme établi sous ce rapport entre les deux anesthésiques est loin d'être exact. L'agitation involontaire est parfois très-prononcée par l'effet du chloroforme (Voir le tableau de la seconde série), et d'un autre côté la plupart des malades éthérisés restent immobiles pendant la période d'insensibilité.

On peut établir, d'après l'observation à cet égard, que le chloroforme excite généralement moins le système musculaire que l'éther, tandis qu'il suspend plus profondément la sensibilité.

Cette puissance anesthésique supérieure rend son emploi chirurgical plus certain, puisqu'il épargne sûrement les chances fâcheuses de la douleur et qu'il assure souvent à l'opérateur une condition importante à l'accomplissement de son ministère, l'immobilité du malade.

D'un autre part le chloroforme impressionne davantage les fonctions internes que l'éther.

C'est surtout pendant son administration qu'on a remarqué l'extrême pâleur de la face, l'aspect terne et l'inertie des yeux, la grande dilatation des pupilles, la petitesse du

Digitized by Google

pouls, le ralentissemént ou la suspension momentanée de la respiration, le refroidissement de la peau.

Ces troubles fonctionnels, intimes, réunis à l'immobilité absolue du corps, offrent l'image apparente de la mort, et inspirent un sentiment de crainte involontaire aux spectateurs de ces scènes émouvantes.

Les opérés revenus à eux éprouvent parfois des accidents passagers, derniers reflets de la perturbation apportée dans les grandes fonctions.

Ces effets consécutifs à l'anesthésie, tels que les nausées, les vomissements, la syncope, etc., arrivent bien rarement après l'éthérisation.

D. Le chloroforme n'est pas aussi inoffensif que l'éther sulfurique; ses inhalations prolongées ont des inconvénients plus sérieux que les vapeurs de ce dernier, aspirées pendant le même laps de temps.

Le nouvel agent d'insensibilité présente donc moins d'innocuité que son prédécesseur: il réclame de la prudence et une surveillance attentive dans son application, pour éviter qu'il n'exerce une action trop énergique sur les systèmes nerveux et pulmonaire.

Dans les expériences sur les chiens, ces animaux ont péri plus rapidement par l'influence du chloroforme que par celle de l'éther.

Il peut devenir dangereux pour l'homme, par suite de son administration inhabile, ou de conditions maladives que les praticiens expérimentés ne doivent jamais négliger d'apprécier avec sagacité, parce qu'elles excluent l'emploi de cette substance active.

Les avantages du chloroforme qui le feraient préférer à l'éther sous les rapports de son usage plus simple et plus facile, de son efficacité plus grande qui le fait agir à moindre dose, d'être moins dispendieux et plus commode à manier au moyen d'un appareil petit et transportable, sont d'une

Digitized by Google

importance trop secondaire pour être pris en sérieuse considération dans ce parallèle.

5° INDICATIONS SPÉCIALES DES DEUX ANESTHÉSIQUES.

Après avoir employé exclusivement l'éther sulfurique pour les opérations chirurgicales (règne de l'éther), on l'a remplacé sans partage, dans le même but, par le chloroforme (règne du chloroforme); ce dernier a été présenté comme un perfectionnement de l'éthérisation, et accepté comme tel avec une sorte d'enthousiasme ou d'engouement.

L'expérience comparative de ces deux agents d'insensibilité a démontré qu'ils possèdent réciproquement des avantages et des inconvénients; et les discussions scientifiques dont ils ont été l'objet ayant éclairé la question de leurs applications spéciales, il est possible aujourd'hui d'assigner à chacun d'eux l'opportunité de son usage dans des cas chirurgicaux déterminés.

On ne peut donc dire, comme conséquence de ces deux règnes, que le chloroforme a détrôné l'éther.

Tous deux répondent à des indications particulières : le véritable progrès de la méthode anesthésique consiste dans le choix rationnel de ces produits éthérés. Cette question du choix est liée au tempérament et à la constitution des sujets, à l'âge, au sexe, à l'état moral, à la durée de l'opération et à la nature de la maladie qui la réclame.

A. Le chloroforme, d'un emploi agréable et facile, est préférable pour les enfants, les adolescents et les femmes impressionnables; il l'est aussi pour les adultes de bonne constitution que des accidents divers, nécessitant des opérations, viennent surprendre dans l'état de santé, condition favorable qui permet aux blessés de supporter sans inconvénients les effets énergiques de ce liquide vaporisé. L'immobilité qu'il amène souvent doit encore le faire choisir pour certaines

Digitized by Google

opérations délicates, qui seraient impraticables sans son assistance, chez des malades très-indociles, se livrant à des mouvements désordonnés susceptibles de causer des accidents fâcheux.

L'éther convient mieux pour les personnes affaiblies par des maladies antérieures, des suppurations chroniques, des hémorragies, des privations, des excès ou des peines morales.

B. Le chloroforme, en raison de la rapidité et de l'intensité de son action, de la période variable d'insensibilité qu'il produit, et des dangers de son administration trop continuée ou renouvelée, doit être réservé aux opérations de courte ou de moyenne durée.

L'éther, dont l'effet anesthésique est plus tardif, mais peut être soutenu par des inhalations continues ou intermittentes, doit être préféré, par la sécurité qu'il inspire au chirurgien, pour les opérations graves et plus longues.

Il faut, en général, restreindre l'usage de l'un et de l'autre aux opérations très-douloureuses qui peuvent être faites avec promptitude en suivant les règles de l'art.

C. Ces deux agents d'insensibilité ne sont pas seulement bienfaisants pour les opérations douloureuses avec effusion de sang, ils constituent aussi d'utiles auxiliaires pour réduire les luxations et les hernies étranglées, pour soustraire les malades à l'aspect et au contact effrayants de la cautérisation actuelle, pour éclairer le diagnostic des maladies simulées, ou reconnaître des affections qui siégent dans la profondeur des cavités naturelles, surtout quand les individus sont craintifs, et qu'ils éprouvent une grande répugnance à se soumettre à des explorations pénibles; tels sont les cas de calculs vésicaux, de rétrécissements de l'urètre, de maladies de la matrice ou du rectum.

Le chloroforme peut être employé dans ces circonstances, quand il suffit d'en faire une seule et courte application; si

Digitized by Google

son action devait être prolongée ou réitérée, l'éther serait préférable.

D. On a proposé comme complément des indications chirurgicales des anesthésiques, de les mettre directement en contact avec les surfaces blessées, pour prévenir les douleurs qui suivent les opérations.

Cette méthode consiste à recouvrir les plaies récentes, pendant dix à quinze minutes, d'un plumasseau de charpie ou d'une éponge, imbibées de quelques grammes d'éther ou de chloroforme, afin d'obtenir l'insensibilité locale.

Des essais de ce genre ont été faits avec succès, mais ils n'ont pas été sanctionnés par un nombre suffisant d'expériences pour qu'il soit permis de se prononcer sur l'efficacité réelle de cette méthode.

Indépendamment de ces indications rationelles et pratiques, le docteur Warren a exprimé une opinion originale, empreinte d'excentricité britannique, qu'il propose comme un nouveau procédé de mourir sans douleur et qu'il appelle *euthanasie*. Il conseille d'éthériser les mourants, afin que l'âme s'envole sans ébranlements avec l'assistance bienfaisante des agents anesthésiques. Ce mode d'éthérisation à mort trouvera peu de partisans, les mourants, aujourd'hui comme du temps de Lafontaine, ne réclameront jamais du médecin autre chose que quelques minutes encore de vie.

7° CONTRE-INDICATIONS DE L'ÉTHÉRISME.

Les cas dans lesquels l'éthérisme peut avoir des inconvénients sérieux, exposer les malades à l'aggravation de leurs états morbides, nuire au succès de quelques opérations ou les entraver dans leur cours, constituent les contre-indications à l'emploi des anesthésiques.

Il faut s'abstenir des produits éthérés :

Digitized by Google

A. Pour les opérations légères, peu douloureuses, qui ne présentent aucun danger, surtout quand les individus sont pusillanimes.

B. Chez les personnes qui sont atteintes de maladies des poumons (catharre, asthme) qui disposent à l'asphyxie, ou du cœur (palpitations, anévrismes, chlorose) qui favorisent la syncope; ou du cerveau (congestions, maladies cérébrales) qui prédisposent à l'apoplexie.

On doit dans tous ces cas constater l'état des organes de la respiration, de la circulation et de l'innervation, avant d'avoir recours aux anesthésiques.

C. Chez celles, les femmes surtout, qui sont tourmentées par des affections nerveuses ou convulsives (névrôses, hystérie, épilepsie), affections névrophatiques qui les rendent plus sensibles à l'éthérisme.

D. Dans les opérations où l'intégrité de l'intelligence et de la sensibilité, l'exécution de mouvements volontaires sont des conditions nécessaires au succès, telles sont la plupart de celles que l'on pratique sur les appareils des sens ou sur les organes génitaux – urinaires, et pendant lesquelles les malades, pour concourir à un but utile, doivent conserver leur connaissance, exprimer leurs sensations, ou accomplir certains actes d'après les indications du chirurgien.

E. Pour les opérations de longue durée, devant occasionner une perte considérable de sang et qui présentent parfois de l'imprévu dans leur cours (extirpations de tumeurs volumineuses de nature douteuse); pour celles qui exigent une prudente lenteur, de la légéreté et de la délicatesse dans la main du praticien et pour lesquelles il doit sacrifier la promptitude à la sûreté (hernies étranglées, anévrismes externes). Il y aurait en outre de grands inconvénients à provoquer dans ces cas un sommeil artificiel trop long.

F. Enfin il faut renoncer aux anesthésiques, au chloroforme particulièrement, en raison de ses effets rapides et

Digitized by Google

énergiques pour les périodes extrêmes des âges, pendant la première enfance et dans la vieillesse avancée, ainsi que pour les sujets anémiques très-débilités ou épuisés, quelle que soit la cause de leur affaiblissement.

8° MODE D'ADMINISTRATION.

L'action puissante du chloroforme commande les précautions suivantes, qui donnent de la sécurité en réglant son administration :

L'opérateur doit s'assurer de la pureté de ce produit chimique avant d'en faire usage.

Le chloroforme pur est un liquide incolore, parfaitement limpide, très-dense, pesant, d'une odeur agréable, analogue à celle de la pomme reinette, d'une saveur sucrée, chaude et pénétrante, incombustible, facilement vaporisable, moins cependant que l'éther sulfurique. Il doit être complétement privé de substances grasses ou d'alcool absolu. Il peut contenir en effet une espéce d'huile empyreumatique qui enflamme ou cautérise légérement les lèvres et les orifices des narines, provoque de la toux, des vomissements, ou de l'alcool non combiné qui irrite les voies aériennes, cause de l'agitation et une sorte d'ivresse.

On a remarqué que la période d'excitation musculaire qui précéde, accompagne ou suit l'insensibilité, est d'autant plus vive et plus prolongée qu'une certaine quantité d'alcool anhydre est mêlée au chloroforme.

Un moyen simple et facile de reconnaître la pureté de cette substance, consiste à en verser quelques gouttes dans un verre à expérience à moitié plein d'eau. Le chloroforme, plus lourd que l'eau, gagne immédiatement le fond du vase et conserve sa limpidité, tandis que, s'il contient de l'alcool absolu, il prend, en se précipitant, une coloration blanchâtre opaline très-prononcée.

Digitized by Google

On peut se servir, pour l'aspiration des vapeurs du chloroforme, d'une petite éponge creuse ou d'un mouchoir imprégnés de ce liquide, dont on recouvre les orifices du nez et de la bouche ; mais un bon appareil est en général préférable à tout autre mode d'application.

Celui de Charrière, que j'ai employé dans la plupart des cas, laisse peu de chose à désirer. Il est composé d'un réservoir ovoïde et d'une embouchure réunis par un tube de dix centimètres de longueur et d'une dimension égale à celle de la trachée-artère. Ces deux pièces se montent l'une sur l'autre au moyen d'un pas de vis. Le réservoir renferme une mèche spiroïde en coton à double tissu, imbibée de chloroforme.

Il serait utile que le réceptacle fût pourvu d'un petit entonnoir latéral, pouvant se fermer et s'ouvrir à volonté, à l'aide duquel on pourrait au besoin augmenter ou renouveler la dose de l'agent anesthésique, sans être obligé de déplacer et de démonter l'appareil. L'air extérieur s'introduit dans celui-ci par des trous dont le récipient est criblé, et surtout par deux ouvertures ovalaires pratiquées au col de l'embouchure, lesquelles se ferment graduellement au moyen d'une bague mobile que l'on fait tourner jusqu'à leur occlusion complète. Une troisième pièce, superposée au réservoir, consiste dans une soupape qui sert à l'expiration.

Enfin une pince élastique accessoire sert à fermer les orifices des narines, pour que les inspirations anesthésiques se fassent exclusivement par la bouche.

Cet appareil métallique peu volumineux est portatif, il prévient l'irritation des lèvres et du nez que produit le contact immédiat du chloroforme, il concentre les vapeurs de ce liquide et favorise leur union intime, dans des proportions convenables, avec l'air inspiré pour atténuer les effets puissants de ces émanations. L'introduction facile du fluide atmosphérique par les nombreuses ouvertures dont il

Digitized by Google

est pourvu et qui font l'office de trachées artificielles, s'oppose à ce qu'il devienne une cause d'asphyxie.

Il gêne beaucoup moins la respiration qu'un mouchoir jeté sur le visage, ou une éponge placée sous les narines, et offre l'avantage de juger ce qui se passe chez le malade d'après les changements de la figure.

Cependant pour les enfants et un grand nombre de femmes la vue d'un appareil inconnu est un objet d'épouvante qui peut contribuer à retarder ou à empêcher l'anesthésie ; on peut employer dans ces circonstances une fleur artificielle arrosée de chloroforme.

Il est indispensable de proportionner les doses de ce produit éthéré à l'âge, au sexe, au tempérament, au caractère moral des individus, et surtout à leur susceptibilité nerveuse et à l'affaiblissement qui complique leurs maladies, à cause des accidents qui pourraient se manifester dans ces conditions défavorables : elles doivent aussi être calculées d'après la durée de l'insensibilité qu'on se propose d'obtenir, selon la nature de l'opération et le temps nécessaire à la pratiquer. Il est important de ne l'administrer que pendant la vacuité de l'estomac, pour éviter les vomissements, les indigestions.

Les doses du chloroforme varient de quatre à dix grammes pour les adultes.

Il ne faut pas en renouveler l'application plusieurs fois, surtout à des intervalles trop rapprochés : dans les cas où ces doses fractionnées sont nécessaires, elles ne doivent pas dépasser en totalité *dix grammes*.

La quantité de cette substance sera moitié moindre pour les enfants, les adolescents et les femmes très-impressionnables.

Un précepte important exige que l'appareil soit dirigé par un aide intelligent et exercé à cette fonction spéciale. D'autres aides contiennent au besoin le malade.

Les vapeurs chloroformiques doivent toujours être mélangées à de l'air, de manière à diminuer peu à peu les proportions de

Digitized by Google

celui-ci et à augmenter la concentration de ces émanations à la fin de leur administration. Il serait dangereux de les laisser pénétrer à l'état de pureté dans les poumons ; leur combinaison constante avec une petite quantité du fluide extérieur est une règle de prudence.

Pour remplir cette indication essentielle, l'aide maintient béants pendant quelques instants, à des degrés successivement décroissants, les orifices du col de l'appareil, puis il les ferme entièrement au moyen de l'anneau mobile. Il amène ainsi la condensation progressive de ces vapeurs et l'insensibilité qu'elles provoquent, parce que l'air ambiant, qui s'introduisait d'abord par plusieurs ouvertures, n'est plus aspiré que par les perforations du récipient.

La perfection de ce mode d'administration consiste à ne pas permettre l'entrée prolongée d'une trop grande quantité de fluide atmosphérique, ce qui retarderait ou empêcherait l'anesthésie, ou à éviter la concentration brusque des vapeurs chloroformiques, qui pourrait causer une gêne notable de la respiration, des accidents nerveux, etc.

Dès que l'insensibilité et l'immobilité se sont manifestées, l'inhalation du chloroforme doit être arrêtée ou suspendue momentanément, puis reprise d'une manière intermittente, quand la faculté de sentir se réveille avant la fin de l'opération.

Dans tous les cas il ne faut pas continuer l'administration du chloroforme au-delà de certaines limites, *cinq à dix minutes*. Pendant cette durée, le chirurgien et son aide surveillent les effets de l'agent anesthésique. Ils examinent attentivement le facies du malade, constatent l'état de la respiration et explorent le pouls.

La règle essentielle à observer pendant cette administration consiste à maintenir l'intégrité de la respiration. L'état normal de cette fonction est l'indice le plus certain de l'innocuité de l'éthérisme.

Digitized by Google

S'il survient des accidents, tels que l'injection vive de la face et des yeux, des convulsions, une grande gêne ou la suspension de la respiration, l'affaiblissement considérable du pouls, des ronflements très-forts, l'extrême dilatation et l'immobilité absolue des pupilles, il faut, pour prévenir la congestion cérébrale, l'asphyxie ou la sidération nerveuse, cesser promptement les inhalations du chloroforme, faire respirer aux malades un air vif et pur, asperger leur visage d'eau fraîche et recourir aux aspirations de vinaigre ou d'ammoniaque.

On ne doit pas s'empresser de faire boire les opérés qui sont pris de ces accidents, les liquides pourraient passer par la glotte et les suffoquer.

En résumé, quand le chirurgien est habile, que le chloroforme qu'il administre est pur, qu'il se sert d'un bon appareil et qu'il est assisté d'aides exercés, il manquera très-rarement de produire l'insensibilité. Ces rares exceptions, qui rendent quelques personnes réfractaires aux anesthésiques, tiennent à des causes réelles ou apparentes d'insuccès, soit à certaines conditions organiques ou acquises, idiosyncrasies chez les unes, habitude d'ivrognerie chez les autres, soit à l'extrême appréhension ou à l'indocilité des malades.

Le praticien expérimenté assurera l'innocuité du chloroforme par l'application judicieuse des indications et des contre-indications de son emploi, par l'observation scrupuleuse des précautions qui se rattachent à son mode d'administration, et la surveillance attentive de ses effets physiologiques.

Digitized by Google

CONCLUSIONS.

Dès l'antiquité et dans le cours des derniers siècles particulièrement, les chirurgiens recherchèrent avec une active philantropie parmi les moyens mécaniques, les substances médicamenteuses ou chimiques, un agent qui pût supprimer la douleur pendant les opérations *. Ce problème était resté jusqu'ici insoluble : aucun des moyens proposés n'avait rempli cette importante indication d'une manière satisfaisante.

Quelques-uns d'entre eux, après une vogue passagère, n'ont plus occupé qu'une place historique dans la science.

A notre époque, l'ingénieuse découverte de l'éther et du chloroforme a réalisé l'espoir conçu par nos devanciers, et atteint le but qu'ils avaient poursuivi avec persévérance. La puissance anesthésique de ces produits chimiques, aujourd'hui incontestée, est un bienfait pour l'humanité, une ressource précieuse pour l'art de guérir. Grâce à elle, la chirurgie a changé de face, ses rigueurs salutaires se sont adoucies, l'acier s'est amolli, pour ainsi dire, entre ses mains ; invisible et présente, insensible et active, elle peut accomplir ses œuvres bienfaisantes sans le triste cortége des terreurs et des souffrances qui accompagnaient jusqu'alors son utile intervention.

Les anesthésiques inspirent généralement de la confiance aux malades, qui les réclament ou les acceptent avec empressement comme un allégement à leurs maux : ils donnent un grand soulagement au chirurgien en le rassurant sur les douleurs qu'ils épargnent aux opérés : ils favorisent enfin

* Dès le troisième siècle, les Chinois employaient comme agent anesthésique une préparation de chanvre indien, le *hachisch* sans doute, qui rendait les malades aussi insensibles que s'ils eussent été plongés dans l'ivresse.

Digitized by Google

son ministère en les maintenant dans l'immobilité et en supprimant leurs plaintes.

On ignore la vive sollicitude et les sensations pénibles, puisées dans des motifs divers, qu'éprouvent les opérateurs avant d'agir: beaucoup cherchent à les dissimuler, mais il est positif qu'aucun n'en est exempt en réalité. Les plus grands maîtres de l'art, dans des moments d'épanchements, ont fait l'aveu de cette honorable faiblesse.

Ces agents d'insensibilité sont, dans l'immense majorité des cas, inoffensifs et merveilleusement utiles: si de rares observations ont permis de constater des accidents fâcheux dépendants du mode vicieux de leur administration ou de circonstances fortuites, c'est à l'expérience qu'il appartient de perfectionner cette admirable innovation que personne n'a proposé sérieusement d'abandonner.

On ne renonce pas à la vapeur et à ses importantes applications malgré ses dangers exceptionnels.

L'éther sulfurique est moins actif que le chloroforme; celui-ci étant plus énergique peut devenir nuisible dans des mains inexpérimentées.

La presse médicale a publié trois cas funestes attribués au chloroforme, et un seul fait de même nature provoqué par l'éther.

En comparant l'extrême rareté de ces cas malheureux à plusieurs milliers d'observations authentiques qui attestent les avantages et l'innocuité de ces anesthésiques, on sera fondé à tirer, de ce rapprochement, les conclusions suivantes:

1° L'expérience n'a pas justifié les appréhensions exagérées de quelques esprits craintifs ou frondeurs sur les dangers de leur usage.

2° On peut avoir recours à l'éther sans défiance; le chloroforme, préférable sous plusieurs rapports, offre moins de sécurité.

3° L'habileté à les administrer consiste à arrêter leurs

Digitized by Google

puissants effets à la période d'insensibilité suffisante au but qu'on se propose.

4° L'utilité de ces auxiliaires est d'une telle évidence que leur assistance est en quelque sorte obligatoire dans beaucoup de circonstances.

5° Quelle que soit la divergence des opinions sur la préférence à accorder à l'un ou à l'autre de ces produits éthérés, *tous deux* resteront désormais dans le domaine de l'art de guérir : constituant deux procédés de la méthode anesthésique, ils seront employés, suivant des indications particulières, pour un grand nombre d'opérations chirurgicales.

6° Confiés à des praticiens prudents, et appliqués avec discernement, l'éther et le chloroforme sont destinés à rendre de grands services à l'humanité souffrante et à la science médicale.

Digitized by Google

NOUVELLE CLASSIFICATION

DES

PICINÉES OU PICS,

DEVANT SERVIR DE BASE A UNE

MONOGRAPHIE DE CES OISEAUX GRIMPEURS,

Accompagnée de planches peintes,

PAR M. ALFRED MALHERBE.

LES PICINÉES OU LES PICS

DE LA PLUPART DES AUTEURS.

Genus Picus (*Linn.*, syst. nat., 1748. — *Brisson*, 1760. — *Gmelin*, 1788. — *Latham*, Index, 1790. — *Illiger*, 1811. — *Vieillot*, nouv. dict., 1818; gal. des ois., 1820. — *Latreille*, 1825. — *Wagler*, syst. avium, 1827. — *G. Cuvier*, 1817, 1829. — *Temm.*, Man. d'orn., 1815, 1820 à 1840.

Genera Picus et Picoïdes (*Lacép.*, 1799).

Fam. Piceæ; les Picées (*Lesson*, Traité d'ornith., 1831).

Digitized by Google

Fam. Picidœ; subfam. **Picianœ** (*Swains.*, class. of birds, 1837, vol. II, p. 305 à 311, cinq groupes et vingt genres, savoir :

1° Picus ..... { Picus (*Linn.*). Hemicircus (*Sw.*). Dendrobates (*Sw.*). Apternus (*Sw.*). Dendrocopus (*Sw.*, *Koch*).

2° Chrysoptilus.. { Dendromus (*Sw.*). Chloronerpes (*Sw.*). Dryotomus (*Sw.*). Chrysoptilus (*Sw.*).

3° Malacolophus. { Brachylophus (*Sw.*). Hemilophus (*Sw.*) Malacolophus (*Sw.*) Meiglyptes (*Sw.*). Chrysonotus (*Sw.*).

4° Colaptes..... { Geocolaptes (*Burch.*). Colaptes (*Sw.*).

5° Melanerpes... { Centurus (*Sw.*) Leuconerpes (*Sw.*) Melanerpes (*Sw.*). Tripsurus (*Sw.*).

Fam. Picidœ; quatre sous-familles et vingt-deux genres (*G. R. Gray*, a list of the genera of birds, 2e édit., 1841); savoir :

1° Picinœ ..... { Picoïdes (*Lacép.*) Hemicercus (*Sw.*). Campephilus (*G. R. Gray*). Dendrobates (*Sw.*). Picus (*Linn.*) Dendrodromas (*Kaup.*)

Digitized by Google

2° Dryocopinæ.. { Campethera (*G. R. Gray*). Dryocopus (*Boie*). Chloronerpes (*Sw.*). Chrysoptilus (*Sw.*). Melanerpes (*Sw.*). Tripsurus (*Sw.*).

3° Celeinæ..... { Gecinus (*Boie*). Hemilophus (*Sw.*) Celeus (*Boie*). Meiglyptes (*Sw.*) Tiga (*Kaup.*). Brachypternus (*Strickl.*). Centurus (*Sw.*). Leuconerpes (*Sw.*).

4° Colaptinæ..... { Colaptes (*Sw.*). Geocolaptes (*Burch.*).

Fam. Picidoe; quatre sous-familles et vingt genres (*G. R. Gray*, the genera of birds, 1845, 1846); savoir:

1° Picinæ..... { Picoïdes (*Lacép.*). Picus (*Linn.*). Campephilus (*G. R. Gray*). Dryocopus (*Boie*). Chrysocolaptes (*Blyth.*). Dendrobates (*Sw.*). Hemicercus (*Sw.*).

2° Gecininæ..... { Gecinus (*Boie*). Campethera (*G. R. Gray*). Hemilophus (*Sw.*). Celeus (*Boie*). Chrysoptilus (*Sw.*). Brachypternus (*Strick.*). Tiga (*Kaup.*).

Digitized by Google

3° Melanerpinœ. { Centurus (*Sw.*). Chloronerpes (*Sw.*). Melanerpes (*Sw.*). Leuconerpes (*Sw.*).

4° Colaptinœ...., { Colaptes (*Sw.*). Meiglyptes (*Sw.*).

Fam. Picidœ; subfam. Picinœ, dix-sept genres (*Malh.*, Monogr.).

GENERA.

1. Megapicos (*Malh.*).
2. Dryopicos (*Malh.*). Sect. 1 et 2.
3. Picus (*Linn.*). Sect. A et B.
4. Picoïdes (*Lacép.*).
5. Micropicos (*Malh.*).
6. Celeopicos (*Malh.*). Sect. 1, 2 et 3.
7. Phaiopicos (*Malh.*). Sect. A et B.
8. Dendropicos (*Malh.*).
9. Mesopicos (*Malh.*).

GENERA.

10. Indopicus (*Malh.*).
11. Brahmapicus (*Malh.*).
12. Chloropicoïdes (*Malh.*). Sect. 1, 2 et 3.
13. Chloropicos (*Malh.*). Sect. 1, 2 et 3.
14. Chrysopicos (*Malh.*). Sect. 1 et 2.
15. Geopicos (*Malh.*). Sect. 1 et 2.
16. Zebrapicus (*Malh.*).
17. Melampicos (*Malh.*). Sect. 1, 2, 3 et 4.

Observation. — Pour éviter la confusion qu'occasionne la création des genres nouveaux, peut-être trop nombreux en ornithologie, j'ai cru utile d'adopter une terminaison qui a le grand avantage de rappeler le genre Linnéen dont ces genres sont un démembrement; ainsi tous mes genres de Picinées à quatre doigts sont indiqués par les terminaisons *picos* ou *picus* *, et ceux à trois doigts par la terminaison Picoïdes.

* Picus, nom d'homme (Ovide métam. 14). — Picos, nom propre grécisé.

Digitized by Google

Je crois que c'eût été faciliter singulièrement l'étude de l'ornithologie en général que de ne créer, pour désigner les nouveaux genres qui sont la division d'un genre Linnéen, que des mots composés rappelant autant que possible le genre ancien ou primitif. On eût pu alors, sans inconvénient grave, transformer un genre en une famille composée de nombreux genres, ainsi que l'ont fait récemment beaucoup d'ornithologistes distingués. Faute de ce correctif, il est à craindre que, dans quelques années, la nomenclature ne devienne un chaos, *par excès d'ordre*, la plupart des genres ne se composant plus que d'une ou deux espèces, et qu'il n'y ait presque autant de noms de genres que de noms d'espèces.

PICINÆ. — LES PICINÉES.

GENUS 1. — MEGAPICOS.

PICUS (*Linn., Gmel., Briss., Lath., Temm., Vieill., Wagl., Cuv., Dum., Lacép., Illig., Swains.*, 1837, Class. of birds, II, pag. 306).

DRYOCOPUS, 2e divis. (*Boie*, isis, 1826).

DENDROCOPUS (*Koch*, 1816. — *C. L. Bonaparte*, 1838. A geogr. comp. list. gen. 175, p. 39).

CAMPEPHILUS et partie du genre DRYOCOPUS (*G. R. Gray*. A list of the genera, 1841, p. 54.; The gen. of birds, 1845).

GENRE 1. — MÉGAPIC.

Bec fort, allongé, parfaitement conique et droit; la base étant plus large que haute. *Les sillons latéraux bien mar-*

Digitized by Google

qués et plus rapprochés des bords que du sommet de la mandibule supérieure. Les narines basales, latérales, cachées par des plumes raides et rebroussées. Le menton couvert de plumes serrées et s'avançant sous la mandibule inférieure, sur une étendue du quart au tiers de la longueur totale du bec depuis la commissure. Après le menton, des touffes de plumes raides et rebroussées recouvrent une partie des *gonys* ou de la mandibule inférieure. Une huppe, généralement longue; ailes longues et aiguës; les rémiges les plus longues sont la quatrième, la cinquième, la sixième et la troisième, ou quelquefois la quatrième, la cinquième, la troisième et la sixième rémige, la quatrième étant toujours la plus longue. Queue longue, étagée et à baguettes raides et aiguës. Tarses courts et scutellés. Quatre doigts inégaux; *le doigt postérieur externe bien plus long que le doigt antérieur externe.* Ongles longs et très-recourbés.

Plumage généralement noir ou noirâtre sur la totalité ou la majeure partie des parties supérieures. Les mâles n'ont pas de bande ou moustache rouge près la mandibule inférieure et se distinguent soit en ayant tout le dessus et les côtés de la tête rouges, soit en ayant seulement la huppe occipitale rouge, lorsque les femelles ont toute la tête et une longue huppe noires.

Ce genre comprend les géants des Picinées, et toutes les espèces sont d'une forte taille.

(De l'Amérique et des îles de la Sonde.)

MEGAPICOS IMPERIALIS (*Gould,* proceed. zool. soc. Lond., 1832, p. 140. — *Audub.*, Orn. biogr. V, p. 313. — *J. E. de Kay,* nat. hist. New-York, 1843, p. 193.

M. — PRINCIPALIS (*Linn.*, syst. I, p. 173, n° 2. — *Wilson,* Amer. orn. IV, pl. 29, f. 1. — *Buff.*, pl. enlum. 690. — *Aud.*, birds Amer. I, pl. 66).

Digitized by Google

M. — MALHERBII (*G. R. Gray*, The genera of birds, 1845, pl. 108).

Picus Anaïs (*Lesson*, Desc. d'ois. réc. découv., 1847, p. 203. n° 31).

M. — ALBIROSTRIS (*Vieill.*, Nouv. dict., XXVI, p. 69. — *Azara*, n° 249. — *Wagl.*, Syst. av., n° 9. — *Spix*, av. Bras., pl. 45, f. 1 2. — *Tschudi*, fauna Peruana, 1846, p. 43, n° 1).

Picus comatus (*Illig.*, Mus. Berol. — *Licht.*, Cat. des doubl., n° 56).

M. — VALIDUS (*Temm.*, pl. col. 378, le mâle; 402, la fem. — *Wagl.*, syst. av., n° 13. — *Lesson*, voy. Bélang. III, p. 242).

Picus hœmorrhous (*Licht.*).

ETC. — ETC.

OBSERVATIONS. — 1° C'est par erreur probablement que M. G. R. Gray a compris le *M. albirostris* dans son genre *Dryocopus*, composé d'espèces ayant le doigt postérieur externe plus court que l'antérieur externe, car l'*albirostris* a constamment le doigt postérieur externe bien plus long que l'antérieur externe, ainsi que je m'en suis assuré en examinant beaucoup de sujets adultes dont plusieurs figurent dans ma collection. D'ailleurs chez l'*albirostris*, la quatrième rémige est la plus longue, tandis que chez tous les Dryopics (genre Dryocopus, G.-R. Gray), la cinquième rémige se trouve la plus longue.

2° C'est encore à tort que le savant auteur du *Genera of birds* indique, parmi les caractères génériques de son genre *Campephilus*, la troisième, la quatrième et la cinquième penne de l'aile comme étant toujours les plus longues. Cela n'est exact que pour deux espèces seulement, l'*imperialis* et le *principalis*, chez lesquels les rémiges les plus longues sont dans l'ordre quatre, cinq, trois et six. Dans les autres

Digitized by Google

espèces, les plus longues rémiges sont la quatrième, la cinquième, la sixième, puis la troisième. J'ai trouvé toutefois chez un *Megapicos Magellanicus* adulte, la cinquième, la sixième, la quatrième et la troisième penne pour les plus longues rémiges ; mais je dois faire observer que quelquefois ces différences existent non-seulement d'espèce à espèce, mais aussi chez les sujets d'une même espèce, et sont occasionnées soit par l'âge, soit par l'époque de la mue, soit par d'autres circonstances.

3° M. G. R. Gray a classé dans ce genre le *picus Boiei* de M. Temminck, pl. color. 473 ou *Somptuosus* (Lesson, Traité d'orn., p. 229), et je suis convaincu qu'il ne l'aurait pas fait s'il avait préalablement vu cet oiseau, dont le bec est recourbé et dont les sillons latéraux, très-peu apparents, sont plus rapprochés des bords que du sommet de la mandibule supérieure. En voyant, il y a dix-huit mois, dans la collection de Leyde, cet oiseau extraordinaire, je n'avais pu le rapporter à aucun des groupes que j'avais formés et j'hésitais encore, lorsque récemment, M. Schlegel, conservateur du museum de Leyde, auquel j'avais demandé divers renseignements relatifs à cette espèce, me répondit qu'il avait examiné le *picus Boiei* avec le plus grand soin, conjointement avec M. Jules Verreaux, et qu'ils venaient tous deux *de se convaincre que c'était un oiseau factice, fabriqué avec des plumes de divers oiseaux très-différents les uns des autres; qu'il convenait donc de rayer cette espèce des catalogues méthodiques.*

GENUS 2. — DRYOPICOS (*Malh.*).

DIOMEDEA (*Mœhring,* av. gen. 1752).
PICUS (*Linn., Gmel., Vieill., Temm., Cuv., Wagl.*)
DRYOCOPUS (*Boie,* isis, 1826).

Digitized by Google

CARBONARIUS (*Kaup*, Entw. gesch. natur. syst. Eur. Thierw., 1829.)

DRYOTOMUS (*Swains* et *Rich.*; Fauna bor. Amer., 1831, vol. II, p. 304. — *Sw.*, Class. of. birds, 1837, vol. II, p. 308. — *C. L. Bonap.*, A geogr. and comp. list., 1838, p. 39).

HEMILOPHUS (*Swains.*, Class. of birds, 1837, II, p. 309. — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta. Journ. asiat. soc. Bengal, XVIII, 1849).

DRYOCOPUS (*G. R. Gray*, A list of the gen., 1841, p. 71.
HEMILOPHUS — The genera of birds, 1845-1846).

GENRE 2. — DRYOPIC.

Bec plus ou moins droit, la base plus large qu'élevée; *sillons latéraux toujours plus près du sommet que des bords de la mandibule supérieure.* Menton garni de plumes serrées et s'avançant sous la mandibule inférieure à près de moitié de la longueur totale du bec depuis la commissure. Narines basales et latérales, recouvertes par un bouquet de plumes raides et rebroussées; huppe occipitale variant de longueur et manquant chez quelques espèces; ailes longues et aiguës; les quatre plus longues rémiges sont la troisième, la quatrième, la cinquième et la sixième, ces rémiges étant ordinairement pour leur longueur dans l'ordre cinq, quatre et six, trois et quelquefois dans l'ordre quatre, trois, cinq, six. Queue longue, étagée et composée de baguettes raides; tarses courts et scutellés. Quatre doigts inégaux; *le doigt antérieur externe bien plus long que le doigt postérieur externe.* Ongles assez forts, recourbés et aigus.

Plumage généralement noir ou brun foncé sur les parties supérieures. Les mâles, à l'exception de l'espèce européenne, ont une bande rouge auprès de la mandibule inférieure.

Digitized by Google

Toutes les espèces de ce groupe sont d'une taille assez forte.

(De l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique.)

SECT. I. — DRYOTOMUS (*Sw*). — DRYOCOPUS (*G. R. Gray*).

Les plus longues rémiges sont dans l'ordre cinq, quatre, six, trois.

(De l'Europe et de l'Amérique.)

DRYOPICOS MARTIUS (*Linn.* — pl. enl. 596).

D. — GALEATUS (*Natter. Temm.*, pl. col. 171).

D. — ERYTHROPS (*Cuv.* sed non *Wagl.*) — *Valenc.*, Dict. sc. natur., 1826, XXXX, p. 178. — *Lesson.* — *G. R. Gray.* — Iconogr. ornith., 1846, pl. p. 27, la femelle.

Picus semitorquatus (*Licht.*, mus. Berlin.)

Picus melanotus (*Natter.*, mus. Vienne.)

ETC. — ETC.

SECT. II. — HEMILOPHUS (*Sw., G. R. Gray.*)

Les plus longues rémiges sont tantôt dans l'ordre cinq, quatre, six, trois, tantôt dans l'ordre quatre, trois, cinq, six; mais généralement la cinquième et la quatrième rémige étant égales ou presque égales.

(De l'Inde et de ses archipels.)

DRYOPICOS HODGSONII (*Jerdon*, Illustr. ind. ornith., pl. 5, 1845. — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta, n° 245; J. asiat. soc. Bengal, XVIII, 1849.)

Picus albicinctus (*Gould*, antea, mus. of the zool. soc. Lond).

D. — LEUCOGASTER (*Reinw.*, *Temm.*, pl. col. 501.)

Picus Javensis, mâle (*Horsf.* Syst. arrang., of birds. Java; trans. Linn. soc. XIII, p. 175. —.

Digitized by Google

Blyth, Catal. mus. Calcutta, n° 246; J. asiat. soc. Beng. XVIII, 1849).

Picus Horsfieldii, mâle (*Wagl.* syst. av. n° 5).

D. — FULVUS (*Quoy* et *Gaim.*, Voy. Astrol. atlas I, pl. 17, fig. 2, le mâle).

ETC. — ETC.

OBSERVATIONS. — 1° Contrairement à l'opinion de Messieurs Swainson et G. R. Gray, j'ai cru devoir former seulement une seconde section des pics asiatiques qui composent le genre *Hemilophus* de ces auteurs. En effet, les caractères qui distinguent cette section de la première ne me semblent pas assez importants pour nécessiter un genre. Ainsi M. Swainson dit (Class. of birds, II, p. 308 et 309) que les sujets du genre *Dryotomus* (ceux de ma première section) ont le bec *très-droit*, tandis que ceux du genre *Hemilophus* (ma seconde section) ont le bec *légèrement arqué*. Je suis loin de reconnaître cette assertion en ce qui concerne le genre *Dryotomus* de M. Swainson, car si l'on examine tous les Dryopics qui composent ce genre, on demeurera convaincu que pas une seule de ces espèces n'a le bec très-droit, mais qu'il est toujours plus ou moins légèrement arqué au-dessus, ainsi qu'il est facile de le vérifier en plaçant une règle droite sur le bec.

Relativement au genre *Hemilophus* de M. Swainson, si quelques espèces ont le bec un peu plus courbe, en revanche le *Dryopicus Hodgsonii* (Jerdon) offre un bec plus droit que le *Pileatus*, par exemple, type du genre *Dryotomus* (Sw.) ou *Dryocopus* (Gray), ainsi que je l'ai observé en comparant plusieurs exemplaires de ces deux espèces.

2° Quant à la longueur du bec, il est encore moins exact de distinguer les deux genres, l'un, *Dryocopus* (Gray), par un bec court, l'autre, *Hemilophus*, par un long bec; car, évidemment, le *Dryopicos* (ou *Hemilophus*, Sw., Gray)

Digitized by Google

Fulvus est remarquable par son bec court, et beaucoup plus court assurément que celui du *Dryopicos* [*Dryotomus* (Sw.) *Dryocopus* (Gray)] *Pileatus* et du *Dryopicos martius* dont la taille est à peu près égale.

3° Relativement aux ailes, M. G. R. Gray annonce qu'elles sont longues chez les espèces de ma seconde section (*Hemilophus*) et moyennes chez celles de ma première section (genre *Dryocopus*, Gray). Je partage l'opinion de M. Swainson qui accorde des ailes longues aux deux genres, qui ne forment pour moi que deux sections d'un même genre.

4° M. G. R. Gray établit ses distinctions génériques d'après les pennes les plus longues de l'aile, et dit que chez les *Hemilophus*, la quatrième rémige est la plus longue, tandis que chez les *Dryocopus*, la troisième, la quatrième et la cinquième rémige sont presque égales et les plus longues.

Je commence par déclarer que, tout en reconnaissant, en général, l'importance du caractère tiré de la longueur des rémiges, ainsi que l'a très-bien démontré M. Isidore-Geoffroy Saint-Hilaire, dans ses *Considérations sur les caractères employés en ornithologie pour la distinction des genres*, etc. (nouv. ann. du Museum, vol. I, p. 357, 1832), je dois faire observer que ce caractère est quelquefois très-variable dans un même genre et dans une même espèce, selon l'âge et la mue, et peut, dès lors, occasionner des erreurs.

La meilleure preuve de mon assertion, c'est que l'examen attentif que j'ai fait de nombreux sujets de *toutes les espèces* de ma première section de Dryopics (genre *Dryocopus*, Gray), m'a offert pour les plus longues rémiges, la cinquième, la quatrième et la sixième, puis la troisième et la septième, tandis que le savant ornithologiste anglais indique la troisième, la quatrième et la cinquième rémige.

Les Dryopics de ma seconde section (*Hemilophus*) m'ont présenté tantôt la cinquième, la quatrième et la sixième

Digitized by Google

rémige, comme les plus longues ; tantôt la quatrième rémige la plus longue, comme le dit M. Gray, et ensuite la troisième et la cinquième.

On serait évidemment exposé à de fréquentes erreurs si l'on s'attachait exclusivement à ce caractère mobile.

5° Enfin le caractère tiré de la longueur de la huppe, dans ces deux sections, ne peut nullement servir de base à une distiction générique, car le nom *hemilophus* ou demi-huppe, appliqué par M. Swainson à un genre correspondant à ma seconde section, pourrait aussi bien comprendre plusieurs espèces du genre *dryotomus* de cet auteur, qui correspond à ma première section.

GENUS 3. — PICUS (*Linn.*).

PICUS (*Linn.*, 1735. *Gmel.*, *Temm.*, *Vieill.*, *Cuv.*, *Bechst.*, *Wagl.*).

DENDROCOPUS (*Koch*, 1816).

DRYOBATES (*Boie*, isis, 1826).

DENDRODROMAS (*Kaup*, Entw. g. Eur. Thierw., 1829. — *G. R. Gray*, Appendix to a list of the gen., 1841, p. 12).

DENDROCOPUS (*Swains.* et *Rich.*, Fauna bor. Amer., II, p. 305, 1831. — *Sw.*, Class. of birds, II, p. 307, 1837).

PICUS (*G. R. Gray*, List of the gen., p. 70, 1841. — The genera, 1845. — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta, j. asiat. soc. XVIII, 1849).

GENRE 3. — PIC.

Bec droit au-dessus, de moyenne longueur, la base aussi large qu'élevée, les côtés échancrés et arrondis au-dessous

Digitized by Google

de la mandibule inférieure ; *sillons latéraux bien plus rapprochés des bords que du sommet de la mandibule supérieure ;* narines basales, latérales, cachées par un bouquet de plumes effilées et raides. Menton garni de plumes touffues et s'avançant sous la mandibule sur une étendue du quart, quelquefois du tiers de la longueur totale du bec, depuis la commissure. Généralement pas de huppe, mais dans quelques espèces les plumes de l'occiput un peu plus allongées et recouvrant en partie la nuque. Ailes plutôt courtes et aiguës. Les rémiges les plus longues sont la troisième, la quatrième et la cinquième, tantôt dans l'ordre quatre, cinq, trois, tantôt dans l'ordre trois, quatre et cinq. Queue assez longue et arrondie. Tarses plus courts que le doigt antérieur externe. Quatre doigts inégaux ; le doigt *postérieur externe toujours plus long et généralement beaucoup plus long que l'antérieur externe ;* ongles assez forts.

Plumage des parties supérieures généralement noir, taché ou rayé de blanc. Les mâles n'ont pas de bandes ou de moustache rouge près la mandibule inférieure.

Ce genre, très-nombreux, se compose d'espèces à taille moyenne et de petites espèces.

(De l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique.)

Section A.

Les mâles *adultes* se distinguent des femelles soit par le rouge qui couvre l'occiput seulement, ou la majeure partie du dessus de la tête, soit par du rouge plus vif. Les rémiges les plus longues sont la quatrième, la cinquième et la troisième.

(De l'Europe, de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique.)

Picus major (*Linn.*, Syst. nat., II, p. 176, sp. 17).
Picus cissa (*Pallas*, Zoogr. rosso asiat. I, p. 412, n° 65).

Digitized by Google

P. — Numidicus (*Malh.*, Faune Sicile, 1843. Cat. d'ois. d'Algérie, p. 16, 1846.—Rev. zool. .*Cuv*, p. 375, 1845.—Explor. scient. de l'Algérie, pl. 9, 1848).

P. — Stricklandi (*Malh.*, Revue zool. *Cuv.*, 1845, p. 373).

P. — Jardinii (*Malh.*, Rev. zool.—*Cuv.*, 1845, p. 374).

P. — Leuconotus (*Bescht.*, pl. 25, f. 2. — *Wagl.*, Syst. av., n° 19).

Picus cirris (*Pallas*, Zoogr. rosso asiat., I, p. 410, n° 64).

Etc. — Etc.

Section B.

Les mâles se distinguent des femelles par une petite mèche rouge de chaque côté de l'occiput. Les rémiges les plus longues sont généralement la troisième, la quatrième et la cinquième.

(De l'Asie et de l'Amérique septentrionale.)

Picus Querulus (*Wilson*, Amer. orn., II, p. 103, pl. 15, f. 1. — *Wagl.*, Syst. av., n° 21).

P. — Cinereogula (*Malh.*, Brit. mus., 1845. Rev. mag. de zool., 1849).

P. — Moluccensis (*Gmel.* — *Buff.*, pl. enl. 478, f. 2.

P. — Zizuki (*Temm.*, texte des pl. enl.—*Lesson*, compl. à *Buffon*, vol. 9, p. 309).

P. — Mitchelli (*Malh.*, Brit. mus., 1847.—Rev. mag. zool., 1849).

Etc. — Etc.

Observation. — C'est à tort que M. G. R. Gray indique d'une manière absolue la quatrième rémige comme étant la plus longue rémige chez toutes les espèces du genre *Picus*. Je ne parlerai pas des exceptions rares que j'ai rencontrées et qui m'ont offert chez un ou deux sujets adultes la cin-

Digitized by Google

quième rémige comme la plus longue, cette exception se rencontrant dans tous les genres des Picinées ; mais tous les pics de ma seconde section, à l'exception du pic de la *Encenada* (Buff., pl. enl. 748, f. 1), m'ont présenté la troisième rémige comme la plus longue.

GENUS 4. — PICOIDES (*Lacép.*, Mém. de l'Inst., 1799).

Picus (*Linn., Gmel., Vieill., Wagl., Temm.*, 2e divis.)
Tridactylia (*Steph.* — *Shaw.*, Gen. zool., 1815).
Dendrocopus (*Koch*, 1816).
Apternus (*Swains., Rich.*, Fauna bor. amer., II, p. 311, 1831. — *Sw.*, Class. birds, II, p. 306, 1837. — *C. L. Bonaparte*, A geogr. and compar. list, p. 39, 1838).
Picoïdes (*Lacép., Latreille*, Fam., nat. règne anim., 1825. — *G. Cuvier*, Règne an. — *G. R. Gray*, List of gen., 1831, p. 70.—The genera of birds; 1845-1846. — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta; j. asiat. soc., XVIII, 1849).

GENRE 4. — PICOIDE.

Bec droit, plus court que la tête, la base plus large qu'élevée ; côtés comprimés vers l'extrémité, qui est assez pointue. Narines basales, entièrement cachées par une touffe très-épaisse de plumes longues, déliées et rebroussées, qui recouvrent toute la base du bec sur une assez grande étendue. Les *sillons latéraux très-près des bords de la mandibule supérieure*. Le menton ou l'échancrure sous la mandibule inférieure est couvert de plumes et ne s'étend qu'à un quart à peine de la moitié de la longueur totale du bec depuis la commissure, et les *gonys* paraîtraient beaucoup plus allongés

Digitized by Google

s'ils n'étaient aussi recouverts à la base par une touffe de plumes longues, fines et rebroussées. Ailes moyennes et pointues. Les rémiges les plus longues sont tantôt dans l'ordre quatre, trois, cinq, tantôt dans l'ordre trois, quatre et cinq. Queue de moyenne longueur, étagée, composée de baguettes raides. Tarses recouverts en partie de plumes. *Trois doigts* seulement ; les deux doigts antérieurs presque égaux ; le doigt *postérieur externe plus long* que le doigt antérieur externe ; le doigt postérieur interne manquant. Ongles longs. Pas de huppe.

Le noir et le blanc formant la couleur générale du plumage. Les mâles ont le sommet de la tête jaune.

Ce genre, peu nombreux, se compose d'espèces de taille moyenne.

(De l'Europe et de l'Amérique.)

PICOÏDES EUROPOEUS (*Malh.*).
Picus tridactylus (*Linn.*).

P. — HIRSUTUS (*Vieill.*, Ois. de l'Amér. septent., II, pl. 124).
Picus tridactylus (*Swains.*, Faun. bor. amer., II, p. 311, pl. 56, un mâle, 1831).
Picus americanus (*Swains.*, Class. of birds, II, p. 306, 1837).

ETC. — ETC.

OBSERVATION. — M. G. R. Gray indique la *seconde*, la troisième et la quatrième rémige comme les plus longues. L'examen que j'ai fait des espèces d'Europe et du Canada m'a présenté tantôt la quatrième, la troisième et la cinquième rémige, tantôt la troisième, la quatrième et la cinquième rémige comme les plus longues ; mais *jamais* la seconde penne n'a figuré dans ce nombre. L'auteur du *Genera of birds* aurait-il négligé la première rémige qui est excessivement courte ?

Digitized by Google

Mon observation est encore confirmée par ce que dit M. Swainson (Fauna bor. amer., II, p. 313) au sujet du *Picoïdes arcticus*. Cet auteur annonce que la troisième, la quatrième et la cinquième rémige sont les plus longues chez les *Picoïdes*.

GENUS 5. — MICROPICOS (*Malh.*).

PICUS (*Linn.*, *Reinw.*, *Temm.*, *Less.*, *Wagler*).
DRYOCOPUS, 3e divis. (*Boie*, Isis, 1826.)
HEMICIRCUS (*Swains.*, Class. of birds, II, p. 306, 1837. — *Jerdon*, Madras journ., XI, 1840, p. 211).
HEMICERCUS (*G. R. Gray*, A list of the gen., 1841, p. 70. —The gen. of birds, 1846.—*Blyth*, Journ. asiat. soc. Bengal, vol. XIV, 1845, p. 195. — Catal. mus. Calcutta; j. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849.)

GENRE 5. — MICROPIC.

Bec droit au-dessus, moyen, très-comprimé sur les côtés, surtout vers l'extrémité. *Sillons latéraux peu saillans et plutôt rapprochés des bords que du sommet de la mandibule supérieure.* Narines basales, latérales, cachées par une petite touffe de plumes effilées. Menton non entièrement garni de plumes et s'avançant sous la mandibule inférieure du tiers au quart de la longueur totale du bec depuis la commissure. Ailes longues, *atteignant à l'extrémité de la queue.* Les rémiges les plus longues sont la quatrième, la cinquième et la troisième. Queue très-courte, large, égale; l'extrémité de chaque plume étant arrondie. Quatre doigts longs et inégaux; *le doigt postérieur externe toujours plus long que le doigt antérieur externe.* Huppe plus ou moins longue.

Digitized by Google

Les mâles n'ont pas de bande rouge à la mandibule inférieure.

Ce genre, peu nombreux, se compose d'espèces de très-petite taille.

(De l'Asie, de l'Archipel indien.)

MICROPICOS CONCRETUS (*Reinw.*, *Temm.*, pl. color. 90. — *Wagl.*, Syst. av. spec., n° 70, et additam., n° 4. — *Blyth.*, Cat. mus. Calcutta, n° 242, journ. asiat. soc. Bengal, XVIII, 1849).

M. — CANENTE (*Lesson*, Voy. Bélanger, III, p. 240. — Cent. zool., p. 215, pl. 73. — *Blyth.*, Catal. mus. Calcutta, n° 241, jour. asiat. soc. Bengal, XVIII, 1849).

Hemicircus cordatus (*Jerdon*, Madras journ., 1840, XI, p. 211. — Illustr. ind. orn., pl. 40).

Picus cordatus (*Jerdon*, catal., n° 206).

ETC. — ETC.

OBSERVATIONS. — 1° Si M. G. R. Gray indique (*The genera of birds*) le genre *hemicercus* comme commun à l'Afrique, c'est qu'il partage l'erreur de M. Swainson et de M. Blyth (Catal. mus. Calcutta, j. as. soc., XVIII, 1849), qui donnent au *rubiginosus* (*birds of Western Africa*, vol. 2, p. 150), l'Afrique occidentale pour lieu d'*habitat*, tandis que cette espèce provient du détroit de Malacca, ainsi que l'a constaté le savant directeur du museum de Brême, M. le docteur Hartlaub (Revue zool. de la soc. Cuv., 1844, p. 402).

2° Le *rubiginosus* décrit par Swainson parmi ses oiseaux d'Afrique et qu'il ne faut pas confondre avec le *rubiginosus* de l'Amérique, publié par le même auteur, dans ses *Zoolog. illustrat.*, pl. 14, ne m'a point paru pouvoir être classé dans le genre *micropicos*. En effet, son bec est long et bien

Digitized by Google

différent de celui des espèces ci-dessus ; les sillons latéraux, *très-saillants, sont plutôt rapprochés du sommet* que des bords de la mandibule supérieure. L'arête supérieure du bec est extrêmement saillante. Les narines sont découvertes, tandis que celles du genre *Micropicos Hemicercus* (Sw. Gray) sont cachées par une touffe de plumes rebroussées. Le doigt postérieur externe, toujours le plus long chez les micropics, est un peu moins long que le doigt antérieur externe chez le *rubiginosus*. Les ailes sont moins longues de trois centimètres que la queue, qui est courte il est vrai. La plus longue rémige est la cinquième penne, tandis que chez les micropics la quatrième rémige est la plus longue. La couleur blanc de corne du bec, la coloration générale et la taille de cette espèce s'ajoutent encore aux caractères que je viens d'énumérer et m'ont décidé à réunir cet oiseau à mon groupe *Celeopicos*, dont il doit former toutefois une section séparée.

M. Blyth, directeur du museum de Calcutta, n'a pas adopté l'opinion de MM. Swainson et G. R. Gray, mais il a placé cette espèce dans le genre *Gecinus* (Boie, G. R. Gray), mon genre *Chloropicos*.

Cette incertitude de la part des ornithologistes prouve une fois de plus combien certaines espèces présentent de difficultés pour être classées dans tel ou tel groupe.

GENUS 6. — CELEOPICOS (*Malh.*).

PICUS (*Linn.*, *Gmel.*, *Cuv.*, *Vieill.*, *Temm.*, *Wagl.*)
CELEUS (*Boie*, Isis, 1831, p. 542. — *G. R. Gray*, List of gen., 1841. p. 71. — The genera of birds, 1845-1846.)
MALACOLOPHUS (*Swains.*, Class. of birds, II, p. 309, 1837.)

Digitized by Google

Partie des genres
- HEMICIRCUS (*Swains.*, 1837, Class. birds, II, p. 309. — Birds West. Africa, II, p. 150).
- HEMICERCUS (*G. R. Gray;* A list of gen. — The gen. of birds).
- GECINUS (*Blyth,* J. asiat. soc., 1843, XII, p. 1003. — Catal. mus. Calcutta, j. asiat. soc., XVIII, 1849).

GENRE 6. — CÉLÉOPIC (*Malh.*).

Bec fort, large à la base, l'arête de la mandibule supérieure saillante, les côtés comprimés vers l'extrémité, le sommet plus ou moins recourbé au-dessus ; sillons latéraux plus rapprochés du sommet que des bords de la mandibule supérieure et quelquefois à peine apparents. Narines basales, latérales et non entièrement recouvertes par les plumes frontales. Menton plus ou moins couvert de plumes serrées et s'avançant sous la mandibule inférieure tantôt à un tiers, tantôt à moitié au moins de la longueur totale du bec depuis la commissure. Ailes longues et arrondies ; la cinquième rémige la plus longue. Quatre doigts ; le *doigt antérieur externe* plus long que le doigt postérieur externe, rarement presque égal. La mandibule inférieure formant un angle saillant au milieu.

Le bec jaune-blanchâtre de corne, et quelquefois la mandibule inférieure seule de cette couleur.

(De l'Amérique et de l'Asie).

SECTION 1re.

Le sommet de la mandibule supérieure un peu courbe ; sillons latéraux très-rapprochés du sommet de cette mandibule ; huppe quelquefois très-longue et très-touffue, composée de plumes soyeuses.

Digitized by Google

Les mâles se distinguent des femelles par une bande ou moustache rouge partant de la mandibule inférieure. Le dessus de la tête jaune ou roux jaunâtre.

(De l'Amérique).

CELEOPICOS FLAVESCENS (*Linn.*, *Gmel.*, *Lath.*, *Vieill.*, *Wagl.*, *Spix.*, av. Brasil., pl. 49, f. 1 et 2. — Pr. *Maxim.*, Beitr. nat. Bras., IV, p. 396).

C. — CINNAMOMEUS (*Linn.*, *Gmel.*, *Lath.*, *Sw.*, *Wagl.* Syst. av., n° 75. — Pl. enl. 524. — *Vieill.*, ois. de l'Amér. sept., II, pl. III).

C. — BADIOÏDES (*Less.*, Cent. zool., pl. 14, p. 56). *Picus castaneus* (*Licht.* Catal. mus. Berol.--*Wagl.*, Isis, 1829, p. 515).

C. — SMARAGDINICOLLIS (*Malh.*, Rev. mag. de zool., 1849).

ETC. — ETC.

SECTION 2.

Bec presque droit et effilé; les sillons latéraux très-rapprochés du sommet de la mandibule supérieure; queue longue et aiguë; une huppe moyenne; le doigt antérieur externe bien plus long que le doigt postérieur externe.

Le mâle se distinguant de la femelle par une bande rouge partant de la mandibule inférieure; le dessus de la tête jaune ou brun jaunâtre.

(De l'Amérique méridionale).

CELEOPICOS TINNUNCULUS (*Wagl.*, Isis, 1829, p. 516).

C. — MULTICOLOR (*Gmel.*, *Lath.*, pl. enl. 863). *Picus scutatus* (*Wagl.*, Syst. av., n° 77). *Picus thoracinus* (*Less.*, Traité d'orn.). *Picus torquata* (*Bodderah*, Cat. des pl. enl., 1783).

SECTION 3.

HEMICIRCUS (*Sw.*, Class. of birds, II, p. 306).

Digitized by Google

HEMICERCUS (*G. R. Gray,* The genera of birds).

Partie du genre { PICUS, MEIGLYPTES, ET CHLORONERPES } *Hodgson* (Journ. asiat. soc. Bengal., p. 108.— Catal. of nipal. birds, zool. miscell., 1844, p. 85).

GECINUS (*Blyth,* journ. asiat. soc., 1843, XII. p. 1003. — Catal. mus. Calcutta, j. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849).

Le sommet du bec un peu courbe vers la base. Les sillons latéraux, assez saillants, sont plutôt rapprochés du sommet que des bords de la mandibule supérieure. Les ailes très-arrondies. Point de huppe. Les mâles n'ont pas de bande ou moustache près la mandibule inférieure et se distinguent des femelles par du rouge à la nuque.

Plumage généralement d'un brun rougeâtre au-dessus et d'un brun terne en dessous dans les espèces connues. Le sommet de la tête de la couleur générale des parties inférieures. Le bec blanc jaunâtre de corne.

(De l'Inde et de ses archipels).

CELEOPICOS RUBIGINOSUS (*Swains.*, birds West. afr., II, p. 150.—*Eyton,* 1845, Ann. aud magaz. nat. hist., XVI, p. 228. — *Hartl.* Revue zool. Cuv. 1844, p. 402. — *Blyth,* Journ. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849.—Catal. mus. Calcutta, n° 272).

Picus rubellus (*Natter.*, mus. Vienne).

Picus pyrrhomelas (*Temm.*, mus. Leyde).

Picus melanogaster (*Hay,* Madras journ., XXXI, p. 153).

Picus porphyromelas (*H. Boie,* Briefe geschr. aus Ostind. p. 143).

C. — PYRRHOTIS (*Hodgson,* Journ. asiat. soc. Beng., VI,

Digitized by Google

p. 108. — Catal. nipal. birds, nos 492, 687, zool. miscell., 1844). — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta, n° 271, journ. asiat. soc., XVIII, 1849).

Picus flavorostris (*Horsf.* East India, comp. mus. Lond.).

Observations. — 1° Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit du *Celeopicos rubiginosus*, en traitant du genre *micropicos*; je me contente d'y renvoyer.

Presque toutes ces observations peuvent s'appliquer au *Celeopicos pyrrotis* dont M. G. R. Gray n'a pas parlé, mais que M. Hodgson plaçait avec doute parmi les *Chloronerpes* de Swainson, après l'avoir successivement classé dans les genres *Picus* et *Meiglyptes* (Sw.) et que M. Blyth a rangé dans le genre *Gecinus* (Boie., Gray), c'est-à-dire dans mon genre *Chloropicos*.

2° Les plus longues rémiges, dans le genre *Celeopicos*, sont ordinairement la cinquième, la quatrième et la sixième; mais j'ai trouvé de nombreux exemples de la cinquième, de la quatrième et de la troisième, ou de la cinquième, de la sixième et de la quatrième rémige, comme les plus longues, ces diverses pennes étant d'ailleurs presque égales.

GENUS 7. — PHAIOPICOS (*Malh.*).

Picus (*Temm., Horsf., Cuv., Vieill., Wagl.*)

Meiglyptes (*Swains.*, Class. of birds, 1837, II, p. 309. — *G. R. Gray*, A list of gen.—The genera of birds.—*Blyth*, J. asiat. soc. Beng., XIV, 1845, p. 194.—Catal. mus. Calcutta, 1849, j. as. soc., XVIII.)

Digitized by Google

MICROPTERNUS (*Blyth*, J. asiat. soc. Beng., XIV, 1845, p. 194. — Catal. mus. Calcutta, journ. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849).

GENRE 7. — PHAIOPIC.

Bec fort, large et élevé à la base, le sommet très-recourbé et les côtés comprimés vers l'extrémité qui est aiguë. La mandibule inférieure formant en dessous un angle plus ou moins saillant. *Sillons latéraux manquant ou à peine visibles et rapprochés du sommet de la mandibule supérieure.* Narines basales, latérales, ovales et jamais entièrement recouvertes par les plumes frontales. Menton couvert de plumes serrées et s'avançant à moitié environ de la longueur totale du bec depuis la commissure. Ailes longues; la quatrième, la cinquième et la troisième rémige sont les plus longues et sont presque égales. Queue généralement moyenne, étagée, et l'extrémité des pennes aiguë. Tarses courts. Quatre doigts; les deux doigts externes presque égaux, mais le doigt antérieur externe plutôt plus long. Le *doigt postérieur interne excessivement court.*

Plumage brun-roux chocolat ou brun noirâtre. Bec bleu noirâtre. Angle de la mandibule inférieure couleur jaune de corne. Le mâle se distinguant de la femelle par une légère bande ou moustache rouge près la mandibule inférieure. Pas de huppe proprement dite, mais les plumes de l'occiput et de la nuque étant quelquefois allongées et touffues, ce qui forme une sorte de huppe pendante, de la couleur générale du plumage.

(De l'Inde et de ses archipels.)

SECTION A.

PHAIOPICOS BRACHYURUS (*Vieill.*, Nouv. dict., XXVI, p. 113. — *Wagl.*, Syst. av., n° 71).

Digitized by Google

Badius (*Horsf.*, *Raffles*, Catal. of javan. birds. — *Linn.*, Trans., XII, p. 289).

P. — Pectoralis (*Lath.*, *Wagl.*, Syst. av., n° 74. — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta, n° 274, j. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849).

Brunneus (*Eyton*, Proceed. zool. soc. Lond., VII, p. 106).

Marginatus (*Reinw.*).

Tukki (*Lesson*, Rev. zool., 1839, p. 167).

Collaris (*Horsf.*, East. India comp. mus.).

Luridus (*Nitzch*, Pterylogr., p. 137).

Fasciolatus (*Licht.*, Mus. Berlin, 1846).

P. — Jerdonii (*Malh.*, Revue et mag. zool., 1849).

P. — Blythii (*Malh.*, Revue et mag. zool., 1849).

Rufonotus (*Malh.*, Antea.).

Section B.

La queue très-courte.

Phaiopicos Tristis (*Horsf.*, *Raffles.*, Catal. javan. birds, p. 177. — Transact. linn. soc., XIII, p. 290. — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta, n° 275; j. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849).

Poicilophus (*Temm.*, pl. color. 197, f. 1).

Observation. — Le *Phaiopicos pectoralis* m'a offert pour plus longues rémiges, tantôt la quatrième, la cinquième, la troisième, tantôt la cinquième, la quatrième, la sixième, ces pennes différant d'ailleurs fort peu entre elles.

GENUS 8. — DENDROPICOS (*Malh.*).

Picus (*Linn.*, *Gmel.*, *Temm.*, *Illig.*, *Vieill.*, *Cuv.*, *Wagl.*)

Digitized by Google

DENDROBATES (*Swains.*, Class. of birds, 1837, II, p. 306. — *G. R. Gray*, A list of the gen., 1841. — The gen. of birds, 1845. — *Rüppell*, Vogel N. O. Afrika, p. 84, 1845).

GENRE 8. — DENDROPIC.

Bec droit et assez fort, côtés très-comprimés; la base large; *sillons latéraux bien plus rapprochés des bords que du sommet de la mandibule supérieure.* Narines basales, latérales, cachées par une petite touffe de plumes déliées et rebroussées. Menton garni de plumes serrées et de plumes saillantes rebroussées, s'avançant sous la mandibule inférieure du tiers environ de la longueur totale du bec depuis la commissure. Les rémiges les plus longues sont la troisième, la quatrième et la cinquième, rangées quelquefois dans cet ordre, mais le plus souvent dans l'ordre quatre, trois et cinq. Quatre doigts; le doigt postérieur externe ordinairement plus long que l'antérieur externe. Plumage entièrement rayé ou tacheté. Huppe très-courte ou nulle.

Tiges des pennes caudales d'un jaune vif; celles des pennes alaires sont aussi de la même couleur dans presque toutes les espèces. Les mâles se distinguent des femelles en ayant l'occiput rouge.

(De l'Afrique seulement.)

DENDROPICOS MYSTACEUS (*Vieill.*).
Biarmicus (*Cuv.*).
D. — SHOENSIS (*Rüpp.*, Beschr. neuer, abyssin. Vogel, 1842. — Vogel. N. O. Afrika, pl. 33, 1845).
D. — MINUTUS (*Temm.*, pl. col. 197, f. 2. — *Wagl.*, Syst. av., n. 28).
D. — HARTLAUBII (*Malh.*, Rev. mag. zool., 1849).
D. — LAFRESNAYI (*Malh.*, Rev. mag. zool., 1849).
ETC. — ETC.

Digitized by Google

Observations. — 1° M. G. R. Gray admet dans son genre *Dendrobates*, mes Dendropics, deux espèces américaines qui ne me semblent pas susceptibles d'y être classées. En effet, l'un des caractères distinctifs de ce genre *Dendrobates* (Sw.) est que les *sillons latéraux sont rapprochés des bords de la mandibule supérieure*, et c'est ce qui n'a point lieu, par exemple, chez le *Dendrobates percussus* (Gray, Temm., pl. col. 390 et 424) dont les sillons sont très-voisins du sommet de la mandibule supérieure.

2° Les plus longues rémiges dans le genre Dendropic sont ordinairement la quatrième, la troisième et la cinquième, et quelquefois la troisième, la quatrième et la cinquième. Je ne m'explique donc pas pourquoi M. Gray indique la *deuxième*, la troisième et la quatrième comme les pennes alaires les plus longues dans son genre *Dendrobates*, comprenant mes Dendropics. La première rémige, bien que très-courte, doit évidemment être comptée.

3° Dans le genre *Dendropicos* et le genre *Dryopicos*, j'ai voulu adopter des dénominations rappelant tout à la fois celles de MM. Swainson et G. R. Gray qui leur correspondent, et le genre originaire linnéen.

GENUS 9. — MESOPICOS (*Malh.*).

Picus (*Linn., Gmel., Lath., Cuv., Vieill., Wagl., Sw.*, Zool. illust., 1829).

Dendrobates, en partie (*Swains.*, 1837, Birds west. Afr. — Class. of birds, II, p. 306, 1837. — *G. R. Gray*, The gen. of birds, 1845-1846).

GENRE 9. — MÉSOPIC.

Bec fort, généralement droit et conique, large à la base,

Digitized by Google

comprimé sur les côtés ; *sillons latéraux saillans et bien plus rapprochés des bords que du sommet de la mandibule supérieure.* Narines latérales, basales et cachées par une petite touffe de plumes rebroussées. Menton couvert de plumes serrées et rebroussées, s'avançant sous la mandibule inférieure à environ moitié de la longueur totale du bec depuis la commissure. Quatre doigts ; *le doigt antérieur et le doigt postérieur externes presque égaux,* ce dernier souvent un peu plus long. Pas de huppe ou seulement les plumes de l'occiput un peu plus allongées. Les plus longues pennes de l'aile sont la quatrième, la cinquième et la troisième rémige, lesquelles sont presque égales.

Plumage généralement teint de vert olivâtre ou de brun olivâtre et quelquefois de rouge sur les parties supérieures. Les mâles n'ont pas de bande ou moustache rouge près de la mandibule inférieure, et se distinguent ordinairement des femelles en ayant tout le dessus de la tête rouge.

Ce genre est assez nombreux.

(De l'Afrique et de l'Amérique).

MESOPICOS GOERTAN (*Gmel.*, *Lath.*, *Buff.*, pl. enl. 320).

La fem., *Picus poliocephalus* (*Cuv. Wagl*).

Le vieux, *Dendrobates poiocephalus* (*Swains.*, birds West. Afr., II, p. 154. — *Rüppell*, Syst. übers. — *Vogel*, N. O. Afr. pl. 34, 1845.

M. — PASSERINUS (*Linn.*, *Wagl.*, Syst. av., 59 et 60).

M. — KIRKII (*Malh.*, Rev. zool., 1845, p. 400).

M. — FUMIGATUS (*Lafresn.*, d'Orb. Voy. Amér. mér., pl. 63, f. 1).

M. — SANGUINEUS (*Lichtenst.*, Catal. Hamb., p. 17, n° 184).

M. — CECILII (*Malh.*, Rev. mag. zool., 1849).

M. — DESMURI (*Malh.*, Rev. mag. zool., 1849).

ETC. — ETC.

Digitized by Google

OBSERVATION.— Ce genre fait partie du genre *Dendrobates* de M. G. R. Gray, qui lui attribue à tort pour rémiges les plus longues la seconde, la troisième et la quatrième penne.

GENUS 10. — INDOPICUS (*Malh.*).

PICUS (*Linn.*, *Vieill.*, *Temm.*, *Cuv.*, *Hodgson.*, *Wagl.*).
DENDROCOPUS (*Jerdon*, Madras journ., XI, p. 212, 1840).
CHRYSOCOLAPTES (*Blyth*, J. asiat. soc., Beng., XII, p. 1004, 1843. — Catal. mus. Calcutta, j. as. soc., XVIII, 1849. — *G. R. Gray*, The gen. birds, 1845-1846).

GENRE 10. — INDOPIC.

Bec très-fort, allongé, conique, à sommet droit, large à la base, comprimé vers l'extrémité, sillons latéraux saillants, *plutôt rapprochés* du sommet que des bords du bec. Narines latérales, non entièrement cachées par les plumes frontales. Menton ou échancrure du dessous de la mandibule inférieure non entièrement garni de plumes à l'extrémité, et s'avançant sous cette mandibule des deux cinquièmes environ de la longueur totale du bec depuis la commissure. Huppe occipitale assez courte. Ailes longues et aiguës; les rémiges les plus longues sont la quatrième, la cinquième, la sixième et la troisième. Queue longue, arrondie, à baguettes raides; quatre doigts; *le doigt postérieur externe le plus long.* Ongles longs, aigus et recourbés.

Plumage des parties supérieures généralement vert orangé et quelquefois rouge; parties inférieures variées de brun noirâtre ou de brun roussâtre, avec de nombreuses taches blanches ou le plus souvent ces mêmes parties blanches et variées de stries noirâtres. Les mâles n'ont point de bande ou

Digitized by Google

moustache rouge près la mandibule inférieure, et ils se distinguent à l'état adulte des femelles en ce qu'ils ont tout le dessus de la tête rouge. Celles-ci n'ont jamais de rouge sur la tête, qui est tantôt jaune, tantôt brun foncé et souvent mouchetée de blanc.

(De l'Inde et de ses archipels).

INDOPICUS SULTANEUS (*Hodgson*, J. asiat. soc., Beng., 1837, VI, p. 105. — Catal. of nipal. birds, nos 165, 166. — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta, n° 248; J. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849).

Picus strenuus (*Gould*, Proceed. zool. soc., Lond., 1839, VII, p. 165).

Picus orientalis (East India comp. mus).

J. — STRICTUS (*Horsf.*, *Linn.*, Trans., XIII, p. 176, n° 5).

Picus peralaimus (*Wagl.*, Syst. av. suppl., n° 93).

J. — GOENSIS (*Linn.*, *Gm.*, Pl. enl. 696, le mâle. — *Blyth*, Catal, mus. Calcutta, n° 249; Journ. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849).

Dendrocopus Elliotti (*Jerdon*, Madras journ., 1840, XI, p. 212, n° 208).

Chrysocolaptes melanotus (*Blyth*, J. asiat. soc. Beng. XII, p. 1005).

Picus festivus (*Badderah*, Cat. des pl. enl., 1783).

Picus humeralis (*Wogl.*, Syst. av., n° 93).

J. — DELESSERTI (*Malh.*, Rev. mag. zool., 1849).

ETC. — ETC.

OBSERVATIONS. — 1° Chez les Indopics *Sultaneus, Delesserti*, *Strictus* et *Goensis*, j'ai trouvé que généralement la quatrième, la cinquième, la sixième et la troisième rémige étaient les plus longues et différaient peu entre elles. Ces pennes étaient toutefois dans l'ordre trois, quatre, cinq, six, et quatre, cinq, trois, six chez deux *Goensis*, et cinq, quatre, six, trois chez un *Hæmatribon*, paraissant tous adultes.

Digitized by Google

2° M. Blyth paraît n'avoir jamais été à même d'observer les trois espèces *Sultaneus Delesserti* et *Strictus*, car il confond en une seule espèce, comme l'a fait M. Jerdon, la première et la troisième, qui diffèrent tant par la taille, et il ne parle pas du *Delesserti*, qui exige, il est vrai, plus d'attention pour être distingué des deux autres.

GENUS 11. — BRAHMAPICUS (*Malh.*).

PICUS (*Linn., Gmel., Lath., Cuv., Vieill., Wagl.*)
BRACHYPTERNUS (*Strickl.*, 1841, Proceed. zool. soc. Lond., p. 31. — *G. R. Gray*, List of gen., 1841, p. 71. — The gen. of birds, 1845, 1846. — *Blyth*, J. asiat. soc. Beng., XIV, p. 194. — Catal. mus. Calcutta, j. asiat. soc., XVIII, 1849).

GENRE 11. — BRAHMAPIC.

Bec long et fort, la base large; le sommet un peu courbe et les cotés comprimés vers l'extrémité, qui est aiguë. *Sillons latéraux presque nuls et très-rapprochés du sommet du bec.* Narines basales, latérales et non entièrement recouvertes par les plumes frontales. Menton non entièrement garni de plumes vers l'extrémité et avançant sous la mandibule inférieure de plus de moitié de la longueur totale du bec depuis la commissure. Cette mandibule forme au milieu un angle saillant. Ailes longues. Les rémiges les plus longues sont généralement la quatrième, la cinquième, la troisième et la sixième, la quatrième étant toujours la plus longue, la cinquième et la troisième étant presque égales. Queue longue et étagée à baguettes raides et pointues. Quatre doigts; *le doigt antérieur externe le plus long;*

Digitized by Google

le doigt postérieur interne à l'état rudimentaire. Ongles longs et aigus. Huppe moyenne.

Plumage du dos et des rémiges secondaires généralement vert olivâtre ou orangé, quelquefois rouge. Bec noir.

BRAHMAPICUS AURANTIUS (*Linn.*, Auctorum, le mâle. — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta, n° 252, j. asiat. soc., XVIII, 1849).
Picus bengalensis (*Gmel.*, la femelle, pl. enl. 695).
Picus nuchalis (*Wagl.*, Syst. av. n° 94).
Picus hemipodius (*Swains.*).
Picus melanochrysos (*Hodgs.*, J. asiat. soc. Bengal, 1837, VI, p. 109).
Brachypternus micropus (*Blyth*, J. asiat. soc. Beng., XIV, p. 194).
B. — ERYTHRONOTUS (*Vieill.*, N. dict., XXVI, 2e édit., p. 73).
Picus neglectus (*Wagl.*, Syst. av., n° 99).
Picus Sonneratii (*Lesson*, Traité d'ornith., p. 221).
ETC. — ETC.

OBSERVATION. — Quelques exemplaires m'ont offert pour les plus longues rémiges, la quatrième, la troisième, la cinquième et la sixième.

GENUS 12. — CHLOROPICOIDES (*Malh.*)

PICUS (*Vig.*, Proceed. zool. soc. Lond., I, p. 175. — *Horsf.*, Linn. trans. — *E. Gray*, *Hardw.* illust. ind. zool.).
PICI TRIDACTYLI, B. (*Wagl.*, Syst. av., 1827).
TIGA (*Kaup*, das Thierreich, etc., 1836. — *G. R. Gray*, List of gen. et The gen. of birds. — *Blyth*, J. asiat. soc., XIV, p. 193, 1845).

Digitized by Google

CHRYSONOTUS (*Swains.*, Class. birds, 1837, II, p. 309).
GECINULUS (*Blyth*, J. asiat. soc. Beng., XIV, p. 192, 1845).

GENRE 12. — CHLOROPICOIDE.

Bec long et fort, les côtés très-comprimés vers l'extrémité ; les sillons latéraux plus ou moins apparents et rapprochés du sommet de la mandibule inférieure. Narines basales et cachées en partie seulement par les plumes frontales. Menton couvert de plumes serrées jusque vers l'extrémité, et avançant sous la mandibule inférieure à plus de moitié de la longueur totale du bec depuis la commissure. Ailes longues et pointues. Les rémiges les plus longues sont la quatrième et la cinquième, lesquelles sont égales ou presque égales. *Trois doigts;* le doigt antérieur externe le plus long ; le *doigt postérieur interne manquant entièrement;* tarses courts.

Les mâles n'ont généralement pas de moustache ou bande rouge partant de la mandibule inférieure.

(De l'Inde et de ses archipels).

SECTION Ire.

Bec semi-courbe, aigu, très-large à la base, la mandibule supérieure débordant par un renflement la mandibule inférieure à la base et dans la moitié de sa longueur. Sillons latéraux à peine visibles. Huppe plus ou moins longue.

Bec bleu-noirâtre ou noir, avec l'angle saillant du milieu de la mandibule inférieure, jaune de corne. Les mâles ayant tout le dessus de la tête et la huppe rouges, tandis que les femelles n'ont point de rouge sur la tête.

(De l'Inde).

CHLOROPICOÏDES SHORII (*Vig.*, Proceed. zool. soc., 1831,

Digitized by Google

p. 175. — *Gould,* Century Himal., pl. 49. — *Blyth,* Catal. mus. Calcutta, n° 253 ; j. asiat. soc., XVIII, 1849).

Picus abnormis (*Hodgs.,* Catal. nipal. birds).

C. — Tiga (*Horsf.,* Trans. linn. soc., XIII, p. 177 et 290. — *E. Gray,* and *Hardw.* illust. ind. zool., pl. 30, f. 2).

Picus javanensis (*Ljungh.,* Mém. de l'Acad. de Stockholm, 1797, p. 134, pl 6).

Chrysonotus tridactylus (*Sw.,* Class. of birds, II, p. 309).

Tiga tridactyla (*G. R. Gray,* The gen. of birds. — *Blyth,* J. asiat. soc. Beng., XIV, p. 193. — Catal. mus. Calcutta, n° 255 ; j. asiat. soc., XVIII, 1849).

Etc. — Etc.

Section 2.

Mandibule supérieure droite, bec fort et presque conique à l'extrémité, l'angle de la mandibule supérieure étant plus saillant encore que dans les sujets de la première section. Sillons latéraux marqués et plus rapprochés du sommet que des bords de la mandibule supérieure. Doigts beaucoup plus petits que dans la section précédente. Queue longue, aiguë et étagée.

Les mâles ont tout le dessus de la tête et une longue huppe rouges, tandis que les femelles n'ont point de rouge. L'angle du milieu de la mandibule inférieure jaune de corne.

(Des îles de la Sonde.)

Chloropicoïdes Rafflesii (*Vig.,* Zool. append. to the life of S. Raffles, p. 669. — *Blyth,* J. asiat. soc. Beng., 1846, p. 16. — Cat. mus. Calcutta, n° 256 ; j. asiat. soc., XVIII, 1849. — *Strickl.,* Proceed. zool. soc., XIV, 1846, p. 103).

Digitized by Google

Picus amictus (*E. Gray*).
Tiga labarum (*Lesson*, 1847, Descr. d'ois. réc. découv., p. 199, n° 27).

Section 3.

Picus (*Mc Clell.*, 1839, proceed., zool. soc., VII, p. 165).
Chrysonotus (*Sw., Horsf.*, Proc. zool. soc., VII, p. 165).
Gecinulus (*Blyth*, J. asiat. soc. Bengal, 1845, p. 192. — Cat. mus. Calcutta, 1849).

Bec droit, le dessous de la mandibule inférieure formant au milieu un angle très-saillant; doigts petits. Le doigt antérieur externe bien plus long que le doigt postérieur. Queue large et arrondie. Pas de huppe.

Bec d'un blanc jaunâtre en majeure partie. Le mâle ayant seulement les couleurs du dessus de la tête plus vives.

(De l'Inde.)

Chloropicoïdes Grantia (*Mc Clell.* — *Horsf.*, Proc. zool. soc., 1839, VII, p. 165. — *Blyth*, J. as. soc. Beng., 1845, p. 192. — Catal. mus. Calcutta, n° 275; j. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849).

Observation. — J'ai trouvé pour les plus longues rémiges dans ce genre, la quatrième, la cinquième, la sixième et la troisième chez quelques exemplaires; chez d'autres, la cinquième, la quatrième, la sixième et la troisième; chez d'autres sujets enfin, la quatrième, la cinquième, la troisième et la sixième; mais ces deux ou trois premières rémiges ne diffèrent presque pas entre elles.

GENUS 13. — CHLOROPICOS (*Malh.*).

Cornix (*Mœhring*, Av. gen., 1752).

Digitized by Google

PICUS (*Linn.*, *Lath.*, *Cuv.*, *Wagl.*, *Temm.*, *Vieill.*, *Swains.*, Zool. illust., 1829. — *Vigors*).

GECINUS (*Boie*, Isis, 1831, p. 542. — *G. R. Gray*, List of gen., 1841, p. 71. — The gen. of birds, 1846. — *C. L. Bonap.*, A geograp. and comp. list., 1838, p. 40. — *Blyth*, Journ. asiat. soc. Beng., XII, 1843, p. 998; XIV, 1845, p. 191. — XVIII, 1849, Cat. mus. Calcutta).

BRACHYLOPHUS (*Sw.*, 1837, Class. of birds, II, p. 308).

CHLORONERPES (*Sw.*, 1837, Class. of birds, II, p. 307. — *G. R. Gray*, List of gen. — The gen. of birds).

DRYOTOMUS (*Hogds.*, J. asiat. soc. Beng., 1837, VI, p. 106).

COLAPTES (*Brehm.*).

CHRYSONOTUS (*Eyton*, Proceed. zool. soc., VII, p. 106).

GENRE 13. — CHLOROPIC.

Bec généralement large à la base; les côtés comprimés; le sommet légèrement recourbé, l'extrémité généralement aiguë. Narines basales recouvertes par une touffe de plumes effilées, longues et rebroussées. Le menton ou l'échancrure du dessus de la mandibule inférieure excède la moitié de la longueur totale du bec, et n'est couvert que de plumes courtes et assez rares vers l'extrémité. Narines recouvertes de plumes. *Sillons latéraux très-rapprochés du sommet de la mandibule supérieure* et généralement saillants. Ailes longues. Les rémiges les plus longues sont la quatrième et la cinquième, qui diffèrent peu entre elles. Queue moyenne et étagée, l'extrémité des pennes étant aiguë. Tarses courts. Quatre doigts; le doigt antérieur externe plus long et quelquefois différant à peine du doigt postérieur externe.

Plumage généralement vert ou olivâtre sur les parties supérieures et sans raies ni bandes transversales. Les mâles

Digitized by Google

se distinguant des femelles tantôt par une moustache ou bande rouge près de la mandibule inférieure, tantôt en ayant le front, tout le dessus de la tête ou seulement l'occiput rouge, tantôt enfin par une coloration différente soit de la gorge, soit des parties supérieures.

Ce genre très-nombreux habite l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

Section 1.

Bec fort, aigu à l'extrémité; le doigt antérieur externe bien plus long que le doigt postérieur externe. Les deux sexes ont la nuque couverte par une huppe occipitale jaune, recouverte elle-même en partie par une huppe d'une autre couleur.

(De l'Inde et des îles de la Sonde).

Chloropicos Flavinucha (*Gould*, Proceed. zool. soc., Lond., 1833, p. 120. — *G. R. Gray*, The gen. of birds, pl. CIX. — *Blyth*, Catal. mus. Calcutta, n° 265; J. asiat. soc. Beng., XVIII, 1849).

Dryotomus flavigula [*Hodgs.* (sed non *Natt.* et *Bodd.*), J. asiat. soc. Beng., 1837, VI, p. 106. — Cat. nipal. birds, nos 167 et 168].

C. — Chlorolophus (*Vieill.*, N. dict. XXVI, p. 78, 1818).

P. nepalensis (*J. E. Gray*, And *Hardw.*, Ind. zool., pl. 31, f. 1. — Proc. zool. soc., VII, p. 165).

P. mentalis (*Jerdon*, Madras jour., 1840, p. 214, n° 211).

P. sericollis (*Hodgs.*, Cat. of nipal. birds, nos 145, 146).

C. — Miniatus (*Forster*, Ind. zool., pl. IV, p. 14, 1781. — *Wagl.*, Syst. av. addit., n° 8, 1837).

Picus miniatus (*Ed. Gray*, And. *Hardw.*, Illust. ind. zool., pl. 30, f. 1. — *Horsf.*, zool. res. in Java, 1824).

Digitized by Google

Chrysonotus miniatus (*Eyton*, Proc. zool. soc., VII, p. 106).

Picus malaccencis (*Latham*, Ind. ornith., I, p. 241, 1790. — Le pic de Malacca, *Sonnerat*, voy. aux Indes et à la Chine, 1782, III, p. 223.—*Blyth*, Catal. mus. Calcutta, n° 268; J. as. soc. Beng., XVIII, 1849).

ETC. — ETC.

SECTION 2.

Bec long et fort, doigt antérieur externe plus long que le doigt postérieur externe. Ailes longues et arrondies. Bec plus droit et moins aigu que chez les espèces de la troisième section. Pas de huppe.

(De l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique).

CHLOROPICOS VIRIDIS (*Linn.* — Pl. enl. 371 et 879).

C. — VAILLANTII (*Malh.*, Cat. d'ois. d'Algérie; suppl. et mém. Acad. Metz, 1847).

Picus algirus (*Le Vaill.*, Explor. sc. de l'Algérie, pl. 8, 1848-1849).

C. — AWOKERA (*Temm.*, Pl. col. 585).

C. — OCCIPITALIS (*Vig.*, Proc. zool. soc., I, p. 8. —*Sw.*, Class. birds, II, p. 308. — *Gould*, Cent. Himal., pl. 47. —*Blyth*, Cat. mus. Calc., 1849; J. as. soc., XVIII).

Picus barbatus (*E. Gray*, *Hardw.*, Illustr. ind. zool., pl. 31, f. 2).

Picus caniceps (*Vig.*, la femelle).

ETC. — ETC.

SECTION 3.

Bec aigu et assez court; plus ou moins courbe au-dessus; généralement pas de huppe.

Plumage généralement vert ou olivâtre sur les parties

Digitized by Google

supérieures. Les mâles se distinguent des femelles soit en ayant tout le dessus de la tête rouge avec ou sans bande, ou moustache rouge près la mandibule inférieure, soit en ayant seulement l'occiput rouge, lorsque les femelles n'ont pas de rouge sur la tête.

(De l'Amérique et de l'Afrique).

Chloropicos Aurulentus (*Illig.*, *Temm.*, Pl. col. 59, f. 1. — *Wagl.*, Syst. av., n° 49).

Macrocephalus (*Spix*, Av. Bras., pl. 53, f. 2).

C. — Percussus (*Temm.*, Pl. col. 390 et 424. — *Vig.*, Zool. journ., XI, p. 444).

Picus Ruppellii (*Wagl*, Isis, 1829, p. 509. — Syst. av. addit., 1827, n° 2).

C. — Nivosus (*Swains.*, birds West. Afr., II, p. 162, 1837).

Picus pardinus (*Temm.*, mus. de Leyde).

Etc. — Etc.

Observation. — Les rémiges les plus longues sont la quatrième et la cinquième qui ne diffèrent que très-peu entre elles, puis la troisième et la sixième qui sont le plus souvent égales ou presque égales. Dans les espèces qui composent ma seconde section, toutes ces pennes ne diffèrent presque pas entre elles.

GENUS 14. — CHRYSOPICOS (*Malh.*).

Picus (*Linn.*, *Gmel.*, *Cuv.*, *Vieill.*, *Wagl.*).

Gecinus (*Boie*, Isis, 1831).

Dendromus (*Swains.*, Class. of birds, II, p. 307, 1837. — Birds of West. Afr., II, p. 157, 1837).

Chrysoptilus (*Swains.*, 1831, Fauna bor. amer., II, p. 300. — Birds West. Afr., 1837, II, p. 155.

Digitized by Google

— *G. R. Gray,* A list of the gen., 1841, p. 70.
— The genera of birds).

CAMPETHERA (*G. R. Gray,* A list of the gen., 1841, p. 70.
— The gen. of birds).

GENRE 14. — CHRYSOPIC.

Bec long et fort, la base large, le sommet légèrement recourbé, les côtés comprimés vers l'extrémité, qui est aiguë. *Sillons latéraux très-rapprochés du sommet de la mandibule supérieure.* Narines basales, latérales et recouvertes par une petite touffe de plumes rebroussées. Menton couvert de plumes et s'avançant sous la mandibule inférieure à un peu plus de moitié de la longueur totale du bec, depuis la commissure. Huppe occipitale courte et quelquefois nulle. Ailes longues; les rémiges les plus longues sont la quatrième et la cinquième qui sont presque égales, puis la troisième et la sixième qui ne diffèrent presque pas entre elles. Queue étagée, avec l'extrémité de chaque penne raide et pointue. Tarses courts et scutellés. Doigts longs; le doigt antérieur externe plus long que le doigt postérieur externe, rarement presque égal.

Tiges des pennes alaires et caudales jaune citron en dessous, et, souvent en outre, jaunes en dessus. Les mâles se distinguent des femelles en ayant une moustache ou bande rouge près de la mandibule inférieure. Plumage des parties inférieures rayé ou tacheté; il en est de même des parties supérieures dans la majeure partie des espèces, notamment dans toutes celles de la première section. Parties supérieures d'un vert plus ou moins foncé.

(De l'Afrique et de l'Amérique).

SECTION. 1re. — DENDROMUS (*Swains.*), CAMPETHERA (*G. R. Gray*).

Les mâles se distinguent des femelles en ayant tout le

Digitized by Google

dessus de la tête rouge et la moustache ou bande près de la mandibule inférieure de la même couleur.

(De l'Afrique).

CHRYSOPICOS NUBICUS (*Licht.*, Catal. des doub., n° 74. — Pl. enlum. 667).

C. — NOTATUS (*Licht.*, Cat. doubl., n° 77).

Le pic tigré (*Levaill.*, Ois. d'Afr., VI, pl. n° 250, un mâle).

C. — BENNETTII (*Smith*, Report of the exped. for explor. centr. Afr., p. 53, 1836).

Picus guttatus (*Licht.*, Catal. des doub. [sed non *Spix*]).

Picus variolosus (*Licht.*, Postea, mus. Berlin).

ETC. — ETC.

SECTION 2.

CHRYSOPTILUS (*Swains.*, *G. R. Gray*).

COLAPTES (*Blyth*, Cat. mus. Calcutta; j. as. soc, XVIII, 1849).

Les mâles se distinguent des femelles notamment par une moustache ou bande rouge près la mandibule inférieure, le dessus de la tête étant tantôt le même dans les deux sexes, tantôt le mâle ayant plus de rouge que la femelle.

(De l'Amérique).

CHRYSOPICOS CAYENNENSIS (*Gmel.*, *Lath.*, *Sw.*, Class. of birds, II, p. 308. — Pl. enl. 613).

Picus guttatus (*Spix*, Av. Brasil, pl. 53, f. 1).

Picus punctigula (*Bodderah*, 1783).

Colaptes cayannensis (*Blyth*, Mus. Calc., n° 281, 1849).

C. — MELANOCHLORUS (*Gmel.*, *Lath.*, *Wagl.*, Syst. av., n° 42. — Pl. enl. 719).

Digitized by Google

C. — ATRICOLLIS (*Malh.*, Mus. Paris, 1847. — Rev. et magaz. de zool., 1849).

ETC. — ETC.

OBSERVATIONS. — 1° En établissant la comparaison entre les genres *Dendrobates*, *Chrysoptilus* et *Dendromus*, M. Swainson fait remarquer (birds of West. Afr., 1837, vol. II, p. 157) « que chez le *Chrysoptilus cayennensis*, » par exemple, type du genre, les sillons latéraux sont » tellement rapprochés du sommet de la mandibule supérieure » qu'ils semblent se confondre avec ; que chez les espèces du » genre *Dendromus* au contraire, telles que le *D. Nubicus*, » le *D. Punctiligerus, etc.*, les sillons latéraux sont presque » à égale distance du sommet et des bords de la mandibule » supérieure, quoique un peu plus rapprochés du sommet, » tandis que chez les espèces du genre *Dendrobates* les » sillons latéraux sont plus rapprochés des bords que du » sommet de la mandibule supérieure. »

J'ai examiné avec soin un très-grand nombre de sujets de toutes les espèces africaines du genre *Chrysopicos*, première section, ou *Dendromus* (Swains.), et *Campethera* (G. R. Gray), et chez tous ces sujets les sillons latéraux sont toujours rapprochés du sommet de la mandibule supérieure, comme chez le *Chrysopicos cayennensis*. Je n'ai pas trouvé de différence à cet égard entre cette dernière espèce et notamment le *Nubicus*, le *Punctiligerus;* je n'ai donc pas dû m'arrêter à ce caractère. Je dois avouer toutefois que chez le *Chrysopicos* (*Dendromus* [Sw.]) *Chrysurus*, les sillons latéraux sont un peu moins rapprochés du sommet que chez les autres espèces de ce groupe, et je présume que c'est là ce qui a pu occasionner la distinction établie par M. Swainson, et que M. G. R. Gray n'a point reproduite en indiquant les caractères de son genre *Campethera*, synonyme de *Dendromus* (Sw.).

Digitized by Google

2° Les caractères indiqués par M. G. R. Gray, comme distinguant les genres *Campethera* et *Chrysoptilus*, m'ont paru reposer soit sur une erreur, soit, plus probablement, sur une exception contraire à ce que tout le monde peut vérifier sur la généralité des espèces de ce groupe. En effet, suivant ce savant ornithologiste, les espèces composant son genre *Campethera* ont : « 1° *la première penne de l'aile* » *presque aussi longue que la seconde, laquelle est la* » *plus longue;* 2° le doigt antérieur externe plus long que » le doigt postérieur externe, tandis que chez les espèces » du genre *Chrysoptilus*, la troisième, la quatrième et la » cinquième penne de l'aile sont presque égales et les plus » longues ; la paire de doigts externes est égale en longueur. »

L'examen que j'ai fait d'un grand nombre de sujets de toutes les espèces composant ma première section (genre *Campethera* de M. Gray), m'a démontré de nouveau avec quelle circonspection il faut procéder lorsqu'il s'agit de tirer un caractère distinctif de genre de la longueur de certaines rémiges. Ainsi, contrairement à ce qu'avance M. G. R. Gray, je n'ai JAMAIS trouvé que *la seconde rémige fût la plus longue* dans le groupe précité, ni que *la première rémige fût presque égale à la seconde*, mais bien que la première rémige, très-courte, n'avait pas la longueur de la seconde, beaucoup plus courte elle-même que la troisième ; enfin que la quatrième et la cinquième rémige, presque égales entre elles, étaient les plus longues et différaient peu de la troisième et de la sixième.

Relativement aux deux doigts externes, ils sont presque égaux chez le *Cayennensis* (*Chrysoptilus*, Gray) aussi bien que chez le *Notatus* (*Campethera*, Gray), et le doigt antérieur externe est toujours plus long que le doigt postérieur externe chez quelques espèces telles que le *Melanochlorus* (*Chrysoptilus*), etc.

3° Enfin le groupe *Chrysoptilus* (Sw., Gray) m'a paru

Digitized by Google

avoir une si grande affinité avec le groupe *Campethera* ou *Dendromus* de ces auteurs, tant par la position des sillons latéraux, la coloration générale, celle remarquable des tiges des rectrices et des rémiges, la disposition des rémiges les plus longues et des doigts, ainsi que la forme générale, que j'ai cru ne devoir former que deux sections d'un même genre, l'une composée des espèces africaines, la seconde des espèces américaines.

GENUS 15. — GEOPICOS (*Malh.*).

PICUS (*Linn., Lath., Cuv., Vieill., Temm., Wagl.*).

CHRYSOPTILUS, en partie (*Swains.*, 1831, Faun. bor. amer., vol. 2, p. 300. — Class. of birds, 1837, II, p. 308. — *G. R. Gray*, A list of the gen., 1841, p. 70. — The gen. of birds).

COLAPTES (*Swains.*, Zool. j., 1827, III, p. 353. — Faun. bor. amer., 1831, II, p. 314. — Class. of birds, II, p. 309, 1837. — *Vigors*, Zool. journ., XV, p. 354, 1829. — *C. L. Bonap.*, A geogr. and comp. list, birds. Eur. and, N. Amer., p. 40, 1838. — *G. R. Gray*, A list of the gen., 1841, p. 71. — The gen. of birds).

GEOCOLAPTES (*Burchell*, Ois. d'Afr., 1825. — *Swains.*, Class. of birds, II, p. 309. — *G. R. Gray*, A list of the gen., 1841, p. 715).

GENRE 15. — GÉOPIC.

Bec long, plus ou moins fort, large à la base, le sommet recourbé. *Sillons latéraux faibles, souvent à peine visibles, très-rapprochés du sommet de la mandibule supérieure.* Narines basales, latérales, plus ou moins re-

Digitized by Google

couvertes par quelques plumes rebroussées. Menton couvert de plumes qui s'étendent rarement jusqu'à l'extrémité de l'échancrure formée sous la mandibule inférieure. Cette échancrure étant quelquefois de plus du tiers, et tantôt de beaucoup plus de moitié de la longueur totale du bec depuis la commissure. Ailes généralement longues; la cinquième et la quatrième rémige les plus longues. Queue plutôt longue, étagée, à baguettes raides. Quatre doigts; *le doigt antérieur externe plus long que le doigt postérieur externe*. Pas de huppe.

Les tiges des ailes jaunes ou d'un orangé rougeâtre en dessous. Chez plusieurs espèces, les tiges des rémiges sont aussi de la même couleur en dessus; chez d'autres espèces, les tiges de la queue sont aussi jaunes ou d'un orangé rougeâtre en dessous. Les parties supérieures ne sont jamais vertes. Les mâles se distinguent notamment des femelles par la couleur de la moustache ou bande située près de la mandibule inférieure. Cette bande, le plus souvent rouge chez le mâle, n'existe quelquefois point chez la femelle.

(De l'Amérique et de l'Afrique.)

SECTION 1re.

COLAPTES (*Swains., G. R. Gray*).

CHRYSOPTILUS, pour partie (*Swains., G. R. Gray*).

Les ailes longues.

(De l'Amérique.)

GEOPICOS CAMPESTRIS (*Licht.*, Doubl. cat., n° 60. — *Vieill.*, N. dict. — *Wagl.*, Syst. av., n° 83, et isis, 1829, p. 516. — *Spix*, Av. Bras., p. 46).

Chrysoptilus campestris (*Swains.*, Class. of birds, II, p. 308, 1837).

Picus Chrysosternus (*Swains.*, Mém. of Werner. soc., I, p. 289).

Digitized by Google

G. — AGRICOLA (*Malh.*, Rev. et mag. zool., 1849).

G. — AURATUS (*Linn.*, Syst., 174. — *Wagl.*, Syst. av., n° 84. — *Vieill.*, Ois. Amér. sept., II, pl. 123. — *Wilson*, Amer. orn., I, pl. 3, f. 1; pl. enl. 693. — *Audub.*, birds of Amer., pl. 27, v. 1).

G. — MEXICANOÏDES (*Lafresn.*, Rev. zool., 1844, p. 42).

G. — RIVOLII (*Boissonn.*, Rev. zool., 1840, p. 36).

Picus elegans (*Fraser*, Proceed. zool. soc. Lond., 1840, VIII, p. 60).

Hypoxanthus (*Blyth*; J. asiat. soc. Beng., 1845, p. 198).

G. — FERNANDINOR (*Vigors*, Zool. journ., 1827, XI, p. 445, n° 27). — *Ramon de la Sagra*, Hist. Cuba, ois., p. 1848, n° 66, pl. 24).

ETC. — ETC.

SECTION 2.

GEOCOLAPTES (*Burchell, Swains., G. R. Gray*, A list of the gen., 1841).

COLAPTES (*G. R. Gray*, The gen. of birds, 1845-1846).

Les ailes plus courtes que les géopics de la première section. Un seul genre connu.

(De l'Afrique méridionale.)

GEOPICOS ARATOR (*G. Cuv.* — *Wagl.*, Syst. av., n° 86).

Picus olivaceus (*Gmel., Lath.*).

Geocolaptes terrestris (*Burch*, Ois. d'Afr., pl. 264).

Le Pic laboureur (*Le Vaillant*, Ois. d'Afr., pl. 254, une femelle; pl. 255, une très-jeune femelle).

OBSERVATION. — Dans les géopics, j'ai trouvé, après examen de nombreux sujets de toutes les espèces, que quelquefois la cinquième rémige était la plus longue, tandis que parfois c'était la quatrième. Mais, généralement, ces deux rémiges sont égales et elles sont les plus longues pennes de

Digitized by Google

l'aile. Il en est de même à l'égard de la sixième et de la troisième rémige, qui sont ordinairement égales ou presque égales.

GENUS 16. — ZEBRAPICUS (*Malh.*).

Picus (*Linn., Gmel., Lath., Wils., Cuv., Vieill., Temm., Wagl.*).

Centurus (*Swains.*, Class. of birds, 1837, II, p. 310. — *C. L. Bonap.*, Proc. zool. soc. Lond., 1837, p. 109. — Geogr. comp. list., p. 40, 1838. — *G. R. Gray*, A list of the gen., 1841, p. 71).

Partie seulement du genre Centurus (*G. R. Gray*, The genera of birds, 1846).

GENRE 16. — PICZÈBRE.

Bec long, la mandibule supérieure un peu recourbée; côtés comprimés vers l'extrémité qui est aiguë. Les bords du bec un peu courbes. *Sillons latéraux très-rapprochés du sommet de la mandibule supérieure* et cessant d'être visibles vers la partie antérieure du bec. Narines basales, en partie recouvertes par quelques plumes rebroussées. Menton couvert de plumes et s'étendant sous la mandibule inférieure à plus du tiers de la longueur totale du bec depuis la commissure. Ailes longues. La quatrième rémige est la plus longue et se trouve généralement presque égale à la cinquième; la troisième et la sixième en diffèrent très-peu; très-rarement la troisième rémige se trouve presque égale à la quatrième, et alors la cinquième et la sixième rémige diffèrent peu en longueur des deux précédentes; queue moyenne, l'extrémité des baguettes étant pointue. Tarses courts. Quatre doigts. Le doigt antérieur externe généra-

Digitized by Google

lement plus long que le doigt postérieur externe. Pas de huppe, mais seulement les plumes de la nuque quelquefois plus fournies ou un peu plus longues.

Plumage des parties supérieures, moins la tête, noir rayé traversalement de bandes blanches et rarement d'un olivâtre clair. Parties inférieures d'un cendré blanchâtre ou d'un brun plus ou moins roussâtre, quelquefois mélangé d'olivâtre, sans raies ni bandes. Le ventre et l'abdomen ordinairement plus ou moins colorés de rouge ou de jaune. Le bec noir. Les mâles n'ont pas de moustache ou bande rouge près la mandibule inférieure. Ils se distinguent des femelles en ayant plus de rouge sur la tête; celles-ci n'ont que l'occiput rouge ou, quelquefois, n'ont aucune partie de la tête de cette couleur.

(De l'Amérique et des îles de la mer des Antilles.)

ZEBRAPICUS CAROLINUS (*Linn.*, *Lath.* — Pl. enl. 692. — *Wilson*, Amer. orn., I, pl. 7, f. 2. — *Catesby*, pl. 19, f. 2. — *Audub*, Birds of Amer., IV, pl. 416, f. 3 et 4).

Picus griseus (*Vieill.*, Ois. de l'Amér. sept., vol. 2, pl. 116, le jeune).

Picus erythrauchen (*Wagl.*, Syst. av., n° 38, et Isis, 1829, p. 513).

Z. — HYPOPOLIUS (*Wagl.*, Isis, 1829, p. 514).

Z. — ELEGANS (*Swains.*, Philos. magaz., vol. 1, p. 439, n° 81, 1827. — Synops. of the birds of Mexico).

Z. — SUPERCILIARIS (*Vig.*, Zool. journ., 1827, p. 445, n° 28. — *Temm.*, pl. col. 433. — *Ramon de la Sagra et d'Orb.*, voy. Cuba, pl. 23, var. alba).

Picus subocularis (*Lesson*, Descr. d'ois. récemm. déc., 1847, p. 205, n° 33).

OBSERVATIONS. — 1° M. G. R. Gray, dans son grand ouvrage, *The genera of birds*, a réuni au genre *Centurus*

Digitized by Google

le genre *Tripsurus* de M. Swainson, tandis que ce dernier groupe fait partie de mon genre *Melampicos*.

Le même auteur, dans *A list of the genera*, avait, à l'exemple de M. Swainson, regardé le genre *Tripsurus* comme tellement distinct du genre *Centurus*, que le premier genre faisait partie de sa sous-famille des *Dryocopinæ*, tandis que le second était placé dans la sous-famille des *Celeinæ*.

2° C'est par erreur que M. G. R. Gray classe le *Picus chlorolophus* (Vieillot, N. dict., XXVI, p. 78) au nombre des espèces formant son genre *Centurus*, car c'est le même oiseau que le *Chloropicos nepalensis* (E. Gray and Hardw., Ind. Zool., pl. 31, f. 1) déjà classé par M. G. R. Gray dans son genre *Gecinus*.

3° Quant au *Melampicos hirundinaceus* et au *M. rubrifrons* classés par M. G. R. Gray dans son groupe *Centurus* ou *Zebrapicus* (Malh.), ils sont essentiellement voisins par la forme du bec et des pattes, ainsi que par la coloration, du *Meropirostris* (Wagl., pr. Bonap.) qui a néanmoins été classé par M. Gray dans son genre *Melanerpes*.

4° Le *Zebrapicus Pucherani* est, jusqu'à ce jour, le seul de ce groupe qui offre pour plus longues rémiges la quatrième et la troisième pennes alaires. Aussi vient-il détruire le caractère uniforme indiqué par M. Gray à son genre *Centurus*, qui a pour plus longues rémiges la quatrième et la cinquième penne.

Le groupe *Zebrapicus* me semble si naturel que je m'étonne que M. G. R. Gray ne l'ait pas conservé, dans son grand ouvrage, tel qu'il l'avait d'abord classé dans sa liste des genres, d'après M. Swainson.

Digitized by Google

GENUS 17. — MELAMPICOS (*Malh.*).

PICUS (*Linn.*, *Lath.*, *Vieill.*, *Wagl.*, *Spix.*, *Cuv.*, *Temm.*, *Swains.*, Zool. illustr., 1829).

MELANERPES (*Swains.*, Faun. bor. amer., II, p. 316, 1831. — Class. of birds, II, p. 310, 1837. — *C. L. Bonap.*, A geogr. comp. list, etc., p. 39, 1838. — *G. R. Gray,* A list of the gen., 1841, p. 71. — The gen. of birds, 1846).

TRIPSURUS (*Swains.*, Class. of birds, II, p. 311, 1837. — *G. R. Gray.* A list of the gen., 1841, p. 71).

LEUCONERPES (*Swains.*, Class. of birds, II, p. 310, 1837. — *G. R. Gray*, A list of the gen., 1841, p. 71. — The gen. of birds, 1846).

Partie du genre CENTURUS (*G. R. Gray,* The gen. of birds, 1849).

Partie du genre DRYOBATES (*Boie,* Isis, 1826).

GENRE 17. — MELANOPIC.

Bec long, large à la base, le sommet plus ou moins recourbé, côtés comprimés vers l'extrémité, qui est aiguë. Sillons latéraux généralement peu saillants, *plus rapprochés du sommet de la mandibule supérieure que des bords,* et ne s'avançant jamais qu'à la moitié ou aux trois quarts du bec, à partir de la base. Narines arrondies et plus ou moins recouvertes par des plumes rebroussées. Menton rarement couvert de plumes jusqu'à l'échancrure, et s'avançant sous la mandibule inférieure à plus du tiers et à moins de moitié de la longueur totale du bec, depuis la commissure. Ailes longues. Les rémiges les plus longues sont la troisième, la quatrième et la cinquième; ces pennes étant tantôt dans l'ordre trois, quatre, cinq, tantôt dans l'ordre cinq, quatre,

Digitized by Google

trois, et le plus souvent enfin dans celui quatre, trois et cinq. Queue plus ou moins longue, étagée, avec l'extrémité des rectrices très-aiguë. Tarses plus courts que les doigts externes et scutellés. Quatre doigts; le doigt antérieur externe plus long que le doigt postérieur externe, mais quelquefois différant à peine. Ongles aigus et comprimés. Pas de huppe, mais dans quelques espèces les plumes de l'occiput sont assez touffues.

Plumage généralement noir ou noirâtre sur les parties supérieures. Le mâle n'ayant pas de bande ou de moustache rouge près la mandibule inférieure.

(De l'Amérique et des Antilles).

Section 1re.

Bec long, plus effilé, plus aigu que dans la troisième et la quatrième section, un peu plus recourbé, les côtés plus comprimés. La troisième, la quatrième et la cinquième rémige sont les plus longues et diffèrent peu entre elles. Les deux doigts externes différant peu en longueur; toutefois le doigt antérieur externe un peu plus long que le doigt postérieur externe.

(De l'Amérique).

Melampicos Hirundinaceus (*Gm.*, *Lath.*, *Wagl.*, Syst. av., n° 64. — Pl. enlum. 694, f. 2).

M. — Flavifrons (*Vieill.*, Encycl. n. dict., XXVI, p. 75, 1818. — *Wagl.*, Syst. av., n° 63. — *Spix*, Av. Bras., pl. 52, f. 2).

Tripsurus flavifrans (*Swains.*, Class. of birds, II, p. 311).

Picus rubriventris (*Vieill.*, Gal. des ois., I, p. 8, pl. 27. — N. dict., XXVI, p. 103).

Coronatus (*Illig.*, *Licht.*, Cat. doubl., 1823, n° 63).

Digitized by Google

Erythrogaster (*Becklemichew*, 1829, Nouv. mém. soc. imp. natur., Moscou, I, pl. 22, p. 377).

ETC. — ETC.

SECTION 2.

Bec long, aigu et un peu recourbé, à côtés comprimés. Sillons latéraux à peine visibles sur la mandibule supérieure. La cinquième et la quatrième rémige sont les plus longues et presque égales entre elles. Le doigt antérieur externe plus long que le doigt postérieur externe.

(Des Antilles).

MELAMPICOS HERMINIERI (*Lesson*, Traité d'orn., 1831, p. 228, n° 58. — Iconogr. ornithol., pl., p. 38, 1847).

SECTION 3.

Bec moins effilé, moins aigu, moins long, plus droit, et les côtés moins comprimés. Le milieu de la mandibule inférieure un peu saillant. La quatrième, la troisième et la cinquième rémige sont les plus longues et sont égales ou presque égales. Les deux doigts externes différant peu en longueur, mais l'antérieur plutôt plus long.

(De l'Amérique).

MELAMPICOS ERYTHROCEPHALUS (*Linn.*, *Lath.*, *Wagl.*, Syst. av., n° 14, et Isis, 1829, p. 518. — *Wilson*, Amer. orn., I, pl. 9, f. 2. — *Vieill.*, Ois. de l'Amér. sept., II, pl. 112 et 113. — Pl. enl. 17. — *Audub.*, Birds of Amer., I, pl. 27, f. 1, 2, 3, 4 et 5).

Melanerpes erythrocephalus (*Sw.*, Class. birds, II, p. 310).

Picus obscurus (*Lath.*, *Wagl.*, Syst., n° 14).

M. — TORQUATUS (*Wilson*, Amer. orn., III, pl. 20, f. 3.

Digitized by Google

— *Wagl.*, Syst. av., n° 82. — *De Kay*, Nat. hist. New-York, 1843, aves, p. 194. — *Audub.*, Birds of Amer., IV, pl. 416).

M. — MELANOPOGON (*Licht.* — *Temm.*, Pl. enl. 451. — *Lafresn.*, Rev. zool., 1844, p. 81).

Picus formicivorus (*Swains.*, Philos. mag., 1827, I, n° 81. — *Bonap.*, Proceed. zool. soc. Lond., 1837, p. 109. — *Wagl.*, Isis, 1829, p. 515).

ETC. — ETC.

SECTION 4.

Sillons latéraux moins rapprochés du sommet de la mandibule supérieure que dans les sections précédentes. Bec long, comprimé vers l'extrémité, qui est moins aiguë que dans les autres sections. La quatrième, la troisième et la cinquième rémige sont les plus longues et diffèrent peu entre elles. Doigt antérieur externe plus long que le doigt postérieur externe.

(De l'Amérique).

MELAMPICOS DOMINICANUS (*Vieill.*, Encyclop. — N. dict., vol. 26, p. 72. — *Licht.*, Catal. doubl., n° 61. — *Spix*, I, p. 59, pl. 50, f. 1 et 2).

Picus candidus (*Otto.* — Pr. *Maxim.*, Beitr. Braz., IV, p. 415. — *Wagl.*, Syst., n° 81).

Leuconerpes candidus (*Swains.*, Class. of birds, II, p. 310).

Picus bicolor (*Swains.*, Zool. illustr., I, n° 7, pl. 38).

Picus melanopterus (Pr. *Maxim.*, Beschr. reise Bras., I, p. 165, et II, p. 339. — *Such*, zool. journ., 1825, p. 556).

Picus monachus (*Brandt*, Catal.).

OBSERVATIONS. — 1° Parmi les exemplaires du *Melam-*

Digitized by Google

picos dominicanus que j'ai examinés, les uns avaient pour plus longue rémige la quatrième, tandis que chez d'autres exemplaires paraissant, il est vrai, un peu moins adultes, la troisième rémige était un peu plus longue que la quatrième.

Pareille anomalie s'est aussi présentée chez le *Torquatus* et l'*Herminieri*. Ainsi chez un sujet, la quatrième rémige était la plus longue, tandis que chez un autre c'était la cinquième. Je me hâte d'ajouter que la différence était imperceptible, ces deux pennes étant presque égales.

2° J'avais d'abord établi un genre à part pour le *Melampicos Herminieri* et un autre genre pour le *Dominicanus*, me conformant, pour cette dernière espèce, à l'opinion de M. Swainson et de M. G. R. Gray; mais un nouvel examen m'a décidé à ne faire que des sections séparées pour ces espèces. En effet, les oiseaux composant mes quatre sections du genre *Melampicos* ont tous la plus grande affinité entre eux, et les modifications du bec ne me semblent pas suffisantes pour justifier ici autant de genres que de sections.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOURNAL

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ,

PENDANT L'ANNÉE 1846,

PAR M. SCHUSTER.

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	743,80	– 2,3	744,13	– 2,5	743,92	– 2,5	»	– 2,7	»
2	748,60	0,2	748,24	1,5	748,02	1,8	»	– 1,5	»
3	751,63	– 5,5	751,38	– 2,3	750,51	0,0	»	– 5,6	»
4	751,74	– 5,4	750,03	– 2,5	749,44	– 0,2	»	– 6,2	»
5	747,97	– 7,5	745,38	– 2,2	744,13	– 2,0	»	– 8,1	»
6	739,20	0,5	738,67	0,7	738,23	0,5	»	0,0	2,90
7	741,70	– 4,0	740,80	– 2,5	739,80	– 2,3	»	– 4,7	»
8	739,43	– 6,7	739,10	– 4,5	738,53	– 4,3	»	– 7,4	»
9	743,00	– 9,5	743,15	– 5,5	743,60	– 5,0	»	– 9,8	»
10	748,14	– 7,5	747,85	– 3,5	748,37	– 2,9	»	– 7,8	»
11	752,71	– 8,5	752,50	– 6,5	753,44	– 3,8	»	– 9,8	»
12	755,50	–11,5	753,64	– 7,0	753,22	– 5,5	»	–12,2	»
13	746,46	2,5	745,45	3,0	746,26	2,0	»	2,0	»
14	749,38	– 1,8	748,18	0,0	748,00	– 0,4	»	– 2,0	»
15	746,86	– 8,5	745,25	– 4,8	745,18	– 5,6	»	– 9,5	»
16	744,33	– 5,5	743,85	– 3,7	743,34	– 3,2	»	– 6,0	»
17	744,90	– 4,0	743,93	– 2,3	743,46	– 1,5	»	– 4,0	»
18	737,90	– 3,4	738,14	– 2,5	737,18	– 2,5	»	– 4,0	»
19	735,04	– 3,5	733,70	– 1,5	733,81	– 3,8	»	– 3,5	»
20	738,26	– 6,5	738,20	– 5,5	738,67	– 5,5	»	– 7,0	»
21	743,87	– 8,0	744,90	– 5,3	743,92	– 4,5	»	– 9,2	0,35
22	745,40	– 6,8	745,24	– 5,5	744,80	– 5,5	»	– 7,4	»
23	747,06	– 5,7	747,79	– 4,8	746,84	– 3,7	»	– 6,0	»
24	748,81	– 3,4	749,45	– 2,0	749,02	– 2,3	»	– 3,7	»
25	750,00	– 6,0	749,33	– 4,0	748,78	– 4,0	»	– 7,0	»
26	748,74	– 8,0	748,31	– 4,5	748,18	– 3,5	»	– 9,0	»
27	745,33	– 9,5	744,13	– 6,5	742,86	– 5,5	»	–11,2	»
28	741,40	–10,5	745,38	– 3,5	745,79	– 1,0	»	–12,5	»
29	750,45	– 5,5	749,90	– 1,2	749,53	– 1,5	»	– 7,5	»
30	748,56	– 5,5	746,05	– 0,8	743,66	1,5	»	– 6,8	»
31	734,27	4,5	731,67	6,0	729,44	5,5	6,0	3,5	0,35
Moyenn[e]	745,56	– 5,4	744,94	– 2,8	744,50	– 2,3	6,0	–12,5	3,60

Plus grande hauteur du baromètre		755,50
Plus petite	id. ...	729.44
Moyenne	id. ...	745,00
Période	id. ...	1,06

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Couvert.	S. O.	
	Idem.	S. E.	
	Nuageux.	S. O.	
	Idem.	E.	
5	Couvert.	E.	
	Un peu de neige.	S. E. a. f.	Neige pendant la nuit.
	Couvert et brouillard.	N. E.	
	Brouillard, couvert.	S. E.	
	Voilé.	E. a. f.	
10	Idem.	N. a. f.	
	Beau.	N. f.	
	Voilé en partie.	N. a. f.	
	Nuageux.	N. N. O. v.	
	Voilé à l'horizon.	N.	
15	Couvert.	E. N. E.	
	Un peu de neige p. int.	S. S. E.	
	Voilé et br. à l'horizon.	S. S. E.	
	Idem.	S. E.	
	Idem.	E. a. f.	
20	Eclaircies.	N. E.	
	Voilé.	N. a. f.	Un peu de neige le soir.
	Idem.	N.	
	Idem.	N. a. f.	
	Idem.	N. N. E. a. f.	Vent très-fort pendant la nuit.
25	Nuageux.	E. N. E. t. f.	Idem.
	Beau.	N. E. a. f.	
	Idem.	N. E. t. f.	
	Voilé et brouillard.	N. N. E.	
	Nuageux.	S. E.	
30	Voilé.	E. S. E.	Pluie fine le soir.
	Pluie fine par intervalle.	S. a. f.	

Nombre de		Etat des vents à midi.		Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc.	6	N, NNO, NO, ONO.	8	0,35	3,60
Id. tonnerre.....	»	O, OSO, SO, SSO,	2	»	
Id. gelée	28	S, SSE, SE, ESE,	9	3,25	
		E, ENE, NE, NNE,	12	»	
			31		

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	731,48	1,5	736,71	2,5	738,76	3,3	»	1,5	»
2	752,85	– 0,5	753,24	2,0	753,23	2,4	»	– 1,8	»
3	759,64	1,5	760,22	4,8	759,11	6,5	»	– 0,2	»
4	758,45	– 3,0	758,34	– 0,3	756,73	0,7	»	– 3,0	»
5	756,60	2,0	756,02	5,0	755,43	5,3	»	– 0,6	4,81
6	750,65	7,0	751,00	7,5	750,66	7,5	»	»	0,76
7	750,38	6,5	748,54	7,8	747,43	8,5	»	»	6,80
8	742,26	6,8	742,57	7,5	744,00	7,0	»	»	
9	735,40	6,8	731,92	7,5	730,02	7,3	»	»	4,11
10	727,41	7,0	727,14	5,5	725,40	6,5	»	»	5,95
11	721,60	5,3	724,90	5,5	726,51	8,3	»	»	2,05
12	743,66	3,5	746,85	4,5	747,85	6,8	»	»	»
13	753,57	2,6	753,77	8,8	753,37	10,5	»	»	»
14	752,00	4,5	751,64	6,0	751,50	7,5	»	»	»
15	742,80	2,0	741,13	7,0	739,10	10,0	»	– 0,7	»
16	739,23	5,8	739,02	10,2	739,66	12,5	»	2,7	»
17	746,45	5,5	746,58	6,7	747,84	5,5	»	2,0	»
18	753,04	2,5	752,40	3,5	750,26	2,5	»	2,3	»
19	748,01	– 2,0	746,75	1,5	745,11	1,5	»	– 3,5	»
20	732,01	1,5	730,03	2,2	727,52	1,8	»	1,5	11,0
21	739,93	3,0	741,15	4,5	741,34	5,5	»	2,5	»
22	739,69	3,7	739,23	4,5	736,01	4,0	»	1,7	8,85
23	729,43	6,5	729,00	8,3	728,24	7,0	»	»	2,70
24	737,14	5,7	737,51	8,5	736,64	8,5	»	»	1,60
25	734,13	8,5	732,61	10,0	732,68	8,2	»	»	16,01
26	728,68	9,0	728,82	8,5	728,72	9,7	»	»	15,60
27	732,55	11,0	731,81	12,8	730,42	10,5	12,8	»	10,50
28	737,27	9,5	736,82	11,2	736,01	11,5	»	»	7,05
29	739,28	7,5	739,00	5,0	738,53	7,0	»	»	4,00
Moyenn[e]	742,03	4,7	741,66	6,2	741,33	6,7	12,8	– 3,0	102,29

Plus grande hauteur du baromètre			759,64
Plus petite	id.	...	721,60
Moyenne	id.	...	741,67
Période	id.	...	0,70

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Neige et pluie par interv.	N. N. O. a. f.	
	Nuageux.	O. S. O. a. f.	
	Légèrement voilé.	S. O.	
	Eclaircies.	S.	
5	Voilé.	S.	Pluie le soir.
	Pluie par intervalle.	S.	
	Voilé.	S. O.	Pluie le soir. La Moselle déb.
	Pluie fine par intervalle.	O. a. f.	Id.
	Idem.	S. S. O. a f.	Id.
10	Pluie par intervalle.	O. S. O. f.	La Moselle rentre dans son lit.
	Idem.	S. O. violent.	Vent violent pendant la nuit.
	Couvert et gros nuages.	O. S. O.	
	Légers nuages.	O. S. O.	
	Couvert.	S. O.	
15	Beau.	S. S. E.	Gelée blanche.
	Eclaircies.	S. S O.	Petite gelée blanche.
	Voilé.	N. t. f.	
	Voilé, écaircies.	N. t. f.	
	Couvert.	S. O. a. f.	Un peu de neige le soir.
20	Neige abondante.	S. E.	
	Voilé.	N. O.	
	Idem .	S. S. E.	Petite gelée blanche.
	Nuag. Pluie par interv.	O. S. O. t. f.	Pluie pendant la nuit, vent fort.
	Pluie fine par intervalle.	S. O. a. f.	
25	Pluie par intervalle.	S. O. t. f.	
	Idem.	O. S. violent.	Tempête à 4 heures 1/2 et pendant toute la soirée, la Moselle déborde.
	Pluie.	S. O. tempête.	La Moselle déborde.
	Pluie par intervalle.	O. S. O. t. f.	Id. 2 coups de tonn. à 4 h.
	Pluie et grésil p. interv.	O. S. O. f.	

Nombre de

Jours de pluie, neige, etc. 17
Id. tonnerre..... 1
Id. gelée..... 5

Etat des vents à midi.

N, NNO, NO, ONO, 4
O, OSO, SO, SSO, 19
S, SSE, SE, ESE, 6
E, ENE, NE, NNE, »

Pluie par ces vents.

29 | 0,50 | 90,80 | 11,00 | » | 102,29

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	722,50	4,3	724,89	8,0	725,78	9,7	»	»	13,20
2	725,65	4,0	726,40	4,0	727,44	4,0	»	»	8,05
3	738,80	4,5	739,52	7,5	740,70	8,0	»	»	5,10
4	747,46	3,2	747,65	6,5	747,84	7,2	»	1,8	»
5	745,11	2,5	744,57	5,0	743,98	5,7	»	1,5	»
6	742,87	2,7	742,65	3,5	742,05	3,5	»	2,0	3,05
7	743,00	3,4	743,09	7,5	743,60	8,0	»	»	
8	752,63	0,5	753,23	1,8	753,20	2,0	»	– 2,5	»
9	751,55	1,0	748,98	2,0	746,98	2,8	»	– 0,9	1,70
10	738,27	8,5	738,14	5,0	737,33	7,5	»	»	26,90
11	730,72	2,5	727,93	4,5	722,40	6,5	»	»	4.10
12	722,82	3,5	721,43	5,0	720,93	5,2	»	»	2,10
13	725,98	4,5	727,66	7,5	728,04	7,5	»	»	»
14	731,06	6,0	733,13	9,5	735,40	10,0	»	»	»
15	738,40	3,6	737,26	5,5	737,65	6,0	»	»	2,0
16	733,53	5,5	733,32	6,8	733,48	8,8	»	»	
17	736,31	5,8	735,60	7,5	735,28	8,7	»	»	3,0
18	733,82	5,8	733,48	7,5	731,50	9,0	»	»	8,70
19	730,29	5,0	730,40	7,0	729,85	7,0	»	»	
20	729,16	5,5	728,76	10,5	727,63	11,0	»	»	»
21	727,24	6,5	729,16	7,2	730,82	7,5	»	»	3,0
22	738,53	6,0	738,20	8,0	740,10	10,3	»	»	9,70
23	746,15	9,8	746,21	11,5	746,10	10,2	»	»	3,70
24	747,71	9,5	747,64	11,2	747,61	11,2	»	»	»
25	747,97	7,2	747,52	9,8	746,65	10,2	»	»	»
26	745,98	8,3	744,88	11,5	743,72	11,5	»	»	»
27	743,45	5,0	741,26	13,5	741,56	14,5	1,0	»	2,10
28	744,98	12,5	745,25	16,5	744,43	17,0	»	»	»
29	747,18	11,0	746,97	15,6	745,98	14,5	»	»	1,10
30	746,73	12,5	745,40	18,0	744,72	18,5	18,5	»	»
31	746,60	12,0	746,29	16,5	744,44	19,0	»	3,8	»
Moyenn'	738,62	5,8	738,44	8,2	738,17	8,3	18,5	– 2,5	97,50

Plus grande hauteur du baromètre		753,23
Plus petite	id. ...	720,93
Moyenne	id. ...	738,41
Période	id. ...	0,45

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Nuageux, temp. à 10 h.	S. O. violent.	Tempête pendant la nuit.
	Pluie par intervalle.	O. S. O. f.	
	Nuageux.	N. N. O. a. f.	
	Idem.	N.	Petite gelée blanche.
5	Idem.	S. E.	Id. La Moselle rentre dans son lit.
	Neige par intervalle.	S.	
	Nuageux.	O.	
	N.	N.	Gelée blanche.
	Un peu de neige p. int.	S.	Idem.
10	Pluie par intervalle.	O. f.	A 3 h. 1/2 tonn., grêle et pluie.
	Pluie.	O. violent.	Tempête pendant la nuit.
	Grésil.	S. O. a. f.	
	Nuageux.	S. S. O.	La Moselle déborde.
	Idem.	N. f.	
15	Idem.	N. O. t. f.	Pluie fine le soir.
	Voilé.	O.	
	Pluie et grésil, des grelons avaient 0,01 et plus de diam.	O. S. O.	
	Pluie par intervalle.	S.	
	N.	S. O. a. f.	
20	Voilé.	S.	
	Pluie par inter., nuag.	O. S. O. f.	
	Pluie.	S. S. E.	
	Pluie fine.	S. S. O.	
	Nuageux.	O. a. f.	
25	Couvert.	O. S. O.	
	Légèrement voilé.	S.	
	Beau.	S. E.	Gelée blanche. Pluie le soir.
	Nuages.	E. S. E.	
	Quelq. gouttes, voilé.	S. E.	
30	Voilé en partie.	S.	
	Beau.	N.	

Nombre de		Etat des vents à midi.		Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc.	21	N, NNO, NO, ONO,	6	31	2,00
Id. tonnerre	1	O, OSO, SO, SSO,	14		82,60
Id. gelée	2	S, SSE, SE, ESE,	11		12,90
		E, ENE, NE, NNE,	»		»

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	748,11	11,5	747,56	18,0	746,70	20,8	»	»	»
2	745,46	13,0	744,64	18,0	743,24	21,0	»	»	»
3	746,78	13,0	745,76	20,3	744,44	22,0	22,0	»	»
4	747,02	15,5	747,24	21,2	747,24	19,5	»	»	»
5	747,23	15,0	746,84	19,0	745,37	18,0	»	»	»
6	738,77	13,8	733,64	17,5	734,86	15,0	»	»	3,90
7	733,34	11,5	732,48	13,7	731,74	13,8	»	»	2,50
8	727,97	14,5	728,04	16,3	731,90	17,0	»	»	»
9	736,04	11,0	734,64	15,0	734,42	12,5	»	»	1,45
10	735,40	7,5	734,47	12,0	734,54	5,8	»	»	17,21
11	735,41	5,3	739,10	8,0	741,26	8,5	»	3,5	
12	740,12	9,5	739,83	10,0	738,46	10,3	»	»	9,70
13	742,40	11,2	742,00	14,0	742,24	12,0	»	»	10,50
14	733,43	8,5	740,00	7,8	741,85	11,0	»	»	
15	752,00	7,8	748,58	11,0	746,84	12,8	»	»	»
16	745,31	9,0	745,50	9,5	745,85	9,8	»	»	5,25
17	742,15	10,3	741,73	12,0	741,35	14,5	»	»	
18	741,64	12,4	740,00	16,5	737,27	18,5	»	»	4,33
19	734,49	10,5	733,47	13,5	732,48	15,5	»	»	
20	728,00	12,5	729,38	17,5	729,80	17,8	»	»	»
21	733,00	8,5	733,61	8,5	734,01	10,5	»	»	18,00
22	733,00	9,5	732,73	10,0	732,15	10,2	»	»	17,40
23	735,44	7,6	735,73	9,4	735,61	9,5	»	»	2,05
24	735,65	10,0	735,95	10,0	736,60	10,5	»	»	4,40
25	737,61	12,0	738,80	13,0	739,46	13,5	«	»	»
26	741,43	8,5	741,27	9,5	740,93	10,7	»	»	»
27	745,28	8,5	745,14	12,5	744,50	13,5	»	1,0	»
28	742,77	10,6	741,36	16,5	740,80	16,0	»	»	»
29	745,12	12,5	744,90	17,0	745,18	16,5	»	»	15,50
30	745,72	11,3	745,57	12,0	745,17	12,7	»	»	7,80
Moyenne	739,87	10,7	739,67	13,6	739,53	14,0	22,0	1,0	120,03

Plus grande hauteur du baromètre			752,00
Plus petite	id.	...	727,97
Moyenne	id.	...	739,69
Période	id.	...	0,34

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Beau.	N.	
	Idem.	N. E.	
	Beau et voilé.	N.	
	Voilé en partie.	S. S. E.	
5	Nuageux.	O. S. O.	
	Idem.	O.	Un peu de pl. à 10 h. du matin.
	Pluie fine par intervalle.	S. S. E.	
	Nuages.	S S E.	Tonnerre à 6 h. du soir.
	Couvert, quelq. gouttes.	S. S. O.	Orage à midi, tonnerre.
10	Pluie par intervalle.	S. O.	
	Pluie et grêle par interv.	O. tempête.	
	Idem.	O. S. O.	
	Nuages.	O.	
	Nuageux.	N. O. t. f.	La Moselle déborde.
15	Idem.	S. E.	Id. Petite gel. bl. Un peu de pl. le s.
	Couv. Un peu de pl. f.	S.	La Moselle rentre dans son lit.
	Nuageux.	S. O.	Pluie le soir.
	Idem.	S. O.	Idem.
	Idem.	S. S. E.	
20	Idem.	S. O.	
	Pluie fine.	O.	
	Pluie par intervalle.	S. S. O.	
	Pluie fine.	S. S. O.	
	Idem.	O. S. O.	
25	Pluie p. interv., nuag.	O.	
	Couvert.	O.	
	Nuageux.	S.	Forte gelée blanche.
	Très-nuageux.	S. S. E. a. f.	
	Un peu de pl. p. interv.	S. E.	
30	Pluie par intervalle.	S.	

Nombre de

Jours de pluie, neige, etc. 20
Id. tonnerre..... 3
Id. gelée ..... »

Etat des vents à midi.

N, NNO, NO, ONO, 3
O, OSO, SO, SSO, 16
S, SSE, SE, ESE, 10
E, ENE, NE, NNE, 1
30

Pluie par ces vents.

17,25
63,05
39,73
»
120,03

48

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	748,90	9,5	747,95	12,6	746,58	17,0	»	2,5	»
2	745,18	12,5	745,20	14,5	744,86	16,5	»	»	»
3	746,38	13,5	746,40	16,5	746,20	20,0	»	»	»
4	748,97	14,3	748,76	16,0	747,63	20,0	»	»	»
5	749,93	13,3	749,66	15,3	749,23	19,3	»	»	»
6	749,93	12,5	749,83	16,0	749,59	19,5	»	»	»
7	749,11	12,5	748,42	17,0	747,32	19,4	»	»	»
8	747,67	13,5	747,54	19,5	745,60	23,0	»	»	»
9	749,30	15,0	748,76	20,5	748,15	24,0	»	»	»
10	751,30	17,5	751,76	21,0	751,00	24,5	»	»	»
11	752,12	18,0	751,76	22,0	751,20	25,0	»	»	»
12	751,50	16,0	749,76	22,0	748,60	25,3	»	»	»
13	749,71	18,5	749,10	21,5	747,60	24,5	»	»	»
14	749,23	19,3	748,35	24,0	747,60	26,2	26,2	»	»
15	746,46	20,5	745,67	24,3	743,86	25,8	»	»	»
16	740,56	20,5	739,05	24,5	737,70	25,5	»	»	»
17	733,15	18,5	733,70	21,0	732,22	21,0	»	»	»
18	733,95	17,0	735,98	13,5	735,90	17,0	»	»	5,90
19	744,58	13,0	743,90	18,0	743,50	21,5	»	»	»
20	744,60	15,8	744,65	17,5	744,80	19,7	»	»	1,80
21	752,22	15,5	752,26	18,0	750,68	20,0	»	»	0,60
22	751,17	15,0	750,86	19,0	750,00	21,0	»	»	»
23	749,90	14,5	749,56	19,8	748,53	22,0	»	»	»
24	749,20	16,0	748,83	22,0	748,42	24,6	»	»	»
25	749,14	15,5	748,30	21,8	748,00	24,0	»	»	»
26	747,05	17,5	746,30	22,0	745,50	24,0	»	»	»
27	746,30	17,0	745,90	20,0	746,70	20,0	»	»	»
28	747,60	17,3	747,04	19,8	745,96	20,0	»	»	»
29	745,50	16,0	744,70	21,0	743,84	24,6	»	»	»
30	745,05	18,0	744,90	22,5	744,84	24,3	»	»	8,25
31	746,30	17,3	745,41	18,0	744,47	22,0	»	»	»
Moyenne	747,13	15,8	746,69	19,4	745,81	21,9	26,2	2,5	16,55

Plus grande hauteur du baromètre		751,76
Plus petite	id. ...	732,22
Moyenne	id. ...	746,54
Période	id. ...	1,15

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Nuageux.	E. N. E. a. f.	
	Beau.	E. f.	
	Idem.	E.	
	Légèr. voilé à l'horizon.	N. N. E. f.	
5	Beau.	N. E. a. f.	
	Idem.	E.	
	Idem.	E. f.	
	Idem.	E.	
	Idem.	N. N. E.	
10	Idem.	E.	
	Nuages à l'horizon.	N.	
	Beau.	N. N. E.	
	Id. Lég. v. par part.	N. E.	
	Beau.	E.	
15	Nuageux.	S.	
	Quelques nuages.	O. S. O.	
	Couvert.	S.	
	Pluie par intervalle.	O.	
	Nuageux.	E.	
20	Un peu de pl. par interv.	N. O.	
	N.	O. N. O.	
	N.	N.	
	Beau.	N. a. f.	
	Nuageux.	S. E. a. f.	
25	Beau.	N. N. O.	
	Nuageux.	N. E.	
	N.	N. N. O.	
	Beau.	E. N. E. a. f.	
	Idem.	S. S. E.	
30	Voilé.	N. O. a. f.	Orage, de 5 à 6 h. pl. tonnerre.
	Un peu de pl., couvert.	E.	

Nombre de

Jours de pluie, neige, etc. 4
Id. tonnerre..... 1
Id. gelée ..... »

Etat des vents à midi.

N, NNO, NO, ONO, 8
O, OSO, SO, SSO, 3
S, SSE, SE, ESE, 4
E, ENE, NE, NNE, 16
} 31

Pluie par ces vents.

8,85
7,70
»
»
} 16,55

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	741,26	13,0	741,31	14,5	741,24	15,5	»	»	0,80
2	739,80	14,0	737,35	14,3	737,00	15,5	»	»	»
3	733,75	11,5	735,11	18,0	735,40	13,5	»	11,0	12,0
4	740,20	14,0	740,60	16,5	741,40	17,0	»	»	0,90
5	743,00	18,3	742,45	21,5	741,80	17,5	»	»	36,70
6	741,40	15,5	743,25	20,0	743,45	22,0	»	»	
7	747,19	17,0	746,45	23,0	745,67	22,5	»	»	»
8	743,23	18,0	742,40	20,0	741,76	20,2	»	»	3,10
9	745,79	16,0	745,64	20,0	745,27	20,0	»	»	»
10	743,80	18,0	742,89	24,5	742,23	25,5	»	»	»
11	741,80	19,2	743,92	22,8	743,27	22,5	»	»	»
12	742,30	20,6	740,86	25,5	739,40	27,3	»	»	»
13	740,66	16,0	741,58	17,0	741,00	19,5	»	»	3,15
14	749,70	18,0	749,46	21,0	748,57	23,0	»	»	»
15	744,65	19,3	743,90	25,3	742,10	27,3	»	»	»
16	744,30	20,5	743,97	24,6	743,14	28,5	28,5	»	7,95
17	744,30	20,0	744,10	21,3	743,42	26,3	»	»	»
18	747,41	19,5	747,77	23,0	746,13	25,2	»	»	»
19	746,00	19,7	745,64	23,0	745,72	21,8	»	»	11,20
20	748,09	17,0	748,32	20,0	748,60	21,7	»	»	»
21	747,23	15,0	747,10	20,0	747,24	20,0	»	»	14,0
22	747,30	18,0	746,50	20,8	745,30	21,0	2	»	»
23	742,34	17,8	740,58	23,5	739,63	25,6	»	»	1,30
24	741,96	19,0	742,10	21,5	742,10	22,0	»	»	11,65
25	743,81	15,7	744,84	16,5	743,57	21,5	»	»	0,80
26	746,87	17,5	747,26	18,5	747,13	21,0	»	»	»
27	747,00	19,0	746,07	20,0	746,36	21,0	»	»	»
28	746,30	19,5	746,00	20,5	745,60	21,2	»	»	»
29	745,30	17,0	743,68	18,8	742,36	20,0	»	»	3,80
30	742,33	15,5	741,46	16,5	740,83	20,5	»	»	8,10
Moyenn[e]	744,07	17,30	743,74	20,41	743,35	21,51	28,5	11,0	115,75

Plus grande hauteur du baromètre		748,60
Plus petite	id. ...	733,75
Moyenne	id. ...	743,83
Période	id. ...	0,72

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Pluie fine par intervalle.	N.	
	Un peu de pluie.	O. S. O.	
	Pluie par intervalle.	S. O.	
	C.	S. O.	
5	Voilé, C.	S. S. E.	
	Nuageux.	O. S. O.	
	Idem.	S.	
	Idem.	O. N. O.	Tonnerre à 3 heures.
	Idem.	S. O.	
10	Idem.	S. f.	
	Idem.	S. O.	
	Légèr. voilé par parties.	S. S. E.	Orage à 3 h. 1/2, tonn., un peu de pluie.
	Pluie par intervalle.	O. a. f.	
	Nuageux.	S.	
15	Idem.	E. f.	
	Idem.	N. N. E.	Vers 2 h. du matin, orage, tonnerre, un peu de pluie; à 8 h. du soir orage, tonnerre et pluie abondante.
	Couvert.	S.	
	Nuageux.	S.	
20	Idem.	S.	Orage à 5 h. 1/2 du soir. pluie, tonnerre.
	Idem.	O. S. O. t. f.	
	Pluie par intervalle.	N. O.	Pluie pendant la nuit. — De 8 à 9 h., orage, pluie ab., tonn. du côté du S. E.
	Nuageux.	S. O.	
	Idem.	E.	Orage à 5 h., tonnerre, pluie.
25	Idem.	O. S. O. a. f.	Orage à 11 h., pluie ab. pendant la nuit.
	Id. Pluie par interv.	O. f.	
	Idem.	O. N. O.	
	Eclaircies.	O.	
	Un peu de pluie.	O. t. f.	
30	Nuageux.	O. t. f.	Pluie le soir.
	Couvert.	O. f.	Idem.

Nombre de

Jours de pluie, neige, etc. 18
Id. tonnerre..... 7
Id. gelée ..... »

Etat des vents à midi.

N, NNO, NO, ONO, 4
O, OSO, SO, SSO, 15 } 30
S, SSE, SE, ESE, 8
E, ENE, NE, NNE, 3

Pluie par ces vents.

0,80
91,35
14,35 } 115,75
9,25

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	733,80	14,6	734,89	15,0	735,15	15,0	»	»	7,50
2	742,45	13,5	743,90	17,0	744,60	17,5	»	»	»
3	747,86	13,5	747,57	14,5	747,37	15,5	»	»	0,90
4	747,34	18,4	747,73	21,0	748,18	22,0	»	»	»
5	751,60	19,0	751,46	21,8	751,21	24,0	»	»	»
6	751,57	19,5	752,10	23,0	750,08	25,2	37,0 au soleil.	»	»
7	747,16	22,0	746,63	27,5	746,83	30,5	30,50 à l'ombre.	»	»
8	750,55	19,5	750,60	21,0	750,34	22,5	»	»	»
9	750,00	20,0	749,00	22,5	748,00	22,0	»	»	»
10	744,00	17,2	744,61	19,0	745,29	21,5	»	»	13,92
11	751,70	16,0	752,28	17,5	752,46	20,5	»	»	»
12	754,10	17,5	753,84	21,0	753,32	23,0	»	»	»
13	752,00	20,2	751,48	24,0	751,28	24,0	»	»	»
14	752,00	21,0	751,36	24,5	749,20	25,8	»	»	»
15	750,03	21,0	749,28	23,5	748,15	22,5	»	»	»
16	750,42	17,0	751,00	22,0	750,30	22,5	»	»	»
17	751,80	16,0	750,18	18,7	749,00	19,0	»	10,7	»
18	749,00	18,5	747,30	20,0	747,77	22,0	»	»	»
19	745,90	19,5	744,04	25,0	743,50	28,8	»	»	»
20	741,30	20,0	740,40	23,5	739,80	26,0	»	»	10,4
21	745,25	17,5	745,82	22,5	745,70	24,0	»	»	»
22	746,05	17,5	746,52	23,3	747,03	25,7	»	»	»
23	748,12	23,0	748,30	26,0	747,50	29,0	39,5 au soleil.	»	»
24	745,55	20,0	745,82	22,0	745,48	24,5	»	»	1,55
25	748,53	18,5	747,69	20,0	746,95	22,0	»	»	0,4
26	749,05	20,0	746,96	23,0	746,50	24,7	»	»	»
27	746,70	21,5	746,60	22,5	746,80	25,0	»	»	»
28	749,10	18,3	749,40	22,0	749,65	25,3	»	»	»
29	749,56	18,5	749,44	23,5	748,47	26,0	»	»	»
30	746,54	20,0	745,04	24,2	744,03	26,5	»	»	»
31	740,52	20,0	739,77	22,5	738,93	24,5	»	»	»
Moyenne	747,76	18,6	747,49	21,70	747,09	23,4	30,5	10,7	34,67

Plus grande hauteur du baromètre		754,10
Plus petite	id. ...	733,80
Moyenne	id. ...	747,45
Période	id. ...	0,67

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Voilé, C.	O. a. f.	Pluie de 3 h. à 4 h. 1/2.
	Nuageux.	O. N. O. a. f.	
	Pluie fine par intervalle.	S.	
	Nuageux.	O. t. f.	
5	Quelques nuages.	N. N. E.	
	Légèr. voilé par parties.	E. N. E.	
	Beau.	S.	
	Nuageux.	O. f.	
	Voilé par parties.	S. O.	
10	Pluie par intervalle, C.	N. O.	
	Nuageux.	N. t. f.	
	Idem.	N. E. f.	
	Idem.	N. E. t. f.	
	Beau.	N.	
15	Nuageux.	N. E.	
	Idem.	N.	
	Beau.	N. O.	
	Nuageux.	N. N. O.	
	Beau.	S. O.	
20	Nuageux.	O. S. O. t. f.	Pluie abond. le soir, v. 9 h. 1/2.
	Idem.	O. S. O. f.	
	Idem.	S. a. f.	
	Idem.	S. O. f.	
	Idem.	O. t. f.	Ouragan à 6 h. du soir.
25	Idem.	O.	Un peu de pluie le matin.
	Idem.	S. O.	
	Idem.	S.	
	Idem.	O.	
	Idem.	O.	
30	Nuages.	S.	
	Pluie par intervalle.	S. O. a. f.	A 4 h. du matin, tonn., pluie.

Nombre de		Etat des vents à midi.			Pluie par ces vents.	
Jours de pluie, neige, etc.	6	N, NNO, NO, ONO,	7	31	»	34,67
Id. tonnerre.....	1	O, OSO, SO, SSO,	14		»	
Id. gelée.....	»	S, SSE, SE, ESE,	5		»	
		E, ENE, NE, NNE,	5		»	

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	738,00	15,5	739,60	21,5	740,33	17,0	»	»	23,55
2	747,76	17,0	748,43	19,2	747,91	20,0	»	»	»
3	747,40	16,0	745,63	23,0	743,78	23,5	»	11,50	14,50
4	739,93	16,5	740,50	15,5	740,70	20,5	»	»	0,80
5	741,60	16,0	741,26	19,0	741,80	20,5	»	»	1,30
6	743,86	17,0	743,85	19,0	744,40	19,9	»	»	1,20
7	747,84	18,0	747,76	19,5	748,33	21,0	»	»	»
8	747,44	17,5	745,45	22,0	743,12	24,0	»	»	7,80
9	745,39	15,5	745,44	17,5	745,58	19,5	»	»	»
10	748,11	15,0	748,26	18,5	748,04	19,5	»	»	»
11	750,02	17,5	750,04	19,0	749,60	18,8	»	10,50	»
12	747,42	19,5	745,40	19,0	744,97	18,9	»	»	»
13	742,72	18,5	742,26	19,3	742,33	19,6	»	»	»
14	742,40	18,6	741,83	19,5	741,26	20,0	»	»	6,50
15	742,40	18,7	741,05	19,4	739,51	19,5	»	»	»
16	742,32	18,5	741,06	24,5	739,56	19,0	»	»	2,10
17	743,46	18,0	744,48	18,0	745,26	20,5	»	»	»
18	749,84	17,5	749,83	21,3	749,12	22,3	»	»	»
19	746,46	18,5	745,50	24,0	745,20	25,7	»	»	»
20	745,86	15,7	745,33	16,5	745,13	16,7	»	»	26,60
21	748,42	15,0	746,30	19,1	745,04	18,7	»	»	4,00
22	742,86	13,4	741,50	15,8	739,23	19,5	22,0 à 5 h. soir	»	20,20
23	743,00	13,4	741,70	14,5	741,64	14,5	»	»	10,30
24	744,85	14,0	744,40	17,0	746,18	18,5	»	»	6,25
25	750,86	11,5	750,69	14,5	750,52	19,5	»	»	0,20
26	750,53	15,0	749,69	20,5	749,42	20,8	»	»	»
27	749,02	17,5	749,43	21,5	748,02	21,5	»	»	»
28	749,85	19,5	749,30	24,5	749,04	28,5	»	»	»
29	748,47	21,0	747,33	24,5	746,60	30,5	30,50	»	»
30	746,85	21,3	746,56	23,5	745,75	24,5	»	»	8,50
31	746,90	15,0	746,70	16,9	746,60	18,0	»	»	
Moyenn	745,81	16,90	745,42	19,6	745,02	20,6	30,50	10,50	133,80

Plus grande hauteur	du baromètre	...	750,85
Plus petite	id.	...	738,00
Moyenne	id.	...	745,42
Période	id.	...	0,79

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Pluie par intervalle.	O. t. f.	Plusieurs coups de tonnerre vers 4 h., tonnerre le soir, à 5 h.
	Nuageux.	O. t. f.	
	Voilé en partie.	S.	Pluie le soir, de 8 à 10 h.
	Pluie par intervalle.	O. S. O. f.	
5	Un peu de pl. f. par int.	S. S. O.	
	Nuageux.	O. S. O. a. f.	
	Idem.	O.	
	Couvert.	S.	Pluie à 4 h., pluie ab. à 8 h. du s., tonn.
	Nuageux.	O. S. O. f.	Un peu de pluie vers 6 h. 1/2.
10	Idem.	O. S. O.	
	Idem.	N. O.	
	Idem.	S.	
	Idem.	S.	
	Idem.	S.	A 4 et à 7 h., orage, tonnerre.
15	Idem.	S. O.	
	Voilé.	E.	
	Pluie fine par intervalle.	O. N. O.	
	Nuageux et voilé.	S. O.	
	Beau.	O.	
20	Pluie.	S. S. O.	
	Nuageux.	S.	Pluie le soir.
	Pluie fine.	S. O.	Vent S. O. très-violent à 4 h., pluie abondante le soir, à 5 h. 1/2.
	Eclaircies.	S. a. f.	
	Nuageux, un peu de p. f.	O. S. O. a. f.	Pluie abondante à 3 h. 1/2.
25	Nuageux.	O.	Un peu de pluie le soir.
	Idem.	S.	
	Idem.	S. O.	
	Légers nuages.	S.	
	Nuages à l'horizon.	S. S. E.	Eclairs le soir du côté du N. O.
30	Nuageux.	N.	
	Voilé.	N.	

Nombre de		Etat des vents à midi.			Pluie par ces vents.		
Jours de pluie, neige, etc.	14	N, NNO, NO, ONO,	4	31	0,85	13,38	
Id. tonnerre.....	3	O, OSO, SO, SSO,	16		11,29		
Id. gelée	»	S, SSE, SE, ESE,	10		»		
		E, ENE, NE, NNE,	1		1,24		
			49				

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	748,44	14,0	748,70	16,0	749,30	16,5	»	»	»
2	756,45	12,5	756,42	18,0	756,10	17,5	»	8,0	»
3	756,57	13,0	754,55	21,0	754,30	19,5	»	»	»
4	752,50	14,5	751,90	20.5	750,84	20,0	»	»	»
5	746,51	16,5	745,50	20,5	744,15	20,5	»	»	»
6	744,26	18,3	743,88	24,0	744,16	25,5	»	»	»
7	747,86	18,4	747,46	24,0	746,60	26,0	26,0	»	»
8	746,44	19,0	746,17	24,0	744,90	24,8	»	»	»
9	747,07	17,5	746,90	20,0	745,98	24,0	»	»	»
10	744,66	17,5	743,88	22,0	742,90	24,0	»	»	»
11	740,13	16,5	741,25	15,5	744,30	17,0	»	»	15,25
12	752,52	12,0	752,43	14,0	752,14	15,8	»	»	»
13	752,46	13,0	751,90	16,0	751,70	16,2	»	»	»
14	750,28	14,0	750,92	13,5	750,86	14,0	»	7,5	»
15	753,46	11,0	754,95	14,8	755,14	15,5	»	7,5	»
16	757,62	9,0	756,86	16,0	756,86	17,5	»	4,5	»
17	754,70	11,0	754,66	16,0	753,86	16,0	»	»	»
18	751,38	8,5	750,95	16,2	750,11	16,5	»	4,6	»
19	746,64	12,0	746,71	15,3	745,36	17,5	»	»	»
20	742,11	9,5	742,60	16,0	742,19	19,5	29,5 au soleil.	»	»
21	743,63	10,0	744,60	16,2	743,40	20,0	»	»	»
22	745,61	14,0	742,98	21,0	743,82	23,5	»	2	»
23	742,00	14,0	740,72	22,2	740,65	19,5	»	»	»
24	733,16	15,0	733,55	16,0	733,25	15,5	»	»	4,25
25	734,48	11,5	734,08	16,0	733,84	20,0	»	»	»
26	736,08	15,0	746,48	17,5	736,66	18,5	»	»	»
27	739,36	12,0	738,60	18,0	738,47	09,0	»	»	»
28	737,25	13,8	737,40	15,0	738,07	15,0	»	»	26,95 4,6
29	740,31	13,2	740,15	17,2	739,80	19,0	»	»	16,80
30	744,00	12,5	744,47	17,0	744,38	18,9	»	»	»
Moyenne	746,27	13,6	746,35	18,0	745,80	19,1	26,0	4,5	67,85

Plus grande hauteur du baromètre		757,62
Plus petite	id, ...	733,16
Moyenne	id. ...	746,14
Période	id. ...	0,47

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Nuageux.	O. a. f.	
	Idem.	N. O.	
	Nuages.	N.	
	Nuages à l'horizon.	N. N. E.	
5	Beau.	E.	
	Légers nuages.	O.	
	Quelques nuages.	N.	
	Nuageux.	O.	
	Nuages.	O. S. O.	
10	Gros nuages.	S. O.	
	Pluie par intervalle.	O. S. O.	
	Nuageux.	N. N. O.	
	Idem.	E.	
	Idem.	N. O.	
15	Idem.	N.	
	Nuages.	N. E.	Petite gelée blanche.
	Nuageux.	N. E.	
	Idem.	N. N. O.	
	Idem.	N.	
20	Beau.	E.	
	Idem.	E.	
	Légers nuages.	S. S. E.	
	Idem.	S. S. E.	
	Couvert.	S. S. E.	
25	Beau.	N. N. E.	
	Nuageux.	S. E.	
	Idem.	N.	
	Pluie.	O. N. O.	Orage le matin, tonnerre, pluie.
	Nuageux à l'horizon.	S. S. E.	Orage le soir, tonnerre, pluie.
30	Nuageux.	S. S. E.	

Nombre de

Jours de pluie, neige, etc. 5
Id. tonnerre..... 2
Id. gelée..... »

Etat des vents à midi.

N, NNO, NO, ONO, 10
O, OSO, SO, SSO, 6 } 30
S, SSE, SE, ESE, 6
E, ENE, NE, NNE, 8

Pluie par ces vents.

3,155
2,525
1,10
»
} 6,78

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	743,39	12,5	742,71	18,0	742,12	18,9	»	»	»
2	742,00	11,0	742,75	15,3	742,52	18,0	»	»	»
3	743,00	11,0	743,04	16,5	743,57	17,7	»	»	»
4	750,55	11,5	750,67	17,0	750,59	18,8	»	»	»
5	754,97	16,5	754,54	19,0	754,26	20,0	»	»	»
6	753,80	12,5	752,42	18,2	752,06	20,0	»	»	»
7	751,23	11,5	750,24	17,0	748,93	21,5	21,5	»	»
8	748,77	10,5	748,71	14,2	748,27	17,0	»	»	»
9	750,51	14,5	749,70	17,2	742,22	18,0	»	»	»
10	742,44	13,3	740,24	11,5	738,92	15,6	»	»	2,30
11	740,73	10,0	741,25	12,0	741,60	12,5	»	»	7,20
12	743,72	10,0	743,71	13,0	743,20	11,3	»	»	»
13	744,38	11,3	744,51	13,3	743,87	13,5	»	»	»
14	744,70	10,9	744,40	12,0	743,12	13,0	»	»	»
15	742,53	9,2	742,52	12,0	741,52	14,0	»	»	»
16	734,42	8,5	734,02	8,7	733,61	9,6	»	»	25,50
17	740,13	8,0	740,32	9,0	740,72	10,0	»	»	»
18	733,08	7,0	732,42	9,8	729,70	9,0	»	»	2,60
19	733,17	7,5	734,53	12,0	735,33	12,5	»	»	9,60
20	742,53	10,5	744,13	13,2	743,54	11,8	»	»	»
21	746,45	5,0	746,20	9,3	745,94	8,8	»	4,2	1,25
22	746,25	5,2	745,90	12,0	745,60	12,8	»	»	»
23	745,78	7,5	744,84	12,7	743,77	13,0	»	»	»
24	742,87	11,3	742,51	16,0	742,00	16,0	»	»	»
25	742,15	11,0	741,95	14,7	741,87	15,0	»	»	4,15
26	748,44	13,0	747,93	14,3	747,50	14,8	»	»	»
27	742,31	13,0	740,52	18,5	739,72	19,0	»	»	3,60
28	744,44	10,7	743,37	15,3	743,87	15,0	»	»	»
29	742,80	12,0	742,01	15,0	740,93	17,0	»	»	»
30	740,18	12,5	739,80	13,5	738,40	13,5	»	»	»
31	736,98	10,3	737,14	11,8	737,30	12,5	»	»	17,05
Moyenne	743,84	10,6	743,53	14,1	743,01	13,9	21,5	4,2	73,25

Plus grande hauteur	du baromètre		754,97
Plus petite	id.	...	729,70
Moyenne	id.	...	743,46
Période	id.	...	0,83

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Voilé par partie.	S. O.	
	Nuageux.	N. O.	
	Voilé.	N. O.	
	Nuageux.	O.	
5	Couvert.	S.	
	Beau.	E. N. E.	
	Idem.	N.	
	Nuageux et brouillard.	N.	
	Nuageux.	O.	
10	Idem.	O. f.	Pluie à 4 h. du m., gr. vent.
	Pluie par intervalle.	O. violent.	
	Nuageux.	O. N. O.	
	Idem.	E.	
	Eclaircies.	N.	
15	Nuageux.	E.	
	Pluie.	N. N. O.	
	Couvert.	O. S. O.	
	Couvert et brouillard.	N. E.	
	Nuageux.	S.	Pluie pendant la nuit.
20	Nuageux et voilé.	S.	
	Nuageux et brouillard.	N.	Pluie le soir.
	Nuageux.	S. E.	
	Idem.	S. E.	
	Eclaircies.	S.	
25	Couvert.	S. O.	Pluie le soir à 8 h., éclairs, un coup de t. dans le loint. S. O.
	Nuageux.	S. O.	
	Idem.	S. S. E.	Pluie le soir.
	Idem.	S. S. E.	
	Nuages légers.	S. a. f.	
30	Pluie par intervalle.	S. E.	Pluie le soir.
	Pluie fine.	O.	

Nombre de

Jours de pluie, neige, etc. 10
Id. tonnerre..... 1
Id. gelée ..... »

Etat des vents à midi.

N, NNO, NO, ONO, 8
O, OSO, SO, SSO, 9
S, SSE, SE, ESE, 10
E, ENE, NE, NNE, 4
} 31

Pluie par ces vents.

2,55
3,19
1,32
0,26
} 7,32

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	739,99	10,2	740,46	10,3	738,92	11,0	11,0	»	0,3
2	739,67	8,5	740,05	9,0	740,86	9,9	»	»	7,7
3	744,60	8,5	742,79	9,5	741,38	11,0	11,0	»	13,30
4	729,16	9,7	729,34	7,5	730,32	8,0	»	»	
5	740,59	3,5	741,00	4,5	742,00	4,8	»	»	0,35
6	739,73	7,4	739,85	7,5	740,00	8,0	»	»	4,85
7	738,40	6,0	737,87	7,5	738,00	7,0	»	»	»
8	745,60	2,0	745,99	5,2	746,05	6,0	»	1,5	1,0
9	747,97	2,0	748,35	4,3	748,25	5,0	»	»	»
10	748,12	2,0	745,97	2,5	746,42	4,0	»	»	17,70
11	745,72	0,5	745,80	1,3	746,02	1,3	»	0,25	
12	750,52	1,2	750,77	2,8	751,41	2,2	»	»	»
13	754,72	- 3,0	754,60	2,3	754,47	2,4	»	- 4,0	»
14	751,32	3,0	752,17	4,0	750,10	4,0	»	»	»
15	754,36	3,0	754,95	5,4	755,09	5,0	»	»	»
16	756,04	0,2	755,76	1,0	755,26	1,3	»	- 1,5	»
17	753,30	3,0	751,80	4,0	749,05	4,2	»	»	2,80
18	743,80	7,0	742,63	7,9	741,39	8,2	»	»	15,75
19	738,80	4,8	740,60	5,8	742,86	6,8	»	»	
20	753,70	2,4	752,03	5,0	751,60	5,4	»	»	»
21	747,07	4,3	745,42	7,8	744,14	7,2	»	»	»
22	739,60	2,5	738,20	9,0	737,90	9,5	»	»	»
23	734,78	6,0	733,74	7,3	734,83	5,5	2	»	6,05
24	738,84	6,5	739,36	8,0	740,52	7,5	»	»	»
25	749,74	7,0	750,84	8,0	752,18	8,0	»	»	»
26	753,10	2,5	752,31	4,7	751,24	5,2	»	»	6,60
27	745,92	7,8	745,21	7,8	744,86	8,0	»	»	
28	754,58	6,8	756,41	7,7	753,50	8,0	»	»	»
29	752,70	7,0	752,60	8,0	750,97	8,5	»	»	2,0
30	745,58	8,0	745,48	9,5	747,51	9,0	»	»	
Moyenn[e]	745,93	4,7	745,75	6,2	745,57	6,4	11,0	- 4,0	78,40

Plus grande hauteur du baromètre			756,41
Plus petite	id.	...	729,16
Moyenne	id.	...	745,53
Période	id.	...	0,36

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Pluie par intervalle.	S. S. O.	
	Idem.	O.	Pluie pendant la nuit.
	Voilé.	S.	
	Pluie par intervalle.	O. a. f.	Vent très-viol. pend. la nuit.
5	Très-nuageux.	O. N. O. t. f.	Un peu de neige pend. la nuit.
	Un peu de pl. par inter·	S. f.	
	Pluie par intervalle.	O. f.	La Moselle déborde un peu.
	Pluie.	N. O.	Gelée blanche.
	Couvert et brouillard.	N. f.	
01	Couvert.	N. t. f.	Le soir, neige abond., vent tr. v. N. N. E. (Le grand vent a dispersé et amoncelé sur divers points la neige, ce qui rend difficile l'appréciation de la quantité, mais on peut l'évaluer en moyenne à peu près à 0,25 de hauteur.)
	Voilé et neige.	N.	
	Voilé.	N.	
	Idem.	N.	
	Eclaircies.	O.	
5	Nuageux.	N. O.	
	Voilé et brouillard.	S. O.	
	Voilé.	S. O. a. f.	Pluie fine le soir.
	Pluie fine.	S. O.	Pluie abondante pendant la nuit, vent très-violent.
	Nuageux.	N. O. a. f.	
10	Idem.	S. S. O.	La Moselle déborde un peu.
	Eclaircies.	S. S. E.	Idem.
	Voilé en partie.	S.	Petite gelée blanche.
	Pluie par intervalle.	S. S. E.	
	Couvert.	S. S. O.	
5	Eclaircies.	N. O.	
	Nuageux.	O. S. O.	Petite gelée blanche.
	Pluie fine par intervalle.	S.	
	Nuageux.	O. S. O.	
	Pluie fine.	S. O.	
0	Pluie fine par intervalle.	O. S. O.	

Nombre de

ours de pluie, neige, etc. 17
Id. tonnerre..... »
Id. gelée 2

Etat des vents à midi.

N, NNO, NO, ONO, 10
O, OSO, SO, SSO, 14
S, SSE, SE, ESE, 6
E, ESE, NE, NNE, 0

30

Pluie par ces vents.

23,55
48,80
6,05
»

78,40

Digitized by Google

DATES	A 9 H. DU MATIN.		A MIDI.		A 3 H. DU SOIR.		THERMOMÈTRE.		PLUIE exprim en millim
	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	barom. à 0°.	therm. extér.	maxi-mum.	mini-mum.	
1	744,51	7,8	744,05	8,2	743,71	7,5	»	»	»
2	738,32	6,5	738,12	7,5	738,93	7,8	»	»	13,00
3	745,53	3,5	745,78	4,5	746,43	4,6	»	»	3,25
4	742,28	3,5	740,25	6,3	737,90	8,0	»	»	»
5	734,23	7,8	734,85	7,8	735,29	8,0	»	»	5,00
6	737,77	8,5	738,19	11,0	737,02	9,8	»	»	11,90
7	745,93	10,0	745,55	11,2	746,40	12,8	12,8	»	
8	752,26	8,0	752,95	11,0	753,36	12,2	»	»	»
9	757,36	4,5	757,75	8,0	757,50	10,0	»	3,6	»
10	760,03	2,0	759,83	3,0	759,43	5,3	»	»	»
11	756,24	0,8	755,70	5,8	755,46	7,0	»	— 0,9	»
12	756,43	1,5	755,76	6,0	745,65	6,5	»	»	»
13	754,26	5,0	753,76	7,0	753,02	8,0	»	»	»
14	750,37	5,0	748,71	6,0	748,12	8,0	»	»	1,70
15	750,38	5,6	750,17	9,0	749,18	10,0	»	»	
16	748,24	8,5	747,18	11,2	746,57	10,8	»	»	»
17	746,11	6,0	745,80	10,5	746,54	11,8	»	»	»
18	746,18	5,2	746,90	8,0	746,78	8,7	»	»	»
19	744,92	0,5	744,40	3,0	744,59	3,5	»	— 0,6	»
20	750,31	2,0	750,70	2,0	751,32	— 0,5	»	— 2,6	»
21	755,06	— 6,6	753,83	— 4,5	753,23	— 2,8	»	— 7,8	»
22	754,44	— 5,6	754,26	— 2,0	753,42	— 1,5	»	— 5,5	»
23	754,95	— 5,5	755,00	— 2,5	754,67	— 1,3	»	— 6,8	»
24	752,14	— 5,3	751,26	— 2,5	750,67	— 1,5	»	— 6,9	»
25	750,75	— 2,6	750,05	0,2	749,40	0,6	»	— 2,6	0,15
26	754,27	1,5	755,01	2,5	754,70	2,8	»	»	
27	754,37	1,5	753,77	2,4	753,37	3,8	»	»	2,00
28	745,64	3,5	744,53	5,0	744,31	4,8	»	»	22,00
29	749,63	2,5	749,53	2,7	749,31	3,0	»	»	2,10
30	750,39	0,5	749,74	2,5	749,84	2,0	»	»	
31	750,40	— 0,3	750,24	0,0	749,24	0,3	»	— 0,3	
Moyenne	749,39	2,9	749,07	5,1	748,78	5,6	12,8	— 7,8	61,1

Plus grande hauteur du baromètre		760,03
Plus petite	id. ...	734,03
Moyenne	id. ...	749,08
Période	id. ...	0,61

Digitized by Google

	ÉTAT DU CIEL à midi.	VENTS à midi.	OBSERVATIONS particulières.
	Couvert.	S. O.	
	Nuageux.	O. S. O.	Pluie le soir.
	Pluie.	O. S. O. a. f.	Grand vent pendant la nuit.
	Nuages à l'horizon.	S. S. E.	Petite gelée blanche.
5	Nuageux.	O. S. O. a. f.	Pluie dans la nuit.
	Idem.	S. O. a. f.	
	Couvert.	S. O. a. f.	Tempête pendant la nuit, pluie. La Moselle déborde.
	Nuageux.	S. S. E.	La Moselle déborde.
	Beau.	S.	Petite gelée blanche.
10	Beau et brouillard.	N. N. E.	Gelée blanche.
	Idem.	S. E.	Forte gelée blanche.
	Nuageux.	S.	Idem.
	Brouillard épais.	S.	
	Beau.	S.	
15	Nuageux.	S.	
	Eclaircies.	S.	
	Beau.	S. S. O.	Petite gelée blanche.
	Idem.	S.	Idem.
20	Brouillard épais.	N. N. E.	Gelée blanche.
	Nuageux.	E. N. E. a. f.	
	Beau.	E. a. f.	
	Idem.	E. a. f.	
	Idem.	E. f.	
25	Nuages par bandes.	E.	
	Couv., pl. f., verglas.	E. N. E.	
	Brouillard épais.	N. E.	
	Pluie fine.	S. E.	
	Pluie.	E.	
30	Pluie fine.	N. N. E.	
	Couvert et brouill. ép.	E.	
	Couvert et brouillard.	E.	

Nombre de

Jours de pluie, neige, etc. 10
Id. tonnerre..... »
Id. gelée..... 9

Etat des vents à midi.

N, NNO, NO, ONO, »
O, OSO, SO, SSO, 7
S, SSE, SE, ESE, 11
E, ENE, NE, NNE, 13

31

Pluie par ces vents.

»
33,15
1,70
26,25

61,10

50

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉSUMÉ

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ,

PENDANT L'ANNÉE 1848,

PAR M. SCHUSTER.

Le résumé des observations météorologiques faites à Metz, pendant l'année 1848, est représenté en huit parties, savoir :

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.

PREMIÈRE PARTIE. — Moyennes mensuelles de la hauteur du baromètre à 0° de température.

Ces moyennes, pour l'année 1848, sont :

	mm
A 9 heures du matin.....	744,72
A midi.....	744,40
A trois heures du soir.....	743,98

La hauteur moyenne, conclue des observations de 9 heures du matin et de 3 heures du soir, est 744,35

Elle diffère de la moyenne des observations faites à midi, de..... 0,05

Digitized by Google

SECONDE PARTIE. — Oscillations extrêmes du baromètre.

	mm
La plus grande hauteur du baromètre, dans l'année, a été de.....	760,03
(Elle répond au 10 décembre.)	
La plus petite hauteur a été de.....	720,93
(Elle répond au 12 mars.)	
L'amplitude d'excursion, pendant l'année, a été de.....	39,10
La plus grande amplitude mensuelle a eu lieu en février, elle a été de.....	38,04
La plus petite en août, elle a été de.....	12,85

TROISIÈME PARTIE. — Dépression moyenne du baromètre, de 9 heures du matin à 3 heures du soir.

	mm
Elle a été de.....	0,74

TEMPÉRATURE.

QUATRIÈME PARTIE. — (Thermomètre centigrade.) La moyenne pendant l'année a été :

A 9 heures du matin.....	9°,7
A midi.....	12°,5
A trois heures du soir.....	13°,3

CINQUIÈME PARTIE. — Représente les variations extrêmes du thermomètre, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

Le maximum de température, qui répond aux 7 juillet et 29 août, a été de.....	30°,5
Le minimum, au 28 janvier.....	— 12°,5
La plus grande course pendant l'année a été de.....	— 43°,0

Digitized by Google

SIXIÈME PARTIE. — Donne la quantité de pluie recueillie par mois, le nombre de jours de pluie, celui de tonnerre, et le nombre de jours où le thermomètre a été au-dessous de zéro.

	centim.
La quantité de pluie pendant l'année a été de	93,720
Le nombre de jours de pluie.....	148
Id. id. de tonnerre.....	20
Id. id. de gelée	46

SEPTIÈME PARTIE. — Donne l'état des vents à midi.

Les vents septentrionaux et méridionaux ont régné dans le rapport de 1 à 1,7 environ.

HUITIÈME PARTIE. — Donne la quantité de pluie recueillie par les vents ci-dessus.

C'est dans le rapport de 1 à 4,5 environ.

Digitized by Google

	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.
PRESSION						
Première partie. — Marche						
A 9 heures du matin.	745,56	742,03	738,62	739,87	747,13	744,07
A midi.....	744,94	741,66	738,44	739,67	746,69	743,74
A 3 heures du soir..	744,50	741,33	737,84	739,53	745,81	743,35
Deuxième partie. — Oscillations						
Maximum.....	755,50	759,64	753,23	752,00	751,76	748,60
Minimum.....	729,44	721,60	720,93	727,97	732,22	733,75
Différence.....	26,06	38,04	32,30	24,03	19,54	14,85
Troisième partie. — Période						
De 9 heures du matin à 3 heures du soir.	1,06	0,70	0,78	0,34	1,32	0,72
TEMPÉ						
Quatrième partie. — Marche						
A 9 heures du matin.	— 5,4	4,7	5,8	10,7	15,8	17,3
A midi.....	— 2,8	6,2	8,2	13,6	19,4	20,4
A 3 heures du soir...	— 2,3	6,7	8,3	14,0	21,9	21,5
Cinquième partie. — Variation extrême du thermomètre						
Maximum.....	6,0	12,8	18,5	22,0	26,2	28,3
Minimum.....	— 12,5	— 3,0	— 2,5	1,0	2,5	11,0
Différence.....	18,5	15,8	21,0	21,0	23,7	17,3

Nota. Le signe + est sous-entendu devant tous les nombres qui ne

Digitized by Google

JUILLET.	AOUT.	SEPTEMB.	OCTOBRE.	NOVEMBR.	DÉCEMBR.	MOYENNES.	
ATMOSPHÉRIQUE.							
moyenne du baromètre à 0°.							
747,76	745,81	746,27	743,84	745,93	749,39	.....	744,69
747,49	745,42	746,35	743,53	745,75	749,07	.....	744,40
747,09	745,02	745,80	743,01	745,57	748,78	.....	743,98
extrêmes du baromètre.							
75 ,1	750,85	757,62	754,97	756,41	760,03	Maximum ..	760,03
733,80	738,00	733,16	729,70	729,16	734,03	Minimum ..	720,93
20,30	12,85	24,46	25,27	27,25	26,00	Différence..	39,10
descendante du baromètre.							
0,67	0,79	0,47	0,83	0,36	0,61	Moyenne....	0,74
RATURE.							
moyenne du thermomètre centigrade.							
18,6	16,9	13,6	10,6	4,7	2,9	.....	9,7
21,7	19,6	18,0	14,1	6,2	5,1	.....	12,5
23,4	20,6	19,1	13,9	6,4	5,6	.....	13,3
centigrade, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.							
30,5	30,5	26,0	21,5	11,0	12,8	Maximum...	30,5
10,	10,5	4,5	4,2	– 4,0	– 7,8	Minimum...	– 12,5
19,8	20,0	21,5	17,3	15,0	20,6	Différence ..	43,0

sont pas précédés du signe —.

Digitized by Google

	JANVIER.	FÉVRIER.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.
SIXIÈME PARTIE. — Quantité de pluie recueillie,						
Pluie recueillie exprimée en centimètres.	0,360	10,230	9,750	12,003	1,655	11,575
Nombre de jours de pluie....	6	17	21	20	4	18
Nombre de jours de tonnerre.	»	1	1	3	1	7
Nombre de jours de gelée....	28	5	2	»	»	»
SEPTIÈME PARTIE. — État						
N, NNO, NO, ONO.	8	4	6	3	8	4
O, OSO, SO, SSO.	2	19	14	16	3	15
S, SSE, SE, ESE.	9	6	11	10	4	8
E, ENE, NE, NNE.	12	»	»	1	16	3
HUITIÈME PARTIE. — Pluie recueillie par						
N, NNO, NO, ONO,	0,035	0,050	0,200	1,725	0,885	0,080
O, OSO, SO, SSO,	»	9,080	8,260	6,305	0,770	9,135
S, SSE, SE, ESE,	0,325	1,100	1,290	3,973	»	1,435
E, ENE, NE, NNE,	»	»	»	»	»	0,925

Digitized by Google

JUILLET.	AOUT.	SEPTEMB.	OCTOBRE.	NOVEMBR.	DÉCEMBR.	TOTAL.
nombre de jours de pluie, de tonnerre et de gelée.						
3,467	13,380	6,785	7,325	7,840	6,110	90,477
6	14	5	10	17	10	148
1	3	2	1	»	»	20
»	»	»	»	2	9	46
des vents à midi.						
7	4	10	8	10	»	72
14	16	6	9	14	7	135
5	10	6	10	6	11	96
5	1	8	4	»	13	63
les vents ci-dessus.						
»	0,850	3,155	2,550	2,355	»	12,200
3,467	11,290	2,525	3,195	4,880	3,315	62,222
»	»	1,105	1,320	0,605	0,170	14,248
»	1,240	»	0,260	»	2,625	5,050

Digitized by Google

NOTICE

DE M. LE PROFESSEUR VINCENOT

SUR LE

PERFECTIONNEMENT DES MACHINES ÉLECTRIQUES.

Les machines électriques fonctionnent généralement d'une manière irrégulière. L'état hygrométrique de l'atmosphère et sa température exercent une telle influence sur leurs effets que souvent on n'obtient que de très-faibles résultats si l'on n'use des précautions nécessaires pour combattre la déperdition d'électricité due aux deux causes précitées. Aujourd'hui, grâce au perfectionnement de M. Steiner, mécanicien à Strasbourg, on peut s'affranchir de ces précautions et donner aux machines électriques une puissance que jusqu'alors on n'avait pu réaliser.

Ce perfectionnement appliqué à la machine des cours industriels de la ville, permit d'en tirer des étincelles de plus de 20 centimètres de longueur, imitant parfaitement le zigzag de la foudre. On put charger en quelques secondes une batterie de huit jarres et lui donner une tension bien supérieure à celle qu'on obtenait précédemment avec une plus grande dépense de temps et de précautions. On sait en effet que, toutes circonstances égales d'ailleurs, la tension d'un condensateur dépend de celle de la source d'électricité.

Digitized by Google

De tels résultats sont certes capables d'exciter l'intérêt des physiciens, et je crois répondre au désir des membres de l'Académie en leur faisant connaître, du consentement de l'artiste, les moyens d'exécution.

1° Il substitue à l'or mussif ou bi-sulfure d'étain et aux amalgames connus dont on frotte les coussins, la composition suivante :

Mercure,	deux parties;	Zinc,	une partie;
Bismuth,	*id.*;	Étain,	*id.*

Le zinc, l'étain et le bismuth sont fondus dans une cuiller en fer. Puis on projette le mercure, on retire immédiatement du feu, et on agite jusqu'à solidification complette.

2° Les coussins sont formés de couches de flanelles recouvertes d'une toile à grosse maille. Cette dernière l'est elle-même d'une étoffe de soie (sur la partie seulement qui doit être en contact avec le plateau). Tout le reste de la surface extérieure est revêtu de papier métallique en communication avec des lames de ce même papier intercalées entre chaque bande de flanelle. L'amalgame est bien pulvérisé, et étendu à l'aide d'un léger enduit de suif sur la toile et sur la soie.

3° Les armatures, ou capuchons en taffetas gommé, sont remplacées par d'autres en étoffe de soie s'appliquant exactement sur le plateau.

4° Enfin aux pointes des arcs métalliques qui entourent le bord du plateau, sont substituées des lames de cuivre de même longueur que ces arcs.

Quel est l'avantage de ces modifications ? La théorie peut-elle les justifier ? Je vais essayer de répondre à ces deux questions, en examinant chaque organe dans l'ordre que j'ai suivi précédemment.

1° L'or mussif tient un peu des substances résineuses sous le rapport de sa faculté conductrice. Le cuir des anciens coussins n'est pas non plus bon conducteur. Dès lors la com-

Digitized by Google

munication de la surface des coussins exposée au frottement est mal établie avec le sol, et la machine a le temps de perdre son électricité avant que les coussins soient ramenés à l'état neutre.

L'amalgame de M. Steiner a un aspect et une composition chimique entièrement métalliques ; il est meilleur conducteur. Il en est de même du papier métallique interposé entre chaque bande de flanelle qui remplace le crin, et de celui qui couvre la surface étrangère au frottement.

2° Les bandes de flanelle exercent un frottement plus continu que le crin et le cuir, qui, à cause de leur raideur, peuvent donner lieu à des solutions de continuité. La toile à grosses mailles qui entoure les bandes de flanelle sert à les maintenir, et permet à l'amalgame dont elle est revêtue de communiquer avec le papier métallique de l'intérieur. Enfin, la soie appliquée sur la surface frottante, et revêtue elle-même d'amalgame, adoucit le frottement, le rend plus continu, et communique avec l'intérieur des coussins par le papier métallique des faces latérales. C'est l'amalgame qui la rend conductrice.

3° Les anciens capuchons de taffetas gommé ont leurs surfaces assez distantes du plateau, et possèdent une certaine onctuosité qui paraît nuire à l'isolement complet du fluide électrique du plateau, durant le trajet des coussins aux arcs métalliques.

Les capuchons de soie au contraire jouissent d'une grande faculté isolante, ils subissent eux-mêmes le frottement en vertu d'une espèce de succion produite par le mouvement circulaire du plateau. L'électricité due à ce frottement s'ajoute à celle qu'ont produite les coussins. Leur faculté isolante est telle que, lorsque la machine a fonctionné et que quelques instants après on la fait fonctionner de nouveau, un mouvement circulaire de vingt-cinq à trente degrés suffit pour donner une étincelle.

Digitized by Google

4° Les pointes adhérentes aux arcs métalliques ne déchargent pas complétement le plateau. Car une petite feuille de papier, présentée à sa surface après son passage vis-à-vis de ces arcs, y adhère encore fortement. Les lames de cuivre que M. Steiner y substitue, forment en quelque sorte une série continue de pointes.

Ces modifications, toutes fécondes qu'elles sont, laissent subsister les organes les plus dispendieux de la machine, de sorte que, moyennant une modique somme, les anciennes machines peuvent recevoir les améliorations que je viens de signaler.

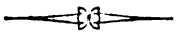

Digitized by Google

AGRICULTURE.

NOTICE

DE M. LE DOCTEUR DIEU

SUR

L'EMPLOI DES ENGRAIS AZOTÉS.

L'Académie nationale de Metz voulant favoriser les progrès de l'agriculture dans le département de la Moselle, exclusivement guidée par l'intérêt des cultivateurs, a chargé une commission de constater la valeur des engrais fabriqués avec les excréments humains, afin de mettre les maraîchers, les vignerons, tous les cultivateurs en un mot, à même d'apprécier l'importance de ces puissants engrais et tous les avantages que l'on peut en retirer dans les différentes cultures. C'est le résultat du travail de cette commission que l'Académie a l'honneur de mettre sous les yeux des cultivateurs.

Tous les végétaux sont assujettis à chercher dans le sol, ou dans le milieu qui les entoure, les aliments nécessaires à leur existence. Si, par une circonstance quelconque, ces aliments viennent à manquer ou sont insuffisants, les récoltes

Digitized by Google

manquent elles-mêmes, ou leur insuffisance est loin de répondre aux espérances et aux fatigues du cultivateur. Aussi, nous n'avançons rien que l'expérience n'ait prouvé, en disant que le cultivateur a le plus grand intérêt à restituer aux terres les principes alimentaires détruits ou appauvris par de précédentes récoltes ; c'est ce que l'on fait à l'aide des engrais. Toute la question se réduit à connaître l'engrais qu'il faut préférer pour rendre au sol sa fertilité première, ou pour rendre propres à la culture les terres qui contiendraient des aliments insuffisants.

Pour traiter la question des engrais d'une manière rationnelle, et pour que la science fasse faire à la routine un pas de plus dans la voie des améliorations, il est indispensable que nous entrions dans quelques détails que la pratique apprend, mais que la théorie explique pour étendre le champ des applications.

L'analyse élémentaire fait retrouver dans toutes les plantes : du *carbone*, de *l'oxigène*, de *l'hydrogène* et de *l'azote*, et de plus des sels terreux qui sont indispensables à la végétation, mais qui sont puisés avec la sève dans le sol et non formés par les organes. Nous nous contentons de poser actuellement ce fait, nous y reviendrons tout-à-l'heure.

La semence porte en elle une abondante quantité de nourriture ; elle n'a pas encore les organes qui peuvent lui permettre d'élaborer les substances qui l'environnent. Il ne lui faut, pour *lever*, que de l'eau, de la chaleur et de l'air. Mais lorsque la germination s'est accomplie sous l'influence d'une chaleur suffisante, de l'humidité qui écarte les molécules de la graine, et enfin de l'oxygène de l'air qui produit sur les éléments de celle-ci les réactions en vertu desquelles elle se développe, la semence passe à l'état de végétal complet sans avoir eu besoin de rien emprunter à la terre, car elle germe aussi bien sur une éponge humide que dans le sol.

Ce n'est que lorsque le végétal est arrivé à l'état complet,

Digitized by Google

c'est-à-dire lorsqu'il est pourvu de racines, d'un tronc et de feuilles, qu'il commence une nouvelle existence puisqu'il va prendre à l'air et au sol les matières qui sont nécessaires à son développement, c'est-à-dire le carbone, l'hydrogène, l'oxigène, l'azote et différents sels alcalins et terreux; voyons comment chacun de ces éléments va pourvoir à la nourriture du végétal.

Les plantes ne se nourrissent que de substances liquides ou gazeuses. Le carbone, solide de sa nature, ne peut donc servir au végétal que lorsqu'il est devenu gazeux par son union avec différents gaz, notamment avec l'oxigène. Il constitue principalement alors un composé aériforme connu sous le nom d'*acide carbonique*. Ce gaz, qui n'existe dans l'air que dans les proportions de quatre dix millièmes, y est pourtant versé à torrents par trois sources principales et naturelles qui ne doivent s'anéantir qu'avec le monde: 1° Les combustibles que nous brûlons et qui ne doivent la chaleur qu'ils produisent qu'à la combinaison de l'oxygène de l'air avec le charbon, d'où résulte de l'acide carbonique; 2° ce gaz est un produit de la respiration des animaux; le mécanisme de la formation de l'acide carbonique dans cette fonction, trouve sa solution dans ce fait, que le sang veineux, riche en matières carbonées, se trouvant en contact dans les cellules pulmonaires avec l'air, l'oxygène de ce gaz s'unit au carbone du sang, d'où résulte la formation de l'acide carbonique qui est expulsé, par l'expiration, dans les proportions d'un vingtième des gaz aspirés; 3° l'acide carbonique provient de la décomposition des matières organisées qui contiennent le carbone. Dans cette circonstance encore le carbone de ces substances s'unit à l'oxygène de l'air pour former ce gaz, qui se répand dans l'atmosphère.

Notons que le gaz acide carbonique est délétère et tout-à-fait impropre à la respiration, à ce point qu'une atmosphère qui en contiendrait un pour cent serait bientôt fatale

Digitized by Google

à l'homme qui respirerait quelque temps, une proportion de cinq à six pour cent, serait bientôt mortelle, et les causes de production d'acide carbonique étant incessantes, il est évident que bientôt tous les animaux seraient asphyxiés, si, par une finalité merveilleuse, les plantes ne venaient prendre à l'air le gaz acide carbonique au fur et à mesure qu'il y est versé, au point de ne l'y laisser que dans les proportions de quatre dix millièmes environ.

C'est par leurs parties vertes, notamment par leurs feuilles, que les végétaux, sous l'influence de la lumière, absorbent ce gaz, le décomposent pour s'approprier le carbone et émettre l'oxigène. Rien de simple donc comme de concevoir l'introduction du carbone dans les végétaux.

L'eau sert à introduire dans la plante, à l'état de dissolution, les sels terreux que l'on y rencontre ; mais il est à peu près prouvé aujourd'hui que ce liquide, composé d'hydrogène et d'oxygène, est décomposé par l'organisme végétal en ses éléments simples. Ajoutons que l'eau ou ses éléments, en s'unissant au carbone dans différentes proportions, donne naissance au bois, engendre la fécule, le sucre, la gomme, la manne, l'amidon, les différents acides végétaux, les huiles essentielles, etc.

Il est prouvé aujourd'hui que l'*azote*, gaz qui, uni à l'oxigène dans les proportions de soixante-dix-neuf pour cent, constitue l'air que nous respirons, existe aussi dans toutes les plantes ; mais, tandis que nous venons de voir le carbone, l'hydrogène et l'oxigène s'unir dans différentes proportions pour constituer les organes et les principes si divers des végétaux, la matière azotée, au lieu de former un tissu isolée, semble garder une sorte d'indépendance vis-à-vis des organes qui la secrètent, qui la contiennent ou qui la conduisent ; elle paraît conserver une sorte de mobilité qui en permet le déplacement. Cela est si vrai que, vers l'époque de la maturité, on voit la substance azotée se porter

Digitized by Google

plus particulièrement vers les organes de la génération et se condenser pour ainsi dire, dans les semences, aux dépens du tissu même de la plante qui s'en trouve dépouillée. Ce fait, si bien prouvé aujourd'hui, donne la mesure de l'importance du rôle de l'azote dans la nutrition du végétal; car, en général, les récoltes ne se font qu'après la maturité des semences. Il suffit, à lui seul, pour faire prévoir que les récoltes doivent manquer ou être insuffisantes là où l'azote manque. Or, nous prouverons que c'est à l'aide des engrais que l'on fournit aux végétaux l'azote dont ils ont besoin.

Si ce que nous avons dit jusqu'ici a été compris, il est facile de voir que le carbone, l'eau ou ses éléments, l'azote et les sels terreux sont indispensables à l'alimentation végétale; il nous reste maintenant à exposer dans quelles proportions ces substances sont absorbées par les plantes, avec quelle facilité on se les procure lorsqu'elles manquent, et à quelles source on les puise, afin d'arriver à connaître l'engrais que l'on a le plus d'intérêt à restituer aux terrains appauvris.

Le charbon forme environ les soixante-quinze centièmes de la plante; il semble, d'après cela, que le meilleur fumier devra être celui qui, par une décomposition lente, fournira à la plante le plus d'acide carbonique. On l'a cru pendant un certain temps, de là l'emploi d'engrais fortement carbonés, comme le carbonate de chaux dissous dans un excès d'acide carbonique, par exemple; mais cette croyance était l'abus d'une bonne idée, car c'était en réalité mettre l'excès d'une substance qui ne manque nulle part. L'acide carbonique est sans doute indispensable à la végétation, mais nous avons vu qu'il ne fait jamais défaut; il ne doit pas par conséquent attirer exclusivement l'attention du cultivateur.

Le concours de l'eau est efficace non-seulement pour dissoudre les substances salines, mais encore pour servir

Digitized by Google

au tissu même de la plante. Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps sur l'utilité de son usage, elle est assez reconnue dans l'agriculture.

Quant aux substances salines, il n'en faut que de petites quantités; elles existent dans presque tous les engrais qui les rapportent ainsi dans le sol; elles se rencontrent surtout en fortes proportions dans les engrais fabriqués avec les excréments humains, car, on le sait, la fosse d'aisance est un véritable égout domestique, où vont s'enfouir tous les résidus du ménage; d'ailleurs ces substances salines coûtent peu, et leur restitution en est toujours facile. Elles ne forment par conséquent que la moindre partie de la valeur d'un fumier. Ce sont, à proprement parler, des stimulants végétaux que l'on emploie sous les noms de *chaulage*, marnage, platrage, etc.

Ce qui manque dans tous les terrains et ce qui détermine la valeur réelle des engrais, c'est la matière animale, susceptible de fournir, par sa décomposition, différents sels ammoniacaux, notamment le carbonate et l'hydrosulfate d'ammoniaque; sels formés par la combinaison de l'acide carbonique avec le gaz ammoniac, et par celle de l'acide hydrosulfurique avec le même gaz. Ce sont ces sels odorants et volatils qui communiquent aux fumiers une odeur plus ou moins forte et désagréable. C'est la présence en plus ou moins grande quantité de ces sels dans les fumiers qui en constituent la richesse, et les cultivateurs le savent bien, car ils *dosent*, en quelque sorte, la valeur du fumier qu'ils achètent, d'après l'odeur qu'il répand. Or, ces sels ammoniacaux, qui renferment de l'azote en grande quantité, sont surtout utiles en ce sens qu'ils complètent la nutrition du végétal; ils sont réellement le *sine quà non* des récoltes; malheureusement ils font à peu près défaut dans toutes les terres. Il faut donc que l'agriculteur donne au sol ce qui lui manque, c'est-à-dire la matière organique azotée; aussi

Digitized by Google

a-t-il un immense intérêt à pouvoir estimer la richesse comparative des engrais.

Cette estimation est-elle une chose possible? Nous allons prouver qu'en prenant pour base de la valeur d'un engrais l'azote qu'il contient, c'est-à-dire le corps essentiellement fertilisant, on peut arriver à des données si non mathématiquement rigoureuses, au moins suffisantes dans la pratique et par conséquent applicables à l'agriculture.

MM. Payen et Boussingault, qui joignent la pratique exercée par des savants à la science des hommes pratiques, ont constaté que le bon fumier de ferme contient en moyenne, quatre d'azote pour mille, c'est-à-dire que mille kilogrammes de fumier renferment quatre kilogrammes d'azote, et comme on répand dix mille kilogrammes sur un hectare, cela fait comme si l'hectare avait reçu quarante kilogrammes d'azote pur. Or, tout engrais, quel que soit son poids, susceptible de fournir quarante kilogrammes d'azote, équivaut à dix mille kilogrammes de fumier de ferme; en d'autres termes, cinq mille kilogrammes de fumier qui renfermerait huit pour mille d'azote, donneraient une fumure égale à la précédente. Nous pouvons établir, comme conclusion, en généralisant ces faits, que le poids d'engrais, pour un hectare, est en raison inverse de sa richesse en azote.

Ceci posé, nous allons comparer plusieurs engrais entre eux, en choisissant de préférence ceux qui sont ou qui pourraient être employés dans le département de la Moselle; nous prendrons pour type ou pour équivalent le bon fumier de ferme, analysé par MM. Payen et Boussingault, lequel provenait de trente chevaux, trente bêtes à cornes et seize porcs; de sorte qu'en consultant le tableau suivant, il sera facile à tout cultivateur d'apprécier la valeur d'un engrais au point de vue de sa force fertilisante.

Digitized by Google

	ENGRAIS, QUANTITÉ d'azote pour 1,000.	QUANTITÉ nécessaire pour fumer un hectare.
		kil.
Fumier de ferme (type).	4,0	10 000
Excréments solides de vache	3,2	12 500
Urine de vache.	4,4	9 101
Excréments mélangés de vache. . .	4,1	9 800
Excréments solides de cheval. . . .	5,5	7 300
Urine de cheval	26	1 533
Excréments mélangés de cheval. . .	7,4	5 400
Excréments mélangés de mouton . .	11,1	3 600
Excréments mélangés de chèvre. . .	21,6	1 850
Engrais flamand liquide.	2,2	18 200
Poudrette de Montfaucon, ...	15,6	2 550
Colombine.	83,0	500
Eaux de fumier	0,6	68 000
Chair musculaire desséchée.	130,0	300
Sang liquide des abattoirs.	29,5	1 333
Os bouillis.	70,2	600
Résidu de colle d'os.	5,3	7 600
Plumes	153,4	250
Chiffons de laine.	178,8	225
Noir animalisé.	22,4	3 200
Noir animal des raffineries	10,6	3 800
Urine humaine incomplètement desséchée	168,5	233

Quelques remarques pratiques sur les engrais précités ne paraîtront sans doute pas un hors-d'œuvre.

Il est certain que les engrais ont d'autant plus de valeur que la proportion de substance organique azotée y est plus forte ; mais il faut encore qu'ils réunissent certaines con-

Digitized by Google

ditions sans lesquelles ils paraissent produire moins d'effets que d'autres qui en contiennent moins.

On voit, par exemple, que pour remplacer dix mille kilogrammes de fumier nécessaire à la fumure d'un hectare, il ne faut que six cents grammes d'os et deux cent cinquante grammes de plumes qui renferment chacun autant d'azote que les dix mille kilogrammes de fumier. Mais, ces substances, en raison de la dureté de leur tissu, résistent longtemps à l'action décomposante du sol; ce n'est qu'au bout de quatre ans et plus, qu'ils ont perdu leur matière organique azotée qui, ainsi morcelée, éparpillée sur de nombreuses récoltes, ne produit sur chacune en particulier que des effets presque nuls; mais, en réalité, la somme de tous ces effets est toujours égale à la quantité d'azote contenue. Si donc on n'a pas besoin d'une récolte hâtive, comme dans la culture de la vigne, de l'olivier, etc., ces engrais seront très-utiles en ce sens que, se désorganisant lentement, rien n'est perdu pour le végétal, tout l'azote au contraire est utilisé au profit du développement lent et gradué de ces végétaux.

D'un autre côté, si la décomposition d'un engrais est trop rapide, d'autres inconvénients surgiront; d'abord il pourra se dégager une grande quantité de produits ammoniacaux sans profiter aux plantes; ou bien celles-ci recevant, dans un temps donné, une trop grande abondance de sels ammoniacaux, en ressentiront un effet fâcheux, soit au point de vue de la nutrition du végétal, soit au point de vue de la récolte; expliquons-nous.

Il est des engrais si facilement décomposables que si on les emploie sans mesure, ou sans intelligence, on s'expose non-seulement à dépasser le but qu'on se propose, mais encore à perdre inutilement dans l'atmosphère des gaz qui, dans d'autres circonstances, eussent été utilement employés au développement gradué et soutenu de la végétation. Si, par exemple, on employait la chair récente des animaux

Digitized by Google

abattus, ou les excréments humains tels qu'ils sortent des fosses, la rapidité avec laquelle ces matières se putréfient fournirait, à une certaine époque de la fermentation, une telle quantité de gaz ammoniac, que celui-ci n'aurait pas le temps d'être complétement transformé en sels ; il en résulterait la désorganisation du végétal, par conséquent un effet nuisible à la végétation, nuisible aussi sous le rapport pécuniaire. Il peut arriver aussi que la décomposition d'un engrais soit telle, que le résultat en sera favorable à certaines cultures et nuisibles à d'autres. Ainsi, la chair musculaire desséchée, la poudrette de Montfaucon, substances riches en azote, mais d'une décomposition très-facile, seront fort utiles pour les cultures de plantes qui doivent pousser rapidement et fournir surtout des feuilles, pour la culture du tabac, par exemple, tandis que dans certains terrains ces mêmes substances pourraient être nuisibles à la culture des céréales, qui fourniraient alors beaucoup de paille et peu de grain. On voit donc d'après cela que si la décomposition trop lente ou trop rapide d'un engrais, entraîne après elle des inconvénients ; l'intelligence du cultivateur peut cependant tirer un parti avantageux de ces deux conditions opposées.

En général, dans le département de la Moselle où prédomine la culture des céréales, l'engrais qui convient le mieux est celui qui, riche en substance organique azotée, est composé de telle sorte que la décomposition s'en opère graduellement et suit mieux les progrès de la végétation.

Or, parmi les engrais factices, il est certain que ceux qui sont préparés à Metz avec les matières fécales remplissent toutes les conditions qu'un cultivateur habile doit chercher à réaliser lorsqu'il veut obtenir d'abondantes récoltes. En effet, ces engrais sont riches en azote ; la décomposition s'en opère lentement ; ils produisent manifestement le maximum d'effet utile, en cédant aux plantes les aliments à mesure

Digitized by Google

que le développement s'effectue ; avec eux il n'y a pas à craindre l'excès qui occasionne non-seulement une perte, mais peut aussi devenir nuisible ; et enfin ils sont dans un état de division qui, non-seulement en rend l'emploi facile, mais encore les placent dans les conditions les plus favorables à la végétation, en ce sens qu'étant suffisamment accessibles aux agents désorganisateurs, ils offrent en même temps la plus grande étendue possible de surface. Nous ajoutons que ces engrais contiennent aussi une grande quantité de sels de potasse et de soude qui jouent un si grand rôle, comme stimulants, dans l'acte de la végétation. On comprend pourquoi ces engrais sont si riches en matières salines ; c'est que la fosse d'aisance est un véritable réceptacle où vont s'engloutir tous les détritus des ménages, les eaux de savon, les eaux grasses, etc.

Les engrais factices préparés à Metz sont de deux sortes, et diffèrent l'un de l'autre sous plusieurs rapports ; ces différences, nous laissons à l'expérience le soin de les juger et de les apprécier, et chacun comprendra la réserve que l'Académie doit s'imposer sous ce rapport ; entre deux exploitations rivales elle doit garder la neutralité la plus absolue. Mais, pour encourager l'emploi de ces engrais factices, elle déclare qu'elle décernera des primes aux cultivateurs qui, après avoir fait usage de ces engrais, feront connaître les résultats de leur pratique, au point de vue du meilleur emploi qu'on en peut faire dans les différentes cultures, et en comparant les produits obtenus à l'aide de ces engrais avec ceux obtenus par les procédés ordinaires de culture.

Avant de terminer ce travail, l'Académie croit utile de faire connaître aux cultivateurs les procédés qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en pratique, pour utiliser les excréments humains.

La première condition qu'il faut remplir c'est la désinfection préalable ; non-seulement elle est indispensable au point de

Digitized by Google

vue de l'hygiène, mais encore pour obvier à la déperdition des produits ammoniacaux. On nomme désinfectants les corps qui peuvent donner de pareils résultats ; ils agissent en formant avec les gaz délétères qui se dégagent des substances fétides, des composés nouveaux inodores et dans lesquels sont fixés les produits ammoniacaux, qui ne peuvent plus alors se volatiliser.

On sait que le chlore et les chlorures ont cette propriété précieuse ; mais si ces substances peuvent opérer la désinfection des matières fécales, il faut reconnaître que leur emploi doit être prescrit dans la désinfection des matières qui doivent servir d'engrais, parce qu'il se forme alors de l'hydrochlorate d'ammoniaque, sel qui en réagissant sur le carbonate de chaux, si commun dans le sol, forme du carbonate d'ammoniaque et du chlorure de calcium dont la solubilité est excessive ; or, il est prouvé que les sels très-solubles sont tous nuisibles à la végétation, par cela seul qu'ils sont absorbés en trop fortes proportions.

Les couperoses vertes (sulfates de fer) sur-oxydées sont très-utiles dans cette application. On peut se les procurer dans le commerce au prix peu élevé de 8 fr. les 100 kilog. Rien de simple d'ailleurs comme l'emploi de ces dissolutions pour la désinfection des matières fécales ; rien de facile à comprendre comme leur manière d'agir ; nous ne ferons qu'en énoncer le résultat sans entrer à cet égard dans des détails techniques. On brasse les matières avec la dissolution qui doit être faite dans des proportions telles qu'on ajoute environ 1 partie de couperose pour 500 de matière. La désinfection s'opère par la transformation des gaz ammoniacaux volatils (hydro-sulfate et carbonate d'ammoniaque) en un sel parfaitement stable ; le sulfate d'ammoniaque qui, par cela seul qu'il n'émet plus de gaz, ne répand plus d'odeur.

Il serait donc très-facile d'établir dans les fermes, dans les maisons d'école, dans les ateliers où se trouvent concentrés

Digitized by Google

un grand nombre d'ouvriers, des latrines comme le conseille M. Greff dans le récent travail qu'il vient de publier sur les engrais, et comme le pratique M. Altemayer, de Saint-Avold : il suffirait d'adapter aux latrines un baquet mobile en bois de chêne, au tiers rempli d'une dissolution de sulfate de fer. La vidange s'en opérerait, soit sur le fumier qui en acquerrait une force immense, soit dans les fosses à purin, si la ferme en possédait, soit directement sur le sol.

Toutefois, si ces matières devaient être conservées pendant longtemps, il faudrait se mettre à l'abri des fermentations ultérieures ; expliquons-nous : la quantité de sulfate de fer que l'on jette dans une fosse pour en opérer la désinfection est en harmonie avec l'état actuel de la putréfaction, c'est-à-dire, que l'on en met assez pour désinfecter complétement la fosse ; mais les matières extraites, abandonnées à elles-mêmes, subissent bientôt une nouvelle décomposition d'où résulte une perte considérable d'azote. Pour obvier à cet inconvénient, on ajoute aux matières débordées un corps capable d'absorber les gaz au fur et à mesure qu'ils se produisent ; ce corps c'est le charbon qui possède au plus haut degré cette qualité précieuse.

Le charbon que l'on emploie pour mélanger avec les excréments humains désinfectés peut provenir de plusieurs sources. On peut se servir de poussier qui se vend à bon marché sur les lieux d'exploitation, mais qui coûterait trop de frais de transport pour la plupart des localités. Il en est de même du noir des raffineries qui est excellent à plus d'un titre, mais dont le prix élevé est un obstacle à ce que l'usage en soit vulgarisé. Le mieux est de convertir, par la calcination en vases clos, comme l'a fait M. Salmon, en 1832, la terre renfermant des débris organiques à laquelle on ajoute 10 pour 100 de son poids de débris de tourbe, de la sciure de bois, du tan épuisé, etc. ; mais cette carbonisation ne peut guère s'opérer que dans des exploitations

Digitized by Google

en grand, comme on le fait à Metz, ce qui est un fait regrettable, car les matières fécales désinfectées, ainsi mélangées, constituent un engrais de première qualité, complétement inodore, dans un état pulvérulent qui en rend l'emploi très-facile, susceptible de se conserver très-longtemps et ne se décomposant que lentement et au fur et à mesure des besoins de la végétation.

Quelques faits suffiront pour prouver l'immense différence qui existe, au point de vue de la végétation, entre les excréments humains, tels qu'ils sortent des fosses, et ces mêmes excréments transformés par l'art en noir animalisé.

Que l'on jette des graines sur des matières fécales naturelles, il est probable qu'elles pourriront, ou si elles germent, elles ne se développeront pas, parce que la décomposition en étant trop rapide, le gaz ammoniac produit, détruira les radicelles. Au contraire, l'un de nous a constaté qu'une graine de luzerne déposée dans un tas de noir animalisé, a fourni dans une année une admirable trochée et une racine de un centimètre de diamètre sur deux mètres de longueur; 2° qu'un grain de blé, placé dans les mêmes conditions, a donné 8 tiges et des épis de près d'un décimètre de longueur. Un pareil résultat est bien de nature à donner aux cultivateurs la mesure des immenses avantages qu'ils peuvent retirer de l'emploi des engrais fabriqués à Metz.

En résumé, les végétaux ne peuvent vivre et prospérer qu'autant qu'ils trouvent dans le sol ou dans l'air les aliments liquides et gazeux qui leur fournissent les éléments de leur composition.

Parmi ces aliments, celui qui doit surtout attirer l'attention des cultivateurs, c'est l'azote, non-seulement à cause du rôle important qu'il joue dans l'acte de la végétation, mais encore parce qu'il manque dans tous les terrains et parce qu'il constitue la valeur vénale des engrais.

Il ne suffit pas aux cultivateurs de savoir qu'il faut fumer

Digitized by Google

leurs terres, il faut encore qu'ils en connaissent la raison scientifique ; il faut, en un mot, qu'ils en sachent le pourquoi. Car alors seulement, ils se rendront compte des motifs qui doivent leur faire préférer tel engrais à tel autre, soit relativement à la nature du sol, soit relativement à telle ou telle culture.

C'est une erreur de croire que les fumiers pourris sont préférables aux autres ; au contraire, la fermentation préalable des engrais, surtout des engrais animaux, est toujours fâcheuse, parce que la conséquence immédiate est une perte considérable de produits ammoniacaux qui constituent la richesse des engrais. En outre, les émanations provenant de ces masses de matières organiques qu'on laisse entrer en fermentation, sont malfaisantes et ont nécessairement une influence funeste sur la santé des habitants voisins de ces foyers d'infection.

L'idée de laisser fermenter les engrais est née d'une observation juste, mais dont on a tiré de fausses conséquences. Ainsi, s'il est vrai de dire que les déjections humaines employées fraîches attaquent les végétaux, les corrodent ou font prendre à ceux qui résistent une croissance immodérée qui les empêche de fructifier ; s'il est vrai aussi que, dans beaucoup de cas, certains végétaux acquièrent, par le contact de certains engrais, l'odeur désagréable de ceux-ci ; si, en un mot, on a reconnu qu'il existe des engrais trop actifs, trop chauds, on a eu tort de croire qu'on ne pouvait les employer qu'après leur avoir fait perdre leur force par la fermentation.

La science a donné aujourd'hui la solution complète du problème. Les effets funestes des engrais dits chauds, ne tiennent pas à la nature des gaz fertilisants produits, mais bien à l'excès de ceux-ci.

Non, il ne faut dans aucun cas faire perdre aux engrais leur force fertilisante, mais il faut la régler, l'emmagasiner

Digitized by Google

en quelque sorte, de manière qu'elle ne soit dépensée que peu à peu, de manière que l'engrais ne fournisse au végétal, par sa décomposition lente, que la quantité d'aliment qu'il peut absorber, qu'il peut, qu'on nous passe cette comparaison, digérer sans indigestion. Or, nous avons vu qu'on y est admirablement parvenu et que les engrais fabriqués à Metz avec les excréments humains, offrent aux cultivateurs la possibilité d'augmenter considérablement leurs produits, et, partant, leur bien-être matériel.

En terminant ce travail, l'Académie prévient les cultivateurs qu'elle sera toujours disposée à répondre à toutes les observations et à toutes les objections qui pourraient lui être soumises, à donner tous les éclaircissements désirables et, enfin, à résoudre toutes les difficultés qui pourraient surgir.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. LANGLOIS,

RELATIF A QUELQUES PROCÉDÉS

A L'AIDE DESQUELS ON OBTIENT

LA FÉCULE DES MARRONS D'INDE.

MESSIEURS,

On lit dans le compte-rendu de la séance du 9 octobre 1848 de l'Académie des sciences que M. Payen annonce à ses collègues que M. Flandin est parvenu à débarrasser de leur amertume la pulpe et la fécule du marron d'Inde.

Le procédé indiqué consiste, comme on le sait aujourd'hui, à mélanger une ou deux parties de carbonate de soude avec cent parties de pulpe obtenue en rapant les marrons préalablement décortiqués. La pulpe est ensuite lavée et passée au tamis.

Le produit de cette opération, privé du principe amer, peut alors entrer dans plusieurs préparations alimentaires et

Digitized by Google

concourir, par conséquent, à augmenter la masse de nos subsistances.

Ce fait fut recueilli par presque tous les journaux, qui en signalèrent l'importance et le parti qu'on pourrait en tirer dans les moments où les populations auraient encore à souffrir de la rareté des denrées; de là devait naître aussi la pensée de donner le conseil de propager de plus en plus la culture du marronnier, dont le fruit, par cette découverte, offrait à l'homme un aliment précieux.

Notre honorable collègue, M. Charles Bouchotte, ayant eu connaissance, comme beaucoup de personnes, des recherches récentes de M. Flandin, a rappelé à l'Académie nationale de Metz, dans sa séance du 28 novembre 1848, que lui-même avait fait connaître depuis longtemps qu'il était facile d'extraire des marrons d'Inde, sans le secours d'aucun agent chimique, de la fécule exempte d'amertume et d'une saveur, au contraire, fort agréable. Il ajoutait encore qu'un échantillon de cette fécule avait figuré, en 1847, à l'exposition instituée par la Société d'horticulture.

Le rôle attribué au carbonate dans cette opération était donc douteux.

L'Académie, certaine de l'assentiment de notre collègue, a cru devoir nommer, en raison de l'importance de la question, une commission chargée de faire un examen comparatif des deux procédés, c'est-à-dire de celui avec l'eau seule ou avec ce liquide additionné de sel de soude.

Ont été désignés pour faire partie de cette commission, MM. Charles Bouchotte, Bournier, Terquem et moi qui ai reçu de plus, de mes collaborateurs, la mission de vous présenter le résultat de nos expériences.

Avant de commencer nos opérations, nous avons désiré connaître à cet égard l'opinion des auteurs. Tous rapportent que l'amertume du marron d'Inde a toujours été un obstacle pour l'emploi de l'abondante fécule que ces fruits renferment.

Digitized by Google

Quelques animaux, disent-ils, en mangent cependant assez volontiers. Réduits en poudre on les mêle, en Turquie, à la nourriture habituelle des chevaux. Les chèvres, les moutons et les daims les mangent en nature. Parmentier a démontré qu'en les faisant macérer dans une eau alcaline, on leur enlevait l'amertume et que leur farine pouvait alors servir à confectionner un pain passable. MM. Merat et de Lens ont écrit dans leur *Pharmacopée*, publiée en 1829, que l'un d'eux avait obtenu de ces mêmes semences une fécule excellente, préférable, sous le rapport du goût, à celle de la pomme de terre. Ils n'entrent dans aucun détail relativement au moyen qu'ils ont employé, ils disent seulement être arrivés à ce résultat après quelques essais.

Nous allons maintenant exposer rapidement nos propres opérations.

Les fruits, dont nous nous sommes servis, nous les tenions de l'obligeance de M. Charles Bouchotte, qui possède, je crois, dans ses propriétés, un certain nombre de marronniers.

Pour l'exécution des deux procédés que l'Académie avait soumis à notre examen, il est toujours recommandé d'enlever d'abord l'écorce des marrons avec un couteau et ensuite de les raper. C'est dans la pulpe préparée de cette manière que nous ajoutâmes en pétrissant, suivant les indications de M. Flandin, un centième de carbonate de soude finement pulvérisé. La pâte jaune, résultant de ce mélange, fut placée sur un tamis de crin et lavée au moyen d'un filet d'eau. Si alors on presse cette pâte avec une petite pallette, elle passe en partie au travers du tamis qui repose sur une terrine. Après quelques lavages, le produit contenu dans la terrine perd facilement, à cause de son extrême division, toute son amertume. C'est avec ce produit, dans lequel se trouvent la fécule et le parenchyme du marron, que M. Flandin a fait faire le pain et les gâteaux qu'il a présentés à l'Institut.

Digitized by Google

En lavant cette espèce de farine sur un tamis de soie, on isole aisément la fécule du parenchyme. La première est entraînée par l'eau, tandis que le second reste sur le tamis.

Nous avons reproduit toutes les parties de cette opération avec de l'eau pure, conformément à la méthode de notre collégue, M. Charles Bouchotte, et les résultats ont été semblables à ceux auxquels donne lieu l'addition de la soude.

La fécule obtenue par l'un ou l'autre procédé est parfaitement blanche, débarrassée entièrement d'amertume. L'empois qu'elle fournit avec l'eau bouillante est aussi sans saveur.

Dans les deux circonstances, les semences du marronnier nous ont toujours donné environ 20 pour 100 de principe amylacé.

Il résulte, par conséquent, de ces expériences, que l'emploi du carbonate de soude est complétement inutile pour enlever à la fécule du marron d'Inde son principe amer. L'eau seule suffit, comme M. Charles Bouchotte l'a annoncé à l'Académie nationale de Metz, il y a déjà plusieurs années.

S'il s'agissait de débarrasser la pulpe entière de son amertume pour la réduire ensuite en farine alimentaire, l'addition du carbonate de soude conviendrait peut-être pour éviter un trop grand nombre de lavages, mais l'honneur de cette découverte n'appartiendrait pas à M. Flandin, mais bien à Parmentier, dont les travaux ont toujours eu pour but d'accroître le bonheur de l'humanité.

Nous dirons en terminant, comme l'un de nous, M. Charles Bouchotte, qu'on peut, dans un moment de disette, tirer parti de la substance alimentaire du marron d'Inde, mais qu'il n'est sans doute pas prudent, au point de vue de la spéculation, de conseiller de donner à la culture du marronnier une plus grande extension.

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. ANDRÉ

SUR

LE MÉMOIRE DE M. GILLOT,

RELATIF A L'INDUSTRIE SÉRICICOLE.

MESSIEURS,

Le Ministre de l'agriculture et du commerce a fait faire une enquête en 1848 ayant pour objet de rechercher les moyens d'attacher à la campagne les ouvriers agricoles et d'empêcher leur émigration vers les villes.

Cette recherche a fait l'objet des méditations de beaucoup d'esprits supérieurs, et M. Gillot a cru trouver dans la création de l'industrie sériciole une source de bien-être pour les populations ouvrières de la campagne, et en même temps une occupation qui doit avoir pour elles beaucoup d'attrait et de moralisation; c'est ce qui l'a déterminé à rédiger le mémoire dont il vous a fait hommage et pour lequel il demande votre appui.

M. Gillot s'est d'abord très-bien placé pour parler de cette industrie; il l'a non-seulement étudiée théoriquement, mais

Digitized by Google

il l'a pratiquée ; il a commencé par planter des mûriers dans une propriété qu'il possède à Woippy, puis après quelques années, il a fait, en 1847, une première éducation de vers-à-soie ; elle a consisté dans l'éclosion de 40 grammes d'œufs qui ont produit 65 kilogrammes de cocons ; ces cocons ont été vendus à la filature centrale de Paris à 4 fr. le kilogramme, prix le plus élevé des meilleures soies, car celles produites dans dix-sept localités n'ont été payées, par cette filature, que 4 fr. et quelques centimes dans quatre localités seulement, et au-dessous de 4 fr. dans les autres localités.

Il résulte de cette expérience, qui est d'ailleurs confirmée par les résultats obtenus dans les quelques autres magnaneries de la Moselle, que la qualité des produits est estimée et que le succès dans l'éducation des vers ne peut plus être mis en doute.

Nous avons tous admiré à l'exposition les grands écheveaux de soie grège provenant des magnaneries de la Moselle ; ils étaient remarquables par le brillant, le nerf et une qualité supérieure.

Des préjugés subsistent cependant encore dans le public sur deux points fort essentiels : la réussite du mûrier et la réussite de l'éducation.

On croit que la mobilité de l'état météorologique de nos contrées, que la longueur et la rigueur des hivers nuisent également à l'une et à l'autre. Cependant il est reconnu aujourd'hui que les nombreuses plantations de mûriers à Briey, à Moulins-lès-Metz, à Châtel-St-Germain, à Corny, à Jouy-aux-Arches, à Woippy, à Nancy et à Lunéville, sont dans un parfait état de végétation.

M. Gillot fait même observer que dans les années pluvieuses et froides de 1844 et 1845, les mûriers ont supporté, sans paraître en souffrir, les intempéries de la saison et n'ont pas cessé de végéter vigoureusement, quoique d'une manière moins profitable que dans les étés secs et chauds

Digitized by Google

où le mûrier fournit un luxe de verdure tout-à-fait remarquable et qui contraste avec la végétation des autres espèces d'arbres, ceux-ci sont alors dans un grand état de souffrance et présentent généralement un aspect triste et flétri ; il y en a même beaucoup de ces derniers qui perdent prématurément leurs feuilles quand le mûrier conserve les siennes.

On doit être surpris que sous le seul rapport de l'agrément le mûrier ne soit pas préféré à beaucoup d'autres arbres pour les plantations d'avenues, de massifs, de bosquets, en raison de son feuillage, de nuances variées et agréables à l'œil, sans compter que le fruit est recherché par les hommes et les animaux et pourrait être employé à la distillation.

Quant à la manière dont la chenille (Bombix mori) parcourt dans le pays messin les divers phases de sa vie que nous appellerons *industrielle*, on sait que ce ver nait en masse sous l'influence d'un certain degré de chaleur, maintenu à la même hauteur pendant le temps nécessaire à l'éclosion ; on peut reculer celle-ci ou la devancer de manière à la faire coïncider avec la naissance des feuilles du mûrier ; ensuite, par des soins soutenus, on donne au ver, d'abord chaque jour, puis plusieurs fois par jour, de nouvelles feuilles ; on enlève les litières composées des déjections, des débris de feuilles, des peaux que les vers quittent à chaque mue, des vers malades ou morts, et l'éducation suit une marche tout aussi régulière que dans les pays qui paraissent le plus favorisés ; on obtient de la précision, de la régularité dans l'évolution des différents âges ou périodes dont la succession et l'ensemble constitue la vie éphémère du Bombix.

Il ne s'agit donc, comme pour toutes les industries, que d'appliquer avec discernement les bons procédés d'éducation, afin d'obtenir des cocons de bonne qualité et dans une proportion avantageuse.

Rien n'est plus encourageant que ce qui se passe à cet égard dans le pays des *Cevennes* où la production de la soie

Digitized by Google

se fait dans toutes les maisons et qui paraissait être la contrée la plus défavorable à la culture du mûrier. Dans ce pays montagneux où les contrastes de température sont fréquents, intenses, il a fallu planter et faire végéter le mûrier sur des pentes arides et même sur des rochers où il fallait apporter de la terre végétale et des engrais, en les soutenant par des travaux d'art pour les empêcher d'être entraînés par les eaux, c'est cependant ce pays, autrefois si pauvre, qui produit aujourd'hui la meilleure soie et en plus grande quantité, et il a acquis, par l'industrie serrigène, l'aisance et la prospérité.

Nous n'avons pas les mêmes difficultés à vaincre dans le département de la Moselle; nos côteaux sont moins dénudés; le mûrier peut croître naturellement sans frais et donner dans peu d'années une végétation suffisante pour la nourriture des vers.

Il n'y a pas une seule exploitation agricole ou viticole qui ne puisse trouver un terrain convenable à la plantation de l'une ou l'autre des variétés du mûrier, soit en arbres dans les avenues ou les jardins, soit en hayes séparatives des propriétés, soit en massifs ou bosquets, etc. La plupart des maisons de vignerons ou de petits propriétaires ont au moins une chambre disponible pour opérer tous les ans une éducation de vers; les femmes, les vieillards et les enfants qui ne peuvent être occupés au champ seraient employés à recueillir les feuilles, à soigner les vers, et ils pourraient dans l'espace de deux mois, en supposant qu'ils s'arrêtent à une éclosion de 30 grammes d'œufs ou de grains donnant de 45 à 50 kilogrammes de cocons, se procurer une recette annuelle d'environ 200 fr. Ce serait pour la population ouvrière des campagnes un très-grand bien-être qui l'attacherait au sol et le lui rendrait plus cher.

Le matériel consiste en des claies en osier à claire voie, placées par étage les unes au-dessus des autres dans une tem-

Digitized by Google

pérature douce et aérée fréquemment. On doit faire du feu dans le local pendant les journées froides ou humides.

Qu'on remarque bien que cette industrie vient s'ajouter aux autres sans en déranger ni en affaiblir aucune. Elle peut procurer un bénéfice aux habitants de la campagne dans les mois de mai et juin, c'est-à-dire dans un moment où les travaux habituels leur laissent le plus de loisir et où les petites ressources provenant de leurs récoltes d'automne sont épuisées.

Faisons donc des vœux avec M. Gillot pour que l'industrie serrigène s'établisse d'une manière générale dans le département; elle développera de bonne heure dans les enfants l'esprit d'ordre et de méthode qui est nécessaire pour obtenir du succès; elle captivera leur attention par le développement si prompt du ver, par ses transformations successives et, enfin, par la formation de son enveloppe en cocon si artistement travaillé.

Là les moindres fautes, les moindres négligences sont punies par la maladie des vers, par une perte dans la récolte; l'attention continuelle, les soins hygiéniques sont importants et font naître chez les éleveurs des réflexions et des raisonnements sur l'hygiène de la vie, qu'ils peuvent ensuite appliquer dans un autre ordre d'idées à tout ce qui agit autour d'eux et à eux-mêmes, pour leur bien-être particulier.

Les jeunes filles surtout, plus sédentaires, plus réfléchies, plus intelligentes, pourraient se livrer avec succès à l'éducation des vers, et cette industrie n'eût-elle pour résultat que de les retenir au sein de leur famille dans la campagne et de les empêcher de venir se perdre au milieu des séductions de la ville, qu'il y aurait là encore un grand bienfait.

Il y a donc pour la localité un véritable intérêt moral et pécuniaire à étendre et à vulgariser l'éducation du ver-à-soie; ajoutons que la création de cette industrie est à désirer aussi

Digitized by Google

dans l'intérêt général, elle peut éviter à la France la sortie annuelle d'une somme de 70 à 75 millions de francs qu'elle paye à l'étranger pour importation des soies grèges qu'elle est forcée de lui demander à défaut de la production indigène.

L'Académie a pris pour devise : l'utile, il y a ici une œuvre grande et profitable qui mérite toute sa sympathie ; l'Académie pourrait faire imprimer, pour concourir aux vues généreuses et philantropiques de M. Gillot, soit le présent extrait, soit le mémoire lui-même, et en adresser un exemplaire aux six cent-vingt instituteurs primaires des communes du département de la Moselle.

Ce serait concourir aussi aux vues de M. le Ministre qui a provoqué l'enquête sur le travail agricole, en popularisant une nouvelle branche de richesse industrielle jusqu'ici négligée, et en cherchant à rattacher par ce moyen, à l'agriculture, un plus grand nombre de travailleurs.

Ce serait encore exciter, d'ici à peu de temps, l'établissement dans le pays d'une filature de soie grège qui emploierait de nombreux ouvriers et qui pourrait fournir à nos manufactures de pluches, si utiles, si prospères, les matières premières qu'elles vont aujourd'hui chercher au loin.

Ce serait, en un mot, un progrès d'une grande valeur pour le bien-être et la prospérité des ouvriers.

Remercions donc M. Gillot d'avoir entretenu l'Académie d'un sujet aussi intéressant, et des vues philanthropiques dans lesquelles il a rédigé son mémoire.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

UNE MALADIE DU FROMENT,

PAR M. ANDRÉ.

MESSIEURS,

Dans une de vos dernières séances, j'ai soumis à votre examen des épis de blé froment, provenant des cultures de M. Schoumaker, de Roupeldange, et envoyés au Comice de Metz, par M. Bach, de Boulay.

Le grain de ces épis est atrophié, réduit à la grosseur d'un grain de chenevis, il est d'une couleur fauve brune assez foncée.

La proportion des grains altérés dans la récolte de M. Schoumaker calculés sur un échantillon qui a été prélevé après le battage d'à peu près quarante hectolitres, est d'environ un tiers en nombre, donnant seulement le huitième en poids.

Jusqu'ici il n'est fait mention dans les dictionnaires de botanique et d'histoire naturelle à l'article *Froment* que de deux maladies, le charbon et la carie, mais l'altération dont je vous entretiens est cependant assez anciennement connue, quoiqu'elle vous soit signalée pour la première fois.

Digitized by Google

D'abord un cultivateur, M. Delatte, de Puche, dit avoir récolté il y a quelques années dans une terre préparée par un mauvais temps du grain pareil à celui-ci, il l'appelle *grain chenevis*, à cause de sa ressemblance avec cette semence.

Ce grain est en outre connu dans quelques localités sous le nom de *grenottes* (petites graines) mais on trouvait cette graine généralement en assez petite quantité ; on supposait qu'elle était le produit d'une plante étrangère au froment, comme la nielle qui existe dans les cultures de blé et qui donne une semence avec laquelle on la confondait. On ne s'en occupait pas.

La découverte de M. Bach ayant appelé mon attention, j'ai recherché dans les blés qu'on amène au marché la présence de ce grain atrophié et je l'ai rencontrée dans les blés de Ban-Saint-Pierre, canton de Faulquemont, dans ceux de Luppy, canton de Pange, dans ceux de Lichon, canton de Verny, dans ceux de Roncourt, Norroy-le-Sec et Jouaville, de l'arrondissement de Briey.

Le sieur Hennequin, fermier de Jouaville, ayant amené au marché, le 9 septembre dernier, du blé vieux de 1847 et du blé nouveau de 1848, les grains de blé altéré se trouvaient être dans le premier de un pour cent, et dans le second de trois pour cent. Il n'avait pas changé la semence, ce qui pourrait faire supposer que la maladie a des moyens de reproduction.

En indiquant la proportion de grain altéré que j'ai trouvée dans ce blé de Jouaville, je suis loin de dire celle qui y existe réellement, car la ventilation et le criblage ont dû en extraire une notable partie, attendu que le grain altéré est assez petit pour passer au travers des mailles du crible et assez léger pour être chassé par le ventilateur.

Cette maladie du froment est donc assez répandue et doit occasionner un certain déchet dans les récoltes ; il semble qu'elle soit locale et plus particulière à l'année 1848, car

Digitized by Google

je n'ai pas trouvé de grain atrophié dans les criblures de blés de 1847 que j'ai eu l'occasion d'examiner aux grands moulins à Nancy.

On peut donc conclure de ces renseignements que la maladie existait en 1847 dans quelques localités du département de la Moselle, qu'elle s'est multipliée en 1848 et qu'elle n'existait pas encore dans le département de la Meurthe.

J'ai donné des grains altérés et des épis à MM. Monnard frères, docteurs médecins, qui ont fait une étude approfondie de l'histoire naturelle. Ces Messieurs découvrirent au bout de quelques jours que la substance blanchâtre qui se trouve au milieu du grain avorté était composée de vers infusoires, et qu'au moyen de la macération de ce grain, pendant huit ou dix heures la vie et le mouvement se développent en eux.

Le fait devenait alors extrêmement curieux; je répétai sur des graines de 1847 et sur des graines de 1848 l'expérience indiquée par MM. Monnard, et j'obtins toujours les infusoires à l'état de mouvement.

La vie existe donc dans ces helminthes toute formée, elle est à l'état latent d'une manière qui semble indéfinie et elle se développe au moyen de l'humidité.

M. Langlois, pharmacien en chef à l'hôpital militaire, l'un de nos membres, reconnut par la teinture d'iode que ces infusoires se trouvaient mêlés avec quelques globules de fécule, ce qui pourrait faire supposer que la formation des vers a été postérieure à celle de la fécule.

M. Collignon, professeur de pharmacie et de botanique à l'hôpital militaire, ayant eu connaissance de ces faits, fit des recherches dans l'histoire naturelle des helminthes, par Félix Dujardin, et il eut la bonté de m'apporter un volume de cet ouvrage où je lus les passages que je vais transcrire:

Genre Rhabditis.

« Ces helminthes sont tous très-petits et même microsco-

Digitized by Google

» piques; ils présentent les particularités les plus curieuses » et qui fournissent les déductions les plus précieuses pour la » biologie ; ils nous offrent le phénomène d'une résurrection » apparente, ou la suppression indéfinie des fonctions vitales » par la dessication ; les uns se trouvent dans les touffes de » mousse sur les murs et sur les toits exposés au soleil le plus » ardent ; ils se dessèchent donc et deviennent cassant comme » une substance morte, puis lorsque l'humidité revient, ils » sortent de leur léthargie, se gonflent, se meuvent, se » nourrissent, s'accroissent et se reproduisent.

» Une espèce distincte qui se développe dans l'intérieur » des grains de *blé niellé* et qui est peut-être la seule cause » de cette maladie, résiste également à la dessication pendant » une longue suite d'années et passe alternativement de la » vie active à la mort apparente, suivant qu'on humecte » ou qu'on dessèche ces grains niellés.

» *Des Rhabditis tritici du blé niellé :* ils sont appelés » anguilles du blé rachitique ou faux ergot (Rozier, Observ. » 1775, page 218), Vibrio anguillula (Muller, Infusoires, » page 63, planche 9), Vibrio agrostis (Stenbach dans » Narnlf 28, page 283, planche 5), Vibrio tritici (Bauer » dans les Transactions philosophiques 1823, tome 113, » page 1, planche 1 et 2, et dans les Annales, section » naturelle 1824, tome 2, page 154, planche 7).

» Corps filiforne, long de 0^m,000 75, large de 0^m,000 01, » long 60 fois, mais devenant ensuite large de 0^m,01, long » 20 fois.

» Cet helminthe se multiplie quelquefois d'une manière » prodigieuse dans les blés encore verts auxquels ils causent » la maladie appelée nielle. Les grains, au lieu de grossir, » se raccornissent et contiennent, avec un reste de fécule » altérée, une substance distincte, blanchâtre, fibreuse, » qui n'est rien autre chose qu'un amas de petits vers des- » séchés et susceptibles de rester ainsi indéfiniment sans

Digitized by Google

» mourir jusqu'à ce que l'humidité leur rende le mouvement » et les autres fonctions vitales. Cela se produit au bout » de dix ou douze heures d'humidité.

» Cet helminthe a beaucoup d'analogie avec celui qui se » produit dans la colle aigrie ou le vinaigre. »

Raspail, dans les notions préliminaires de sa Chimie agricole, parle aussi de cet helminthe et de ses caractères généraux, tels qu'ils viennent d'être indiqués.

Les citations que je viens de faire, ne laissant aucun doute sur la nature de l'altération du blé, j'ignore pourquoi Dujardin a appelé le grain malade: Blé niellé.

On appelle nielle une maladie des graminées qui convertit la substance farineuse en une poussière noire, mais cette maladie est bien mieux caractérisée sous les noms de charbon et de carie qui sont généralement adoptés.

On appelle encore nielle une plante (Nigilla arventüs) dont la fleur en calice est d'un blanc bleuâtre; elle se trouve abondamment dans les champs de blé et de seigle, et donne une semence noire de la grosseur d'un grain de chenevis, laquelle est généralement connue des cultivateurs et des boulangers, elle renferme une substance blanche qui se mêle dans la mouture à la farine, lorsque la graine n'a pas été extraite par le crible, elle n'est pas nuisible dans la panification.

Le nom de nielle a-t-il été donné par Dujardin à la maladie dont je parle parce que déjà on désigne sous ce nom les altérations produites par le charbon et la carie, ou bien le nom de blé niellé lui a-t-il été donné à cause de la ressemblance du grain altéré avec la semence de la nielle, je ne puis le décider, mais cette dénomination me semble ne pas devoir subsister; elle ne rappelle rien des causes et des effets de la maladie; elle apporte une confusion qui est toujours fâcheuse dans les recherches scientifiques; je pense qu'il conviendrait de désigner la maladie sous le nom que j'ai déjà

Digitized by Google

emp'oyé de *Blé atrophié*, ou, mieux encore, sous celui de *Blé vibrioné* qui rappelle exactement la nature de l'altération.

J'ai semé en novembre du blé provenant de la récolte de M. Schoumacker et mélangé de blé atrophié ou vibrioné, dans un terrain qui a été mis à ma disposition en Plantières par MM. Simon Louis frères; je suivrai avec attention le développement de la végétation des tiges et des épis, notamment au moment de la formation de la fécule, et je vous tiendrai au courant de mes observations.

En attendant, je puis vous donner connaissance de quelques particularités.

J'ai planté en terre, à environ cinq centimètres de profondeur, des grains atrophiés ou vibrionés et j'en ai extrait fréquemment pour les examiner au miscrocoque.

La plantation a eu lieu le 15 octobre; le grain, recouvert de terre, a conservé constamment un certain degré d'humidité. Le vibrion est resté pendant plus de quatre mois, malgré les plus grands froids, toujours vivant, d'une extrême vigueur; il n'était plus aussi diaphane et il parait qu'il se nourrissait de la substance qu'il trouvait autour de lui, puis après ce temps, je n'ai plus rencontré que des grains ou capsules à moitié vides, composées d'un certain nombre de vibrions vivants et de débris de ces mêmes infusoires. Enfin, aujourd'hui, la plupart des capsules ne conservent aucune trace des vibrions qui les remplissaient.

Lorsque le grain n'est pas entièrement vide et qu'il renferme encore cinq à six individus restant de la multitude qui y existait, on y retrouve des vibrions de deux sortes: d'abord le type primitif, puis un autre ver de même nature, plus gros et plus court; est-ce déjà une transformation, je l'ignore. Je n'ose émettre une opinion, mais il me semble résulter de mes observations que les vibrions, sous l'impression presque constante de l'humidité, se nourrissent d'abord des

Digitized by Google

globules de fécule qui restent encore dans le grain et qu'ensuite ils vivent aux dépens des débris de vibrions morts, et cela jusqu'au dernier.

Je viens de vous faire connaître, Messieurs, les faits recueillis jusqu'à présent sur le blé vibrioné, il reste à rechercher: 1° si le grain altéré peut être nuisible dans la panification; 2° si le vibrion a des moyens de reproduction dans les blés de la récolte suivante.

Il faudra ensuite déterminer les causes générales de l'invasion de la maladie et les procédés à employer pour la prévenir.

Je puis citer à cette occasion un passage d'une petite brochure imprimée en 1785, intitulée: *Précis des expériences faites par ordre du Roi, à Trianon, sur la cause de la corruption des blés;* on y signale trois maladies du froment: l'avortement, le charbon et la carie.

« La première, connue depuis peu, dit l'auteur, est » désignée sous le nom de *blé avorté*; on remarque un » dérangement considérable dans la tige, les feuilles, l'épi » et dans l'espèce de grain qu'il renferme: la tige de ces » sortes de blé est ordinairement plus basse que les tiges » saines du même âge; elle est tortue, nouée, rachitique; » les feuilles sont d'un vert bleuâtre et recoquillées en divers » sens; il y a des altérations sensibles dans l'épi; au lieu » de renfermer de petits embryons blancs et veloutés à leur » sommet, si c'est vers le temps de la fleur, cet épi ne » contient que des grains verts terminés en une, deux et » quelquefois trois petites pointes; il semble que ce soit » deux ou trois grains réunis en un seul. De cette espèce » de monstruosité suit toujours la perte du grain. »

Voilà bien la nature de l'altération dont je m'occupe.

Le Précis ajoute: « On ne s'arrêtera point à la maladie » qui vient d'être décrite, elle paraît être occasionnée par » la piqûre des insectes, et, dans ce cas, il ne serait » guère possible d'en garantir les blés. »

Digitized by Google

Il ne faut pas adopter cette conclusion.

Il me semble préférable de rechercher quels sont les insectes qui attaquent les céréales et de voir s'ils ont quelques rapports avec la maladie du blé vibrioné.

M. Olivier, professeur de zoologie à l'école d'Alfort, signale douze espèces de mouches ou d'insectes dont les unes attaquent le seigle et l'orge, les autres le froment.

Ces insectes se divisent en deux classes : la première vit aux dépens de la plante et la fait périr ; la seconde se nourrit des larves des insectes de la première classe et les empêche de subir leurs dernières métamorphoses.

Ces insectes ont de deux à cinq millimètres de long, il en donne le nom et en décrit les caractères.

Le vibrion infusoire provient-il naturellement d'une altération de la fécule au moment où elle se forme dans l'épi herbacé, sans autre résultat que l'avortement du grain ; est-il ou devient-il, au contraire, une larve ; c'est une question très-difficile à décider aujourd'hui, faute d'observations suffisantes ; il faut donc se borner à constater les faits connus jusqu'à présent et appeler sur cet intéressant sujet l'attention des savants.

En attendant, je dois faire remarquer que les sillons voisins de ceux du sieur Schoumacker et qui étaient aussi ensemencés en blé, n'étaient point atteints de la maladie et que M. le curé de Roupeldange ayant pris de la semence de blé chez M. Schoumacker a obtenu une récolte attaquée comme la sienne.

Il faudrait en conclure que la nature du sol ne serait point une cause déterminante, puisque les sillons voisins n'étaient point attaqués et que la maladie se reproduit par la semence ; j'en ai déjà émis la présomption à l'occasion des blés de Jouaville.

J'ai adressé à M. le Ministre de l'agriculture et du commerce des grains de blé altérés, il les a renvoyés à

Digitized by Google

une commission de la Société nationale et centrale d'agriculture, à Paris, chargée de lui faire un rapport à ce sujet; il n'est point encore publié.

La maladie dont je vous entretiens a beaucoup d'importance, puisqu'elle est presque générale dans le département et qu'elle a détruit le tiers de la récolte de M. Schoumacker; elle est digne aussi, par sa nature singulière et trop peu étudiée, de fixer l'attention des naturalistes; elle mérite tout votre intérêt.

Digitized by Google

PREMIER MÉMOIRE

SUR LES

ENGRAIS AZOTÉS ET LEUR DÉSINFECTION,

PAR M. ALTMAYER, DE S^t^-AVOLD.

Depuis longtemps j'avais préparé des notes sur les engrais utilisés dans mon exploitation, ainsi que des observations sur divers amendements dont l'emploi m'a paru avantageux, soit par une propre expérience, soit par celles faites par des cultivateurs de nos environs *.

En attendant qu'il me soit permis de mettre ce travail au net et de le soumettre à votre appréciation, je m'empresse de répondre à une lettre que j'ai reçue, le 17 décembre dernier, de M. Terquem, membre de la commission chargée de vous faire un rapport sur les engrais azotés.

* Pendant l'automne 1848, j'ai pratiqué des chaulages sur quinze hectares environ de terre situés, partie dans la formation des marnes irisées, partie dans les sables du grès vosgien et du grès bigarré. J'ai employé pour ces chaulages la chaux hydraulique du lias et la chaux provenant du calcaire des encrines du muschelkalk, pour connaître l'effet de chaque qualité de chaux sur les diverses natures de terres.

Digitized by Google

J'employais, depuis quinze ans environ, les matières fécales directement, et j'étais prêt à renoncer à un engrais aussi énergique, à cause de ses émanations incommodes et insalubres, de la difficulté de se procurer des vidangeurs, de la répugnance que nos ouvriers agricoles apportaient à la distribution de cet engrais sur les champs et surtout à cause du peu de durée qu'avait l'action de cet engrais, par suite de la volatilisation du carbonate d'ammoniaque.

Des essais réitérés, et pour ainsi dire infructueux, avec la chaux et ses composés, me faisaient désirer vivement la connaissance d'un procédé de désinfection plus efficace.

Ceux mis en usage par les Sociétés brevetées étaient un secret que les détenteurs de ces brevets ne consentaient à faire connaître que moyennant une rétribution dont le chiffre me paraissait d'autant plus onéreux, que je ne voyais aucun avantage à convertir en engrais sec des matières dont l'emploi sur place et à l'état frais me paraissait préférable.

J'eus connaissance, sur ces entrefaites, par le *Moniteur industriel*, du moyen indiqué par M. Schattenmann, de Bouzviller, pour la désinfection des matières fécales par le sulfate de fer seul, et leur emploi comme engrais frais ou liquide.

Cet honorable industriel, dont les services rendus à l'agriculture et à la salubrité publique sont dignes de toute notre reconnaissance, communiquait déjà en 1835, au Comice agricole de Bouzviller, des notes sur le rôle de l'ammoniaque dans la végétation. Le premier, en France, il appela l'attention sur les composés ammoniacaux : il transmettait, en 1836, à MM. Dumas et Piligot, la note suivante :

« Les sels ammoniacaux sont des engrais très-puissants ; » en Suisse on lave le fumier et on sature l'eau par le » sulfate de fer ou par l'acide sulfurique, et l'on en fait un » engrais liquide très-énergique. »

Depuis, M. Schattenmann ne s'est point borné à publier

Digitized by Google

dans la presse périodique, principalement dans le *Moniteur industriel*, le résultat de ses expériences, mais il a fait répandre à profusion, en 1845, une notice lithographiée sur la désinfection des matières fécales, et publier, en 1847, un mémoire sur la construction des fosses à fumiers et sur le traitement de ces derniers.

J'ai mis à profit les enseignements précieux de M. Schattenmann et n'ai qu'à me féliciter de leur résultat.

L'assolement principal de mon exploitation, pour la partie sablonneuse, consiste :

1re année, en cultures de plantes sarclées avec forte fumure.
2e Id. seigle, orge avec trèfle.
3e Id. trèfle.
4e Id. seigle ou avoine.

Mes champs ne recevant qu'une fumure tous les quatre ans, je n'ai point reconnu jusqu'à présent de meilleur moyen, pour obtenir les fumiers les plus convenables pour les terres légères et sablonneuses par l'emploi des matières fécales, que la stratification de ces matières, désinfectées d'aprés la méthode Schattenmann, avec des fumiers d'étable, des gazons, des boues de routes calcaires, des genêts, de la bruyère, de la mousse, du chiendent *, des fanes et débris de végétaux, selon les saisons et selon que je puis disposer de l'une ou de l'autre de ces substances.

Je fais arroser ce composé avec les purins et les matières fécales liquides, désinfectées avec excès de sulfate de fer.

* Dans une visite que je fis au Rittershoff, il y a quelques années, je remarquai l'emploi avantageux, fait par M. Villeroy, du genêt vert comme litière. Le genêt, contenant comme la bruyère beaucoup de potasse, fournit un engrais éminemment favorable aux terres sablonneuses, ce qui m'explique la fécondité des sables de Porcelette et Griénenhoff, localités où la bruyère sert, pour ainsi dire, seule de litière.

Digitized by Google

Les eaux qui s'écoulent des tas sont reçues dans des fosses et servent à de nouveaux compost, ou, lorsqu'elles se trouvent en trop grande abondance, sont transportées sur les champs et les prés (excepté sur les prairies artificielles) *.

Par ce moyen, en entretenant dans la masse un état d'humidité convenable pour la fermentation, je parviens à augmenter considérablement mes engrais et j'obtiens un fumier frais et onctueux, éminemment propre aux terres légères.

Les eaux, saturées avec excès de sulfate, préviennent l'évaporation du carbonate d'ammoniaque, et le sulfure de fer, produit par la combinaison du sulfate avec l'hydrogène sulfuré des matières fécales, opère de son côté une action favorable sur la végétation en prévenant la chlorose des plantes (Presse du 13 octobre 1847). Rapport de M. Brongniart à la Société centrale d'agriculture sur les expériences de M. Gris, pour la guérison de la chlorose des plantes par les sels de fer.

L'emploi du sulfate de fer me parait infiniment préférable à celui du sulfate de chaux, dont la décomposition est lente et difficile; ne pouvant se dissoudre, il ne peut pénétrer partout aussi facilement qu'un liquide **.

L'emploi des dissolutions de sulfate de fer est non-seulement efficace pour la désinfection des matières fécales, mais encore extrêmement avantageux pour l'arrosement du fumier

* Pendant quelques années, j'avais conduit ces purins sur des luzernes, sans remarquer le moindre avantage; les observations de M. Schattenmann m'ont prouvé que j'avais eu tort.

** Il est reconnu par la pratique, qu'à moins de circonstances exceptionnelles et dont on ne saurait expliquer la raison, l'action du plâtre semé au printemps sur les légumineux, dans nos terrains sablonneux, est presque nulle, tandis que son efficacité se remarque, d'une manière évidente, sur les mêmes légumineux du muschelkalk. Je vais essayer ce printemps l'emploi du sulfate de fer, au lieu de plâtre, sur les terres de la première espèce, et vous communiquerai le résultat de l'expérience sous le rapport des frais et du produit.

Digitized by Google

de cheval, si prompt à fermenter, à s'échauffer et à moisir, et laissant dégager si facilement les vapeurs ammoniacales.

Les purins et urines, traités de la même manière, offrent un grand avantage dans leur emploi, d'après la méthode flamande, en prévenant la volatilisation des principes fertilisants et l'épuisement trop prompt de leur action sur le sol.

On comprend facilement qu'en ajoutant aux liquides désinfectés les eaux ménagères, les résidus des lessives, des savonneries, la suie des cheminées, on obtient un liquide susceptible de remplacer la lessive Jauffret.

L'importance et l'utilité des engrais azotés sont généralement constatées maintenant, et par la théorie et par l'expérience.

MM. Dumas et Boussingault pensent que les engrais ont d'autant plus de valeur que la proportion des substances organiques azotées est plus forte, que cette proportion domine surtout relativement à celles des matières organiques non azotées, qu'enfin, la décomposition des substances quaternaires (hydrogène, azote, oxigène et carbonne) s'opère graduellement et suit mieux les progrès de la végétation.

M. Kuhlmann, de son côté, est arrivé à expliquer l'utilité des sels ammoniacaux de la même manière que MM. Schattenmann, Dumas et Boussingault, mais il pense que l'engrais azoté n'intervient pas seulement en fournissant son azote aux plantes, mais encore en donnant à la plante la force assimilatrice nécessaire pour s'emparer d'une plus grande quantité d'azote de l'atmosphère.

Chaque cultivateur disposant, en plus ou moins grande quantité, d'engrais azotés, il importe de porter à la connaissance de tous, les moyens de s'en servir avec avantage par la méthode Schattenmann.

Il n'est point de ménage auquel la connaissance de ce procédé ne pourrait être utile, ne fût-ce même que sous le rapport de la salubrité.

Digitized by Google

M. Greff, membre du Comice agricole, a pris l'initiative de cette mesure en reproduisant les préceptes de Schattenmann dans la Notice insérée dans vos Mémoires de 1846, et dans celle plus étendue qu'il vient de publier sur les engrais en général, sur la manière de traiter les matières fécales et de disposer les fosses à fumier.

Je comprends la réserve qu'apporte M. Greff dans l'appréciation des avantages que peut présenter à l'agriculture l'emploi des matières fécales sous forme de poudrette.

Comme lui, j'ignore si les divers procédés employés conservent plus ou moins de force au principe fécondant; si les réactifs, dont on se sert pour combattre les émanations ammoniacales, paralysent plus ou moins le développement de ces sels; si les combinaisons chimiques, opérées par ces substances, peuvent produire des effets contraires à ceux que l'on veut obtenir; mais je dois reconnaître cependant que, dans les grands centres de population, où les fabricants d'engrais azotés ne pourraient livrer à l'agriculture ces engrais à l'état frais, à cause des vastes emplacements que nécessiterait cette fabrication et des frais de transport trop onéreux pour de certaines distances, la désinfection des matières fécales et leur conversion en engrais sec est un véritable service rendu à la société et à l'agriculture.

Deux établissements de ce genre, opérant par des procédés différents, existent dans notre département.

Pour traiter convenablement et avec impartialité les avantages de l'un ou de l'autre de ces produits, il faudrait, selon moi, pouvoir résoudre les questions suivantes :

1° Quelle est la durée en terre de ces engrais?

2° Conservent-ils une valeur productive après la première récolte?

3° N'est-il pas important de tenir compte, dans la classification de valeur de ces engrais, du temps qu'ils mettent à se décomposer en produits gazeux ou solubles,

Digitized by Google

de la proportion de cette décomposition aux progrès de la végétation ?

4° La décomposition des matières azotées ne peut-elle se faire convenablement (comme le prétendent MM. Boussingault et Kulhmann) que sous l'influence de l'humidité et d'une réaction basique de la terre ?

Cette condition ne fait-elle pas comprendre toute l'efficacité, la nécessité même de maintenir toujours les terres à l'état alcalin par des additions de chaux et de cendres, et l'insuccès dans l'emploi des engrais azotés sur des terrains dépourvus d'humidité ou de bases alcalines ?

5° Quelle action l'argile acite ou d'autres matières absorbantes charbonnées peuvent-elles exercer sur le carbone ou l'hydrogène ?

6° Faut-il reconnaître, avec les chimistes, que les matières qui contiennent du carbone dans un grand état de division, sont celles qui favorisent le plus la nutrition des plantes, parce qu'elles sont changées plus facilement en acide carbonique, lequel est dissous dans l'eau et absorbé ensuite par la plante ?

7° L'action de ces engrais est-elle la même dans les diverses natures de sol et pour les diverses espèces de végétaux ?

8° La fabrication de l'engrais désinfecté par l'addition de substances absorbantes, comme le plâtre ou l'argile cuite, a-t-elle lieu aux dépens de la force de l'engrais ?

9° Le mélange de ces substances absorbantes, en retardant la décomposition des matières fécales, n'augmente-t-il pas la durée de leur action comme engrais ?

10° Est-il vrai, comme le prétendent quelques chimistes, que l'argile contient par elle-même une certaine quantité d'ammoniaque ?

11° Entre-t-il dans l'engrais Watrin, outre les matières fécales et le charbon terreux, des substances animalisées

Digitized by Google

d'une grande énergie, telles que le sang et les débris de son clos d'équarrissage?

12° La poudrette Monchy, fabriquée seulement, dit-on, avec les matières fécales désinfectées et séchées, est-elle préférable sous le rapport de sa plus grande puissance d'action?

13° Faut-il enfin, admettre le principe posé par M. Boussingault et d'autres chimistes, que les engrais ne servent que par l'azote qu'ils contiennent?

14° Ce principe admis, n'est-ce pas à la chimie seule qu'il appartient de résoudre une question dont la solution dépend d'une expérience longue et minutieuse, expérience qui ne saurait être faite que par des hommes très-exercés aux manipulations chimiques?

15° Liebig et d'autres chimistes (Théorie sur l'action du plâtre) prétendent que l'ammoniaque, qui se dégage par la putréfaction des corps organiques, est ramené sur la terre par la pluie et la neige sous la forme de carbonate, et que le plâtre joint à ses autres effets celui de décomposer le carbonate d'ammoniaque et de le transformer en sulfate, ce qui augmente son action sur la végétation des plantes et principalement des légumineux. Comment se fait-il que les engrais azotés tels que purins, urines, poudrette, noir animalisé et même les sulfates et hydrochlorates d'ammoniaque du commerce, n'ont aucune action sur les légumineux et les prairies artificielles?

Il faut donc reconnaître, sans blâmer l'intervention de la théorie dans les recherches des savants, que les théories seules sont variables, que les faits sont constants, et, qu'en industrie agricole, il faut surtout s'occuper de ces derniers.

Il faut reconnaître surtout que, si bien des expériences ont été suivies de désappointement, la différence des terrains peut seule rendre raison de ces mécomptes, et, qu'enfin, les variations dans la nature du sol arable, souvent à de très-petites distances dans le même champ, sont nombreuses;

Digitized by Google

que, pour rendre une expérience concluante et capable d'être prise pour règle dans la pratique, il faut la répéter sur une grande échelle, bien des fois, avec de grandes précautions, et sous l'influence des conditions les plus diverses de température.

Ces considérations doivent imposer la plus grande réserve dans l'expression d'une opinion sur la valeur de l'un ou l'autre des engrais azotés pulvérulents fabriqués dans notre département.

L'introduction du charbon terreux dans l'engrais Watrin, dans une proportion qui m'est inconnue, m'avait inspiré des doutes sur l'efficacité de cet engrais jusqu'au jour où je me suis livré au travail que je vous soumets. La composition de cet engrais me paraît être à peu près la même que celle de l'engrais pulvérulent azoté livré au commerce par MM. Buran, Payen, Salmon et Luppé, qui, depuis bientôt vingt-huit ans, fabriquent cet engrais par l'absorption des matières organiques molles, telles que le sang et les matières fécales, au moyen de terres séchées au four, et donnent à ce produit le nom de noir animalisé.

MM. Briaune et Bella, à Grignon *, ont observé que, dans la pratique, le noir animalisé active quelquefois moins rapidement les premiers développements des tiges herbacées que les autres engrais, mais favorise plus la fructification, et que, comparativement à la poudrette, le produit en grains à maturité avait été, pour la même surface, d'un cinquième plus considérable.

Dans nos environs, l'emploi de l'engrais Watrin a été fait sur mon exploitation et celle de M. Thomas, mon voisin, sans résultat apparent, surtout sur les légumineux: il est vrai que le sol était purement sablonneux et que l'engrais n'a été appliqué qu'au printemps.

* Journal *L'Agronome*, tome I, page 126.

Digitized by Google

La seule récolte sur laquelle l'action de cet engrais nous ait paru remarquable, a été celle du maïs.

Le sulfate d'ammoniaque du commerce, répandu sur quelques lignes de cette plante, dans la proportion d'un kilo sur huit kilos d'engrais Watrin, a procuré une végétation des plus magnifiques. Les tiges de la plante (maïs précoce blanc des Pyrénées) ont atteint une hauteur de deux mètres cinquante centimètres à trois mètres, mais la différence dans la production du grain n'a été en faveur du sulfate d'ammoniaque que dans la proportion de cinq à quatre.

M. Dorr, de Grünenhoff, employa, il y a deux ans, quarante-cinq hectolitres de l'engrais Watrin sur cent vingt-cinq ares en défrichement qu'il ensemença en sarrazin. Vingt-cinq ares ne reçurent point d'engrais et la récolte y fut presque nulle. Les cent ares fumés par l'engrais Watrin, présentèrent une belle récolte; la beauté de la végétation se faisait remarquer surtout aux endroits où les semeurs vidèrent leurs sacs, en répandant cet engrais. Le terrain en question était une terre de bruyère fraîche. Ce terrain ayant reçu l'année suivante du fumier d'étables, M. Dorr n'a pu apprécier la durée d'action de l'engrais Watrin.

Depuis quelques années, M. Staub, de Forbach, se sert avec avantage de la poudrette Monchy pour la fumure des terres calcaires qu'il possède sur le ban d'Œting; il se loue des produits en céréales que lui procure cet engrais, beaucoup moins coûteux, dit-il, que le fumier d'étables, qu'il ne pourrait, dans tous les cas, se procurer que difficilement dans la localité. M. Staub reconnaît que cet engrais n'a guère d'action que sur une récolte et qu'il est entièrement inefficace sur les prairies artificielles.

Avant de terminer, je crois devoir appeler l'attention de l'Académie sur l'avantage que l'on pourrait retirer, comme engrais, des eaux provenant de l'usine à gaz, en employant le sulfate de fer pour fixer l'ammoniaque que ces eaux con-

Digitized by Google

tiennent sans doute en assez grande quantité, à moins que la production de l'ammoniaque ne varie dans ces usines selon les qualités du combustible minéral.

A Lille, M. Kulhmann a converti, par l'acide hydrochlorique, l'eau ammoniacale des usines à gaz en chlorhydrate d'ammoniaque.

Cinq mille quatre cents litres de ces eaux ont occasionné une dépense de cinquante-quatre francs et produit un supplément de foin, dû à l'engrais, de deux mille trois cents kilogrammes.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

DE M. TERQUEM

SUR L'EXPOSITION

DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE ET DE L'AGRICULTURE

DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE,

Ouverte dans les salles de l'hôtel de ville, du 10 au 20 avril 1849.

Le jury préposé par l'Académie à l'examen des produits exposés, se composait de MM. EMMANUEL (Michel), président de l'Académie, BOULANGÉ (Georges), secrétaire, CLERX, secrétaire-archiviste, EMY, Charles GAUTIEZ, Victor SIMON, O. TERQUEM, BODIN, DUFRESNE, LE JOINDRE, Emile BOUCHOTTE, LASAULCE, VIRLET, SIMON (Louis) aîné, ANDRÉ, PELTE, GÉNOT, Félix MARÉCHAL, DURUTTE, DESVIGNES, MARÉCHAL, peintre, HENOT (membres de l'Académie); de MM. SCHWADE, président du conseil des prud'hommes, GOUGEON, président du tribunal de commerce, Théodore GAUTIEZ, COLLIGNON, ancien imprimeur (membres du conseil municipal), JACQUOT, ingénieur des mines du département de la Moselle, JACQUIN, chef d'escadron d'état-major. Plusieurs négociants, fabricants, artistes et ouvriers ont été consultés. M. O. TERQUEM était rapporteur.

MESSIEURS,

L'Académie, pénétrée de l'importance de ses devoirs et de la fidèle exécution de son réglement, vous a conviés à la septième fête de l'industrie; elle a fait un appel à l'ouvrier et à l'industriel qui, répondant à sa sollicitude, sont venus

Digitized by Google

produire les résultats de leurs recherches et de leurs travaux; elle se hâte aujourd'hui d'applaudir au zèle et à l'empressement de tous ceux qui ont contribué à enrichir cette exposition en quelque sorte improvisée.

L'Académie se plaît à reconnaître que si les produits ont été moins nombreux qu'aux expositions précédentes, il faut en attribuer la cause, non à la décadence ou à une perte dans l'importance de l'industrie messine, mais la chercher dans la cherté des vivres qui, pendant un temps, a entravé les forces productrices; dans les émotions qui accompagnent toujours l'entrée dans une ère nouvelle et qui ont réagi sur les relations commerciales, et surtout dans le peu de temps laissé à l'industriel pour produire de ces œuvres qui donnent, non l'état réel du progrès de l'industrie, mais bien la mesure du talent acquis. L'exposition de 1849, remarquable par un grand nombre de produits d'un mérite incontestable, ne porte cependant pas avec elle ce cachet exceptionnel qui témoigne des progrès importants ou qui frappe notre imagination.

Pour apprécier les faits, pour juger des progrès, il faut faire un pas en arrière et rechercher quels étaient les éléments de l'industrie, non pas au commencement du dix-neuvième siècle, il y a cinquante ans, mais il y a dix ou quinze ans; c'est à cette époque contemporaine que nous trouvons les causes qui laissent nos regards indifférents devant des produits livrés avec profusion au commerce et qui, aux yeux de nos pères, eussent été des chefs-d'œuvre.

Si l'emploi des machines tend à multiplier les forces motrices, si la bonne direction des ateliers conduit à l'économie, si le zèle des ouvriers sait faire une heureuse application de l'intelligence qui préside aux travaux, si les moyens de transport et de communication sont sûrs, faciles et peu coûteux, il devra nécessairement résulter de ces éléments une fabrication abondante, de la modicité dans les prix, de la netteté dans tous les produits et même de l'élégance dans

Digitized by Google

les plus simples ; c'est ce degré d'utilité générale qui a fait le caractère essentiel de la dernière exposition.

Quelques industries ont reçu un grand développement dans notre département et semblent, par leur importance et leur spécialité, dominer toutes les autres ; deux surtout sont saillantes : les produits de l'une, masses imposantes, parfois élégantes, mais solides, sont les éléments de tout travail ; les produits de l'autre, plus légers et brillants, mais fragiles, sont répandus dans toute la France ou portés au-delà des mers ; déjà vous avez nommé les cristalleries et les forges.

Le fer est le chronomètre de l'industrie d'un état, d'une province ; sa consommation active ou ralentie peut donner les éléments d'une statistique exacte du travail de chaque jour. Il y a trente ans, la moyenne de la consommation du fer donnait annuellement en France quatre kilogrammes par individu ; elle est en ce moment de plus de quinze kilogrammes.

Le département de la Moselle, par ses forges, peut rivaliser avec les départements les plus producteurs que possède la France ; il a vu son importance s'accroître par la création des ateliers de construction de machines à vapeur de toutes dimensions ; cette heureuse importation tend à affranchir notre province du privilège que Paris voulait s'attribuer et du monopole que l'Angleterre faisait peser de tout son poids sur la France entière. Tout le monde connaît les magnifiques cristaux qui sortent des ateliers de Saint-Louis, mais ce que tout le monde ne sait pas, c'est la sollicitude toute paternelle qui dirige cet établissement. L'administration a créé, uniquement pour ses employés, une caisse d'épargnes, avenir des jeunes ménages ; une caisse de secours, providence des infirmes ; une école pour le jeune âge, sûre garantie d'une culture morale et intellectuelle ; un hospice pour les blessés et les malades qui, ne réclamant plus des soins absolus, permettent le travail à la famille. Ils ne trouveront plus la

Digitized by Google

misère assise sur le seuil de leur maison, lorsque, recouvrant la santé, ils retournent à leurs travaux. Aussi pendant les jours difficiles qui viennent de s'écouler, tous les ouvriers ont voulu concourir, par des sacrifices, à soutenir un établissement dont les directeurs savent leur donner constamment l'exemple des véritables principes humanitaires.

L'Académie a voulu que certaines industries qui tiennent aux beaux-arts et qui, par la nature de leurs travaux, n'ont pu avoir de représentant à l'exposition, fussent signalées à l'attention publique; elle a voulu qu'elles fussent distinguées à l'égal de ces grands établissements dont s'honore notre province. Ces industries ont eu dans notre cité de dignes interprètres; nos édifices religieux et ceux de la capitale montrent à quelle hauteur de talent sont parvenus MM. Maréchal et Gugnon; les rapports des précédentes expositions signalent déjà ces artistes comme hors ligne, et leurs produits, qui sont venus depuis orner des églises de récente construction, ont prouvé qu'ils peuvent entrer en lice avec les établissements de premier ordre, s'ils ne les surpassent.

M. Gauthier, architecte, étudiant avec fruit les monuments du moyen-âge, a fait une heureuse application de ce style noble et imposant que nous ont légué les siècles passés; il a reproduit, dans les édifices confiés à ses soins, la forme ogivale dans toute son élégance et sa pureté.

Ces utiles travaux ont ouvert à M. Gauthier les portes de l'Académie, qui a pu dèslors regretter que son règlement lui défendît d'accorder des récompenses à aucun de ses membres.

Naguères notre cité montrait toutes ses constructions empreintes d'une triste monotonie qui dénotait l'incurie pour les bonnes études et l'absence de tout style et du bon goût; M. Harniste est venu et, digne émule de M. Aubry, il nous a démontré que la pierre de nos carrières, qui semblait rebelle au ciseau du sculpteur, se prête à tous les caprices

Digitized by Google

de l'artiste et peut reproduire les ornements les plus délicats; la construction élégante * à laquelle cet habile architecte vient de donner la dernière main, est suffisante pour montrer la pureté de son goût et la hardiesse de son dessin.

L'Académie croit encore accomplir une œuvre de justice en joignant à ces mérites transcendants, des talents qui, pour être plus modestes, ne révèlent pas moins une grande puissance d'intelligence, de la rectitude dans le jugement et des études sévères; elle signalera, d'une manière toute spéciale, M. Sturel, constructeur de l'église de Woippy, M. Mangin, sculpteur, MM. Thiébaut et Jacquemin, appareilleurs aussi zélés qu'entendus.

Depuis quelques années, l'agriculture a fait de grands et rapides progrès; elle a vu luire une ère nouvelle, du moment qu'elle a compris les services que pouvait rendre la mécanique pour la facilité des travaux ; du moment qu'elle a accordé un droit d'indigénat au meilleur procédé, quelle que fût son origine; de là une culture raisonnée, des produits abondants et une tendance générale vers le perfectionnement des instruments aratoires; de là, enfin, un fait important à signaler, notre département est un de ceux de la France qui possèdent aujourd'hui le plus de machines à battre.

La commission instituée par l'Académie pour examiner les produits exposés, a appelé dans son sein des fabricants éclairés, des industriels émérites, qui lui ont apporté le tribut de leur expérience et de leurs lumières.

Le jury se plaît à reconnaître qu'il y a progrès réel dans l'industrie; que partout il a pu constater les traces de cette instruction qui a été puisée dans les cours publics; que les produits modestes de l'ouvrier témoignent d'aussi nobles efforts et sont aussi méritants que ceux qui sortent des plus grands ateliers.

* Maison Collignon, rue des Clercs, 6.

Digitized by Google

Il importe donc que la jeunesse laborieuse se hâte de profiter de la munificence de notre ville, qu'elle fréquente ces écoles établies à si grands frais; elle épurera son goût par l'étude du dessin, rectifiera son jugement par l'application des lois de la géométrie et de la mécanique, et développera son intelligence par les sentiments du beau et du juste.

Cette éducation raisonnée, à la fois intellectuelle et morale, donnera une nouvelle impulsion à l'industrie messine et départementale; elle révélera des procédés nouveaux, servira de guide dans leur application, lèvera les entraves qui asservissent la pratique dans son ornière; elle seule pourra être appelée à fournir les véritables éléments de travail, de bonheur et d'indépendance.

Digitized by Google

PREMIÈRE SECTION.

VERRERIES ET PRODUITS EN TERRE.

M. SEILER, *administrateur* de la cristallerie de Saint-Louis,

Rappel de médaille d'or.

A mis à l'exposition une magnifique et nombreuse collection de cristaux blancs et coloriés.

On a pu remarquer une série toute nouvelle de produits: des vases couleur rubis, des flacons imitant la malachite, des abat-jours pour lampe en verre opale, et cette longue et admirable suite de serre-papiers. La taille de ces objets a montré, et la pureté du cristal et le talent des artistes qui ont su graver si profondément et avec tant de vérité, ces animaux, ces fleurs, ces portraits.

Cet établissement ne s'est pas appliqué seulement à faire usage des perfectionnements de procédés de fabrication qui lui ont permis de réduire les prix depuis cinq jusqu'à quarante pour cent, il a recherché aussi tous les moyens d'alimenter le travail des ateliers, en faisant exécuter des milliers de serre-papiers; cette sollicitude pour les employés et la constante supériorité des produits ont depuis longtemps épuisé les distinctions les plus flatteuses que ces industries peuvent mériter.

Digitized by Google

Médaille de deuxième classe.

M. VALLET et compagnie, de la verrerie de Forbach,

Ont exposé des verres de table blancs et coloriés, des panneaux de vitrerie et des manchons.

Les verres de couleur, d'une teinte à la fois riche et pure, employés avec avantage par les peintres verriers, et les verres blancs qui peuvent lutter avec les produits des autres fabriques, ont été jugés dignes d'une médaille de deuxième classe.

Mention honorable.

M. LEGENDRE, de Metz,

A montré à cette exposition ce que peuvent la patience et l'habileté pour la restauration des cristaux; ne faisant usage que de quelques instruments et de certaines compositions de son invention, il est parvenu à modifier la forme et l'usage d'une foule d'objets plus ou moins détériorés, et il est plus d'un vase précieux qui porte le cachet de son industrie. M. Legendre est arrivé à un tel point de perfection dans l'ajustage, qu'au premier coup-d'œil on ne saurait découvrir la jonction des parties rapportées; le jury, qui tient essentiellement à l'encouragement des industries qui occupent un grand nombre de bras, regrette de ne pouvoir accorder à ce travail, tout individuel, qu'une mention honorable.

Médaille de troisième classe.

MM. BRIER et RITTER, fabricants et marchands de glaces, à Metz,

Ont exposé des glaces, les unes habilement restaurées, les autres en blanc à bords évidés, façon de Venise; le brillant du poli, la netteté et la blancheur du tain ne laissent rien à désirer; le jury décerne une médaille de troisième classe.

Rappel de médaille de première classe.

MM. MARÉCHAL et GUGNON, à Metz,

Ont manifesté leurs regrets de ne pouvoir répondre à l'appel de l'Académie, l'exiguité et la disposition du

Digitized by Google

local de l'exposition n'ayant pas permis l'exhibition de leurs produits; mais le public, juste appréciateur du talent de ces habiles peintres verriers, a pu admirer la vitrerie qui orne l'église de Sainte-Ségolène; celle de Saint-Vincent-de-Paul de Paris est venue révéler au monde artistique le talent bien assis de MM. Maréchal et Gugnon et confirmer leurs droits aux distinctions qu'ils avaient méritées aux expositions précédentes.

M. Baudinet, vitrier à Metz, — Citation.

A produit deux panneaux de verres de couleur avec compartiments et une grande légèreté dans l'ajustage; il obtient une citation.

M. Lecomte, vitrier à Metz,

A exposé un cadre avec verre colorié et marbré.

M. de Geyger, directeur de la faïencerie de Sarreguemines, — Rappel de médaille de première classe.

A donné une si intelligente direction à cet établissement que ses produits peuvent lutter avec avantage, pour le prix et la perfection du travail, avec ceux des premières fabriques de la France et de l'étranger; nous avons pu admirer la variété dans la forme et la peinture, depuis le vase le plus modeste jusqu'à ce magnifique service de table qui reproduit les courbes gracieuses et l'ornementation du vieux Saxe, tant recherché par les amateurs; nous mentionnerons encore des terres de couleur et des émaux qui, disposés avec art, figurent des fleurs qui enlacent des vases en biscuit.

M. de Geyger, non moins pour la direction industrielle que pour la direction morale imprimée à cet établissement, est à la hauteur des distinctions que pourrait lui offrir le jury, qui se borne à rappeler la médaille obtenue précédemment.

Digitized by Google

Rappel de médaille de première classe.

M. D'HUART DE NOTHOMB, à Longwy-Bas,

A su faire emploi des gaz d'un haut fourneau pour la cuisson de la faïence et, d'après ses indications, il en résulterait une grande économie; ses produits bien établis, sur bas prix, en font d'autant plus apprécier le bon usage et rendent M. D'Huart de Nothomb toujours digne de la médaille de première classe, décernée aux précédentes expositions.

M. BOUVERT, de la Wade (commune de Borny),

A exposé des produits en terre cuite de formes et de couleurs diverses, ainsi que des tuiles creuses et des tuiles plates; le jury attend la sanction de l'expérience pour savoir si elles possèdent le mérite qu'on leur attribue.

Citation.

M. SCHMITT, de Schœneck,

A envoyé à l'exposition un assortiment de pipes en terre remarquables pour leur bon marché.

Citation.

M. REHM, à Metz,

A la recherche de tout ce qui peut être utile, a fait exécuter en bois un modèle de toiture, dite à l'espagnole, suivant les indications d'un journal d'agriculture; le résultat est plus agréable à l'œil qu'avantageux dans l'application, les rebords des tuiles permettent l'ascension de l'eau par l'effet de la capillarité, et l'engeancement des tuiles est tel que pour une seule qui s'échappe ou se casse, il faut démonter toute la partie supérieure pour pouvoir en opérer la réparation.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION.

MÉTAUX ET LEUR EMPLOI.

La production et la consommation du fer ont pris un grand accroissement dans notre province, aujourd'hui, surtout, que le fer remplace si souvent le bois et la pierre pour les ponts, les toitures, les croisées, etc.; le département de la Moselle se fait spécialement remarquer et par le nombre de ses établissements métallurgiques et par l'importance de leurs produits.

M. PANTZ, serrurier à Metz, ancien élève des cours industriels et de l'école de dessin, — Médaille de deuxième classe.

A beaucoup perfectionné sa fabrication de meubles en fer, a su en varier la forme et en multiplier l'usage; on a pu remarquer parmi les nombreux produits, des bercelonettes élégantes, des fauteuils commodes, des siéges élastiques, un kiosque élancé, un lustre où le fer se tord agréablement; tout accuse dans ces meubles une disposition gracieuse, tout démontre chez M. Pantz le bon goût et le progrès. Ne limitant pas son travail à la seule fabrication de ces meubles, il établit des devantures de boutique en fer et cuivre, qui deviennent un véritable ornement pour notre ville, et dans

Digitized by Google

des prix non moins avantageux que ceux de ses petits meubles. M. Pantz, qui a obtenu en 1843 une médaille de troisième classe, a été jugé digne, cette fois, d'une médaille de deuxième classe.

Citation. M. GERMAIN, à Metz,

A exposé des modèles de chaises en fer réduites au cinquième; l'exécution de ces objets indique que l'ouvrier qui les a faits, est très-capable de bien exécuter les meubles de grandeur naturelle; le jury le félicite sur le bon emploi de ses moments de loisir et lui accorde une citation.

Citation. M. THOMAS, à Metz,

A exposé un petit coffre-fort en fer poli, dont la serrure est à garde mobile; ce petit meuble montre que son auteur entend très-bien son état et le jury lui en témoigne sa satisfaction.

Mention honorable. M. THIRION, serrurier à Metz,

A inventé un urinoir à bascule, portatif et tout en fer; ce meuble pourra trouver son emploi avec avantage dans certains établissements publics; il fait obtenir à son auteur une mention honorable.

Médaille de première classe. M. FRANÇOIS-VAILLANT, à Metz, ancien élève des cours industriels,

Ses fourneaux en fer de fonte, dits cuisine à la Choumara, ont déjà eu les honneurs de l'exposition de 1843 et obtenu une médaille de deuxième classe; depuis lors de notables et importants perfectionnements, pour lesquels il y a brevet d'invention, ont mérité à ces appareils leur introduction dans les principaux établissements militaires, tant en France qu'aux colo-

Digitized by Google

nies; ils ont valu aussi à leur auteur d'honorables encouragements de la part du comité central du génie.

M. François-Vaillant a également exposé un calorifère à double courant d'air chaud, destiné à chauffer de très-grandes salles, où il déverse une chaleur constante et égale, ainsi qu'on a pu le reconnaître dans plusieurs établissements qui possèdent de ces appareils; le jury décerne à cet industriel une médaille de première classe.

M. GUERETTE-RENAUD, mécanicien à Metz, — Médaille de troisième classe.

A exposé deux fourneaux de cuisine construits en fonte et en tôle, façon flamande.

L'un de ces fourneaux, peut-être trop somptueux pour l'usage auquel on le destine, doit servir à la fois à la cuisine, à la fabrication du gaz pour l'éclairage et au chauffage d'un appartement; on comprend ce qu'un appareil, susceptible d'explosion, peut occasionner de dommages quand il faut le confier à des mains inhabiles ou négligentes.

L'autre, fourneau de cuisine proprement dit, a déjà reçu la sanction de l'expérience et prouve qu'il est d'un emploi aussi satisfaisant qu'économique.

Le jury accorde à M. Guerette-Renaud une médaille de troisième classe pour cette bonne confection.

M. RACHET, à Metz, — Médaille de deuxième classe.

Cet habile fumiste a exposé un fourneau de cuisine d'une forme octogone, qui n'est pas sans une certaine élégance; les services que rend cet appareil et l'économie qu'il procure en ont déjà provoqué l'emploi dans plusieurs grandes institutions qui en donnent des témoignages très-satisfaisants; dans ce fourneau, on a su utiliser chacune des parties de la surface et des

Digitized by Google

parois ; la construction intérieure, dont le système est de l'invention de M. Rachet, est non moins habilement combinée et déverse à chaque vase la quantité de chaleur qui lui est nécessaire.

Le petit fourneau de cuisine, construit suivant la même combinaison, et la riche étuve pour salle à manger, attestent le talent de M. Rachet, qui s'est encore fait connaître par d'autres travaux importants ; le jury lui décerne une médaille de deuxième classe.

Rappel de médaille de première classe.

M. Roeckel, lampiste à Metz,

La diversité et la qualité des objets qui sortent de ses ateliers, ainsi que la modicité de leurs prix, ont déjà mérité à cet actif industriel une médaille de première classe ; cette année, il a produit la nombreuse variété de lampes qu'il fabrique et un modèle nouveau de son invention. Ce sont des candelabres élégants qu'on peut accrocher au mur ou apparier en lustre et qui fonctionnent comme carcel ou modérateur, sans réclamer l'intervention du système de la suspension ordinaire. Ces efforts pour perfectionner sa fabrication prouvent que M. Rœckel est parfaitement digne du rappel de la médaille de première classe.

Mention honorable.

M. Jouatte, ferblantier-lampiste à Metz,

A exposé des lampes carcel et à modérateur, qui ont paru établies suivant de bonnes conditions et être d'un emploi économique.

M. Jouatte travaille avec succès le zinc et le fer-blanc : les moules à formes en relief si variées, le four à pâtisserie, la colonne canelée en zinc, attestent que cet industriel mérite d'être mentionné très-honorablement.

Digitized by Google

MM. SCHIAVETTI-BELLIENI, opticiens à Metz, — Médaille de deuxième classe.

Ont exposé un grand nombre d'instruments de physique, de topographie et un pied support à double manivelle pour grande lunette astronomique; tous ces objets, d'une bonne construction, solidement établis et bien montés, n'offrent rien de nouveau dans leurs dispositions; mais ces industriels savent avec beaucoup de discernement choisir leurs modèles parmi les instruments qui ont la sanction de l'expérience et donner ainsi une valeur particulière à leurs produits; le jury, considérant en outre les services que ces opticiens rendent à ceux qui se livrent aux études des hautes sciences, leur accorde une médaille de deuxième classe.

M. THEVENY, coutelier à Metz, — Rappel de médaille de deuxième classe.

Son bel assortiment de coutellerie fine et d'instruments de chirurgie a été remarqué pour la beauté de l'exécution, l'élégance des formes et le poli parfait, qui emprunte l'éclat de l'argent; cet habile coutelier, toujours au courant des perfectionnements que l'art opératoire apporte aux instruments, est de plus en plus digne de la médaille de deuxième classe qu'il a obtenue aux précédentes expositions.

M. ROTELLI, dentiste à Metz, — Citation.

A exposé un cadre contenant des rateliers et des dents formées de diverses substances; le jury, qui a également examiné une petite machine à forer et une clef à pompe, les a également jugées dignes d'être citées.

M. FIÉVÉE, lithographe à Metz, — Citation.

A présenté une machine à dessiner, sur laquelle l'Académie a déjà entendu un rapport; l'auteur qui

Digitized by Google

fait de grands efforts d'imagination pour inventer des instruments qui ne peuvent recevoir l'application qu'il en attend, obtiendrait des résultats justement appréciés avec une autre direction; le jury regrette de ne pouvoir lui accorder qu'une citation.

Mention honorable.

M. BOMBARD, maître-artificier à l'école de pyrotechnie de Metz,

A exposé un amorsoire à capsule de la construction la plus simple, sans ressort et à deux machoires mobiles; le jury lui accorde une mention honorable.

Médaille de troisième classe.

M. AUBERTIN, à Montigny (lès-Metz),

A établi près de nos murs une fabrique de limes, dont la qualité supérieure est justifiée par le bon compte qu'en rendent les ateliers à portée d'en faire emploi et de les apprécier. La carte d'échantillons exposée portait des limes de diverses formes et un fusil, destiné à l'affûtage de la faulx, appelé à remplacer la pierre à aiguiser, d'un usage parfois dangereux; ce fabricant a présenté aussi un instrument nouveau propre à régulariser la voie des scies à bois; tous ces objets bien établis, paraissant être d'une bonne trempe, méritent à leur auteur une médaille de troisième classe.

La taillanderie en général est établie dans notre cité dans de bonnes conditions; elle paraît plus spécialement propre aux usages de notre province, et bien qu'elle n'ait pas tout l'éclat d'un brillant poli, elle possède le mérite d'une excellente trempe et d'un bon recuit; toutefois les prix laissent encore un peu à désirer.

Médaille de troisième classe.

M. CERFON, taillandier à Metz,

A produit de nombreux échantillons d'instruments

Digitized by Google

propres à divers états ; leur bonne exécution mérite à M. Cerfon une médaille de troisième classe.

M. CHILLES, taillandier à Metz,

Médaille de troisième classe.

A exposé des tarières et des instruments employés dans la corroierie ; le bon rapport des ateliers qui en font usage font obtenir à M. Chilles une médaille de troisième classe.

M. QUENTIN, taillandier et serrurier à Metz,

Médaille de troisième classe.

A joint à sa fabrique d'outils, justement estimés, celle de chaises et lits en fer rond et coulé ; la solidité de ces meubles, jointe à leur bon marché, contribuera à en répandre l'usage ; le jury lui décerne une médaille de troisième classe.

M. PIERNET, mécanicien à Metz, ancien élève des cours industriels et de l'école de dessin.

Rappel de médaille de troisième classe.

Ses essieux-patent qui comportent l'ajustage des fusées d'essieux dans les boîtes des roues, sont bien confectionnés et soutiennent leur bonne réputation ; M. Piernet ajoute à leur bon usage par une trempe bien entendue des fusées et des boîtes ; le jury lui accorde le rappel de la médaille de troisième classe.

M. GROETER, à Forbach,

Médaille de troisième classe.

A apporté d'utiles perfectionnements à la fabrication des essieux-patent ; il fait usage de fer forgé pour la boîte ainsi que pour l'écrou qui, ordinairement, se fait en potain ; la trempe et la beauté de ses produits ne laissent rien à désirer, il lui est décerné une médaille de troisième classe.

Digitized by Google

Produits divers en fer, cuivre, bronze, étain.

Rappel de médaille de deuxième classe.

MM. MASSUN et fils, à Metz,

La fabrique d'aiguilles de Metz, sous la raison Massun et fils et dirigée aujourd'hui par MM. Papel et Gaspard, a été encouragée en 1843 par une médaille de deuxième classe, décernée pour cette utile importation; elle a présenté à cette exposition des épingles en acier avec ou sans tête d'émail, et une collection d'aiguilles qui peuvent être mises en comparaison avec les meilleurs produits de l'étranger. La bonne direction imprimée à cet établissement, les heureux perfectionnements que l'observation a su y apporter, la surveillance toute paternelle exercée sur les employés, sollicitent le jury à déclarer que M. Papel, ancien associé de MM. Massun et fils, et M. Gaspard, gérant actuel, rendent la fabrique d'aiguilles de Metz digne du rappel de sa médaille de deuxième classe.

Médaille de première classe.

MM. KARCHER et WESTERMANN, à Metz (fabrique à Ars-sur-Moselle).

Les beaux produits exposés ont prouvé à tous les yeux qu'ils doivent occuper un rang important dans l'industrie du département: les chaînes légères, la tréfilerie, une boîte de pointes de Paris en assortiment complet, montrent l'incontestable supériorité où est arrivée cette fabrication et justifie la médaille de première classe obtenue en 1843.

Mais une autre branche d'industrie, qui a déjà paru dans notre département, vient de recevoir une amélioration et une importance reconnue: les vases et ustensils en tôle amboutie, brute ou étamée, vulgairement appelés casserie, si utiles pour tout le monde, se

Digitized by Google

recommandent par la variété des formes et la beauté de l'étamage ; cette industrie, recevant une nouvelle création entre les mains de MM. Karcher et Westermann, a été jugée digne d'une nouvelle médaille de première classe.

M. PIERRON, ferblantier à Metz, — Mention honorable.

A eu l'heureuse idée, comme échantillon de l'industrie qu'il vient de créer, de faire un tableau commémoratif de l'exposition de 1849 ; les lettres en zinc et en fer-blanc sont de bon goût, ont des formes agréables et des courbures gracieuses ; elles peuvent être appliquées sur le bois comme sur la pierre, et même sur le verre poli sans occasionner aucune altération ; le jury témoigne sa satisfaction à M. Pierron et lui décerne une mention honorable.

M. KIRST, à Metz, — Citation.

A exposé un peigne pour drapier, dans lequel il a remplacé les dents ordinairement d'éclises de roseaux, par des lames en acier, formées par un fil aplati sous le laminoir ; cette disposition qui n'est pas nouvelle, recevrait une bonne application, si l'on parvenait à la rendre régulière ; elle mérite d'être citée.

M. COSNELLE, ouvrier lampiste chez M. Rœckel, à Metz, — Citation.

Continue à mériter, pour ses portraits repoussés, la citation obtenue en 1843 pour des objets de ferblanterie.

M. KAISER, de Metz, — Médaille de deuxième classe.

Qui a obtenu, en 1843, une médaille de troisième classe pour ses toiles métalliques, a exposé cette année

Digitized by Google

une belle série de ses produits qui ne laissent rien à désirer, pour la finesse et la régularité du tissu ; on a remarqué surtout une belle toile continue, à mailles serrées, pour les fabriques de papier et un cylindre pour blutterie anglaise ; le perfectionnement apporté à cette fabrication et la beauté des produits font mériter à M. Kaiser une médaille de deuxième classe.

Médaille de deuxième classe.

M. ROBINET, chaudronnier à Metz, ancien élève des cours industriels,

Mentionné honorablement en 1843 alors qu'il succédait à son père, a exposé un appareil distillatoire à vapeur très-bien fait, tant pour la combinaison des tuyaux de communication que pour le fini du travail ; cette sorte d'appareil, dont l'usage commence à se répandre, sera d'autant plus appréciée que la distillation de la pomme de terre sera mieux entendue ; l'emploi de ces moyens distillatoires, conduisant à l'économie du combustible, donne des produits sans goût et condensés, ainsi que des rendements considérables.

Cet industriel a exposé également des robinets pour manomètres de diverses dimensions et autres, ainsi que des moules à gâteaux et divers objets de fabrication ordinaire, tous produits parfaitement exécutés.

M. Robinet, suivant les traces honorables de son père, a signalé au jury M. Ritte, ancien élève des cours industriels, contre-maître de bonne conduite et plein d'intelligence, employé dans sa maison depuis plus de vingt-cinq ans. Le jury décerne à M. Robinet une médaille de deuxième classe et à M. Ritte la distinction qui sera proclamée plus loin.

Rappel de médaille de deuxième classe.

M. DOSSE-WATIER, à Metz,

A été jugé digne d'une médaille de deuxième classe à l'exposition de 1843, pour le perfectionnement qu'il

Digitized by Google

a apporté dans la fabrication des cloches ; il en a exposé deux d'un moulage remarquable et d'une sonorité parfaite ; dans sa loyauté si connue, il se plaît à reconnaître que le mérite de l'exécution revient de droit au sieur Leher fils, de Scy, jadis son apprenti, aujourd'hui son ouvrier.

M. Dosse ne pouvant plus rien ajouter aux règles qui président à la fonte des cloches, par lesquelles on obtient tel ton ou telle condition de sonorité, a cherché à perfectionner leur mode de suspension ; il y est parvenu par un moyen aussi ingénieux que simple, en remplaçant le mode d'armature ordinaire par une roue dentée fonctionnant sur un plan horizontal également denté ; ce nouveau système donne, entre autres avantages, pour résultat, que deux hommes suffisent pour mettre en mouvement une cloche de très-grande dimension.

Le jury décerne à M. Dosse-Watier le rappel de la médaille de deuxième classe.

M. Duvivier, fondeur à Metz, **Médaille de troisième classe.**

A exposé plusieurs modèles nouveaux qui sortent de ses ateliers ; une pompe avec balancier compensateur, une boîte à pompe foulante, dont le gobelet a reçu d'heureuses modifications qui en rectifient le jeu et n'exigent presque pas d'entretien ni de réparation ; enfin, une cuvette ornée d'une crémaillère qui donne beaucoup de justesse à la manivelle. Ce système est un bon perfectionnement et deviendra d'un usage général ; il fait mériter à son auteur une médaille de troisième classe.

M. Biron, à Metz, **Mention honorable.**

A cherché à apporter un perfectionnement aux appa-

Digitized by Google

reils distillatoires, propres à la préparation des liqueurs fines; il a établi un bain-marie, un serpentin et un tube conducteur tout en étain, suivant de bonnes proportions et pouvant recevoir une heureuse application; il a exposé également de l'étain en planche, des moules à chandelles et pour sucreries. Tous ces produits, pour leur bonne exécution et la modicité des prix, font mériter à M. Brion d'être mentionné très-honorablement.

Digitized by Google

TROISIÈME SECTION.

BOIS ET SON EMPLOI.

M. D'HERMANGE, à Metz, ancien élève de l'école de dessin,

Rappel de médaille de deuxième classe.

Avait obtenu en 1843 une médaille de deuxième classe pour ses meubles de bon goût et d'une exécution remarquable; aujourd'hui, ce sculpteur distingué n'a produit qu'une console et une façade de lit dans le genre renaissance; ce meuble n'a pu recevoir la dernière main de l'artiste, par suite du peu de temps accordé aux exposants pour produire leurs œuvres. Le jury accorde à M. D'Hermange le rappel de la médaille de deuxième classe.

M. HEULLY, ébéniste à Metz, ancien élève des cours industriels et de l'école de dessin.

Rappel de médaille de troisième classe.

Connu d'une manière fort avantageuse pour sa belle fabrication de meubles, cet ébéniste s'est fait remarquer à cette exposition par un lit en acajou qui montre un heureux choix de bois; les sculptures larges et profondes, sont en harmonie avec la forme et la coupe du meuble; sa table en palissandre, gracieuse et élégante, est digne de tout éloge. Le jury décerne à M. Heully le

Digitized by Google

rappel de la médaille de troisième classe, obtenue en 1843.

Médaille de troisième classe.

M. FRENTZ fils, à Metz,

A confectionné avec beaucoup d'habileté une jalousie mécanique, d'après un système connu; une nouvelle disposition qu'il y a appliquée, permettra d'en faire usage pour clôture, au lieu de volets disgracieux ou même de persiennes; ce genre de construction, pouvant se placer dans l'embrasure des croisées, pourra être utilement appelé à remplacer les anciens modes de fermeture dans les localités où ils ne pouvaient recevoir leur développement nécessaire. Le jury se plaît à encourager cette bonne entente de fabrication et accorde à M. Frentz fils une médaille de troisième classe.

Mention honorable.

M. VEYER, ébéniste à Thionville.

Sa table, œuvre de patience et de bon travail, a été admirée pour son élégance et la riche simplicité de ses ornements; il est à regretter que cet ébéniste n'ait pas eu la pensée de compléter son meuble en l'entourant d'un système de tiroirs, pour en faire une table de famille. Le jury lui accorde une mention honorable.

Mention honorable.

M. PALLEZ, menuisier à Metz,

Cessionnaire d'un brevet d'invention, a exécuté une fenêtre suivant un système nouveau; ce modèle, de bonne exécution, remplit toutes les conditions de perfectionnement qu'on peut désirer, il empêche la pluie et le vent de pénétrer dans les appartements, donne une ouverture facile et une fermeture complète; cette importation a valu à M. Pallez une mention honorable.

Digitized by Google

M. FARGANT, contre-maître de M. Sturel, à Metz, — Mention honorable.

A exposé deux modèles d'escalier, exécutés suivant les lois que réclame ce genre de construction; ce travail prouve que M. Fargant saurait aussi bien produire en grand ce qui a été admiré en proportions réduites. Le jury lui décerne une mention honorable.

M. BOULAY, menuisier à Metz, — Citation.

A exposé un modèle d'escalier qui paraît établi convenablement et mérite d'être cité.

M. DELAPIERRE, à Metz, — Médaille de deuxième classe.

Etendant sa sphère de productions de cadres dorés, qui lui avait valu une mention honorable à la précédente exposition, a produit une porte à deux battants avec application de décorations en mastic; cette pièce de menuiserie, à la fois riche et simple, atteste d'une manière suffisante le talent de M. Delapierre. Naguères encore, toute la province était tributaire de la capitale pour ce genre d'industrie, et tout cadre disposé avec quelque goût devait être amené à grands frais et se trouvait souvent endommagé par le transport. M. Delapierre est un des premiers qui aient importé dans notre cité cette belle industrie qui, entre ses mains, reçoit une heureuse application pour la menuiserie. Le jury, voulant récompenser le zèle et les efforts de cet industriel, lui décerne une médaille de deuxième classe.

M. WANDERNOOT, de Metz, — Médaille de première classe.

A présenté à l'admiration publique des parquets remarquables pour le fini du travail, la variété des dessins et surtout la modicité des prix; cet industriel distingué a placé du premier jet tous ses produits à une belle hauteur de perfection.

Digitized by Google

Notre cité peut regretter que les talents si justement appréciés de M. Wandernoot, l'aient fait appeler à des fonctions qui l'obligeront à abandonner ce genre d'industrie; espérons que la main qui reprendra la direction de cette œuvre sera non moins intelligente que celle qui l'a commencée, et que nous ne serons pas privés de produits qui deviendront les éléments nécessaires du confortable des constructions modernes.

L'Académie, qui s'est imposé le devoir de n'accorder aucune distinction à ses membres, reconnaît que M. Wandernoot aurait droit à une médaille de première classe.

Mention honorable.

M. TROMBETTA, à Metz.

Les paillasses élastiques de cet industriel sont justement estimées et d'un usage très-répandu pour leur souplesse, leur solidité et leur prix avantageux; une bonne confection, une grande habileté d'exécution lui ont mérité le rappel de la mention honorable décernée en 1843.

Citation.

M. THOMAS, à Metz,

A exposé une malle de voyage pour les dames, avec supports mécaniques et un système de compartiments habilement ménagés; elle mérite d'être citée.

M. STOFFELS, à Metz,

A exposé des pièces de marqueterie qui prouvent que cet amateur possède autant d'habileté que de goût et de patience; ses dessus de table, tous en pièces d'ajustage, présentent des couleurs si variées et des dessins tellement nuancés, que l'imagination les compare, plus ou moins heureusement, à la figure de quelques animaux. M. Stoffels, en n'employant que des bois indigènes, a montré le parti qu'une main

Digitized by Google

exercée peut tirer de racines extraites d'un jardin et que réclame le foyer.

M. LARUELLE, à Metz, Citation.

A exposé un guéridon dont le dessus, en marqueterie et pièces de rapport, échantillonne les diverses espèces de bois indigènes et exotiques employées dans l'ébénisterie; cette pièce, très-régulière dans ses dispositions, mérite d'être citée.

La cathédrale exposée par cet industriel laisse à désirer dans ses proportions et pour la pureté du style; cette œuvre de patience eût été plus digne de remarque si, au lieu d'être le résultat de l'arbitraire des inspirations, elle eût été exécutée suivant le modèle d'un de nos édifices religieux ou si elle eût reproduit les formes élégantes et hardies de notre belle cathédrale.

Digitized by Google

QUATRIÈME SECTION.

PAPETERIES ET EMPLOI DE LEURS PRODUITS.

Rappel de médaille de deuxième classe.

M. GENTIL, papetier à Mainbottel,

A exposé des papiers à la mécanique qui ne laissent rien à désirer pour la régularité de la pâte, la netteté des teintes et leur variété. Le jury de 1843 avait décerné une médaille de deuxième classe, espérant voir bientôt ces produits lutter avec succès contre ceux des papeteries de la Meurthe et des Vosges; ce vœu ayant été accompli, le jury de 1849 se plaît à accorder le rappel de cette médaille.

Rappel de médaille de première classe.

M. VERRONNAIS, imprimeur-lithographe à Metz.

Une médaille de première classe avait été décernée en 1843 à cet imprimeur actif et zélé, pour ses produits divers, ses almanachs, ses lithographies, pour l'exactitude de son Annuaire statistique, continué avec persévérance et désintéressement. Cette fois, considérant le grand nombre d'ouvrages sur l'histoire du pays qui sont sortis de ses ateliers et ceux qui ont été publiés dans un but d'utilité générale, le jury accorde à M. Verronnais le rappel de la médaille de première classe.

Digitized by Google

M. TOUSSAINT, lithographe à Metz. — Mention honorable.

Ses produits variés en lithographie, ses tracés de chemin de fer, ses modèles de dessin, son registre grand-livre d'une reliûre et d'un tracé remarquables, ont mérité d'être mentionnés fort honorablement.

MM. DEMBOURG et GANGEL, imprimeurs-lithographes à Metz, — Rappel de médaille de première classe.

Si connus par leur grande production d'imagerie, ont exposé une série de bréviaires d'un travail soigné et de bon goût, et qui montrent que ces industriels sont également pour l'impression à la hauteur de la médaille de première classe qu'ils ont obtenue en 1843.

M. NUTZBAUM, papetier à Metz, — Mention honorable.

A exposé un registre grand-livre comme spécimen de reliûre et de réglure; son procédé de travail à la mécanique, qui donne une grande netteté à ses produits, lui a mérité une mention honorable.

M. CULTIN, relieur de Metz,

A exposé des livres dont la reliûre est bien entendue et parfaitement en harmonie avec la modicité des prix.

MM. ACKERMANN et MARX, de Sarreguemines. — Médaille de deuxième classe.

Leur fabrique de tabatières en carton est en grande voie de progrès et de perfectionnement, elle occupe un grand nombre d'ouvriers; les produits ont présenté une belle collection variée dans les formes et dans les ornements; on a remarqué comme des nouveautés le fini des charnières en même pâte que le corps des tabatières, et l'imitation écaille; le prix de ces articles,

Digitized by Google

aussi varié que leur grandeur et leur qualité, est depuis 60 centimes jusqu'à 15 francs la douzaine.

Le jury décerne à ces industriels une médaille de deuxième classe.

Citation. M. KAVART, à Lorry (lès-Metz),

A exposé plusieurs échantillons de carton fait avec du bois de tremble; ces produits, par la modicité de leur prix, pourront trouver un utile emploi pour le cartonnage; ils méritent d'être cités.

Digitized by Google

CINQUIÈME SECTION.

TISSUS ET LEUR EMPLOI.

La fabrication des peluches a pris une importante extension dans le département de la Moselle et continue à conserver, dans les marchés nationaux et étrangers, son mérite de supériorité; cinq fabricants ont exposé, et tous les produits, par la régularité de leur tissu et la perfection de la teinture, justifient la réputation des maisons qui les ont fabriqués.

M. SCHMALTZ, à Metz,

Rappel de médaille de première classe.

A particulièrement exposé une peluche faite en double pièce, de manière qu'en dédoublant le tissu on a deux pièces de peluche de qualité également bonne; cet industriel, qui a pris un brevet d'invention pour ce genre de fabrication, a produit aussi une pièce de velours et une coupe de soie noire, sortant toutes deux de ses ateliers et par lesquelles il tend à prouver que notre pays peut produire des tissus qui, jusqu'ici, semblaient être la spécialité d'autres cités manufacturières.

Comprenant les relations intimes qui existent entre l'intelligence qui combine et dirige, et le bras qui reçoit l'impulsion et exécute; associant l'ouvrier qui accomplit un chef-d'œuvre avec le chef d'atelier qui l'invente,

Digitized by Google

M. Schmaltz, le premier dans notre province, a fait connaître cette association morale entre le producteur et le travailleur, en faisant participer ses ouvriers aux distinctions qu'il obtenait pour ses produits. Fidèle à ses antécédents, cet industriel se plaît aujourd'hui à signaler, comme participant le plus activement à la prospérité de son établissement, M. Klein, surveillant pour le tissage, et M. Creton, préposé à tout ce qui concerne la mécanique; belle combinaison d'intelligence qui, soutenue par le zèle et l'activité, doit nécessairement conduire à perfectionner tous les moyens de fabrication.

Une médaille de première classe a été décernée en 1843 à la maison Schmaltz et Thibert; le jury, considérant que M. Thibert est devenu le fondateur d'une maison nouvelle et que M. Schmaltz a soutenu la réputation justement acquise dans la fabrication, reconnaît que ce dernier mérite à tout égard le rappel de la médaille de première classe.

Médaille de première classe.

MM. NANST et compagnie, de Sarreguemines,

Occupent pour leur belle fabrication une nombreuse population; ils voient leurs produits recherchés et leurs relations largement établies.

Médaille de première classe.

MM. BARTH et MASSING, de Sarreguemines,

Producteurs intelligents et consciencieux, suivent avec succès les traces de leurs devanciers et peuvent rivaliser pour l'excellence de leurs tissus.

Médaille de première classe.

MM. MASSING frères, HUBERT et compagnie, de Puttelange,

Peuvent s'attribuer le bon droit d'être rangés parmi les premiers importateurs de la fabrication de la peluche dans notre département, où elle procure un travail

Digitized by Google

facile et continu, ainsi que l'aisance qui en est le résultat obligé; MM. Massing occupent plus de 450 métiers battants.

L'Académie, désirant n'établir aucune préférence ni suprématie entre ces fabricants et en même temps leur accorder la juste récompense due à leurs travaux, décerne à chacun une médaille de première classe; elle déclare, en outre, que ces fabricants se font remarquer par la sollicitude dont ils environnent leurs ouvriers et par la justice avec laquelle ils signalent la coopération active et intelligente de leur contre-maître.

MM. THIBERT et ADAM, à Metz.

Rappel de médaille de première classe.

Pour être entrés plus tard dans la lice, ces industriels se sont placés tout de suite à la hauteur de la bonne fabrication de la peluche; leurs produits, tant pour la teinture que pour la régularité du tissu et son éclat, peuvent soutenir toute concurrence.

Le jury se plaît à accorder à ces fabricants le rappel de la médaille de première classe, que M. Thibert avait obtenue sous la raison commerciale Schmaltz et Thibert.

M. Emile BARTHELEMY, drapier à Metz,

Rappel de médaille de première classe.

A reproduit les sécheurs, manchons, coucheurs et courroies en laine, qu'il avait exposés en 1843; l'expérience est venue démontrer que ces produits peuvent rivaliser avec la fabrication anglaise et que la conquête nous en est définitivement acquise par les soins de cet habile industriel; il est reconnu maintenant, non-seulement que nous ne sommes plus les tributaires de l'industrie étrangère, mais encore que les manchons de M. Barthelemy sont plus économiques et aussi avantageux pour les fabriques de papiers. Les courroies à double tissu, dits Flautre, sont d'une non moins bonne

Digitized by Google

fabrication et deviendront d'un emploi indispensable dans la mécanique; le jury se plaît à rappeler la médaille de première classe, obtenue à la précédente exposition.

Mention honorable.

Mme CHARPENTIER, à Metz,

A obtenu le rappel de la mention honorable déjà accordée à sa fabrication de corsets et de ceintures.

Mme DUROCHER, à Metz,

Obtient la même distinction pour ses corsets, dont la souplesse et la bonne entente laissent peu à désirer.

Citation.

M. DURST, à Metz,

A exposé des ouates qui présentent beaucoup de régularité et de netteté, qualités qui leur permettent de rivaliser avec les produits des fabriques voisines; les chapeaux de paille qui sortent de ses ateliers sont bien préparés et possèdent une blancheur satisfaisante; ils méritent d'être cités.

Citation.

M. JOLY, à Metz,

La fabrication de chapeaux de paille est naissante dans notre cité, mais il serait heureux de la voir se maintenir et même prendre de l'extension; la préparation des pailles exigeant peu de temps d'apprentissage, fournirait un travail facile aux mains inoccupées pendant la morte saison.

M. Joly fabrique depuis la coiffure de l'enfance et le modeste chapeau des champs, jusqu'à ces pailles fines recherchées par l'élégance.

Digitized by Google

SIXIÈME SECTION.

PRÉPARATION DES PEAUX ET LEUR EMPLOI, CRIN, SOIE, CHEVEUX, ETC.

MM. GILLARD frères, de Sierck,

Rappel de médaille de première classe.

Ont exposé un cuir fort qui donne le spécimen de cette fabrication, qui a valu à la ville de Sierck sa haute réputation; MM. Gillard ayant, par la nature et l'importance de leurs travaux, puissamment contribué à justifier l'excellence de leurs produits, ont mérité le rappel de la médaille de première classe qu'ils ont obtenue en 1837. Ces industriels ont signalé à l'attention de l'Académie l'intelligence et le désintéressement de M. Joseph Schmitt, leur contre-maître.

M. BULTAINGAIRE, tanneur à Metz,

Médaille de deuxième classe.

S'est plus spécialement appliqué à la fabrication des cuirs noirs et des cuirs forts, façon de Hongrie, destinés au harnachement et à la sellerie; l'examen de ces produits a établi qu'ils peuvent rivaliser avec ceux de Paris et possèdent la perfection qu'on peut désirer, sans toutefois encore atteindre la bonté des cuirs fabriqués à Pont-au-Demer; le jury déclare M. Bultaingaire digne de la médaille de deuxième classe.

Digitized by Google

Mention honorable.

M. JUNG, bottier à Metz,

A exposé des souliers brodequin en cuir de Russie, remarquables pour leur solidité et leur légéreté; cette chaussure, garnie de clous d'après une disposition nouvelle et dont la semelle est convenablement développée, a porté le jury à accorder à M. Jung une mention honorable.

Médaille de troisième classe.

M. FONTAINE, bottier à Metz.

Cet industriel, ayant étudié les inconvénients qui résultent de l'emploi de certaines chaussures, s'est appliqué à chercher un nouveau mode, principalement à l'usage des piétons, et a inventé une bottine sans couture, à fermeture aussi prompte que facile. Le jury s'accorde à reconnaître que M. Fontaine a heureusement résolu le problème qu'il s'était proposé; le résultat qu'il a obtenu et pour lequel il a un brevet, pourra être adopté avec beaucoup d'avantage pour les militaires et conduire à la suppression de la guêtre de cuir, dont l'usage n'est pas dénué de quelques inconvénients, surtout dans les longues marches.

Le jury, voulant encourager les efforts tentés par M. Fontaine, lui décerne une médaille de troisième classe.

Mention honorable.

M. FAURE, bottier à Metz,

Travaille avec goût et élégance; ses bottes et ses souliers ont été remarqués pour leur coupe agréable et leur confection supérieure, qui attestent une bonne entente et une grande habileté; ils méritent d'être mentionnés fort honorablement.

Citation.

M. GRAVE, formier à Metz,

A exposé des formes pour bottes et souliers qui, par

Digitized by Google

leur disposition et leur courbure convenable, promettent d'excellents résultats; l'articulation adaptée aux ambouchoirs de bottes demande à être expérimentée pour qu'on puisse apprécier l'avantage qu'elles sont en état de procurer.

M. MORY-MOREL, fabricant de gants à Metz. — Médaille de troisième classe.

Sa fabrique de ganterie occupe dans notre cité un grand nombre d'ouvriers, et ses produits, la plupart exportés, jouissent d'une réputation justement méritée; on a pu remarquer dans la collection exposée, la variété des couleurs, la netteté des teintes, la délicatesse des formes, et la régularité du travail; le jury a trouvé M. Mory-Morel digne d'une médaille de troisième classe.

M. BELLER, pelletier à Metz, — Citation.

A présenté à l'exposition des tapis en fourrure et un assortiment d'autres objets de sa profession; le jury tient à constater que M. Beller a su faire un heureux emploi des peaux provenant du pays, et leur donner une préparation convenable.

M. GOUDCHAUX, pelletier à Metz, — Citation.

A exposé des vêtements de chasse et divers objets de fourrure; leur bonne confection et disposition montrent que cet industriel entend parfaitement la préparation des peaux; il mérite d'être cité.

MM. MARIATTE et JACQUEMOT, fabricants de brosses à Metz, — Médaille de deuxième classe.

Ont exposé un bel assortiment de brosses et de pinceaux qui sont bien établis et employés avec avantage par les peintres et les décorateurs; ces fabricants ont donné une grande extension à cette industrie, et leurs produits sont aussi estimés que répandus; ils ont con-

Digitized by Google

fectionné une brosse pour parquet et à articulation, déjà connue à Paris, mais dont la bonne disposition mérite d'être signalée; elle atteste le zèle de ces Messieurs à importer tout ce qui peut contribuer à donner du développement à l'industrie messine; le jury leur décerne une médaille de deuxième classe.

Médaille de deuxième classe.

M. PICHON, fabricant de crin à Metz.

La préparation du crin et de la soie de porc a pris, depuis quelques années, un grand développement, et occupe de nombreux ouvriers; M. Pichon y a contribué en cherchant tous les moyens possibles pour le disputer avec avantage au mérite des produits de la capitale; il y est parvenu en appliquant à ses procédés de fabrication l'invention dûe à M. Camus-Fournier, de Metz. Cet industriel a inventé une machine qui obvie, d'une manière complète, aux inconvénients graves attachés à la manipulation des soies de porc; avant de les employer, il fallait leur faire subir une fermentation qui dégage des gaz infects, et range ce travail dans la catégorie des états insalubres de première classe.

L'Académie, sans se prononcer sur l'avantage qui peut résulter de l'adjonction, en proportions diverses, de la soie de porc au crin pour la confection des meubles, accorde à M. Pichon une médaille de deuxième classe, pour le développement donné à son industrie, et une médaille de troisième classe à M. Camus-Fournier, pour son invention.

Médaille de troisième classe.

Mention honorable.

M. FLORENTIN, coiffeur à Metz,

A fait preuve d'une étude bien entendue de l'imitation de chevelures; elles sont établies avec beaucoup d'art et de vérité; ses produits, qui n'ont rien fait perdre de l'illusion pour être examinés de près, témoi-

Digitized by Google

gnent de l'habileté de cet artiste en cheveux ; les perruques à tissu léger et transparent, sans ressorts, celles à caractères ont mérité à M. Florentin une mention honorable.

M. Fiers, de Metz,

A exposé un petit cadre avec dessin exécuté en cheveux ; cette œuvre de délicatesse et de patience est d'une bonne netteté d'exécution.

Mme Oswald, à Metz, Citation.

Pratique avec goût l'empaillage des oiseaux ; elle sait leur donner une pose aussi convenable que variée, et mérite d'être citée.

Digitized by Google

SEPTIEME SECTION.

PRODUITS CHIMIQUES.

Médaille de première classe.

M. Génot, à Saint-Ladre (lès-Metz),

A exposé de l'alcool à 92°, provenant de la distillation de la fécule de pomme de terre et du premier jet; ce produit remarquable par sa grande pureté et l'absence presque complète du goût inhérent à la pomme de terre, témoigne des progrès de la distillation dans notre province. Cet agronome distingué, qui s'est placé à la hauteur des grandes questions qui intéressent l'agriculture, apporte le tribut de son expérience et de ses lumières aux travaux de l'Académie, qui lui accorderait une médaille de première classe, s'il n'en était membre.

M. Linden, à Metz.

Cet industriel, cité d'autre part pour ses stores et ses toiles peintes, a exposé des vernis qui ont mérité de fixer l'attention de l'Académie; cette fabrication, qui n'est pas sans quelques dangers ni difficultés, donne des produits appelés à devenir d'un usage aussi avantageux que fréquent. Nous citerons un vernis gras

Digitized by Google

pouvant s'appliquer à l'extérieur sans nuire aux peintures et surtout sans fariner ; un vernis pour l'intérieur des appartements, qui permet de les habiter peu après son application ; du caoutchouc en solution, pouvant être employé sur toute étoffe ou chaussure, donnant une imperméabilité parfaite, ne portant aucun dommage aux couleurs et ajoutant à la souplesse des étoffes. L'Académie accorderait une distinction honorable à M. Linden, si déjà il ne l'avait obtenue à un autre titre.

M. HOURLIER, amidonnier à Metz,

Rappel de médaille de deuxième classe.

A présenté des amidons blancs et torréfiés de plusieurs nuances ; cette industrie mérite une mention toute particulière en ce que la matière première est fournie par l'agriculture et que tous les produits fabriqués sont exportés au loin ; l'Alsace et nos villes manufacturières peuvent faire usage de l'amidon torréfié. L'Académie a encore apprécié le perfectionnement qui existe dans le mode d'opérer, et l'application qui a été faite du nouveau procédé de fabriquer l'amidon, procédé qui permet de fractionner les produits et en laisse quelques-uns faire retour vers l'agriculture, par l'emploi du gluten et du son pour l'éducation du bétail ; il a contribué à ôter à cette fabrication son caractère délétère qui la faisait ranger parmi les états insalubres de première classe ; on n'a plus besoin maintenant de faire fermenter les grains pour opérer la destruction du gluten, opération nécessaire pour l'extraction de l'amidon.

Le jury accorde, avec félicitation, à M. Hourlier le rappel de la médaille de deuxième classe obtenue en 1843.

M. VIRLET-FOURNIER, vermicellier à Ars (sur-Moselle),

Rappel de médaille de première classe.

A envoyé à l'exposition des pâtes comestibles et des

Digitized by Google

semoules dont les qualités ne le cèdent en rien aux produits des premières vermicelleries de France. Cet industriel, toujours porté à perfectionner ses procédés de fabrication, a ajouté une presse hydraulique à la force motrice de son usine, ce qui lui permet d'obtenir des produits plus réguliers et à des prix plus modérés. Le jury, considérant en outre que cette industrie, comme la précédente, intéresse à la fois le commerce et l'agriculture, se plaît à décerner à M. Virlet-Fournier le rappel de la médaille de première classe obtenue aux précédentes expositions.

M. GENTIL, papetier à Mainbottel,

Déjà cité pour sa belle fabrication de papier, a mis à l'exposition trois échantillons de fécule : la première qualité est extraite de tubercules sains; la seconde de pommes de terre atteintes de maladie; enfin, la troisième provient de pommes de terre tellement détériorées, que les cultivateurs les avaient abandonnées dans les champs. Ces fécules, plus ou moins blanches selon la nature de leur origine, ne possèdent presque ni goût ni odeur, et trouvent leur emploi dans la fabrication du papier et dans la distillation.

L'Académie se plaît à signaler ce fait pour prouver une fois de plus que, dirigée par une main intelligente, l'industrie sait mettre à profit des produits agricoles très-infimes et même dédaignés par les agriculteurs.

Rappel de médaille de deuxième classe.

M. FIRMENICH, à Metz,

La fabrique de colle forte, dite de Cologne, que nous possédons près de nos murs, a depuis longtemps fait constater l'excellence de ses produits; l'ébénisterie, la menuiserie, les fabriques de tissus, la clarification des vins consomment avec avantage de cette colle, dont

Digitized by Google

la netteté et la bonne qualité ne laissent rien à désirer. Le jury a voté à M. Firmenich le rappel de la médaille de deuxième classe obtenue à la dernière exposition.

M. Léon WATRIN, vétérinaire à Metz,

Mention honorable.

Cessionnaire, pour le département de la Moselle, du brevet d'une Société parisienne, a le mérite d'avoir le premier importé la fabrication des engrais désinfectés; sa grande activité parviendra à vaincre les difficultés qui s'élèvent toujours devant l'emploi d'un procédé ou d'un produit nouveau, et l'agriculture comprendra enfin qu'il est de toute logique de donner à la terre en raison directe de ce qu'elle doit produire. M. Watrin obtient une mention honorable.

MM. MONCHY et compagnie, à Metz,

Mention honorable.

Cessionnaires au même titre, opèrent suivant d'autres droits et d'autres procédés; leurs produits concourent à fournir aux terres de puissants aliments pour la végétation, ils méritent d'être mentionnés honorablement.

Digitized by Google

HUITIÈME SECTION.

PEINTURE, DESSIN ET INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Médaille de troisième classe.

M. CHARPENTIER, peintre-décorateur à Metz,

A exposé trois stores transparents à l'huile qui sont d'une exécution convenable et se recommandent par une qualité essentielle pour ce genre de peinture, quand il est destiné aux magasins et aux appartements, c'est la pureté du côté du tissu opposé à la face peinte; M. Charpentier livrant ses produits à des prix très-avantageux, obtient une médaille de troisième classe.

Rappel de médaille de deuxième classe.

M. J.-L. LINDEN, de Metz, ancien élève des cours industriels.

Les stores exposés sur le grand escalier se sont fait remarquer par la vivacité de leurs couleurs et la netteté de leur exécution. Le cadre de fleurs, comme agencement des tiges; le paysage, comme disposition de teinte; la figure de vierge, comme vigueur de ton, montrent, à un degré remarquable, l'entente de l'industrie qui a donné ces résultats.

M. Linden a obtenu des impressions et peintures imperméables qui, vu leurs prix accessibles, seront employées pour stores d'église; ces produits remplace-

Digitized by Google

ront avec avantage les rideaux de couleur que les paroissiens se voient obligés de mettre à la place des vitraux peints, qui sont généralement trop dispendieux pour les communes.

Cette industrie, toujours en voie de progrès depuis son établissement, a obtenu des médailles de première classe aux précédentes expositions; cette fois, elle a exposé des toiles imprimées de divers dessins et des tissus imperméables, d'une souplesse et d'une légèreté qui ne laissent rien à désirer. Un produit nouveau, dont la fabrication n'est pas exempte d'une certaine difficulté, recevra son application lorsque l'expérience en sera venue démontrer l'économie et la durée: c'est une toile enduite d'asphalte, destinée à couvrir les constructions légères.

M. Linden, déjà cité pour sa fabrication de vernis, s'est associé son frère pour la peinture des stores; le jury, appréciant le mérite du fabricant et du dessinateur, décerne à M. Linden aîné le rappel de la médaille de première classe, et à M. Linden jeune une médaille de deuxiéme classe.

Médaille de deuxième classe.

M. Fagonde, peintre-décorateur à Metz,

Mention honorable.

A exposé des échantillons de peinture à raison de deux francs cinquante centimes le mètre, d'une exécution remarquable, imitant, avec beaucoup d'art, le marbre, le vert antique, le palissandre, etc.; cette peinture est ainsi mise à la portée de toutes les fortunes. Le jury, appréciant l'habileté de M. Fagonde, lui accorde une mention honorable.

M. Oulif, de Metz,

Qui a obtenu une médaille de deuxiéme classe en 1843, a déclaré se mettre hors de concours cette

Digitized by Google

année; cependant, pour répondre à l'appel de l'Académie, il a exposé quelques produits en épreuves de daguerréotype et en objets faits au tour.

M. Oulif, qui n'a rien négligé pour être à la hauteur de tous les perfectionnements apportés au daguerréotype, et dont l'esprit inventif et ingénieux se plaît à vaincre les difficultés, a recherché les causes qui rendent souvent défectueux les meilleurs instruments de photographie et produisent des résultats peu satisfaisants; il est arrivé, par suite de nombreuses expériences, à reconnaître qu'il existe deux foyers, et que, pour une bonne condition de construction, il faut faire concorder le foyer optique avec le foyer chimique, ce qui a été constamment négligé jusqu'à ce jour. L'Académie félicite M. Oulif pour cette bonne découverte.

Médaille de troisième classe.

M. MEURISSE, de Metz.

Une exécution soignée, une coloration ménagée ont été généralement remarquées dans les portraits exposés; malgré le mérite du résultat, les épreuves daguerriennes ne sont plus aujourd'hui qu'une heureuse application de procédés connus et vulgarisés par la pratique. Le jury, appréciant le bien-faire de M. Meurisse, lui décerne une médaille de troisième classe.

Citation.

M. THOUVENIN, de Metz.

Cet appareilleur a fait preuve de talent par les épures qu'il a présentées; ses modèles de voussure auraient été plus dignement appréciés, si les pièces fussent restées mobiles et eussent présenté, avec plus de régularité, les grandeurs relatives de chacune.

Le jury lui témoigne sa satisfaction pour ces essais, qui tourneront au profit de l'instruction de ce studieux ouvrier.

Digitized by Google

M. Brice, à Metz.

Médaille de deuxième classe.

Ce facteur de pianos ne s'est pas contenté de se conformer aux bonnes dispositions adoptées par les meilleurs fabricants, il a introduit, dans l'instrument qu'il a exposé, des améliorations incontestables et qui sont le résultat de son esprit inventif: 1° un régulateur permettant de donner plus ou moins de jeu aux marteaux et qui dispense du concours d'un ouvrier; 2° une modification apportée dans la disposition du ressort en fil de laiton qui fait mouvoir les marteaux, est destinée à en rendre la rupture moins fréquente. M. Brice a produit un bon instrument qui se recommande et par la beauté du meuble et par la modicité du prix; le jury se plaît à lui décerner une médaille de deuxième classe.

M. Simoutre, à Metz,

Médaille de troisième classe.

A exposé des instruments à cordes, qui se font généralement remarquer par de bonnes conditions de sonorité; un violon, surtout, imitation de Maggini, se rapproche assez des grandes qualités de son modèle. Ces produits, bien établis et d'un prix avantageux, témoignent du talent de cet habile luthier; fixé depuis peu de temps dans nos murs, il mérite d'être encouragé dans ses efforts pour relever une fabrication jusqu'à présent fort négligée; le jury lui décerne une médaille de troisième classe.

Digitized by Google

NEUVIÈME SECTION.

AGRICULTURE.

INSTRUMENTS.

Rappel de médaille de première classe.

M. COLLIGNON, d'Ancy (près Metz),

A obtenu, sur un rapport particulier, une médaille de première classe pour son système d'échalassement, propre à la viticulture, système dont les avantages se laissent aisément apprécier : la circulation étant facile, la culture comme la récolte le deviennent également, et celle-ci est d'autant plus abondante que l'espace est mieux ménagé, que l'air et la chaleur sont plus également répartis.

M. Collignon a depuis fait l'application de son procédé pour les treillages et les clôtures; il a démontré qu'il en résulte économie pour la dépense, comme entretien et main-d'œuvre.

Cette invention et l'extension que l'auteur a su y apporter mériteraient une haute distinction, si M. Collignon n'était devenu membre de l'Académie.

M. NAUROY, de Pagny (Meurthe),

A exposé plusieurs séries de clefs étampées qu'il fabrique à des prix très-avantageux; il a produit aussi

Digitized by Google

un instrument tendeur imaginé sur l'idée d'échalassement de M. Collignon; sa simplicité, la modicité du prix, son emploi facile le rendent recommandable; le jury décernerait une récompense à M. Nauroy, s'il n'appartenait à un autre département.

M. Hiérard, mécanicien de Metz, — Mention honorable.

A exposé plusieurs instruments, deux ventilateurs pour les grains et les graines, où la force du courant d'air peut se modifier au moyen d'un registre intérieur, et une houe à cheval munie d'un régulateur, qui permet d'ouvrir plus ou moins les socs, selon les besoins.

Cet habile mécanicien, doué d'un esprit de recherche et d'invention, qui a déjà obtenu plusieurs distinctions au concours du Comice de Pange, en 1847, et de la Société d'horticulture, mérite une mention honorable pour ses instruments qui présentent quelques utiles perfectionnements.

M. Bastien, mécanicien à Neufchef, — Médaille de troisième classe.

A exposé une charrue construite avec intelligence et suivant un système nouveau; désignée sous le nom de Charrue-Squelette, elle est toute en fer, les mancherons seuls sont en bois. Le timon, divisé en deux parties, se trouve réuni par un boulon et forme genouillère; la partie antérieure est rendue mobile et fait varier l'inclinaison pour pouvoir donner plus ou moins d'entrée au soc.

Cet instrument a fait gagner le prix de labour au concours de charrues de Briey, en 1848; toutefois, il paraît plus spécialement propre aux terrains pierreux et dont le labour n'est utile qu'à une profondeur qui ne dépasse guère onze centimètres environ.

Le jury, reconnaissant dans cette construction une

Digitized by Google

combinaison de mécanisme supérieure à celle qui est en usage pour les instruments de ce genre et attestant un génie aussi inventif qu'industrieux, décerne à M. Bastien une médaille de troisième classe.

Médaille de deuxième classe.

M. THOMAS, fabricant d'instruments aratoires à Moulins (lès-Metz).

Ses instruments sont bien et solidement établis; il recherche les meilleurs modèles, les imite parfaitement ou bien y apporte des perfectionnements importants; sa charrue marche bien, avec un tirage ordinaire elle retourne parfaitement la terre; ses extirpateurs ont reçu un petit système de manivelle pour régler leur entrée, mécanisme très-bien imaginé, qui donne à cet instrument une régularité de marche qu'on n'obtenait pas auparavant.

Le jury, considérant que l'établissement de Moulins, créé sur une assez grande échelle, mérite d'être encouragé, en outre que si M. Thomas imite plus ou moins exactement les produits de Roville, il n'est pas moins constaté que les instruments reçoivent entre ses mains de notables et utiles perfectionnements, lui décerne une médaille de deuxième classe.

Médaille de troisième classe.

M. LEGRIS, de Valleroy,

A exposé une machine à battre qui diffère de la plupart des autres, en ce que le cours du manège a plus de diamètre, ce qui rend les frottements moins rudes, et en ce qu'il établit deux tire-paille ou rateaux, modification qui imprime un second mouvement à la paille et rend la perte de grain presque nulle; une semblable machine qu'il a établie dans nos environs (à Frascati) fonctionne parfaitement.

Le jury, appréciant ce perfectionnement, décerne à M. Legris une médaille de troisième classe.

Digitized by Google

MM. FORETTE, charron, et NENIG, maréchal-ferrant à Cattenom, — Citation.

Ont exposé une charrue avec deux perfectionnements : le premier consiste dans une vis sans fin, à l'avant de la charrue, pour régler la largeur de la raie ; le second se trouve dans une crémaillère verticale fixée sur l'avant-train et destinée à régler la profondeur du sillon.

Cet instrument, avec ses perfectionnements, a besoin d'être expérimenté pour pouvoir faire apprécier son degré de solidité et la convenance de chacune de ses parties ; il mérite d'être cité.

M. BASTIEN aîné, mécanicien à Metz, — Médaille de troisième classe.

A exposé le modèle des pressoirs qu'il établit et qui présentent des avantages notables ; il a su les organiser de manière à rendre leur manœuvre tout à la fois plus simple et plus facile que celle des pressoirs ordinaires à vis fixe. La disposition bien entendue des organes de la machine et des accessoires qui la complètent, montre que M. Bastien comprend la spécialité à laquelle il s'est attaché.

Le jury, tout en regrettant que cet habile mécanicien n'ait pas produit un plus grand nombre d'objets, comme aux précédentes expositions, se plaît à lui décerner une médaille de troisième classe pour la bonne confection de ses pressoirs.

M. DONDEINE, à Metz, — Mention honorable.

A exposé un petit modèle de voiture qui présente une disposition destinée à faciliter le tirage en utilisant pour cela la charge qui pèse sur les roues de l'arrière-train ; l'essieu de cet arrière-train est engagé par ses extrémités, non plus dans les roues, comme à l'ordinaire, mais dans des galets ou rouleaux qui sont disposés

Digitized by Google

de manière que chacun d'eux roule dans un évidement central, que, de son côté, la roue présente à l'intérieur. Les expériences sur un modèle en grand pouvant seules donner de la sanction à cette invention et démontrer son utilité, le jury se plaît à encourager les essais de M. Dondeine en lui décernant une mention honorable.

PRODUITS.

Produits secondaires.

L'industrie séricicole rentre dans le domaine de l'agriculture, quand on considère que celle-ci peut seule fournir les éléments nécessaires pour l'éducation des vers à soie; elle seule peut aussi contribuer à activer une production qui deviendra une source de richesse pour nos campagnes, par cela même qu'elle procurera un travail facile dans la morte saison. La prospérité de cette industrie est uniquement dépendante de la plantation bien entendue du mûrier et du bon choix de l'espèce.

Déjà, et à plusieurs reprises, l'Académie a manifesté tout l'intérêt qu'elle attache à cette question; elle a donné de la publicité au Mémoire de M. V. Simon (1843) sur la magnanerie de M. Adam; elle a accordé des distinctions aux agronomes qui ont le plus contribué à propager la culture du mûrier. Aujourd'hui, que l'exposition est venue montrer quelle est la beauté des soies produites dans notre pays, il reste reconnu en principe non-seulement que notre sol convient au mûrier, mais encore que notre position climatérique et la température sont non moins propices à l'éducation du ver à soie.

Digitized by Google

Il reste à démontrer l'importance que cette industrie peut avoir pour nos campagnes, et pour cela nous prendrons pour guide ce qui se passe dans le midi de la France, où la sériciculture est généralement répandue. Dans un village, les agriculteurs se divisent en plusieurs catégories: les uns élèvent des vers à soie et achètent des feuilles au besoin; d'autres font uniquement la cueillette des feuilles, n'ayant pas d'espace pour se livrer à l'éducation; d'autres, enfin, louent leur service pour le temps que dure cette éducation, deux mois environ.

Ces dispositions peuvent facilement recevoir leur application dans notre province; il faut faire connaître au vigneron, à l'agriculteur qu'ils peuvent, au lieu de la haie inculte, à produit nul, planter des mûriers qui, au bout de quelques années, leur seront d'un bon rapport; il faut leur indiquer le mûrier Lhou comme l'espèce la plus favorable pour un prompt développement, pouvant se planter dans tous les terrains incultes et vagues; que là où vient la vigne, le mûrier prospère; il faut faire entendre que l'éducation du ver à soie, ainsi que la cueillette, se pratique vers le mois de juin et de juillet, époque où les travaux de la campagne réclament peu de bras; enfin, que ce genre d'occupation peut être accompli par les femmes et les enfants.

En résumé, l'industrie de la soie ne pourra prospérer et se répandre dans notre province, que lorsqu'elle trouvera partout des ressources suffisantes pour une éducation illimitée et lorsque la culture du mûrier ne sera plus un fait isolé, exclusif pour quelques personnes, dont le zèle et l'activité méritent toute la sollicitude de l'Académie.

Parmi ceux qui concourent le plus à propager cette industrie dans notre département, nous citerons:

Digitized by Google

M. ADAM, de Moulins, qui a obtenu, en 1843, une médaille de première classe, et qui est devenu membre de l'Académie ;

M. VAULTRAIN, de Corny, qui a obtenu une mention honorable pour sa belle plantation de mûriers ;

M. GILLOT, de Woippy ;

M. HESSE, au Sauvage ;

M. SUDY, à Jouy.

M. PELTE, de la Grange-d'Envie, près de Metz,

Cultivateur distingué, qui a obtenu, il y a quatre ans, la grande prime départementale, a exposé un plan colorié représentant, d'une manière ingénieuse, la gradation de l'assolement septennal qu'il a adopté ; cette succession de culture est bien entendue, très-avantageuse et mériterait de recevoir de la publicité ; ce tableau, si clair dans ses dispositions, serait d'une instruction très-profitable.

M. Pelte, étant devenu membre de l'Académie, ne peut recevoir la distinction qu'il mérite.

Produits directs.

MM. SIMON-LOUIS frères, de Metz,

Qui ont obtenu, l'an passé, une médaille d'or du gouvernement, ont exposé des betteraves remarquables pour leur énorme grosseur, et des lentilles non moins remarquables pour leur qualité ; ces Messieurs possèdent aux environs de Metz un des plus vastes et plus beaux établissements de pépinières qui existent en France ; ils y ont joint le commerce de graines potagères et fourragères et ont établi des relations fort étendues.

MM. Simon-Louis sont membres de l'Académie.

Digitized by Google

M. GRANDIDIER, cultivateur à Pluche, commune de Cherizy, canton de Verny, — Citation.

A exposé du blé roux de sa récolte de 1848, de première qualité; ses carottes fourragères, servant à la nourriture des chevaux et du bétail, méritent d'être citées.

M. CHEVREUX, jardinier au Sablon (près de Metz), — Médaille de troisième classe.

A exposé quinze échantillons de pommes de terre de diverses variétés printanières, qu'il a obtenues par une culture bien entendue; depuis trois ans, il s'occupe avec beaucoup de zèle de l'amélioration de ces tubercules et a fait de nombreuses recherches sur les moyens propres à la guérison de la maladie qui les a affectés si profondément; une partie de ses expériences ayant déjà reçu de la publicité, le jury se plaît à décerner à M. Chevreux une médaille de troisième classe pour l'encourager dans ses utiles travaux.

M. DIDELON, fermier à Bury, commune de Marieulles, canton de Verny, — Médaille de troisième classe.

A exposé du blé de la récolte de 1848; ce produit, de toute première qualité, est constamment recherché sur les marchés et obtient toujours un prix plus élevé. Ce cultivateur a su, par des travaux bien dirigés et soutenus, changer d'une manière complète les produits de sa ferme, qui est bien tenue; les animaux en sont nombreux et choisis; son bel ensemble de bétail lui a valu, en 1847, une prime au concours du Comice de Verny.

Le jury s'empresse de reconnaître les bons soins de M. Didelon, et lui accorde une médaille de troisième classe.

Digitized by Google

Le jury cite honorablement les agronomes dont suivent les noms, et qui ont exposé des céréales remarquables pour leur qualité supérieure :

Citation. M. REMLINGER, cultivateur à Bannay, canton de Boulay ;

Citation. M. GOURIER, cultivateur à Alémont, canton de Verny ;

Citation. Mme DE LA FIZILIÈRE, à Marly ;

M. BOURNIER, de Metz, membre de l'Académie ;

M. D'HUART, de Bettange, membre de l'Académie.

M. GÉNOT, de Saint-Ladre, commune de Marly.

Cet agronome, déjà cité pour sa production d'alcool, mérite une mention toute spéciale pour sa culture bien entendue et principalement pour une sorte d'avoine, dite avoine blanche de Sibérie, qu'il récolte depuis huit ans ; elle rend en moyenne 38 hectolitres par hectare et pèse 52 kilogrammes l'hectolitre, tandis que les avoines du pays ne rendent que 25 à 30 hectolitres par hectare et ne pèsent que de 45 à 47 kilogrammes l'hectolitre ; cette qualité d'avoine a en outre l'avantage de pouvoir être récoltée en feuilles et fournir un excellent fourrage.

L'Académie et le Comice ont déjà su apprécier les progrès que l'agriculture, dans toutes ses branches, doit au zèle et à la haute intelligence de M. Génot.

L'Académie, après avoir fait la part des artistes, des industriels et des producteurs, a voulu entrer, d'une manière plus large, dans la voie qu'elle s'était tracée ; elle a désiré reconnaître avec plus d'éclat les

Digitized by Google

vertus modestes, le zèle ou le désintéressement qui ont fait distinguer quelques ouvriers ou contre-maîtres. Elle a invoqué, à cet effet, le témoignage des chefs d'ateliers, et ceux-ci se sont empressés de déclarer que, plus d'une fois, ils ont dû leurs succès et même leur prospérité au talent et au dévouement d'un simple ouvrier, qui souvent, dans sa modestie, se dissimulait à lui-même l'importance des services qu'il était appelé à rendre.

L'Académie a décidé que les noms de ces puissants auxiliaires de l'industrie seront proclamés avec les distinctions qui leur sont décernées.

Elle accorde :

Mention honorable.

Une mention honorable à M. Jean-Frédéric GERSTENMAYER, premier ouvrier de la fabrique de faïence de Sarreguemines ; ouvrier intelligent, économe, modèle de vertus patriarchales, faisant tous les sacrifices pour l'éducation de sa nombreuse famille, il fournit une preuve vivante que l'ouvrier laborieux peut acquérir une belle aisance et compter parmi les citoyens les plus honorables d'une cité.

Médaille de troisième classe.

Une médaille de troisième classe à M. Paul WILMOTH, contre-maître du même établissement. Homme d'intelligence et de progrès, il a perfectionné le travail des mouleurs et des différentes branches confiées à sa surveillance ; il est plein de sollicitude pour ses camarades et administrateur zélé de leur caisse d'épargnes : honneur à celui qui se dévoue au soulagement de ses frères !

Mention honorable.

Une mention honorable à M. François BUZON ; ce contre-maître dirige depuis plus de vingt ans l'usine de M. Virlet-Fournier à Ars, et contribue, par son zèle

Digitized by Google

et son esprit bienveillant, à maintenir l'accord le plus parfait entre tous les ouvriers de l'établissement.

Citation. Une citation à M. Jean BRULÉ, attaché à la fabrique de M. Emile Barthelemy; modèle de probité et de dévouement, il a puissamment aidé à introduire en France, et particulièrement à Metz, la fabrication des Flautres pour les fabriques de papiers.

Citation. Une citation à M. TRIBOUT (Pierre); intelligence, dévouement et probité distinguent cet ouvrier peintre chez M. Linden, de Metz.

Mention honorable. Une mention honorable à M. WATRIN, contre-maître chez M. Nanot, de Sarreguemines; homme d'intelligence et de capacité, il a apporté des perfectionnements aux machines du tissage, auquel il est préposé; sa conduite et sa moralité sont exemplaires.

Citation. Une citation à M. Marx FISCHER, du même établissement; cet habile teinturier a puissamment contribué à la réputation dont jouissent les produits de cette fabrique.

Citation. Une citation à MM. MONCEL et BUSSIÈRE, tous deux signalés, par MM. Mariatte et Jacquemot, pour leur zèle et leur excellente conduite.

Médaille de troisième classe. Une médaille de troisième classe à M. RITTE, ancien élève des cours industriels de Metz, déjà mentionné honorablement en 1843; ouvrier d'intelligence et de bonne conduite, depuis près de trente ans chez M. Robinet, fondeur à Metz.

Médaille de deuxième classe. Une médaille de deuxième classe à M. Joseph SCHMITT, contre-maître de la maison Gillard frères, à Sierck, où il est entré le 10 janvier 1814. Dans cette longue période toute de labeur, M. Schmitt n'a cessé

Digitized by Google

de donner des preuves d'une intelligence rare pour les perfectionnements; un seul fait résumera tout ce que son cœur renferme de dévouement: A la mort de M. Gillard père, Schmitt a pris la direction des tanneries, les fils du titulaire étant encore trop jeunes pour supporter le poids du travail et de la surveillance des ateliers; seul, il a soutenu la haute réputation de la maison, jusqu'à ce qu'il pût remettre la conduite de l'établissement entre les mains de ses chefs, pour rentrer dans la position modeste qu'il avait occupée auparavant.

L'Académie se plaît à citer la fabrique de faïence de M. D'Huart de Nothomb, à Longwy, et la cristallerie de Saint-Louis, pour la parfaite harmonie qui règne dans ces deux établissements, où l'on ne sait ce qu'il faut louer le plus ou les soins paternels des directeurs ou le dévouement des ouvriers.

Puisse cette manifestation publique donner un nouvel essor à l'industrie et resserrer les liens qui doivent unir tous les producteurs! Puisse cet accord servir de base à cette association qui unit l'intelligence et le travail, association qui, avant tout, a besoin d'être morale pour produire le bonheur et répandre la prospérité!

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

PRIX A DÉCERNER EN 1850.

Nota. L'année académique commence le 1er mai 1849 et finit à pareil jour 1850.

L'Académie décernera, s'il y a lieu, dans sa séance publique du mois de mai 1850, *les prix qui vont être indiqués :*

Economie politique.

UNE MÉDAILLE D'ARGENT proposée à l'auteur du meilleur mémoire sur une ou plusieurs des questions suivantes, relatives au problème de l'organisation du travail :

1° Du moyen d'assurer du travail aux ouvriers ;

2° De la répartition des salaires ;

3° De la création des caisses de secours pour les malades et pour les vieillards ;

4° De l'institution du crédit en faveur des diverses industries ;

5° Du moyen de prévenir l'effet désastreux de la concurrence illimitée, sans détruire l'émulation nécessaire à la production des richesses et à la rivalité indispensable pour la modération des prix.

Agriculture.

1° UNE MÉDAILLE D'OR de 100 fr., pour des essais comparatifs de culture dans un même sol, avec des quantités d'engrais déterminées et avec des cultures intercallaires sans

Digitized by Google

engrais, en tenant compte de tous les produits en paille, fourrages, grains, soigneusement pesés et analysés. La composition du sol devra être indiquée, et celui-ci doit avoir au moins deux ares d'étendue.

Ces comparaisons ont pour but de reconnaître quelle est la nature et la quantité de sels ammoniacaux pris par la végétation dans le sol et dans l'atmosphère.

Un mémoire explicatif devra indiquer la marche et le résultat des essais ;

2° UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Quelles sont les conditions les plus favorables pour l'établissement et l'existence d'une ferme-école ?

Indiquer, à proximité de la ville de Metz, les localités qui réunissent le mieux ces conditions ;

3° UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur de la publication agricole la plus utile, faite pendant l'année académique de 1849-1850, dans le département de la Moselle ;

4° UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur de la meilleure statistique agricole de l'un des arrondissements du département de la Moselle ;

5° UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Quelles sont, dans les races de l'espèce bovine, celles qu'il conviendrait de multiplier dans le département de la Moselle ?

6° UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Quelles sont les plantes nouvelles qui pourraient être introduites avec avantage dans la culture du département de la Moselle ?

7° UNE MÉDAILLE D'ARGENT au propriétaire qui aura établi,

Digitized by Google

dans le département de la Moselle, depuis le 1er janvier 1847, sur au moins trois hectares, le système d'irrigation le plus avantageux ;

8° UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur du meilleur mémoire relatant le plus grand nombre d'expériences sur l'emploi du sel dans la nourriture des bestiaux et dans l'amendement des terres ;

9° UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur d'une carte agronomique du département de la Moselle ou de l'un de ses arrondissements.

Histoire.

1° UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

Quel était dans nos contrées l'état des populations, des sciences et des arts à l'époque romaine ?

2° UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur du meilleur éloge historique de l'un des hommes, aujourd'hui décédés, qui ont appartenu à la ville de Metz, par leur naissance, ou par des services éminents rendus à la cité, et qui se sont illustrés soit dans la carrière civile ou dans la carrière militaire, soit dans les sciences, les lettres ou les arts.

Architecture.

UNE MÉDAILLE D'OR à l'auteur du meilleur système de plans et devis d'églises, pouvant s'appliquer, quant au style et à la dépense, au plus grand nombre de communes du département.

Acoustique.

UNE MÉDAILLE D'ARGENT à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

1° Les systèmes de tonalité adoptés par les différents peuples, notamment les tétracordes des Grecs, les tons du plain-chant, et notre gamme moderne peuvent-ils être rap-

Digitized by Google

portés à un seul et même type pris dans la nature ou dans une théorie mathématique?

2° Les nombres rationnels admis par les physiciens pour exprimer les rapports des nombres de vibrations des sons de notre gamme majeure, à l'un d'eux pris pour unité, sont-ils tous exacts? Dans le cas de la négative, est-il possible d'assigner une autre série de nombres rationnels plus conformes à la pratique?

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Ces prix seront décernés dans la séance publique qui se tiendra au mois de mai 1850.

Les mémoires seront adressés au secrétariat de l'Académie avant le 31 mars 1850

Suivant l'usage, les concurrents ne devront pas se faire connaître; chaque mémoire portera une devise qui sera reproduite dans un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix, un encouragement ou une mention honorable.

Cependant pour tout ce qui a besoin d'être confirmé par des expériences, les concurrents pourront se nommer, afin que l'Académie soit à même de constater les résultats obtenus.

D'après l'article 23 du règlement de l'Académie, aucun membre résidant n'a droit aux prix proposés.

Il ne s'ensuit pas qu'il leur soit interdit de traiter les questions qui ont été posées; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les membres correspondants et les associés non résidents peuvent concourir.

Digitized by Google

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1849-1850.

Président :	MM.	Alfred Malherbe.
Vice-Président :		Emile Bouchotte.
Président honoraire :		Emmanuel Michel.
Secrétaire :		Faivre.
Secrétaire-Archiviste :		Joseph Clerx.
Trésorier :		Munier.

Legout, Agent de l'Académie, rue et bâtiment de la Bibliothèque.

Digitized by Google

LISTE

DES

OUVRAGES REÇUS PAR L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1848-1849.

Ouvrages publiés par des membres de l'Académie.

Cours de sciences physiques et chimiques appliquées aux arts militaires, par C.-J. Emy, capitaine d'artillerie, professeur à l'école d'application de l'artillerie et du génie, à Metz. Metz, 1848.

Discours prononcé sur la tombe de M. Gasc, par M. le docteur Michel Lévy. Paris 1848.

De l'emplacement de la station romaine d'Andésina, par L. Beaulieu. Nancy, 1849.

De l'espèce et des races dans les êtres organisés de la période géologique actuelle, par D.-A. Godron. Nancy, 1848.

Discours prononcé à l'Université de Liège, par M. Gloesener. 1847.

Des moyens préservatifs et curatifs du choléra épidémique, par H. Scoutetten. Metz, 1849.

Esquisse d'une topographie et d'une statistique agricoles de l'arrondissement de Toul, par le docteur P. Denis. Toul, 1848.

Esquisse historique de la profession médicale à Metz, jusqu'en 1820, par le docteur Félix Maréchal. Metz. 1848.

Digitized by Google

Leçons de trigonométrie, faites aux élèves des cours industriels de la ville de Metz, par L.-L. Vincenot. Metz, mai, 1848.

Lettre adressée au citoyen Michel Goudchaux, ministre des finances, par M. F.-J.-B. Noël. Nancy, 1848.

Mémoire sur la réfraction, par M. Gloesener. Liége, 1846.

Mémoire sur la fusion du phosphore, par E. Desains. Paris, 1846.

Messager (le) de la Moselle, publié par MM. Gerson-Lévy et Alcan. Mai à décembre, 1848; janvier à avril 1849.

Mémoire sur la Balistique, par I. Didion, chef d'escadron d'artillerie, associé-libre. Paris, 1848.

Notice sur J.-C.-A. Peysson, médecin en chef de l'hôpital militaire de Lyon, par le docteur L. Cazalas. Metz, 1848.

Notice sur quelques nouvelles espèces de pics, par M. Alfred Malherbe. Metz, 1849.

Notice sur N.-V. Clercx, ancien chirurgien-major de l'école d'application de l'artillerie et du génie, par le docteur L. Cazalas. Metz, 1848.

Notice historique sur l'agriculture de la France, par M. de la Chauvinière. Paris, 1848.

Notice sur l'église de Saint-Nicolas-de-Port, par A. Digot. Nancy, 1848.

Observation sur la guérison d'une tumeur cancéreuse, par le docteur Ibrelisle. Metz, 1848.

Ruines lorraines (les), chroniques monumentales, par M. Victor de Civry. — N° 1. Sainte-Marie-aux-Bois (Meurthe), 1846. — N° 2. Mousson (Meurthe), 1848.

Sixième rapport sur le service des Aliénés de Fains (Meuse), par L.-F.-E. Renaudin. Bar-sur-Ornain. Août, 1848.

Traité de matière médicale et thérapeutique, précédé de considérations générales sur la zoologie et suivi de l'histoire des eaux naturelles, par M. S. Dieu. Metz, 1848.

Traité de balistique, par I. Didion, chef d'escadron d'artillerie, associé libre. Metz, 1848.

Digitized by Google

Envois divers.

Annales des beaux-arts. Tome 16e. Paris, 1846-1847.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne. Clermont-Ferrand. Mars et avril, juillet et août, 1848.

Annales de la Société séricicole. 11e volume. Paris, 1847.

Annales de la Société d'agriculture de la Rochelle. 1847-1848.

Annales de la Société d'agriculture du département de la Gironde. Bordeaux. 1re, 2e, 3e livraison, 1848.

Actes de la Société linnéenne de Bordeaux. 2e, 3e, 4e livraison, 1848.

Annales agricoles, scientifiques et industrielles du département de l'Aisne. Saint-Quentin, 1847.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. Epinal. 11e cahier, 1847.

Annales de la Société académique de Nantes, 1847.

Annuaire du département de la Moselle, pour l'année 1849, par M. Verronnais, imprimeur. Metz. 53e année, 1849.

Annuaire magnétique et météorologique du corps des ingénieurs des mines de Russie, par A.-T. Kupffler. — Nos 1, 2; 1845. Saint-Pétersbourg, 1848.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles. 14e année, 1848.

Bulletin (5e) de la Société d'histoire naturelle de la Moselle. Metz, 1848-1849.

Bulletin des Comices agricoles du département de la Moselle. Metz. 1 volume, 1re année, 1846-1847. — 1 cahier, 3e année, nos 1, 2. Janvier, février, 1849.

Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres et arts, du département du Var. 16e année. Toulon, 1848.

Bulletin de l'athénée du Beauvaisis. Beauvais. 2e semestre, 1848.

Bulletin agricole d'Eure et Loire. Chartres, 1847-1848.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'horticulture du département de la Moselle. Metz. 4e année, n° 2; 1847. — 5e année, nos 1, 2; 1848.

Bulletin des travaux du Comice agricole du département de la Marne. Châlons. Nos 2, 3 et 4, années 1847 à 1849.

Biographie du général Drouot, par Jules Nollet. Nancy, 1848.

Bulletin de la Société académique de Falaise. 2e, 3e, 4e trimestre, 1847.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. Nos 102, 103, 104; 1848. — N° 105; 1849.

Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure. Rouen. 1 cahier, n° 3, 1848. — 6 cahiers de la Pomologie, 1848.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Amiens. N° 4; 1847. — 1 à 4; 1848. — N° 1; 1849.

Bon (le) cultivateur de Nancy. Décembre, 1847; janvier à octobre, 1848.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture du département de l'Hérault. Montpellier. Avril, décembre, 1847.

Bulletin de la Société d'agriculture du département du Cher. Bourges, 1848.

Bulletin agricole de la Société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer. N° 52. Avril, 1848.

Bulletin des séances de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles. Tome 14e, 2e partie, 1847. — Tome 15e, 1re partie, 1848.

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire. Angers. 1 volume, 19e année, 1848.

Cultivateur (le), journal des progrès agricoles. Paris. Avril à décembre, 1848.

Compte-rendu des travaux de la Société de médecine de Nancy. 5e année, 1846-1847.

Digitized by Google

Discours du temps de la rivalité de Henri II et de Charles-Quint, 1551-1552, par Chabert. Metz, 1849.

Des engrais en général et de la manière de traiter les matières fécales, par Michel Greff. Metz, 1848.

Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre. Châteauroux, 1848.

Extrait des séances de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, 1848.

Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure. Rouen. 60e, 61e cahier, trimestres de juillet et d'octobre, 1848.

Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle. Metz. Année 1847.

Histoire et Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Tome second, 1re et 2e partie, 1823, 1824, 1825, 1826, 1827. — Tome troisième, 1re et 2e partie, 1828, 1829, 1830, 1831, 1832, 1833. — Tome cinquième, 1re et 2e partie, 1837, 1838, 1839. — Tome sixième, 2e partie, 1839, 1840, 1841. — Troisième série, tome 1, 1844. — Troisième série, tome 2, 1846. — Troisième série, tome 4, 1848.

Histoire de la ville de Metz, depuis l'établissement de la république jusqu'à la révolution française, par Justin Worms. Metz, 1849.

Illustrationes plantarum orientalium, ou Choix de plantes nouvelles ou peu connues de l'Asie occidentale, par M. le comte Jaubert et M. Ed. Spach, ouvrage accompagné d'une carte géographique nouvelle, par M. le colonel Lapie. Paris. 24e, 25e, 26e livraison, 1847.

Journal de la Société de la morale chrétienne. Paris. 4e série, tome 1er, n° 1 ; 1849.

Journal des haras, des chasses, des courses de chevaux, d'agriculture appliquée à l'élève du cheval et des bestiaux en général. Mars, mai à septembre, 1848.

Digitized by Google

Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le Midi de la France, Toulouse. 2e série, tome 12e. Janvier, mars, 1849.

Journal des travaux de la Société française de statistique universelle. Paris. Janvier 1847 à octobre 1848.

Journal d'agriculture, sciences, lettres et arts de l'Ain. Bourg, 1848.

Journal de la Société d'horticulture de Macon. N° 6. Juillet, 1848.

Mémoires et analyse des travaux de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la ville de Mende. Lozère. 1 volume, 1845-1846.

Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. 1846.

Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Bruxelles. Tomes 21e, 22e, 1848.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des arts de Belgique. Bruxelles. Tome 22e, 1848.

Mémoires de la Société scientifique et littéraire des Pyrénées orientales. Perpignan. 7e volume. Années 1845-1848.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. Année 1848.

Mémoires de la Société centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai. 1re série, tome 12e, 1845, 1846, 1847.

Moniteur de la propriété et de l'agriculture. Paris. Mars, avril, 1849.

Mémoires de la Société des sciences, lettres et arts de Nancy. 1847.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. 3e livraison, 1848.

Nouvelle architecture navale avec une pétition de l'auteur

Digitized by Google

à l'Assemblée nationale constituante, par M. Maizière. Rheims, 1848.

Notice sur l'origine des armoiries, par M. le président de l'Académie d'archéologie de Belgique. Anvers, 1849.

Notice sur M. Le Chanteur, commissaire principal de la marine, suivie d'actes inédits relatifs aux siéges de Flessingue et d'Anvers, en 1809 et 1814, par Edouard Thierry. Cherbourg, 1848.

Notice nécrologique sur le docteur Pagès. Alais, 1847.

Notes sur Fressac (Gard) et description de deux anciennes térébratules inédites. Alais, 1847.

Prix proposés par la Société industrielle de Mulhouse. Mulhouse, 1848.

Prix proposés par la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales, pour l'année 1848.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen. 1847 - 1848.

Publication de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg. 1847.

Question sur l'amélioration du sort des ouvriers, résolue dans le dialogue entre M. A. et Mme B. Rheims, 1848.

Revue agricole et industrielle. Société d'agriculture et des arts de l'arrondissement de Dôle. 1848.

Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1er, 2e, 3e trimestre, 1848.

Réponse de M. Libri au rapport de M. Boucly. Paris, 1848.

Résultat des concours pour les prix à décerner en août 1849, par l'Académie du Gard.

Rapport sur le concours ouvert pour la désinfection des matières fécales et des urines dans les fosses mêmes, et Extrait du travail entrepris par M. E. Vincent (Société d'encouragement pour l'industrie nationale). Paris, 1848.

Rapport de la commission nommée pour examiner une com-

Digitized by Google

munication relative à l'exposition industrielle quinquennale de 1849. Paris, 1848.

Résumé des observations météorologiques faites dans l'étendue de l'empire de Russie, par A.-T. Kupffler. 1er cahier. Saint-Pétersbourg, 1845.

Recueil de l'Académie des jeux floraux. Toulouse, 1848.

Recueil d'actes des 12e et 13e siècles en langue Romane-Wallone du nord de la France, publié avec une introduction et des notes, par M. Taillar. Douai, 1849.

Recueil agronomique, industriel et scientifique, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Saône. Vesoul. Tome 5e, n° 5. D'avril 1847 à janvier 1848.

Recueil agronomique publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres du département de Tarn et Garonne. Montauban. Tome 29, nos 9, 10. Octobre, novembre, 1848. — Tome 30, n° 1. Janvier, 1849.

Revue provinciale, publiée sous la direction de MM. Louis de Kergolay et Arthur de Gobineau. Paris. 2e année, 2e volume, n° 2. Avril, 1849.

Rapport sur une note ministérielle, relative à l'organisation des fermes-écoles, par M. Boulard. Châlons-sur-Marne. 1848.

Séance semestrielle de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Boulogne-sur-Mer. 1 brochure. 28 octobre 1848.

Séances et travaux de l'Académie de Rheims. Année 1848-1849. N° 1, séance du 27 octobre 1848. — Nos 5, 6, séances du 5 et 19 janvier 1849. — N° 8, séance du 16 février 1849.

Société libre d'agriculture du Gard. 49e, 50e et 51e bulletin. Août, 1848. — 52e, 53e et 54e bulletin. Mars, 1849.

Séances du 17 mars 1848 et du 12 février 1849 de la Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Digitized by Google

Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Châlons, 1847.

Sur le choléra (Dialogue). — Le frère et la sœur, — par Ad. Maizière. Rheims, 1848.

Théorie du règne du mal sur la terre, par M. Ad. Maizière. Rheims, 1848.

Table générale des matières contenues dans les numéros 1 à 100 de la 1re série, 1822 à 1846, des mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. Troyes, 1848.

Troisième mémoire sur les ossements fossiles des environs d'Alais (Gard). 1847.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE,

POUR L'ANNÉE 1849-1850.

DATE de l'admission.

Membres Honoraires :

MM.

1822. ARAGO (François) ✱, membre de l'Institut ; à Paris, à l'Observatoire.

1823. BALSAC (de) O. ✱, ancien préfet de la Moselle ; à Rodez.

1823. DUPIN (Charles) O. ✱, officier supérieur du génie maritime, membre de l'Institut, etc. ; à Paris, rue des Saints-Pères, 6.

1820. MOLARD ✱, membre de l'Académie des sciences ; à Paris, rue de Charonne, 47.

1827. RIVADAVIA (Bernardino), ancien président des provinces unies du Rio-de-la-Plata ; à Paris.

1828. SULEAU (de) O. ✱, ancien préfet de la Moselle ; à Paris.

1819. TOCQUEVILLE (de) O. ✱, ancien préfet de la Moselle ; à Paris.

Digitized by Google

Titulaires :

MM.

1844. ANDRÉ, président du Comice agricole de Metz ; rue Saint-Thiébault, 1.

1830. BLANC, rédacteur du Courrier de la Moselle ; rue du Faisan, 9.

1837. BOUCHOTTE (EMILE), correspondant du Conseil supérieur d'agriculture ; place de la Comédie.

1825. BOUCHOTTE (CHARLES) ✱, ancien colonel d'artillerie, ancien député, place de la République.

1843. BODIN, artiste-mécanicien à l'école d'application ; rue du Faisan, 10.

1847. BOULANGÉ (GEORGES), ingénieur des ponts et chaussées ; rue Saint-Marcel, à Metz.

1822. CAILLY O. ✱, ancien élève de l'école polytechnique, ancien lieutenant-colonel d'artillerie ; rue du Haut-de-Saint-Croix, 9.

1819. CHAMPOUILLON, professeur de langues anciennes ; place de la Comédie.

1843. CLERX (JOSEPH), bibliothécaire de la ville de Metz ; rue Châtillon.

1840. DESVIGNES (FRANÇOIS), directeur de l'école municipale de musique ; rue des Clercs.

1843. DUFRESNE (ANTOINE-FRANÇOIS), homme de lettres, conseiller de préfecture, place Sainte-Croix.

1847. EMY (CHARLES) ✱, commandant d'artillerie, professeur de sciences naturelles à l'école d'application ; rue des Prêcheresses, 14.

1831. FAIVRE, professeur, rue Jurue.

1848. GAUTIEZ (CHARLES), architecte ; rue des Trinitaires.

1819. GERSON-LEVY, libraire, ancien professeur ; rue de la Cathédrale, 1.

1846. HÉNOT ✱, chirurgien principal de première classe, professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital militaire d'instruction de Metz.

1846. IBRELISLE, docteur en médecine ; rue Serpenoise, 8.

Digitized by Google

1847. LANGLOIS ✱, docteur en médecine, pharmacien en chef, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz; à l'hôpital militaire.

1843. LASAULCE (ADOLPHE), directeur de l'école normale; rue Marchant.

1848. LAVERAN, médecin en chef à l'hôpital militaire d'instruction de Metz.

1819. MACHEREZ (DOMINIQUE), professeur de langues; rue des Jardins, 32.

1840. MALHERBE (ALFRED), juge au tribunal de première instance; rue du Pont-des-Morts.

1836. MARÉCHAL (FÉLIX), docteur en médecine; quai Saint-Pierre, 23.

1848. MENGIN O. ✱, colonel du génie et directeur des fortifications; à la citadelle.

1843. MICHEL (EMMANUEL) ✱, conseiller à la cour d'appel de Metz; rue de la Fonderie, 3.

1819. MUNIER (FRANÇOIS), professeur de langue française; rue des Récollets, 4.

1847. PROST (AUGUSTE); rue des Clercs.

1837. RODOLPHE ✱, chef d'escadron d'artillerie; à Metz.

1849. SALIS (de), homme de lettres, représentant du peuple; rue Châtillon.

1849. SAULCY (de) ancien lieutenant de vaisseau; rue de la Crête.

1828. SCOUTETTEN ✱, chirurgien principal attaché à l'école d'application; rue des Clercs, 11.

1836. TERQUEM (O.), ancien pharmacien; rue des Jardins, 6.

1847. VINCENOT, professeur de mathématiques aux écoles municipales; place d'Austerlitz, 6.

1847. VIRLET, capitaine en premier d'artillerie, professeur d'artillerie à l'école d'application; rue du Grand-Cerf, 15.

1846. WOIRHAYE, ancien représentant de la Moselle, président de chambre à la cour d'appel; rue du Palais.

1849. WORMS (JUSTIN), directeur du comptoir d'escompte, place de Chambre.

Digitized by Google

Associés-Libres, résidants :

MM.

1839. BOURNIER (XAVIER), ancien inspecteur-vétérinaire des armées; rue Chèvremont, 4.

1829. COETLOSQUET (CHARLES du) , ancien sous-préfet, représentant du peuple; rue du Grand-Cerf, 9.

1828. COLLE ✱, ancien capitaine d'artillerie, correspondant du Conseil supérieur d'agriculture; rue des Récollets, 8.

1836. DURUTTE (CAMILLE), ancien élève de l'école polytechnique; au Palais-Français.

1821. GARGAN (de), ancien élève de l'école polytechnique, ancien ingénieur des mines; rue Nexirue, 9.

1836. HARO, docteur en médecine; place de Chambre, 15.

1833. HUGUENIN jeune, ancien élève de l'école normale, professeur d'histoire au lycée de Metz; rue de la Crête.

1831. LEJOINDRE, ingénieur en chef des ponts et chaussées; rue de la Haye, 14.

1836. MARÉCHAL ✱, peintre d'histoire; rue des Clercs, 5.

1838. MARÉCHAL (l'abbé), professeur d'écriture sainte, de langues orientales et d'astronomie au grand séminaire.

1838. MÉZIÈRES ✱, ancien recteur de l'Académie universitaire; au lycée.

1837. PANGE (de) ✱; à Pange.

1824. SIMON (VICTOR) ✱, vice-président du tribunal de première instance de Metz, inspecteur des monuments historiques pour le département de la Moselle; rue du Haut-Poirier, 10.

1830. SOLEIROL ✱, ancien élève de l'école polytechnique, chef de bataillon du génie en retraite, ancien professeur de construction à l'école d'application; rue des Clercs, 38.

Associés-Libres, non-résidants :

MM.

1822. BARDIN ✱, ancien élève de l'école polytechnique, ancien directeur des études à l'école centrale des arts et manufactures; à Paris.

Digitized by Google

1837. BÉGIN (EMILE), docteur en médecine ; à Paris.
1831. BERGÈRE C. ✱, maréchal-de-camp, membre du comité des fortifications ; à Paris.
1832. CAIGNART DE SAULCY, ancien élève de l'école polytechnique, membre de l'Institut (académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du musée d'artillerie ; à Paris, place Saint-Thomas-d'Aquin, 3.
1846. CAZALAS, docteur en médecine ; à Paris.
1836. DESAINS, ancien élève de l'école normale, professeur de physique ; à Paris.
1827. DIDION (ISIDORE) ✱, chef d'escadron d'artillerie, professeur d'artillerie ; à Paris.
1847. DIEU, pharmacien aide-major ; à Constantine.
1843. GERMEAU, ancien préfet de la Moselle.
1828. GOSSELIN ✱, ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant-colonel du génie, chef du génie à Châlons-sur-Marne.
1841. HUART (EMMANUEL d'), propriétaire à Bettange, arrondissement de Thionville (Moselle).
1840. LAPÈNE O. ✱, général de brigade d'artillerie ; à Toulouse.
1837. LAPOINTE (EUG.), agronome à Imspach, près Tholey (Prusse).
1831. LE MASSON ✱, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées ; à Paris.
1840. LIVET ✱, commandant du génie ; à l'île de Mayotte.
1837. LUCY (ADOLPHE) ✱, receveur-général du département de la Côte-d'Or.
1836. MORIN ✱, ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant-colonel d'artillerie ; membre de l'Institut (académie des sciences), professeur de mécanique au Conservatoire des arts et métiers ; à Paris, rue de l'Arcade, 9.
1844. MAILLOT ✱, médecin principal à l'hôpital militaire de Lille.
1836. PIOBERT O. ✱, ancien élève de l'école polytechnique, colonel d'artillerie, membre de l'Institut ; à Paris.
1845. PIOT, ingénieur des mines ; à Hayange (Moselle).
1843. PLASSIARD ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; à Ajaccio (Corse).

Digitized by Google

1820. PONCELET O. ✱, ancien élève de l'école polytechnique, général de brigade, membre de l'Institut (académie des sciences), professeur de mécanique et de physique expérimentale à la Faculté des sciences; à Paris, rue Saint-Guillaume, 36.

1843. PUYMAIGRE (Théodore de), à Inglange, près de Thionville.

1836. REVERCHON, ancien élève de l'école polytechnique, ingénieur des mines; à Troyes.

1846. ROBERT (Charles), ancien élève de l'école polytechnique, sous-intendant militaire.

1844. SAINT-VINCENT (de), président du tribunal civil de Charleville.

1837. VANDERNOOT, architecte; à Vallières, près Metz.

1847. VINCENOT O. ✱, lieutenant-colonel du génie.

Agrégés-Artistes :

MM.

1834. DEMBOUR (Adrien), graveur, place Saint-Louis, 8.

1845. GAY, ancien garde du génie; à Metz.

1820. GLAVET aîné, constructeur de machines; rue Paille-Maille, 12.

1834. HUMBERT, horloger-mécanicien; place Napoléon, 10.

1838. NOUVIAN, imprimeur-lithographe, rue de la Chèvre.

1830. SCHUSTER, chef d'administration, chargé des observations météorologiques à l'école d'application de l'artillerie et du génie.

1839. VINCENT (Napoléon), agent-général des écoles municipales de Metz; rue Jurue.

Agrégés-Cultivateurs :

MM.

1830. DEXIVRY, propriétaire; à Ludelange.

1830. HENNEQUIN, cultivateur; à Tichémont.

1829. LEROY, de Château-Bas, près d'Augny.

1843. PELTE, cultivateur; à la Grange-d'Envie.

1830. SÉRARD, propriétaire; à Ditschwiller.

1830. SIMON (François), pépiniériste; à Metz, rue d'Asfeld, 8.

Digitized by Google

1830. SIMON (Louis), pépiniériste; à Metz, rue d'Asfeld, 8.
1830. STEFF, propriétaire; à Hautconcourt.

Correspondants :

MM.

1842. ADAM, négociant; à Paris.
1823. ADRIAN, docteur ès-lettres; à Francfort-sur-Mein.
1821. ALTMAYER (Nicolas), agriculteur; à Saint-Avold.
1833. AUDOY C. ✱, maréchal-de-camp du génie; à Paris.
1845. BACH, propriétaire-cultivateur; à Boulay.
1829. BALBY (Adrien de); à Paris, rue du Colombier, 19.
1836. BARD (Joseph), inspecteur des monuments historiques du département de la Côte-d'Or; à Beaune.
1845. BARRAL, professeur au collége de Sainte-Barbe; à Paris.
1843. BARUEL-BAUVERT (de), agronome; en Amérique.
1841. BEAULIEU, vice-président de la Société des antiquaires de France; à Paris.
1845. BEAUPRÉ, vice-président du tribunal civil; à Nancy.
1838. BEDFORD, directeur de l'atelier des fusées de guerre; à Vincennes.
1824. BENOIST, ancien professeur de l'école centrale des arts et manufactures; à Paris, rue d'Enfer, 31.
1832. BONAFOUS ✱, docteur en médecine, directeur du jardin royal d'agriculture; à Turin.
1835. BOUILLET (J.-B.), membre de plusieurs sociétés savantes; à Clermont-Ferrant.
1837. BOUILLÉ (A.), ancien magistrat; à Lyon.
1820. BRACONNOT ✱, professeur d'histoire naturelle, correspondant de l'Institut; à Nancy.
1846. BRANDEIS, docteur en médecine; à Tours.
1831. CAHEN (Samuel), membre de plusieurs sociétés savantes; à Paris, rue Pavée, 1.
1840. CARMOLY, ancien grand rabbin.
1845. CARPENTIER, capitaine commandant au 6e hussards.
1846. CARRIÈRE (Désiré), homme de lettres; à Saint-Mihiel.
1821. CAUMONT (de), correspondant de l'Institut, directeur de la Société française pour la conservation des monuments.

Digitized by Google

1837. CÉSAR (LAMBERT), ancien élève de l'école polytechnique, lieutenant-colonel du génie ; à Saint-Cyr.
1843. CHAMPIGNEULLE, propriétaire ; à Thury (Moselle).
1822. CHANLAIRE (de), régent de rhétorique au lycée de Thionville.
1841. CHAUVINIÈRE (de la) ; à Paris, rue Taranne, 10.
1826. CHENOU ✱, ancien élève de l'école normale, professeur d'astronomie à la Faculté des sciences de Bordeaux.
1849. CIVRY (VICTOR de), homme de lettres ; à Nancy.
1841. CLOUET, bibliothécaire ; à Verdun.
1847. COLLIGNON, propriétaire ; à Ancy (Moselle).
1833. CRESSANT, agronome, directeur de la ferme expérimentale d'Arfeuille (Creuse).
1843. CUSSY (de) ; à Saint-Mandé, banlieue de Paris.
1841. DAUBRÉE, ingénieur des mines, professeur à la Faculté des sciences ; à Strasbourg.
1845. DÉGOUTIN, juge au tribunal ; à Briey.
1820. DELARUE, pharmacien ; à Careux.
1821. DELCASSO, professeur d'éloquence ; à Strasbourg.
1835. DELMAS, censeur du lycée de Rheims.
1835. DENIS, ancien maire de la ville de Commercy.
1842. DENIS, médecin ; à Toul.
1823. DEVÈBE, capitaine d'état-major ; à Nancy.
1845. DIGOT, avocat ; à Nancy.
1828. DOUMERC, naturaliste ; à Paris, rue du Bac, 89.
1845. DUMONT, homme de lettres ; à Saint-Mihiel.
1821. DUPRÉ, docteur en médecine ; à Bar-sur-Aube.
1829. ENGELPACH-LARIVIÈRE, ingénieur des mines ; à Bruxelles.
1820. FABRÉ-PALAPRAT ✱, docteur en médecine, directeur-général de la Société médico-philantropique ; à Paris, quai de l'École, 20.
1837. FALLOT DE BROIGNARD, capitaine d'état-major, membre de l'Académie et de la Société de statistique de Marseille.
1832. FÉE, pharmacien-major et deuxième professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.

Digitized by Google

1845. FISTIÉ (JOSEPH), cultivateur ; à Grosbliederstroff (Moselle).
1844. FLOQUET, membre correspondant de l'Institut, homme de lettres ; à Paris.
1846. FLORENCOURT (de), président de la Société des Recherches utiles ; à Trèves.
1837. FONTENELLE (de la), membre correspondant de l'Institut ; à Poitiers.
1837. FRANCK, docteur en médecine, agrégé à la Faculté de Montpellier.
1843. GAÉTAN REGAZZONI (l'abbé), professeur ; à Strasbourg.
1845. GÉNOT, propriétaire ; à Saint-Ladre, près Montigny.
1846. GALOUZEAU DE VILLEPIN, avocat à la cour d'appel ; à Paris.
1836. GÉRARD, employé à la préfecture ; à Metz.
1829. GLOESSENER, professeur de physique ; à Louvain.
1829. GOLBÉRY (de), procureur-général, correspondant de l'Institut.
1845. GIRAUDET, docteur en médecine ; à Tours.
1837. GIGAULT D'OLINCOURT, ingénieur civil, membre de plusieurs sociétés savantes ; à Bar-le-Duc.
1847. GILLET, juge au tribunal de Nancy.
1845. GODRON, docteur en médecine ; à Nancy.
1837. GRATTELOUP, président de l'Académie de Bordeaux.
1838. GRELET-WAMMY, membre de la Société pour l'amélioration des prisons de Genève ; à Carouge, près Genève.
1837. GRELLOIS, docteur en médecine ; à Alger.
1839. GUERRIER DE DUMAST, ancien sous-intendant militaire et homme de lettres ; à Nancy.
1838. GUIBAL, juge de paix ; à Nancy.
1843. GUILLAUME (l'abbé), curé ; à Blénod-lès-Toul.
1820. HALDAT (de), docteur en médecine, secrétaire de l'Académie de Nancy, correspondant de l'Institut.
1834. HALPHEN, docteur en médecine ; à la Nouvelle-Orléans.
1827. HENRION, avocat à la cour d'appel de Paris ; rue de Vaugirard, 64.
1829. HEYFELDER, docteur en médecine ; à Hohenzollern-Sigmaringen.

Digitized by Google

1845. HUOT (PAUL), avocat, sous-bibliothécaire; à Versailles.
1831. JULIA, docteur en médecine et professeur de chimie; à Narbonne.
1822. JULIEN, directeur de la Revue encyclopédique; à Paris, rue d'Enfer-Saint-Michel, 18.
1819. KIRKOFF, médecin en chef de l'hôpital militaire d'Anvers.
1844. KONTSKY (de), numismate polonais; à Paris.
1846. LACOUR (de), maître des requêtes, sous-directeur au ministère de la justice; à Paris.
1845. LADOUCETTE (CHARLES), auditeur au conseil d'état; à Paris.
1821. LAIR ✱, conseiller de préfecture; à Caen.
1820. LALLEMAND O. ✱, de Metz, membre de l'Institut, ancien professeur de clinique chirurgicale, et ancien chirurgien en chef de l'hôpital de Montpellier; à Paris.
1825. LAMBEL (de) O. ✱, général de brigade en retraite; à Paris, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 37.
1828. LARCHE, docteur en médecine; à Paris.
1836. LASAUSSAYE (de), membre de l'Institut; à Paris.
1847. LATAPIE, homme de lettres; aux Batignolles, banlieue de Paris, rue Salneuve.
1840. LAURENT, conservateur du musée d'Épinal.
1822. LEGUÉVELLE DE LA COMBE, chirurgien-major.
1828. LELOUP, docteur en philosophie, professeur au gymnase de Trèves.
1844. LEPAGE (HENRI), homme de lettres; à Nancy.
1844. LEREBOULLET, docteur en médecine; à Strasbourg.
1831. LESAUVAGE, professeur à l'école de médecine de Caen.
1837. LE VALLOIS ✱, ingénieur en chef des mines; à Nancy.
1822. LÉVY jeune, professeur de mathématiques; à Rouen.
1843. MALLE, docteur en médecine; à Alger.
1826. MALO (CHARLES), littérateur, membre de plusieurs académies; à Paris, rue des Grands-Augustins, 20.
1843. MANSUY, médecin vétérinaire; à Frouard (Meurthe).
1847. MARY, ingénieur en chef des eaux de la ville de Paris; à Paris.
1841. MERCY (de), docteur en médecine; à Paris.

Digitized by Google

1821. MERGAUT, docteur en médecine; à Mirecourt.
1838. MERSON (M. L.), capitaine de cavalerie, commandant le dépôt de recrutement de réserve de Loir-et-Cher.
1833. MICHAUT, officier au 10e de ligne.
1824. MICHELOT, ancien élève de l'école polytechnique, chef d'institution; à Paris, rue de Vaugirard.
1841. MINARET, médecin; à Lyon.
1820. MONFERRIER (de); à Paris, faubourg Poissonnière, 38.
1830. MOREAU (César), ancien vice-consul de France à Londres, directeur de l'Académie de l'industrie; à Paris.
1847. MOTTE, archéologue; à Sarrelouis (Prusse).
1839. MOURE, secrétaire de la Société linnéenne de Bordeaux.
1822. NANCY ✱, colonel d'artillerie; à Paris.
1843. NEYEN (Auguste), docteur en médecine; à Luxembourg.
1837. NICOLAS, profess. de théologie protestante; à Montauban.
1824. NICOT, recteur de l'Académie de Nîmes.
1819. NOEL, professeur de sciences physiques et mathématiques, principal de l'athénée royal de Luxembourg.
1838. NOEL, avocat et notaire honoraire; à Nancy.
1846. NOTHOMB (de), propriétaire; à Longlaville (Moselle).
1838. ODART (d'), propriétaire; à la Dorée.
1820. OLIVIER, ancien élève et répétiteur de l'école polytechnique; à Paris, rue d'Enfer, 31.
1822. PAIXHANS C. ✱, général de division, ancien député de la Moselle; à Paris, rue du Cherche-Midi, 21.
1838. PASCAL, médecin en chef de l'hôpital militaire d'instruction de Strasbourg.
1840. PÉROT, principal du collége de Phalsbourg.
1844. PERREY (Alexis), professeur; à Dijon.
1820. PERRIER, professeur de littérature; à Paris, rue de Verneuil, 7.
1825. PIÉRARD ✱, chef de bataillon du génie en retraite; à Verdun.
1841. PIROUX, directeur de l'Institut des sourds-muets; à Nancy.
1820. PONCE ✱, ancien graveur du roi; à Paris, impasse des Feuillantines, 10.

Digitized by Google

1837. PONÇOT ✱, ancien sous-intendant militaire ; à Besançon.
1845. POULMAIRE, propriétaire-cultivateur ; à Beauregard, près Thionville.
1826. RAUCH, ancien officier du génie, directeur de la Société de fructification générale ; à Paris, rue Basse-du-Rempart, 52.
1846. REICHENBERGER, conseiller de justice ; à Trèves.
1824. REISTELHUBER, docteur en médecine ; à Strasbourg.
1844. RENAUDIN (L.-F.-E.), docteur en médecine, directeur et médecin en chef de l'asile départemental de Maréville (Meurthe).
1843. REYNAL, vétérinaire en chef, au 6e lanciers.
1840. RICHARD, bibliothécaire de la ville de Remiremont.
1846. SCHMITT, membre de la Société des Recherches utiles ; à Trèves.
1839. SCHONBERG (de), archiâtre de S. M. le roi de Dannemark.
1837. SELIS LONGCHAMP (de), membre de plusieurs sociétés savantes ; à Liége.
1837. SERS (de), conseiller d'état, ancien préfet du département de la Moselle, préfet du département de la Gironde.
1826. SOMERHAUSEN, docteur en philosophie, traducteur juré et libraire ; à Bruxelles.
1826. SOYER-VILLEMET, bibliothécaire en chef de la ville de Nancy, rue des Dominicains, 29.
1841. STIÉVENART, doyen de la Faculté des lettres de Dijon.
1825. TASTU (Mme AMABLE), de Metz, membre de la Société linnéenne de Paris ; à Paris, rue de Vaugirard, 38.
1822. TERQUEM, bibliothécaire du dépôt central d'artillerie ; à Paris, place Saint-Thomas-d'Aquin.
1841. THIERRY, banquier à Toul.
1825. THOMAS (de) O. ✱, général de brigade en retraite ; à Ars-Laquenexy.
1830. TRÉLAT, docteur en médecine ; à Paris.
1826. VARAIGNE, agent de la République de Buénos-Ayres, rédacteur de la Revue européenne ; à Paris, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 2.
1824. VARLET, docteur en médecine ; à Saint-Dié.

Digitized by Google

1838. VILLENEUVE-TRANS (de), membre correspondant de l'Institut; à Nancy.

1829. VILLEROY (Félix), au Rittershoff, commune de Hassel (Bavière).

1826. VINCENT, professeur de mathématiques au lycée de Saint-Louis, membre de la Société philomatique; à Paris.

1842. VIOLLET, ingénieur civil; à Paris, rue Saint-Louis-au-Marais, 79.

1828. VITRY (Urbain), architecte en chef, ingénieur de la ville de Toulouse; rue des Paradoux, 36.

1848. WAHU, docteur en médecine; à Paris.

1838. WITHWEEL, ingénieur civil; à Londres.

1825. WITTENBACH, professeur et directeur du gymnase de Trèves, bibliothécaire de la ville, chevalier de l'Aigle-Rouge et membre de plusieurs sociétés savantes.

1819. WORMS (Eugène), de Metz, professeur; à Strasbourg.

Bayerische Staatsbibliothek München
Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Séance publique.

Discours de M. Emmanuel Michel, président..... 1
Compte-Rendu des travaux de l'année 1848-1849, par M. Georges Boulangé, secrétaire..... 11

Lettres.

Sur le dix-neuvième siècle, par M. Macherez..... 25
Fables, par M. Macherez..... 31
Boutade architectonographique, par M. Emmanuel Michel. 34
Une silhouette, par M. Faivre..... 38

Histoire. — Archéologie.

Notice sur le Sablon, près Metz, et sur les sépultures qui y ont été découvertes, par M. Victor Simon..... 46
Notice sur la Grange-aux-Dames, et origine du mot Queuleu, nom d'une commune près de Metz, par M. Munier. 61
Mémoire sur les moulins de la Moselle, par M. Aug. Prost, 66
Préambule..... 66
Les moulins de la Moselle avant 1425..... 68
Condition matérielle des moulins de la Moselle au commencement du quinzième siècle..... 85
Les terres et ports de moulins..... 89
Les vannes de la Moselle..... 103
Les moulins de la Moselle depuis 1425..... 112
Première période. — Pendant l'indépendance de la République. — 1425-1552..... 113

Digitized by Google

DEUXIÈME PÉRIODE. — Pendant le protectorat du roi de France. — 1552-1648..... 146
TROISIÈME PÉRIODE. — Depuis la réunion de Metz à la France en 1648..... 153
Résumé..... 180
Conclusion..... 183
Budgets comparés de la ville de Metz pour les années 1744 et 1849, par M. de Saint-Vincent..... 187
Note sur une trouvaille de monnaies lorraines du treizième siècle, faite en 1849, à Montigny, canton de Baccarat, département de la Meurthe, par M. G. Boulangé..... 196
Notice sur quelques antiquités trouvées dans l'ancienne province Leuke (évêché de Toul), depuis 1832 jusqu'en 1847, par M. A. Dufresne*..... 201
Notes..... 258
Résumé..... 262
Etat de la dépense de la maison du duc de Bourgogne, le mercredi 25e jour d'octobre l'an 1475, en son siége devant la ville de Nancy, par M. A. Dufresne..... 263
Recherches sur la valeur des monnaies de Flandre en 1475..... 269
Extrait des mémoires du chevalier de Belchamps, recueillis et mis en ordre par M. Emmanuel Michel..... 273
Notes..... 280

Sciences.

Mémoire sur le chloroforme, appliqué, comme agent d'insensibilité, à diverses opérations chirurgicales, par M. le docteur Hénot..... 283
1° Récapitulation des faits..... 287
2° Phénomènes physiologiques..... 288

* ERRATA. — Page 203, première ligne de la note, *tullum lemorum*, lisez: *Tullum leucorum*. — Page 206, avant-dernière ligne, Hector d'Oilly, lisez: Hector d'Ailly. — Page 228, ligne 7, *en or*, lisez: en os. — Page 247, ligne 22, de ce rapport, lisez: de son rapport.

Digitized by Google

3° Mode d'action..... 294
4° Parallèle de l'éther sulfurique et du chloroforme. 296
5° Indications spéciales des deux anesthésiques.... 301
6° Contre-indications de l'éthérisme..... 303
7° Mode d'administration..... 305
Conclusions..... 310
Nouvelle classification des Picinées ou Pics, devant servir de base à une Monographie de ces oiseaux grimpeurs, accompagnée de planches peintes, par M. A. Malherbe. 313
Journal des observations météorologiques faites à Metz, pendant l'année 1848, par M. Schuster..... 369
Résumé des observations météorologiques faites à Metz, pendant l'année 1848, par M. Schuster..... 395
Notice de M. Vincenot sur le perfectionnement des machines électriques..... 402

Agriculture.

Notice de M. le docteur Dieu sur l'emploi des engrais azotés..... 406
Rapport de M. Langlois, relatif à quelques procédés à l'aide desquels on obtient la fécule des marrons d'Inde. 422
Rapport de M. André sur le mémoire de M. Gillot, relatif à l'industrie séricicole..... 426
Rapport sur une maladie du froment, par M. André.... 432
Premier mémoire sur les engrais azotés et leur désinfection, par M. Altmayer, de Saint-Avold..... 441

Rapport de M. Terquem sur l'Exposition des produits de l'Industrie et de l'Agriculture du département de la Moselle, ouverte dans les salles de l'hôtel de ville, du 10 au 20 avril 1849..... 453
Citation hors ligne..... 456
1re Section. Verrerie et produits en terre, etc..... 459
2e Section. Métaux et leur emploi..... 463
3e Section. Bois et son emploi..... 475

Digitized by Google

4e Section. Papeteries et emploi de leurs produits.. 480
5e Section. Tissus et leur emploi. 483
6e Section. Préparation des peaux et leur emploi, crin, soie, cheveux, etc..... 487
7e Section. Produits chimiques..... 492
8e Section. Peinture, dessin et instruments de musique 496
9e Section. Agriculture. 1° Instruments 500
2° Produits secondaires (sériciculture) 504
3° Produits directs (graines)..... 506
Distinctions accordées aux contre-maîtres et aux ouvriers 508

Programme des prix à décerner en 1850..... 513
Bureau pour l'année 1849-1850..... 517
Liste des ouvrages reçus par l'Académie pendant l'année 1848-1849..... 518
Tableau des membres de l'Académie, pour l'année 1849-1850 527

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google